Mlle. Lureau
de La grasserie. t..

=

Endulgenced
Engenitors

243

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle;

AVEC DES RE'FLEXIONS

TOME NEUVIEME,

Qui renferme les quatorze derniers Articles du seiziéme siécle.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LXI.

Bibliothèque Québec
Le Séminaire de l'Université,
3, rue
Québec 4, QUE.

Ar

Ar

Ar

Ar

Ar

Ar

Ar

Ar

Ar

Ar

TABLE DES ARTICLES

du neuviéme volume.

Suite du ſeiziéme ſiécle.

ARTICLE XIII. *Egliſe d'Angleterre. Son Schiſme ſous le Regne d'Henri VIII.* 1

ART. XIV. *Suite du Schiſme de l'Egliſe d'Anterre. Diverſes Révolutions par rapport à la Religion & au Gouvernement,* 47

ART. XV. *Etabliſſement de l'héréſie dans l'Ecoſſe, les Païs-Bas, & les Roiaumes du Nord.* 92

ART. XVI. *Egliſe de France. Ravages qu'y font les Calviniſtes. Fureurs de la Ligue,* 147

ART. XVII. *Suite des fureurs de la Ligue juſqu'à ſon extinction ſous le Regne d'Henri IV,* 196

ART. XVIII. *Egliſe d'Italie. Suite des Papes,* 255

ART. XIX. *Egliſes d'Allemagne, d'Eſpagne & de Portugal,* 330

ART. XX. *Empire des Turcs. Leurs guerres contre les Chrétiens,* 362

ART. XXI. *Saint Ignace de Loiola Inſtituteur des Jéſuites. Progrès de cette Société,* 382

ART. XXII. *Etabliſſement de pluſieurs autres nouveaux Ordres Religieux.* 443

ART. XXIII. *Saint Charles Borromée & plusieurs autres Saints*, 473
ART. XXIV. *Auteurs Ecclésiastiques*, 553
ART. XXV. *Conciles & Discipline*, 620
ART. XXVI. *Hérésies des Anabaptistes & des Sociniens*, 655
Suite des Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le seizième siècle, 704

ABRÉGÉ

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU SEIZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE XIII.

Eglise d'Angleterre. Son schisme sous le Regne d'Henri VIII.

I.

HENRI VII étoit encore sur le trône d'Angleterre au commencement du seiziéme siécle. Vers 1504 il se mit dans l'esprit de faire canoniser à Rome Henri VI, le dernier de la Maison des Lancastres qui avoit regné en Angleterre. Son dessein étoit de rendre celle d'Yorc plus odieuse,

I. Suite du Regne d'Henri VII. Il sollicite la canonisation d'Henri VI, & ne peut l'obtenir.

en faiſant mettre au nombre des Saints, un Prince que Richard III fils du Duc d'Yorc avoit égorgé de ſes propres mains. Il envoya donc un Exprès à Jules II qui avoit ſuccédé depuis peu à Alexandre VI. Ce Pape qui n'étoit pas difficile, mais qui craignoit de commettre ſon autorité, fut étonné & embarraſſé de la demande du Roi d'Angleterre. Il n'ignoroit pas ce que l'on penſoit dans le monde des vertus & de la piété d'Henri VI, & qu'on ne les attribuoit communément qu'à foibleſſe d'eſprit & à une eſpéce d'imbécillité. Mais d'un autre côté Jules II ne vouloit pas choquer le Roi d'Angleterre par un refus abſolu. Il commença par demander à l'Envoyé, quels miracles avoit fait Henri VI, ajoutant que la vie édifiante de ce Prince pouvoit ſuffire pour faire un Saint aux yeux de Dieu; mais que l'Egliſe, qui ne pénétre pas les ſecrets des cœurs, exigeoit pour la canoniſation d'autres preuves moins équivoques, tels que ſont les miracles après la mort. Enſuite il prit le parti d'uſer de délais, dans l'eſpérance que l'on abandonneroit la pourſuite de cette affaire. Mais l'Envoyé ſollicita ſi vivement, qu'il fallut lui accorder un jugement définitif. Quelques meſures que l'on prît pour le tenir ſecret, on ſçut bientôt qu'il n'étoit pas favorable, & qu'après un mûr examen, les Cardinaux avoient déclaré qu'il y avoit dans la vie d'Henri VI plus de ſimplicité & d'imbécillité que de vertu éminente.

II. Sa derniére maladie. Sa mort. Son caractére.

Deux ans après, le Roi forma une autre entrepriſe, qu'il avoit encore plus à cœur que celle dont nous venons de parler. C'étoit de faire épouſer Marie ſa fille au jeune Ar-

chiduc Charles qui fut depuis Empereur. Il eut de grands obstacles à surmonter de la part de Ferdinand Roi d'Espagne, aïeul maternel du jeune Prince, mais il en vint à bout. Le mariage fut conclu & célébré en 1509, & on en fit des réjouissances dans toute l'Angleterre ; mais il ne fut point accompli. Henri VII étoit tombé en phtisie depuis quelque tems ; & sentant que son mal augmentoit, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Il fit de grandes aumônes, & parut très-touché en recevant les Sacremens. Espérant que Dieu lui feroit miséricorde, s'il la faisoit lui-même aux autres, il fit publier une amnistie générale, délivra les prisonniers qui étoient retenus pour dettes, & paya les François de son propre argent. Il ordonna par son testament, que l'on restituât les sommes immenses que les Ministres avoient extorquées de divers particuliers, & il en chargea la conscience de son Successeur. Mais il auroit dû faire lui-même cette restitution ; car sa volonté, comme il arrive presque toujours en pareil cas, ne fut point suivie, ou ne le fut qu'en partie. Henri mourut dans son Palais de Richemont le vingt-deuxiéme d'Avril 1509 âgé de cinquante-deux ans, la vingt-quatriéme année de son regne. Son corps fut porté à Westminster, & mis dans un superbe tombeau, qu'il avoit fait bâtir dans la magnifique chapelle achevée quelques années avant sa mort. Ce Prince avoit d'excellentes qualités, mais qui étoient accompagnées de grands défauts. Il traita la Maison d'Yorc avec une rigueur, qui s'étendoit quelquefois jusqu'à la Reine Elizabeth sa femme qui en

étoit ; & cette conduite fit beaucoup de mécontens. Il ne travailla preſque qu'à amaſſer des richeſſes ; & un Miniſtre ne pouvoit lui être long-tems agréable, s'il ignoroit l'art de groſſir l'épargne. C'eſt ce qui fut cauſe de tous les troubles qui arriverent ſous ſon regne. Le peuple ſe ſouleva en pluſieurs occaſions, & chercha continuellement des prétextes de faire paroître ſon mécontentement. Mais le Roi ne changea point de conduite, parce qu'il eut toujours aſſez de bonheur pour ramener les rébelles à leur devoir.

II.

III. Regne d'Henri VIII.

Son fils Henri lui ſuccéda à l'âge de dix-huit ans, réuniſſant en ſa perſonne les droits des deux Maiſons, de Lancaſtre & d'Yorc. La premiére année de ſon regne il épouſa Catherine d'Arragon veuve de ſon frere Arthus. Il avoit trouvé dans l'épargne plus de dix-huit cens mille livres ſterlings, ce qui étoit alors une ſomme prodigieuſe. De ſi grandes richeſſes le rendirent fort puiſſant, & firent ſouhaiter à Jules II de le voir entrer dans la ligue que ce Pape avoit formée contre la France. En 1512 Henri VIII, ſous prétexte de témoigner ſon zéle pour le ſaint Siége, auquel il paroiſſoit alors entiérement dévoué, rompit la tréve qu'il venoit de renouveller avec Louis XII, & lui déclara la guerre. Il envoya en même-tems une armée en Eſpagne, à la ſollicitation de Ferdinand, qui lui faiſoit eſpérer la conquête de la Guyenne. Mais cette armée ne fut employée qu'à mettre Ferdinand en poſſeſſion de la Navarre, & s'en retourna enſuite en Angleterre, ſans avoir attaqué une ſeule place de la Province de Guyenne. Henri VIII ayant été

informé de la manœuvre du Roi d'Arragon, vit bien qu'il avoit été sa dupe; mais il crut devoir dissimuler, pour ne pas donner à ce Prince un prétexte de s'accommoder avec Louis XII : ce qui l'auroit fort embarrassé.

IV. Le Roi Henri écrit contre Luther.

Dès qu'Henri VIII fut informé que l'hérésie de Luther commençoit à se répandre, il fit des Edits très-rigoureux pour empêcher qu'elle n'infectât son Royaume. Il fit plus : il résolut en 1521 de la combattre lui-même par des Ecrits. Comme il avoit beaucoup étudié saint Thomas, dont Luther parloit fort mal dans plusieurs de ses Ouvrages, il ne put souffrir de voir ainsi mépriser un Auteur si respectable, & dont l'étude lui avoit été si utile. Il composa donc, aidé sans doute par quelque Théologien, un Traité de Controverse sur les Sacremens que l'Eglise Catholique reconnoît. Il le dédia au Pape Léon X, & le lui fit présenter. Il y établit & y prouve les Indulgences, la Primauté du Pape, le nombre des sept Sacremens, & les autres articles attaqués par Luther; & il fait un grand usage des principes de saint Thomas. Le Pape reçut cet Ouvrage en plein Consistoire, & en fit un magnifique éloge; jusqu'à le comparer à ceux de saint Augustin & de saint Jérôme. Quelques jours après, Léon X assembla les Cardinaux, pour délibérer avec eux sur la maniére dont il pourroit reconnoître le service que le Roi d'Angleterre venoit de rendre à l'Eglise. Après une assez longue conférence, ils résolurent d'honorer ce Prince du titre de défenseur de la Foi. Le Pape fit expédier une Bulle, par laquelle il lui donna ce titre pour lui & pour ses Successeurs, & lui envoya en même-

tems un Bref pour le remercier de ſon livre. Luther y fit une réponſe parfaitement aſſortie à ſon caractére ; c'eſt-à-dire, pleine d'emportemens & d'injures les plus atroces.

V. Zéle du Roi contre la traduction du nouveau Teſtament faite par Luther en Allemand. Il eſt viſité par l'Empereur.

L'année ſuivante 1522, le Roi d'Angleterre montra beaucoup de zéle contre une traduction infidéle du nouveau Teſtament, que Luther avoit faite, & qui ſe répandoit par-tout. Il écrivit à pluſieurs Princes d'Allemagne, & les exhorta à arrêter le mal qu'un Ouvrage ſi dangereux ne manqueroit pas de cauſer parmi les fidéles. Je conviens, ajoutoit-il, qu'il eſt utile & avantageux que l'Ecriture ſainte ſoit traduite & puiſſe être lûe en toutes ſortes de langues ; mais auſſi il eſt très-dangereux de ſe ſervir d'une verſion faite par des hommes de mauvaiſe foi, & qui corrompent le texte ſacré. Lorſqu'il eut appris avec quelle inſolence, Luther s'étoit élevé contre les Princes d'Allemagne qui avoient proſcrit ſa nouvelle traduction, il s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui repréſenta de quelle conſéquence il étoit de ne pas laiſſer de pareils excès impunis. Ce fut dans ce même tems que l'Empereur Charles-Quint alla en Angleterre rendre viſite à Henri VIII, qui le reçut avec beaucoup de magnificence. Ces deux Princes confirmerent un Traité qu'ils avoient fait à Bruges, par lequel ils étoient convenus que Charles V épouſeroit la Princeſſe Marie fille du Roi d'Angleterre ; qu'il entreroit en France du côté d'Eſpagne, & Henri en Picardie, chacun avec une armée conſidérable ; qu'ils s'employeroient tous les deux pour obliger les Suiſſes à quitter le parti

de la France, ou du moins à demeurer neutres; & qu'ils solliciteroient le Pape & les Vénitiens d'entrer dans cette ligue. Henri, fort content de ce Traité, prêta à l'Empereur une très-grosse somme d'argent dont il avoit besoin. Cette ligue contre la France eut de fâcheuses suites & causa de grands maux, comme nous le verrons ailleurs.

VI. Luther travaille à séduire Henri VIII. Ce Prince donne de nouvelles preuves de son zéle contre cet hérésiarque.

En 1526 Luther, comme nous l'avons dit ailleurs, écrivit à Henri VIII une Lettre pleine de flatteries & de soumission, sur l'espérance qu'on lui avoit donnée qu'il pourroit attirer ce Prince dans son parti. Il en reçut une réponse bien différente de celle qu'il attendoit. Le Roi lui reprocha ses erreurs & tous les excès auxquels il s'étoit porté, & le traita comme un homme qui méritoit d'être en exécration à tout l'univers. Luther fit une réplique qu'il intitula: Réponse à l'Ecrit médisant & injurieux du Roi d'Angleterre. Il disoit à ce Prince qu'il se repentoit de l'avoir traité si doucement; qu'il l'avoit fait à la priére de ses amis; mais qu'il s'en étoit mal trouvé: qu'ainsi il ne tomberoit plus dans la même faute. Il est vrai, ajoutoit-il, que pour défendre la doctrine que je prêche, je ne céde en orgueil, ni à Roi, ni à Prince, ni à Satan, ni à l'univers entier: mais si Henri vouloit se dépouiller de sa Majesté pour traiter plus librement & sans façon avec moi, il trouveroit que je suis humble & doux envers tous, même envers les petits; un vrai mouton en simplicité, qui ne peut croire le mal de qui que ce soit. Malgré l'opposition d'Henri VIII pour la nouvelle héréſie, Luther ne laissoit pas d'avoir plusieurs partisans en Angleterre,

& trouvoit le moyen d'y faire prêcher secrétement sa doctrine. Mais comme le progrès qu'elle y faisoit n'étoit pas assez prompt à son gré, il s'avisa de faire imprimer une traduction Angloise du nouveau Testament, conforme à celle qu'il avoit donnée, où le texte sacré étoit altéré en plusieurs endroits. Deux Anglois Luthériens se chargerent de faire faire cette édition à Cologne, & elle étoit déja bien avancée, lorsque toute l'intrigue fut découverte. Jean Cochlée, ce Doyen de la principale église de Francfort, que les séditieux avoient chassé, étant allé à Cologne, fut averti que l'on y imprimoit le nouveau Testament de Luther. Il en donna avis au Magistrat de la ville, qui malgré sa diligence, ne put se saisir des feuilles déja imprimées. Les deux Anglois les firent transporter à Vormes, & y acheverent leur édition. Mais sur l'avis que Cochlée en donna à Henri VIII & à son Ministre, il y eut des ordres si précis & on prit de si bonnes mesures, que les partisans de Luther ne purent faire entrer alors en Angleterre les exemplaires de leur nouveau Testament.

III.

VII. Commencement de l'affaire du divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Arragon.

Pendant qu'Henri VIII s'appliquoit ainsi à préserver ses sujets du schisme & de l'hérésie, il commençoit à donner entrée dans son cœur à une passion, qui en peu de tems le précipita, lui & son Royaume, dans ce même malheur qu'il craignoit avec tant de raison. Au commencement de 1527 ce Prince témoigna avoir des scrupules sur la validité de son mariage avec Catherine d'Arragon, & songea sérieusement à prendre

des mesures pour le faire déclarer nul. Rien n'étoit plus étonnant que ce dessein d'Henri VIII par rapport à un mariage contracté dix-huit ans auparavant, & dont il étoit né un Prince & une Princesse. Néanmoins son Confesseur entra dans ses vûes, & le Cardinal Volsey son premier Ministre les favorisa avec beaucoup de zéle. Ce Cardinal étoit fils d'un boucher, & s'éleva par son ambition & ses intrigues. Il avoit été fait Evêque de Lincoln, puis Archevêque d'Yorc & Cardinal, & enfin Chancelier d'Angleterre. Ces dignités ne pouvoient encore le satisfaire : il vouloit être Pape. L'Empereur Charles-Quint croyant que ce Cardinal pouvoit le servir dans les vûes qu'il avoit alors, lui avoit promis toute sa protection pour le faire élever sur le S. Siége ; mais l'état des affaires de ce Prince ayant changé, il ne pensa plus à lui. Volsey irrité désira de mortifier l'Empereur, & il étoit sûr d'y réussir en favorisant le divorce d'Henri avec Catherine sœur de Jeanne d'Arragon sa mere. Comme l'affaire étoit d'une extrême importance, Henri ne voulut rien précipiter. Il chercha des raisons & des autorités, & en acheta même à prix d'argent, & il se donna toutes sortes de mouvemens, dont il étoit aisé de deviner le principe. Il n'avoit pas d'enfant mâle qui pût être héritier de son nom & de sa couronne. La Reine étoit infirme, & le Roi avoit un cœur porté à l'incontinence. C'étoit là l'unique cause de toutes ses agitations. Il avoit conçu une violente passion pour Anne de Boulen, qui vouloit avoir le nom & la qualité de Reine. C'est ce qui porta le Roi à tenter toute sorte

de moyens pour parvenir à la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon.

VIII. L'affaire est portée à Rome. On travaille à gagner le Pape, qui traîne l'affaire en longueur.

Le meilleur expédient que l'on trouva fut de porter l'affaire à Rome. On se flattoit que le Pape seroit favorable, & n'oseroit rien refuser à un Prince aussi puissant que le Roi d'Angleterre. On chargea des Canonistes & des Théologiens, de chercher dans la Bulle de dispense que Jules II avoit donnée pour le mariage d'Henri avec Catherine, des nullités sur lesquelles on pût insister. On leur recommanda aussi de montrer que le Pape avoit été surpris; que la Bulle avoit été obtenue sur un faux exposé, & que par conséquent elle étoit révocable. Comme l'Empereur tenoit alors le Pape Clément VII en prison, on commença les poursuites, espérant que ce Pape dans la conjoncture où il se trouvoit, useroit de condescendance. Knigth Secrétaire d'Etat partit d'Angleterre dans le mois de Juillet 1527. Il ne put parler au Pape qui étoit gardé dans le château Saint Ange par un Capitaine Espagnol, mais il lui fit tenir un Mémoire par lequel il lui demandoit une commission pour le Cardinal Volsey, afin qu'il jugeât cette affaire en Angleterre, en s'associant quelques Evêques. Un autre article du Mémoire étoit, que le Pape déclarât nul par une Bulle le mariage du Roi avec Catherine, parce que celui de la même Princesse avec Arthus frere du Roi avoit été consommé; & que le Pape accordât au Roi une dispense pour épouser une autre femme. Clément VII répondit assez favorablement à ce Mémoire, & fit espérer qu'il satisferoit Henri. Lorsqu'on eut appris à Rome que le Pape

s'étoit sauvé la nuit déguisé en marchand, & s'étoit retiré à Orviette, l'Ambassadeur d'Angleterre fut le premier qui alla le féliciter sur le recouvrement de sa liberté. Il lui représenta les raisons les plus spécieuses pour le porter à accorder ce que le Roi demandoit. Le Pape en parut touché, & promit de faire tout ce qui pourroit obliger Henri; mais il trouva des prétextes plausibles pour traîner l'affaire en longueur. Le Cardinal Volsey lui écrivit une Lettre très-pressante où il lui dit entre autres choses que s'il refusoit cette grace, il étoit à craindre que le Roi n'allât chercher des remédes ailleurs, & ne formât quelque entreprise d'autant plus préjudiciable au saint Siége, que son exemple pourroit être suivi par d'autres. Mais cette Lettre ne produisit pas plus d'effet que les vives sollicitations des Ambassadeurs d'Angleterre. Clément VII faisoit toujours semblant d'être disposé à favoriser le divorce du Roi, & en même-tems il se mettoit en état de pouvoir prendre des mesures contraires. Il nomma le Cardinal Campege qui étoit à Rome, quoiqu'il fût déja Evêque de Salisbury, & le joignit au Cardinal Volsey pour juger cette affaire. Campege passoit pour très-savant Canoniste & avoit la réputation d'être vertueux. Il fit tout ce qu'il put pour se dispenser d'une commission si délicate, mais enfin il céda aux instances du Cardinal Volsey.

BIBLIOTHEQUE G.M.E. 1964 Séminaire de Québec

IX. La Reine s'oppose au divorce.

Cependant la Reine Catherine ne négligea rien pour engager l'Empereur & l'Archiduc Ferdinand ses deux neveux à la protéger, & elle les avertit de toutes les difficultés que l'on formoit contre son mariage. Ils lui con-

seillerent de ne jamais consentir à entrer dans un Couvent, & de ne point se relâcher de ses droits, l'assûrant qu'ils avoient assez de pouvoir à Rome pour lui faire rendre justice. La Reine comptant sur la protection de ses neveux refusa constamment le divorce, & ne voulut écouter aucune des propositions que lui firent les Evêques gagnés par le Roi. Le Cardinal Campege qui s'étoit rendu en Angleterre, ne cessoit d'exhorter ce Prince de la part du Pape de ne point quitter la Reine, & de considérer le tort qu'il feroit à sa réputation, & les guerres qu'il auroit à soutenir contre l'Empereur. Mais voyant que le Roi ne se rendoit point à ses raisons, il se joignit, comme le Pape le lui avoit ordonné, à ceux qui conseilloient à Catherine de se séparer volontairement du Roi & de se retirer dans un Monastére. La Reine non-seulement n'écouta point Campege, mais même elle produisit la copie d'un Bref, qui contenoit une dispense plus ample que celle de la Bulle sur laquelle les Légats vouloient juger cette affaire, & qui réparoit tous les défauts de cette Bulle.

X. Henri VIII envoie de nouveaux Ambassadeurs au Pape, qui résiste à leurs sollicitations.

Le Roi fâché de voir avancer si peu une affaire qu'il avoit tant à cœur, envoya à Rome de nouveaux Agens pour se joindre aux Ambassadeurs qu'il y avoit. Ces Agens passerent par Paris, où François I leur donna des Lettres, par lesquelles il ordonnoit aux Ambassadeurs qu'il avoit aussi à Rome, de se joindre à ceux qui solliciteroient pour Henri. Les Envoyés étant arrivés auprès du Pape, lui firent les plus belles promesses pour le gagner. Et comme Clé-

ment VII étoit naturellement fort timide, ils firent entrevoir que s'il n'étoit pas favorable à Henri, il pouvoit compter que l'Angleterre étoit perdue pour lui, & que les Anglois étoient déja tout disposés à se soustraire au saint Siége. Le Pape répondit en gémissant, qu'il se trouvoit entre l'enclume & le marteau; que de quelque côté qu'il se tournât, il ne voyoit que des précipices: mais qu'il mettoit sa confiance dans la protection de Dieu, qui n'abandonneroit pas son Eglise: qu'au reste il avoit montré combien il favorisoit le Roi d'Angleterre, en commettant le jugement de sa cause à deux Légats qui lui étoient dévoués: que c'étoit lui demander trop, que d'exiger qu'il violât les loix de l'Eglise, & qu'il sacrifiât l'Empereur, la Reine Catherine, l'honneur & la dignité du saint Siége. Cette réponse fit assez connoître les vraies dispositions du Pape. Depuis qu'il avoit vû les affaires de France entiérement ruinées en Italie, il craignoit plus que jamais de blesser l'Empereur, & il ne le dissimuloit pas.

IV.

XI. Le Cardinal Volsey fait de nouvelles fondations. L'affaire du divorce se poursuit devant les Légats du Pape. Elle est évoquée à Rome.

Vers le même tems, c'est-à-dire en 1528, le Cardinal Volsey travailla à fonder quelques Colléges, & sur-tout à rendre célébre celui d'Oxford. Dans le dessein de plaire au Roi il supprima plusieurs Couvens, érigea de nouveaux Evêchés & convertit des Abbayes en Cathédrales. Ces entrepriſes furent approuvées dans le Collége des Cardinaux. Clément VII lui permit aussi de faire la visite de tous les Couvens d'Angleterre. Ce Pape étoit fâché de mortifier les Moines; mais sachant qu'il causoit assez de chagrin

au Roi par ſes délais, il tâchoit de le conſoler d'ailleurs, en accordant à ſon favori tout ce qu'il lui demandoit en faveur de ſes fondations. Mais Henri deſiroit trop ardemment d'épouſer Anne de Boulen, pour ſouffrir plus long-tems des délais. Il réſolut donc de pourſuivre ſon affaire devant les Légats. La Reine ayant été citée, refuſa de comparoître devant eux & fut condamnée par contumace. Pendant que les informations ſe faiſoient, l'Empereur détermina le Pape à évoquer à Rome l'affaire du divorce. Le Pape déclara ſa réſolution aux Ambaſſadeurs d'Angleterre; & quelques efforts qu'ils fiſſent pour l'en diſſuader, en lui repréſentant que le ſaint Siége alloit perdre l'Angleterre ſans eſpérance de retour, tout fut inutile, & il ſigna l'évocation le quinziéme de Juillet 1529. On ignoroit en Angleterre cette évocation : ainſi les Légats continuoient leurs ſéances. La derniére fut le vingt-troiſiéme de Juillet. Comme il ne reſtoit plus autre choſe à faire que de prononcer la ſentence, chacun croyoit que tout y ſeroit terminé, & que les Légats alloient rendre un jugement définitif. L'Aſſemblée fut très-nombreuſe. Le Roi ſe rendit dans une chambre voiſine pour ſavoir tout ce qui ſe paſſoit. Mais on fut bien ſurpris, quand on entendit le Cardinal Campege remettre la déciſion de l'affaire au premier d'Octobre, alléguant pour raiſon que c'étoit le tems des grandes vacations à Rome, & qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre cet uſage. Il ajouta que la Reine ne vouloit point conſentir que l'affaire fût jugée en Angleterre, & qu'elle refuſoit de les reconnoître pour juges lui &

Volsey : qu'au reste il n'ignoroit pas le danger auquel il s'exposoit, mais qu'il devoit moins se mettre en peine de sa vie que du salut de son ame.

XII Disgrace d'un Cardinal Volsey.

Le Roi sut bientôt la vraie cause de ces délais : car il apprit que le Pape avoit évoqué l'affaire à Rome où il étoit cité avec la Reine. Il défendit qu'on lui signifiât l'évocation, s'en alla à Grafton avec Anne de Boulen, & donna ordre à la Reine de se retirer. Anne de Boulen s'appliqua à aigrir l'esprit du Prince contre Volsey, & lui dit avec chaleur, que si quelque Seigneur en avoit fait autant que ce Cardinal, on ne lui laisseroit pas long-tems la tête sur les épaules. Volsey s'étant présenté pour parler au Roi, Henri lui fit dire qu'il ne vouloit pas le voir, & qu'il pourroit s'en retourner avec Campege. Ce fut le commencement de ses disgraces. On lui redemanda le grand sceau, quoiqu'il lui eût été donné pour toute sa vie ; & on le donna à Thomas Morus, homme généralement estimé à cause de sa science & de son intégrité. On présenta divers chefs d'accusation contre Volsey, & il eut ordre de sortir de son Palais d'Yorc, & de se retirer à une maison de campagne qui lui appartenoit comme Evêque de Vinchester. On s'empara aussitôt de ce Palais & des beaux ameublemens dont il étoit orné, & on fit un inventaire de tous ses biens, qui étoient immenses. Son arrêt fut prononcé : on le déclara déchu de la protection du Roi : ses biens furent confisqués, & le jugement de sa personne abandonné au Parlement. Il y fut accusé d'avoir abusé des charges de Légat, de Chancelier, de premier Ministre,

& de la faveur dont le Roi l'avoit honoré. On étoit prêt à le condamner comme coupable de haute trahiſon; mais Thomas Cromvel domeſtique du Cardinal, l'un des membres du Parlement, ſoutint les intérêts de ſon maître avec tant d'adreſſe & de fermeté, qu'il le tira de danger pour cette fois.

XIII. Sa mort.

Mais au commencement de l'année ſuivante 1530, Volſey tomba malade de chagrin à Aſther lieu de ſon exil. Le Roi touché de ſon état lui rendit ſes bonnes graces. Les ennemis du Cardinal en furent irrités, aigrirent de nouveau l'eſprit du Roi contre lui, & l'engagerent à le releguer dans ſon Archevêché d'Yorc. Volſey ſe prépara à ce voyage par une retraite qu'il fit aux Chartreux de Richemont. Il ſe mit enſuite en marche accompagné de cent ſoixante domeſtiques. Ses ennemis lui en firent un crime auprès du Roi, & déterminerent ce Prince à le faire arrêter comme coupable de haute trahiſon. Vingt gardes eurent ordre de le conduire à Londres, malgré les priviléges de la dignité de Cardinal, qu'il ne manqua pas d'alléguer. On fut contraint de s'arrêter à Leicheſter, à cauſe d'une fiévre violente dont il fut attaqué, & qui le conduiſit au tombeau l'un des derniers jours de Novembre de la même année 1530, dans la ſoixante & uniéme de ſon âge. Quelques heures avant qu'il expirât, le Lieutenant de la Tour de Londres qui le conduiſoit, voulut le conſoler en lui diſant que le Roi ne le traiteroit pas à la rigueur. Mais Volſey répliqua que s'il avoit quelque choſe à ſe reprocher, c'étoit d'avoir négligé les intérêts de Dieu pour ceux du Roi; que Dieu en l'abandonnant

dans sa vieillesse, le punissoit de cette injuste préférence. Hélas! s'écria-t-il, Dieu ne m'abandonneroit pas, si je l'avois servi aussi fidélement que j'ai fait le Roi : mais Dieu est juste, & il me punit pour lui avoir été moins fidéle qu'à mon Prince. Ces paroles d'un Cardinal Ministre, qui s'étoit élevé par son ambition & qui avoit tout sacrifié à sa fortune, font juger qu'il étoit encore assez ordinaire alors de témoigner à la mort des sentimens de religion, & que l'on étoit encore éloigné de cette stupidité & de cette extinction de foi que l'on a remarqué depuis.

V.

XIV. Le Roi humilie le Clergé. Il charge Cranmer d'écrire en faveur de son divorce. Il consulte toutes les Universités de l'Europe.

Le Roi toujours occupé de l'affaire de son divorce, & prévoyant la division qui alloit éclater entre lui & le Pape, commença à attaquer le Clergé de son Royaume. Il se borna pour lors à corriger quelques abus, & on n'auroit pû que l'en louer, s'il s'y fût porté par des vûes de religion. Les droits qui appartenoient au Clergé pour les enterremens & les testamens furent réglés, & l'on défendit aux Chapelains des grands Seigneurs d'avoir plus de deux Bénéfices à charge d'ames. En même-tems le Roi envoya à Rome un nouvel Ambassadeur avec plusieurs Docteurs, parmi lesquels étoit Cranmer qui devint depuis si fameux. Ce dernier eut ordre d'écrire en faveur du divorce, & d'appuyer son sentiment & sa décision, de toutes les preuves & de tous les témoignages qu'il pourroit trouver dans les Canonistes & dans les Théologiens. Le livre de Cranmer fut présenté au Pape, qui le remit avec d'autres mémoires au Cardinal Cajetan pour lui en faire son rapport. François I avoit chargé

l'Evêque de Tarbes son Ambassadeur à Rome, d'aider le Roi Henri en tout ce qu'il pourroit. Mais l'Empereur ne voulut seulement pas écouter les offres que lui fit pour le gagner l'Ambassadeur d'Angleterre. Ce Prince engagea même Clément VII à envoyer à Henri VIII un Bref, qui lui défendoit de contracter un second mariage avant que l'on eût jugé à Rome l'affaire du divorce. Il fallut donc se réduire aux ouvertures qu'avoit données Cranmer, de consulter les plus savans hommes & les plus célébres Universités de l'Europe, sans perdre beaucoup de tems & d'argent à d'inutiles négociations auprès du Pape. Il supposoit que si ces Universités déclaroient conformément au désir du Roi, que l'on n'avoit pas pû lui accorder de dispense pour son mariage avec Catherine d'Arragon, le Pape se trouveroit forcé de juger en sa faveur. Cet avis de Cranmer fit tant de plaisir au Roi, qu'il s'écria transporté de joie, que *pour le coup il tenoit la truye par l'oreille.* Cette expression quoique basse montroit combien il goûtoit cet expédient. Il envoya donc en Allemagne, en France & en Italie des gens habiles pour consulter les Universités.

XV. Le Roi tâche de gagner quelques Universités. Les Seigneurs Anglois écrivent au Pape en faveur du divorce. Réponse du Pa-

Il commença par celles d'Oxford & de Cambrige, afin de savoir ce que ses propres sujets pensoient de son affaire. Mais malgré les promesses, les menaces, les présens, les violences, on ne put gagner qu'un petit nombre de Docteurs, qui décidérent que le mariage du Roi avec Catherine, veuve de son frere, étoit contraire au droit divin. Il écrivit de sa propre main à la Faculté de Théo-

logie de Paris ; le Maréchal de Montmorenci sollicita de tous côtés des suffrages ; & néanmoins l'assemblée qui se tint a ce sujet, se sépara sans avoir rien conclu. Henri VIII en obtint une autre, qui se tint aux Mathurins le deuxiéme de Juillet 1530, & dans laquelle à force d'intrigues il eut pour lui cinquante-trois voix contre quarante deux. Cet exemple, joint à l'argent, qui n'étoit point épargné, entraîna plusieurs autres Universités de France & d'Italie. Aucune, en Allemagne, en Flandres, en Espagne, ne voulut donner son avis ; & les Protestans mêmes refuserent d'approuver le divorce du Roi Henri. Les plus grands Seigneurs d'Angleterre, tant ecclésiastiques que séculiers, écrivirent en même-tems une Lettre très-forte à Clément VII, pour lui représenter les raisons politiques qui devoient l'engager à satisfaire le Roi. Ils disoient que ce Prince n'ayant point d'héritier de sa Couronne, & ne pouvant plus espérer d'avoir des enfans de la Reine Catherine, on devoit lui permettre de contracter un autre mariage, pour empêcher que le Royaume ne fût dans la suite exposé à des guerres civiles. La Lettre finissoit par des menaces. Le Pape répondit avec force, mais en mesurant tellement ses termes, qu'il n'y en avoit aucun qui pût choquer le Roi. Cependant ce Prince craignant qu'il n'envoyât en Angleterre quelque Bulle favorable à Catherine, défendit à ses sujets sous des peines rigoureuses de rien recevoir de la Cour de Rome. Il résolut en même-tems de porter l'affaire du divorce à son Parlement & à l'Assemblée du Clergé, & de la faire juger en Angleterre sans se

pe. Le Roi prend la résolution de le faire juger en Angleterre.

mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire. Afin de prévenir le peuple en sa faveur, il fit imprimer & publier un abrégé des raisons qu'il avoit de demander son divorce avec la Reine.

V I.

XVI. On fait exécuter le Statut *præmunire*. On continue de vexer le Clergé. On donne au Roi le titre de Chef souverain de l'Eglise d'Angleterre.

Ce Prince pensa ensuite sérieusement aux moyens de mortifier le Clergé. Il lui reprocha d'avoir violé la loi *præmunire*, (qui avoit été faite en 1377) qui défendoit aux Anglois d'obtenir en Cour de Rome aucune expédition contraire aux droits du Royaume. On l'avoit établie pour empêcher l'abus que les Papes faisoient de leur pouvoir, en donnant la plûpart des Evêchés à des Cardinaux qui ne résidoient jamais, & qui tiroient beaucoup d'argent d'Angleterre. Plusieurs Papes avoient tenté en vain de la faire révoquer : elle fut plusieurs fois confirmée ; mais néanmoins elle n'avoit point été exactement observée jusqu'au tems du divorce, & les Papes avoient toujours continué d'exercer un grand pouvoir en Angleterre. Le Cardinal Volsey avoit été accusé d'avoir violé ce réglement, & on étoit en état de reprocher la même faute à tous les membres du Clergé : aussi ne manqua-t-on pas de le faire. Le Roi se proposoit en cela deux fins ; la première de tirer beaucoup d'argent de son Clergé ; la seconde de l'humilier & de diminuer le crédit qu'il avoit parmi le peuple. Ce Prince n'ignoroit pas que les Ecclésiastiques étoient les plus opposés à son divorce : il vouloit les mettre hors d'état de lui nuire, en les opprimant & les obligeant d'avoir recours à sa clémence. Le Clergé voyant cette conjuration formée, crut qu'il lui étoit

plus avantageux de se soumettre que de résister. La Province de Cantorbery s'assembla, & l'on convint d'offrir au Roi cent mille livres sterlings. Comme ceux qui dressèrent l'acte de ce don étoient d'intelligence avec la Cour, ils y donnerent au Roi le titre de *Chef souverain de l'Eglise d'Angleterre.*

XVII. Le Roi accepte ce titre. Bref du Pape mépriſé. Exil de la Reine Cathetine.

La plûpart des Députés furent indignés de voir que l'on eût inséré ces paroles dans un acte, où il ne s'agissoit que de donner de l'argent au Roi, & vouloient qu'on les effaçât. Mais Thomas Cromvel s'étant rendu à l'assemblée avec quelques Seigneurs, déclara que le titre que l'on donnoit au Roi, lui étoit très-agréable, & que sans cela il refuseroit absolument leurs offres. Personne n'osa rien répondre, & l'acte passa comme il avoit été dressé. Quelques-uns proposerent seulement qu'on y ajoûtât cette restriction, *autant que la loi de Dieu le peut permettre*; mais on rejetta cette proposition. Le Roi témoigna n'être pas moins satisfait du titre qui lui étoit donné dans l'acte, que du présent qui l'accompagnoit. Le Clergé de la Province d'Yorc s'assembla dans le même tems, & résolut de donner aussi au Roi une somme très-considérable. Mais comme dans l'acte qui fut dressé de cette donation, il ne parloit point de la qualité de Chef suprême de l'Eglise Anglicane, on lui fit entendre que son don ne seroit point accepté, s'il ne donnoit au Roi le même titre que le Clergé de Cantorbery; & il l'accorda après quelques contestations. Quand le Pape eut appris ce qui se passoit en Angleterre, il fit expédier un Bref par lequel il défendoit à tous Prélats & à tous Juges de prendre con-

noissance de l'affaire du divorce & de la juger. On mépriſa ce Bref en Angleterre ; & les perſonnes prudentes qui prévoyoient les ſuites que pouvoit avoir la conduite du Pape, l'exhorterent à uſer d'une extrême circonſpection, & à ne point éteindre la mêche qui fumoit encore. En même-tems le Roi prenoit toutes ſortes de moyens pour faire conſentir au divorce la Reine Catherine ; & quand il vit qu'elle étoit inébranlable, il ſe ſépara d'elle pour toujours, & l'exila dans une des maiſons royales. C'étoit au mois de Juillet 1531.

VII.

XVIII. Mariage du Roi avec Anne de Boulen. Le Parlement ſe déclare contre Rome. Morus quitte la place de Chancelier.

Peu de tems après, le Roi voulut terminer lui-même ce grand procès en épouſant Anne de Boulen. Un Prêtre à qui il dit que le Pape lui avoit permis d'épouſer une autre femme que Catherine, fit la cérémonie en préſence de quelques témoins. Depuis ce mariage Henri ne garda plus aucune meſure avec le Pape, qui de ſon côté continua les procédures contre lui. Comme le Clergé d'Angleterre n'entroit point dans les vues d'Henri VIII autant que ce Prince le ſouhaitoit, il ne ſongea qu'à l'humilier & à diminuer ſon crédit. Enſuite les deux Chambres du Parlement pour plaire au Roi ſe déclarerent contre la Cour de Rome, en faiſant de concert une loi pour ôter aux Papes les annates, & ſe paſſer des Palliums & des Bulles des Evêchés. Il y avoit dans ce même réglement une clauſe qui annulloit toutes les cenſures que la Cour de Rome lanceroit contre le Roi & contre ſes ſujets, & défendoit aux Eccléſiaſtiques de les publier. Le Roi voulant encore ſauver les apparences, & craignant de

trop irriter les esprits & sur-tout le Pape, ne voulut pas pour lors permettre qu'on le publiât. Vers le même tems, c'est-à-dire, au commencement de 1532, le Parlement tenta d'abolir les sermens des Evêques au Pape & d'en substituer un autre. Mais la peste qui survint à Londres, l'obligea de se séparer avant que d'avoir terminé cette affaire. Thomas Morus grand Chancelier & homme d'un rare mérite, voyant le train que prenoient les affaires de l'Eglise d'Angleterre, se démit de son emploi en rendant au Roi le grand Sceau. Il étoit fort haï du pere d'Anne de Boulen, lequel cherchoit un prétexte pour le perdre; mais la conduite de ce grand homme fut toujours irréprochable.

XIX. Le Pape cite à Rome le Roi & Anne de Boulen. Réponse du Roi. Mort de l'Archevêque de Cantorbery.

La même année le Pape informé de tout ce qui se passoit en Angleterre, écrivit au Roi deux Brefs, par lesquels il lui faisoit de vifs reproches sur le scandale qu'il donnoit à tous ses sujets. Il l'exhortoit dans le second daté du quinziéme de Novembre, à éloigner Anne & de reprendre sa femme légitime, le sommant en cas de désobéissance de comparoître à Rome avec Anne de Boulen, pour y répondre sur la vie scandaleuse qu'ils menoient l'un & l'autre. Le Roi répondit au Pape, qu'on voyoit dans ses Brefs beaucoup d'erreurs; qu'il étoit inexcusable de suivre les dangereux avis de Conseillers ignorans & étourdis. Il ajoûtoit que pour lui, il avoit consulté les plus savans hommes de l'Europe, qui tous avoient jugé nul son premier mariage. Il finissoit sa Lettre en disant à Clément VII, qu'ayant déja travaillé à renfermer l'autorité des Papes dans ses justes bornes, il n'iroit pas plus avant,

à moins qu'on ne l'y forçât ; mais qu'aussi il l'exhortoit à faire son devoir. Le Pape picqué de cette réponse auroit peut-être prononcé une sentence contre le Roi, si les Cardinaux les plus modérés ne l'eussent engagé à garder encore des mesures avec lui. Il y eut nue nouvelle négociation, qui ne produisit pas plus d'effet que les précédentes. L'Eglise d'Angleterre perdit alors un de ses plus grands ornemens en la personne de Guillaume Varham Archevêque de Cantorbery. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans, pénétré de douleur de voir la Foi prête à s'éteindre dans sa patrie. Il avoit du zéle pour la Religion & protégeoit les gens de Lettres. Les Courtisans qui ne pensoient qu'à flatter le Roi dans ses passions, se réjoüirent de la mort d'un Prélat si respectable. Quelques-uns avoient même déja juré sa perte ; & s'il eût encore vécu deux ans, on croit qu'il auroit subi le sort de Fischer & de Morus. Cromvel disoit que Varham méritoit d'être pendu comme son Christ, mais qu'il devoit avoir une potence plus haute, en qualité d'Archevêque. Un aussi horrible blasphême est digne d'un homme qui n'étoit pas moins impie que scélérat.

VIII.

XX. Le fameux Cranmer élevé sur le Siége de Cantorbery. Son histoire.

Au commencement de 1533, le Parlement fit un réglement qui défendoit tout appel à Rome. En même-tems le Roi mit sur le Siége de Cantorbery le Docteur Cranmer, qu'il est important de faire connoître ; parce que c'est le héros de M. Burnet, cet habile défenseur de la réformation Anglicane, & dont l'histoire est si estimée en Angleterre. Il regarde Cranmer comme le véritable auteur de cette

cette réformation, & il ne craint pas de le comparer à saint Athanase & aux plus grands Evêques des beaux siécles de l'Eglise. Mais cet Historien nous fournit lui-même des faits qui donnent une étrange idée de Cranmer, & qui par conséquent ne préviennent pas en faveur d'une réformation qui se glorifie d'un tel Instituteur. Il nâquit à Nottingham en 1489, on ne sait de quelle famille. Il fut Professeur dans l'Université de Cambrige, dont on le chassa parce qu'il s'étoit marié. Il fut un des premiers qui écrivit en faveur du divorce du Roi avec la Reine Catherine, & ce zéle lui tint lieu de mérite auprès d'un Prince dont il favorisoit la passion dominante. On commença dès-lors à le regarder à la Cour comme une espéce de favori, qui paroissoit devoir succéder au crédit du Cardinal Volsey. Il étoit engagé, dit Burnet, dans les sentimens de Luther; & le même auteur ajoûte qu'Anne de Boulen avoit aussi reçu quelque teinture de cette doctrine. Le malheureux Prince qui ne savoit rien de ces liaisons, donnoit sa confiance aux ennemis de la Foi qu'il avoit jusqu'alors si bien défendue, & servoit sans y penser au dessein de la détruire. Cranmer fut envoyé en Italie & à Rome pour l'affaire du divorce, & il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son Pénitencier. Il accepta cette charge, tout Luthérien qu'il étoit. De Rome il passa en Allemagne pour se lier de plus en plus aux Protestans, & ce fut alors qu'il épousa la sœur d'Osiandre. Comme Henri VIII détestoit les Prêtres qui se marioient, Cranmer tint secret ce second ma-

Hist. des Var. liv.

riage ; mais cette action sert à faire connoître ce grand Réformateur.

Quand il eût été nommé à l'Archevêché de Cantorbery, le Pape lui donna ses Bulles. Avant son sacre il fit le serment de fidélité qu'on faisoit au Pape depuis quelques siécles. Mais en même tems il protesta qu'il ne prétendoit nullement se dispenser par ce serment, de ce qu'il devoit au Roi & à sa conscience. Cette protestation étoit fort inutile ; car qui de nous, dit M. Bossuet, prétend s'engager par ce serment à rien qui soit contraire à sa conscience ou au Roi. Mais enfin Cranmer reconnoissoit la puissance spirituelle du Pape, qu'il ne croyoit pas. Burnet son grand admirateur ne peut s'empêcher de trouver en cela peu de sincérité. C'est le moindre reproche que l'on puisse faire à un homme, qui étoit en même-tems Luthérien, marié en secret, sacré Archevêque selon le pontifical Romain, soumis au Pape dont il détestoit la puissance, disant la Messe qu'il ne croyoit pas, & donnant pouvoir de la dire. Quel aveuglement de nous donner un pareil monstre pour un Athanase & un Cyrille ! Burnet prétend que Cranmer fit ce qu'il put pour ne pas accepter cette éminente dignité, & il admire sa modestie. Mais comment un homme d'esprit ne voyoit-il pas qu'un Docteur qui avoit si fort favorisé le divorce, étoit devenu nécessaire au Roi ? Cranmer, qui le savoit bien, n'ignoroit pas qu'en refusant l'Archevêché, il ne lui manqueroit pas, & qu'il lui étoit aisé de joindre à l'honneur d'une si grande Prélature celui de la modération.

Ibid.

IX.

XXI. Cranmer juge l'affaire du divorce. Couronnement d'Anne de Boulen.

En effet dès que Cranmer y fut élevé, il commença à travailler à une affaire qui intéressoit si fort le Roi. Anne de Boulen étoit enceinte de quatre mois, & il n'étoit plus possible de cacher son mariage avec Henri. L'Archevêque qui n'ignoroit pas ce secret, se signala en cette occasion. Il écrivit une Lettre sérieuse au Roi sur son mariage incestueux avec Catherine, & lui déclaroit qu'en qualité de Pasteur il ne pouvoit plus souffrir un si grand scandale. Il cita le Roi & la Reine pour comparoître devant lui à Dunstal le vingtiéme de Mai (1533.) Cranmer au jour marqué y alla avec les Evêques de Londres, de Vincheſter, de Bath & de Lincoln, & plusieurs Théologiens & Canonistes. Le Roi comparut par procureur, mais la Reine ne comparut point. Elle fut déclarée contumace après trois citations. Ensuite on rapporta toutes les piéces de ce grand procès; & après plusieurs séances Cranmer cassa le mariage de Henri & de Catherine, & le déclara nul dès le commencement, comme contraire à la loi de Dieu. Il n'oublia pas dans sa sentence de prendre la qualité de Légat du saint Siége, selon la coutume des Archevêques de Cantorbery. Ainsi cet Archevêque qui dans son cœur ne reconnoissoit ni le Pape ni le saint Siége, vouloit pour l'amour du Roi prendre la qualité la plus propre à autoriser sa passion. Cinq jours après, il approuva le mariage secret d'Henri avec Anne de Boulen, & le premier de Juin elle fut couronnée. La cérémonie fut des plus magnifiques. Deux jours auparavant la

nouvelle Reine vint par eau à Londres dans une barque ornée de plusieurs banderolles, & suivie de plus de cent autres également ornées, où étoient toutes les personnes les plus distinguées du Royaume. Elle alla avec ce nombreux cortége descendre à la Tour de Londres, où elle fut reçue au bruit de toute l'artillerie. Le lendemain elle se reposa, & le jour d'après elle alla au Palais de Vittehal vêtue en Reine, & dans un appareil si pompeux, que l'on n'avoit encore rien vû de semblable. Le premier de Juin qui étoit un Dimanche, Anne de Boulen marcha à pied sur des draps fort riches, dont on avoit couvert les rues jusqu'à l'église, où elle fut couronnée avec une magnificence extraordinaire. Après la cérémonie il y eut un repas superbe, & Anne y fut servie en Reine. Quelques mois après elle accoucha d'une fille qui fut nommée Elisabeth.

XXII. Catherine refuse de se soumettre à la sentence de Cranmer. Elle est maltraitée & sa fille Marie.

Dès que la sentence du divorce eut été publiée, Henri en fit informer Catherine, qui refusa de s'y soumettre. Le Roi lui envoya dire qu'il ne vouloit pas qu'elle prît davantage le nom de Reine, & qu'il deshériteroit sa fille Marie s'il n'étoit satisfait. Mais rien ne fut capable de la faire changer, & elle soutint jusqu'à la mort la validité de son mariage. Le Roi qui ne menaçoit jamais en vain, étouffant tous les sentimens de pere, maltraita fort la Princesse Marie, lui défendit de voir sa mere, & la déclara incapable de succéder. Peu de tems après, il fit notifier son divorce & son nouveau mariage à tous les Souverains, & particuliérement à l'Empereur.

X.

XXIII. Le Pape casse la sentence de Cranmer, & menace le Roi d'excommunication. Le Roi de France emploie l'Evêque de Paris à un accommodement.

Quand on sut à Rome ce qui se passoit en Angleterre, le Pape résolut de procéder contre Henri VIII & contre l'Archevêque de Cantorbery. Les Cardinaux du parti de l'Empereur voulant profiter de la disposition où ils voyoient Clément VII, le presserent fort de donner une sentence définitive en faveur de Catherine, & de ne pas souffrir l'insulte qui étoit faite à l'autorité du saint Siége. Mais d'autres plus modérés lui représenterent qu'on ne devoit rien précipiter dans une affaire de cette conséquence, qui exposeroit un Royaume entier à se séparer de l'Eglise. Cet avis étoit très-sage; mais le Pape entraîné par les poursuites des Impériaux, donna une Bulle qui cassoit la sentence de l'Archevêque de Cantorbery, & déclaroit que le Roi seroit excommunié, si dans le cours du mois de Septembre il ne remettoit l'affaire dans l'état où elle étoit auparavant, & s'il ne renvoyoit Anne de Boulen. Henri attaqua la Bulle du Pape, & rappella les Agens qu'il avoit à Rome. Le Roi de France François I ayant appris ces tristes nouvelles, envoya Jean du Bellai Evêque de Paris en Angleterre pour négocier un accommodement. Ce Prélat après avoir écouté les plaintes d'Henri VIII, le conjura de suspendre la résolution qu'il paroissoit avoir prise de se soustraire entiérement à l'autorité du Pape. Le Roi y consentit, & du Bellai partit aussitôt pour aller trouver le Pape, & tâcher de lui faire entendre les raisons qui devoient l'empêcher d'agir avec précipitation. Mais aussitôt après son départ d'Angleterre, on commença à y prêcher, sans que le Roi s'y opposât, que la

puissance des Pontifes Romains n'étoit fondée sur aucun droit, & n'étoit qu'une pure tyrannie ; que tous les Royaumes, & sur-tout l'Angleterre, gémissoient sous ce joug insupportable ; qu'on avoit en vain tâché de le secouer depuis trois cens ans ; que cette puissance ne pouvant plus être renfermée dans de justes bornes, il falloit l'abolir entiérement ; qu'ainsi l'autorité du Pape ne s'étendroit plus, par rapport à l'Angleterre, au-delà des bornes de son Diocèse.

XXIV. On engage le Pape à prononcer une sentence dans le tems que l'accommodement se négocioit.

L'Evêque de Paris étant arrivé à Rome, eut avec le Pape une conférence, dont le résultat fut que si Henri signoit les propositions que le Prélat faisoit de sa part, Clément VII de son côté députeroit des Juges pour instruire le procès dans la ville de Cambrai, & ensuite prononceroit son jugement. Tout paroissoit si favorable, qu'on crut que le Roi gagneroit son procès. Jean du Bellai envoya en France & en Angleterre une liste des Cardinaux qu'il se flattoit d'avoir gagnés. Mais le Pape se vit tellement pressé par les Ministres de l'Empereur, qu'il fut obligé de leur déclarer la parole qu'il avoit donnée. Alors ils redoublerent leurs instances avec tant d'ardeur, qu'il leur promit de ne plus se regarder comme engagé, si le Courier envoyé à Londres par l'Evêque de Paris, n'apportoit la réponse d'Henri un jour marqué. Ce jour étant venu sans que l'on vît arriver le Courier, les Impériaux renouvellerent leurs sollicitations pour déterminer le Pape à prononcer la sentence d'excommunication. L'Evêque de Paris demanda un délai de six jours, représentant que dans une saison aussi fâcheuse (c'étoit au mois de Mars

1534,) mille accidens pouvoient retarder un Courier, sur-tout quand il falloit passer la mer. Il ajoûta que le Pape après avoir attendu six ans à juger cette affaire, pourroit bien différer encore six jours; mais il ne put rien obtenir. Le Pape intimidé par les Cardinaux du parti de l'Empereur, assembla le vingt-troisiéme de Mars son Consistoire, où l'affaire fut jugée sur le champ. De vingt-deux Cardinaux, il y en eut dix-neuf qui condamnerent le Roi d'Angleterre. Le Pape déclara dans la sentence, que de l'avis des Cardinaux, il cassoit toutes les procédures de Henri, & qu'il lui ordonnoit de reprendre Catherine son épouse, le condamnant envers elle à tous les dépens, dont il se réservoit la taxation.

XXV. Comment on reçoit en Angleterre la sentence du Pape contre le Roi.

Deux jours après que cette sentence eut été prononcée, arriva le Courier, qui venoit déclarer que le Roi rempliroit l'engagement que l'Evêque de Paris avoit pris en son nom. Alors plusieurs Cardinaux proposerent de révoquer la sentence, & l'Evêque de Paris fit au Pape de vifs reproches. Mais les partisans de l'Empereur empêcherent Clément VII de revenir sur ses pas. On dit qu'il témoigna beaucoup de chagrin de ce qu'on l'avoit obligé de prononcer avec tant de précipitation, & qu'il examina ce qu'il pourroit faire de mieux dans une si fâcheuse conjoncture. Mais on ne changea rien à ce qui avoit été fait, & la sentence subsista. Henri VIII ayant appris les procédures faites contre lui à Rome, & la triste nouvelle du mauvais succès de toutes ses négociations, ne garda plus de mesures dans son ressentiment, & exécuta la résolution qu'il avoit prise de n'avoir plus

aucune correspondance avec Rome. Le Parlement qui n'étoit pas moins indigné que le Roi de la conduite du Pape, fit un réglement contenant divers articles, qui tendoient tous à abolir la puissance qu'il exerçoit depuis plusieurs siécles, sur-tout en Angleterre. Le Parlement néanmoins dans ces articles paroissoit vouloir toujours conserver la doctrine catholique. Car en révoquant la loi faite sous le regne d'Henri IV, par laquelle il étoit permis aux Evêques de faire empriſonner toutes les personnes qu'ils soupçonnoient d'héréſie, on confirma en mêmetems celles qui avoient été faites sous Richard II & sous Henri V contre les hérétiques convaincus juridiquement. Dans les autres articles on approuvoit le Statut qui avoit aboli les annates; on ordonnoit que l'élection des Evêques se feroit par les Chapitres, & le sacre par l'Archevêque, sans avoir recours à Rome; on aboliſſoit le denier de S. Pierre, toutes les expéditions de Bulles, & les diſpenſes, que l'on renvoyoit à l'Archevêque de Cantorbery. Plût à Dieu que l'on s'en fût tenu là! Le mariage du Roi avec Catherine, veuve du Prince Arthus son frere, fut déclaré nul, & celui qu'il avoit contracté avec Anne de Boulen jugé légitime, & la succeſſion à la Couronne établie dans les enfans qui en naîtroient. On ordonna que tous les sujets du Roi sans diſtinction, seroient obligés de faire serment d'obéir à ces réglemens. Le Parlement déclara en mêmetems, que le Roi ni ses sujets ne prétendoient point s'éloigner de la vraie doctrine de Jesus-Christ, ni des articles de Foi reçus par l'Egliſe Catholique. Le Roi nomma trente-

deux personnes, seize de la Chambre Haute, & autant de celle des Communes, pour examiner les loix ecclésiastiques, & confirmer ou annuller celles qu'ils croiroient conformes ou contraires aux loix du Royaume.

XI.

XXVI. Formulaire schismatique que l'on fait signer partout. Constance de Morus & de Fischer.

Henri VIII sachant qu'une partie de ses sujets avoient autant d'attachement & de respect pour Catherine & la Princesse Marie sa fille, que de haine & d'horreur pour Anne de Boulen & toute sa famille, envoya des Commissaires de tous côtés pour recevoir le serment d'obéissance à tous les nouveaux réglemens. On reconnoissoit par ce serment la validité du second mariage, & l'on donnoit au Roi le titre de Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Fischer Evêque de Rochester & Thomas Morus furent les seuls qui refuserent de faire ce serment; & leur constance fut regardée comme une révolte. Comme on représentoit à Morus qu'il ne devoit point être d'une autre opinion que le grand Conseil d'Angleterre : Si j'étois seul contre tout le Parlement, répondit ce grand homme, je me défierois de moi-même; mais j'ai pour moi toute l'Eglise qui est le grand Conseil des Chrétiens. On le mit dans la Tour de Londres avec l'Evêque de Rochester, qui fut privé de tous ses biens & mis en prison presque nud, étant alors âgé de près de quatre-vingts ans. Le Pape Clément VII mourut dans ce même tems (à la fin de 1534.) & Paul III lui succéda.

XXVII. Le schisme

Cette mort ne changea rien dans les mesures que le Roi avoit prises pour rompre

s'affermit de plus en plus.

entiérement avec Rome. Le Parlement confirma à ce Prince la qualité de Chef souverain de l'Eglise d'Angleterre, & lui adjugea les décimes & les annates. Le Clergé en fut blessé, parce qu'il croyoit qu'en les ôtant au Pape on ne les exigeroit plus. Mais cependant le Roi ne fut pas encore satisfait, & il s'attribua de plus le dixiéme de tous les revenus des Bénéfices. Au commencement de 1535, on vit paroître une Déclaration du Roi, qui défendoit de donner le nom de Pape à l'Evêque de Rome, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les livres où il se trouvoit. Cet ordre fut exécuté avec une extrême rigueur. On fit mettre dans les Litanies ces paroles : „ De la tyrannie de l'E-„ vêque de Rome & de ses détestables ex-„ cès, délivrez-nous, Seigneur. " Quelque zéle que parut avoir le Roi pour conserver la doctrine catholique dans son Royaume, les héréſies de Luther ne laissoient pas d'y faire du progrès. Ses ouvrages y étoient fort répandus, malgré les défenses sévères qu'Henri avoit faites de les lire & de les garder. On voyoit chaque jour de nouveaux libe les contre les désordres du Clergé, contre l'invocation des Saints, contre les Reliques, contte le mérite des bonnes œuvres, & contre le culte des images. Le Roi à qui l'on avoit insinué que pour justifier le reste de sa conduite, il devoit paroître plus attaché que jamais à la Religion Catholique, fit arrêter & brûler plusieurs hérétiques. Le parti qui avoit horreur du Luthéranisme étoit fort puissant : mais celui qui le favorisoit, ne l'étoit pas moins. Anne de Boulen se déclaroit assez hautement pour celui-ci. Cran-

mer le favorisoit de tout son pouvoir, en ménageant néanmoins le Roi, pour qui il avoit à l'extérieur une complaisance aveugle. Cromvel paroissoit aussi plus porté pour le Luthéranisme que pour la Foi Catholique, quoiqu'on ait de fortes raisons pour croire qu'au fond il n'avoit aucune Religion.

XXVIII. Mort glorieuse de l'Evêque de Rochester.

Henri VIII ne pensa plus qu'à punir tous ceux qui s'opposeroient à ses desseins. Plusieurs Religieux qui condamnoient les nouveaux réglemens, furent les premieres victimes de sa fureur. Mais craignant qu'on ne l'accusât d'être attaché à la nouvelle réforme, il affecta d'user de la même rigueur envers ceux qui étoient convaincus de l'avoir embrassée, & les fit mourir avec les autres. Ce fut alors que l'univers déplora le supplice des deux plus grands hommes que possédât l'Angleterre : Morus, qui avoit été Chancelier ; & Fiscber, Evêque de Rochester. Pendant qu'ils étoient en prison, Paul III créa Fischer Cardinal, pour montrer combien il avoit d'estime pour cet illustre prisonnier. Le Roi l'ayant appris, en fut indigné, & commanda aux Juges de demander au Prélat s'il avoit recherché cette faveur du Pape. Fischer répondit que par la miséricorde de Dieu il n'avoit jamais eu d'ambition ; mais que quand même on l'en auroit soupçonné autrefois, l'état dans lequel il se trouvoit, son grand âge, la mort dont il étoit menacé à tous momens, sa prison & ses chaînes le justifioient assez sur cet article. Une réponse si sage n'appaisa point le Roi, qui dit en se mocquant du Pape : Qu'il envoie son chapeau de Cardinal quand il voudra, je ferai en sorte que quand

il arrivera, la tête pour laquelle il eſt deſtiné ne ſubſiſte plus. En effet Henri fit faire auſſitôt le procès à ce vénérable vieillard, qui eut la tête tranchée le vingt-uiéme de Juin 1535. Il avoit gouverné pendant trente ans l'égliſe de Rocheſter, & y avoit établi de très-ſaints réglemens. Il paſſe pour un des meilleurs Ecrivains qui ont attaqué Luther & les autres nouveaux hérétiques. L'on a tous ſes Ouvrages recueillis en un volume in folio, à la tête deſquels on a mis le Traité d'Henri VIII contre Luther, dédié à Léon X; & l'on croit que ce fut Fiſcher qui aida ce Prince à le compoſer. Outre pluſieurs excellens Traités de Controverſe contre Luther & Œcolampade, il a fait pluſieurs Ouvrages de piété qui ſont fort eſtimés. Il étoit très-bon Théologien, & avoit beaucoup étudié l'Ecriture ſainte & les Peres.

XXIX. Sentimens admirables de Morus.

Morus, compagnon de la priſon de Fiſcher, ne tarda pas à le ſuivre dans ſon ſupplice. Quand il eut appris la mort de ce Prélat, il dit à Dieu qu'il ſe reconnoiſſoit indigne de la gloire du martyre; qu'il étoit fort au-deſſous du ſaint Evêque qui venoit de le ſouffrir; que néanmoins il conjuroit ſa bonté de lui faire part de ſon calice. Pluſieurs perſonnes de qualité le vinrent exhorter à ſe ſoumettre; mais comme ils ne purent abattre ſon courage, ſa femme vint après les autres, & le conjura de ne la point ſitôt abandonner, ni ſes enfans, ni ſa patrie. Comme elle répétoit ſouvent la même choſe, il lui demanda combien de tems il pourroit encore vivre ſelon le cours de la nature. Vingt ans, répondit ſa femme. I

y a pas d'apparence, répliqua Morus, ue je préfére vingt ans à l'éternité. Quand n vit qu'il perséveroit dans sa résolution, lui ôta tous ses livres. Alors il tint ses nêtres fermées, & ne songea plus qu'à ntretenir avec Dieu. Son géolier lui ayant emandé quel plaisir il trouvoit dans ces énébres, il répondit gaiement : Il faut rmer la boutique quand toute la marchanise est enlevée : c'est le nom qu'il donnoit ses livres. On l'interrogea sur ses sentiens par rapport au Statut qui abolissoit en ngleterre l'autorité du Pape. Il répondit ue cette autorité étoit légitime, nécessaire de droit divin, & qu'avec la grace de ieu il conserveroit ces sentimens jusqu'à la ort. On s'écria qu'il manifestoit par-là sa aine contre le Roi. Il protesta qu'il avoit oujours été inviolablement attaché à son ouverain. Son Successeur dans la charge de hancelier lui demanda, s'il étoit plus verueux & plus éclairé que tant d'Evêques & 'Abbés qui pensoient autrement. A un Evêque de votre parti, répliqua ce grand homme, je puis en opposer cent qui joüissent de a gloire céleste. Le nombre des Martyrs & es Confesseurs dont je suis le sentiment, vaut bien celui de la noblesse d'aujourd'hui; & la puissance de tous les Conciles généraux équivaut bien à celle du Parlement d'Angleterre.

XXX. Sa fin glorieuse. Ses Ouvrages.

Cet illustre captif passa dans le saint exercice de la priére, l'intervalle qu'il y eut entre sa condamnation & sa mort. La veille il écrivit à une de ses filles avec du charbon, & sur du papier qu'il avoit surpris, pour lui mander qu'il brûloit du désir de posséder

ſon Dieu, & de mourir le lendemain qui étoit l'Octave du Prince des Apôtres, & la fête de la Tranſlation de ſaint Thomas de Cantorbery, jour infiniment heureux pour lui. Il parloit ainſi, parce qu'il étoit charmé de mourir pour ſon attachement à la Chaire de ſaint Pierre, & qu'il avoit toujours eu une dévotion particuliere pour ſaint Thomas. Dieu exauça ſes vœux. Le ſixiéme de Juillet on le conduiſit à l'échaffaut. Comme l'échelle n'étoit pas commode, il dit à un des valets du bourreau : Donnez-moi la main pour monter, je n'en aurai pas beſoin pour deſcendre. Après avoir fini ſa priére & chanté le Pſeaume *Miſerere*, il prit le peuple à témoin qu'il mouroit dans la profeſſion de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine. Il mit enſuite ſa tête ſur le billot pour recevoir le coup de la mort. Il la ſouffrit avec la joie & la conſtance des Martyrs. Les gens de bien gémirent de ce ſpectacle, & adorerent les jugemens de Dieu ſur les auteurs d'une ſi horrible injuſtice. On donna ſon corps à ſa fille, qui le fit enſevelir honorablement. Eraſme nous a laiſſé dans une de ſes lettres le portrait de Morus, qui y eſt repréſenté comme un homme accompli. Il étoit très-ſavant, & ſa piété égaloit ſa ſcience. Le plus conſidérable des Ouvrages que nous avons de lui eſt ſon *Utopie*, qui contient en deux livres le plan d'une République parfaite, à l'imitation de celle de Platon. L'agréable & l'utile ſe trouvent également dans cet Ouvrage. Il a auſſi fait une réponſe à l'Ecrit de Luther contre le Roi d'Angleterre. Elle paroît mieux écrite que celle de Fiſcher, mais elle eſt moins profonde &

moins solide. Il composa dans sa prison une explication de la Passion de Jesus-Christ ; mais cet ouvrage n'est point achevé. Enfin on a de lui une belle priére tirée des Pseaumes, pour implorer le secours de Dieu dans la tentation. Son histoire de Richard III n'est pas finie. Ses Œuvres furent imprimées à Louvain en 1566.

XII.

XXXI. Cruauté de Henri VIII.

Fischer & Morus ne furent pas les seules victimes de la cruauté d'Henri VIII. Peu de tems avant qu'on les mît à mort, on avoit traîné sur la claie un Docteur en Théologie de l'Abbaye de Sion, trois Chartreux, & un Prêtre, pour le même sujet. On les avoit pendus, ensuite ouverts, & enfin on leur avoit arraché le cœur & les entrailles, & mis leurs corps en quartier. Depuis ce tems-là il n'y eut aucun homme de bien qui n'eût lieu de craindre pour sa vie. Renaud Polus, qui fut depuis Cardinal, & qui étoit hors du Royaume parce que le Roi avoit porté plusieurs fois la main sur son épée pour le tuer, adressa à ce Prince du lieu de sa retraite un Traité de l'union de l'Eglise. Henri n'en fut que plus animé contre lui, & il promit cinquante mille écus à celui qui lui apporteroit sa tête.

XXXII. Il fait Cromvel Visiteur des Monastéres.

L'Archevêque de Cantorbery commença la visite de sa Province au mois de Mai de la même année 1535, mais seulement après en avoir obtenu la permission du Roi. On faisoit ainsi tous les actes de la Juridiction Ecclésiastique par l'autorité royale, & l'on ne travailloit qu'à bien confirmer au Roi sa qualité de Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Ce Prince donna à Cromvel la qualité

de ſon Vicaire général pour le ſpirituel, & celle de Viſiteur de tous les Monaſtéres d'Angleterre. Ce Cromvel étoit de baſſe naiſſance. Après avoir été ſoldat, il ſe mit au ſervice du Cardinal Volſey, dont il ſçut gagner la confiance. Il ſe pouſſa à la Cour, & s'appliqua à étudier les inclinations du Roi pour le flatter en tout. Anne de Boulen contribua à ſon élevation, & le fit parvenir par dégrés à la dignité de premier Miniſtre. Le Roi l'ayant de plus chargé de toutes les affaires eccléſiaſtiques, il fit tout le mal qu'on devoit attendre de lui; & un des premiers conſeils qu'il donna au Roi, fut de ſupprimer tous les Monaſtéres. Henri goûtant cet avis, mit la choſe en délibération dans ſon Conſeil: mais pluſieurs s'y oppoſérent, & firent ſentir qu'une telle entrepriſe pouvoit avoir alors de terribles inconvéniens. Le Roi réſolut donc d'y travailler par degrés, & il commença par ordonner une viſite générale des Monaſtéres, afin de connoître les titres, la vie des Religieux & Religieuſes, & la maniére dont les régles de chaque Ordre étoient obſervées. Il ne doutoit pas qu'on ne découvrît dans cette viſite pluſieurs abus qui ſerviroient de prétexte pour exécuter ſon deſſein. Car au fond le grand motif qui faiſoit crier contre les déſordres des Moines, étoit le déſir de s'emparer de leurs biens. Le choix que le Roi faiſoit d'un homme tel que Cromvel pour cette viſite, faiſoit aſſez connoître quelles étoient ſes vûes.

XXXIII. Dépréd tion des Monaſtéres.

Dans le mois d'Octobre Cromvel fit commencer la viſite générale des Monaſtéres, & il nomma pour cela pluſieurs perſonnes, à qui il donna des inſtructions compriſes en qua-

-vingt-six articles, qui entroient dans un
and détail sur les revenus, les fondations,
maniére dont on se conduisoit, l'élection
supérieurs, l'âge nécessaire pour faire
vœux, & la fidélité à les remplir. On
soit paroître du zéle contre les désordres,
l'on couvroit les vrais desseins que l'on
oit sous le beau nom de réformation. L'ef-
de ces visites fut de fournir au Roi le pré-
te qu'il cherchoit. Aussi furent-elles sui-
s de la suppression des Monastéres, dont
Prince s'appropria les revenus. On cria
mi les Luthériens, comme parmi les Ca-
oliques, dit le grand Bossuet, contre cette
rilége déprédation des biens consacrés à
eu : mais au caractére de vengeance que
réformation Anglicane avoit déja dans
commencement, il y fallut joindre ce-
d'une si honteuse avarice; & ce fut un
premiers fruits de la primauté d'Henri,
i se fit Chef de l'Eglise pour la piller avec
re. Les visiteurs qui avoient ordre d'épou-
nter les Religieux, leur faisoient enten-
qu'ils alloient être exposés à toute la sé-
rité du Roi. Ils leur insinuoient ensuite
e pour l'éviter, & en même-tems pour cou-
r leurs désordres, le meilleur moyen étoit
réſigner leur maison au Roi, qui prendroit
n de la subsistance de chacun d'eux en par-
culier. Cette exhortation des Commissaires
t efficace auprès d'un très-grand nombre
Religieux. Leur rapport fut ensuite ren-
public, & on y exposoit les désordres,
ints ou véritables, des Monastéres. Le
oi aussitôt en qualité de Chef de l'Eglise
Angleterre, rendit une Ordonnance, par
aquelle il délioit de leurs vœux tous les

Moines qui s'étoient engagés avant l'âge de vingt-quatre ans, & permettoit à tous les autres de vivre en séculiers, s'ils le jugeoient à propos.

XIII.

XXXIV. Le Pape dresse une Bulle d'excommunication contre Henri VIII.

Paul III ayant appris tous ces excès auxquels se portoit Henri VIII, crut qu'il ne devoit plus de son côté rien ménager avec ce Prince. Non-seulement il l'excommunia par une Bulle qu'il fit solemnellement publier, mais même il déclara qu'il délioit tous ses sujets de leur serment de fidélité, & qu'il donnoit son Royaume au premier qui s'en empareroit. Il enjoignit à tous les Ecclésiastiques de se retirer des pays de sa domination, ordonna à la noblesse de prendre les armes contre lui, mit le Royaume en interdit, défendit à tous les Chrétiens d'avoir aucun commerce avec les Anglois, cassa tous les Traités que les Souverains avoient faits avec ce Prince, jugea infâmes les enfans qui naîtroient de son second mariage, & exhorta tous les Grands à lui faire la guerre. Rien n'étoit plus propre qu'une pareille Bulle à mettre le comble aux maux de cette malheureuse nation, & à les rendre incurables. Aussi fit-elle gémir tous ceux qui aimoient sincérement l'Eglise, & qui étoient animés de son Esprit. Henri VIII n'étoit pas fâché de pouvoir couvrir ses excès, sous ceux qu'il pouvoit reprocher au Pape avec tant de fondement. Cette Bulle au reste qui est datée du vingt-neuviéme de Novembre 1535, ne fut publiée que plus de deux ans après.

XIV.

XXXV. Mort édi-

Pendant que l'Eglise d'Angleterre étoit dans ce déplorable état, la Reine Catherine

échoit de faire dans son exil, un saint usage de l'humiliation à laquelle Henri VIII l'avoit réduite. Elle cherchoit toute sa consolation dans le saint exercice de la priére, & dans la méditation des vérités éternelles. Elle parut toujours très-soumise aux ordres de la Providence, & aux terribles épreuves par lesquelles il plaisoit à Dieu de la faire passer. Anne de Boulen ne laissoit échapper aucune occasion de la contrister. Elle alla même jusqu'à faire mettre en prison un Cordelier son Confesseur, qui lui procuroit quelque consolation. Catherine écrivit à ce Religieux une lettre très-édifiante pour le soutenir dans sa captivité, & elle en reçut une réponse qui lui fut fort agréable. Dieu voulant terminer les maux de cette pieuse Princesse, permit qu'elle tomba dans une langueur qui la conduisit bientôt au tombeau. Dès que le Roi sçut qu'elle étoit à l'extrémité, il lui fit témoigner la part qu'il y prenoit. Catherine dicta aussitôt une lettre très-tendre à ce Prince, qu'elle appelloit son très-cher Roi, Seigneur, & époux. Elle lui mandoit que l'amour qu'elle avoit toujours eu pour lui, l'obligeoit de le conjurer de penser à son salut, & de le préférer à toutes les grandeurs & à tous les plaisirs de la terre. Elle recommandoit à ses soins Marie leur fille commune, le suppliant d'avoir pour elle des entrailles de pere. Elle le prioit encore d'établir ses trois filles d'honneur, & de donner à ses autres domestiques une année de leurs gages au-dessus de ce qui leur étoit dû. Enfin elle lui protestoit que la seule chose qui l'affligeoit en quittant la vie, étoit de n'avoir pas la consolation de le voir. Elle fit

Sainte de la Reine Catherine.

faire deux copies de cette lettre : envoya l'une au Roi, & l'autre à l'Ambassadeur de Charles V en Angleterre. Henri VIII ne put refuser des larmes à la lettre de cette Princesse mourante. Il en parut fort touché, & pria l'Ambassadeur de Charles V de l'aller promptement trouver & de la saluer de sa part. Mais l'Ambassadeur n'arriva à Kimbalton où elle étoit, qu'après sa mort. Cette Princesse mourut au commencement de Janvier 1536, & fut inhumée honorablement dans l'Abbaye de Peterfbourg, que Henri VIII convertit dans la suite en Evêché. Ce Prince commanda à toute sa maison de prendre le deuil. Anne de Boulen fit au contraire éclater sa joie; & comme quelqu'un la félicitoit de la mort de sa rivale, je n'en suis point fâchée, dit-elle, mais je lui aurois souhaité une mort moins glorieuse.

XV.

XXXVI. Fin funeste d'Anne de Boulen. Comment Dieu fait éclater sa justice dans cet événement.

La colére de Dieu ne tarda point à poursuivre cette malheureuse. Le Roi avoit conçu depuis peu une violente passion pour Jeanne de Seymour, une des filles d'honneur d'Anne de Boulen. Les ennemis de celle-ci entrerent dans les sentimens du Roi, & croyant lui faire plaisir, ils l'accuserent d'infidélité. Le Roi la fit enfermer dans la tour de Londres, avec cinq autres personnes qui passoient pour ses complices. Quand elle sçut que sa disgrace étoit certaine, elle versa des larmes en abondance; & tout d'un coup elle passa de son chagrin & de ses larmes à de grands éclats de rire, comme une personne insensée. Les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses favoris

ui l'avoient trahie, montroient sensible-
ent le trouble de sa conscience. Quand
voudroit la justifier des infamies dont ils
chargerent en mourant, ses propres apo-
gistes avouent que son enjouement étoit
modeste, ses libertés indiscrétes, sa con-
ite irréguliére & licentieuse.

On ne peut s'empêcher, dit M. Bossuet, reconnoître la main de Dieu sur cette incesse. Elle ne joüit que trois ans de la oire où tant de crimes l'avoient établie. ne nouvelle passion la ruina, comme la ssion qu'on eut pour elle l'avoit éle-
e; & Henri qui lui avoit sacrifié Cathe-
ne, la sacrifia elle-même à Jeanne de Sey-
our. Catherine en perdant les bonnes gra-
s du Roi, conserva du moins son esti-
e jusqu'à la fin; au lieu qu'il fit mourir nne de Boulen sur un échaffaut comme ne infâme. Mais la main de Dieu paroît ur-tout en ce que le Roi, toujours esclave e ses passions, fit casser son mariage avec nne, en faveur de Jeanne de Seymour, omme en faveur d'Anne il avoit fait casser e mariage de Catherine. Par un juste juge-
ment de Dieu, Anne tomba dans un abysme emblable à celui qu'elle avoit creusé à sa ivale innocente. Mais Catherine soutint usqu'à la mort, avec la dignité de Reine, a vérité de son mariage & l'honneur de la naissance de Marie: au contraire par une honteuse complaisance, Anne reconnut, ce qui n'étoit pas, qu'elle avoit épousé Henri pendant la vie de Milord Perci avec lequel elle avoit auparavant contracté; & en a-
vouant contre sa conscience que son ma-
riage avec le Roi étoit nul, elle enveloppa

Hist. des Variat.

dans ſa honte ſa fille Elizabeth. Afin qu'on vît la juſtice de Dieu d'une maniére encore plus manifeſte dans ce mémorable événement, Cranmer, ce même Cranmer qui avoit caſſé le mariage de Catherine, caſſa encore celui d'Anne à qui il devoit tout. Dieu, continue M. Boſſuet, frappa d'aveuglement tout ce qui avoit contribué à la rupture d'un mariage auſſi ſolemnel que celui de Catherine. L'indigne foibleſſe de Cranmer & ſon extrême ingratitude envers Anne, furent l'horreur de tous les gens de bien; & ſa honteuſe complaiſance à caſſer tous les mariages au gré de Henri, ôterent à ſa premiére ſentence toute l'apparence d'autorité que le nom d'un Archevéque pouvoit lui donner.

La malheureuſe Princeſſe eſpéra en vain de fléchir le Roi en avouant tout ce qu'il vouloit : cet aveu ne lui ſauva que le feu, & Henri lui fit couper la tête. Le jour de l'exécution, elle ſe conſola ſur ce qu'elle avoit ouï dire que l'exécuteur étoit fort habile ; & d'ailleurs, ajoûta-t-elle, j'ai le coû aſſez petit. En même-tems elle y porta la main & éclata de rire. Peut-être que la tête lui avoit tourné aux approches de la mort. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que Dieu vouloit que la fin de cette Princeſſe, quelqu'affreuſe qu'elle fût, tint autant du ridicule que du tragique. Son frere & ceux qui furent accuſés d'avoir été ſes complices, eurent auſſi la tête tranchée trois jours après. C'étoit dans le mois de Mai 1536.

ARTICLE XIV.

uite du Schiſme de l'Egliſe d'Angleterre. Diverſes Révolutions par rapport à la Religion & au Gouvernement.

I.

I. Mariage du Roi avec Jeanne de Seymour. La Princeſſe Marie fait tout ce que veut le Roi.

APrès qu'Henri VIII eut immolé à ſa haine & à ſa fureur, celle pour qui il voit auparavant excité de ſi grands troubles dans ſon Royaume, il épouſa dès le endemain Jeanne de Seymour, ſans ſe mettre en peine des jugemens que le public pourroit former ſur une conduite auſſi extraordinaire. La Princeſſe Marie fille de la Reine Catherine s'accommodant au tems, chercha à rentrer dans les bonnes graces du Roi, & les lui demanda par une lettre très-ſoumiſe. Henri lui fit ſigner trois articles qu'elle avoit refuſés juſqu'alors. 1. L'invalidité du mariage de Catherine ſa mere. 2. Le renoncement à l'autorité du Pape. 3. La primatie du Roi comme Chef de l'Egliſe Anglicane. Cette démarche de la Princeſſe Marie fit perdre au Pape Paul III l'eſpérance qu'il avoit conçue, de faire révoquer tout ce qui avoit été fait en Angleterre contre ſon autorité. Et il connut bientôt que rien n'étoit capable d'engager Henri VIII à renoncer au pouvoir qu'il avoit uſurpé ſur le Clergé. C'eſt ce que prouvoit ſur-tout la ſuppreſſion qu'il avoit déja faite de la plûpart des Monaſtéres.

II. Suppression de tous les petits Monastéres. Le Parlement confirme les sentences de divorce contre les deux dernieres Reines.

En effet le Roi qui vouloit disposer de leurs biens, représenta au Parlement que le grand nombre de Couvens dans son Royaume étoit à charge à l'Etat, & le pria de remédier à ce mal par les moyens les plus convenables. En conséquence le Parlement supprima tous les petits Monastéres, dont le revenu étoit au dessous de deux cens livres sterling, c'est-à-dire, huit cens cinquante écus. On allégua pour prétexte que ces Monastéres étant pauvres, il y avoit peu de Religieux, & que la discipline y étoit mal observée. Le Parlement par une autre loi donna au Roi tous ces Couvens au nombre de trois cens soixante-seize, avec les églises, les terres & les biens qui en dépendoient, outre l'argenterie, les meubles, ornemens d'église. Pour recueillir ces revenus, on érigea une nouvelle Cour de Justice sous le nom de *Cour des augmentations des revenus du Roi.* Dans le même tems le Parlement confirma les deux sentences de divorce données contre Catherine & contre Anne. Il déclara illégitimes les enfans des deux lits, confirma la condamnation d'Anne de Boulen & de ses complices, & assûra la succession aux enfans que le Roi pourroit avoir de Jeanne, ou de toute autre femme qu'il épouseroit dans la suite. Il fit aussi deux autres loix qui condamnoient à des peines très-rigoureuses, tous ceux qui feroient quelque tentative pour rétablir en Angleterre l'autorité du Pape.

III. Division dans le Clergé sur la Religion.

II.

Le Clergé de son côté faisoit tous ses efforts pour se rendre agréable au Roi, en approuvant toutes ses actions. Mais s'il étoit réuni sur ce point, il étoit fort divisé sur la Religion.

Religion. Une partie des Evêques vouloit conſerver tous les anciens dogmes, & témoignoit une grande oppoſition pour la nouvelle Réformation. D'autres, à la tête deſquels étoient Cranmer & Cromvel, la favoriſoient, faiſant dans toutes les occaſions des railleries contre l'uſage de la Confeſſion, l'invocation des Saints, l'eau benite, & pluſieurs autres cérémonies de l'Egliſe. Ils parloient de l'incertitude de la Tradition, des erreurs prétendues introduites par les Moines, & s'exhortoient à n'être plus la dupe de tous ceux qui avoient débité tant de fauſſetés. Les bien-intentionnés furent affligés, quand ils virent que le Roi créoit un homme tel que Cromvel, ſon vicegérent dans toutes les affaires eccléſiaſtiques. Mais leurs allarmes diminuerent, lorſqu'ils virent les dix articles que le Roi avoit dreſſés comme chef ſouverain de l'Egliſe Anglicane. L'Aſſemblée du Clergé eut ordre de les examiner, & après beaucoup de conteſtations entre ceux qui favoriſoient les nouvelles héréſies, & ceux qui les déteſtoient, les dix articles furent reçus & approuvés. Nous croyons devoir en rapporter la ſubſtance.

IV. Le Roi publie dix articles ſur la Foi contre les Proteſtans.

1. L'Ecriture ſainte eſt le fondement de la foi avec les trois ſymboles des Apôtres, de Nicée, de ſaint Athanaſe, & les quatre premiers Conciles généraux. Tous les Evêques & les Prédicateurs doivent inſtruire les peuples conformément à cette ſainte Ecriture & à ces ſymboles.

2. Le Baptême eſt un Sacrement néceſſaire aux enfans, pour obtenir la rémiſſion du péché originel & la vie éternelle. Les adul-

tes qui reçoivent ce Sacrement doivent se repentir de leurs péchés.

3. La Pénitence instituée par Jesus-Christ est nécessaire pour obtenir la rémission des péchés. Elle est composée de trois parties, la contrition, la confession, la satisfaction. La confession au Prêtre est nécessaire, & la satisfaction de Jesus-Christ n'empêche pas les fruits de la Pénitence, ou les œuvres satisfactoires, le jeûne, l'aumône, la prière, &c.

4. Dans le Sacrement de l'Eucharistie on reçoit véritablement sous la figure du pain, le même corps de Jesus-Christ conçu de la Vierge.

5. Pour être justifié, il faut avoir la contrition, la foi & la charité.

6. Il faut apprendre aux fidéles que l'usage des images est fondé sur l'Ecriture sainte; qu'elles servent à exciter la dévotion des fidéles; qu'ainsi on doit les conserver, leur rendre du respect comme un honneur relatif qui se rapporte à Dieu & non à l'image.

7. Il est bon d'honorer les Saints & de les prier d'intercéder pour les fidéles, sans croire néanmoins qu'ils aient par eux-mêmes la vertu d'accorder les choses que Dieu seul peut donner.

8. On doit retrancher tous les abus qui pourroient se glisser dans l'invocation des Saints, & observer leurs fêtes.

9. On doit retenir les cérémonies usitées dans l'Eglise, comme les ornemens des Prêtres, l'eau benite, le pain beni, les rameaux, les cierges allumés, la bénédiction des fonts baptismaux, les exorcismes dans le

Baptême, la cérémonie des cendres au commencement du Carême, celle de ſe proſterner devant la croix & de la baiſer.

10. Enfin à l'égard du purgatoire, on enſeignera aux fidéles que c'eſt une bonne œuvre de prier pour les morts, & de faire dire des Meſſes pour la délivrance des ames des défunts, cette priére ayant un fondement certain dans le livre des Machabées, & étant reçue dès le commencement de l'Egliſe. Ce même article retranchoit quelques abus.

V. Il les fait recevoir. Il vend aux nobles les terres des Couvens ſupprimés.

Les erreurs des Luthériens & des Sacramentaires ſont très-nettement condamnées dans ces articles. Ils furent ſignés de Cromvel, de l'Archevêque Cranmer, de dix-ſept Evêques, de quarante Abbés ou Prieurs, & de quarante Députés de la Chambre baſſe du Clergé. Dès que cet acte eut été ſigné, on le préſenta au [illegible], qui le confirma, & donna ordre qu'on le publiât & qu'on y fît une préface en ſon nom. Le Roi diſoit à chacun des articles, qu'il ordonnoit aux Evêques de les annoncer aux peuples dont il leur avoit commis la conduite : langage inoui juſqu'alors dans l'Egliſe. Quoiqu'il ne ſoit point parlé dans ces articles des Sacremens de Confirmation, d'Extrême-Onction, d'Ordre & de Mariage, on ſait d'ailleurs que Henri ne changea rien dans la doctrine de l'Egliſe Catholique, ſoit par rapport à ces Sacremens, ſoit par rapport aux autres articles de la Foi. Dans ce même tems le Roi par le conſeil de Cromvel voulant s'attacher de plus en plus la nobleſſe du Royaume, vendit aux Gentilshommes de chaque Province les terres des Couvens qui avoient été ſupprimés, & les leur abandonna à un fort

bas prix. Le même Cromvel publia auſſi un nouveau Réglement eccléſiaſtique, dont le fondement étoit la doctrine des dix articles que nous avons rapportés ; ce qui prouve combien ce Vicegérent étoit capable des diſſimulations les plus criminelles ; puiſqu'étant Proteſtant dans le cœur, ou peut-être même impie, il ne croyoit rien de tout ce qu'il ne faiſoit pas difficulté de ſigner.

III.

VI. Proteſtation du Roi contre le Concile indiqué à Mantoue.

Pendant que l'Aſſemblée du Clergé ſe tenoit encore, Henri VIII voulut avoir ſon avis ſur le procédé du Pape qui l'avoit cité au Concile indiqué à Mantoue, & qui enſuite fut tenu à Trente. L'avis des Prélats fut que ni le Pape, ni aucun Prince du monde, n'avoit le droit de convoquer un Concile général ſans l'aveu & le conſentement de tous les Souverains de la Chrétienté. Suivant cet avis Henri publia une proteſtation contre le Concile indiqué à Mantoue, dans laquelle il dit que l'Evêque de Rome n'ayant aucune autorité dans le Royaume d'Angleterre, il n'avoit pas droit d'en appeller les ſujets à ce Concile ; que le lieu n'étoit ni libre ni commode ; que d'ailleurs on ne feroit rien de bon dans un Concile où le Pape préſideroit, puiſque le principal but d'un Concile général devoit être de réduire la puiſſance des Pontifes Romains à ſes anciennes bornes : que pour lui il ſouhaitoit fort un Concile libre, mais que celui de Mantoue ne pouvoit l'être ; qu'au reſte c'étoit mal prendre ſon tems que de vouloir aſſembler l'Egliſe, lorſque toute la Chrétienté étoit en feu, & que l'Empereur & le Roi de France ſe faiſoient la guerre ; que ſi la paix étoit

rétablie entre les Princes, il consentiroit avec joie qu'on assemblât un vrai Concile; qu'en attendant il conserveroit la vraie Foi dans son Royaume au péril même de sa vie & de sa Couronne; que dans cette résolution il protestoit contre tout Concile assemblé par l'autorité du Pape, & qu'il ne se soumettroit jamais à ses décisions.

VII. La suppression des Monastéres occasionne une révolte.

Quoiqu'Henri assurât qu'il vouloit conserver dans son Royaume tous les articles de la Foi, il se conduisoit néanmoins comme un Prince qui ne pensoit qu'à détruire la Religion, en s'emparant des biens de l'Eglise, & en supprimant tant de Monastéres qui devoient être des asyles pour ceux qui vouloient fuir la corruption du siécle. On démolissoit les maisons & les églises de ces Monastéres, & on en vendoit les matériaux au profit du Roi. Mais cette suppression fit beaucoup de mécontens. Les pauvres disoient qu'ils se trouvoient privés de plusieurs aumônes qu'ils recevoient de ces Monastéres: les riches & les nobles se plaignoient qu'on leur eût ôté le moyen de placer plusieurs de leurs enfans. Le Roi tâcha de remedier à ces plaintes, en faisant publier les désordres que l'on disoit avoir découverts dans ces Communautés. Mais on répondoit qu'il falloit se contenter de réformer les Monastéres & non pas les détruire. Le Roi aigrit encore davantage les esprits, en faisant publier de nouveaux réglemens pour les Ecclésiastiques. Leurs murmures excitérent une révolte qui ne tarda point à éclater. Elle parut d'abord dans la Province de Lincoln, où un Docteur en Théologie, Prieur d'un Monastére, fit prendre les armes à près de vingt mille hommes

dont il ſe fit chef ſous le nom de Capitaine Savetier. Les rebelles envoyerent au Roi leurs griefs, dont les principaux étoient la ſuppreſſion d'un très-grand nombre de Monaſtéres, & le renoncement à l'ancienne doctrine de l'Egliſe. Le Roi répondit d'abord avec beaucoup de hauteur; mais ayant appris que la Province d'Yorc commençoit auſſi à ſe révolter, il tâcha de gagner par la douceur ceux qu'il eût été très-dangereux d'aigrir par la violence.

VIII. Autre révolte dans la Province d'Yorc excitée au ſujet de la Religion.

En effet le ſoulevement de la Province d'Yorc étoit d'une conſéquence beaucoup plus grande, parce que pluſieurs Seigneurs y entrerent. Les révoltés s'aſſemblerent au nombre de quarante mille hommes, ſous prétexte de conſerver la Foi, de rétablir l'Egliſe, & de réprimer l'héréſie. Ils donnerent à leur marche le titre bizarre de pélerinage de grace. Des Prêtres alloient devant eux la croix à la main, & l'on voyoit ſur leurs drapeaux un crucifix avec les cinq plaies de Notre Seigneur & un calice. Chacun d'eux portoit ſur la manche une repréſentation de ces cinq plaies, au milieu deſquelles étoit le nom de Jeſus. Quand le Roi ſçut que ces révoltés faiſoient chaque jour de nouveaux progrès, il ſuivit le conſeil qu'on lui donna de leur accorder une amniſtie générale & ſans condition. L'aſſûrance du pardon fit rentrer tout le monde dans ſon devoir. Henri voulant remonter juſqu'à la ſource de la ſédition, eſſaya de faire l'apologie de ſa conduite, ſur-tout par rapport à la ſuppreſſion des Monaſtéres & à ſa haine contre les Papes; mais il n'employa que de très-mauvaiſes raiſons, qui manifeſtoient de plus en plus

ſon attachement au ſchiſme & ſon irréligion.

IV.

IX. Commencement de la diſgrace du célébre Polus.

Ce Prince ne fut pas ſi indulgent à l'égard de Renaud Polus, qu'il perſécuta vivement quoiqu'il fût du ſang royal. Il avoit commencé à s'indiſpoſer contre lui, dès le tems qu'il étoit à Paris pour s'y perfectionner dans les ſciences. Car le Roi l'ayant prié d'engager les Univerſités de France à déclarer nul ſon mariage avec Catherine, Polus s'en excuſa, ne voulant point contribuer à une action ſi injuſte. Il ne laiſſa pas dans la ſuite de retourner en Angleterre, & aſſiſta comme Doyen d'Exceſter à l'Aſſemblée du Clergé qui donna au Roi le titre de Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. Polus fit enſuite le voyage d'Italie & ſéjourna quelque tems à Padoue, où il lia un commerce d'amitié avec Bembo, Sadolet & quelques autres beaux eſprits. Ces hommes de Lettre cédoient à Polus l'avantage de l'éloquence, & le regardoient comme un des plus illuſtres Orateurs de ſon ſiécle. La réputation qu'il s'étoit acquiſe fit naître au Roi l'envie de le rappeller, pour l'employer dans les affaires. Mais Polus chercha toujours des prétextes pour ne pas ſe rendre aux ordres du Prince. Voyant que ſes excuſes n'étoient point goûtées, il écrivit enfin au Roi qu'il n'approuvoit point ce qui s'étoit fait en Angleterre, ſoit dans l'affaire du divorce, ſoit dans la rupture avec Rome.

X. Polus écrit contre ce qui s'étoit fait en Angleterre

Henri qui ſouhaitoit fort de le gagner, lui envoya un Ecrit qui conteroit ſon apologie. Polus y répondit par un Traité de *l'Union eccléſiaſtique*, qu'il adreſſa au Roi même &

au sujet de la Religion. Nouvelle révolte. Mort de la Reine

qu'il fit ensuite imprimer. Il n'y épargne point ce Prince, & il y dévoile toute la turpitude de sa conduite. Henri choqué de cette liberté usa de dissimulation. Il le pria de se rendre à Londres pour l'éclaircir sur quelques endroits de son livre, qu'il estimoit beaucoup, disoit-il, & sur lequel il n'avoit que quelques difficultés, dont il souhaitoit avoir la solution de sa propre bouche. Polus n'eut garde de donner dans le piége; & le Roi voyant que ses artifices n'avoient eu aucun succès, le dépouilla de ses bénéfices, & promit cinquante mille écus à celui qui lui apporteroit sa tête. Il chargea en même tems les Evêques de réfuter le Traité de l'Union, & plusieurs écrivirent des livres pour justifier tout ce qui s'étoit fait en Angleterre. L'année suivante 1537 il y eut une nouvelle révolte qui causa beaucoup d'inquiétude au Roi: mais il vint à bout de la dissiper. Les chefs furent punis avec une extrême rigueur. Henri s'imaginant que les Moines étoient ceux qui contribuoient le plus à soulever les peuples contre lui, résolut de supprimer tous les Monastéres qui restoient. Plusieurs Abbés prévinrent les ordres du Prince en lui donnant leurs Abbayes, afin d'avoir une pension honnête pendant le reste de leur vie. Au mois d'Octobre de la même année, Jeanne de Seymour accoucha d'un Prince qui reçut au Baptême le nom d'Edouard. Mais sa naissance coûta la vie à sa mere, qui mourut le lendemain de l'opération qu'il fallut lui faire pour tirer l'enfant hors de son corps.

V.

XI. Cruelle persécution.

Vers la fin de 1538 le Pape, dans l'espérance de ramener Henri VIII de ses égare-

mens, envoya en Flandres en qualité de Légat, Polus qu'il avoit déja fait Cardinal. Mais lorsqu'il eut été informé que le Roi avoit mis sa tête à prix, & lui dressoit continuellement des embuches, il le rappella à Rome, & lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne. Henri VIII ne pouvant satisfaire sur Polus même la haine qu'il lui portoit, attaqua ses parens & ses amis, & en fit arrêter & mourir plusieurs. La mere de Polus ne fut pas épargnée. On lui fit un crime d'avoir reçu des Lettres de son fils ; & quoiqu'elle fût déja avancée en âge, & que la sainteté de sa vie lui attirât la vénération des peuples, elle fut arrêtée, & on lui trancha la tête. Cette cruauté fut suivie du pillage & de la destruction des églises & des monastéres, de la profanation des Images & des Reliques, de l'enlévement des châsses & des ornemens, de la prison & de la mort des Prêtres & des Moines qui vouloient s'opposer à ces désordres Plusieurs Religieux de S. François qui languissoient depuis long-tems dans les prisons, furent mis à mort. On en tira trente-deux de leur prison, chargés de chaînes, & on les envoya dans des lieux éloignés pour les faire périr avec moins de bruit. Jean Foreſt Religieux du même Ordre, qui avoit été Confesseur de la Reine Catherine, fut exposé dans une place à Londres : on l'éleva en l'air ; & après l'avoir attaché par les bras à deux fourches, on le brûla à petit feu. Le Général de la Cavalerie & le Viceroi d'Irlande eurent la tête tranchée.

Persécution contre les Catholiques.

Henri écoutoit tout ce qu'on lui disoit contre les Ecclésiastiques & les Moines, &

XII. Suite de la

perſécution. Excés inouïs auſquels le Roi ſe porte.

ainſi la perſécution devenoit chaque jour plus violente. Il entreprit d'abolir les maiſons religieuſes qu'il avoit épargnées juſqu'alors. Les Evêques favoriſerent tous les excès auſquels il ſe porta. Par leur conſeil ce Prince ordonna une nouvelle viſite des Monaſtéres ; & ceux qui en furent chargés, lui préſenterent un long mémoire des abus & des déſordres vrais ou faux qu'ils diſoient avoir trouvé dans ces maiſons. On auroit pû aiſément découvrir la calomnie, ſi l'on eût voulu envoyer des gens déſintéreſſés & judicieux ; mais on n'avoit pas deſſein de voir ſi clair, & l'on ne cherchoit qu'un prétexte pour ôter tout appui à la Religion Catholique en Angleterre, & pour ſatisfaire la haine du Prince & l'avarice inſatiable de ſes Miniſtres. On ſe hâta donc d'en venir aux effets : Cromvel fit briſer toutes les images de la Vierge & des Saints, qui étoient révérées en pluſieurs lieux : il s'empara de toutes les richeſſes que la piété des Catholiques y avoit conſacrées : il pilla les tombeaux des Martyrs & en profana les Reliques. Mais la fureur des Anglois ſchiſmatiques parut encore davantage dans la maniére dont ils deshonorerent les cendres précieuſes de ſaint Thomas de Cantorbery. Henri VIII avoit conçu une ſi grande averſion pour ce ſaint Archevêque, qu'il entreprit de faire le procès à ſa mémoire, & de condamner au feu ce qui reſtoit de ſon corps. Il envoya piller d'abord tous les tréſors de la Cathédrale & ſon tombeau, & l'on chargea vingt-ſix chariots de toutes les richeſſes conſacrées au culte de ce ſaint Prélat. Le Roi par une eſpéce de phrénéſie qui tient du prodige, fit

journer ſaint Thomas devant ſon tribunal, le condamna comme criminel de lèze-Majeſté, ordonna qu'il ſeroit rayé du Catalogue des Saints de l'égliſe Anglicane, fit bruler ce qui reſtoit de ſes Reliques & en fit jetter les cendres au vent.

VI.

XIII. Le Pape excommunie le Roi d'Angleterre. Cette Bulle ne fait qu'augmenter les maux.

Le Pape Paul III indigné de tous ces excès, réſolut de faire exécuter la ſentence qu'il avoit prononcée en 1535, & dont il avoit différé la publication. Nous avons vû combien cette ſentence étoit abuſive. Le Pape en publia une ſeconde pour faire exécuter la premiére. Mais ni l'une ni l'autre ne firent pas beaucoup d'impreſſion en Angleterre. On n'étoit point en état de ſe révolter contre le Roi; & quand on auroit pû le faire, on eût été très-coupable d'exécuter l'ordre injuſte du Pape, parce qu'aucune puiſſance ſur la terre ne peut dégager les ſujets de la fidélité qu'ils doivent à leurs Souverains. Il n'eſt pas permis de leur obéir, quand ils commandent quelque choſe d'injuſte, & on doit alors ſe ſouvenir qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; mais dans tout le reſte il faut leur être ſoumis, & les ſervir avec un attachement inviolable. Les Bulles de Paul III n'eurent d'autre effet que celui qu'on devoit en attendre, qui fut d'irriter de plus en plus le Roi contre la Cour de Rome. Auſſi engagea-t-il preſque tous les Evêques à ſe déclarer contre le ſaint Siége. Il en aſſembla un certain nombre auſquels il joignit quelques Abbés; & tous ces Prélats dreſſerent un Ecrit par lequel ils déclaroient, que les Papes avoient uſurpé l'autorité qu'ils s'attribuoient, qu'on devoit enſeigner aux

peuples, que Jesus-Christ avoit expressément défendu à ses Apôtres & à leurs Successeurs, de s'attribuer la puissance ou l'autorité des Rois ; & que si l'Evêque de Rome, ou quelqu'autre Evêque s'attribuoit la puissance de l'épée, c'étoit un usurpateur, qui renversoit le Royaume de Jesus-Christ. Dix-neuf Evêques & vingt-cinq Docteurs signerent cette déclaration.

XIV. Traduction de la Bible en Anglois.

Dans le même tems Cromvel présenta au Roi une traduction de la Bible en Anglois, l'assûrant qu'on n'y trouveroit rien qui pût favoriser le pouvoir arbitraire que le Pape s'attribuoit sur tout le monde chrétien. Le Roi agréa qu'on la fît imprimer, & on l'envoya à Paris, afin que l'impression fût plus exacte. L'Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France fit commencer l'édition ; mais sur les plaintes du Clergé de France, la plûpart des exemplaires furent saisis & brûlés publiquement. C'est ce qui fut cause qu'on l'imprima à Londres ; & l'impression étant achevée, Cromvel, comme Vicaire général de l'église Anglicane, publia un Mandement par ordre du Roi, qui portoit que tous les Ecclésiastiques eussent un exemplaire de cette Bible dans leurs églises, qu'ils en permissent la lecture à tous leurs Paroissiens, & qu'ils les exhortassent à demander aux personnes éclairées & judicieuses le sens des passages les plus difficiles. Par un autre Mandement, Cromvel ordonna de faire apprendre aux fidéles l'Oraison Dominicale, la Confession de la Foi, le Symbole des Apôtres, & les dix Commandemens en Anglois.

XV. Mariage du

L'année suivante (1539) Henri VIII craignant d'être attaqué par l'Empereur & le Roi

de France, qui venoient de conclure entre eux une tréve de dix ans, voulut négocier avec les Princes d'Allemagne. Mais ces négociations furent ſans aucun ſuccès, parce qu'Henri ne pouvoit goûter la doctrine de Luther. Le parti des prétendus Réformés n'avoit même jamais été plus foible en Angleterre qu'il y étoit alors. L'Archevêque Cranmer qui le favoriſoit, voyant qu'il n'avoit preſque plus que Cromvel ſur qui il pût ſûrement compter, jugea qu'il falloit marier le Roi avec quelque Princeſſe qui protégeât le Luthéraniſme. Dans cette vûe il réſolut avec Cromvel, d'engager ce Prince à épouſer Anne ſœur du Duc de Cléves & de la Ducheſſe de Saxe. Cromvel dit au Roi qu'elle avoit toutes les qualités qui pouvoient la lui rendre aimable. Dès qu'il en eut fait le portrait tel qu'il le jugea à propos, on remarqua l'impatience où ce Prince paſſionné étoit de l'épouſer. Il chargea Cromvel de faire réuſſir cette affaire, & ce Miniſtre s'y appliqua avec toute l'ardeur & le zéle dont il étoit capable. La Princeſſe arriva en Angleterre à la fin de l'an 1539. Henri impatient de la voir, alla juſqu'à Rocheſter ſans être connu; mais il fut étrangement ſurpris en la trouvant ſi différente du portrait qui lui en avoit été fait. Dès-lors il conçut pour elle une averſion qu'il ne put jamais ſurmonter; & dans le moment même il auroit rompu le mariage, ſi l'état de ſes affaires lui eût permis de faire un tel affront aux Ducs de Saxe & de Cléves. Il réſolut donc de ſacrifier ſes répugnances, & d'épouſer celle qu'il ne pouvoit ſouffrir. Le mariage fut célébré le ſixiéme de Janvier 1540.

Roi avec Anne de Cléves. Son averſion pour elle.

VII.

XVI. Publication des ſix articles de doctrine contre les nouveaux héretiques.

Vers le même tems ce Prince, pour faire voir qu'en aboliſſant l'autorité du Pape & en détruiſant les Monaſtéres dans ſon Royaume, il n'avoit pas changé le fonds de la Religion, fit propoſer au Parlement ſix queſtions ſur des points importans de la doctrine de l'Egliſe. Elles furent examinées & diſcutées avec aſſez de chaleur. Cranmer les combattit d'abord, parce qu'il favoriſoit ſecrétement le Luthéraniſme; mais voyant que tout le monde les approuvoit, il revint à l'avis du plus grand nombre, comme il avoit toujours coutume de faire. On convint de ſix articles, que le Roi confirma par une loi qu'il fit ſolemnellement publier. 1. Après la conſécration la ſubſtance du pain & du vin ne reſte pas dans le Sacrement; mais le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont ſous ces apparences. 2. L'Ecriture n'établit pas la néceſſité abſolue de la Communion ſous les deux eſpéces, & elle n'eſt point néceſſaire pour le ſalut; puiſque le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt exiſtent enſemble ſous chacune des eſpéces. 3. La loi de Dieu ne permet pas qu'on ſe marie après avoir reçu la Prêtriſe. 4. Suivant cette même loi il faut garder le vœu de chaſteté quand on l'a fait. 5. On doit continuer l'uſage des Meſſes particuliéres, lequel a ſon fondement dans l'Ecriture. 6. La confeſſion auriculaire eſt utile & même néceſſaire, & on doit en conſerver la pratique dans l'Egliſe.

XVII. Suppreſſion des grandes Abbayes.

Ces articles furent publiés, comme nous venons de le dire, par l'autorité du Roi & du Parlement; & on les appella le Statut du *ſang*, à cauſe des peines rigoureuſes dont on

levoit punir ceux qui s'y oppoſeroient. Le Parlement dans la même Ordonnance annulla tous les mariages des Prêtres, & condamna à mort tous les Eccléſiaſtiques qui ſeroient convaincus de vivre avec leurs femmes. On chargea les Archevêques & les Evêques de tenir pour cela leurs Synodes, au moins quatre fois l'année, & de procéder contre les coupables par accuſation publique. Une autre affaire importante occupa encore les deux Chambres du Parlement ; ce fut de ſupprimer les grandes Abbayes. On les donna pour toujours au Roi & à ſes Succeſſeurs, auſſi-bien que tous les Monaſtéres qui avoient déja été ſupprimés, & on fixa une certaine ſomme pour la ſubſiſtance des Abbés, Prieurs, Religieux & Religieuſes. Comme ce Prince avoit inſinué qu'il vouloit employer une partie de tous ces biens à quelque établiſſement utile à la Religion, le Parlement fit un autre Statut pour lui accorder la liberté de fonder quelques nouveaux Evêchés, afin, diſoit-il, qu'on enſeignât exactement la parole de Dieu, qu'on formât la jeuneſſe dans les ſciences, qu'on entretînt les Académies, que l'on fondât de nouveaux hôpitaux. Il falloit bien colorer par toute ſorte de prétextes ſpécieux, la honteuſe avarice qui avoit fait piller d'une maniére ſi criante les biens eccléſiaſtiques.

XVIII. Proſcription des Chevaliers de ſaint Jean de Jéruſalem. Le Roi s'empare de leurs biens.

Cromvel voyant le Parlement ainſi diſpoſé à accorder tout ce qu'on lui demandoit, réſolut d'exécuter un deſſein qu'il avoit formé depuis quelque tems. Les Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem, qu'on appelle aujourd'hui Chevaliers de Malte, n'étoient pas moins riches en Angleterre que dans les

autres Royaumes de la Chrétienté, & ils y avoient profité comme par-tout ailleurs d'une partie des dépouilles des Templiers. Comme ils étoient dévoués d'une maniére particuliére au ſaint Siége, & qu'ils reconnoiſſoient le Pape pour leur premier Supérieur, ils ne furent pas exempt de la perſécution. Mais parce que leur Ordre, compoſé de la premiére nobleſſe, étoit puiſſant dans le Royaume, Henri VIII avoit différé juſqu'alors à les attaquer. Cet Ordre fut aboli en Angleterre & en Irlande; le Roi s'empara de ſes biens, & Cromvel s'accommoda des Commanderies voiſines de ſes terres. Ce Miniſtre uſoit de ſon autorité avec beaucoup de hauteur. Pour ôter à l'avenir tout obſtacle à ſes cruautés, il fit faire dans le Parlement une loi, par laquelle on déclara que les ſentences rendues contre les criminels de lèze-Majeſté, quoiqu'abſens & non entendus, auroient la même force que celles des douze Juges, qui forment le plus ſévère tribunal d'Angleterre.

VIII.

XIX. Jugemens de Dieu ſur Cromvel. Supplice de ce fameux Miniſtre.

La vengeance divine ne tarda point à éclater contre Cromvel. Le Roi n'avoit jamais pu ſouffrir Anne de Cléves, que cet indigne Miniſtre lui avoit fait épouſer, & ſon averſion pour elle augmentoit tous les jours. Ayant conçu une violente paſſion pour la fille de Milord Edmond Hovard, il prit auſſitôt la réſolution de faire caſſer ſon mariage, & le Duc de Norfolk ſon oncle profita de cette malheureuſe occaſion pour s'élever ſur la ruine de Cromvel. Le Roi crut trouver un double avantage dans la perte de ce Miniſtre. D'une part, il ſatisfaiſoit

ressentiment qu'il avoit contre lui à cause
son mariage avec Anne de Cléves ; &
l'autre il espéroit appaiser tous les mur-
ures du peuple au sujet de la Religion
nt Cromvel étoit ennemi. Ce malheureux
ouva donc sa ruine où il avoit cru trou-
r son soutien. On s'apperçut qu'il proté-
oit secrétement les nouveaux Prédicateurs
nemis des six articles, & en particulier de
présence réelle qu'Henri VIII soutenoit
ec ardeur ; & on rapporta à ce Prince
elques paroles que Cromvel avoit dites à
tte occasion contre lui. En conséquence le
rlement le condamna par ordre du Roi
mme hérétique & ennemi de l'Etat. On
marqua qu'il fut condamné sans être en-
ndu, & qu'ainsi il porta la peine du dé-
stable conseil qu'il avoit lui-même donné,
e condamner des accusés sans les entendre.
romvel eut la tête tranchée dans la place
ui est devant la tour à la fin de Juillet de
tte année 1540.

Il avoit prostitué plus que tous les autres
a conscience à la flatterie, puisqu'en qualité
e Vicegérent de l'Eglise d'Angleterre, il au-
orisoit en public tous les articles de foi aus-
uels le Roi demeuroit attaché ; tandis qu'en
ecret il faisoit tous ses efforts pour les dé-
ruire. Henri VIII ne songea plus alors qu'à
e défaire d'Anne de Cléves son épouse, afin
le pouvoir contracter un nouveau mariage
onforme à ses désirs criminels. Le prétexte
n étoit grossier. On allégua pour cause de
ullité qu'Anne de Cléves avoit été fiancée
vec le Marquis de Lorraine ; quoique ces
fiançailles eussent été faites pendant qu'ils
étoient encore mineurs, & qu'ils ne les eus-

XX. Divorce du Roi avec la nouvelle Reine. Lâcheté indigne du Clergé & du Parlement dans cette occasion.

sent jamais ratifiées dans leur majorité. Il fut impossible de trouver aucun autre prétexte plus spécieux. Un Seigneur en conséquence, demanda au Parlement à présenter une adresse au Roi, pour le prier de faire examiner la validité de son mariage avec Anne de Cléves. On sent bien que la proposition devoit être agréée. Le Roi à qui l'adresse fut présentée, répondit qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu & l'avantage de son peuple, & qu'il vouloit bien que cette affaire fut terminée par le Clergé. Voilà, comme on voit, un Prince bien modéré. Mais au fond pouvoit-il donner une preuve plus évidente de sa dissimulation? Les témoins furent ouis, Henri fut interrogé, & il en résulta qu'il étoit important de casser son mariage. Il falloit que le Roi eût bien mauvaise opinion de son Clergé, du Parlement & du Public, pour alléguer des causes si frivoles de son divorce. Mais au défaut de bonnes raisons, il avoit un Cranmer Archevêque de Cantorbery, qui par une lâche & indigne complaisance étoit prêt à faire tout ce qu'on vouloit. Par le moyen de ce Prélat, le mariage fut cassé, & le Clergé donna une sentence de divorce qui fut prononcée le neuviéme de Juillet, signée de tous les Ecclésiastiques des deux Chambres, & scellée du sceau des deux Archevêques de Cantorbery & d'Yorc. Le Parlement eut la foiblesse de se prêter à la passion du Roi, & de confirmer cette injuste sentence.

XXI. Mariage du Roi avec Catherine Howard.

Les Evêques qui étoient les principaux membres de l'Assemblée du Clergé où la sentence fut dressée, & qui selon Burnet représentoit le Concile universel, n'eurent pas

onte de dire que le Roi ne leur demandoit ne ce qui étoit conforme à la vérité, à la ſtice, à l'honnêteté & même à la ſainteté. oilà comme parloient ces Evêques cor-mpus. Cranmer qui préſidoit à l'Aſſem-ée, & qui en porta le réſultat au Parle-ent, fut le plus lâche de tous. Burnet qui erche à l'excuſer, dit que craignant que ne fût là une entrepriſe formée pour le rdre, il ſuivit le ſentiment commun. el fut le courage d'un Archevêque que ce meux Auteur nous donne pour un autre hanaſe. Sur cette inique ſentence, le Roi ouſa en ſecret Catherine Hovard, qui ne t déclarée Reine que le huitiéme d'Août. lais deux jours après que la ſentence du di-orce eut été rendue, le Chancelier, l'E-éque de Vincheſter & quelques Seigneurs, rent députés par le Roi pour la notifier à la eine. Elle en fut peu touchée, & y donna on conſentement. On lui accorda une pen-ion honnête, & elle écrivit au Duc de Cléves on frere, que tout s'étoit fait de ſon agré-ent. Elle ne devoit pas avoir beaucoup affection pour Henri, à qui elle ſavoit ien qu'elle avoit toujours été odieuſe. Après ette affaire, le Parlement continua ſes ſéan-es, & commua la peine de mort en celle de la confiſcation des biens, contre les Ec-léſiaſtiques qui violeroient le vœu de cha-teté. Le Clergé de la Province de Cantor-bery offrit au Roi le cinquiéme de ſes reve-nus pour reconnoître, diſoit-il, le ſoin que e Prince avoit pris de délivrer l'égliſe An-glicane de la tyrannie du Pape. Henri ac-cepta ce préſent, le Parlement y donna ſon approbation, & le Roi exigea en même-

tems de la Chambre des Communes, un subside aussi grand que s'il eût été engagé dans une guerre dangereuse.

XXII. On publie une exposition de la Foi. On réforme la Liturgie. On fonde de nouveaux Evêchés. La nouvelle Reine a la tête tranchée sur un échaffaut. Mariage du Roi avec Catherine Parr.

Aussitôt après la mort de Cromvel, on s'apperçut de quelques changemens dans la Religion, & les dogmes de l'Eglise Catholique furent prêchés avec plus de liberté. Des Commissaires nommés par le Roi avoient dressés une exposition de la doctrine chrétienne, qui étoit conforme à la Foi de l'Eglise, excepté sur l'article de la Primauté du Pape qu'on ne vouloit pas reconnoître. Henri VIII ayant vû cette exposition, ordonna qu'elle fût publiée. D'autres Commissaires chargés de réformer les Missels & les Bréviaires, y firent peu de changemens. Ils se contenterent de retrancher quelques Collectes où l'on prioit pour le Pape, & l'Office de saint Thomas de Cantorbery. Mais on conserva tout le reste, peut-être de peur d'indisposer le peuple, qui auroit regardé comme un attentat contre la Religion, un changement général dans l'Office public. Ainsi les Cérémonies & les Rites demeurerent conformes à l'ancien usage. Le Roi joignit au livre de l'Exposition de la Foi, une Ordonnance par laquelle il déclaroit hérétiques ceux qui s'écarteroient de cette doctrine. Il fonda en même-tems six nouveaux Evêchés, pour montrer qu'il vouloit employer en bonnes œuvres & en établissemens utiles, les biens du Clergé qu'il avoit usurpés. Lorsque ce malheureux Prince paroissoit le plus content de sa nouvelle épouse, il fut informé de la vie déréglée qu'elle menoit. Elle fut condamnée à perdre la tête sur un échaffaut au mois de Février 1542. Ainsi la maison d'Henri fut toujours

emplie de ſang & d'infâmie. Après être de-
euré veuf dix-huit mois, il épouſa une
xiéme femme, qui fut Catherine Parr,
euve de Milord Nevil Latimer. Elle pen-
oit fort du côté du Luthéraniſme, mais
le diſſimula le plus qu'il lui fut poſſible,
ur ne point choquer un Prince, qui ſe
oyant Chef de l'Egliſe, vouloit que cha-
r crût ce qu'il croyoit lui-même. Elle n'oſa
ême au commencement de ſon mariage lui
mander la grace de pluſieurs Proteſtans,
i furent brûlés pour avoir parlé contre la
eſſe.

IX.

XXIII. Déprédation des biens eccléſiaſtiques. Avarice d'Henri VIII. Sa mort. Regne d'Edouard VI. Le Duc de Sommerſet s'empare du gouvernement.

L'an 1545, le Roi demanda aux Cham-
res le pouvoir de diſpoſer, comme il juge-
it à propos, des biens de tous les hôpi-
ux, Séminaires, Colléges, Chantreries,
onfrairies, Oblations ſacrées, fondations
e Meſſes. Le Parlement lui accorda tout,
de plus une ſomme conſidérable d'argent
ue ce Prince demandoit. Quand il eut ob-
nu tout ce qu'il vouloit, il fit un diſcours
ans lequel il dit en ſubſtance, que jamais
Roi n'avoit eu plus d'affection pour ſes ſu-
ets, ni n'en avoit été plus aimé. Quoique
ien ne fût plus contraire à la vérité, néan-
oins ſon diſcours fut reçu avec de grands
pplaudiſſemens. Cette nouvelle violence
ut la derniére d'Henri VIII. Il mourut le
ingt-neuviéme de Janvier 1547 âgé de cin-
uante-ſix ans, après en avoir regné trente-
ept & neuf mois. Sa mort fut tenue ſecréte
endant trois jours. En même-tems que le
Chancelier l'annonça, le jeune Edouard
âgé de neuf ans fut proclamé Roi. On ſui-
vit en cela la volonté de ſon pere, qui l'a-

voit ainſi ordonné par ſon teſtament. Il lui avoit auſſi nommé ſeize tuteurs, entre leſquels étoit Edouard Herford, Zuinglien, frere de Jeanne de Seymour, & par conſéquent oncle maternel du nouveau Roi. Il eut bientôt le titre de Duc de Sommerſet, & enſuite celui de Protecteur du Roi & du Royaume. Il fut fait grand Tréſorier & grand Maréchal du Royaume, & réunit ainſi en ſa perſonne les plus éminentes dignités, enſorte qu'il ne lui manquoit que le nom de Roi.

XXIV. On établit la réforme Anglicane ſur la ruine de l'autorité eccléſiaſtique.

Cranmer étoit intime ami du Protecteur: ainſi il ceſſa alors de diſſimuler, & manifeſta tout le venin qu'il avoit dans le cœur contre l'Egliſe Catholique. Le Protecteur, de concert avec l'Archevêque, forma le deſſein de renverſer entiérement l'ancienne Religion dans le Royaume, & d'y établir la prétendue Réforme. Pour préparer la voie à ce changement qu'on méditoit ſous le nom du Roi, on commença par le reconnoître, comme on avoit fait Henri, pour Chef ſouverain de l'égliſe Anglicane. On avoit établi pour maxime dès le tems d'Henri VIII, que le Roi tenoit la place du Pape en Angleterre. Mais on donnoit à cette nouvelle Papauté des prérogatives que le Pape même ne s'étoit jamais attribuées. Les Evêques prirent du Roi de nouvelles commiſſions révocables à ſa volonté, comme Henri avoit eu deſſein de l'ordonner; & l'on crut que pour avancer la Réformation, il falloit tenir les Evêques ſous le joug d'une puiſſance arbitraire. L'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, fut le premier à baiſſer la tête ſous ce joug honteux. Il ne faut pas s'en

étonner, puiſque c'étoit lui qui inſpiroit ce beau plan, & que les autres Prélats ne faiſoient que ſuivre ſon pernicieux exemple. On ſe relâcha un peu dans la ſuite; & les Evêques reçurent comme une grace la déclaration qu'on leur fit, que le Roi vouloit bien donner les Evêchés à vie.

On expliquoit bien nettement dans leur commiſſion, que la puiſſance Epiſcopale, auſſi-bien que celle des Magiſtrats ſéculiers, émanoit de la Royauté comme de ſa ſource; que les Evêques ne l'exerçoient que précairement, & qu'ils devoient l'abandonner à la volonté du Roi, qui la leur communiquoit. Le Roi leur donnoit pouvoir d'ordonner & de dépoſer les Miniſtres, d'employer les cenſures eccléſiaſtiques contre les perſonnes ſcandaleuſes, en un mot de faire toutes les fonctions de la charge paſtorale ſous l'autorité du Roi. On reconnoiſſoit en même-tems que cette charge paſtorale étoit établie par la parole de Dieu : car il falloit bien nommer cette parole, dont on vouloit ſe faire honneur. Mais quoiqu'on n'y trouvât rien pour la puiſſance royale, que ce qui regardoit l'ordre des affaires du ſiécle, on ne laiſſoit pas de l'étendre à ce qu'il y a de plus ſacré dans les Paſteurs. On expédioit une commiſſion du Roi à qui on vouloit, pour ſacrer un nouvel Evêque. Ainſi ſelon la nouvelle hiérarchie, comme l'Evêque n'étoit ſacré que par l'autorité royale, ce n'étoit que par la même autorité qu'il célébroit les Ordinations. La forme même & les priéres de l'ordination, tant des Evêques que des Prêtres, furent réglées au Parlement. On en fit autant de la Liturgie ou du ſervice pu-

blic, & de toute l'adminiſtration des Sacremens. En un mot tout étoit ſoumis à la puiſſance royale : & en abolissant l'ancien droit, le Parlement fut encore chargé de dreſſer le nouveau corps de Canons. Tous ces attentats étoient fondés ſur cette maxime, dont le Parlement d'Angleterre s'étoit fait un article de foi, qu'il n'y avoit point de juriſdiction ſoit ſéculiére, ſoit eccléſiaſtique, qui ne dût être rapportée à l'autorité royale, comme à ſa ſource.

X.

XXV. La Religion Catholique abolie en Angleterre. Progrès des Proteſtans dans ce Royaume.

Dès que le peuple ſçut que le nouveau gouvernement vouloit changer la Religion; bien loin de s'y oppoſer, il entra dans les vûes de la Cour, & les favoriſa de tout ſon pouvoir. On vit bientôt les images abattues en pluſieurs endroits, les égliſes pillées & profanées, les chaires occupées par des Prédicateurs qui enſeignoient la doctrine de Luther ou de Zuingle, & le public inondé d'Ecrits qui attaquoient les anciens dogmes & les cérémonies de la Religion. Pluſieurs Evêques à la tête deſquels étoit Cranmer, favoriſoient ouvertement cette apoſtaſie, & les autres n'avoient pas le courage de s'y oppoſer. Les deux Précepteurs du jeune Roi étoient zélés partiſans de la prétendue Réforme, & ne manquoient pas d'en inſpirer l'amour à ce Prince. Enfin pluſieurs miniſtres Suiſſes & Allemans réfugiés en Angleterre, travailloient infatigablement à y établir leur doctrine. Les affaires de la Religion étant dans cet état en Angleterre, le Roi envoya des Viſiteurs dans toutes les Provinces, pour y porter des Réglemens eccléſiaſtiques & des articles de Foi. En même-tems

tems il fut défendu aux Evêques d'instruire ailleurs que dans leurs églises, pendant tout le tems de la visite. On eut soin d'associer aux Visiteurs, des partisans zélés de la prétendue Réforme, qui la prêchoient sous leur autorité. Les Visiteurs avoient ordre de faire abattre les images, de défendre les processions, de changer la formule de la priére pour les morts.

XXVI. La Réformation Anglicane s'établit de plus en plus sur la ruine des vérités qu'Henri VIII avoit voulu conserver.

Le Parlement fit à la fin de 1547, une Ordonnance sévère contre ceux qui parleroient mal du Sacrement de l'Autel. Il y prescrivit la communion sous les deux espéces, & y permit aux Prêtres de se marier. L'année suivante le Conseil du Roi déclara que les mariages pouvoient être dissous pour cause d'adultére. Tels sont les fruits que les prétendus Réformateurs produisirent en Angleterre. Ils vinrent à bout, dit M. Bossuet, de faire détruire par la Puissance royale, la foi que la Puissance royale avoit établie. Les six articles qu'Henri VIII avoit publiés avec toute son autorité spirituelle & temporelle, furent abolis; & malgré toutes les précautions qu'il avoit prises par son testament pour conserver ces précieux restes de la Religion Catholique, la doctrine Zuinglienne tant détestée par ce Prince devint dominante. Pierre Martyr Florentin, & Bernardin Ochin qui depuis fut l'ennemi déclaré de la divinité de Jesus-Christ, furent appellés pour commencer cette Réforme. Tous deux avoient quitté comme les autres Réformateurs la vie monastique, pour embrasser l'état du mariage. Ils dresserent une formule où l'on disoit que le corps de Jesus-Christ n'étoit qu'au ciel; qu'il ne pouvoit pas être réellement présent

en divers lieux ; & qu'ainſi on ne devoit reconnoître aucune préſence réelle ou corporelle de ſon corps & de ſon ſang dans l'Euchariſtie. Malgré cette définition, digne des diſciples de Zuingle ; comme la Foi n'étoit pas encore dans ſon dernier état, cet article fut réformé dans la ſuite.

Dans le changement que l'on avoit fait de la Liturgie par l'autorité du Parlement, on avoit oſé dire que les Commiſſaires nommés par le Roi pour la corriger, l'avoient fait par l'aſſiſtance du Saint-Eſprit. On fut étonné de cette expreſſion ; mais les nouveaux apôtres dirent qu'il ne falloit pas l'entendre d'une inſpiration ſurnaturelle ; parce qu'alors il ne ſeroit plus permis d'y rien changer. Or ils vouloient y faire encore des changemens conſidérables, qui avoient pour but d'ôter toutes les traces de l'Antiquité, que l'on avoit conſervées. On corrigea tout ce qui pouvoit favoriſer la doctrine de la Tranſubſtantiation, & rappeller l'idée de ſacrifice. L'Egliſe Anglicane ne voulut plus entendre les ſaintes priéres, qu'elle entendit lorſqu'en ſortant des eaux du Baptême, on lui donna pour la premiére fois le pain de vie. On ne voulut plus demander pour les morts la rémiſſion des péchés, parce que cette priére reſſentoit trop le purgatoire. On retint quelque choſe de l'Antiquité, mais ce fut en y faiſant d'étranges altérations. On réduiſit la Confirmation à un ſimple Catechiſme, pour faire renouveller les vœux du Baptême : on en ôta le ſaint Chrême, que les Peres les plus anciens ont appellé l'inſtrument du Saint-Eſprit. Dans la ſuite l'Extrême-Onction fut réduite à l'onction du front

& de l'eſtomach. On conſerva néanmoins pluſieurs ſaintes cérémonies, les fêtes des Saints, les abſtinences & le Carême. Pluſieurs prétendent au reſte que l'abſtinence fut retenue, moins pour mortifier la chair & faire pénitence, que pour ſoutenir le commerce de la pêche & conſerver le bétail. Ce qu'il y a d'étonnant, dit encore M. de Meaux, c'eſt que le Roi & le Parlement ſe ſoient réſervé le droit d'accorder les diſpenſes des jeûnes & des abſtinences; & qu'en matiére de Religion, tout un peuple ait mieux aimé avoir des commandemens du Roi, que des commandemens de l'Egliſe. On régla que les Offices ſeroient par-tout célébrés en langue vulgaire. On conſerva dans la Liturgie l'uſage des habits ſacerdotaux, le ſigne de la croix, les exorciſmes.

XXVII. Jugemens de Dieu ſur le Duc de Somerſet auteur de l'établiſſement de l'héréſie en Angleterre. Nouvelle profeſſion de foi autoriſée dans le Royaume.

Dans le tems de ces révolutions ſur la Religion, l'Amiral Seymour frere du Protecteur, conçut le deſſein d'épouſer la Princeſſe Elizabeth. Le Protecteur en ayant eu connoiſſance, réſolut de s'y oppoſer, craignant que l'Amiral ne parvînt dans la ſuite à la Couronne, & qu'ainſi ſa charge ne fût anéantie. Pour cet effet il obligea le Parlement de faire une loi, qui portoit que quiconque oſeroit épouſer une ſœur du Roi ſans ſa permiſſion, ſeroit coupable de haute trahiſon. L'Amiral voyant ſes eſpérances renverſées, forma le projet d'enlever le Roi, & de le forcer de lui permettre d'épouſer Elizabeth, & d'ôter à ſon frere la charge de Protecteur. Il avoit déja gagné pluſieurs Seigneurs, & mis dix mille hommes ſur pied; mais tout le complot fut découvert. L'Amiral fut arrêté, conduit à la Tour, & con-

damné à avoir la tête tranchée. Le Protecteur lui-même signa l'arrêt, & l'Archevêque Cranmer ne fit pas difficulté de concourir à cette sentenee de mort. La charge de grand Amiral fut donnée avec celle de grand Maître d'hôtel au Comte de Varvik, qui travailla bientôt à la perte du Duc de Sommerset. Ce Protecteur qui avoit toujours été si puissant, fut disgracié, mis en prison, & privé de sa dignité. Il revint peu après en faveur; mais enfin il fut accusé de nouveau, & perdit encore son crédit par les intrigues du Comte de Varvick.

Il est bon de considérer ici les jugemens de Dieu qui éclaterent sur ce malheureux Prince. Au milieu de tant de réformations qui se faisoient en Angleterre, la seule qui n'avançoit pas, dit M. de Meaux, étoit celle des mœurs. Nous avons vû quelle fut la vie d'Henri VIII le premier réformateur de cette Eglise. L'ambitieux Duc de Sommerset qui fut le second, ne vécut pas d'une maniére plus édifiante. Il s'égaloit aux Souverains, lui qui n'étoit qu'un sujet, & prenoit le titre de Duc de Sommerset *par la grace de Dieu.* Au milieu des désordres du Royaume, & des ravages effroyables que la peste faisoit à Londres, il ne songeoit qu'à bâtir le plus magnifique Palais qu'on eût jamais vû; & pour mettre le comble à son iniquité, il le bâtissoit des ruines d'égliſes & de maisons épiscopales, & des revenus que lui cédoient les Evêques & les Chapitres. On étoit forcé de lui abandonner tout ce qu'il vouloit. Il se faisoit donner tout par le Roi; mais c'étoit un autre crime d'abuser ainsi de l'autorité d'un Roi enfant, & d'accoutumer son

pupille à ces donations ſacriléges. Il fut condamné par arrêt du Parlement, premiérement à perdre l'autorité qu'il avoit uſurpée ſur le Conſeil, & enſuite à avoir la tête tranchée. Cette exécution remarquable ſe fit le vingt-deuxiéme de Janvier 1552. Le lendemain le Parlement rendit un arrêt qui autoriſoit la nouvelle Liturgie, à laquelle on avoit encore fait divers changemens conſidérables. L'Aſſemblée du Clergé approuva dans le même tems une ample profeſſion de Foi qui avoit été dreſſée l'année précédente, & qui renfermoit quarante-deux articles. On envoya des Eccléſiaſtiques dans les Provinces pour faire recevoir ce nouveau ſymbole, qui fut encore corrigé dans la ſuite. Tous ces changemens ſi fréquens & ces variations continuelles ne ſauroient être aſſez remarqués. On vouloit faire un réglement ſur la juriſdiction eccléſiaſtique, & l'on avoit nommé des Commiſſaires pour le dreſſer, mais la mort d'Edouard empêcha l'exécution de ce projet.

X I.

XXVIII. Mort du Roi Edouard VI.

Ce jeune Prince fut attaqué dès le commencement de Janvier 1553 d'une fluxion de poitrine, que les remédes ne firent qu'irriter. Ce fut le fondement du bruit qui ſe répandit qu'il avoit été empoiſonné. Ce ſoupçon tomba ſur le Duc de Northumberland, qui déſiroit faire paſſer la Couronne à Jeanne Grai ſa bru, la plus proche héritiére d'Henri VIII après Marie & Elizabeth. Edouard, avant que de mourir, changea l'ordre de la ſucceſſion établi par le teſtament d'Henri VIII, qui avoit rappellé la Princeſſe Marie ſa fille aînée; après elle, Elizabeth; & à

leur défaut, la Ducheſſe de Suffolk. Le Duc de Northumberland l'engagea à nommer pour héritiére de la Couronne au préjudice de Marie & d'Elizabeth, Jeanne Grai fille aînée du Duc de Suffolk, à qui ſa mere remit tous ſes droits, & qu'il avoit fait épouſer à un de ſes fils. Le Roi mourut le ſixiéme de Juillet à l'âge de ſeize ans.

XXIX. Regne de Marie Princeſſe Catholique.

Dès que la Princeſſe Marie eut appris la mort du Roi, elle ſe fit proclamer Reine dans le Duché de Norfolk, leva des troupes, & s'avança vers Londres. Le Duc de Northumberland & le Comte de Varvick l'un de ſes fils, employerent tout leur crédit pour faire reconnoître Jeanne de Grai; mais dès que Marie ſe fut approchée de Londres, elle fut proclamée Reine d'Angleterre & Chef de l'Égliſe Anglicane avec un applaudiſſement général. On alla dans l'égliſe de ſaint Paul pour y chanter le *Te Deum*, on ſonna toutes les cloches, on fit des feux de joie, & toute la ville retentit de cris de réjouiſſance. Jeanne Grai fut arrêtée priſonniere avec Dullei ſon mari & Northumberland ſon beau-pere. Le premier d'Octobre Marie fut couronnée Reine, & fit ſon entrée ſolemnelle dans Londres. Elle fit aſſez connoître d'abord, que ſon deſſein étoit de rétablir la Religion Catholique en Angleterre. Elle mit en liberté Gardiner Evêque de Vincheſter, qui n'avoit d'autre crime, que d'avoir ſoutenu la doctrine de la préſence réelle, & elle lui donna le grand ſceau. Le Duc de Northumberland & le Comte de Varvick ſon fils eurent la tête tranchée. La Reine publia une Déclaration, dans laquelle elle témoignoit déſirer que ſes ſujets

fuſſent attachés à la même Foi dans un eſprit de charité. En attendant que tout fût réglé d'un commun accord, elle ordonnoit à ſes ſujets de vivre en paix & de ne ſe point donner le nom d'hérétiques. Elle rétablit les Evêques qui avoient été injuſtement dépoſés ſous le regne précédent.

XXX. La vengeance divine éclate ſur l'Archevêque Cranmer.

Enfin la vengeance divine éclata ſur le fameux Cranmer, ce lâche Courtiſan qui avoit toujours proſtitué ſa conſcience à ſa fortune. Il avoit ſigné l'acte par lequel Edouard changeoit l'ordre de la ſucceſſion ; & après la mort de ce jeune Prince, le Conſeil, dont Cranmer étoit le chef, avoit donné des ordres pour armer le peuple contre la Reine Marie, & pour ſoutenir l'uſurpatrice Jeanne de Grai. Quand celle-ci fut ſans eſpérance, Cranmer avec tous les autres avoua ſon crime, & eut recours à la clémence de la Reine Marie. Mais on le mit dans la Tour de Londres pour crime d'Etat & pour celui d'héréſie. Il fut enſuite dépoſé, & déclaré hérétique ; & il avoua lui-même que c'étoit pour avoir nié la préſence corporelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie : ce qui prouve que c'étoit en ce point qu'on faiſoit conſiſter alors la principale partie de la réformation qui ſe fit ſous Edouard. Il eſt bon de le remarquer, parce que tout cela ſera changé ſous Elizabeth. Le Parlement condamna Cranmer pour ſa doctrine & ſes mariages ſcandaleux. Ce malheureux Prélat voulant différer l'exécution de ſon jugement, déclara qu'il étoit prêt d'aller ſoutenir ſa doctrine devant le Pape, quoiqu'intérieurement il ne reconnût pas ſon autorité. Et lorſqu'il ſe vit condamné au nom du Pape, il en appella au

Concile général. Comme il ne gagnoit rien, il abjura les erreurs de Luther & de Zuingle, & reconnut diſtinctement avec la préſence réelle, tous les autres points de la Foi Catholique. Il témoigna même dans l'abjuration qu'il ſigna, une grande douleur de s'être laiſſé ſéduire. Voyant enſuite que malgré cette abjuration on ne vouloit pas lui faire grace, il retourna à ſes premiéres erreurs. Mais il ſe rétracta de nouveau dans l'eſpérance d'obtenir quelque indulgence. Cette nouvelle rétractation lui fut encore inutile, & il fut condamné à être brûlé vif. On le conduiſit dans la place de l'égliſe de ſainte Marie, où on avoit dreſſé un échaffaut. Comme on lui demanda s'il perſiſtoit dans ſon abjuration, il dit qu'il l'avoit faite contre ſa conſcience, & que quand il ſeroit ſur le bûcher, il brûleroit d'abord la main qui l'avoit ſignée. Il commençoit à déclarer ſon attachement au Luthéraniſme lorſqu'on le mena au bûcher, où il mourut miſérablement dans la ſoixante-ſeptiéme année de ſon âge, le vingt-uniéme de Mars 1556.

XII.

XXXI. Révolution par rapport à la Religion. La Reine épouſe Philippe II.

Le Parlement avoit déclaré légitime le mariage de Catherine d'Arragon avec Henri VIII & ſa répudiation injuſte. Enſuite il caſſa & annulla toutes les loix faites par Edouard contre l'Egliſe Catholique, & ordonna de ſuivre la Religion qui regnoit en Angleterre à la mort d'Henri VIII. Il fit des Ordonnances très-ſévères contre ceux qui oſeroient maltraiter les Prêtres. Il engagea la Reine Marie, alors âgée de près de quarante ans, à ſe marier; & elle épouſa Philippe II Prince d'Eſpagne fils de l'Empereur

Charles-Quint, qui n'en avoit que vingt-ſix. La Reine avoit fait publier peu de tems auparavant un Edit par lequel elle ordonnoit que les priéres publiques ſe fiſſent en latin ; & défendoit à ceux qui étoient mariés, de faire aucune fonction eccléſiaſtique ; & aux Evêques, d'exiger de ceux qui entreroient dans le Clergé le ſerment par lequel on reconnoiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. Elle avoit fait auſſi retrancher de tous les Rituels une nouvelle priére, où l'on demandoit à Dieu de délivrer l'Angleterre de la tyrannie du Pape.

XXXII. Le Cardinal Polus Légat en Angleterre. L'Egliſe Anglicane ſe réunit avec le S. Siége.

La nouvelle de cette révolution fut très-agréable à la Cour de Rome, & le Pape Jules III, pour en tirer tous les avantages qu'il pouvoit en attendre, nomma auſſitôt le Cardinal Polus ſon Légat en Angleterre. Cette légation fut traverſée par l'Empereur, juſqu'à ce que le mariage de la Reine avec Philippe II eut été accompli. Polus arriva à Londres le vingt-troiſiéme de Novembre 1554, après avoir été établi auparavant par le Parlement, dans tous les droits & tous les honneurs dont on l'avoit injuſtement dépouillé. Le lendemain de ſon arrivée, la réunion avec l'Egliſe Romaine fut conclue dans le Parlement, qui ordonna que l'on dreſſeroit une requête au nom des Anglois, par laquelle ils témoigneroient leur regret d'avoir refuſé d'obéir au Siége apoſtolique, & leur réſolution d'abolir tout ce qui avoit été fait contre le Pape. Le dernier de Novembre, le Roi & la Reine s'étant rendus au Parlement avec Polus, le Chancelier demanda à l'Aſſemblée, s'il leur plaiſoit qu'on demandât pardon au Légat ; qu'on ſe réunît au corps de

l'Egliſe Catholique, & qu'on ſe ſoumît au Pape qui en eſt le Chef. La plûpart garderent le ſilence ; mais on ne laiſſa pas de préſenter la requête du Parlement à leurs Majeſtés, qui après l'avoir fait lire publiquement, ſe leverent pour prier le Légat d'accorder la grace demandée ; à quoi il conſentit très-volontiers. Il fit lire ſes pouvoirs ; & ayant montré dans un petit diſcours combien la pénitence eſt agréable à Dieu, & combien cette converſion du Royaume d'Angleterre réjouiſſoit les Anges, il implora la miſéricorde de Dieu, & donna l'abſolution à tous les aſſiſtans, qui la reçurent à genoux : enſuite on alla rendre graces à Dieu dans l'égliſe.

XXXIII. Joie que cauſe à Rome cette nouvelle. Rétabliſſement de la Religion Catholique en Angleterre.

Le Pape étant informé de cet heureux changement, ordonna des proceſſions publiques à Rome & par toute l'Italie pour en remercier Dieu. La veille de Noël il publia un Jubilé dont la Bulle portoit, que comme le pere de famille de l'Evangile ayant recouvré ſon fils qui étoit perdu, ne s'étoit pas contenté de ſe réjouir dans ſa maiſon, mais avoit encore invité au feſtin ſes voiſins & ſes amis, il vouloit de même faire part de ſa joie à tous les Chrétiens. Les ſéances du Parlement d'Angleterre continuerent juſqu'au quinziéme de Janvier de l'année ſuivante. On y rétablit les anciens Edits donnés contre les hérétiques & pour le maintien de la juriſdiction épiſcopale. Tous les Décrets faits contre l'autorité du Pape ſous Henri VIII & Edouard VI furent abolis, & les loix contre les hérétiques furent obſervées très-rigoureuſement. Le Cardinal Polus nommé par la Reine à l'Archevêché de Cantorbery,

fut sacré le jour même que Cranmer fut brûlé, & prit possession quelques jours après. La Reine rétablit ensuite plusieurs anciens Monastéres qui avoient été détruits, & en fonda de nouveaux. Elle fit ôter des regîtres publics tout ce qui s'étoit fait sous le regne de son pere contre le Pape & contre les Religieux, & particuliérement les relations des visites des Monastéres, où l'on avoit si fort exageré les abus qui s'y étoient glissés. Elle fit aussi condamner à mort un grand nombre d'hérétiques.

XXXIV. Mort de la Reine & du Cardinal Polus. Jugemens de Dieu sur l'Angleterre.

A peine la Religion Catholique commençoit à s'affermir en Angleterre, que Dieu par un jugement terrible sur cette malheureuse nation, lui enleva la Reine Marie. Ses anciennes disgraces avoient fort altéré son tempérament, & l'indifférence que le Roi son époux eut pour elle, lui causa un chagrin qui acheva de ruiner sa santé. Elle mourut le dix-septiéme de Novembre 1558 dans la quarante-troisiéme année de son âge & la sixiéme de son regne. Le Cardinal Polus ne lui survécut que de seize heures On dit qu'apprenant la mort de la Reine, dont on lui vint annoncer la nouvelle lorsqu'il avoit la fiévre, il en fut si vivement touché, qu'il demanda son crucifix, l'embrassa tendrement & s'écria : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons : Sauveur du monde, sauvez votre Eglise. A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba dans l'agonie, & expira. Il avoit environ soixante ans. Tous les Auteurs, même les Protestans, ont beaucoup loué son esprit, sa science, sa modération, sa sagesse, son désintéressement & sa charité. Il désiroit

qu'on employât la douceur pour ramener les Anglois ; & ſi chacun eût penſé comme lui, & eût été autant ennemi des voies de fait & de la violence, on auroit peut-être fort avancé cet important ouvrage. Mais Dieu dont les conſeils ſont toujours adorables ne le permit point, & il voulut abandonner un peuple, dont les iniquités avoient depuis ſi long-tems allumé ſa colére.

XIII.

XXXV. Elizabeth eſt proclamée Reine. Elle s'adreſſe à Paul IV. Conduite étonnante du Pape dans cette occaſion.

Dès que le Parlement eut appris la mort de Marie, il délibéra ſur le droit des perſonnes qui pouvoient ſuccéder. Comme Henri VIII avoit placé dans ſon teſtament Elizabeth après ſa ſœur Marie, on crut que ſon droit ne pouvoit être conteſté ; ſur-tout le Parlement ayant donné au Roi plein pouvoir de régler le rang de ſes ſucceſſeurs. Elizabeth fut donc proclamée Reine, étant âgée de vingt-cinq ans. Elle fit ſon entrée dans Londres avec beaucoup de pompe & de magnificence. Sa douceur & ſon affabilité gagnerent bientôt l'affection de tous ſes ſujets. Comme elle avoit beaucoup d'eſprit & de jugement, elle ſavoit combien l'attachement de ſon peuple lui étoit néceſſaire, & elle n'oublia rien pour le mériter de plus en plus. Karne qui étoit à Rome depuis la mort d'Edouard VI en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre, eut ordre de notifier au Pape Paul IV la mort de Marie, & de lui faire part de l'avénement d'Elizabeth à la Couronne. L'Ambaſſadeur ayant obtenu audience, & fait au Pape les complimens de la nouvelle Reine, Paul IV lui dit qu'Elizabeth n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, parce qu'elle étoit illégitime ; qu'il ne pouvoit

révoquer les Bulles de Clément VII & de Paul III ſes Prédéceſſeurs ; que d'ailleurs le Royaume d'Angleterre étoit un fief du ſaint Siége, & qu'ainſi Elizabeth n'avoit pas dû monter ſur le trône ſans ſon conſentement. Le Pape ajoûta que quoiqu'elle ne méritât pas d'être écoutée ; ſi néanmoins elle vouloit renoncer à ſes prétentions, & lui remettre la déciſion de cette affaire, il pourroit lui donner des marques de ſon affection ; mais qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on donnât aucune atteinte à l'autorité du Vicaire de Jeſus-Chriſt, auquel il appartient de régler les droits de ceux qui prétendent aux Couronnes. Ici les réflexions ſe préſentent d'elles-mêmes ; & nous croyons devoir les laiſſer faire au Lecteur. Nous nous contentons de dire que la conduite du Pape, dans une occaſion ſi déciſive pour le ſalut de tout un Royaume, paroît incompréhenſible. Que l'on juge après cela, ſi les prétentions des Papes par rapport au temporel des Rois, ſont d'une légère conſéquence pour la Religion.

XXXVI. Suites terribles de l'imprudence du Pape. Elizabeth abolit tout ce que Marie avoit fait en faveur de la Religion Catholique.

La Reine informée de la réponſe du Pape, envoya auſſitôt un Courier à ſon Ambaſſadeur pour lui ordonner de ſortir de Rome. Elle s'écria en liſant la Lettre de Karne, qu'apparemment le Pape vouloit tout perdre, afin de lui faire beaucoup gagner à elle-même. Enſuite elle fit aſſembler le Parlement à Veſtminſter, où elle ordonna une diſpute entre les Catholiques & les Proteſtans. Cette diſpute dura un mois entier, & fut ſuivie d'un Arrêt du Parlement, qui abolit tous les Edits publiés par la Reine Marie en faveur de la Religion Catholique, rétablit ceux d'Edouard, conféra à Elizabeth le titre de Chef

de l'égliſe Anglicane, confiſqua les revenus des monaſtéres que Marie avoit fondés, en aſſigna une partie à la Couronne & l'autre à la Nobleſſe, & défendit qu'on eût aucun commerce avec le Pape & la Cour Romaine. Comme la qualité de Chef de l'Egliſe que les Rois Henri VIII & Edouard VI avoient uſurpée, avoit choqué non-ſeulement les Catholiques, mais auſſi pluſieurs Théologiens Proteſtans, Elizabeth eut quelque ſcrupule de ſe l'attribuer. Elle le changea donc en celui de Gouvernante ſouveraine du Royaume, tant dans le ſpirituel que dans le temporel, & fit déclarer que perſonne, de quelque qualité ou condition qu'il fût, n'avoit en Angleterre aucune juriſdiction ſoit ſéculiére ſoit eccléſiaſtique, que celle que la Reine donnoit. On obligea tout le monde de reconnoître avec ſerment cette autorité ſouveraine d'Elizabeth dans le ſpirituel comme dans le temporel. Les Prélats & les autres Eccléſiaſtiques qui refuſoient de prêter ce ſerment, étoient d'abord privés de leurs bénéfices; & s'ils perſiſtoient dans ce refus, ils étoient condamnés à une priſon perpétuelle.

XXXVII. La Reine rétablit tout ce qui s'étoit fait par rapport à la Religion ſous le regne d'Edouard VI.

En conſéquence de cette déclaration, on unit à la Couronne toute la juriſdiction ſpirituelle pour la viſite & la réformation du Clergé. On donna pouvoir à la Reine & à ſes Succeſſeurs, de nommer des Vicaires pour exercer cette juriſdiction, pour corriger les abus & condamner les erreurs. On défendit de tenir aucun Synode, ou de ſortir du Royaume pour cauſe de Religion ſans la permiſſion de la Reine. Elizabeth s'empara auſſitôt du revenu des égliſes, établit des

Vicaires & des Commiſſaires pour les affaires Eccléſiaſtiques, révoqua les loix données contre les hérétiques, attribua au Parlement la connoiſſance de ce qui regarde la doctrine, abolit la maniére de célébrer la Meſſe qui étoit en uſage dans l'Egliſe Catholique, introduiſit une nouvelle Liturgie en langue vulgaire, ſelon la pratique des Luthériens. Elle retint néanmoins pluſieurs uſages de l'Egliſe, comme les habits ſacerdotaux, les dignités & les Prélatures, la coutume de recevoir l'Euchariſtie à genoux, les Ordinations des Evêques & des Prêtres, les jeûnes, la célébration des fêtes, les Autels, l'uſage des Croix & pluſieurs cérémonies. Elle vouloit auſſi conſerver les images, mais elle ne put réſiſter aux inſtances des Proteſtans, qui étoient furieux ſur cet article. Quoique le Calviniſme prévalût alors en Angleterre, la Reine ne permit pas qu'on s'expliquât clairement ſur l'Euchariſtie; elle aima mieux laiſſer la choſe indéciſe, & ne point condamner la préſence réelle, que ſoutenoient les Luthériens. Elle rejetta quelques unes des erreurs qu'ils enſeignoient, & pour tout le reſte elle s'entint à ce qui avoit été réglé ſous le regne d'Edouard VI. Les Evêques qui ne voulurent point recevoir ces réglemens furent dépoſés, & les Eccléſiaſtiques chaſſés. On donna les Bénéfices à des Luthériens & à des Calviniſtes, & on abolit entiérement l'exercice de la Religion Catholique.

XIV.

XXXVIII. Le Pape Pie V déclare par

Il paroit que la Reine n'étoit pas néanmoins diſpoſée à perſécuter ouvertement ceux qui continuoient d'en faire profeſ-

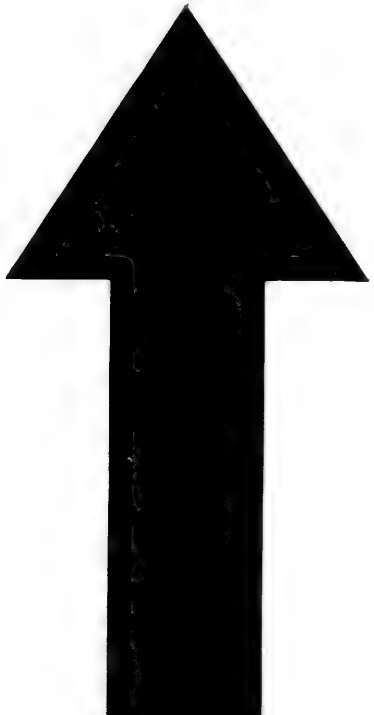

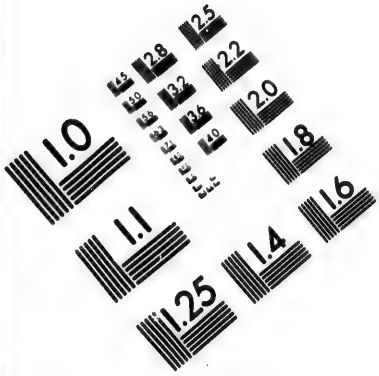

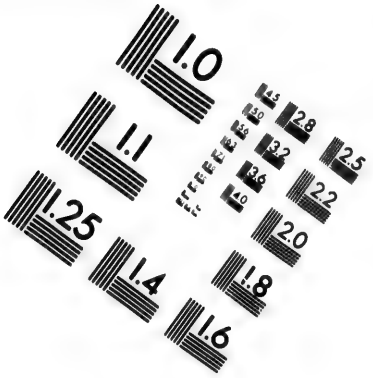

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

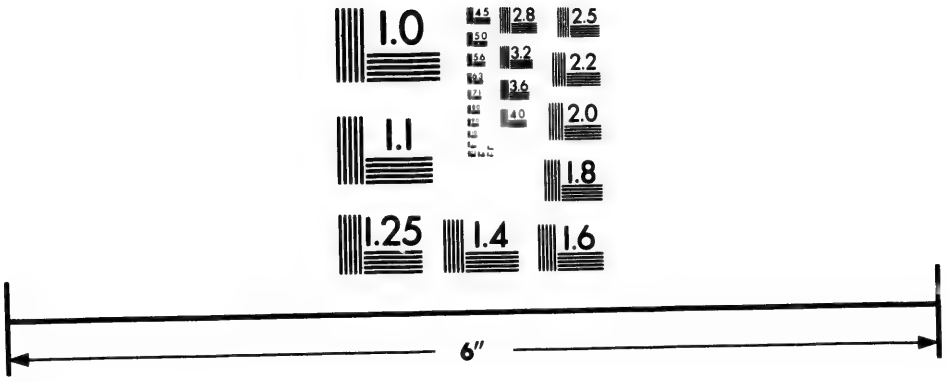

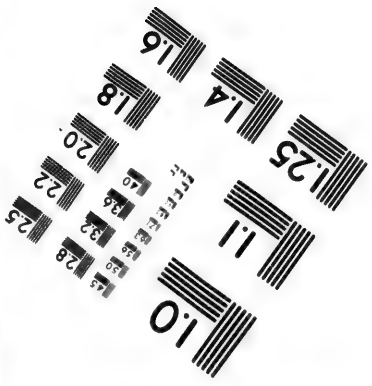

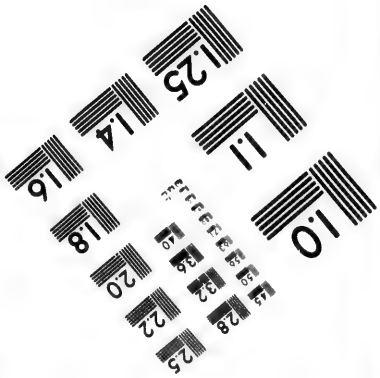

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

une Bulle Elizabeth privée de son Royaume. Suites funestes de cette étrange Bulle.

sion. Mais le Pape Pie V ayant excommunié cette Princesse au commencement de 1570, l'ayant déclaré par une Bulle privée de son Royaume, & ayant défendu à ses sujets de lui obéir & de la reconnoître, elle fit de nouvelles loix contre les Catholiques, confisqua les biens de ceux qui étoient sortis d'Angleterre pour conserver leur Religion, & déclara les Prêtres qui étoient venus dans le Royaume pour soutenir les Catholiques, criminels de lèze-Majesté. C'est tout le fruit que l'on devoit attendre de cette Bulle. Etoit-il bien prudent d'irriter de plus en plus cette Princesse, & d'attirer aux Catholiques une plus violente persécution? Cette Bulle où Pie V faisoit un portrait affreux de la Reine, fut imprimée à Rome, & affichée à Londres par un nommé Jean Felton. Il fut pris, & confessa hardiment que c'étoit lui qui avoit fait cette action. On lui arracha le cœur & les entrailles, on lui coupa la tête, & son corps fut mis en quatre quartiers pour servir de spectacle en divers endroits. Plusieurs avoient déja été punis de mort, seulement pour avoir parlé en faveur des excommunications du Pape. Elizabeth qui s'étoit mocquée d'abord de la Bulle de Pie V, reconnut dans la suite qu'elle avoit fait impression sur l'esprit de quelques Seigneurs, & que les Catholiques des Provinces éloignées commençoient à remuer. Pour y remédier, elle fit publier par-tout des défenses de tenir des discours contraires à son autorité sous prétexte de Religion, & d'avoir aucune communication avec Rome, sous les peines les plus rigoureuses. Le Parlement la pria de n'épouser aucun Prince étranger.

Elle le leur promit & l'obſerva, mais ſans ſe marier à aucun de ſes ſujets. Elle joua pluſieurs Princes qui l'avoient demandée en mariage, & elle n'écoutoit les propoſitions qu'on lui faiſoit ſouvent d'épouſer ou les Ducs d'Anjou & d'Alençon, ou l'Archiduc d'Autriche, ou le Roi de Suéde, qu'autant que les eſpérances qu'elle donnoit pouvoient ſervir à ſa politique.

XXXIX. Entrepriſes des Eſpagnols ſur l'Angleterre. Leur défaite. Triomphe d'Elizabeth. Le Pape Sixte V l'excommunie & excite les Anglois Catholiques à ſe révolter. Comment Elizabeth ſe venge.

Les Etats des Pays-Bas s'étant révoltés contre le Roi d'Eſpagne en 1581, recherchérent l'alliance d'Elizabeth, & vouloient la reconnoître pour Souveraine. Avec le ſecours qu'elle leur envoya, ils réſiſterent aux armées de Philippe II. Ce Prince par le conſeil du Pape Sixte V mit en mer en 1588 une puiſſante armée qu'il nommoit l'invincible, pour aller conquérir l'Angleterre; mais les vents & les écueils rendirent tous ſes efforts inutiles. L'armée Eſpagnole périt preſque toute par la tempête, ou fut la proie des Anglois. Quand on en eut appris la nouvelle à Londres, on décerna à la Reine les honneurs du triomphe, à la maniére des anciens Romains. Sixte-Quint avoit fait publier la même année une Bulle par laquelle il mettoit l'Angleterre en interdit; déclaroit que ce Royaume étoit un fief du ſaint Siége, dont Elizabeth ne lui avoit jamais rendu hommage; ordonnoit aux Anglois de ſe joindre à l'armée Eſpagnole; promettoit de grandes récompenſes à ceux qui s'aſſureroient de la Reine & la livreroient aux Catholiques, pour la punir de ſes crimes; & enfin ouvroit les tréſors de l'Egliſe à tous ceux qui favoriſeroient cette expédition. On peut juger quelle impreſſion cette Bulle fit ſur

Elizabeth, & comment elle traita les Catholiques ſur-tout depuis ſon triomphe. Rien n'égala ſa haine contre Rome, qui avoit lancé contre elle tant d'anathêmes, & qui de tems en tems exhortoit ſes ſujets à ſe révolter. Elle ſe rendoit en même-tems redoutable à toutes les Puiſſances de l'Europe, & faiſoit des conquêtes en Amérique. Après la mort d'Henri III Roi de France en 1589, elle envoya du ſecours à Henri IV, & fit alliance avec lui. Elle avoit auparavant envoyé aux Proteſtans de France, des ſecours qui ne leur avoient pas été peu utiles en différentes occaſions.

XV.

XL. Etat de la Religion en Irlande. Mort de la Reine Elizabeth. Son portrait.

Les Irlandois étant fort attachés à la Religion Catholique, empêcherent pendant long-tems l'héréſie de faire chez eux du progrès. Ils témoignerent beaucoup d'horreur de tout ce que faiſoit Elizabeth en faveur de la prétendue réforme, & ils projetterent le deſſein de ſe retirer de ſon obéiſſance. La Reine envoya des troupes en Irlande pour ſubjuguer les rébelles, & en même-tems des miniſtres de la Réforme qu'elle fit Evêques, pour y établir la même Religion qu'en Angleterre. Ce double deſſein réuſſit dans quelques Provinces, & l'héréſie y fit des progrès ſurprenans. Celle d'Ultonie fut la plus conſtante à maintenir ſa liberté & à conſerver la Religion Catholique. Le Comte d'Eſſex favori de la Reine, qui avoit eu toujours beaucoup de crédit auprès d'elle, ayant été accuſé d'avoir conſpiré contre ſa perſonne, devint l'objet de ſa colère, comme il avoit été celui de ſon criminel attachement; & il perdit la tête ſur un échaffaut. Cette exécu-

tion fit bientôt après tant de peine à Elizabeth, qu'elle en mourut de chagrin au commencement d'Avril de la troiſiéme année du dix-ſeptiéme ſiécle, dans la ſoixante-dixiéme année de ſon âge & la quarante-cinquiéme de ſon regne. La haine qu'elle avoit toujours témoignée contre l'Egliſe Catholique, lui a procuré les plus grands éloges de la part des Ecrivains Proteſtans. Il faut convenir qu'elle avoit un eſprit fin & pénétrant, qu'elle étoit fort habile dans l'art de regner, & qu'elle ſe faiſoit ſouvent admirer de ſes ennemis mêmes. Elle conſerva toujours du goût pour les Belles-Lettres, qu'elle avoit cultivées dans ſa jeuneſſe. Elle parloit cinq ou ſix langues, & elle avoit traduit divers Traités du Grec & du François en ſa langue naturelle. Mais outre ſon zéle pour le ſchiſme & l'héréſie, elle montra toujours un déſir ardent & paſſionné de dominer, une duplicité ſans exemple, une politique qui lui a fait violer les loix divines & humaines, ſurtout dans ſa conduite à l'égard de Marie Reine d'Ecoſſe, comme nous le verrons dans l'article ſuivant; enfin une diſſimulation ſi profonde, que la plûpart des démarches de cette Princeſſe ſont des énigmes qui n'ont pû encore être expliquées. Avant ſa mort, elle nomma pour ſon Succeſſeur Jacques VI Roi d'Ecoſſe, fils de Marie Stuart à qui elle avoit fait trancher la tête.

ARTICLE XV.

Etabliſſement de l'Héréſie dans l'Ecoſſe, les Pays-Bas, & les Royaumes du Nord.

I.

I. Regne de Jacques IV. Ce qu'il fait pour la Religion. Sa mort.

JAcques IV regnoit en Ecoſſe au commencement du ſeiziéme ſiécle, & il en fut un des plus grands Rois. On dit qu'il ſurpaſſa tous ſes Prédéceſſeurs par ſa valeur, ſa grandeur d'ame, & pluſieurs autres excellentes qualités. Sous ſon regne, les meurtres & les brigandages furent arrêtés par la ſévérité des loix. Il fit fleurir la Religion par ſon zéle & par ſon exemple, & regner l'abondance par le commerce. Henri VIII étant en guerre avec la France, Jacques IV entra l'an 1513 en Angleterre pour faire une diverſion en faveur de Louis XII, dont il étoit demeuré l'unique Allié. Pour engager les Ecoſſois à entrer dans ſes vûes, il déclara à ſon Parlement, que la France l'ancienne alliée de l'Ecoſſe étant attaquée par le Roi d'Angleterre, il étoit indiſpenſablement obligé de la ſecourir. Il fut défait à la bataille de Floddanfield dans le Northumberland, & fut renverſé mort ſur la place le neuviéme de Septembre dans la quarante-uniéme année de ſon âge & la vingt-ſixiéme de ſon regne. Il laiſſa de Marguerite ſon épouſe ſœur d'Henri VIII Roi d'Angleterre, deux fils

dont l'aîné âgé de deux ans lui succéda sous le nom de Jacques V. Le mariage de Jacques IV avec Marguerite a depuis fait passer la Couronne d'Angleterre dans la maison de Stuart. Les Anglois crurent avoir trouvé le corps de Jacques, percé de deux coups sur un monceau de morts, & ils le firent mettre dans un cercueil de plomb, sans oser cependant l'enterrer, parce que le Pape Jules II l'avoit excommunié pour n'avoir pas observé un Traité fait avec Henri VII. Du moins c'étoit la raison qu'alléguoit ce Pape, qui ne pouvoit qu'être ennemi d'un fidéle allié de la France. Henri VIII obtint de Léon X la permission de l'enterrer dans l'église de saint Paul de Londres, après l'avoir fait absoudre, & s'être fait imposer à lui-même une pénitence, qu'il devoit accomplir au nom du Roi défunt. Le Cardinal d'Yorc ayant fait célébrer à Rome une Messe solemnelle d'actions de graces de la mort du Roi Jacques, fut blâmé de tous les gens sensés. Ils prouverent que ce Prince ne devoit point être traité comme un ennemi de l'Eglise, quoiqu'il eût toujours été attaché à la France; & qu'il étoit honteux qu'on témoignât de la joie à Rome de l'effusion du sang des Chrétiens.

II.

Comme Jacques VI n'avoit que deux ans, sa mere gouverna, parce que le Roi son époux lui avoit laissé pendant la minorité du jeune Prince, l'administration du Royaume tant qu'elle demeureroit veuve. On n'avoit point encore vû en Ecosse une Reine Régente; & les Grands auroient cassé le testament du Roi, s'ils n'avoient espéré que

II. Regne de Jacques V. Troubles dont l'Ecosse est agitée sous sa minorité. Zéle de ce Prince pour

la Religion Catholique. Sa mort.

cette Princeſſe étant ſœur du Roi d'Angleterre, il l'engageroit à ne rien faire qui pût troubler la paix du Royaume. Ils ne ſe tromperent pas. L'Etat fut en repos tant que Marguerite demeura veuve ; mais ayant voulu ſe remarier avec Douglas Comte d'Angus, le Royaume fut auſſitôt rempli de trouble & de confuſion. On ôta la Régence à Marguerite, & l'on choiſit Jean Duc d'Albanie pour gouverner le Royaume. Pluſieurs années après, cette Princeſſe fit caſſer ſon mariage avec le Comte d'Angus, ſe remaria avec Henri Stuart, & ſe forma un puiſſant parti. Elle fit ſecouer à ſon fils le joug des Douglas qui s'étoient emparé de toute l'autorité. Ce jeune Prince à l'âge de dix-ſept ans gouverna par lui-même, & remplit tous les devoirs d'un bon Roi. Henri VIII ſon oncle maternel redoutoit ſon mérite. Comme il avoit fomenté les troubles pendant ſa minorité & que ce jeune Roi ne l'ignoroit pas, il craignoit qu'il ne ſe vengeât en ſe joignant aux mécontens d'Angleterre. Il s'efforça de l'entraîner dans ſon ſchiſme, mais il ne put rien gagner ſur ce Prince, qui eut toujours horreur des nouvelles héréſies. Jacques V eut beaucoup à ſouffrir de la Nobleſſe, qui commençoit à en être infectée, & qui s'oppoſa toujours aux bons deſſeins de ſon Roi. Parmi ceux qu'il punit pour avoir voulu répandre l'héréſie dans ſes Etats, fut le fameux Poëte Buchanan, qui trouva le moyen de ſortir de priſon & de ſe réfugier en France. Le zéle du Roi pour la Foi Catholique indiſpoſa de plus en plus la Nobleſſe, qui l'abandonna même en 1542, dans le moment qu'il alloit

livrer bataille aux Anglois. Ce Roi en eut un tel chagrin, qu'il mourut quelques jours après âgé de trente-un ans.

III.

III. Regne de Marie. L'héréſie s'établit malgré elle en Ecoſſe.

Il avoit épouſé en premiéres nôces à Paris en 1536 la fille aînée de François I. Cette Princeſſe étant morte la même année, il épouſa en ſecondes nôces Marie de Lorraine fille du Duc de Guiſe, dont il eut deux fils morts avant lui, & une Princeſſe âgée ſeulement de huit jours, qui lui ſuccéda. Sa mere Marie de Lorraine fut déclarée Régente du Royaume. Lorſque la jeune Reine fut âgée de ſix ans, les François & les Anglois la demanderent avec empreſſement pour la faire épouſer quand elle ſeroit en âge, à un Prince de leur nation. Mais la Régente qui étoit Françoiſe & Catholique, craignant que ſa fille ne fût envoyée dans un pays hérétique, gagna ſi bien les principaux Seigneurs d'Ecoſſe, que les Anglois furent refuſés, & qu'il fut arrêté qu'elle épouſeroit le Dauphin de France. Elle fut conduite heureuſement en Bretagne, malgré les embuches que les Anglois lui avoient dreſſées. Cet enlevement contribua à rendre plus violente la guerre entre les Anglois & les Ecoſſois. La Régente paſſa en France pour la ſûreté de ſa perſonne, & Jacques Hamilton Comte d'Aran fut fait Vice-Roi d'Ecoſſe, juſqu'à ce que la jeune Reine fût en âge de gouverner. La paix fut conclue en 1550 entre l'Ecoſſe & l'Angleterre, & huit ans après, la jeune Reine Marie épouſa François, Dauphin de France & Succeſſeur d'Henri II. Ayant perdu ſon mari environ deux ans après ſon mariage, elle ſongea à retourner en Ecoſſe.

On y tenoit encore les Etats dans leſquels on avoit conclu une alliance avec les Anglois, & dépouillé le Clergé de tous ſes biens. Avant le départ de la Reine, Charles IX envoya Ambaſſadeur en Ecoſſe Jacques de Noailles Conſeiller du Parlement de Bourdeaux. Il demanda qu'on caſsât l'alliance faite avec l'Angleterre, & que le Clergé fût rétabli dans la poſſeſſion des biens dont il avoit été dépouillé. Les Etats lui répondirent qu'ils n'étoient pas diſpoſés à rompre leur alliance avec les Anglois, & qu'à l'égard du rétabliſſement des Prêtres & de la reſtitution de leurs biens, loin d'écouter ce que la France leur faiſoit propoſer, ils alloient faire un Décret pour abolir tous les monaſtéres avant que la Reine arrivât. La même Aſſemblée ne ſe ſépara point qu'elle n'eût fait cet injuſte réglement. La Reine arriva en Ecoſſe en 1561. Les applaudiſſemens qu'elle reçut en entrant dans ſon Royaume, furent troublés par un événement qui lui cauſa beaucoup de chagrin. Son Aumônier étant prêt à dire la Meſſe dans ſa chapelle, & déja revêtu des habits ſacerdotaux, un homme prit les cierges qui étoient allumés & les briſa : il vouloit même en faire autant de l'autel & de tout le reſte, ſi on ne l'en eût empêché. Les Catholiques firent des efforts inutiles pour rétablir la Religion ancienne dans ce Royaume. Les hérétiques avoient fait des progrès étonnans, & infecté les Grands & le peuple. Sous le gouvernemement du Viceroi, les Etats avoient fait des loix ſi ſévéres contre les Catholiques, qu'il n'y eut que la Reine qui pût faire dire la Meſſe dans ſa chapelle ; encore exigea-t-on

exigea-t-on qu'on la célébreroit sans aucun éclat. On fit un Edit pour lui accorder cette permission & la restraindre à elle seule.

IV. Triste état de l'Eglise d'Ecosse.

La Reine envoya un Ambassadeur à Elizabeth Reine d'Angleterre, pour l'informer de son arrivée à Edimbourg, lui demander son amitié, & la prier de la déclarer son héritiére présomptive. Elizabeth dit qu'elle ne souffriroit pas que la Reine d'Ecosse lui enlevât sa Couronne pendant sa vie ; mais qu'elle n'avoit point dessein de rien faire qui pût après sa mort lui porter aucun préjudice. Elle demanda de son côté une satisfaction authentique de la Reine d'Ecosse, pour avoir pris le titre de Reine d'Angleterre lorsqu'elle étoit en France. On y avoit depuis renoncé pour elle par un Traité fait à Edimbourg, mais elle ne se croyoit pas obligée de le ratifier, parce qu'elle étoit persuadée qu'Elizabeth étoit usurpatrice, & que la Couronne lui étoit dévolue à elle-même, comme étant la plus proche héritiére de la Reine Marie. Ce fut là le commencement de la haine d'Elizabeth contre la Reine d'Ecosse. Cependant les affaires se brouilloient de plus en plus dans ce Royaume par le peu de crédit que la Reine y avoit, & par les diverses factions qui le divisoient. Cette Princesse accoutumée au luxe & à la dépense par l'éducation qu'elle avoit reçue à la Cour de France, ne trouvoit pas de grandes ressources dans le domaine royal, qui étoit presque réduit à rien par la négligence des Rois ses Prédécesseurs. On lui adjugea donc le tiers des revenus qui avoient appartenu au Clergé, ce qui fit un grand nombre de mécontens. Marie écrivit en 1563 au Con-

cile de Trente une Lettre qui fut lûe par le Cardinal de Lorraine. Elle y déclaroit qu'elle ſe ſoumettoit à ſes déciſions, & s'excuſoit de ce qu'elle n'avoit pû y envoyer aucun Evêque de ſon Royaume.

IV.

V. La Reine épouſe Henri Stuart, & enſuite Botvel. Révolte contre elle. Elle eſt faite priſonniére. Son fils Jacques VI eſt proclamé Roi.

La Reine épouſa vers le même tems Henri Stuart ſon couſin, dont elle eut un fils qui fut depuis Roi d'Ecoſſe & d'Angleterre. Henri fut étouffé dans ſon lit par des aſſaſſins en 1567, & pour couvrir ce crime, on fit ſauter ſa maiſon par une mine. Marie épouſa en troiſiémes nôces le Comte Botvel, qui paſſoit pour l'auteur de la mort d'Henri Stuart, & ce mariage fut la ſource de tous les malheurs de cette Princeſſe. Ceux-mêmes qui l'y avoient engagé, l'accuſerent d'avoir été complice de cet aſſaſſinat, & prirent les armes contre elle. Marie marcha contre eux à la tête de ſes troupes; mais ayant eu l'imprudence d'entrer dans leur camp, dans l'eſpérance qu'ils la recevroient avec reſpect & rentreroient dans leur devoir, ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & la menerent comme en triomphe à Edimbourg, portant devant elle un étendart où étoit le portrait d'Henri Stuart. Enſuite par une réſolution de l'aſſemblée des Grands, elle fut retenue priſonniére. Le Comte de Botvel fut condamné au dernier ſupplice, comme coupable de la mort du Roi, mais il trouva le moyen de s'enfuir hors du Royaume. Les Confédérés preſſerent la Reine de renoncer à la Couronne en faveur de ſon fils, & de donner le gouvernement à celui des Grands qu'elle voudroit choiſir. Elle conſentit à cette propoſition, & nomma Ré-

gent du Royaume le Comte de Murrai. Auſſitôt le jeune Prince fut proclamé Roi ſous le nom de Jacques VI, & le Comte de Murrai, Régent pendant la minorité. C'étoit au mois de Juillet 1567. Marie proteſta par un acte ſecret contre cette démiſſion, que ſes ſujets lui arrachoient par violence.

VI. La Reine Marie ſe retire en Angleterre, où elle perd ſa liberté.

Marie trouva le moyen de ſe faire un parti conſidérable, qui la tira du château d'Edimbourg un an après ſa détention. Alors une partie de la nobleſſe ſe rendit auprès d'elle, & déclara nul tout ce qui s'étoit fait contre ſa perſonne : de ſon côté elle publia la proteſtation qu'elle avoit juſqu'alors tenue ſecréte. En peu de jours elle aſſembla ſept mille hommes, avec leſquels elle marcha contre les révoltés. Le Régent lui donna bataille avec quatre mille hommes ſeulement, & remporta la victoire au mois de Mai 1568. Dès que Marie vit de deſſus une éminence d'où elle regardoit le combat, que ſes troupes étoient défaites, elle prit en diligence le chemin de l'Angleterre, & lorſqu'elle fut ſur les frontiéres, elle informa la Reine Elizabeth de ſes malheurs, & mit ſa perſonne & ſa fortune ſous ſa protection. Elizabeth lui fit dire qu'elle travailleroit à la faire rétablir ; mais en même-tems elle lui fit donner des gardes qui ne la quitterent point. Cette eſpéce de captivité n'empêcha point Marie d'envoyer en Ecoſſe le célébre Hamilton, de la premiére maiſon d'Ecoſſe, & l'un des plus grands hommes de ſon tems. Elle lui donna le titre de ſon Lieutenant général dans le Royaume, & l'adopta pour ſon pere, ce qui étoit ſans exemple.

Hamilton qui étoit comme exilé de ſon pays, y retourna avec ces titres honorables; mais il n'y fit rien qui répondît aux eſpérances de la Reine.

VII. Elizabeth Reine d'Angleterre nomme des Commiſſaires pour faire le procès à la Reine d'Ecoſſe.

Cependant Marie voyant qu'il y avoit de grandes diviſions en Angleterre entre les principaux Seigneurs, s'appliqua à en gagner quelques-uns, afin de ſe ſervir d'eux dans le beſoin. Il lui fut facile de faire entrer dans ſes intérêts le Duc de Norfolck, qui étoit le plus puiſſant de tous, en lui promettant de l'épouſer. Ce Duc qui ne ſavoit point diſſimuler, prit hautement le parti de Marie Stuart, & ſe plaignit vivement du Régent d'Ecoſſe. Celui-ci vint à Londres, & remit à Elizabeth des témoignages contre la Reine Marie, qui travailloit ſans ceſſe à augmenter & à fortifier ſon parti. La Reine Elizabeth s'en étant apperçue, voulut s'aſſûrer davantage de ſa priſonniére, & la fit pour cela tranſporter au château de Tutburi. Elle fit auſſi mettre en priſon au commencement de 1570 le Duc de Norfolck, qui ſe voyant dans les fers, promit à Elizabeth de lui être toujours fidéle, & témoigna un grand regret d'avoir penſé à épouſer Marie Stuart. Il obtint ſa liberté, mais il n'en joüit pas long-tems. L'Agent ſecret du Pape en Angleterre nommé Ridolfi, lui fit oublier ſes promeſſes, & le Duc recommença ſes intrigues. Il fut arrêté de nouveau, & eut la tête tranchée en 1572. Un Seigneur de la Maiſon des Hamiltons tua d'un coup de piſtolet le Régent d'Ecoſſe; & cette mort fut ſuivie de pluſieurs conſpirations en Angleterre, qui cauſerent à Elizabeth de grandes inquiétudes. Elle en rendoit toujours reſ-

ponsable Marie sa prisonniére, & les alléguoit pour raisons au Roi de France Charles IX qui sollicitoit sa liberté. Une nouvelle conspiration formée en Angleterre en 1586 accélera la perte de Marie Stuart. Elizabeth lui fit faire son procès par un grand nombre de Commissaires, qui entroient parfaitement dans ses vûes. Trente-six se rendirent le neuviéme d'Octobre à Foteringhei qui étoit la seiziéme prison de Marie, & lui notifierent leur commission.

VIII. Interrogatoire de la Reine Marie. Sa réponse aux accusations formées contre elle.

Marie l'ayant lue, répondit qu'elle n'étoit point soumise à la Reine d'Angleterre; qu'en qualité de Souveraine, elle ne devoit rendre compte de sa conduite qu'à Dieu; qu'au reste elle n'avoit commis aucun crime contre Elizabeth, puisque ce n'en étoit point un d'avoir recommandé sa cause aux Puissances étrangéres. Elle ajoûta le lendemain, qu'elle ne vouloit rien faire qui pût porter préjudice à la dignité royale, à elle-même, & au Roi son fils; & elle demanda acte de sa protestation. Le quatorziéme du même mois, elle dit qu'on l'avoit convaincue de la nécessité où elle se trouvoit de prouver son innocence, & qu'ainsi elle étoit disposée à répondre devant ses Commissaires, sans néanmoins se désister de sa protestation. Les Juges s'assemblerent aussitôt dans la Salle du Château, & Marie s'y assit sur un siége élevé qu'on lui avoit préparé. Le Chancelier la pria de répondre à l'accusation formée contre elle, d'avoir médité la ruine de la Reine Elizabeth & de la religion protestante. Marie après avoir prié Dieu de la punir, si elle ne disoit pas la vérité, assûra qu'elle n'avoit jamais fait aucun complot contre la

vie d'Elizabeth ſa chére ſœur ; qu'elle s'étoit efforcée par différens moyens de recouvrer la liberté, & de délivrer les Catholiques de l'oppreſſion dans laquelle ils gémiſſoient ; qu'elle y travailloit encore, & qu'elle répandroit volontiers ſon ſang pour y réuſſir ; mais qu'étant priſonniére elle ne pouvoit empêcher les complots des autres. En prononçant ces mots, elle verſoit un torrent de larmes. On produiſit contre elle pluſieurs Lettres de ſes Secrétaires, & différentes piéces qui la chargeoient d'avoir eu part à la derniére conſpiration. Mais elle perſiſta à ſoutenir qu'elle n'étoit entrée dans aucun mauvais deſſein contre la Reine, & demanda à ſe juſtifier en plein Parlement, ce qui ne lui fut point accordé.

IX. Sa condamnation. Comment elle en reçoit la nouvelle. Profonde diſſimulation de la Reine Elizabeth.

Les Seigneurs & les Communes qui le compoſoient, s'étant aſſemblés au nombre de quatre cens, examinerent l'affaire, & déclarerent la Reine d'Ecoſſe criminelle de lèze-Majeſté, ſans néanmoins prononcer la ſentence de mort, qu'ils vouloient réſerver à Elizabeth. Marie reçut la nouvelle de ſa condamnation avec beaucoup de fermeté : elle leva les yeux & les mains au ciel, & remercia Dieu du bonheur qu'elle avoit de mourir pour la Religion. Car il étoit notoire que c'étoit ſon attachement à la Religion Catholique qui l'avoit rendue ſi odieuſe. Elle dit avec quelque émotion, qu'il n'étoit pas ſurprenant que les Anglois, qui avoient ſouvent ôté la vie à leurs Souverains, traitaſſent de même une Princeſſe du ſang royal. Comme cette ſentence ne pouvoit être exécutée qu'elle n'eût été ſignée de la Reine, les Seigneurs vinrent la ſupplier d'ordonner

qu'on y mît son sceau & qu'elle fût publiée. Elizabeth ne répondit rien de positif, & par un effet de sa profonde dissimulation, elle se laissa faire souvent des instances à ce sujet, sans vouloir donner une réponse décisive, afin que l'on crût qu'elle n'agissoit point par un motif de vengeance. Enfin cette artificieuse Reine permit que la sentence fût publiée dans Londres à son de trompe, par un Edit du quatriéme de Décembre. On ôta aussitôt à Marie son dais & toutes les marques de la dignité royale. Jacques VI Roi d'Ecosse son fils, & l'Ambassadeur de France en Angleterre, firent ce qu'ils purent, mais inutilement, pour faire révoquer la sentence. Elizabeth répondit toujours en politique & avec artifice, mais elle n'en alla pas moins à ses fins.

X. La Reine Marie se dispose à la mort. Sa lettre à son Confesseur.

Elle signa secrétement la sentence, & la fit remettre à quatre Seigneurs, qui eurent ordre d'aller à Fothereigei la faire exécuter en leur préſence. Ils s'y rendirent avec des Chevaliers, le Juge du lieu & deux Exécuteurs. Le lendemain de leur arrivée dix-septiéme de Février 1587 sur les trois heures après-midi, ils signifierent à Marie leurs ordres, & lui dirent de se préparer à la mort. Elle reçut cette nouvelle avec assez de tranquillité, & fit même paroître beaucoup de joie de voir arriver le moment où elle alloit être délivrée de toutes ses peines. Elle pria les Commissaires de lui accorder quelque tems pour faire son testament & mettre ordre à ses affaires. Non, non, Madame, lui répondit-on, il faut mourir : tenez-vous prête demain entre sept & huit heures du matin : on ne différera pas d'un moment. La

Princeſſe demanda pour toute grace qu'on lui fît venir ſon Confeſſeur, on lui envoya le Doyen de Peterſbourg qui avoit embraſſé les nouvelles héréſies ; mais elle ne voulut pas même l'écouter. Ne pouvant avoir la conſolation de voir ſon Confeſſeur, elle lui écrivit ce billet : „ J'ai été combattue aujourd'hui de ma Religion & de recevoir „ la conſolation des hérétiques. Vous entendrez par Bourgoin & les autres, que j'ai „ fait fidélement profeſſion de ma Foi, en „ laquelle je veux mourir. J'ai requis de vous „ avoir pour recevoir ma confeſſion, & recevoir mon Sacrement ; ce qui m'a été „ cruellement refuſé, auſſi-bien que le tranſport de mon corps, & de pouvoir teſter „ librement, ou n'en écrire que par leurs „ mains. A faute de cela, je confeſſe la griéveté de mes péchés en général, comme j'avois délibéré de faire à vous en particulier : vous priant au nom de Dieu, de „ prier & veiller cette nuit avec moi pour „ la ſatisfaction de mes péchés, & m'envoyer votre abſolution & pardon de toutes les offenſes que j'ai faites. J'eſſayerai „ de vous voir en leur préſence, comme ils „ me l'ont accordé, & s'il m'eſt permis, „ devant tous je vous demanderai pardon. „ Aviſez-moi des plus propres priéres pour „ cette nuit & pour demain matin, car le „ tems eſt court. Je n'ai loiſir d'écrire, mais „ je vous recommanderai au Roi. Aidez-moi de tout ce que vous penſez de bon & „ d'utile pour mon ſalut par écrit. "

XI. Ses derniers ſentimens.

Elle employa le peu de tems qui lui reſtoit, à écrire au Roi de France Henri III, à la Reine mere, au Duc & à la Ducheſſe de

Guise, pour leur recommander ses serviteurs, & les assûrer de sa reconnoissance pour tous les bienfaits qu'elle avoit reçus d'eux. Elle assembla ses domestiques, & leur distribua tout ce qu'elle avoit d'argent & de joyaux. Elle chargea son Maître-d'Hôtel de dire à son fils, à qui elle envoyoit sa bénédiction, qu'elle le prioit de ne point venger sa mort, & de laisser à Dieu le soin d'en ordonner selon ses divines volontés. Enfin elle leur dit adieu sans répandre une seule larme. Comme ils ne pouvoient lui répondre que par leurs gémissemens, elle les exhortoit à ne pas pleurer, puisqu'elle alloit bientôt joüir de Dieu. Elle les fit enfin sortir de sa chambre & ne garda que ses femmes. Comme il étoit déja nuit, elle se retira dans son oratoire, où elle pria pendant plus de deux heures, prosternée pour implorer le secours du ciel. Elle revint ensuite joindre ses femmes, prit un peu de nourriture & se coucha. Mais elle passa presque toute la nuit en priére; se leva deux heures avant le jour, s'habilla proprement, & rentra dans son oratoire, où l'on prétend qu'elle communia d'une Hostie qu'elle avoit conservée. Le matin ses Commissaires se rendirent dans sa chambre pour la conduire au lieu du supplice. C'étoit une salle au milieu de laquelle on avoit dressé un échaffaut large de douze pieds en quarré & haut de deux, couvert d'un drap noir. La Reine Marie y entra tenant entre ses mains un Crucifix d'ivoire; & quand elle fut près de l'échaffaut, elle appella son Maître d'Hôtel à qui elle dit: Aidez-moi à monter: c'est le dernier service que vous me rendrez.

XII. Sa mort glorieuſe.

Elle étoit vêtue d'une robe de velour noir ornée de beaucoup d'or & de perles, & ſur ſa tête une coëffe blanche très-fine qui pendoit juſqu'a terre. Sa longue priſon n'avoit point effacé ſa rare beauté. Dès qu'elle fut montée ſur l'échaffaut, elle s'aſſit ſur un ſiége qu'on lui avoit préparé, & on lui lut ſa ſentence. Elle demanda encore ſon Confeſſeur, qui lui fut refuſé. Le Comte de Kent lui dit qu'il ne falloit pas ſe livrer ainſi à la ſuperſtition, & que c'étoit dans le cœur & non pas dans les mains qu'on devoit porter la Croix de Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai, répondit la Reine, mais il eſt bien difficile de porter une telle image entre ſes mains, ſans que le cœur en ſoit touché; & rien ne convient mieux à un Chrétien, que de porter la vraie marque de ſa rédemption lorſqu'il eſt près de mourir. Alors elle renouvella ſes proteſtations, que jamais elle n'avoit attenté ni à l'Etat ni à la vie de la Reine Elizabeth ſa bonne ſœur; mais qu'elle voyoit bien que la cauſe de ſa mort étoit la Religion, & qu'elle s'eſtimoit très-heureuſe de mourir pour un tel ſujet. Le Doyen de Peterſbourg miniſtre Proteſtant s'étant approché pour l'exhorter, elle lui fit entendre qu'elle ne vouloit recevoir aucune conſolation d'un hérétique; & comme il vouloit continuer ſes exhortations, elle fit ſes priéres en latin à haute voix, recommandant à Dieu l'Egliſe Catholique, le Roi Jacques ſon fils, la Reine Elizabeth & ſon Royaume, & proteſtant qu'elle mouroit dans la Communion de l'Egliſe Romaine. Lorſqu'elle eut achevé ſa priére, le bourreau ſe mit à genoux devant elle, & la pria de lui pardonner. Je vous pardonne, lui dit-elle,

à vous & à tous ceux qui ont conspiré contre ma vie, comme je prie le Seigneur qu'il me pardonne à moi-même tous mes péchés. En même-tems elle se mit à genoux, déclara qu'elle mettoit toute son espérance dans les mérites de Jesus-Christ, récita à haute voix le Pseaume trentiéme, & répéta souvent ces paroles : *Seigneur, je remets mon ame entre vos mains.* Elle se leva ensuite, & commença à ôter sa robe aidée de ses femmes, qu'elle embrassa, & à qui elle donna sa bénédiction. Elle leur dit de se retirer, de prier Dieu pour elle, & de publier partout qu'elle mouroit dans la Religion ancienne, sainte & catholique. Puis elle mit sa tête sur le billot, & pendant qu'elle prononçoit ces paroles, *In manus tuas, &c.* le bourreau lui trancha la tête du second coup. Elle n'avoit que quarante-cinq ans, & il y en avoit dix-huit qu'elle étoit prisonniére. On fit brûler tout ce qui avoit été teint de son sang, de peur, disoient les ministres Anglicans, qu'on n'en fît des reliques qui donnassent lieu à la superstition.

XIII. L'hérésie s'étend & s'affermit en Ecosse.

La mort de cette Reine causa beaucoup de joie dans Londres. On sonna toutes les cloches & on fit des feux de joie. Mais Elizabeth poussant la dissimulation jusqu'au bout, en témoigna un grand chagrin, & répandit beaucoup de larmes. Elle fit mettre en prison un des Conseillers, & écrivit au Roi d'Ecosse qu'elle n'avoit aucune part à la mort de sa mere. Ce Prince vouloit en tirer vengeance, mais les Seigneurs de son Royaume, presque tous partisans d'Elizabeth par la conformité de religion, travail-

lerent à étouffer ſon reſſentiment. Le Pape Sixte-Quint en apprenant cette mort, ſoupira en ſe tournant du côté de l'Angleterre. On fut indigné en France d'un ſi horrible attentat, & le Roi Henri III fit faire à la Reine Marie un ſervice des plus ſolemnels dans l'égliſe de Nôtre-Dame où toute la Cour aſſiſta. On acheva après ſa mort de ruiner la Religion Catholique en Ecoſſe & d'y établir le Calviniſme. Mais lorſqu'après la mort d'Elizabeth Jacques VI eut uni la Couronne d'Angleterre à celle d'Ecoſſe, il obligea les Ecoſſois de recevoir le culte Anglican, & leur donna des Evêques malgré l'oppoſition des miniſtres Proteſtans. Les prétendus Réformés ont fait perdre depuis à la Maiſon de Stuart, les deux Couronnes d'Ecoſſe & d'Angleterre que Jacques VI avoit réunies en ſa perſonne.

V.

XIV. Comment l'héréſie pénétre dans les Pays-Bas.

Le commerce que les villes des Pays-Bas avoient avec les Anglois & les Proteſtans d'Allemagne, les garniſons de ſoldats Allemans Luthériens, & ſur-tout les livres que les hérétiques y avoient répandus, inſpirerent les nouvelles erreurs à un très-grand nombre de perſonnes. Calvin y avoit auſſi envoyé des miniſtres qui y avoient inſinué ſa doctrine; de ſorte que l'on voyoit tous les jours les Luthériens & les Calviniſtes ſe multiplier dans ces Provinces. La diverſité de ſentimens ſur pluſieurs points entre ces prétendus Réformateurs, cauſa d'abord de la diviſion parmi eux; mais ils ſe réunirent bientôt, & les Calviniſtes, qui faiſoient le plus grand nombre, entraînerent les autres. L'Empereur Charles-Quint voulant arrêter

le progrès de ces sectes dans les Pays-Bas, qui lui appartenoient en qualité de Roi d'Espagne, fit publier en 1550 un Edit qui défendoit sous peine de mort les livres hérétiques censurés par l'Université de Louvain, & les assemblées secrétes des prétendus Réformés. Mais Marie Reine de Hongrie sœur de Charles-Quint Gouvernante des Pays-Bas, fit suspendre pour quelque tems l'exécution de cet Edit, parce qu'elle prévoyoit tous les maux qu'il pourroit produire, si on le suivoit à la rigueur. En 1556 l'Empereur abdiqua la Couronne d'Espagne en faveur de Philippe II, à qui il céda en même-tems les Pays-Bas, dont Marie Reine de Hongrie avoit eu le gouvernement pendant vingt-cinq ans.

XV. Philippe II pour arrêter le progrès de l'héréſie établit de nouveaux Evêchés.

Philippe II, cherchant des moyens pour y arrêter le progrès de l'héréſie, on lui en proposa trois, l'érection de nouveaux Evêchés, l'établissement de l'Inquisition, & la publication des Décrets du Concile de Trente. Il fit d'abord usage du premier, qui paroissoit le moins capable d'irriter les esprits. Jusqu'alors il n'y avoit point eu de Métropole dans les Pays-Bas; les Evêchés de Cambrai, Arras, Téroüane & Tournai, étoient Suffragans de l'Archevêché de Reims. Philippe II y fit ériger par Paul IV trois Archevêchés, Cambrai, Malines & Utrecht. L'Evêché de Téroüane fut partagé en trois, Boulogne, Ypres & Saint Omer; & on érigea dix nouveaux Evêchés, Namur, Bruges, Gand, Ruremonde, Bosleduc, Deventer, Harlem, Groningue, Leuvarde & Middelbourg. La Bulle d'érection de ces nouveaux Evêchés est du mois de Mai 1558. Le

Pape y allégue pour motif, le danger auquel les Pays-Bas ſont expoſés, d'être emportés par le ſchiſme & par l'héréſie, ſi l'on n'y remédioit en donnant aux fidéles de nouveaux Surveillans. On unit à ces Evêchés les plus riches Abbayes des Pays-Bas, & on les conféra à des Eſpagnols dévoués au Conſeil du Roi : ce qui fut très-deſagréable aux Flamans.

XVI. Le Cardinal Granvelle par ſon exceſſive ſévérité irrite les eſprits. Sédition qui l'oblige de s'enfuir.

Après cet établiſſement Philippe II partit de Flandres pour l'Eſpagne, laiſſant le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite ſa ſœur naturelle, femme d'Octave Duc de Parme. Il lui donna le Cardinal Granvelle pour Conſeil, & trois mille Eſpagnols pour être en garniſon dans les places. A ſon arrivée en Eſpagne il fit brûler en ſa préſence à Séville & à Valladolid un grand nombre de Luthériens, qui avoient été arrêtés & condamnés par l'Inquiſition. Quoiqu'on n'eût oſé établir ce Tribunal dans les Pays-Bas, parce que l'on ſavoit combien il y étoit déteſté, le Cardinal Granvelle en ſuivoit dans ſa conduite l'eſprit & les maximes. Il faiſoit punir avec une extrême ſévérité, ceux qui étoient ſeulement ſoupçonnés de favoriſer la prétendue Réforme ; juſqu'à mettre le feu à tous les lieux où l'on croyoit que les hérétiques avoient tenu leurs aſſemblées. Il fit même une tentative pour établir l'Inquiſition à Anvers ; mais la ſédition qu'elle excita l'obligea d'abandonner cette entrepriſe ; & il ſe borna à faire publier le Concile de Trente. Les Proteſtans ayant appris qu'on méditoit le deſſein de les exterminer, dreſſerent une profeſſion de Foi pour être préſentée au Roi Philippe, & demanderent l'éloi-

gnement du Cardinal Granvelle. Celui-ci craignant pour sa vie, se retira à Besançon. Comme l'exécution des ordres du Roi paroissoit devoir être suivie d'un soulevement général, la Gouvernante représenta la nécessité de les suspendre, & le Comte d'Egmont fut envoyé en Espagne pour représenter au Roi & à son Conseil l'état des Pays-Bas.

Ce Seigneur parla librement sur l'espéce de tyrannie que les Espagnols y exerçoient : mais il ne fut point écouté. Le Conseil d'Espagne voulut s'en tenir aux voies de rigueur, & le Roi écrivit à la Gouvernante de faire exécuter ses ordres avec sevérité, de publier les Décrets du Concile de Trente & d'établir l'Inquisition. Les Etats de Brabant s'y opposerent ; & la Gouvernante appréhendant une révolte, fut contrainte de donner une Déclaration qui révoquoit l'ordre d'établir l'Inquisition. Elle fut plus embarrassée à l'égard de la publication du Concile de Trente. Elle consulta sur ce sujet plusieurs Evêques éclairés & plusieurs Docteurs célébres, qui lui représenterent que comme ce Concile avoit quelques articles contre les droits du Souverain & contre les priviléges des Provinces, on ne devoit point le publier en Flandres, sans en excepter ces articles : elle en écrivit au Roi, qui répondit qu'on devoit recevoir ce Concile en tout, sans en rien excepter, comme on avoit fait en Espagne. La Gouvernante fut affligée de l'inflexibilité de la Cour d'Espagne, mais elle n'eut pas la force d'y résister. Elle écrivit néanmoins deux Lettres, l'une à l'Archevêque de Cambrai, l'autre au Magistrat du

XVII. Les Espagnols veulent établir l'Inquisition dans les Pays-Bas. On s'y oppose. Modifications avec lesquelles on publie le Concile de Trente.

Cont. de M. Fl. Tom. XXXIV. p. 294.

pays, pour déclarer qu'en recevant le Concile de Trente, on ne prétendoit point donner atteinte aux loix & aux priviléges du pays. Ces Lettres importantes ſe trouvent dans un livre intitulé *Jus Belgarum*, qui traite de la réception des Bulles des Papes dans les Pays-Bas. La Cour d'Eſpagne approuva les reſtrictions & modifications que les Etats de Brabant avoient jugé néceſſaires, pour empêcher que pluſieurs points de diſcipline établis dans le Concile de Trente, ne troublaſſent l'ordre & la tranquillité publique dans les Pays-Bas.

VI.

XVIII. Progrès de l'héréſie. Révolte contre le Roi d'Eſpagne.

Les nouveaux Evêques voulant exécuter le Décret du Concile de Trente qui ordonne le rétabliſſement des Conciles Provinciaux, en tinrent pluſieurs, dans leſquels on fit divers réglemens pour conſerver la Foi Catholique & arrêter le progrès de l'héréſie. Le peuple en fut allarmé, & ſollicita la nobleſſe de ſe déclarer en faveur de la Réforme. Les Nobles s'aſſemblerent, & firent une ligue pour la liberté de la conſcience & de la patrie. Ils dreſſerent une requête par laquelle ils demandoient qu'on n'introduisît point chez eux l'Inquiſition; qu'on ne les obligeât point de reconnoître le Concile de Trente; que l'on ſupprimât les nouveaux Evêchés, & qu'on leur accordât la liberté de conſcience; ſinon qu'ils proteſtoient qu'ils n'étoient pas reſponſables des déſordres qui arriveroient dans le pays. La Gouvernante étonnée de cette confirmation, comprit combien l'excéſſive rigueur avoit augmenté le mal. Elle fut encore plus ſurpriſe quand elle vit les principaux conjurés, lui préſenter hau-

dîment eux-mêmes leur requête. Ils étoient cinq cens, & avoient à leur tête les Comtes de Brederode, de Nassau, de Culembourg & de Bergues. Ils traverserent en bon ordre la ville de Bruxelles, & allerent au Palais de la Gouvernante. Ils étoient tous vêtus de gris, & avoient de petites écuelles de bois attachées à leurs chapeaux, & une médaille d'or au col sur laquelle étoit l'image du Roi, & au revers une besace suspendue par deux mains entrelassées avec ces mots : *Fidéles au Roi jusqu'à la besace.* C'étoit le sixiéme d'Avril 1566.

XIX. Embarras de la Gouvernante des Pays-Bas. La conduite des Espagnols rend le [illegible] sans ren[illegible].

La Gouvernante leur répondit que ce qu'ils demandoient dans leur requête, n'étoit point en son pouvoir ; qu'ils devoient envoyer des Députés à Madrid, & qu'elle employeroit en leur faveur tout ce qu'elle avoit de crédit, pourvû qu'ils ne fissent rien cependant au préjudice de l'ancienne Religion & de la tranquillité publique. Lorsque les Nobles se retirerent, le Comte de Barlemont, qui étoit leur ennemi, dit à la Gouvernante pour la rassûrer, qu'il n'y avoit rien à craindre de ces gens-là, que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Le Seigneur Brederode qui avoit entendu cette parole en sortant, en badina le lendemain dans un repas qu'il donna à près de trois cens Gentilhommes ; & comme on proposa de donner un nom à leur confédération, il dit qu'il falloit l'appeller la confédération des gueux : ce qui fut approuvé de tous les autres. La Gouvernante envoya aussitôt en Espagne le Baron de Montigni & le Comte de Bergues. La seule modération qu'ils purent obtenir fut, que ceux qui donneroient quelque sujet de mécontentement,

ſeroient ſeulement pendus, au lieu d'être brûlés, & qu'on ſe contenteroit de bannir ceux qui embraſſeroient la nouvelle Réforme. Ce réglement fut propoſé aux Etats, reçu par ceux d'Arras, de Hainaut & de Namur, & publié dans la Flandres & dans le Brabant, ſans qu'on y appellât ceux de Hollande, de Zélande & de Friſe.

XX. Ravages que font les Proteſtans dans les égliſes des Pays-Bas.

Le bruit courut quelque tems après que le Roi Philippe II venoit en Flandres avec une formidable armée. Les Proteſtans ne pouvant douter qu'elle ne fût deſtinée contre eux, ſe déclarerent ouvertement. Ils ſe fortifierent dans leur réſolution, quand ils ſçurent que le Pape & la Cour de Rome preſſoient le Roi d'Eſpagne d'employer contre eux la plus grande ſévérité. Ils firent prêcher en public la prétendue réforme dans toutes les Provinces, tinrent leurs aſſemblées avec des armes pour ſe défendre, & conclurent une ligue avec les Proteſtans d'Allemagne. Il ne ſe trouva ni ville ni bourg où il n'y eût aſſez de Proteſtans pour former une très-nombreuſe aſſemblée. Voulant enſuite autoriſer leur entrepriſe, ils préſenterent une requête au Conſeil pour avoir permiſſion de tenir des prêches. Comme on ne leur donnoit point de réponſe favorable, ils prirent les armes, pillerent les égliſes, briſerent les images, abbatirent les autels, & exercerent toute ſorte de violences. Tels étoient les fruits de la nouvelle réforme. Ils peuvent ſervir à faire connoître la nature de l'arbre qui les avoit produits.

XXI. La révolte des Proteſtans

Les excès auſquels les Proteſtans ſe portoient, obligerent la Gouvernante de leur permettre de continuer de s'aſſembler comme

ils avoient fait jusqu'alors ; à condition qu'ils quitteroient les armes, & que cette permission n'auroit lieu que jusqu'à ce que le Roi eût donné ses ordres du consentement des Etats. Cette paix ne dura pas long-tems : car les Protestans informés que le Conseil d'Espagne avoit pris la résolution de les perdre, commencerent eux-mêmes la guerre. Les Nobles jurerent de prendre les Marchands sous leur protection ; & ceux-ci joints au reste du peuple, de fournir de l'argent & de combattre en personne pour la cause commune. Et de peur que la diversité des sectes ne mît de la division entre eux, Louis de Nassau écrivit à ceux d'Anvers, de quitter leurs opinions particuliéres sur la Religion, & de s'en tenir tous à la Confession d'Ausbourg. Cette Lettre eut tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Les hérétiques d'Anvers ayant consulté Théodore de Béze qui étoit à Genéve, & ce fameux ministre ayant approuvé cette espéce de tréve de Religion, ils dresserent une profession de foi sur le modéle de la Confession d'Ausbourg, & prierent les Princes Allemans de s'intéresser pour eux auprès du Roi Philippe.

augmente & devient générale.

Ensuite ils se réunirent tous pou établir des Consistoires, non-seulement à Anvers, mais dans la plûpart des villes, & créerent des Magistrats & des Conseillers. Ils firent aussi alliance avec les Princes Allemans hérétiques & ennemis de la Maison d'Autriche. Mais malgré toutes ces précautions, l'union ne fut pas long-tems entre les confédérés. La Gouvernante vint à bout de les diviser ; & en même-tems qu'elle gagnoit les plus modérés & les plus timides par la dou-

XXII. La Gouvernante abaisse les Protestans révoltés. On rétablit plusieurs églises.

ceur, elle travailloit à réprimer les plus opiniâtres & les plus audacieux par la force des armes. Ses troupes les défirent près de Tournai, & prirent Valencienne où l'héréſie étoit comme concentrée. La Gouvernante fit arrêter les principaux chefs, & exigea un ſerment de fidélité de la part des Seigneurs & des Magiſtrats. Pluſieurs le prêterent, & la Princeſſe Marguerite entra en triomphe dans Anvers, où elle rétablit le culte de la Religion Catholique. Les confédérés furent en même-tems battus & diſſipés en Hollande, & toute cette grande Province parut rentrer dans ſon devoir. Par-tout les égliſes furent rétablies, & les temples des hérétiques ruinés. Le peuple s'y porta avec tant d'ardeur, que celui de Gand qui étoit un grand édifice, fut raſé en moins de deux heures.

VII.

XXIII. La Gouvernante commence à pacifier les troubles par ſa douceur. Le Roi d'Eſpagne envoie le Duc d'Albe pour gouverner. Rigueur exceſſive de ce Seigneur Eſpagnol.

Au milieu de ces heureux ſuccès, il y avoit une choſe qui inquiétoit beaucoup la Gouvernante. C'étoit de voir un grand nombre de Flamans, qui craignant l'arrivée du Roi, abandonnoient tous les jours le pays, & portoient dans les Royaumes voiſins le commerce & les manufactures. C'eſt ce qui l'obligea de prier le Roi Philippe, ou de lui donner le pouvoir de pardonner, ou de venir lui-même au plutôt dans les Pays-Bas, non les armes à la main ni avec la ſévérité d'un Juge, mais avec la tendreſſe & l'affection d'un pere. Philippe avoit paru touché de ces repréſentations; & néanmoins au lieu d'aller lui-même en Flandres, il y envoya Ferdinand de Toléde Duc d'Albe. Ce Seigneur arriva à Bruxelles, & fit part à la Gouvernante du pouvoir abſolu que le Roi lui avoit

donné. La Princeſſe choquée de cette conduite de la Cour d'Eſpagne, demanda & obtint la permiſſion de ſe retirer. Le Duc d'Albe établit auſſitôt un Conſeil de douze Juges dont il étoit Préſident, pour juger ſouverainement tout ce qui avoit rapport aux troubles paſſés. C'étoient ou des Eſpagnols ou des hommes livrés à cette nation. On n'eut aucun égard aux priviléges du pays, ni à l'autorité du Conſeil ſouverain de Brabant. Ce nouveau Tribunal s'attribua le droit de juger ſans appel tout ce qui regardoit la Religion, enſorte qu'il n'y avoit point de différence entre ce Conſeil & l'Inquiſition d'Eſpagne.

XXIV. Le Duc d'Albe porte dans les Pays-Bas la terreur & réduit les peuples au déſeſpoir. L'Inquiſition d'Eſpagne engage Philippe II à faire mourir ſon propre fils.

Bientôt on remplit les priſons de Tournai, de Gand, d'Anvers & de Malines, & l'on punit du dernier ſupplice un grand nombre de perſonnes. Cette rigueur exceſſive inſpira tant d'horreur pour ce Tribunal, qu'on lui donna le nom de Conſeil Sanguinaire. Le Duc d'Albe ſe rendit enſuite à Anvers, où il fit conſtruire une citadelle à la quelle il employa deux mille ouvriers. Au mois de Janvier 1568, il cita Guillaume de Naſſau Prince d'Orange & les autres premiers Seigneurs du pays. Cette citation ne fut pas ſans réplique. On lui répondit en rejettant ſur l'Inquiſition d'Eſpagne, tous les troubles & tous les maux dont le Duc d'Albe les diſoit auteurs. Ces Seigneurs furent déclarés criminels de lèze-Majeſté & leurs biens confiſqués. Une garniſon Eſpagnole s'empara de Bréda qui appartenoit au Prince d'Orange. L'hôtel de Culembourg qui étoit à Bruxelles fut raſé, & l'on y éleva une colonne de marbre avec une inſcription en

quatre langues, qui portoit que cette maiſon avoit été raſée, à cauſe de l'exécrable conſpiration qui y avoit été faite contre l'Egliſe Catholique & contre la Majeſté Royale. On apprit en même-tems d'Eſpagne, que le Baron de Montigni, député par la Gouvernante auprès du Roi, avoit été mis en priſon, pour avoir voulu protéger les Flamans. Mais ce qui répandit par-tout la conſternation, fut la nouvelle que l'on reçut de l'empriſonnement de Dom Carlos fils du Roi. Ce Prince âgé de vingt-trois ans, fut ſoupçonné de vouloir ſortir ſecrétement d'Eſpagne pour aller dans les Pays-Bas, où les peuples l'auroient reconnu pour leur Roi. Mais ſon plus grand crime étoit d'avoir parlé de l'Inquiſition, en des termes qui firent craindre à cet odieux Tribunal d'être ſupprimé quand le jeune Prince ſeroit le maître. Les Inquiſiteurs repréſenterent au Roi qu'il devoit ſacrifier ſon fils pour le bien de la Religion; & Philippe écoutant ce déteſtable conſeil le fit empoiſonner dans la priſon. L'Epouſe de Dom Carlos qui étoit enceinte, eut le même ſort.

XXV. La même Inquiſition détermine le Roi à exercer la derniére rigueur dans les Pays bas. Suites funeſtes de cette conduite.

Cette conduite du Roi d'Eſpagne & ſon aveugle déférence aux avis des Inquiſiteurs, remplirent d'indignation les peuples des Pays-Bas, qu'une autre déciſion des Inquiſiteurs avoit déja mis en fureur. Conſultés par le Roi d'Eſpagne comment il devoit regarder les Flamans, ils avoient décidé que tous en général & en particulier, de même que les Etats Généraux de ces Provinces, excepté un très-petit nombre de perſonnes, étoient apoſtats, rébelles & criminels de lèze-Majeſté; & non-ſeulement ceux qui avoient

abandonné l'Eglise, mais ceux-mêmes qui ne s'étoient pas opposés aux entreprises des rébelles : qu'outre cela les Nobles qui avoient présenté des requêtes au nom des sujets du Roi, & fait des plaintes contre la sainte Inquisition, étoient tous criminels & coupables de lèze-Majesté divine & humaine. En conséquence de cette consultation, Philippe II envoya au Duc d'Albe des ordres d'informer à la rigueur contre les Sectaires, selon le Décret de l'Inquisition. Ainsi le Tribunal des douze, qu'on appelloit publiquement le Conseil du Sang, fit un Edit terrible qui fut suivi des exécutions les plus cruelles. Un grand nombre d'innocens furent enveloppés dans la même condamnation. On ne peut exprimer avec quelle barbarie, les Espagnols animés de l'esprit de l'Inquisition, se conduisirent dans les Pays-Bas. Le désespoir auquel ils réduisirent les Flamans, porta ceux-ci à s'assembler en troupes, pour se jetter sur les Prêtres & les Religieux dans la Flandre Occidentale, & se venger sur eux de la cruauté avec laquelle les Espagnols les traitoient.

XXVI. Cruautés du Duc d'Albe.

Tel fut le fruit de l'étrange décision des Inquisiteurs. Le Prince d'Orange leva trois armées pour attaquer le Duc d'Albe, mais son entreprise ne réussit pas. Louis de Nassau fut plus heureux dans la Frise, où il fit beaucoup de conquêtes, & pendre un grand nombre d'Espagnols. Le Duc d'Albe se laissant emporter à son caractére sanguinaire, fit à son tour couper la tête dans la grande place de Bruxelles à dix-neuf Gentilshommes des confédérés, dont huit étoient Catholiques, mais qui s'étoient unis aux autres pour

empêcher l'abolition de leurs priviléges, & l'anéantiſſement du ſouverain Conſeil de Brabant. On fit encore mourir cruellement d'autres Gentilshommes des plus nobles, & le Duc d'Albe confia pour ces procès criminels ſon autorité à Jean Spéel, qui fut depuis convaincu d'une infinité de crimes & puni de mort par le même Duc.

XXVII. Les Comtes d'Egmont & d'Horn punis de mort injuſtement.

Après ces ſanglantes exécutions, le Duc, toujours avide de ſang & ne reſpirant que la plus exceſſive vengeance, fit travailler au procès des Comtes d'Egmont & de Horn qui étoient priſonniers. Sabine Palatine de Baviére, épouſe du Comte d'Egmont, envoya en Eſpagne une requête, écrite d'une maniére ſi touchante, qu'on ne peut la lire ſans en être attendri. Mais elle ne fit pas la moindre impreſſion ſur les Inquiſiteurs, qui étoient les Conſeillers de la Cour d'Eſpagne. On n'eut aucun égard aux grands ſervices que le Comte d'Egmont avoit rendus à l'Etat, ni à tout ce qu'il avoit fait pour l'Empereur Charles V, & même pour le Roi Philippe, dans les guerres d'Alger, de Gueldre & de France. Son grand crime étoit d'avoir fait chaſſer des Pays-Bas le Cardinal de Granvelle, d'avoir parlé contre l'Inquiſition, & d'avoir favoriſé les premiers efforts que l'on fit pour empêcher la patrie de tomber dans la ſervitude. Dès que ce Seigneur avoit vû que les confédérés paſſoient les bornes d'une juſte défenſe, il les avoit abandonnés ; mais le Duc d'Albe ne fut point arrêté par une circonſtance ſi remarquable & ſi déciſive. Le Comte d'Egmont fit une proteſtation, dans laquelle il déclaroit que s'il avoit accordé quelque choſe aux hérétiques, il ne l'avoit fait

fait que par nécessité, & pour empêcher la ruine entiére de la Religion Catholique.

Le Duc d'Albe avoit une aversion personnelle contre ce Seigneur, dont le rare mérite effaçoit le sien. Il étoit de plus indigné des louanges dont tout le peuple le combloit, en publiant son innocence & rejettant tout le mal sur les Espagnols. Le Duc d'Albe le condamna à avoir la tête tranchée, de même que le Comte d'Horn, dont la cause étoit à peu près la même. Le Comte d'Egmont ayant entendu prononcer sa sentence, demanda du papier, & écrivit ainsi en François à Philippe II : Puisqu'il a plû à votre Majesté de faire condamner à mort un humble & fidéle sujet, qui n'a jamais épargné pour vous, ni ses travaux, ni ses biens, ni sa vie, qu'il a exposée à mille dangers pour les intérêts de votre Majesté; je consens encore à la sacrifier mille fois, si elle peut porter le moindre préjudice à votre grandeur & à votre gloire. Mais je ne doute pas que quand votre Majesté sera mieux instruite de mes actions, vous ne reconnoissiez l'injustice qu'on m'a faite, lorsqu'on vous a persuadé ce qui ne m'est jamais venu dans l'esprit. J'en prens Dieu à témoin, & je le prie de rendre à mon ame ce qui doit paroître aujourd'hui à son jugement, ce qu'elle a mérité, si j'ai négligé quelque chose de ce que j'ai crû devoir au Roi & à la tranquillité des Provinces. Ainsi je demande à votre Majesté, puisqu'elle veut que je meure & que je ne dois plus lui rien demander, que pour la récompense de mes travaux & de mes services, elle ait quelque compassion pour ma femme & mes

onze enfans, ou plutôt pour onze ſerviteurs que je vous laiſſe, & que j'abandonne à la recommandation d'un petit nombre d'amis. A Bruxelles ce 5 Juin à deux heures après midi. Il remit cette Lettre à l'Evêque d'Ypres, qu'on lui avoit donné pour l'aſſiſter à la mort. S'étant confeſſé à ce Prélat dont il reçut l'abſolution, il paſſa la nuit en priéres. Le lendemain veille de la Pentecôte (1568) on vit dans la place publique un échaffaut couvert de drap noir, avec deux carreaux devant un crucifix d'argent. Le Comte d'Egmont y fut conduit vers le midi, accompagné de l'Evêque d'Ypres. Il ſe mit à genoux devant le Crucifix, & après quelques priéres il ôta ſa robe de chambre, baiſſa ſon bonnet ſur ſes yeux, & eut la tête tranchée par le bourreau qui s'étoit caché ſous l'échaffaut. Il n'avoit que quarante-ſix ans. Le Comte d'Horn fut enſuite exécuté de la même maniére, après avoir recommandé ſon ame à Dieu, & ſupplié les aſſiſtans de prier pour lui. Marie de Montmorenci ſa ſœur s'étoit inutilement employée pour lui ſauver la vie. On expoſa les têtes de ces deux Seigneurs ſur des poteaux pendant deux heures, à la vûe de tout le peuple. Leurs corps furent mis dans des cercueils de plomb, & dépoſés dans l'égliſe de ſainte Claire, juſqu'à ce qu'on les eût tranſportés avec les têtes dans les villes qui leur appartenoient; celui du Comte d'Egmont à Sottinghen en Flandres, & celui du Comte d'Horn à Kempen dans le Brabant. La nouvelle de cette exécution ſe répandit bientôt dans les Provinces, & fut reçue par-tout avec exécration.

IX.

XXVIII. Le Duc d'Albe continue d'exercer une grande cruauté contre les Hérétiques. Le Prince d'Orange se plaint à l'Empereur de la tyrannie des Espagnols.

Peu de tems après, le Duc d'Albe partit pour la Frise, où il remporta une victoire complette sur Louis de Nassau. Les valets de son armée brûlerent tous les villages ; ce qui porta les paysans quiétoient en fureur, à faire mourir beaucoup d'Espagnols. Les soldats de cette nation malgré la défense de leurs chefs, mirent le feu à un très-grand nombre de maisons, & le Duc d'Albe fut obligé de punir sévérement ces incendiaires. Il reçut à Utrecht des troupes que son fils aîné lui amena d'Espagne. Voulant intimider les peuples, & se livrant aux mouvemens du faux zéle que lui avoient inspiré les Inquisiteurs, il fit couper la tête dans Amsterdam à une Dame fort riche âgée de quatre-vingts ans, parce qu'elle avoit donné retraite à un ministre Protestant. Le Prince d'Orange étoit alors en Allemagne, où il sollicitoit les Princes Protestans à lui donner du secours. Il augmenta la haine que l'on y avoit pour le Duc d'Albe, par un Ecrit intitulé : Contre la tyrannie du Duc d'Albe, qu'il eut soin de faire répandre dans toute l'Allemagne & dans la Flandre. Les Princes leverent des troupes ; & comme l'Empereur Maximilien II auroit pû le trouver mauvais, le Prince d'Orange lui envoya des Députés pour prouver la nécessité de faire ces levées, & le prier, comme le Chef de la Maison d'Autriche en Allemagne, d'avoir compassion des Pays-Bas, d'où ses Ancêtres tiroient leur origine. Il lui fit donc représenter, que ces Provinces autrefois si florissantes par la sage conduite des Seigneurs & des Etats, étoient aujourd'hui en proie à l'avarice des Espa-

gnols ; qu'ayant tiré contre les Riches & les Grands l'épée de l'Inquiſition, dont ils ne devoient ſe ſervir que contre les Maures, ils avoient laiſſé par-tout des traces de leur inſupportable tyrannie ; que les Flamans s'en étoient ſouvent plaints au Souverain ; qu'ils lui avoient député les plus conſidérables d'entre les Seigneurs, qui avoient été traités de la maniére la plus indigne ; que ces malheureux voyant que le Roi d'Eſpagne prévenu par la calomnie, ne vouloit point les écouter, & contraints par le déſeſpoir avoient pris les armes, qu'ils étoient prêts de quitter, dès qu'ils n'auroient plus à craindre de tomber dans une honteuſe ſervitude, & d'être expoſés à l'horrible cruauté qui les faiſoit gémir ſous une domination étrangére ; qu'ils prioient donc avec toute la ſoumiſſion dont ils étoient capables ſa Majeſté Impériale, d'interpoſer en cela ſon autorité, & de faire voir au Roi d'Eſpagne ſon couſin, que l'unique moyen de pacifier les troubles du pays, étoit d'en faire ſortir les garniſons Eſpagnoles, d'en rétablir & conſerver les priviléges & les immunités, & de pourvoir au repos public par un Décret des grands Seigneurs & des Etats du pays.

XXIX. Philippe II n'a point égard aux repréſentations du frere de l'Empereur. Les troubles continuent dans les Pays-Bas. Le Pape

L'Empereur, qui étoit modéré & prudent, écouta les remontrances du Prince d'Orange, & conſeilla à ſon frere Charles, qui aimoit la paix & qui alloit en Eſpagne pour ſes affaires particuliéres, de conférer auſſi avec Philippe II ſur celles des Pays-Bas. Charles en parla vivement au Roi dès les premiers entretiens qu'il eut avec lui : mais Philippe II s'imagina qu'il ne pouvoit en honneur re-

venir sur ses pas en rappellant le Duc d'Albe & les troupes Espagnoles. Sachant néanmoins combien sa conduite l'avoit rendu odieux aux Etats de l'Empire, il voulut se justifier par un Ecrit qu'il fit publier en Allemand, & où il entreprenoit de montrer que la justice exigeoit de lui qu'il réprimât les rébelles. Ainsi la guerre continua. Le Prince d'Orange reçut des levées d'Allemagne, & avec ces troupes il passa le Rhin au commencement de Septembre de la même année 1568. Il prit Aremberg, tailla en piéces une garnison Espagnole qui y étoit, & se rendit maître de plusieurs places. Il exigea d'Aix-la-Chapelle de fortes contributions, & fit en peu de tems des progrès considérables. Le Duc d'Albe de son côté fit de grands préparatifs, & serra de si près le Prince d'Orange, qu'il l'obligea de camper & de décamper vingt-neuf fois, & le contraignit de licentier ses troupes & de se retirer lui-même en Allemagne. Le Pape Pie V eut tant de joie des succès du Duc d'Albe dans la Frise, qu'il fit souvent son éloge en plein Consistoire, & n'en parla jamais que comme d'un Seigneur également plein de valeur & de piété. Cette seconde qualité ne convenoit guères à un homme, dont toute la conduite ne tendoit qu'à rendre l'Eglise Catholique odieuse à tous les peuples, & qu'à en éloigner de plus en plus les nouveaux hérétiques.

Pie V fait l'éloge du Duc d'Albe.

Son incroyable sévérité révolta de plus en plus les esprits, & un grand nombre de villes s'étant soumises au Prince d'Orange, l'hérésie étendit ses conquêtes, & pénétra dans toute la Frise, malgré les efforts des

XXX. Suite des troubles des Pays-Bas. L'hérésie s'y affermit. Fin

Du Duc d'Albe. Eſpagnols pour en arrêter les progrès. Ceux-ci agirent plutôt en barbares qu'en guerriers, & leur cruauté facilita à leurs ennemis, des avantages qu'ils n'auroient pû ſe procurer par la force de leurs armes. Car on craignoit tellement d'être ſoumis au joug dur & barbare de ce peuple fier & impérieux, que preſque toutes les villes ſe réuniſſoient pour ſe ranger du côté du Prince d'Orange. En 1572, après s'être emparé de la Hollande & de la Zélande, il jetta les fondemens de la République qui devint dans la ſuite ſi puiſſante.

Les confédérés faiſoient toujours du progrès, & enlevoient chaque année aux Eſpagnols quelques places dans la Flandre. La conduite que tenoit le Duc d'Albe contribuoit encore à fortifier leur parti. Il fit élever ſa ſtatue en bronze, au milieu de la place d'armes de la citadelle d'Anvers. Il y étoit repréſenté au naturel, & revêtu de ſes armes, le bras droit étendu vers la ville dans une attitude menaçante. On voyoit ſous ſes pieds deux figures maſquées, avec pluſieurs mains qui tenoient des bourſes & des beſaces; & au col des écuelles de gueux, nom qu'avoient pris les premiers confédérés. Sur le piedeſtal de marbre qui ſoutenoit la ſtatue, étoit gravée une inſolente inſcription. Cette vanité le rendit encore plus odieux aux Flamands, & aux Etats mêmes des Provinces qui étoient demeurées ſoumiſes au Roi d'Eſpagne. Les nouveaux impôts qu'il voulut établir peu de tems après, acheverent de ſoulever entiérement le peuple, qui ne reçut qu'avec mépris l'amniſtie que le Duc fit publier de la part du Roi. Paroiſſant las

de toutes les contradictions qu'il éprouvoit, il demanda d'être rappellé, & on lui substitua le Duc de la Cerda. Lorsqu'il arriva en Flandres, le Duc d'Albe refusa de le reconnoître pour Gouverneur, disant que les confédérés ayant fait de nouveaux progrès, il n'y avoit que lui qui pût les affoiblir & les soumettre. Il fit assiéger & prendre Mons par son fils Fréderic de Tolède; il forma le siége de Harlem, qu'il emporta en 1573, & où les Espagnols exercerent les plus horribles violences. Les confédérés se dédommagerent par la défaite des flottes de Philippe II. Le Duc d'Albe en fut si picqué, qu'il sollicita de nouveau son rappel; il l'obtint l'année suivante, & laissa le gouvernement des Pays-Bas à Dom Louis de Raquesens, grand Commandeur de Castille, qui fut nommé en sa place.

Il est à propos de marquer ici quelle fut la fin d'un homme qui a joué un si grand rôle, & qui a le plus contribué par sa hauteur & par sa cruauté, à faire perdre à l'Eglise Catholique les Provinces-Unies, & à les fixer dans l'héréfie & dans le schisme, où elles sont encore aujourd'hui. La fierté de ce Duc lui attira une disgrace, qui fut suivie de la prison, où il demeura deux ans malgré les sollicitations du Pape. Il n'obtint sa liberté, que parce qu'on eut besoin de lui, pour le mettre à la tête de l'armée que Philippe II fit entrer en Portugal en 1581. Ce vieux Général acquit cette Couronne à son Maître avec les vastes Provinces qui en dépendent dans le nouveau monde. Il mourut au commencement de l'année suivante à l'âge de soixante-quatorze ans.

XXXI. Bulle du Pape à Jean d'Autriche. La Religion Catholique abolie à Amſterdam. Les François vont au ſecours des Flamans contre les Eſpagnols. L'Empereur tâche de pacifier les troubles. Les Etats des Pays-Bas entreprennent de ſe juſtifier.

En 1578, Dom Jean d'Autriche fils naturel de Charles-Quint, que Philippe II avoit envoyé dans les Pays-Bas pour ſuccéder à Raqueſens, ayant fait de grands préparatifs & raſſemblé toutes ſes forces, réſolut de ſe mettre en campagne. Comme il s'y diſpoſoit, il reçut une Bulle de Grégoire XIII, par laquelle ce Pape lui accordoit & à tous ceux qui ſuivoient ſon parti, une entiére rémiſſion de leurs péchés, à certaines conditions marquées dans cette Bulle. Il attaqua les confédérés avec un ſecours conſidérable qu'il avoit reçu du Duc de Parme, leur tua trois mille hommes, & fit un grand nombre de priſonniers. Mais ils ſe conſolerent de cette perte par la joie qu'ils eurent d'être reçus dans Amſterdam. A peine y furent-ils entrés qu'ils en chaſſerent les Eccléſiaſtiques & les Religieux. Ne mettant enſuite aucunes bornes à leur fureur, ils pillerent les égliſes & les monaſtéres, abbattirent les autels & les images, commirent d'autres profanations encore plus horribles, & y abolirent abſolument l'exercice de la Religion Catholique. Vers le même tems le Duc d'Alençon frere unique du Roi de France Henri III, qui aſpiroit à la ſouveraineté des Pays-Bas, y envoya huit mille hommes d'infanterie & mille Gentilshommes volontaires, qui firent beaucoup de ravages dans le pays. Les Etats paroiſſoient diſpoſés à s'attacher à lui, & ce Prince de ſon côté publia un Manifeſte contenant les motifs qui l'obligeoient à venir au ſecours des Flamans. Le Roi d'Eſpagne s'en plaignit vivement au Roi de France; mais Henri III lui manda que ſon frere étoit

libre, & qu'il n'étoit pas en son pouvoir de l'arrêter. L'Empereur qui prévoyoit les suites funestes de cette guerre, voulut s'employer à un accommodement. Il envoya pour cela en Flandres un Seigneur de sa Cour, qui insista sur deux articles, le rétablissement de la Religion Catholique, & la conservation de l'autorité royale. Les Etats entreprirent de se justifier par un long Ecrit, où ils se plaignoient de l'ambition de Philippe II, qui vouloit réduire la Flandre en servitude, & du peu de droiture des Ministres Espagnols. Pour donner en même-tems quelque satisfaction à l'Empereur, ils firent publier une Ordonnance à Anvers, pour enjoindre à tous les Juges de punir selon la rigueur des loix, tous ceux qui n'étant pas des Provinces de Hollande & de Zélande, oseroient entreprendre quelque chose de contraire à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Mais cette Ordonnance n'eut aucun effet, parce que les Protestans étoient en trop grand nombre.

XXXII. Edit favorable aux Protestans. Excès des habitans de Gand contre les Catholiques. Articles qu'ils accordent au Prince d'Orange. Mort de Jean d'Autriche Gouverneur des Pays-Bas.

La même année, le Prince d'Orange se servit de l'occasion de l'approche des armées étrangéres composées de Luthériens & de Calvinistes, pour engager les Etats à permettre la liberté de conscience dans tous les Pays-Bas. On publia à Anvers le douziéme de Juillet, un Edit qui accordoit cette liberté pour toutes les villes qui voudroient en jouir, & qui défendoit aux Provinces de Hollande & de Zélande de rien entreprendre contre la Religion Catholique. Cet Edit fit échouer la négociation de l'Empereur, mit la division parmi les Flamans, & forma un troisiéme parti, savoir celui des

mécontens, qui ne vouloit ni reconnoître Jean d'Autriche pour Gouverneur, ni obéir aux Etats. Ils se disoient fidéles au Roi & à l'ancienne Religion, & s'opposoient surtout aux Gantois qui s'en déclaroient ennemis. Ceux-ci engagerent dans leur révolte Bruges, Ypres & plusieurs autres villes, & leverent des troupes. Après avoir confisqué & vendu les biens du Clergé, ils démolirent les monastéres & les églises, & abolirent dans tout leur ressort l'exercice de la Religion Catholique. Les peuples de Bruxelles & d'Anvers leur envoyerent des Députés, sans pouvoir rien gagner sur eux. L'Archiduc Jean, le Prince d'Orange & les Etats, ne réussirent pas mieux. Jamais ces mutins ne voulurent restituer aux Catholiques les trois églises qu'on leur demandoit, ni rendre la liberté à un grand nombre de Gentilshommes qu'ils tenoient prisonniers. Le Duc d'Alençon & la Reine d'Angleterre s'employerent aussi pour cela, mais avec aussi peu de succès. Enfin le Prince d'Orange se transporta à Gand où l'on convint des articles suivans : Qu'on rendroit aux Ecclésiastiques leurs biens & leurs revenus ; Qu'on rétabliroit dans la ville l'exercice de la Religion Catholique, mais qu'il n'y auroit point de processions dans les rues ; Que les Catholiques porteroient publiquement le Viatique aux malades ; mais sans aucun appareil ; Que les boutiques seroient fermées les jours de fêtes ; Qu'on ne vendroit point de viande au marché dans les tems défendus ; Que de part & d'autre on ne diroit rien, surtout dans les sermons, qui fût injurieux & capable de rallumer la sédition ; Enfin que

les Catholiques & les Protestans se conformeroient aux ordres des Etats Généraux. Dom Jean d'Autriche espéroit toujours de rétablir bientôt l'autorité du Roi d'Espagne ; mais il mourut presque subitement le premier d'Octobre dans son camp près de Namur, & fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église Cathédrale, d'où il fut dans la suite transporté en Espagne. Il n'étoit âgé que de trente-un ans. Il eut pour Successeur dans le gouvernement des Pays-Bas Alexandre Farnése Prince de Parme, qui s'appliqua d'abord à ménager adroitement les Provinces Vallones, qui étoient attachées au Roi & à la Religion Catholique. Mais ces peuples avoient autant d'horreur des Espagnols, que d'amour pour le Roi & d'attachement pour l'ancienne Religion. Elles ne vouloient entrer dans aucune négociation, qu'on n'eût fait sortir des Pays-Bas toutes les troupes Espagnoles. Cette nation s'étoit rendue si odieuse, qu'elle étoit détestée de ceux-mêmes qui avoient le plus d'éloignement de l'hérésie. Nous allons voir les suites de cette haine, que les Espagnols s'étoient attirée par leur hauteur & par leur cruauté.

X.

XXXIII. Les Etats Généraux renoncent à la domination du Roi d'Espagne & à la Religion Catholique.

En 1581, les Etats Généraux s'assemblerent au mois de Juillet à la Haye, & résolurent de publier le résultat d'une autre assemblée qui avoit été convoquée l'année précédente à Anvers, & dans laquelle on avoit conclu qu'il falloit renoncer à l'obéissance de Philippe, & déclarer qu'il étoit déchu de son droit & de la souveraineté de Flandres ; que ses sujets étoient absous du

ſerment de fidélité, à cauſe de l'injuſtice & de la cruauté des Eſpagnols, & du violement de la foi donnée aux Flamans ; que pour ne pas laiſſer les Provinces ſans Souverain, ils avoient élu le Duc d'Anjou, qui gouverneroit juſqu'à la tenue de l'Aſſemblée Provinciale ; que dans la Hollande & la Zélande les actes publics ſeroient faits ſous le nom du Prince d'Orange, & que les Magiſtrats & les Gouverneurs prêteroient un nouveau ſerment devant les Députés des Etats. On dreſſa un Edit conforme à cette concluſion, & il fut publié en Latin, en François & en Flamand. Dès que cette publication fut faite, on renverſa les ſtatues du Roi d'Eſpagne, on briſa ſes armoiries, on effaça par-tout ſon nom & ſes qualités, on rompit ſon ſceau, & on défendit de paſſer à l'avenir aucun acte en ſon nom : on manda aux Officiers de la monnoie de ne plus marquer ni l'or ni l'argent au coin du Roi Philippe, & on ordonna aux Gouverneurs, Magiſtrats & Officiers, de renoncer à ſon ſervice ; & à tous ceux qui en avoient obtenu des charges, d'apporter leurs Lettres de proviſion pour être déchirées, & d'en demander de nouvelles aux Etats pour la confirmation des mêmes charges. Cet Edit eſt le titre fondamental de la République de Hollande. Les hérétiques ne manquerent pas de s'en prévaloir. Ils commirent auſſitôt de grands déſordres dans les égliſes, à Anvers, à Bruxelles & ailleurs. On défendit aux Prêtres de célébrer la Meſſe, & bientôt après on les chaſſa de toutes les villes. La Flandre changea entiérement de face ; les égliſes & les monaſtéres furent fermés, & les Catho-

liques privés de l'exercice public de leur Religion.

Le Duc de Parme ayant eu le commandement de l'armée Espagnole, ramena à l'obéissance de Philippe II les Provinces d'Artois, de Hainaut, & plusieurs villes, entr'autres, l'Isle & Douay : mais les Provinces de Hollande, de Zélande, de Frise, d'Utrecht, de Gueldres & de Zutphen, s'unirent aussitôt plus étroitement ; & c'est ce qui leur a fait donner le nom de Provinces-Unies. Les Espagnols firent assassiner le Prince d'Orange en 1584 ; mais après sa mort les Provinces-Unies maintinrent leur gouvernement, & établirent une forme de République, dont la Religion dominante est le Calvinisme. Telles furent les suites funestes du gouvernement tyrannique des Espagnols, & de leur aveugle obéissance aux décisions sanguinaires des Inquisiteurs.

XXXIV. Quelques Provinces conservent la Foi. Les sept que l'on appelle les Provinces-Unies se fixent dans l'hérésie.

XI.

La publication des Indulgences fit beaucoup de bruit dans les Royaumes du Nord, comme elle en avoit fait en Allemagne. Le Pape Léon X avoit donné pouvoir à Ange Arcemboldi en qualité de Légat dans le Nord, de les y publier : mais ce Prélat fit un étrange abus de cette commission. Il leva en Dannemarc de grosses sommes d'argent, qu'il fit encore profiter par toutes sortes de voies. Etant ensuite passé en Suéde, il y obtint du Roi Stenon la permission de publier ses Bulles d'Indulgences ; & ayant affermé ce droit, il en tira de grandes richesses. Ainsi l'insatiable avarice des Officiers de la Cour de Rome & l'abus des Indulgences, furent la cause de l'extinction de la Foi dans

XXXV. Eglise de Suéde. Le Pape Léon X y fait publier les Indulgences par un Légat qui les trafique. L'Archevêque de Stokolm condamné justement, en appelle au Pape.

ces Royaumes du Nord, comme ils l'avoient été dans pluſieurs Provinces de l'Empire. Le Légat voulut reconcilier le Roi avec Guſtave Trolle Archevêque d'Upſal ; mais Stenon lui repréſenta les raiſons qu'il avoit de ſe défier de l'Archevêque, & ſe plaignit des liaiſons de ce Prélat avec Chriſtiern II Roi de Dannemarc. Celui-ci ayant commencé quelques actes d'hoſtilité, le Roi fit procéder contre l'Archevêque d'Upſal accuſé d'être le chef de la conſpiration. Il fut cité aux Etats, qui le déclarerent rébelle, & prierent le Roi de s'aſſûrer de ſa perſonne. Il fut arrêté & envoyé à Stokolm, où le Sénat le condamna à ſe démettre de ſon Archevêché, & à ſe retirer dans un monaſtére pour y faire pénitence. L'Archevêque ayant donné ſa démiſſion en plein Sénat, dépêcha ſecrétement à Rome pour proteſter contre la violence qu'on lui avoit faite.

XXXVI. Le Pape excommunie le Roi de Suéde & met ſon Royaume en interdit. Suites affreuſes de cette injuſte entrepriſe du Pape.

Sur ces plaintes, Arcemboldi eut ordre de repaſſer en Suéde, & de menacer le Roi d'excommunication, s'il ne rétabliſſoit l'Archevêque. Sur le refus qu'en fit ce Prince, Léon X mit le Royaume de Suéde en interdit, & excommunia le Roi & le Sénat. Tel étoit l'uſage, ou plutôt l'abus que les Papes continuoient de faire de l'autorité qu'ils avoient dans l'Egliſe. Pouvoit-on en attendre autre choſe que des troubles & des déſordres ? L'Archevêque de Londen en Dannemarc & l'Evêque d'Odenſée furent chargés de l'exécution de la Bulle, & Chriſtiern II fut prié de l'appuyer fortement. Le Roi Stenon de ſon côté fit ſaiſir les ſommes qui étoient dues en Suéde au Légat Arcemboldi, & qui étoient provenues de la diſtribution

& de la vente des Indulgences. Le Pape irrité fit publier une Bulle d'excommunication, qui occasionna de grands troubles; & Christiern II en profita pour s'emparer du Royaume de Suéde, où il exerça des cruautés inouies. C'est un nouvel exemple des suites affreuses des prétentions injustes des Papes. Stenon mourut en 1520, ayant eu la cuisse emportée d'un coup de canon, lorsqu'il combattoit vaillamment pour conserver sa Couronne contre l'usurpateur Christiern.

XXXVII. La Suéde passe sous la domination du Roi de Dannemarc qui exerce des cruautés inouies.

L'Archevêque d'Upsal fut aussitôt rétabli, & fit reconnoître le Roi de Dannemarc; à deux conditions néanmoins que les Suédois exigerent: la premiére, que le nouveau Roi maintiendroit la Religion Catholique contre la violence de ceux qui vouloient la détruire; la seconde, qu'il accorderoit une amnistie générale de toutes les hostilités commises de part & d'autre. Christiern II vint à bout de s'emparer de toute la Suéde. La ville de Stokolm se rendit, après avoir soutenu un très-long siége. Christine veuve de Stenon se refugia avec ses enfans en Moscovie. Christiern pour mieux tromper les Suédois, leur accorda l'amnistie qu'ils avoient demandée, & la fit publier sans aucune réserve. Il donna un superbe festin aux Sénateurs & aux Seigneurs Suédois, qui s'étant assemblés en très-grand nombre, furent d'abord conduits à l'église principale, où se devoient rendre les actions de graces pour le rétablissement de la paix. Le Roi étoit à leur tête. La Messe fut chantée solemnellement, & à la communion Christiern jura sur la sainte Eucharistie, de garder inviolable-

ment les priviléges de la nation Suédoiſe, de gouverner conformément aux loix du pays, & d'oublier entiérement tout le paſſé. Il appella enſuite les Sénateurs & les Grands du Royaume, qui étoient préſens, pour faire le ſerment avec eux. Chacun reçut à ſon rang le Corps de Jeſus-Chriſt en commençant par le Roi. La compagnie retourna au Palais, & s'aſſit à table. Quand on eut commencé à ſervir, le Roi ſe leva ſous prétexte de quelque beſoin & paſſa dans un cabinet. Auſſitôt on entendit un bruit terrible d'Officiers Danois, qui vinrent fondre dans la ſalle du feſtin & égorgerent la plûpart des conviés.

XXXVIII. Suites des cruautés du nouveau Roi. Il eſt chaſſé, & Fréderic lui ſuccéde. L'un & l'autre favoriſent le Luthéraniſme.

Peu de tems après une action ſi noire & ſi barbare, l'Archevêque d'Upſal qui étoit la premiére ſource de tous les maux, vint demander juſtice au Roi contre les Sénateurs qui l'avoient forcé de renoncer à ſa dignité. Il n'étoit point encore ſatisfait de la cruauté avec laquelle Chriſtiern en avoit fait mourir un ſi grand nombre. Le Roi renvoya l'affaire à l'Archevêque de Londen, & à l'Evêque d'Odenſée l'un de ſes Suffragans, exécuteurs de la Bulle fulminée contre le Roi Stenon & le Sénat. Ces Evêques commencerent la procédure ; mais comme elle paroiſſoit trop longue, Chriſtiern l'abrégea, en faiſant mourir ſur un échaffaut les Sénateurs qui reſtoient, après leur avoir fait lire la Bulle du Pape. Les Evêques de Squargue & de Stremgnen eurent auſſi la tête tranchée avec quatre-vingt-quatorze Seigneurs. Mais le grand Prieur de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem fut condamné à un ſupplice plus cruel, parce qu'il avoit eu plus de zéle

pour sa patrie. On l'attacha à une croix de saint André, on lui fendit le ventre, & on lui arracha le cœur. Après qu'on eut rangé les corps sur la place, & mis les têtes sur des piques plantées aux environs, un Officier donna le signal aux soldats de faire main basse sur la populace qui étoit accourue pour voir l'exécution; & comme il y en eut qui se sauverent, le Roi fit publier le lendemain une amnistie pour ce qui restoit de bourgeois : mais par une perfidie sans exemple, on les massacra dès qu'ils parurent. Christiern attira ensuite au port de Stokolm six Evêques qui n'avoient point assisté à la cérémonie de son couronnement, leur ayant fait dire qu'il vouloit leur communiquer une affaire très-importante. Lorsqu'ils furent entrés dans le lieu de la conférence, il les y fit brûler. Cette nouvelle inhumanité fit soulever les quatre Etats du Royaume, le Clergé, la Noblesse, la Bourgeoisie & les Payſans; & tous d'un commun accord prirent les armes sous la conduite d'un chef qu'ils élurent. Christiern s'enfuit de Stokolm, & traversa la Gothie Occidentale pour retourner en Dannemarc, en laissant par-tout des marques de sa férocité, & de son attachement à l'héréſie qu'il ne se mettoit plus en peine de cacher. Mais ses excès de cruauté le firent encore chasser de Dannemarc; & on élut en sa place Fréderic Duc de Holstein son oncle. Christiern II se retira dans les Pays-Bas avec sa femme Elizabeth sœur de Charles-Quint & de Ferdinand son frere. Un tel Prince faisoit peu d'honneur à la nouvelle Réforme. Après un exil de dix ans il tenta de remonter sur le trô-

ne, avec le ſecours des Hollandois; mais il fut pris & mis en priſon où il demeura vingt-ſept ans, juſqu'en 1559, qu'il mourut âgé de près de quatre-vingts ans.

XXXIX. L'héréſie fait des progrès dans la Suéde, la Norvége & le Danemarc.

Son Succeſſeur Fréderic permit à ſes ſujets de changer de Religion, & aux miniſtres Luthériens de prêcher leur doctrine. Dans la ſuite il ne ſe contenta pas de tolérer le Luthéraniſme: il voulut le faire regner, dès qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de l'inconſtance des peuples. Il obligea donc tous ſes ſujets d'embraſſer la nouvelle Réforme. Il mourut en 1535, & eut pour Succeſſeur ſon fils Chriſtiern III, qui autoriſa & affermit le Luthéraniſme. On dit qu'il gouverna d'ailleurs avec aſſez de douceur & de modération. Il fonda le Collége de Coppenhague & y établit une belle Bibliothéque, ayant toujours eu beaucoup d'inclination pour les Sciences & pour les Savans. Après un regne de vingt-quatre ans il mourut le premier de Janvier 1559, âgé de cinquante-ſix ans. Son fils Fréderic II qui lui ſuccéda, réduiſit la Province de Dietmarſen, & défendit la liberté de la Livonie & de la mer Baltique contre le Roi de Suéde. Le Pape Pie IV lui envoya en 1561 un Nonce pour le prier d'envoyer quelqu'un de ſa part au Concile de Trente: mais il le refuſa, diſant qu'il ne vouloit point avoir de commerce avec les Pontifes Romains. Il fit refleurir les Lettres & aima les Savans, entre autres le fameux Tycho-Brahé. Il mourut en 1588, & ſon fils Chriſtiern IV lui ſuccéda à l'âge de douze ans. Il ne mourut que vers le milieu du dix-ſeptiéme ſiécle.

En Suéde, Gustave fils d'Eric de Vaza ayant été élu Roi après l'expulsion de l'usurpateur Christiern, imita l'exemple du Roi de Dannemarc, & introduisit le Luthéranisme dans ses Etats. Ce Gustave avoit été emmené prisonnier en Dannemarc par Christier II; mais ayant trouvé le moyen de s'enfuir, il retourna en Suéde où il se fit un puissant parti, avec lequel il prit Stokolm & les autres places où les Danois étoient encore en garnison, & se fit proclamer Roi. Il rendit ce Royaume héréditaire, d'électif qu'il étoit auparavant. Il y établit bientôt le Luthéranisme qu'un nommé Olaus Patri y avoit déja introduit. Les circonstances ne pouvoient être plus favorables pour ce zélé disciple de Luther. Gustave avoit épuisé ses finances pour s'affermir sur le trône. Olaus lui fit dire qu'en professant le Luthéranisme, il lui étoit permis de s'emparer des biens des églises & des monastéres. Il n'en fallut pas davantage pour persuader le Roi. Il permit d'abord qu'on prêchât le Luthéranisme, en laissant néanmoins à ses sujets la liberté de conscience. Adrien VI lui envoya en qualité de Légat un Suédois nommé Jean Magni homme d'un rare mérite, pour l'engager à ne pas protéger les nouveaux héréticques. Gustave le reçut honorablement, & le força d'accepter l'Archevêché d'Upsal, à la place de Gustave Trolle qui en avoit été chassé. Le dessein de ce Prince étoit d'engager le Légat, dont il connoissoit le mérite, à tenir un Synode dans lequel la doctrine de Luther seroit approuvée. Mais il ne put ébranler sa constance; & ce Prélat voyant les maux dont sa patrie

XL. Moyens que les Luthériens emploient pour enlever à l'Eglise les Royaumes du Nord.

étoit menacée, ſe retira à Rome, où il mourut de chagrin peu de tems après. Sa mort auroit été ſans doute plus glorieuſe, s'il fût demeuré ſur ſon Siége, pour défendre la Foi de l'Egliſe, & pour ſoutenir le petit nombre de ceux qui y demeuroient attachés.

XLI. L'héréſie s'affermit de plus en plus en Suéde.

Le Roi aſſembla les Etats à Upſal, & enſuite à Aroſen, pour leur communiquer le deſſein qu'il avoit de délivrer ſes ſujets des ſuperſtitions & de la tyrannie de l'Egliſe Romaine. Il déclara dans cette aſſemblée qu'il abandonneroit le Royaume ſi l'on s'oppoſoit à ſes volontés. Les Luthériens l'emporterent ſur les Catholiques par le grand nombre; & il fut ordonné, qu'en laiſſant aux Evêques & aux Paſteurs inférieurs de quoi s'entretenir modeſtement, tous les biens eccléſiaſtiques ſeroient réunis au domaine, & que chacun pourroit reprendre ce que ſes ancêtres avoient donné aux égliſes & aux monaſtéres. On réſolut en même-tems d'abolir tous les monaſtéres, & de ne laiſſer ſubſiſter que les Cathédrales & les Paroiſſes; de permettre aux Eccléſiaſtiques de ſe marier; de caſſer la juriſdiction des Officiaux, de renvoyer toutes les affaires eccléſiaſtiques aux ſeculiers, & d'ôter au Clergé tous ſes priviléges. Olaus publia en langue Suédoiſe, une Traduction du nouveau Teſtament faite ſur celle de Luther en Allemand. Quelques Prélats s'en plaignirent au Roi, mais ils ne furent point écoutés.

XLII. Généroſité de l'Evêque de Lincopinc. Lâcheté des

Ce Prince employa de plus en plus ſon autorité pour abolir dans ſes Etats la Religion Catholique. Il chaſſa les Evêques qui y demeuroient attachés: il prit les deux tiers des dixmes pour entretenir ſes troupes,

& employa l'argenterie des égliſes à acquitter les dettes de l'Etat. Dans une Aſſemblée générale de tous les Ordres du Royaume à Arhuſen, il prit toute ſorte de moyens pour humilier le Clergé, afin de le mettre hors d'état de lui réſiſter. Comme la plûpart témoignerent être ſoumis à ſes volontés, l'Evêque de Linkopine leur repréſenta combien leur conduite étoit indigne. Si, dit-il, le Roi veut nous enlever nos biens par violence, qu'il les enleve : mais nous n'y donnerons jamais notre conſentement, & nous devons reclamer pour les libertés de l'Egliſe. Ces paroles firent revenir la plûpart des Evêques à ſon avis ; mais ils l'abandonnerent preſque auſſitôt. Le Roi ayant expoſé dans l'Aſſemblée, que le tréſor étoit épuiſé par les irruptions des ennemis, par l'avarice des Abbés & des Evêques ; qu'il falloit par conſéquent de nouveaux ſubſides pour ſoutenir la guerre, pour la réparation des citadelles, la dépenſe des nôces du Prince, & les récompenſes dues à ceux qui ſervoient bien l'Etat, tout le monde ſe rendit à ſes volontés. autres Prélats.

Le ſeul Evêque de Linkopine, à qui la lâcheté des autres n'avoit rien ôté de ſa fermeté, dit au Roi : Il eſt vrai, Sire, que nous vous avons juré la fidélité, l'obéiſſance & la ſoumiſſion, comme à notre Souverain, mais c'eſt en tout ce qui n'eſt point contraire à la Religion. Il n'eſt pas en notre pouvoir d'aliéner des biens qui appartiennent à l'Egliſe. Il faut rendre à Dieu ce qui eſt à Dieu. (Il n'eſt pas néceſſaire de faire remarquer, que Guſtave vouloit s'emparer des fonds mêmes des biens du Clergé.) Le

Roi indigné de ce diſcours, demanda aux Sénateurs & aux Grands ce qu'ils en penſoient. Le grand Maréchal dit que l'Evêque avoit raiſon. Le Roi ſortit bruſquement de l'Aſſemblée & ſe retira dans la citadelle. Mais deux jours après, le Maréchal ſollicité par le Sénat & par le Peuple, ſe ſoumit aux volontés du Prince, qui revint à l'Aſſemblée. Tout s'y paſſa ſelon ſes déſirs. On y fit un Décret qui portoit qu'on ôteroit aux Evêques leurs trop grandes richeſſes, parce qu'elles ſervoient à entretenir leur luxe, leurs déſordres & leur déſobéiſſance, & qu'on leur laiſſeroit de quoi vivre honnêtement ; que tous les différends ſur la Religion ſeroient décidés par d'habiles Théologiens, & qu'on ne prêcheroit dans les égliſes que la pure parole de Dieu, (c'eſt-à-dire, le Luthéraniſme.)

XLIII. L'Egliſe perd entiérement la Suéde qui ſe fixe dans l'héréſie.

On exécuta auſſi tôt cet Edit. Le Roi à la tête d'un corps de cavalerie parcourut pour cela toutes les Provinces. On unit à la Couronne tous les biens du Clergé, à l'exception de ce qui étoit néceſſaire pour le nourrir très-frugalement. Des miniſtres Luthériens ſuivoient Guſtave, & prêchoient devant lui dans les principales égliſes. La plûpart des Curés firent une profeſſion publique de l'héréſie, ſe marierent & célébrerent l'Office en langue vulgaire. L'Evêque de Linkopinc ſe retira en Pologne, & les autres Prélats demeurerent cachés dans leurs maiſons. Un grand nombre de Religieux abandonnerent leurs Monaſtéres, les uns par libertinage, les autres pour fuir la perſécution. L'Evêque de Scara & le grand Maréchal ſe retirerent avec les plus fermes Ca-

tholiques dans la Décarlie, où ils formerent un parti, qui fut bientôt dissipé par l'armée de Gustave. Ce Prince n'ayant plus rien à craindre, se déclara solemnellement Luthérien à la fin de l'an 1527. Il nomma Olaus Pasteur de Stokolm, & un autre Luthérien Archevêque d'Upsal. Depuis ce tems-là le Luthéranisme a toujours été en Suéde la Religion dominante. Cependant les Suédois ont conservé plusieurs usages de l'Eglise Catholique. Ils ont des Evêques, des Prêtres & des Diacres, mais mariés. Leur Liturgie est assez semblable à celle de l'Eglise Romaine. Ils vont à confesse aux grandes fêtes, & se mettent quelquefois dix ou douze aux pieds de leurs ministres pour recevoir la pénitence.

XLIV. Le Roi Jean veut rétablir la Religion Catholique.

Gustave mourut en 1560, & eut pour Successeur son fils Eric, qui professa comme son pere la Religion Luthérienne. Il fut détrôné en 1568, pour avoir épousé sa concubine & l'avoir fait déclarer Reine de Suéde; & l'un & l'autre furent mis en prison. Jean son fiere fut proclamé Roi, du consentement général de tous les Etats du Royaume. Il forma le dessein d'y rétablir la Religion Catholique; & il envoya dans ce dessein Pontus de la Gardie à Rome, pour proposer quelques conditions; mais les Seigneurs Suédois traverserent ses bonnes intentions. Tout le bien qui en résulta, c'est que ce Ministre amena de Rome quelques Prêtres, qui se répandirent dans le Royaume pour consoler les Catholiques cachés. Le Clergé, les Seigneurs & le Peuple demeurerent dans la profession du Luthéranisme. La Reine Catherine descendue des Jagellons

ſœur de Sigiſmond-Auguſte Roi de Pologne, conſerva toujours un grand attachement à l'Egliſe Catholique. En mourant elle pria le Roi d'ordonner au peu de Catholiques qui reſtoient dans ſon Royaume, de prier Dieu pour le repos de ſon ame, ſelon la coutume de l'Egliſe Catholique : ce que le Roi lui accorda. Ce Prince mourut en 1592 après un regne de vingt-cinq ans.

XII.

XLV. L'héréſie pénétre en Hongrie & s'y établit.

Le Luthéraniſme pénétra en Hongrie pendant les guerres de l'Empereur Ferdinand & de Jean de Sepus, qui ſe diſputoient ce Royaume. Les Luthériens & les Huſſites qui étoient dans les armées de l'Empereur, apporterent dans ce pays les erreurs dont ils étoient infectés. Ce fut principalement en 1540, lorſque Lazare Simenda y étant venu avec ſes troupes, prit pluſieurs villes, où il mit des miniſtres Luthériens & en chaſſa les Catholiques. Les troubles du Royaume, la déſolation & le ravage des égliſes, l'expulſion des Evêques & des autres Paſteurs, la négligence & l'ignorance de ceux qui reſtoient, faciliterent le progrès de l'héréſie. Les Calviniſtes entrerent auſſi en Hongrie l'an 1562, ſe rendirent maîtres de Varadin en 1580, & s'établirent dans la baſſe Hongrie, comme les Luthériens s'étoient établis dans la haute.

XLVI. Elle infecte la Tranſilvanie.

La Tranſilvanie fut infectée non-ſeulement des erreurs des Luthériens & des Calviniſtes, mais auſſi de celles des Sociniens, dont nous parlerons ailleurs. La liberté d'enſeigner tout ce qu'on vouloit ſur la Religion, fut autoriſée par un Edit public donné Torde en 1561. La Tranſilvanie étoit

ſéparée

séparée depuis vingt ans du Royaume de Hongrie, & gouverné par des Princes électifs, à qui on donnoit le nom de Vaivodes. Quelques-uns s'efforcerent de rétablir dans ce pays la vraie Religion ; mais l'hérésie y avoit jetté de si profondes racines, qu'il ne fut pas possible de la détruire. On accorda dans plusieurs Edits le libre exercice du Luthéranisme comme de la Foi Catholique ; & dans la suite les Calvinistes y eurent aussi une entiére liberté.

XLVII. L'hérésie s'introduit aussi en Pologne & en Prusse.

L'hérésie n'avoit pû pénétrer en Pologne jusqu'à la mort de Luther, par les soins du Roi Sigismond, qui avoit déclaré que ceux qui abandonneroient l'ancienne Religion, seroient regardés comme criminels de lèze-Majesté. Mais Sigismond Auguste qui lui succéda en 1548, n'ayant pas le même zéle, le Luthéranisme s'introduisit peu à peu dans son Royaume, tant par le moyen des jeunes Seigneurs qui faisoient leurs études à Vittemberg & à Leypsic, que par quelques maîtres qui enseignoient la doctrine de Luther dans le pays même. Les Evêques s'en plaignirent inutilement aux Diettes & au Roi. On vit en peu de tems plusieurs églises de Luthériens formées en Pologne. Les Calvinistes y envoyerent aussi leurs ministres. Mais les Rois étant demeurés Catholiques, l'ancienne Religion fut toujours dominante, quoiqu'il restât en Pologne un grand nombre d'hérétiques. D'abord les Luthériens & les Calvinistes ne pouvoient se souffrir ; mais ensuite ils firent un accommodement, par lequel ils s'engageoient à se supporter & à se réunir contre les Papistes : c'est le nom qu'ils donnoient aux Ca-

tholiques. Depuis que les Danois ſe ſont rendu maîtres du Royaume de Norvége, ils y ont toujours maintenu le Luthéraniſme, qui eſt auſſi la Religion dominante de la Pruſſe.

Nous avons vû avec quelle rapidité les nouvelles héréſies ont enlevé à l'Egliſe une grande partie de l'Allemagne & tous les Royaumes du Nord ; & nous verrons bientôt les ravages qu'elles firent en France. Qui ſe ſeroit attendu, lorſque Luther commença à prêcher contre les Indulgences, que cette étincelle cauſeroit en ſi peu de tems un pareil embraſement ? Un exemple ſi redoutable de la ſévérité des jugemens de Dieu ſur ſon peuple, eſt une grande leçon pour nous, qui avons été épargnés juſqu'à préſent, par une grace dont nous nous rendons de jour en jour plus indignes. Nous ne ſommes point néceſſaires à Dieu, & nous ne devons pas oublier, que des pierres mêmes il peut faire des enfans d'Abraham.

ARTICLE XVI.

Egliſe de France. Ravages qu'y font les Calviniſtes. Fureurs de la Ligue.

I.

I. Efforts de François I pour devenir Empereur. Nouvelle France découverte.

NOus avons déja parlé des commencemens du regne de François I, & nous n'avons pû nous diſpenſer d'en rapporter pluſieurs traits, que nous ne répéterons point ici. A la mort de l'Empereur Maximilien qui arriva en 1519, il fit tous ſes efforts pour parvenir à l'Empire ; mais il ne put réuſſir, & il eut le chagrin de voir élire Empereur Charles d'Autriche ſon rival, ſi connu ſous le nom de Charles-Quint. Quelques années après, un certain Jean Verazini Vénitien ou Florentin, entreprit une navigation ſous le pavillon François du côté du Septentrion, & arriva juſqu'à la Floride. Il découvrit enſuite une iſle & le promontoire des Brétons. Ces terres ſont habitées par les Canadois : on leur donne aujourd'hui le nom de Nouvelle France, qui comprend les iſles du Golfe de ſaint Laurent, & toutes celles qui bordent la Caſperie, dont la principale eſt l'iſle Royale ou du Cap Bréton, la terre de Labrador, tout le cours du fleuve de ſaint Laurent & de celui de Miſſiſſipi au Nord juſqu'au quarantiéme degré, avec toutes les riviéres qui s'y déchargent. Verazini

prit poſſeſſion de pluſieurs de ces terres au nom de François I ; mais ayant voulu aller plus avant dans un autre voyage, il fut tué & mangé par les barbares avec ceux qui l'accompagnoient. Les Européens ont donné des noms particuliers aux différens pays du Canada dont ils ſont les maîtres ; car outre la Nouvelle France, on y trouve la Nouvelle Brétagne, la Nouvelle Angleterre, la Nouvelle Hollande & la Nouvelle Suéde. Les François ont fait quelques efforts pour porter la lumiére de la Foi à ces barbares, & ſont venus à bout d'établir à Québec un Siége épiſcopal.

II.

II. L'déſolation de l'Egliſe de France par les guerres continuelles de François I avec Charles Quint. Captivité du Roi. Sa fermeté & ſon courage. Sa délivrance.

La brigue de Charles d'Autriche l'ayant élevé à l'Empire, malgré celle de François I ſon compétiteur ; on vit bientôt éclater la jalouſie qui étoit entre ces deux jeunes Princes. Par un Traité fait à Noyon en 1516, Charles devoit rendre la Navarre à Henri d'Albret ſon légitime Souverain. Charles ayant manqué de parole, François I envoya des troupes, qui prirent la Navarre : mais il la perdit preſque en même-tems. D'un autre côté, l'Empereur joint avec les Anglois, fut chaſſé de Picardie. Cet avantage fut contrebalancé par la révolte de Charles de Bourbon, Connétable de France, qui s'attacha à l'Empereur, & eut la conduite de ſes troupes. Les Suiſſes abandonnerent auſſi la France dans une occaſion fort importante. Le Roi qui avoit perdu Milan, ſe hâta d'aller en Italie pour la reprendre. Il alla enſuite aſſiéger Pavie ; mais ayant détaché mal à propos une partie de ſes troupes pour les envoyer à Naples, il ſe trouva trop foi-

ble pour résister aux Impériaux. Son armée fut défaite, & lui-même se vit sur le point de périr dans le combat. Ayant eu son cheval tué sous lui, & étant blessé à la jambe, il se défendoit à pied presque seul, au milieu d'un tas de morts, tant François qu'ennemis. Il tua sept hommes de sa main, cinq avant que d'être renversé de cheval, & deux après s'être relevé; & quoiqu'on lui criât de tous côtés de se rendre, il n'en vouloit rien faire, aimant mieux mourir en combattant, que de s'exposer à la brutalité des soldats, qu'il voyoit déja disputer entre eux à qui il appartiendroit après sa prise. Enfin à la sollicitation d'un Officier qui avoit accompagné le Connétable de Bourbon dans sa fuite de France, le Roi se rendit, & se mit entre les mains du Viceroi de Naples qu'il fit venir. C'étoit le 24 Février 1525. On peut juger quelle fut la consternation que répandit dans toute la France la nouvelle d'un si triste événement. Le Roi fit paroître dans cette disgrace autant de fermeté & de constance, qu'il avoit montré de courage au milieu des plus grands dangers. Le courier qui portoit à l'Empereur la nouvelle de la victoire de Pavie, devant passer par la France, le Roi lui donna un sauf conduit, & le chargea d'une Lettre pour la Duchesse d'Angoulême sa mere, qui étoit à Lyon. Cette Lettre ne contenoit que ces mots : *Madame, tout est perdu hormis l'honneur*. Il fut conduit à Pysigithone, & transféré ensuite en Espagne, où il eut le Château de Madrid pour prison. Y étant tombé dangereusement malade, l'Empereur lui rendit deux visites dans lesquelles il ne fut point

queſtion d'affaires. Le vingt-uniéme de Février ſuivant il fut mis en liberté, en conſéquence d'un Traité fait avec l'Empereur, qui exigea des conditions fort injuſtes & fort onéreuſes à la France. Pour la garantie de l'exécution du Traité, il fut obligé de donner en ôtage à l'Empereur le Dauphin & le Duc d'Orleans ſes fils.

A ſon retour il fit marcher des troupes en Italie pour délivrer le Pape Clément VII, que celles de l'Empereur, qui avoient pris & pillé Rome, tenoient priſonnier au Château ſaint Ange. Après la mort de ſa premiére femme Claude de France, le Roi épouſa, ſuivant un Traité fait à Cambrai, Eleonor d'Autriche ſœur de l'Empereur, & veuve d'Emmanuel Roi de Portugal. En 1533, il eut une entrevûe avec le Pape Clément VII à Marſeille, où fut conclu le mariage de ſon fils (Henri II) avec Catherine de Médicis niéce de ce Pape. Les années ſuivantes François I ſe rendit maître de la Savoie. Il chaſſa honteuſement l'Empereur, qui croyant envahir la France, y étoit entré par la Provence en perſonne, & dans la Picardie par ſes Généraux. On fit en 1538 une tréve pour dix ans à Nice en Provence, où le Pape Paul III avoit fait aboucher les deux Monarques; mais elle ne fut pas de longue durée. Tout leur regne ne fut qu'une ſuite de guerres, qui furent très préjudiciable à la Religion.

III. Mort du Roi François I. Son caractére. Ce qu'il fit par rapport à la Religion.

François I mourut d'une longue & fâcheuſe maladie au Château de Rambouillet le dernier jour de Mars de l'an 1547, dans la trente-troiſiéme année de ſon regne & la cinquante-troiſiéme de ſon âge. Ses funérailles ſe firent avec une pompe extraordinaire.

On y compta onze Cardinaux & plus de quarante autres Prélats. Son corps fut porté à ſaint Denis, & ſon cœur fut mis ſous une colomne de marbre dans l'égliſe des Religieuſes de Hautes-Bruyéres. Il fut proclamé : Prince clément en paix, victorieux en guerre, pere & reſtaurateur des bonnes Lettres & des Arts libéraux. Ce Prince avoit toujours eu du goût pour les Sciences, & ſa paſſion pour les armes & pour le plaiſir ne l'empêchoit pas d'eſtimer les gens de Lettres, & d'aimer à être en commerce avec les Savans. Il en avoit ordinairement auprès de lui qui l'entretenoient pendant ſes repas. Il aimoit ſur-tout qu'on lui parlât de l'hiſtoire naturelle, dont il avoit une grande connoiſſance. Il poſſédoit ce que les Auteurs anciens & modernes avoient écrit de plus curieux ſur les animaux, les plantes, les métaux, les pierres précieuſes. Il honora d'une confiance particuliére Guillaume Budé, & du Bellai Evêque de Paris, très-célébres tous les deux par leur grande érudition. Ce fut par leur conſeil qu'il fonda dans l'Univerſité de Paris un Collége pour y faire enſeigner les langues, Grecque, Hébraïque & Latine, la Médecine, la Philoſophie & les Mathématiques. C'eſt ce que l'on appelle le Collége Royal. Les deux premiers Profeſſeurs en Grec & en Hébreu, furent les ſavans François Vatable, & Pierre Danés depuis Evêque de Lavaur. Ces écoles étoient alors très-fréquentées, & il y venoit des jeunes gens de toute condition : au lieu qu'auparavant, c'étoit un deshonneur parmi les Nobles de ſavoir le Latin, & quelqu'autre choſe que de manier l'épée & un cheval.

Hiſt. du P. Daniel.

Ce Prince avoit formé à grands frais une Bibliothéque à Fontainebleau, où l'on raſſembloit de toutes parts des manuſcrits curieux par les ſoins de Jean Laſcaris, auſſi célébre par ſon érudition que par la grandeur de ſa naiſſance. Il deſcendoit des Empereurs Grecs de Conſtantinople, & s'étoit réfugié en France, après que les Turcs ſe furent rendus maîtres de la Gréce ſa patrie. François I avoit encore deſſein de bâtir un magnifique Collége vis-à-vis du Louvre, où il vouloit attacher un revenu de cent mille livres, pour l'entretien des Profeſſeurs & de ſix cens écoliers, qui devoient être entretenus & inſtruits gratuitement en toute ſorte de Sciences. Mais il en fut détourné par le Chancelier Duprat, qui lui repréſenta que la ſituation de ſes affaires ne lui permettoit pas de faire de ſi grandes dépenſes. Ce Prince bâtit ou rétablit pluſieurs Maiſons Royales, comme Fontainebleau, ſaint Germain-en-Laye, Chambor, le Château de Madrid au bois de Boulogne, Villers-Coterets, & commença le Palais du Louvre. On remarque comme une choſe ſurprenante, qu'ayant toujours vécu avec éclat, & ayant eu toute ſa vie de grandes guerres à ſoutenir, il ait pu faire de ſi grandes dépenſes en édifices, & acheter tant de choſes de ſi grand prix: & que néanmoins, toutes ſes dettes payées, il ait laiſſé en mourant quatre cens mille écus dans ſes coffres, & le revenu d'un quartier auquel il n'avoit point encore touché.

François I ſoutint avec beaucoup de courage les plus grandes adverſités; mais il ſe laiſſoit emporter dans les moindres ſuccès, plus loin que la prudence & l'incertitude des

événemens ne le permettoient ; & cette trop grande confiance lui fit faire des fautes considérables. Il se laissa aussi quelquefois gouverner par ses Ministres, & même par des femmes auxquelles il s'attacha d'une maniére scandaleuse, & qui faisoit blasphémer la Religion par les hérétiques : sans parler des folles dépenses auxquelles cette passion criminelle donnoit occasion. Ce Prince avoit d'ailleurs des qualités admirables. Peut-être n'eut-il jamais d'égal en libéralité, en générosité & en clémence. Il avoit une tendre affection pour son peuple, & en mourant il recommanda expressément à son fils, de diminuer les tailles qu'il s'étoit cru obligé d'augmenter pour fournir aux frais de la guerre. A des sentimens si dignes d'un grand Roi, il joignoit un attachement sincére à l'Eglise Catholique, beaucoup de respect pour la Religion & de zéle contre ceux qui en combattoient la doctrine & les mystéres. Il en donna des marques éclatantes en 1534 étant sur le point d'aller en Italie, pour se venger de l'attentat commis par le Duc de Milan contre un Ambassadeur de France. Quelques Luthériens avoient porté l'insolence jusqu'à afficher à Paris aux portes même du Louvre & à celle de la chambre du Roi, des placards impies contre le saint Sacrement & le Sacrifice de la Messe. Le Roi ordonna qu'on fît une exacte perquisition des auteurs du crime ; & on en découvrit six qui furent arrêtés. Il commença par faire une réparation publique de l'outrage qui avoit été fait au saint Sacrement. Il fit ordonner par du Bellai Evêque de Paris une procession générale, & vint exprès de Blois

pour y aſſiſter lui-même. Elle alla de ſaint Germain l'Auxerrois à Notre-Dame. L'Evêque y portoit le ſaint Sacrement ; & le Dauphin, les Ducs d'Orleans & d'Angoulême ſes freres, & le Duc de Vendôme premier Prince du ſang portoient le dais. Le Roi marchoit à pied & tête nue, tenant une torche à la main. Il étoit ſuivi des Princes du ſang, des Cours ſupérieures, des Ambaſſadeurs, des Cardinaux & des Evêques qui ſe trouvoient à Paris, & de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans le Royaume. Après la proceſſion le Roi alla à l'Evêché ; & s'étant aſſis ſur un trône qu'on avoit élevé, il fit un diſcours très-touchant ſur l'obligation où l'on étoit d'employer tous ſes ſoins, pour maintenir l'ancienne & la véritable Religion, & de dénoncer à la Juſtice les ennemis de Dieu & de ſon Egliſe. Il ajouta, comparant l'héréſie à une peſte, que s'il ſavoit que ſon bras en fût infecté, il le feroit couper, & qu'il n'épargneroit pas non plus ſes propres enfans, s'ils avoient le malheur de favoriſer la nouvelle Réforme. Le ſoir du même jour les ſix Luthériens qui avoient été pris, furent brûlés dans la place publique par Arrêt du Parlement.

Il ne nous eſt pas poſſible de paſſer ſous ſilence un autre trait de l'hiſtoire de François I, qui montroit dans ce Prince de grands ſentimens de Religion : c'eſt la maniére tout-à-fait chrétienne dont il reçut la nouvelle de la mort du Dauphin ſon fils aîné. Ce fut le Cardinal de Lorraine qui l'annonça au Roi ; les autres Seigneurs n'ayant pas voulu s'en charger. Dès que le Cardinal ſe préſenta, le Roi lui demanda des nou-

velles de la santé de son fils. Le Cardinal lui ayant répondu en bégayant & d'une voix chancelante, qu'il venoit d'apprendre que sa maladie étoit très-dangereuse, & qu'elle augmentoit toujours. J'entens ce langage, dit le Roi, mon fils est mort, vous n'osez pas franchir le mot. Le Cardinal ayant jetté un profond soupir sans parler, le Roi se retira seul auprès d'une fenêtre, où en soupirant & levant les mains vers le Ciel : „ Mon „ Dieu, dit-il, je sai qu'il est juste que je „ supporte patiemment tout ce qui vient de „ votre main toute-puissante ; mais de qui „ dois je attendre que de vous-même la con- „ stance, & un courage assez ferme pour ne „ pas succomber à des coups si rudes ? Déja, „ mon Dieu, vous m'avez affligé en suscitant contre moi tant d'ennemis qui décrient ma réputation ; & maintenant pour „ comble de malheur, il vous a plû d'y „ ajouter la mort de mon fils. Que vous „ reste-t-il à faire, sinon que vous m'anéantissiez devant les hommes ? Et si vous avez „ résolu de le faire, au moins instruisez- „ moi, & faites-moi connoître votre vo- „ lonté, afin que je n'y résiste pas, & que je „ me fortifie dans la patience, vous qui êtes „ assez puissant pour tirer la force de la foi- „ blesse même. " Quel bonheur pour ce Prince, s'il avoit eu soin de cultiver ces saintes dispositions que la grace mettoit en lui, en éloignant les objets de ses passions, & toutes les personnes qui s'appliquoient à les favoriser & à les satisfaire. Mais l'agitation dans laquelle il passa toute sa vie dissipant bientôt cette précieuse semence, laissoit toujours son cœur livré à l'amour des plaisirs criminels.

III.

IV. Regne d'Henri II.

François I eut sept enfans de la Reine Claude sa premiére femme fille de Louis XII, trois fils & quatre filles. Il n'en eut point de la seconde. François, l'aîné de ses fils fut empoisonné & mourut en 1536 à l'âge de dix-huit ans. Henri II qui étoit le second, succéda à la Couronne de son pere, & fut sacré à Reims par l'Archevêque Charles de Lorraine. Dès la premiére année de son regne il scandalisa ses sujets en permettant un duel; mais ensuite il montra du zéle pour la Religion en publiant des Edits très-sévères contre les nouveaux hérétiques. Il eut à soutenir un grand nombre de guerres contre l'Empereur Charles V & contre les Anglois. On ne peut exprimer à quelle désolation fut réduite l'Eglise de France, tandis que le Royaume étoit le théatre des guerres les plus sanglantes. La paix fut conclue en 1559 avec Elizabeth Reine d'Angleterre & Philippe II Roi d'Espagne. Tous les Princes y furent compris, & l'on se rendit réciproquement toutes les villes qui avoient été prises. Elizabeth fille aînée du Roi Henri, fut accordée en mariage à Philippe II Roi d'Espagne, qui l'épousa par procureur; & la Princesse Marguerite sœur de Henri II fut promise à Emmanuel Philibert Duc de Savoie, qui par ce mariage recouvra ses Etats dont François I l'avoit dépouillé.

V. Sa mort. Son caractére. Désordres en France sous son regne.

Le Roi fit de grands préparatifs pour cette double alliance, & ordonna un tournois pour trois jours. Il voulut être lui-même du nombre des combattans, & fut blessé d'un éclat de lance par le Comte de Montgom-

meri, qu'il avoit forcé d'entrer en lice avec lui. Il mourut de cette blessure le dixiéme de Juillet la même année 1559 dans son Palais des Tournelles, âgé de quarante ans, après en avoir regné douze. Son corps fut porté à saint Denis, où la Reine Catherine de Médicis son épouse lui fit dresser un superbe tombeau. Ce Prince avoit une riche taille, un air doux, une adresse merveilleuse, un esprit agréable : mais il manquoit des qualités les plus nécessaires pour bien gouverner, qui sont la fermeté, la prudence, l'application, le discernement. Il étoit naturellement bon, & avoit des inclinations portées au bien : mais on dit qu'il ne se posséda jamais ; & que pour ne vouloir rien faire de lui-même, il fut cause de tout le mal que firent ceux qui le gouvernoient. Il s'exprimoit en public & en particulier avec une merveilleuse facilité, & l'on auroit pû le louer sur son amour pour les Lettres & sur ses libéralités pour les Savans, si la corruption de sa Cour autorisée par son exemple, n'eût invité les gens d'esprit à se signaler plutôt par des Poësies infâmes que par des ouvrages solides. Toute la Cour étoit plongée dans la débauche ; & l'attachement criminel du Roi pour Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, étoit le premier mobile de tout ce qui se passoit dans le gouvernement. Tout plioit sous cette indigne créature, & le Roi fut toute sa vie esclave de la passion qu'il avoit pour elle. On voit que de toutes parts l'Eglise n'avoit que des sujets d'affliction & de gémissemens.

IV.

VI. Regne de François II, & de Charles IX.

Henri II laiſſa pluſieurs enfans, entr'autres François II, Charles IX, Henri III, qui tous trois regnerent l'un après l'autre. François II fut ſacré à Reims la même année que ſon pere mourut. Il étoit déja Roi d'Ecoſſe par ſon mariage avec Marie fille de Jacques V Roi d'Ecoſſe & de Marie ſœur des Guiſes. Nous avons vû ailleurs ce qui arriva de remarquable par rapport à la Religion ſous ſon regne, qui ne fut que de dix-ſept mois. L'événement le plus conſidérable fut, comme nous l'avons dit, la conjuration d'Amboiſe, qui étoit une ſuite de la multiplication des Calviniſtes dans le Royaume. François II mourut ſans enfans dans ſa dix-ſeptiéme année. Son frere Charles IX lui ſuc. éda, & fut ſacré en 1561. Nous avons vû auſſi, en rapportant le progrès de l'héréſie en France, ce qui ſe fit de plus conſidérable au commencement du regne de ce Prince, & en particulier le fameux Colloque de Poiſſy. Nous allons maintenant expoſer les horribles ravages que les Calviniſtes firent dans ce Royaume depuis ce Colloque, & montrer à quels excès ſe porta un grand nombre de Catholiques, en employant pour repouſſer l'héréſie, des moyens condamnés par la loi de Dieu. Nous parlons des fureurs de la Ligue, qui réduiſirent l'Egliſe & le Royaume de France à la plus affreuſe déſolation.

VII. Ravages des Calviniſtes en France au commence-

Les Proteſtans devinrent beaucoup plus hardis après le Colloque de Poiſſy, & oſerent publier qu'ils avoient confondus les Catholiques. Ils recommencerent à prêcher avec

plus de hardiesse, & s'emparerent de plusieurs églises : mais l'autorité publique arrêta bientôt leur insolence. D'abord on leur défendit toutes armes à feu, & le deuxiéme de Novembre 1561 on leur fit rendre les églises dont ils s'étoient saisis. Bientôt après ils reprirent le dessus, & s'appuyant sur leur nombre qui augmentoit chaque jour, ils s'emparerent de nouveau des églises. Ils renverserent les autels, briserent les images, & présenterent à la Reine Régente un état de leurs églises, dont ils faisoient monter le nombre à deux mille cent cinquante. La sédition qui arriva le vingt-septiéme de Décembre fête de saint Jean dans le fauxbourg saint Marceau, ne servit qu'à échauffer davantage les esprits. Dans le tems qu'un ministre prêchoit, on sonna les Vêpres à saint Medard ; & comme le bruit des cloches incommodoit ce prédicateur, les auditeurs, qui étoient plus de deux mille, envoyerent deux d'entr'eux prier le Curé & les Marguilliers de ne point faire sonner si longtems. Mais on ne fit aucun cas des représentations des deux députés. Les Calvinistes irrités allerent aussitôt investir l'église, en rompirent les portes, tuerent & blesserent un grand nombre de ceux qui y étoient renfermés pour dire Vêpres, renverserent les autels, abbatirent les images, enleverent les ornemens sacrés, & foulerent même aux pieds les saintes Hosties. Le Chevalier du Guet entra dans l'église à cheval, mais sa présence ne servit qu'à augmenter la fureur des séditieux, & il y eut un grand carnage. Le lendemain la sédition recommença ; & le peuple indigné s'attroupa au nombre de

ment du regne de Charles IX. Sédition à Paris.

quatre à cinq mille hommes, prit les armes & attaqua les hérétiques. Le Parlement eut ordre d'arrêter ces mouvemens qui pouvoient avoir les ſuites les plus terribles. Il n'y eut que deux ou trois Calviniſtes punis de mort, & encore le furent-ils aux inſtances du peuple, qui demandoit une punition exemplaire. Le gouvernement étoit effrayé de voir que le mal s'étendoit tous les jours, & que l'héréſie avoit, même à la Cour, de puiſſans protecteurs.

VIII. Ravages des Calviniſtes dans les Provinces. Edit de Janvier pour remédier aux maux.

Il arriva dans le même tems à Dijon un deſordre ſemblable à celui dont nous venons de parler. Les Calviniſtes firent encore plus de mal à Pamiers en Languedoc. Ils en chaſſerent tous les Religieux & les Chanoines; & s'étant rendus maîtres abſolus de la ville, ils y établirent leur nouvelle Réforme par toute ſorte d'impiétés. La vûe de ces troubles qui annonçoient les plus grands malheurs, porta le Conſeil du Roi à aſſembler à ſaint Germain-en-Laye, tous les Députés des Cours du Royaume qu'il avoit fait venir à Paris; & par leur avis, le Roi fit au mois de Janvier 1562 un Edit dont les principaux articles étoient, que les Calviniſtes rendroient au plutôt aux Catholiques les égliſes, les maiſons, les terres & tous les biens dont ils s'étoient emparés; qu'on n'abattroit plus à l'avenir ni les croix ni les images; & qu'on ne troubleroit plus la tranquillité publique, ſous peine de mort; qu'il ne ſeroit pas permis aux Proteſtans de tenir des aſſemblées dans les villes, ni d'y prêcher; mais que néanmoins, juſqu'à ce que les différends ſur la Religion fuſſent terminés par un Concile général, ou que le Roi en eût

autrement ordonné, on ne maltraiteroit point ceux qui iroient aux prêches hors des villes, & que les Magistrats puniroient ceux qui les inquiéteroient; qu'on ne rechercheroit personne au sujet de la Religion; mais que les prétendus Réformés ne pourroient tenir de Synodes ni de conférences sans y appeller les Magistrats, & qu'ils garderoient toutes les loix civiles, même celles qui paroissoient contraires a leur doctrine. Le Parlement de Paris fit beaucoup de difficultés pour vérifier cet Edit, & il ne le fit qu'après trois jussions, & avec cette clause : Que c'étoit pour obéir au Roi, en égard aux conjonctures où l'on se trouvoit, & jusqu'à ce que Sa Majesté en eût autrement ordonné. L'attachement que cet illustre Corps avoit pour la Foi Catholique, étoit le principe de sa résistance, & de la peine qu'il eut, même malgré cette modification, de vérifier un réglement qui paroissoit trop favorable aux prétendus Réformés.

V.

IX. Commencement des guerres civiles au sujet de la Religion.

Le premier jour de Mars le Duc de Guise revenant de Joinville à Paris, se trouva dans la ville de Vassi en Champagne, près d'une maison où un ministre Calviniste prêchoit. Les gens du Duc ayant eu querelle avec les hérétiques qui y étoient assemblés & chantoient des Pseaumes, en vinrent aux mains avec eux. Le Duc de Guise accourut pour appaiser le tumulte, & fut blessé d'un coup de pierre au visage, ce qui anima tellement ceux qui le suivoient, qu'ils tuerent environ cinquante Calvinistes & en blesserent près de deux cens. Cet événement fut comme le signal de la guerre. Les Prote-

ſtans n'ayant pu obtenir juſtice de ce maſſacre, & le Duc de Guiſe s'étant rendu maître de Paris & de la perſonne du Roi ; le Prince de Condé, ſollicité même par les Lettres de la Reine Mere qui ſe trouvoit comme en captivité, prit les armes, & la guerre civile s'alluma de tous côtés dans le Royaume. Ce Prince s'étant rendu maître d'Orleans, écrivit à toutes les égliſes Proteſtantes qui étoient dans le Royaume, & leur demanda des ſecours d'hommes & d'argent. Les miniſtres y joignirent leurs Lettres, qu'ils envoyerent dans toutes les Provinces : c'étoit au commencement d'Avril. Le Prince de Condé publia en même-tems un Manifeſte, pour faire connoître les raiſons qui lui avoient fait prendre les armes contre les Triumvirs. (C'eſt le nom que les Proteſtans donnoient au Duc de Guiſe, au Maréchal de ſaint André & au Connétable de Montmorenci.) Il demandoit qu'on laiſsât le Roi & la Reine libres ; qu'on n'abusât pas de leur autorité pour exercer des violences contre ceux qui embraſſoient la pure doctrine : & il déclaroit que bien loin de vouloir ſe révolter contre le Roi, lui & ſes confédérés ne prenoient les armes que par attachement pour le Roi, & pour lui rendre une entiére liberté. Il écrivit aux Princes d'Allemagne, pour leur apprendre que c'étoit ce noble motif qui les faiſoit agir contre les Triumvirs, qu'il déclaroit coupables de lèze Majeſté. Les Calviniſtes ſuppoſerent auſſi que les Triumvirs avoient fait une ligue avec le Roi d'Eſpagne, le Pape & les Suiſſes, & publierent les conditions de cette prétendue alliance. M. de Thou dit que quoiqu'il y eût beaucoup d'apparence que

cette ligue étoit chimérique, néanmoins sa publication fit beaucoup d'impression sur les esprits en France, en Allemagne & dans tous les pays du Nord, où elle contribua à faire trouver aux Calvinistes des secours très-considérables.

X. Progrès des Calvinistes. Ils se portent aux plus horribles excès.

Le même jour que le Manifeste du Prince de Condé fut publié à Orléans, l'on publia à Paris un Edit par lequel le Roi & la Reine déclaroient que le bruit de leur captivité étoit faux, & avoit été répandu par le Prince de Condé pour mieux couvrir ses pernicieux desseins. En même-tems, par le conseil d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre, qui s'étoit détaché du Prince de Condé, on envoya dans les Provinces une Déclaration par laquelle on donnoit aux Calvinistes la liberté de s'assembler, excepté dans Paris, les fauxbourgs & la banlieue. On n'osa pas envoyer au Parlement cette Déclaration, qui paroissoit nécessaire dans de si tristes conjonctures. Mais cette faveur qu'on accorda aux hérétiques n'appaisa pas leur fureur. Afin de subsister aux dépens des Catholiques, l'Amiral de Coligni proposa au Prince de Condé de s'emparer des meilleures villes du Royaume, avant que le 7 nvirat y eût mis des garnisons suffisantes. Ce conseil fut suivi. Le Prince de Condé envoya des troupes par-tout où les Calvinistes étoient en état de faire quelque entreprise. Rouen fut prise presque sans bruit, & ensuite le Mans, Angers, Vendôme, la Charité sur Loire, Blois, Tours, Poitiers, le Pont de Cé, Beaugenci, Châlons-sur-Saone, Mâcon, Angoulême, Lyon, Valence, presque toutes les villes du Dau-

phiné, & une grande partie de celles de Guyenne & du Languedoc. Par-tout où les prétendus Réformés furent les maîtres, ils abolirent l'exercice de la vraie Religion, renverſerent les autels, briſerent les images, brulerent les reliques, & en jetterent les cendres au vent, tourmenterent & maſſacrerent les Religieux & les Prêtres, & ſe firent déteſter par l'horrible profanation des choſes ſacrées, ſans que le Prince de Condé, ni par priéres, ni par menaces, ni même par châtimens, pût arrêter cette fureur qu'il jugeoit très-préjudiciable à ſa cauſe. Il eſt vrai que les Calviniſtes en commettant par-tout de ſi grands crimes, ſoutenoient fort mal la qualité de Réformateurs qu'ils s'attribuoient.

XI. Les Catholiques emploient contre les Calviniſtes des moyens contraires à l'eſprit de l'Egliſe.

D'un autre côté, il faut avouer que la plûpart des Catholiques avoient bien oublié l'eſprit de leur Religion. On rendit aux Proteſtans la pareille, quand on en trouva l'occaſion favorable, & l'on en maſſacra une multitude en pluſieurs villes. Il s'en fit un carnage horrible à Sens à la ſollicitation du Juge criminel, & de l'aveu, à ce que l'on publioit, du Cardinal de Guiſe qui étoit Archevêque de cette ville. Le bruit s'étant répandu que les Calviniſtes avoient réſolu de s'emparer des égliſes & de les piller, le peuple en fureur tua plus de cent perſonnes de tout ſexe & de toute condition. On pilla les maiſons, on raſa le lieu où les hérétiques s'aſſembloient hors de la ville, & l'on arracha même les vignes qui étoient aux environs. Le Prince de Condé en écrivit à la Reine & lui en fit des grandes plaintes: mais comme l'on rapportoit tous les jours des exem-

ples de la même cruauté que des Protestans exerçoient sur les Catholiques, on dissimula cette violence ; & les hérétiques ne furent pas mieux traités à Cahors, à Amiens, à Beauvais & ailleurs. Le Parlement par un Arrêt du dernier de Juin permit à toute sorte de personne de ne les point épargner, comme étant ennemis déclarés de Dieu & des hommes, & donnant par-tout des preuves de leur impiété. Cette guerre de Religion s'allumant dans toutes les Provinces, mit bientôt le Royaume en feu. Elle se fit avec une cruauté & une animosité qu'il est impossible d'exprimer ; & rien n'étoit plus commun que le pillage, les sacriléges, les meurtres, les incendies & les crimes les plus infâmes.

VI.

XII. Impiété des Calvinistes. Ils profanent le tombeau de S. Martin.

Les Calvinistes ne se contenroient pas d'exercer leur fureur sur les vivans : ils l'étendoient jusques sur les morts, qu'ils déterroient pour avoir le plaisir de brûler leurs os & d'en jetter les cendres au vent. Ce genre d'inhumanité étoit réservé à ces malheureux Réformateurs. Les tombeaux des Rois ne furent point à couvert de leurs insultes, & les Reliques précieuses des plus grands Saints n'échapperent point à leurs attentats sacriléges. Le tombeau du grand saint Martin de Tours, que tous les peuples d'Orient & d'Occident révéroient, ne fut point épargné. Ces forcénés ayant exercé leur brigandage dans les autres églises de Tours, pillerent celle de cet Apôtre de la France & en enleverent le trésor. L'inventaire qu'ils en firent dura trois semaines ; tant le nombre des vases d'or & d'argent avec les pierreries étoit

grand dans cette célébre égliſe. Le prix en monta à plus d'un million, ſans compter une quantité prodigieuſe d'ornemens de drap d'or & d'argent relevés en broderie, qu'ils firent brûler pour ſatisfaire davantage leur avarice. Les Catholiques ſe ſeroient conſolés de cette perte, ſi par une fureur déteſtable ces Réformateurs impies n'euſſent jetté au feu le corps de ſaint Martin, dont on ne put ſauver qu'une très-petite partie, qui ſe réduiſoit à l'oſſement d'un bras & à un morceau du crâne. On les fit mettre l'année ſuivante dans une châſſe de bois avec quelques petites portions des chefs de ſaint Brice & de ſaint Grégoire de Tours, & quelque tems après on plaça ces Reliques derriére le grand Autel.

XIII. Suite des fureurs des Calviniſtes.

Pendant que ces furieux commettoient à Tours ces impiétés, d'autres Calviniſtes exerçoient toute ſorte de violences dans les différentes Provinces du Royaume. On voit encore en pluſieurs villes de France les tours d'où l'on précipitoit les Catholiques, ſur-tout les Prêtres & les Religieux; & les puits & les abyſmes où on les jettoit. La Mothe-Gondrin Lieutenant de Roi en Dauphiné fut maſſacré dans Valence. Les Proteſtans y introduiſirent François de Beaumont, connu ſous le nom de Baron des Adrets, qui ſe diſtingua dans ces guerres par ſa férocité. S'étant mis à la tête de huit mille hommes, il fit dans pluſieurs Provinces des maux effroyables, & porta la déſolation dans un très-grand nombre de villes. Il alla dans le Forêts, le Vivarêts, l'Auvergne, la Provence & le Languedoc, ravageant tout ſur ſon paſſage, abattant les égliſes, pillant

les vaſes ſacrés, contraignant tout le monde d'aller au prêche, même le Parlement de Grenoble qu'il y mena comme en triomphe. Il étoit animé d'une telle fureur contre les Catholiques, qu'après en avoir fait un grand carnage, il obligea ſes deux fils à ſe baigner dans leur ſang, afin de les accoutumer a devenir barbares. Ce trait d'inhumanité eſt unique dans toute l'hiſtoire; & aucune ſecte n'avoit jamais produit de pareils monſtres. Ce héros de la prétendue Réforme prenoit plaiſir à inventer de nouveaux ſupplices, pour faire périr miſérablement les priſonniers de guerre. Voulant ſe procurer un divertiſſement agréable, il fit ſauter du haut de la tour de Montbriſon, & des rochers de Mornas ſur le Rhone, ſix vingts ſoldats avec leurs Officiers, & enſuite deux cens autres, que ſes gens, qui étoient au pied de la tour & des rochers, recevoient avec des cris de joie ſur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques.

XIV. Les guerres civiles pour la Religion continuent.

Les Calviniſtes firent vers le même tems des entrepriſes ſur Toulouſe & Bourdeaux. Elles furent découvertes par Montluc, qui aidé de la Nobleſſe du pays, ſauva la Guyenne & le Languedoc. L'armée du Roi vouloit aller aſſiéger le Prince de Condé dans Orléans; mais la deſcente des Anglois & la perte du Havre, firent prendre la réſolution d'aller attaquer Rouen, de peur que l'ennemi ne ſe rendît maître de toute la Normandie, qui étoit dans une déſolation générale. Le commerce étoit par tout interrompu: le Parlement avoit quitté Rouen & s'étoit retiré à Louviers. La ville de Rouen fut priſe le vingt-ſixiéme d'Octobre par l'armée

du Roi, après un ſiége de cinq ſemaines. Le pillage dura huit jours, avec d'autant plus de cruauté, qu'on y trouva plus de richeſſes. Le ſiége couta la vie à Antoine de Bourbon Roi de Navarre, qui reçut une bleſſure dont il mourut le dix-ſeptiéme de Novembre. On dit qu'il mourut Catholique. Sa converſion néanmoins paroît avoir été aſſez équivoque. Il avoit quitté, comme nous l'avons dit, le parti des rebelles, pour s'attacher à celui du Roi. Dans la priſe de Rouen il y eut plus de quatre mille hommes de tués de part & d'autre. L'armée du Roi étoit encore en Normandie, lorſque les Proteſtans en partirent pour venir aſſiéger Paris. Ils donnerent ſur leur route de nouvelles preuves de leur cruauté. La Reine Régente amuſa le Prince de Condé par des propoſitions de paix, & pendant ce tems-là l'armée du Roi ſe fortifia, & les Calviniſtes furent obligés de s'éloigner de Paris. En ſe retirant ils brûlerent pluſieurs villages. Ils allerent aſſiéger Dreux, où le Duc de Guiſe mena l'armée du Roi. Il y eut une bataille ſanglante dans laquelle on perdit de part & d'autre environ huit mille hommes. Le Prince de Condé fut fait priſonnier; mais l'armée du Roi perdit de ſon côté le Maréchal de ſaint André & le Duc de Nevers qui furent tués, & le Connétable de Montmorenci qui fut fait priſonnier.

VII.

XV. Edit de pacification. Autre Edit pour le modifier.

L'année ſuivante 1563, le Duc de Guiſe entreprit le ſiége d'Orléans, & y fut tué d'un coup de piſtolet par un zélé Calviniſte nommé Poltrot; il fut pris & mené à Paris où il mourut à la queſtion. Il avoit déclaré

que

que c'étoit l'Amiral de Coligni qui l'avoit porté à tuer le Duc. Cet Amiral fit ensuite d'horribles ravages en Normandie, où il prit & saccagea plusieurs villes. Le Roi donna un Edit daté d'Amboise pour pacifier les troubles de Religion. Cet Edit arrêta pour quelque tems le feu des guerres civiles. On profita de cet intervalle de paix pour reprendre le Havre sur les Anglois, à qui les Calvinistes l'avoient livré. Le Roi qui s'étoit trouvé au siége du Havre se rendit à Rouen, où il tint son lit de Justice & fut déclaré majeur. Au commencement de 1564, le Roi voulut parcourir les Provinces de son Royaume. Après avoir été en Champagne & en Bourgogne, il se rendit à Lyon d'où la peste l'obligea de sortir. Il alla au château de Roussillon sur le Rhône où il fit une Ordonnance, pour modifier en faveur des Catholiques l'Edit de pacification. Il y donna aussi un Edit pour fixer le commencement de l'année au premier de Janvier. Mais le nouveau calcul ne fut généralement établi que quelques années après.

XVI. Les Suisses empêchent les Calvinistes de se rendre maîtres du Roi.

En 1567, les Calvinistes prirent tout d'un coup les armes & s'assemblerent de tous côtés. Ils formerent le dessein d'enlever le Roi qui étoit au château de Monceaux en Brie. La Cour en étant informée se rendit à Meaux. Le Prince de Condé l'y suivit avec plusieurs escadrons de cavalerie. Le Connétable de Montmorenci craignant que le Roi ne fût investi dans une si mauvaise place, fut d'avis qu'on en partît de nuit pour se retirer à Paris. Toute la nuit du vingt-septiéme au vingt-huitiéme de Septembre fut occupée à se préparer au départ. Les Suisses animés par

leur Colonel Tiffer, ſe chargerent de conduire le Roi à Paris, proteſtant qu'ils mourroient tous juſqu'au dernier, plutôt que de ne point réuſſir dans une commiſſion qui leur étoit ſi honorable. Le Roi ſortit donc de Meaux ſur les quatre heures du matin, accompagné des Seigneurs de ſa Cour, du Conſeil d'Etat & des Dames, au milieu des Suiſſes rangés en haie, formant un gros bataillon quarré, pour renfermer toute la Cour comme dans une forte citadelle. Lorſque le Roi eut fait environ quatre lieues, le Prince de Condé ſe préſenta avec ſon armée : mais ſurpris d'entendre chanter les Suiſſes, & de voir qu'ils n'étoient point ébranlés de la premiére décharge, ils déſeſpérerent de pouvoir prendre le Roi. Les Suiſſes firent entrer ce Prince dans Paris ſur les quatre heures après midi, & leur chef s'acquit à lui-même & à ſa nation une grande réputation de fidélité & de valeur par une action ſi mémorable.

XVII. Suite des guerres civiles de Religion. Nouvel Edit de pacification.

Les rébelles ayant manqué leur coup, envoyerent des émiſſaires dans toutes les Provinces, pour faire prendre les armes à tous ceux de leur parti ; & la France fut replongée dans les horreurs d'une guerre civile. Pluſieurs villes de Languedoc ſecouerent le joug de l'autorité légitime, & ſe déclarerent pour le Prince de Condé. Ce chef des révoltés après s'être emparé de quelques places, s'approcha de Paris pour l'affamer. Le Connétable de Montmorenci fut bleſſé à la bataille de ſaint Denis & mourut deux jours après. Le Prince de Condé continua de porter dans tout le Royaume le trouble & la déſolation : mais il fut tué en 1569. Jeanne

Reine de Navarre exhorta les rébelles à ne point perdre courage à la vûe de cette perte. L'Amiral de Coligni prit la place du Prince de Condé, & ravagea toutes les Provinces. Il laissa dans toutes les villes des marques de la fureur dont les Protestans qu'il conduisoit, étoient remplis. La vûe de tant de maux que l'armée des prétendus Réformés produisoit, porta le Roi à s'accommoder avec eux. Ce Prince donna en 1570 un nouvel Edit de pacification, qui étoit très-avantageux aux Protestans, mais que la nécessité forçoit le Conseil du Roi de leur accorder.

XVIII. Mariage de Charles IX, & celui du Roi de Navarre. On entreprend sur la vie de l'Amiral de Coligni chef des Calvinistes.

Charles IX épousa cette même année à Méziéres Elizabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince avoit alors vingt ans. Peu de tems après son mariage, il tâcha d'attirer à la Cour l'Amiral, & s'avança jusqu'à Blois dans le dessein de l'engager à y venir. C'est là qu'on dit que se tint ce fameux Conseil où le massacre des Protestans fut résolu. L'Amiral se rendit auprès du Roi, qui le reçut encore mieux qu'il ne l'avoit fait espérer. La Reine de Navarre vint à la Cour, & son fils Henri la suivit de près, avec le jeune Prince de Condé & plusieurs Seigneurs de distinction. On convint de tous les articles du mariage de Henri avec la Princesse Marguerite sœur du Roi. Après un court séjour à Blois, la Reine de Navarre se rendit à Paris, où elle mourut l'année suivante 1572. Ce fut une grande perte pour les Calvinistes. Son fils Henri prit le titre de Roi de Navarre, & vint à Paris avec toute la Cour célébrer son mariage. La cérémonie se fit le lundi dix-huitiéme d'Août dans l'église de Notre-Dame.

Le vendredi ſuivant vingt-deuxiéme du même mois, on commença d'exécuter l'odieux projet d'exterminer les Proteſtans. L'Amiral de Coligni ſe retirant ce jour-là dans ſon logis rue de Bétiſy, accompagné de pluſieurs Gentilshommes, & traverſant le cloître de ſaint Germain l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquébuſe d'une fenêtre de la maiſon d'un Chanoine. Le Roi fit ſemblant d'être indigné de cet attentat, & jura qu'il puniroit ſévérement l'aſſaſſin & ſes complices. Il alla rendre viſite à l'Amiral, qui parla au Roi avec beaucoup de force, pour l'engager à faire exactement obſerver les Edits de pacification.

VIII.

XIX. On forme le deſſein de tuer tous les chefs des hérétiques.

Après que le Roi fut ſorti avec tous ceux qui l'accompagnoient, les Seigneurs Proteſtans tinrent conſeil, & le Vidame de Chartres dit, que l'on ne devoit point ſe fier aux paroles que la Cour donnoit, mais qu'il falloit ſortir de Paris pour ſe mettre en ſûreté. Cet avis étoit prudent, mais il ne fut point ſuivi. Le lendemain ſamedi veille de la fête de S. Barthelemi la Reine Mere conduiſit après le dîner, le Roi, le Duc d'Anjou & quelques Seigneurs de confiance, dans le jardin des Thuilleries, & leur repréſenta que ceux qu'ils pourſuivoient depuis ſi long-tems, étoient pris dans leurs filets; que l'Amiral étoit au lit ne pouvant ſe remuer; que le Roi de Navarre & le jeune Prince de Condé étoient logés au Louvre, dont les portes étoient fermées pendant la nuit; que les chefs étant abattus, les autres ne pourroient plus agir; qu'en moins d'une heure on pouvoit exterminer tous les Calviniſtes; que ſi le Ro

ne profitoit pas d'une occasion si favorable, il falloit s'assurer que l'Amiral étant guéri, comme les Chirurgiens l'espéroient, toute la France se verroit bientôt replongée dans les malheurs d'une nouvelle guerre civile plus funeste que les précédentes. On applaudit à l'avis de la Reine Mere ; mais on convint qu'il falloit sauver le Roi de Navarre & le jeune Prince de Condé. Il fut arrêté que la nuit suivante on exécuteroit ce dessein, & qu'on en confieroit la conduite au Duc de Guise ennemi mortel de l'Amiral. Vers le soir, le Roi fit poster douze cens arquebusiers, les uns le long de la riviére, d'autres dans les rues, & plusieurs auprès du logis de l'Amiral, autour duquel le Roi avoit fait loger la plus grande partie des Seigneurs & des Gentilshommes Protestans.

XX. Massacre de la S. Barthelemi. L'Amiral de Coligni assassiné.

Le Duc de Guise fit venir à l'entrée de la nuit les Capitaines des Suisses, & les Colonels des Compagnies Françoises qui étoient entrées dans la ville, & leur fit part de son secret. Il assembla ensuite dans l'Hôtel de Ville le Prévôt des Marchands & les Echevins, pour leur faire la même confidence, & leur apprendre que l'heure étoit venue de massacrer tous les hérétiques ; qu'on alloit commencer par les chefs, qui se trouvoient enfermés dans Paris, & qu'ensuite on extermineroit tous ceux qui étoient dans les Provinces. Que le signal pour commencer le massacre seroit, lorsqu'on sonneroit la cloche du Palais ; que les marques qui les distingueroient, seroient un mouchoir blanc attaché au bras gauche, & une croix de même couleur au chapeau. Toute l'assemblée reçut avec joie un ordre si injuste ; chacun

prit les armes & ſe diſpoſa à l'exécuter. Un peu avant minuit la Reine Mere entra dans la chambre du Roi, pour empêcher qu'il ne changeât de réſolution; car elle ſavoit qu'il chanceloit. La Reine fut ſuivie des Seigneurs qui étoient du complot, & elle parla au Roi avec tant de vivacité, que ce Prince donna un dernier ordre. On ſonna la cloche de ſaint Germain l'Auxerrois en maniére de toſin un peu avant le jour. Auſſitôt on alla forcer le logis de l'Amiral, on égorgea quelques-uns de ſes domeſtiques, & le Duc de Guiſe demeura dans la cour avec les Seigneurs qui l'accompagnoient. Un nommé Behem Allemand, domeſtique du Duc de Guiſe, & pluſieurs autres couverts de cuiraſſes entrerent dans l'appartement. Behem voyant un homme aſſis dans un fauteuil en bonnet de nuit & en robe fourrée, lui demanda: N'es-tu pas l'Amiral? Oui, c'eſt moi, répondit-il avec un viſage aſſuré: mais toi, jeune homme, tu devrois reſpecter ma vieilleſſe & avoir égard à mon infirmité. Le meurtrier le perça auſſitôt de ſon épée, & la retira pour la lui enfoncer dans la bouche: les autres qui ſuivoient Behem, percerent l'Amiral de pluſieurs coups de poignard.

XXI. Fureur avec laquelle les Catholiques traitent le cadavre de l'Amiral.

Le Duc de Guiſe qui étoit demeuré dans la cour avec les autres Seigneurs Catholiques, appella Behem, & lui demanda ſi l'affaire étoit finie; & Behem lui ayant répondu que oui: le Chevalier d'Angoulême ne veut pas le croire, dit le Duc, s'il ne le voit: jette-le par la fenêtre. Auſſitôt Behem, aidé d'un autre, prit le corps & le jetta en bas. Comme le coup qu'il avoit reçu dans le viſage, & le ſang dont il étoit couvert,

empêchoient qu'on ne le reconnût, le Duc de Guise ou le Chevalier d'Angoulême, essuyant le visage avec un mouchoir, dit : Je le reconnois, c'est lui-même : quelques-uns ajoûtent qu'il lui donna un coup de pied. Nous ne rapportons ces horreurs que pour montrer combien la plûpart des Catholiques connoissoient peu l'esprit de l'Eglise, dont ils défendoient la cause par des moyens si indignes. Le Duc de Guise sortit aussitôt du logis avec les autres, & s'écria : Courage, soldats, achevons ce que nous avons si heureusement commencé : c'est la volonté du Roi. Ayant plusieurs fois répété ces paroles, la cloche du Palais sonna, & l'on cria aux armes de tous côtés. Le peuple accourut à la maison de l'Amiral, on lui coupa la tête & on la porta à la Reine. La populace lui coupa les mains & les pieds, le traîna durant trois jours dans toute la ville, & enfin le porta à Montfaucon où il fut pendu avec des chaînes de fer. Mais peu de tems après, François de Montmorenci proche parent de l'Amiral, le fit transporter à Chantilly où il fut enterré dans la Chapelle. Telle fut la fin d'un homme qui avoit porté dans tout le Royaume le trouble & la désolation. Tous ceux qui furent trouvés chez lui eurent le même sort. Les soldats pillerent la maison, prirent l'argent & tout ce qu'il y avoit de précieux. Ensuite on anima le peuple dans la ville contre les Calvinistes, en faisant publier dans les rues, qu'ils avoient formé une conspiration contre le Roi & la famille Royale, & qu'ainsi on devoit les égorger & piller leurs biens, afin de venger le Roi & la Religion.

XXII. On fait main baſſe ſur tous les Calviniſtes.

Ces exhortations injuſtes & ſanguinaires eurent leur effet. L'on n'épargna ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes enceintes : on ne voyoit par-tout que meurtre & que carnage. La plûpart des Seigneurs Proteſtans furent poignardés dans leurs maiſons. Le Louvre nageoit dans le ſang des Officiers du Roi de Navarre. On pourſuivoit les Calviniſtes juſques dans les appartemens des Princeſſes. Les galeries & les eſcaliers étoient couverts de corps morts. Le Roi regardoit par une fenêtre, & crioit qu'on n'en laiſsât échapper aucun. Les gardes du Roi tuoient & pilloient tout ce qu'ils rencontroient, pendant que les Echevins & les Capitaines des quartiers avec leurs troupes, ſe portoient aux plus horribles violences. Une multitude de Catholiques furent enveloppés dans le maſſacre. C'étoit être Calviniſte que d'avoir de l'argent, ou des charges dont on avoit envie, ou des héritiers avides de recueillir des ſucceſſions. Le carnage dura pendant ſept jours à Paris, quoique le Roi, dès le ſoir même de la fête de ſaint Barthelemi, eût fait publier à ſon de trompe dans toute la ville, que chacun ſe retirât chez ſoi. On avoit envoyé des couriers dans les Provinces, pour ordonner aux Gouverneurs de faire main baſſe ſur les Calviniſtes. Cet ordre fut exécuté dans pluſieurs villes du Royaume, à Meaux, à Troies, à Rouen, à Orléans, à Bourges, à Lyon, à Toulouſe où cinq Conſeillers furent pendus en robe rouge. Mais il ne le fut pas dans pluſieurs autres, par la prudence des Gouverneurs, qui répondirent qu'ils attendoient de nouveaux ordres, ne croyant pas que le Roi ordonnât tant de meurtres.

IX.

XXIII. Bel exemple de charité que donne l'Evêque de Lisieux.

L'Evêque de Lisieux donna en cette occasion un bel exemple que les autres Prélats auroient dû imiter. Il s'appelloit Jean le Hennuier, & avoit été Précepteur d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre pere de Henri IV. Le Lieutenant de Roi de Lisieux ayant communiqué ses ordres à l'Evêque : Vous ne les exécuterez pas, dit le Prélat : ceux que vous voulez égorger sont mes brebis ; ce sont, il est vrai, des brebis égarées ; mais je travaillerai à les faire rentrer dans la bergerie de Jesus-Christ. Je ne vois pas dans l'Evangile que le Pasteur doive laisser répandre le sang de ses brebis ; j'y lis au contraire qu'il est obligé de verser le sien pour elles. Jamais on n'exécutera cet ordre tant que Dieu me conservera la vie, que je dois consacrer toute entiére au bien spirituel & temporel de mon troupeau. L'Evêque ajoûta, que l'on avoit surpris la religion du Roi, & qu'il ne doutoit pas que ce Prince n'approuvât son refus. En effet Charles IX fut édifié de la résistance de l'Evêque de Lisieux ; & ce Prélat vint à bout de convertir presque tous les hérétiques de son Diocèse, qui avoient été vivement touchés de sa tendresse & de sa charité.

La journée de saint Barthelemi, à laquelle on n'a pensé depuis qu'avec horreur, fut regardée à Rome & en Espagne comme un jour glorieux pour la Religion. Il n'est pas surprenant qu'on en ait ainsi jugé dans des pays où l'Inquisition dominoit, & où l'on ne connoissoit plus l'esprit primitif de la Religion Chrétienne. Le Pape Grégoire XIII ordonna une procession à laquelle il assista

lui-même, pour rendre graces à Dieu d'un événement qui ne méritoit que des larmes ; & il fit frapper quelques médailles pour en perpétuer la mémoire. Il y étoit repréſenté lui-même d'un côté ; & de l'autre on voyoit un Ange tenant une croix d'une main, & une épée de l'autre, exterminant les hérétiques, & particuliérement l'Amiral. En Eſpagne on fit l'éloge public de cette action en préſence du Roi Philippe II, & on oſa lui donner le nom de triomphe de l'Egliſe militante. Quelle dépravation de goût dans ceux qui en portoient un pareil jugement ! Les Proteſtans de France qui avoient échappé au carnage de la ſaint Barthelemi, ſe retirerent dans le Vivarez & dans les Provinces voiſines : mais la crainte qu'on n'exerçât ſur eux un ſemblable traitement, en obligea pluſieurs d'abandonner le Royaume. Quelques-uns paſſerent en Angleterre, où la Reine Elizabeth ſe fit un plaiſir de leur donner un aſyle. L'Electeur Fréderic Palatin, & les Cantons de Zurich & de Berne en Suiſſe, retirerent tous ceux qui voulurent ſe réfugier chez eux, & la ville de Genève leur offrit toute ſorte de ſecours. Pluſieurs Calviniſtes ne pouvant ſe réſoudre à vivre hors de leur patrie, céderent à la violence ; & à l'exemple du Roi de Navarre & du jeune Prince de Condé, pour s'accommoder au tems, ils firent ſemblant d'être Catholiques, en ſignant la formule de Foi qu'on leur préſentoit.

XXIV. Renouvellement des guerres civiles.

D'autres Proteſtans en aſſez grand nombre reprirent les armes, & l'on vit commencer la même année la quatriéme guerre civile. Niſmes, & pluſieurs villes du Viva-

rez, du Velai, & des Cévénes se révolterent. les pour la Religion.
Montauban forma une confédération avec Castres, Nismes & la Rochelle. Le Duc d'Anjou assiégea cette derniére ville, qui soutint jusqu'à neuf assauts. Enfin les Rochellois firent un Traité qui leur étoit avantageux, & le siége fut levé. Celui de la ville de Sancerre dura huit mois, pendant lesquels la famine emporta une grande partie des habitans. Il se forma en même-tems, c'est-à-dire en 1573, un troisiéme parti, appellé celui des Mécontens & des Politiques, parce qu'il n'avoit point la Religion pour prétexte, mais de prétendus mauvais traitemens. Les ennemis des Guises, sur-tout les Maréchaux de Montmorenci & Damville, étoient l'ame de ce parti. Comme il ne pouvoit se soutenir seul, il se ligua secrétement avec les Calvinistes, & entreprit de mettre à sa tête le Duc d'Alençon frere du Roi. La conspiration fut découverte. Le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, & les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, furent enfermés dans le Château de Vincennes. Deux des principaux conjurés eurent la tête tranchée. Montgommeri après avoir fait de grands ravages en Normandie, à la tête d'une armée composée de Calvinistes & d'Anglois, fut pris & condamné à mort.

X.

Pendant tous ces mouvemens dont le Royaume continuoit d'être agité, le Roi qui languissoit depuis du tems, se voyant réduit à l'extrémité, déclara sa mere Régente du Royaume par Lettres Patentes signées à Vincennes le trentiéme de Mai 1574, & mourut le même jour âgé de vingt-quatre

XXV. Mort de Charles IX.

ans après en avoir regné treize & demi. Pendant les deux derniéres ſemaines de ſa vie, il étoit tombé dans un état fort extraordinaire: le ſang ſortoit par tous les conduits de ſon corps; ce qui fit dire aux Proteſtans, que c'étoit un effet viſible de la vengeance divine, pour le punir de l'horrible maſſacre qui avoit été fait par ſon ordre. Comme il avoit échappé à la Reine de dire au Duc d'Anjou à ſon départ pour la Pologne dont il avoit été élu Roi l'année précédente, qu'il n'y ſeroit pas long-tems, pluſieurs crurent que l'on avoit avancé la mort de Charles IX. Pour détruire ce bruit, on fit ouvrir ſon corps; mais cela ne ſervit qu'à fortifier les ſoupçons. Il fut porté de Vincennes à ſaint Denis avec les cérémonies accoutumées. Elizabeth Reine d'Angleterre lui fit faire un ſervice dans ſaint Paul de Londres. Charles IX n'eut d'Elizabeth d'Autriche qu'une fille, qui mourut fort jeune. Ce Prince avoit de l'eſprit & des talens naturels; mais la mauvaiſe éducation & l'exceſſive indulgence de ſa mere lui furent très-préjudiciables. Ainſi il peut ſervir d'exemple aux Princes, dit M. Boſſuet, pour leur apprendre combien une bonne éducation leur eſt néceſſaire; & combien ils doivent craindre de prendre trop tard de bonnes réſolutions. Sa paſſion dominante fut l'amour de la chaſſe.

XXVI. Regne d'Henri III. Confraries de Pénitens. Mort du Cardinal de Lorraine.

Le Duc d'Anjou qui avoit été depuis peu couronné Roi de Pologne à Cracovie, ayant appris la mort de ſon frere Charles IX, quitta ſecrétement la Pologne pour venir en France. Etant à Avignon, il voulut gagner l'amitié des Italiens, qui y étoient en grand nombre. C'eſt pourquoi il pratiqua les dévo-

tions nouvelles qu'ils aimoient beaucoup, & entra dans la Confrairie des Pénitens. Il y en avoit de trois sortes, & on les distinguoit par les couleurs, bleue, noire & blanche. Ces Confrairies sont encore aujourd'hui fort communes, même en France dans les Provinces méridionales. Le nouveau Roi s'engagea dans celle des bleus : il assistoit souvent à leurs processions, revêtu d'un sac de toile, & le visage couvert comme les autres. Tous les Seigneurs de la Cour suivirent l'exemple du Prince ; & le Cardinal de Lorraine se mêla lui-même à la tête des Pénitens bleus. Il fut mal dans une de ces processions, mais ne voulut pas se retirer de peur de troubler la cérémonie. A son retour, le friſſon le prit, & il eut une fiévre si violente qu'il en perdit la raison. Il mourut quelques jours après dans la cinquante-uniéme année de son âge. Il avoit fondé l'année précédente une Université à Pont-à-Mousson en Lorraine : car entre plusieurs belles qualités qui le distinguoient, il avoit toujours eu beaucoup de zéle pour faire fleurir les sciences. Sa mort affligea autant les Catholiques qu'elle réjoüit les Calvinistes, qui ne manquerent pas de déchirer sa mémoire. L'ambition est le plus grand défaut que l'on ait remarqué dans ce Cardinal. Il eut toujours une très-forte passion pour élever sa famille, & cette ambition paroît avoir été le mobile de la plûpart de ses entrepriſes.

XXVII. Dévotions bizarres d'Henri III.

Le nouveau Roi qui fut nommé Henri III, étoit âgé de vingt-quatre ans. Il fut visité par saint Charles lorsqu'il passa dans le Milanois, & ce saint Cardinal lui donna

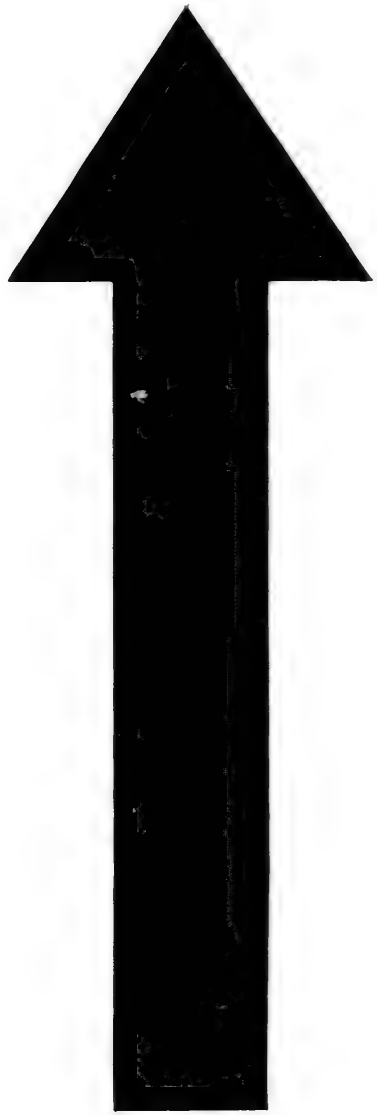

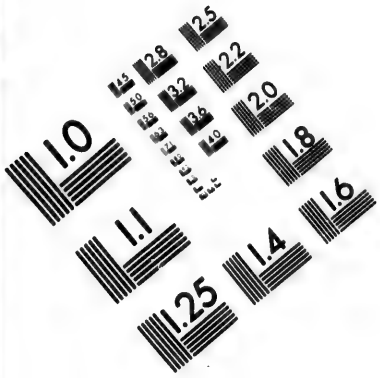
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

de ſalutaires avis. Etant arrivé en France, il ſe hâta d'aller à Reims, où il fut ſacré le treiziéme de Février 1575 par Louis Cardinal de Guiſe Evêque de Metz, frere du Cardinal de Lorraine. Deux jours après il épouſa Louiſe de Lorraine, Princeſſe de Vaudemont. Il partit de Reims le vingtiéme du même mois avec la nouvelle Reine, & alla à ſaint Marcoul où il fit une neuvaine. Il commença à partager tout ſon tems en dévotions extérieures, quelquefois même bizarres, & en parties de plaiſir. A l'égard des affaires de l'Etat, il les négligeoit entiérement. Il régloit lui-même les proceſſions, où il aſſiſtoit tenant un gros chapelet dans ſes mains; & il vouloit que toute ſa Cour y aſſiſtât. Pendant le Jubilé de la même année 1575 il fit ſes ſtations à pied dans Paris, tenant toujours ſon gros chapelet, & faiſant dreſſer par-tout de petits oratoires où il alloit faire ſes priéres, vêtu fort ſimplement. Sa mere lui conſeilloit toute ſorte de dévotions, pour lui attirer l'affection du peuple. Mais elles ne ſervirent qu'à le faire mépriſer univerſellement; parce que l'on ſavoit qu'après avoir donné une partie de ſon tems à des dévotions purement extérieures, il employoit l'autre en parties de débauches.

XI.

XXVIII. Les troubles ſur la Religion ſe renouvellent. Nouvel Edit de pacification.

Cependant la guerre civile continuoit toujours, ſur-tout dans le Languedoc, où le Maréchal de Damville frere de Montmorenci & chef du parti des mécontens s'étant joint au parti des hérétiques, fit de grands progrès. Au commencement de l'année ſuivante 1576, le Roi de Navarre quitta la

Cour à l'exemple du Duc d'Alençon frere du Roi, & déclara que la profession de la Religion Catholique qu'il avoit faite après la journée de saint Barthelemi, n'étoit que l'effet de la contrainte & de la violence. Le Roi voyant que le parti des Calvinistes devenoit plus redoutable que jamais, & qu'il étoit à craindre qu'ils n'excitassent de nouveaux troubles, s'il n'avoit point égard à leurs demandes, fit publier un nouvel Edit de pacification en leur faveur, qui contient soixante-treize articles. Henri III y accordoit à ces hérétiques une entiére liberté pour l'exercice de leur religion, dans toutes les villes, bourgs & villages de France, à l'exception de Paris & des environs, & s'engageoit à assembler dans six mois les Etats généraux à Blois, pour y recevoir les plaintes de ses sujets, & pourvoir aux besoins du Royaume. Cet Edit, qui dans presque tous ses articles étoit plus avantageux pour les Calvinistes que tous les précédens, irrita les Catholiques; & les plus violens d'entre eux, sous prétexte de se maintenir contre les ennemis de la véritable Religion, projetterent des Traités d'union en divers endroits. Il y avoit déja long-tems que le Cardinal de Lorraine avoit imaginé que, pour conserver la Foi Catholique en France, il n'y avoit pas de moyen plus sûr, que de former une Ligue dont le Pape se déclareroit le chef. La mort l'avoit empêché d'exécuter ce dessein, si contraire à tous les principes de la Religion Chrétienne, qui défend sous quelque prétexte que ce soit, de troubler l'ordre public, ni d'entreprendre sur l'autorité des Puissances établies de Dieu.

XXIX. Origine de la Ligue.

Le jeune Duc de Guiſe, à qui ce plan avoit été communiqué, travailla à l'exécuter, étant perſuadé que rien ne ſeroit plus propre à lui donner un grand crédit dans le Royaume. Il fit repréſenter aux peuples par ſes émiſſaires, qu'on devoit s'oppoſer au dernier Edit qui tendoit à faire dominer le parti des hérétiques. La Ligue eut d'abord pluſieurs partiſans à Paris. Enſuite le Duc & le Cardinal de Guiſe & le Duc de Mayenne leur frere, dreſſerent leurs batteries dans les Provinces. La Ligue fit de grands progrès en Picardie, dès qu'elle y eut été propoſée. On la fit ſigner à toute la Nobleſſe & à la plûpart des villes. La Formule d'union contenoit douze articles, qui ſe réduiſoient à déclarer, que l'on juroit ſur les ſaints Evangiles d'employer ſa vie & ſes biens, à maintenir la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & à combattre le parti des hérétiques. On donna la meilleure forme que l'on put à cet acte, pour ne point trop bleſſer l'autorité royale; mais malgré toutes ces précautions, cette Formule étoit réellement ſéditieuſe, puiſque ceux qui la ſignoient, y régloient de leur autorité privée, des choſes qui dépendoient uniquement de la puiſſance du Roi. Il étoit inouï que dans un Etat Monarchique, les ſujets oſaſſent former d'eux-mêmes de telles entrepriſes. La Formule d'union fut ſignée d'abord à Peronne par deux cens Gentilshommes, à la tête deſquels étoit Jacques d'Humieres Gouverneur de cette Place, & enſuite par les Magiſtrats & les Officiers de la Ville.

Telle fut l'origine de la Ligue, à laquelle

la molleſſe d'Henri III laiſſa prendre trop d'accroiſſement. Le Pape & le Roi d'Eſpagne la fomenterent & la ſoutinrent. Les Chefs de la Ligue chargerent un Avocat qui étoit fort décrié, de porter au Pape un Mémoire pour l'engager de plus en plus dans leur parti. Ils y développoient tout leur plan, qui conſiſtoit à ſe ſervir des prédicateurs pour ſoulever les peuples, à ôter au Roi toute ſon autorité pour la donner au Duc de Guiſe, à faire périr les chefs des Proteſtans, & à abolir les libertés de l'Egliſe Gallicane, pour rendre au Pape une obéiſſance ſans bornes. Cet Avocat mourut en revenant de Rome, & on lui trouva une copie de ce Mémoire ſéditieux. Le Roi en fit la lecture, & fut effrayé des noirs deſſeins que couvroit ce prétendu zéle pour la conſervation de la Foi Catholique. Le mal lui parut ſans remède; & ne pouvant détruire la Ligue, il réſolut de s'en déclarer le chef, pour empêcher les ligueurs de mettre à leur tête le Duc de Guiſe. Il ſigna donc la Formule, de même que tous les Seigneurs de la Cour. En même-tems les Etats ſe tinrent à Blois, & l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique y fut interdit. En conſéquence la guerre recommença entre les Hérétiques & les Catholiques, & le Royaume fut replongé dans toute ſorte de malheurs. Les Etats de Blois durerent depuis le commencement de Décembre 1576 juſqu'au premier de Mars de l'année ſuivante. Avant leur ſéparation les Guiſes engagerent les Evêques à demander la publication du Concile de Trente, & à renouveller les inſtances qu'ils avoient déja faites pluſieurs fois à ce ſujet. Les Chapi-

XXX. Progrès de la Ligue. Oppoſition à la réception du Concile de Trente.

tres s'y oppoſerent, afin de conſerver leurs priviléges, & les Députés de pluſieurs Provinces proteſterent contre cette publication. Elle n'eut pas lieu à cauſe de ces oppoſitions: ce qui irrita fort le Pape. Sur la fin de Septembre de la même année 1577, on rendit à Poitiers un nouvel Edit de pacification, pour arrêter le feu de la guerre civile qui déſoloit les villes & les Provinces.

XII.

XXXI. Etabliſſement de l'Ordre du Saint-Eſprit.

L'année ſuivante Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe, qui avoit ſacré le Roi pendant la vacance du Siége de Reims, mourut à Paris, & fut enterré dans le cœur de ſaint Victor de Paris dont il étoit Abbé. Il avoit été élevé ſur le Siége de Metz après différentes tranſlations, contre toutes les régles de l'Egliſe. La Reine Mere voulant remédier aux déſordres qui regnoient dans les Provinces, fit un long voyage qui eut peu de ſuccès. Le Roi qui ne s'occupoit que de ſes plaiſirs, lui laiſſoit le ſoin des affaires. Cette conduite indiſpoſa tout le monde contre lui. Pour tâcher de gagner l'amitié des Grands, il inſtitua un nouvel Ordre de Chevaliers ſous le nom du Saint-Eſprit, & il en ſolemniſa la fête dans l'égliſe des Auguſtins de Paris le premier de Janvier 1579. Ce Prince vouloit attribuer des Commanderies à chacun des Chevaliers, comme on fait en Eſpagne; mais la Cour de Rome ſollicitée par le Clergé de France, s'y oppoſa fortement; quoique le Roi déclarât que cet Ordre n'étoit inſtitué que pour l'extirpation de l'héréſie, & la propagation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſelon le ſerment que faiſoient les Chevaliers. Ils con-

ſerverent néanmoins le titre de Commandeurs ; & le Roi aſſigna à chacun d'eux une penſion de mille écus d'or, qui fut depuis réduite à trois mille livres. On dit que Henri III inſtitua cet Ordre en l'honneur du Saint-Eſprit, parce que c'étoit le jour de la Pentecôte qu'il étoit né, qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'il étoit devenu Roi de France. La cérémonie ſe fit avec beaucoup de magnificence. Après que le Roi eut reçu le collier, qu'il eut été proclamé Grand-Maître de l'Ordre, & qu'il eut prêté ſerment d'expoſer ſa vie pour la défenſe de la Foi Catholique, il s'aſſit ſur un trône, & créa les autres Chevaliers qu'il avoit déſignés, & auſquels il fit prêter le même ſerment, avec celui de garder les Statuts de l'Ordre. Ces Statuts ne contenoient d'abord que ſoixante-quinze articles : mais on y en a depuis ajoûté vingt autres.

XIII.

XXXII. Aſſemblée du Clergé de France à Melun. Remontrances du Clergé au Roi ſur divers chefs.

Cette apparence de zéle que le Roi montroit pour la Religion, n'empêchoit pas que les abus ne s'y multipliaſſent tous les jours par ſon autorité & par ſon exemple. Les Evêques voulant y remédier, lui préſenterent une Requête, pour lui demander la permiſſion de tenir une Aſſemblée générale, & d'y faire des réglemens utiles à la Religion. Le Roi, après pluſieurs refus, permit enfin au Clergé de s'aſſembler à Paris. Les Députés n'y ayant pas trouvé aſſez de tranquillité, obtinrent la permiſſion de s'aſſembler à Melun. Le Clergé envoya de cette ville quelques-uns de ſes membres, pour faire au Roi des Remontrances ſur pluſieurs déſordres qu'il étoit important de réprimer. Ar-

naud de Pontac Evêque de Bazas fut chargé de porter la parole. Il demanda au nom de tout le Clergé trois choſes, le rétabliſſement de la diſcipline eccléſiaſtique, la publication du Concile de Trente, l'abolition du Concordat. Le Prélat inſiſta ſur l'état déplorable auquel l'Egliſe Gallicane étoit réduite. La diſcipline, dit-il, y eſt preſque entiérement éteinte. Le déſordre eſt ſi grand, qu'il y a vingt-huit Evêchés qui ſe trouvent ſans Paſteurs; qu'une multitude de Bénéfices ne ſont point deſſervis, & que les revenus en ſont poſſédés par des laïques. De trente-cinq Diocèſes qui ſe trouvent en Languedoc & en Guyenne au-delà de la Garonne, à peine en trouveroit-on un, où l'on ait fait les ſaintes Huiles cette année, ſoit parce que la plûpart des Evêques ne réſident pas & que les autres ſont infirmes, ſoit parce que pluſieurs Diocèſes n'ont point d'Evêques. Tous les jours, continue ce Prélat, il ſe commet des ſimonies groſſiéres & criantes dans les œconomats; & l'on donne des penſions, même à des femmes, ſur les biens de l'Egliſe. On commence à lever des annates ſur les gros Bénéfices. Le Clergé ſupplie donc ſa Majeſté d'empêcher que les revenus eccléſiaſtiques, qui ont été deſtinés à être le pain des enfans, ne ſervent à nourrir les chiens, & de rétablir les élections ſelon le droit commun & les ſaints Canons. Cet Evêque finit par les derniéres paroles que le Roi Louis le Gros dit à ſon fils en mourant: Souvenez-vous, mon fils, que la puiſſance Royale n'eſt qu'une commiſſion & une charge publique, dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.

Ce discours ne plût point au Roi. Il répondit néanmoins avec beaucoup de modération aux trois chefs sur lesquels rouloient les Remontrances. Il loua le zéle que le Clergé témoignoit pour la réformation, & promit d'employer son autorité pour la procurer. A l'égard des élections, il déclara qu'il vouloit s'en tenir au Concordat. Enfin il dit que la réception du Concile de Trente ne dépendoit pas de lui seul ; qu'on avoit remarqué dans les actes de ce Concile, quinze ou seize articles contraires aux droits du Royaume & aux libertés de l'Eglise Gallicane. L'Evêque de Bazas fit une réplique qui demeura sans réponse de la part du Roi. Mais ce Prince envoya Pompone de Belliévre Président au Parlement & depuis Chancelier, à l'Assemblée du Clergé, pour lui proposer de continuer les rentes qu'il s'étoit engagé de faire pour le soulagement de l'Etat. Pour entendre ceci, il faut savoir ce qui s'étoit passé dans la derniére Assemblée du Clergé tenue douze ans auparavant en 1567. On y avoit fait des Remontrances au Roi Charles IX sur la Régale, & pour la conservation des immunités ecclésiastiques. Il y avoit été réglé pour la premiére fois, que de cinq en cinq ans il se tiendroit des Assemblées du Clergé de France, d'un ou de deux Députés de chaque Province. Malgré ce réglement le Clergé ne s'assembla que douze ans après. A la fin du Colloque de Poissy tenu en 1561, le Clergé avoit promis de donner au Roi seize cens mille livres par an, pendant six années, à commencer au premier Janvier 1561, & cette imposition devoit finir au dernier de Décembre 1567.

XXXIII. Contestations du Clergé avec le Roi sur le temporel.

Le Clergé faiſoit ce don, afin de racheter les domaines du Roi engagés à l'Hôtel de Ville de Paris ; & avec cette ſomme on prétendoit les rendre quittes & déchargés dans l'eſpace de dix ans. Dans la même année le Clergé paſſa un ſecond contrat entre ſes Syndics & Députés généraux d'une part, & les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris de l'autre. Par ce contrat le Clergé s'obligeoit de payer à l'Hôtel de Ville à l'acquit du Roi, ſix cens trente mille livres par an, au lieu de pareille rente conſtituée à ladite Ville par ſa Majeſté ſur ſes domaines ; à condition que cette rente ſeroit rachetable dans dix ans pour la ſomme de ſept millions cinq cens ſoixante mille cinquante-ſix livres. Il y eut depuis entre la Ville & le Clergé de grandes conteſtations qui n'ont jamais été terminées.

XXXIV. Suite de ces conteſtations.

L'Aſſemblée générale de Melun fut choquée de la propoſition que lui fit Belliévre, de continuer de payer les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. L'Archevêque de Lyon alla juſqu'à avancer, que le Clergé avoit plus accordé au Roi pendant les vingt derniéres années, qu'il n'avoit fait depuis que la Religion Chrétienne étoit établie dans le Royaume. Il s'étendit beaucoup ſur les immunités du Clergé, ſans nier néanmoins qu'il ne dût aſſiſter l'Etat dans les beſoins preſſans. Belliévre répondit que le Roi ne prétendoit donner aucune atteinte aux immunités du Clergé, ni faire valoir les contrats paſſés avec la Ville de Paris en 1561 & 1567 ; mais qu'il prioit l'Aſſemblée d'avoir égard à ſes beſoins, & de le ſecourir volontairement & par affection. Il expoſa dans

un grand détail les besoins de l'Etat & les pertes que sa Majesté avoit souffertes pour la défense de la Religion, & représenta que les contrats que le Clergé avoit faits avec l'Hôtel de Ville de Paris, avoient été le fruit d'une mûre délibération. Mais le Clergé desavoua ces contrats, déclarant qu'il ne vouloit point ratifier ce qui s'étoit fait contre leurs libertés dans les derniéres Assemblées. Cependant comme le Prévôt des Marchands pressoit fort le payement des rentes, le Roi écrivit au Clergé de satisfaire l'Hôtel de Ville : mais le Clergé ne voulut rien accorder, & envoya des Députés pour faire au Roi des Remontrances. Ils eurent plusieurs conférences avec des Commissaires que le Roi nomma ; & enfin ils accorderent à ce Prince un million par an durant six années par forme de don gratuit, à condition que le Clergé seroit déchargé des rentes de l'Hôtel de Ville. Le Roi n'y voulut point consentir. L'Assemblée résolut alors d'établir deux Syndics diocésains & deux Agens, qui seroient chargés des affaires du Clergé.

XXXV. Nouvelles Remontrances du Clergé au Roi. Suite des contestations sur le temporel.

Elle fit au Roi une nouvelle députation. L'Evêque de saint Brieux portant la parole, fit les mêmes demandes qu'avoit fait l'Evêque de Bazas. Il ajoûta que sa Majesté rendroit à Dieu un compte terrible des ames perdues par le défaut de bons Pasteurs, qu'elle n'avoit pas nommés aux églises de son Royaume ; que depuis que les Rois s'étoient attribué la nomination aux Bénéfices par le Concordat, les héréfies avoient commencé à ravager leurs Etats, sans que le Royaume en fût devenu ni plus riche, ni plus heureux ; que sa Majesté & le feu Roi Charles IX son

fiere, ayant reçu de l'Eglise quatre-vingts millions, le peuple n'en avoit pas été moins chargé, les finances moins épuisées, & les dettes moins augmentées ; que le moyen de regner paisiblement, étoit de faire publier le Concile de Trente, d'ordonner des Conciles Provinciaux pour le rétablissement de la discipline, & de renoncer aux nominations, qui chargeoient la conscience du Roi, & empêchoient les églises d'avoir de bons Pasteurs. Henri III répondit au Prélat, qu'il vouloit que le Clergé payât, pour cette fois seulement, quatorze cens mille livres, & que tous les Députés retournassent dans leurs Diocèses. L'Evêque de saint Brieux répliqua, qu'en offrant douze cens mille livres, le Clergé excédoit ses facultés, & qu'il ne pouvoit aller au-delà de cette offre, & que le Roi devoit craindre qu'en ôtant par des impositions injustes ce qui appartient à Dieu & aux pauvres, Dieu ne lui enlevât la Couronne qu'il lui avoit donnée.

Le Roi parut mécontent de ce discours, & demanda qu'outre les quatorze cens mille livres qu'on lui payeroit pendant six ans, le Clergé payât encore les rentes de l'Hôtel de Ville. Le Clergé résolut de s'en tenir à l'offre qu'il avoit faite ; mais après plusieurs négociations auprès du Roi, il y eut au commencement de l'année suivante 1580, un accord par lequel le Clergé s'engageoit à donner au Roi pendant six ans treize cens mille livres. Il avoit fait signifier auparavant ses protestations aux Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, au sujet des rentes de l'Hôtel de Ville qu'il ne vouloit plus payer. A cette nouvelle, dont l'effet alloit réduire à la mendicité

mendicité un grand nombre de particuliers, le peuple se souleva : on ferma les boutiques, & les séditieux commencerent à prendre les armes. Le Prévôt des Marchands & les Echevins allerent exposer le fait au Parlement. Les Chambres s'assemblerent aussitôt, & Augustin de Thou Président au Parlement, oncle de l'Historien, portant la parole pour le Procureur Général, le Parlement rendit un Arrêt, qui ordonnoit que les Evêques députés ne pourroient sortir de la Ville, & comparoîtroient en personne devant le Procureur Général ; que les autres Prélats qui seroient déja en chemin hors du ressort du Parlement de Paris, seroient arrêtés dans le lieu où on leur signifieroit cet ordre. Le Clergé se plaignit de cet Arrêt comme d'un outrage ; & le Roi ayant pris connoissance de cette affaire, obligea les Députés du Clergé à promettre qu'ils continueroient le payement des rentes pendant dix ans. Cet ordre du Roi appaisa la sédition.

XXXVI. Discours de l'Archevêque de Bourges au Roi.

Deux ans après on tint une nouvelle Assemblée du Clergé dans le cloître de Notre-Dame, en la maison de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges qui y présidoit. Ce Prélat fut député au Roi qui étoit à Fontainebleau, pour lui renouveller les demandes ordinaires, de la réception du Concile de Trente, du rétablissement de la discipline ecclésiastique & des élections. Dans le discours qu'il prononça devant le Roi, il représenta qu'on ne devoit élever à l'Episcopat que ceux qui possédoient la science ecclésiastique, qui avoient le talent de la parole, & qui étoient véritablement vertueux ; car, dit-il, si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont

tous deux dans la fosse. Mais au grand scandale de l'Eglise, on parvient aujourd'hui à ses dignités par les moyens les plus criminels. Il suffit d'avoir un vrai mérite, pour demeurer dans l'oubli. On n'éléve dans l'Eglise que ceux qui sont en faveur. Aussi sont-ils ensuite comme des chiens muets qui ne peuvent aboyer : ils laissent périr leurs brebis sans leur donner aucun secours, se contentant d'une attention superficielle, & se bornant à recevoir les revenus de leurs Bénéfices. Cet Archevêque ajoûta, que pour remédier à de si grands maux, il falloit rétablir les élections, & cita l'exemple de saint Louis, qui brûla en présence du Nonce du Pape, un Bref qui lui donnoit pouvoir de nommer aux Evêchés. Il représenta ensuite combien il étoit injuste de faire sur le Clergé une nouvelle imposition. Le Roi répondit que ses finances étant épuisées, il ne pouvoit se dispenser d'exiger le secours qu'il avoit demandé au Clergé. A l'égard de la réception du Concile de Trente, il renvoya les Evêques à son Parlement ; & enfin sur l'article des élections, il dit que si elles avoient toujours été en vigueur, plusieurs de ceux qui les demandoient avec tant d'instance, ne seroient jamais parvenus à l'Episcopat. C'étoit reconnoître assez clairement l'utilité des élections, & les suites funestes du Concordat.

XXXVII. Assemblée du Clergé à Paris au sujet d'une somme d'argent que le Roi demandoit.

Le Roi ayant encore demandé en 1584 une somme de deux cens mille écus, le Clergé s'assembla à saint Germain-des-Prez, & le résultat de la délibération fut de faire au Roi des Remontrances. L'Archevêque de Bourges fut encore chargé de porter la parole.

Il alla pour ce sujet à saint Maur-des-Fossés où étoit le Roi, ayant avec lui le Cardinal de Bourbon Archevêque de Rouen, & le Cardinal de Guise Archevêque de Reims, neveu des Cardinaux du même nom dont nous avons eu occasion de parler ailleurs. Il représenta que le Clergé ne pouvoit plus supporter de nouvelles impositions. Il est vrai, dit-il, que du tems du Roi Henri II, le Clergé étoit encore plus chargé ; mais il faut considérer que la nécessité étoit alors si grande, que le Royaume se trouvoit dans un péril évident. En pareil cas, ajoûta le Prélat, nous vendrions les calices & l'argenterie des églises pour la conservation de l'Etat : mais sans cette nécessité, il est d'un dangereux exemple d'employer les biens ecclésiastiques, à d'autres usages qu'à ceux auxquels ils ont été destinés. Ce discours est remarquable. Personne n'ignore quelle est la destination des richesses temporelles de l'Eglise. Elles doivent servir à l'entretien modeste de ses ministres, à la décence du culte extérieur, & à la nourriture des pauvres. C'est une très-grande injustice de la part de ceux qui possédent ces biens, de les employer à un autre usage. Ils n'en sont que les œconomes, & s'ils suivoient exactement les intentions de ceux qui ont consacré ces biens à Dieu, les gens du monde ne diroient pas que l'Eglise est trop riche, & que ses grands revenus sont préjudiciables à l'Etat. Que l'on confére les Bénéfices à de saints Ecclésiastiques, & que l'on éléve à l'Episcopat ceux qui en sont dignes, on verra bientôt cesser les plaintes des laïques à l'égard des richesses de l'Eglise. Henri III reçut favo-

rablement les Remontrances du Clergé, & l'affaire s'accommoda.

ARTICLE XVII.

Suite des fureurs de la Ligue juſqu'à ſon extinction ſous le Regne d'Henri IV.

I.

I. Dévotion ſinguliére du Roi Henri III.

CE Prince venoit de perdre le Duc d'Anjou ſon frere unique, âgé de trente ans. On croit qu'il avoit été empoiſonné par les chefs de la Ligue, qui le regardoient comme le ſeul obſtacle au deſſein qu'ils avoient formé, de faire paſſer la Couronne dans une autre Maiſon. Après ſa mort, les Duchés d'Anjou, d'Alençon & de Berry, qui lui avoient été donnés pour appanage, furent réunis à la Couronne. Henri III ne parut pas fort ſenſible à cette mort. Sa mere qui favoriſoit les Catholiques, ou les Proteſtans, ſelon que ſes intérêts le demandoient, conſeilla encore au Roi de paroître fort dévot, pour gagner l'eſtime & l'affection du peuple, & pour prévenir les mouvemens dont on étoit menacé de la part des Ligueurs. Henri III établit donc à Paris des Confrairies de Flagellans. Un Théologien habile s'étant élevé contre cette dévotion bizarre ſous laquelle on ſavoit que les Courtiſans cachoient de grands déſordres, il fut exilé à Melun. La nuit du Jeudi au Vendredi Saint on fit la

procession aux flambeaux ; le Roi y assista, & quelques Favoris s'y flagellerent. Georges de Joyeuse ayant voulu y aller nuds pieds, en revint malade & mourut quelques jours après. Il étoit frere d'Anne de Joyeuse Favori du Roi, qui fut fait Duc & Amiral, & obtint le Cardinalat pour son frere. L'élevation de cette famille occasionna de grands malheurs.

II. La Ligue fait de nouveaux progrès.

Ces dévotions bizarres du Roi n'eurent pas l'effet que la Reine sa mere en attendoit. Les Ligueurs devinrent plus hardis & plus entreprenans, sur-tout quand ils virent que le Roi de Navarre étoit le plus proche héritier de la Couronne. Ils avoient à leur tête les Guises, qui sous un zéle apparent de maintenir la Religion Catholique en France, cachoient l'ambition d'y regner souverainement. Pour parvenir à ce but, le Duc entretenoit des émissaires dans toutes les villes du Royaume, & avoit à ses gages un grand nombre de prédicateurs, qui ne travailloient qu'à soulever le peuple, au lieu de le nourrir de la parole de Dieu. On décrioit le Roi dans les chaires, & les Confesseurs faisoient la même chose au Tribunal de la Pénitence. On vantoit en même-tems la piété des Guises & leur zéle pour la Foi Catholique. On répandoit aussi plusieurs Ecrits séditieux, où l'on relevoit leur prétendu mérite. Le Duc de Guise sachant qu'on prenoit des mesures dans le Conseil du Roi pour l'arrêter, se retira avec son fils & le Cardinal son frere dans le château de Joinville. Pour rendre leur parti plus formidable, ils résolurent de se lier avec l'Espagne, & firent un Traité, dans lequel tous les Princes de la Maison de Lor-

raine furent compris. Les principaux articles étoient, que si le Roi de France mouroit sans enfans mâles & légitimes, le Cardinal de Bourbon seroit déclaré Roi, comme premier Prince du sang; que tout Prince hérétique ou suspect de favoriser les hérétiques, seroit exclus de la succession à la Couronne; que pendant la vie du Roi, les Princes ligués mettroient des troupes sur pied pour arrêter les mouvemens des hérétiques; qu'on ne souffriroit dans le Royaume d'autre Religion que la Catholique Romaine; qu'on extermineroit sans distinction tous ceux qui refuseroient de l'embrasser, & qu'on feroit publier les Décrets du Concile de Trente. Les Ligueurs faisoient plusieurs avantages au Roi d'Espagne par rapport aux Pays-Bas, & ce Prince de son côté s'engageoit à fournir aux Guises beaucoup d'argent, & des troupes pour l'entretien de la Ligue.

III. Les Ligueurs font éclater leurs entreprises.

Le Duc de Guise voulant faire ratifier ce Traité par le Pape, envoya à Rome le Jésuite Matthey, qui présenta à Grégoire XIII des Mémoires, par lesquels on le sollicitoit de donner une Bulle qui confirmât la Ligue. Les Cardinaux Espagnols appuyerent la requête; mais le Pape refusa de se déterminer sur le champ. Quelques Cardinaux avec qui il en conféra, lui conseillerent de ne point s'engager dans cette affaire. Il se contenta donc de donner aux Ligueurs de bonnes espérances, les exhortant de continuer de veiller au bien de la Religion & à l'extirpation de l'hérésie. Le Duc de Guise dont l'ambition ne pouvoit supporter de délai, leva des troupes en diligence, & se mit à la tête de la Noblesse de Champagne & de Bourgogne, avec

le Duc de Mayenne son frere & le Duc d'Elbeuf. Dans le même tems le Cardinal de Bourbon se retira dans le château de Gaillon, où les Ligueurs de Picardie le vinrent trouver pour le conduire à Peronne. Ce fut de cette ville qu'il publia un Manifeste le premier d'Avril 1585, dans lequel il déclaroit que le Roi n'ayant aucun fils pour lui succéder, & ceux qui étoient les plus proches héritiers de la Couronne étant hérétiques, il étoit résolu comme Prince du sang & Cardinal de la sainte Eglise Romaine, suivant les avis des autres Princes, des Cardinaux, des Pairs & grands Seigneurs, Evêques, Gouverneurs de Provinces, Nobles, Villes & Communautés, qui faisoient la plus saine partie du Royaume, de rétablir l'ancienne Religion, d'extirper entiérement l'héréſie, de rendre à la Noblesse sa premiére dignité, de soulager le peuple accablé d'impôts, & de relever l'autorité des Parlemens presque anéantie par les Courtisans; que c'étoient les seules raisons qui l'engageoient à prendre les armes, & qu'il ne les quitteroit point qu'il n'eût entiérement exécuté ce dessein.

II.

Pendant que l'on répandoit par-tout ce Manifeste séditieux, le Duc de Guise se rendit maître au nom de la Ligue, des villes de Toul & de Verdun; & il se seroit aussi emparé de Metz, si le Duc d'Epernon ne l'eût arrêté dans ses progrès. Henri III au lieu d'apporter un remède prompt & efficace à un si grand mal, & d'employer toute l'autorité royale pour réprimer un tel attentat, se contenta de faire publier un Edit par lequel il

IV. Les Ligueurs forcent le Roi de céder à leurs volontés.

diminuoit les impôts, & défendoit de faire des levées de troupes ſans ſon ordre. Il ne montra pas moins de foibleſſe, lorſqu'il eut reçu le Manifeſte du Cardinal de Bourbon. Il parut oublier qu'il étoit Souverain, pour ne prendre dans ſa réponſe que le ton de ſuppliant. Il conjura les chefs des factieux de mettre bas les armes, & leur promit ſes bonnes graces. Cette conduite molle rendit les Ligueurs plus hardis, & donna lieu au Duc de Guiſe de ſe ſaiſir de pluſieurs villes. Il adreſſa en même-tems une Requête au Roi, pour demander que tout autre exercice que celui de la Religion Catholique fût interdit dans le Royaume. Le Roi crut devoir contenter le parti de la Ligue, qui devenoit chaque jour plus formidable, & fit publier un Edit par lequel il ordonnoit que la ſeule Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine fût ſuivie dans ſon Royaume, à l'excluſion de toute autre, ſous peine de mort contre les contrevenans. Il révoquoit par cet Edit tous les précédens qui accordoient aux hérétiques le libre exercice de leur Religion & la liberté de conſcience; ordonnoit aux miniſtres de ſortir dans un mois de ſes Etats, & déclaroit les Proteſtans indignes d'exercer aucunes charges publiques. Enfin le Roi approuvoit tout ce qu'avoient fait les Ligueurs. Le peuple donna de grands éloges à cet Edit; mais les gens ſages le regarderent comme un préſage des malheurs qui alloient tomber ſur la France.

V. Le Roi de Navarre publie un Manifeſte. Le Pape

Le Roi de Navarre ayant appris cet accommodement, ſe ligua avec le Prince de Condé, & engagea dans ſes intérêts Henri Duc de Montmorenci Gouverneur de Lan-

guedoc. Tous trois publierent un Manifeste, où ils rappellerent toutes les conjurations que les Guises avoient tramées en France depuis le regne de François II pour se rendre maîtres du gouvernement. Ils déclarerent qu'ils étoient résolus de les poursuivre comme des criminels de lèze-Majesté, offrant de prendre sous leur protection tous ceux qui, n'ayant point souscrit à la Ligue, voudroient s'unir à eux. Alors le Roi demanda de l'argent à ceux qui l'avoient porté à donner le dernier Edit, dont il témoigna craindre les suites. Les Ligueurs pour le rassûrer contre le parti des Protestans, obtinrent du Pape Sixte-Quint, qui venoit d'être élevé sur le saint Siége, ce que le Jésuite Matthey leur Agent à Rome n'avoit pû obtenir de Grégoire XIII. Ce nouveau Pape confirma authentiquement la Ligue, & fulmina en plein Consistoire une Bulle terrible contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, chefs du parti Calviniste en France. Elle fut signée de vingt-cinq Cardinaux. Sixte-Quint y relève d'abord avec une prodigieuse exagération la puissance pontificale, & se déchaîne ensuite avec véhémence contre les deux Princes, les déclarant déchus de tous les droits attachés à leur rang, & incapables de succéder à la Couronne de France. Il dépouilloit le Roi de Navarre de la partie de ce Royaume sur laquelle ce Prince avoit des prétentions, & même de la Principauté de Béarn dont il joüissoit; & déclaroit ses sujets absous du serment de fidélité.

Sixte V fulmine une Bulle contre ce Prince & confirme la Ligue.

Cette étrange Bulle fut envoyée à l'Empereur, qui n'y eut pas beaucoup d'égard. En France les Ligueurs furent transportés de

VI. Le Parlement s'oppo-

se à cette Bulle. Le Roi de Navarre en appelle.

joie, & les prédicateurs invectivoient sans ceſſe contre les deux Princes, & n'oublioient rien pour rendre le Roi lui-même odieux au peuple, en insinuant qu'il favoriſoit sous main le Roi de Navarre & son parti. Mais ceux d'entre les Catholiques qui n'entroient pas dans les vûes des factieux, gémiſſoient de voir ces excès de la Cour de Rome. Le Parlement de Paris fit au Roi sur la Bulle de Sixte-Quint des Remontrances très-fortes, & dignes de la sageſſe & de la fermeté que cette auguſte Compagnie a fait éclater dans toutes les occaſions où il s'agiſſoit de maintenir les droits & l'indépendance de la Couronne. Elle demanda quel droit avoit Sixte-Quint de diſpoſer des Royaumes, qui étoient établis de Dieu avant que l'on connût le nom de Pape. (Le Parlement parle ici des Royaumes & des Empires en général.) On propoſa de condamner cette Bulle au feu, afin que cette punition ſervît d'exemple à la poſtérité. Le Roi de Navarre fit en même-tems afficher à Rome par le moyen de ſes amis, une proteſtation contre la ſentence de Sixte-Quint. En voici quelques traits : Henri par la grace de Dieu, Roi de Navarre, Prince ſouverain de Béarn, premier Pair & Prince de France, s'oppoſe à l'excommunication de Sixte-Quint ſoi-diſant Pape de Rome, & en appelle comme d'abus en la Cour des Pairs de France ; & en ce qui touche le crime d'héréſie, dont il eſt accuſé, dit & ſoutient que Monſieur Sixte, ſauve ſa Sainteté, en a menti & que lui-même eſt hérétique ; ce qu'il fera prouver en plein Concile libre & légitimement aſſemblé, auquel s'il ne ſe ſoumet, il le tient pour Antechriſt, & veut

avoir guerre irréconciliable avec lui ; veut cependant le poursuivre en réparation d'honneur de l'injure qui lui est faite & à toute la Maison de France.

VII. Lettre du Roi de Navarre.

Le Pape fut étonné qu'il y eût à Rome des gens assez hardis pour y afficher un pareil acte. Il fut encore plus surpris, quand il vit à Rome un grand nombre d'Écrits contre sa Bulle, où l'on démontroit l'indépendance des Rois pour le temporel. Le Roi de Navarre écrivit le premier de Janvier 1586 aux trois Etats du Royaume & à la Ville de Paris. Ses Lettres sont datées de Montauban où il s'étoit rendu, & où les Députés des Protestans de tout le Royaume l'étoient venu trouver. Quelques-uns, dit-il dans sa Lettre au Clergé, ont sollicité le Pape à me dépouiller du droit que j'ai à la succession du Royaume. Mais ne pensez pas que ses foudres m'étonnent. Vos Prédécesseurs qui étoient meilleurs Chrétiens, & meilleurs François que les fauteurs de cette Bulle, nous ont assez appris que le Pape n'a aucun droit sur ce Royaume. Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il se soit trouvé des gens qui, contre toutes les régles du bon sens, aient fait consulter & décider à Rome la succession d'un Roi, qui est plein de vie & même à la fleur de son âge.

VIII. Conjuration contre le Roi. Nouveaux excès des Ligueurs.

Cependant le nombre des Ligueurs augmentoit tous les jours, & ils se conduisoient, à Paris sur-tout, avec une extrême insolence. On s'y déchaînoit ouvertement contre le Roi, sous prétexte qu'il favorisoit secrétement le Roi de Navarre & les Calvinistes. Ces bruits séditieux donnerent lieu à une conjuration contre le Roi. Ceux

qui l'avoient formée devoient s'emparer de la Baſtille ; l'on devoit enſuite égorger le premier Préſident de Harlai, l'Avocat Général d'Eſpeſſe, & pluſieurs autres bons ſerviteurs du Roi, & compoſer un nouveau Parlement où il n'entreroit que des Ligueurs. Le Roi inſtruit du détail de la conjuration, fit avorter cet horrible projet. Les ſéditieux pouſſerent ſi loin leurs excès, que le Roi fut obligé de mander au Louvre le Parlement & la Faculté de Théologie. Il réprimanda les Docteurs en préſence des Conſeillers, ſur la licence avec laquelle ils oſoient cenſurer ſa conduite & ſes démarches. Il adreſſa la parole au Curé de ſaint Benoît nommé Boucher, & l'appella méchant pour avoir eu la malice de le calomnier dans la chaire de vérité. Je pourrois, ajoûta-t-il, vous punir tous, comme a fait depuis le Pape Sixte-Quint, qui a envoyé aux galéres quelques Religieux de S. François qui avoient médit de lui ; mais j'aime mieux vous traiter avec douceur, à condition que vous ſerez plus modéres : ſinon je vous abandonnerai à mon Parlement, qui vous traitera comme vous le méritez.

III.

IX. Deſſeins des Ligueurs.

Le Duc de Guiſe tint au mois de Février 1588 des conférences à Nanci avec les chefs de la Ligue, & l'on y convint de douze articles, dont les principaux conſiſtoient à ſommer le Roi de ſe joindre ouvertement aux Ligueurs, de faire publier le Concile de Trente, d'établir en France le Tribunal de l'Inquiſition, de pourſuivre les hérétiques, & de donner une grande autorité aux chefs de l'Union. Ces articles furent préſentés au

Roi, mais il différa d'y répondre. Il voyoit bien que la Religion n'étoit qu'un prétexte, pour couvrir le désir que les Guises avoient de regner; & il fit ses efforts pour arrêter l'effet des conférences de Nanci. Le cinquiéme de Mars de la même année le Prince de Condé mourut empoisonné à saint Jean d'Angeli, n'étant âgé que de trente-cinq ans. Alors les Ligueurs conçurent de nouvelles espérances. Ils écrivirent au Duc de Guise de se hâter de venir à leur secours. Il prit aussitôt la route de Paris, & il étoit déja à Soissons, lorsque le Roi lui envoya dire de ne point s'approcher plus près. Il vint à Paris malgré cette défense, & alla trouver le Roi au Louvre. Ce Prince lui fit quelques reproches, mais il dissimula son ressentiment.

X. Barricades dans Paris. Horribles excès des Ligueurs.

Peu de tems après, le Roi voyant que les factieux continuoient de cabaler, & avoient même formé le dessein de l'enlever sur le chemin de Vincennes, fit entrer le douziéme de Mai pendant la nuit quatre mille Suisses dans Paris & deux mille fantassins François pour sa sûreté. Mais ce qu'il avoit regardé comme une précaution pour se garantir du danger, fut comme le signal d'une entiére révolte. Les Parisiens se souleverent, tendirent les chaînes, se barricaderent dans les rues, garnirent de pierres les fenêtres de leurs maisons, & firent provision de toute sorte d'armes pour se défendre. On dépava les rues, & on dressa des barricades avec de grosses piéces de bois, & des tonneaux remplis de terre & de fumier. On travailla de tous côtés avec tant de promptitude, qu'avant midi ces barricades, que l'on formoit

de rue en rue, furent avancées jusqu'à cinquante pas du Louvre. Ainsi les troupes du Roi se trouvoient enveloppées, sans pouvoir ni avancer ni reculer ; & étoient exposées au danger inévitable d'être assommées par les pavés qu'on jettoit sur elles de toutes les fenêtres, ou percées de coups de mousquet que les bourgeois tiroient à coup sûr de derriére les barricades. Les troupes du Roi furent desarmées ; il y eut un grand nombre de Suisses de tués, & tous les autres seroient péris, si le Duc de Guise ne fût venu au milieu du peuple, pour l'engager à rendre les armes aux troupes du Roi, & à les laisser aller au Louvre. Il avoit une canne à la main, alloit de quartier en quartier, & félicitoit les Parisiens d'avoir mis en sûreté leurs vies, leur Religion, & la liberté de la sainte Eglise. Car la défense de la Foi & de l'autorité de l'Eglise, étoit toujours le voile sous lequel les révoltés couvroient de si horribles excès.

XI. Révolte ou verte du Duc de Guise Le Roi s'enfuit de Paris & se retire à Chartres.

On établit le soir du même jour des corps de garde dans toutes les places & dans tous les quartiers de Paris, & les séditieux allerent recevoir l'ordre du Duc de Guise. Il attendoit impatiemment qu'on vînt lui faire quelque proposition d'accommodement. Il fallut en effet en venir à cette extrémité. La Reine Mere, accompagnée de quelques Seigneurs, se rendit à l'hôtel du Duc de Guise. Les propositions qu'il lui fit étoient si injustes & si étonnantes, que la Reine lui demanda ce que penseroient les François & tous les Princes de l'Europe, quand ils apprendroient jusqu'où un sujet avoit porté l'audace, en faisant à son Souverain des de-

mandes qui ne tendoient qu'à le mettre à la chaîne, & à lui ôter la Couronne de dessus la tête. Après quelques discours assez vifs de part & d'autre, on se sépara. Le Roi faisoit semblant de vouloir se prêter à un accommodement, afin de pouvoir se procurer le moyen de sortir secrétement de Paris, & de ne pas se laisser assiéger dans le Louvre, comme les Ligueurs avoient résolu de le faire. Il se sauva dans le Jardin des Thuilleries, & dela dans le monastére des Feuillans, qui pour lors n'étoit pas enfermé dans la ville. Là il monta à cheval, précédé des Suisses, du Régiment des Gardes & d'une partie de sa Cour, & alla à Chartres. Le Duc de Guise se rendit aussitôt maître de Paris, en donna les premiéres charges à des Ligueurs, & confia le gouvernement de la Bastille à Bussi le Clerc, le plus furieux des seize. On nommoit ainsi ceux qui commandoient pour la Ligue dans les seize quartiers de Paris. Le Roi écrivit de Chartres aux Gouverneurs des Provinces pour les informer de la révolte des Parisiens, & les assûrer de son attachement à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Le Duc de Guise écrivit de son côté au Roi pour tâcher d'excuser la sédition de Paris, & assûrer sa Majesté de sa soumission & de son respect.

XVI. Procession bizarre qui va trouver le Roi.

Les Parisiens résolurent d'envoyer à Chartres une nombreuse députation, pour prier le Roi de revenir à Paris. Les Députés s'habillerent en pénitens, & Frere Ange de Joyeuse Capucin se mit à leur tête. Il s'appelloit dans le monde Henri. Après avoir perdu sa femme, il embrassa l'Institut des Capucins. Nous parlerons ailleurs de l'ori-

gine de ce nouvel Ordre. Frere Ange mit sur sa tête une couronne d'épines & une grosse croix sur ses épaules, représentant Notre Seigneur qui montoit au Calvaire avec tous les personnages qu'on employoit en ce tems-là pour représenter la Passion du Sauveur. On chanta pendant tout le chemin des Pseaumes & des Litanies, & la procession entra dans la Cathédrale de Chartres, pendant les Vêpres, auxquelles assistoit le Roi. Elle chantoit le Pseaume 50e *Miserere*, d'un ton fort lugubre, pendant que deux Capucins frappoient à grands coups de discipline sur le dos nud de Frere Ange, que le Roi avoit fort considéré tant qu'il vécut à la Cour. Il vint se jetter aux pieds du Roi avec les autres pénitens, en criant tous, *Miséricorde*. Plusieurs rirent de ce spectacle singulier, & le Duc de Biron vouloit faire arrêter cette nombreuse & bizarre procession ; mais le Roi les reçut avec bonté, & promit de pardonner aux Parisiens pourvû qu'ils rentrassent sincérement dans leur devoir.

IV.

XIII. Le Roi se reconcilie en apparence avec les Ligueurs. Edit rendu aux Etats de Blois. Le Roi de Navarre proteste contre.

Ce Prince se rendit de Chartres à Rouen, où il passa presque tout l'été. Il y conclut au mois de Juillet le Traité de réunion, par lequel il se déclara chef de la Ligue. Cet accord fut vérifié au Parlement de Paris, publié à son de trompe dans toute la ville, & reçu des Ligueurs avec des transports de joie extraordinaires, parce qu'ils croyoient avoir réduit le Roi à se soumettre à eux. Le Duc de Guise fut déclaré Lieutenant Général du Royaume, & le Cardinal de Bourbon, premier Prince du sang au préjudice du Roi de Navarre. Henri III outré de se voir ainsi

dans la nécessité de recevoir la loi du Duc de Guise, prit la résolution de se défaire de lui. Ce qui augmenta encore son indignation, fut le Bref que le Pape Sixte-Quint adressa à ce Duc & au Cardinal de Bourbon, & que les Ligueurs répandirent parmi le peuple après l'avoir traduit en François. Le Pape y comparoit ces chefs des factieux aux Machabées, qui avoient si glorieusement combattu pour la Religion. Le Roi partit de Rouen sur la fin de Septembre, pour aller tenir les Etats qu'il avoit indiqués à Blois. On les commença par une procession solemnelle du saint Sacrement, à laquelle il assista lui-même. L'Assemblée des Etats composée des trois Ordres, étoit très-nombreuse. Le dernier Edit d'Union y fut déclaré loi fondamentale du Royaume, & le Roi jura de persévérer jusqu'à la mort dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, d'employer toutes ses forces à la ruine des hérétiques, de ne souffrir jamais qu'aucun Prince suspect dans sa Foi pût parvenir à la Couronne, & de n'admettre aux charges & aux dignités, que ceux qui feroient une profession constante de la Religion Catholique. Tous les Membres de cette Assemblée firent le même serment. Mais le Roi de Navarre protesta contre cet Edit, qui tendoit à l'exclure de la succession à la Couronne. Henri III qui ne se prêtoit que malgré lui à tout ce qui se faisoit contre ce Prince, voulut faire sentir qu'on ne devoit pas désespérer de sa conversion; mais le Clergé persista à vouloir son exclusion, & les représentations du Roi furent inutiles.

Henri III attribuant cette résistance au

XIV. Le Roi fait tuer les Guiſes & empriſonner les chefs de la Ligue.

Duc de Guiſe, dont l'audace étoit parvenue à ſon comble, ſe trouva enfin forcé à ſe défaire de lui. Comme il étoit devenu trop puiſſant, pour qu'on pût lui donner des Juges, le Roi le fit aſſaſſiner le vingt-troiſiéme de Décembre. Enſuite il donna ordre d'arrêter les Cardinaux de Guiſe & de Bourbon, l'Archevêque de Lyon, le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, pluſieurs autres Seigneurs, & ceux qui paſſoient pour les plus zélés partiſans de la Ligue. Le lendemain qui étoit la veille de Noël, il fit auſſi aſſaſſiner le Cardinal de Guiſe, & fit conduire en différentes priſons les principaux chefs des Ligueurs. Enſuite voulant prévenir les effets de la colére du Pape, il dit au Nonce, qu'il avoit ôté la vie à ſes deux plus dangereux ennemis, afin de les empêcher de la lui ôter à lui-même, & que les circonſtances ne lui avoient pas permis de ſuivre les voies ordinaires de la juſtice. Le Nonce lui dit qu'en faiſant mourir le Cardinal de Guiſe, il avoit encouru les cenſures portées dans la Bulle *In cœna Domini*. Le Roi répondit avec émotion, qu'il n'y avoit point de Souverain qui n'eût le droit de punir ſes ſujets, même eccléſiaſtiques, lorſqu'ils ſont coupables & convaincus du crime de lèze-Majeſté, ſurtout quand la propre vie du Prince eſt en danger.

V.

XV. Les Ligueurs ſe portent aux dernières extrémités. Sermons ſé-

Dès le lendemain de Noël les Ligueurs aſſemblerent les bourgeois à l'Hôtel de Ville de Paris. Ces ſéditieux chargerent le Roi d'injures, & dirent que c'étoit un tyran à qui on ne devoit plus obéir. Ils choiſirent le

Duc d'Aumale pour être Gouverneur de Paris, & les Seize coururent par-tout comme des forcénés, pour animer le peuple contre leur Souverain. Plusieurs prédicateurs firent retentir la chaire de vérité, des plus sanglantes invectives contre la personne sacrée du Roi. Ils donnoient le nom de Martyrs aux Guises, & faisoient fondre en larmes leur auditoire par la description pathétique qu'ils faisoient de la mort des deux freres. Un de ces prédicateurs trouva dans l'anagramme de Henri de Valois (le nom du Roi) *Vilain Hérodes*, & eut la folie de faire part de cette belle découverte au peuple assemblé à saint Barthelemi. Le Curé de saint Gervais prêchant dans la même église le premier jour de l'an 1589, exigea que tous ses auditeurs fissent sur le champ serment d'employer leurs biens & de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour venger la mort des deux Princes de Lorraine, & leur fit lever la main à tous. Le premier Président Achilles de Harlai qui étoit à ce sermon, n'ayant pas levé la main parce qu'il étoit fort attaché au Roi, le prédicateur séditieux l'apostropha, & eut l'insolence de lui dire : Levez la main, Monsieur le premier Président, levez-la bien haut ; encore plus haut, afin que le peuple la voie. Ce Magistrat obéit, pour ne pas s'exposer aux insultes d'une populace en fureur. Dans les autres chaires de Paris, & même dans celles de la plûpart des autres villes, les prédicateurs ne cesserent de se déchaîner comme des furieux contre le Roi. Un pareil événement montre bien de quoi est capable un zéle aveugle, & quelle impression peuvent faire sur les peuples, des

séditieux dans plusieurs églises.

Prêtres fanatiques, qui ont le malheureux talent de remuer l'imagination des ignorans.

XVI. Mort de la Reine Mere.

Ces troubles ne permettoient pas de continuer l'Assemblée des Etats à Blois : mais ce qui en accélera encore davantage la conclusion, fut la mort de la Reine Mere Catherine de Médicis. Cette Princesse mourut au château de Blois le cinquiéme de Janvier dans la soixante dixiéme année de son âge. Elle avoit des qualités très-estimables, mais elle y joignit de grands défauts. La passion de gouverner lui fit faire des fautes considérables. On l'a accusée d'avoir peu de Religion, & d'avoir beaucoup contribué à tous les malheurs du Royaume. Elle recommanda au Roi en mourant les intérêts du Roi de Navarre.

VI.

XVII. La Sorbonne décide en faveur des révoltés. Ceux-ci emprisonnent le Parlement. Nouvelles fureurs des partisans de la Ligue.

Les Ligueurs sachant que plusieurs bons Catholiques condamnoient leurs entreprises, voulurent avoir une décision authentique qui autorisât leurs excès. Ils consulterent donc la Sorbonne sur ces deux questions : 1. Si les François étoient dégagés du serment de fidélité qu'ils avoient prêté au Roi. 2. S'ils pouvoient prendre les armes pour s'opposer à ses détestables desseins, & contribuer à la conservation de la Foi Catholique en France. Après une longue délibération, la Faculté décida que le peuple n'étoit plus obligé d'obéir au Roi, & pouvoit s'armer pour défendre la Religion. Les mêmes Docteurs déclarerent qu'il falloit ôter le nom du Roi du Canon de la Messe & ne plus prier pour lui. Après cette décision fanatique & un si criminel attentat,

la révolte devint générale dans Paris, & s'étendit bientôt dans la plûpart des villes du Royaume. Les factieux entreprirent d'emprisonner le Parlement. Bussi le Clerc Procureur, le plus furieux des Ligueurs, se chargea de l'exécution. Le seiziéme de Janvier il fit investir le Palais, entra dans la Grand-Chambre tout armé avec une trentaine de scélérats comme lui, & dit d'un ton haut & insultant, qu'il étoit mortifié de se voir obligé de conduire en prison tant de personnes respectables. Il lut ensuite les noms de ceux qui devoient le suivre, & dit que ceux qui n'obéiroient pas, s'en trouveroient fort mal. Il fallut obéir, & le Clerc conduisit à la Bastille les Présidens & Conseillers, au nombre de cent cinquante. Les Ligueurs nommerent aussitôt d'autres Magistrats, & dresserent un Formulaire par lequel tous les Princes, Prélats, Présidens, Conseillers & autres Officiers, s'engageoient devant Dieu, en présence de la sainte Vierge, de tous les Anges & de tous les Saints, à vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; à répandre jusqu'à la derniére goutte de leur sang pour sa défense; à travailler à soulager les peuples & à maintenir la liberté des Etats. On exigea de tout le monde la signature de ce Formulaire; & l'un des Ligueurs voulant se distinguer en cette occasion, s'ouvrit la veine avec un ganif & le signa de son sang. On vit dans les Provinces les mêmes maux dont Paris étoit inondé, & la France devint de plus en plus le théâtre des plus affreux désordres & de la plus horrible désolation.

XVIII. On inquiéte au Tribunal de la Pénitence ceux qui ne veulent pas recevoir la Ligue.

Il n'y eut point d'outrage qu'on ne fît à la Majesté Royale, dans les libelles, dans les prédications, & même au tribunal de la pénitence. Les Confesseurs refusoient l'absolution à tous ceux qui ne vouloient point se révolter contre le Roi. Le désir de recevoir les Sacremens, l'emportoit dans plusieurs sur la peine qu'ils avoient de se déclarer contre leur Souverain. Il est certain que dans une telle extrémité, il falloit consentir à se voir privé des Sacremens, plutôt que de manquer de fidélité au Roi; parce qu'il n'est jamais permis de se procurer les Sacremens aux dépens de son devoir & de sa conscience. On devoit dans des conjonctures si affligeantes, tâcher de trouver des Confesseurs qui n'exigeassent point de leurs pénitens l'approbation de la Ligue; & dans les endroits où l'on ne pouvoit pas en avoir, supporter cette privation & même l'excommunication, plutôt que d'abandonner la cause du Souverain. D'ailleurs l'on pouvoit dans une telle nécessité avoir recours à tout Prêtre, qui bien loin d'être ennemi du Roi, exhortoit à lui demeurer fidéle. Rien n'est plus sacré que les liens qui attachent les sujets à leur Souverain; & un Chrétien instruit solidement de la Religion, regarde comme un grand mal tout ce qui tend à affoiblir la fidélité inviolable qu'il doit avoir pour son Roi.

VII.

XIX. Le Roi envoie à Rome des Députés pour toucher le Pape, qui

Henri III cherchant un reméde à de si grands maux, envoya à Rome Jérôme de Gondi avec le Marquis de Pisani, pour demander l'absolution des censures qu'il croyoit avoir encourues par la mort du Cardinal de

Guise. Sixte-Quint répondit avec une extrême hauteur à l'humble requête des Députés. Ils représenterent respectueusement, mais avec force, les raisons qu'avoit eu le Roi, & s'étendirent sur l'énormité du crime de lèze-Majesté, dont le Cardinal de Guise s'étoit rendu coupable, aussi-bien que le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, que le Roi retenoit prisonniers. Sixte-Quint répliqua aux Ambassadeurs François, d'un ton qui étoit familier à ce Pape impétueux. Pisani ne pouvant plus se contenir, lui dit : Quoi, saint Pere, le Roi mon Maître n'aura pas la liberté de se défaire d'un Cardinal son mortel ennemi ; tandis que Pie IV a fait de son autorité privée, étrangler le Cardinal Caraffe qui étoit son ami ! A ces mots, Sixte-Quint congédia les deux Ministres François, avec un air qui montroit son dépit & sa colére. Le Roi se hâta d'envoyer encore à Rome Claude d'Angennes de la maison de Rambouillet, Evêque du Mans. Ce Prélat exposa devant le Pape toutes les horreurs de la Ligue, & fit voir dans un discours très-solide & très-éloquent, toutes les raisons qui avoient obligé le Roi de faire mourir les Guises. Il dit entr'autres choses, que le Cardinal de Guise avoit été convaincu du crime de rébellion ; qu'en ce cas, tous les Ecclésiastiques de France, de quelque qualité qu'ils fussent, étoient soumis à la juridiction séculiére ; & particuliérement les Pairs du Royaume, qui ne reconnoissoient point d'autres Juges que le Parlement de Paris, composé des Pairs, des Officiers de la Couronne, & des Juges ordinaires : & que si le Roi avoit dérogé aux

demeure insensible.

formalités de la justice dans la punition qu'il avoit fait faire du Cardinal de Guise, il n'y avoit que son Parlement qui y pût être intéressé; mais qu'en cela il n'avoit donné aucune atteinte à la Puissance Ecclésiastique. Le Pape ayant entendu ce discours, répondit en substance, que sans s'embarrasser de la mort du Duc de Guise, que le Roi avoit droit de punir, il demandoit seulement qu'on lui fît satisfaction de la mort du Cardinal de Guise, qui étoit sujet du saint Siége & non pas du Roi, puisque les Cardinaux étoient immédiatement soumis à la juridiction pontificale, & ne relevoient d'aucune Puissance séculiére, non plus que les Archevêques & Evêques, comme il étoit contenu dans le serment de leur sacre. L'Evêque du Mans dans une autre audience voulut faire valoir les priviléges & les libertés de l'Eglise Gallicane; mais Sixte-Quint se mit dans une grande colére, & menaça même ce Prélat de le faire arrêter. Le Marquis de Pisani prit aussitôt la parole, & dit que leur caractére d'Ambassadeurs les mettoit à couvert de toute violence, & que rien ne les empêcheroit de faire valoir les bonnes & justes raisons de leur Maître. Ils eurent encore une nouvelle audience, mais qui fut aussi infructueuse que les précédentes. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que les maximes établies en présence du Pape Sixte-Quint par l'Evêque du Mans, sont celles de Jesus-Christ & de la Religion qu'il a fondée, & qu'on ne les attribue en particulier à l'Eglise Gallicane, que parce qu'elle les a conservées avec plus de zéle & de fidélité que les autres églises. On sent au contraire combien sont fausses

& dangereuſes celles que le Pape avançoit avec tant de hauteur & de confiance ; & quel malheur ce ſeroit pour un Etat, d'avoir dans ſon ſein un grand nombre de Prêtres & de Religieux, qui en ſeroient imbus, & qui s'appliqueroient à les répandre.

VIII.

XIX. Nouveaux forfaits des partiſans de la Ligue.

Vers le même tems le Duc de Mayenne, après s'être emparé de pluſieurs villes, arriva à Paris avec une armée. Les Ligueurs le prirent pour leur chef, du conſentement du nouveau Parlement, & le déclarerent Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France. Il fit ſerment en plein Parlement de défendre contre tous la Foi Catholique. Le peuple tranſporté de joie, expoſa publiquement le portrait du Duc ayant ſur la tête la couronne fermée. On rompit les ſceaux du Roi, & on en fit deux nouveaux avec les armes de France, & un trône vuide avec cette inſcription : *Le Sceau du Royaume de France.* Le Duc fit paſſer des troupes dans toutes les villes du Royaume, qui pour la plûpart ſe révolterent à l'exemple de Paris. A Toulouſe le premier Préſident Duranti, qui étoit attaché à la Religion Catholique & au Roi, fut maſſacré par les Ligueurs avec l'Avocat Général ſon frere. On mit en piéces ces deux reſpectables Magiſtrats, & on exerça ſur leurs corps mille indignités. On enleva enſuite de l'Hôtel de Ville le portrait du Roi, & on le traîna par toutes les rues, pour montrer combien on le déteſtoit. L'extrémité à laquelle ce Prince ſe vit réduit, l'obligea malgré lui à s'appuyer du parti des Proteſtans, & à traiter avec le Roi de Navarre. Les deux Rois convinrent d'une tréve

d'un an, & eurent enſuite une entrevûe près de Tours à la fin d'Avril. Le dix-ſeptiéme de Mai les Ligueurs furent défaits devant Senlis par les troupes du Roi, & obligés de lever le ſiége. Ils allerent enſuite en Touraine, & il y eut un horrible combat au pont de Tours. Les Ligueurs s'emparerent du faubourg, & y exercerent des cruautés, des infâmies & des abominations, dont les peuples les plus barbares ſeroient à peine capables. Au milieu de ces horreurs, les révoltés oſoient ſe vanter que tout leur étoit permis, parce qu'ils combattoient pour la Religion ſous la protection du Pape, qui leur donneroit l'abſolution de leurs crimes.

XX. Bulle du Pape qui ôte au Roi ſa Couronne. Suites terribles de cette affreuſe Bulle.

Ces furieux furent encore plus hardis, quand ils ſçurent que Sixte-Quint venoit de publier une Bulle par laquelle il excommunioit le Roi, & dégageoit ſes ſujets du ſerment de fidélité. Cette malheureuſe Bulle mit le comble à tous les maux. Henri III en fut conſterné, quelques raiſons qu'on employât pour lui prouver la nullité d'une ſi injuſte cenſure. Il y en a, diſoit-il, qui ſe jouent des foudres du Vatican; mais pour moi, je les ai toujours crains, & les redoute encore beaucoup plus que tous les canons de la Ligue. Ses amis lui conſeillerent de lever de nouvelles troupes, & de réduire les rébelles par la force des armes. Il ſuivit leur conſeil; & après avoir fait de grands progrès ſur les côtes de la Loire, il vint former le ſiége de Paris. Il campa à ſaint Cloud & y établit ſon quartier. Le Duc de Mayenne ſe prépara à une vigoureuſe réſiſtance. Il étoit puiſſamment ſecondé par le peuple, qui témoignoit une grande ardeur.

Les prédicateurs l'animoient, & augmentoient encore sa fureur. Les Prêtres & les moines étoient devenus des soldats, & témoignoient un zéle extraordinaire. Mais l'action exécrable de Jacques Clément Jacobin suspendit tous ces mouvemens, & fit prendre une nouvelle face aux affaires.

XXI. Jacques Clément animé par les Ligueurs, assassine le Roi.

Ce Religieux âgé de vingt-deux ans étoit fort ignorant, & peu réglé dans ses mœurs. Animé, ou par les déclamations fanatiques des prédicateurs, qui traitoient tous les jours le Roi de Tyran à qui, disoient-ils, il étoit permis d'ôter la vie; ou par les persuasions particuliéres de quelques Théologiens, prit la résolution déteſtable de tuer son Roi. Il prétendit avoir reçu une inspiration pour exécuter ce dessein. Il consulta son Prieur, qui lui dit de prier & de jeûner pour connoître la volonté de Dieu. Quelle horrible impiété, d'oser consulter Dieu sur un crime si énorme! Voilà où conduit un zéle aveugle. On se porte de sang froid aux excès les plus affreux, & on commet les actions les plus noires, non-seulement sans scrupule, mais même en croyant plaire à Dieu & rendre service à l'Egliſe. Clément ayant prié & jeûné dit qu'il se sentoit plus *inspiré* que jamais. On dit que la Ducheſſe de Montpensier acheva de le déterminer, en l'assûrant que s'il échappoit, le Pape ne manqueroit pas de le faire Cardinal, & que s'il périssoit dans son entrepriſe, il seroit canoniſé, pour avoir délivré le Royaume du persécuteur de la Foi. Ce misérable obtint un passeport du Comte de Brienne beau-frere du Duc d'Epernon, alors prisonnier au Louvre, sous prétexte qu'il avoit un secret important à

découvrir à ſa Majeſté. On avoit auſſi employé divers artifices, pour lui faire donner des Lettres de recommandation de pluſieurs Seigneurs attachés au Roi & enfermés à la Baſtille. Il partit auſſitôt pour ſaint Cloud le dernier de Juillet, après avoir communiqué ſon deſſein à pluſieurs perſonnes. Jacques de la Gueſle Procureur Général allant avec ſon frere de ſa maiſon de Vanvres à ſaint Cloud, le rencontra; & ayant vû ſon ſauf-conduit, & appris de lui qu'il avoit des choſes très-importantes à communiquer au Roi, il le fit monter à cheval derriére ſon frere & le mena à ſaint Cloud. Y étant arrivé, il le logea & lui promit de lui faire avoir audience le lendemain matin. Il le conduiſit en effet chez le Roi le lendemain. Ce malheureux dit au Roi, qu'il venoit lui apprendre des choſes très-importantes, de la part des fidéles ſerviteurs que ſa Majeſté avoit dans Paris, mais qu'il ne pouvoit les dire qu'à lui ſeul. Ceux qui étoient préſens s'étant retirés, entendirent dans le moment le Roi s'écrier : Ah malheureux! que t'avois-je fait pour m'aſſaſſiner ainſi? Ils entrerent & virent ſon ſang couler du bas ventre, où ce monſtre avoit enfoncé ſon couteau, & l'avoit laiſſé dans la plaie. Le Roi le retira lui-même. Les Seigneurs peu maîtres du premier mouvement, percerent l'aſſaſſin de mille coups. Son corps fut enſuite traîné ſur la claie, tiré à quatre chevaux & brûlé.

XXII. Derniers ſentimens d'Henri III.

On croyoit d'abord que la bleſſure n'étoit pas mortelle; mais ſur le ſoir du même jour, premier d Août, on jugea que le Roi n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Ce Prince ſe diſpoſa donc à la mort, & ſe con-

fessa à son Chapelain ; mais avant que de recevoir l'absolution, il dit : Je suis le fils aîné de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & je veux mourir en cette qualité. Je proteste que mon désir n'est autre que de contenter le Pape en ce qu'il peut demander de moi. Après cette déclaration que le Confesseur avoit exigée, il reçut les Sacremens, & vécut jusqu'au lendemain deuxiéme d'Août. Il voulut qu'on laissât entrer dans sa chambre tous les Seigneurs, qui fondoient en larmes. Il défendit qu'on vengeât sa mort, ayant appris, dit-il, dès son enfance dans l'école de Jesus-Christ à pardonner les offenses. Puis se tournant vers le Roi de Navarre, il ajoûta : Que si néanmoins la coutume de tuer les Rois s'introduit une fois dans le monde, vous ne devez point être en sûreté. Il exhorta ensuite toute la Noblesse à reconnoître ce Prince pour Roi, comme étant le plus proche héritier, ajoûtant qu'étant plein de droiture comme il étoit, il ne tarderoit pas à rentrer dans le sein de l'Eglise. Après ces paroles il embrassa tendrement le Roi de Navarre, que la douleur & les larmes empêchoient de parler, & lui dit : Soyez persuadé, mon cher beau-frere, que vous ne serez jamais Roi de France, si vous ne vous faites Catholique, & si vous ne vous soumettez à l'Eglise. Après ces paroles, il récita le Symbole de la Foi, recommanda son esprit à Dieu, & mourut sur les deux heures après midi, en récitant le Pseaume cinquantiéme. Il étoit dans la trente-huitiéme année de son âge & la quinziéme de son regne. Il ne laissa point d'enfans de Louise de Vaudemont son

épouſe, & la Maiſon de Valois fut éteinte en lui. Ce Prince s'étoit fait une belle réputation n'étant que Duc d'Anjou ; mais il ne la ſoutint point étant ſur le trône, quoiqu'il eût réellement d'excellentes qualités.

IX.

XXIII. Impiété des Ligueurs, qui canoniſent l'action déteſtable de Jacques Clément. On en fait l'éloge à Rome.

Les Ligueurs firent auſſitôt éclater leur joie. Les prédicateurs comparerent Jacques Clément à Judith, & firent le panegyrique de ce furieux, qu'ils décorerent du nom de Martyr. On ordonna des priéres publiques en actions de graces de cet aſſaſſinat. On fit une multitude de proceſſions, & les Paroiſſes alloient à l'envi dans l'égliſe des Jacobins, pour honorer la mémoire de leur confrere, dont on expoſoit l'image ſur les autels à la vénération du peuple. On porta même la phrénéſie juſqu'à propoſer de lui ériger une ſtatue dans l'égliſe de Notre-Dame. On ne ſauroit trop le remarquer : il n'y a point d'excès ni d'attentat auquel un faux zéle de religion ne puiſſe conduire. Quand on ſçut que l'armée royale avoit décampé, on alla en foule à ſaint Cloud pour honorer l'endroit où l'aſſaſſin avoit été tué, & emporter de la terre qui étoit teinte de ſon ſang. Mais ceux qui avoient été les plus prompts à recueillir ces infâmes reliques, s'étant mis dans un batteau pour revenir à Paris, il s'éleva un vent violent qui le ſubmergea & fit périr tous ceux qui y étoient. Dès que l'on ſçut à Rome le meurtre d'Henri III, Sixte-Quint ſuivant les mouvemens de ſon caractére naturellement ſanguinaire, tint un Conſiſtoire pour approuver & louer l'action déteſtable de Jacques Clément, qu'il oſa comparer à Judith & à Eléazar.

X.

XXIV. Regne d'Henri IV. Ce Prince remporte plusieurs victoires sur les Ligueurs. Punition éclatante du Prieur des Jacobins.

Le Roi de Navarre après la mort de Henri III, prit le titre de Roi de France & de Navarre avec le nom d'Henri IV. Il étoit né au château de Pau en Béarn en 1553 d'Antoine de Bourbon Duc de Vendôme & de Jeanne d'Albret. Il descendoit de Robert de France Comte de Clermont cinquiéme fils de saint Louis, qui eut avec le Comté de Clermont la Seigneurie de Bourbon. Henri IV étoit le plus proche héritier de la Couronne, & presque tous les Seigneurs qui se trouvoient dans l'armée lui firent serment de fidélité, après qu'il eut promis solemnellement de maintenir la Religion Catholique, de s'en faire instruire, & de ne permettre l'exercice de la prétendue Réformée que suivant les Edits du feu Roi. Il accompagna le corps de Henri III à Compiegne, où on le déposa dans l'église de saint Corneille, jusqu'en 1610 qu'il fut transporté à saint Denis. Henri IV s'étant ensuite rendu maître de plusieurs places en Normandie, vint attaquer les fauxbourgs de Paris qu'il emporta en moins d'une heure. Parmi les prisonniers qu'on y fit, se trouva Bourgoin Prieur des Jacobins, qui avoit été consulté par Jacques Clément sur son dessein de tuer le Roi. Quand il fut pris, il combattoit armé d'une cuirasse. Ayant été convaincu d'avoir fait plusieurs fois en chaire l'éloge du meurtre d'Henri III, il fut condamné par le Parlement qui étoit à Tours, à être tiré à quatre chevaux, brûlé, & ses cendres jettées au vent. Tous les fauxbours de Paris étant occupés par les troupes du Roi, furent abandonnés au pillage; mais les Officiers eurent un si grand

ſoin d'empêcher qu'on ne touchât aux égliſes & aux monaſtéres, que le jour même qu'ils furent pris, qui étoit celui de la Touſſaint, le ſervice ſe fit tranquillement dans les égliſes, & que les ſoldats Catholiques eurent la liberté de ſolemniſer la fête. Henri IV content d'avoir montré ſa valeur, n'attaqua point la ville & ſe retira à Tours.

XXV. Suite des victoires d'Henri IV. Décret de la Sorbonne contre ce Prince.

Le Duc de Mayenne fit proclamer Roi ſous le nom de Charles X le Cardinal de Bourbon, qui étoit en priſon à Fontenai en Poitou. Ce prétendu Roi mourut dans cette priſon l'année ſuivante 1590. Le Cardinal Caëtan Légat du Pape vint vers le même tems à Paris, où il fut reçu par les partiſans de la Ligue avec de grands honneurs. Henri IV continuant ſes expéditions, gagna une bataille des plus complettes à Ivri au Diocèſe d'Evreux, contre le Duc de Mayenne, dont toute l'armée fut taillée en piéces ou diſſipée. Il vint enſuite former le blocus de Paris dont tous les environs lui étoient ſoumis. Les Ligueurs conſulterent la Faculté de Théologie de Paris au ſujet d'Henri IV, & elle décida que les François étoient obligés d'empêcher ce Prince de parvenir à la Couronne, quand même il ſe feroit Catholique; que ceux qui s'attachoient à lui étoient coupables de péché mortel, & que ceux au contraire qui combattroient contre lui juſqu'à la mort, mériteroient la gloire des Martyrs. Cet horrible Décret fut imprimé en Latin & en François, & envoyé dans toutes les villes du Royaume, avec une vive exhortation de s'y conformer. Un peu auparavant le Légat du Pape avoit écrit dans le même goût à tous les Archevêques & Evêques de France.

Pendant que le Roi Henri IV assiégeoit Paris, les Ligueurs firent une procession aussi bizarre que l'on puisse imaginer. L'ancien Evêque de Senlis nommé Roze, & le Prieur des Chartreux, étoient à la tête de la procession, ayant tous deux un crucifix à la main droite & une hallebarde à la gauche. Après eux marchoient de suite les Capucins, les Feuillans, les Minimes, les Cordeliers, les Jacobins & les Carmes, tous avec leurs robes retroussées, le capuchon abbattu, le casque en tête, & la cuirasse sur le dos. Ils étoient armés de différentes armes. Les vieux étoient au premier rang, imitant le mieux qu'ils pouvoient la démarche des Capitaines, avec un air menaçant, des yeux enflammés, & affectant un visage fier & martial. Les jeunes suivoient tirant sans cesse leurs arquebuses, au grand péril de ceux qui considéroient cette procession singuliére. Il en coûta la vie à un des domestiques du Légat, qui étoit à la portiére de son caroſſe à côté de lui. Le Légat se retira promptement, voyant que ces soldats mal disciplinés tiroient sans trop regarder où portoient leurs coups. Un jeune Feuillant boiteux, que ses sermons avoient rendu fameux dans Paris, joüoit d'un espadon; étant toujours en mouvement, tantôt à la tête, tantôt à la queue de la procession, composée de plus de douze cens tant Eccléſiastiques que Religieux; & ce risible personnage joüoit son rôle avec tant d'agilité & de soupleſſe, qu'on ne pouvoit s'appercevoir de son incommodité. Il y avoit dans ce nouveau régiment plusieurs Sergens, & le Curé de saint Côme étoit un des principaux. Mais les Religieux rentés,

XXVI. Procession singuliére.

comme les Bénédictins de saint Germain-des-Prez, les Chanoines Réguliers de saint Victor & de sainte Géneviéve, les Célestins & d'autres, ne se trouverent point à cette procession, qui avoit pour banniére un grand étendard où étoient représentées les images du Crucifix & de la sainte Vierge. Cette procession extravagante alloit dans les rues de Paris avec une gravité affectée, se reposoit de tems en tems, mêlant par intervalles des Antiennes & des Cantiques au bruit de leurs mousquetades. Elle se rendit aux Augustins, où le Légat reçut les sermens des Seigneurs, des Prélats, & des Chefs de tous les Corps.

XXVII. Siége de Paris. Famine horrible.

Les Parisiens voyant ainsi leurs Confesseurs prendre les armes, crurent que c'étoit un devoir indispensable de soutenir vigoureusement le siége. Bientôt Paris fut affamé. Le pain y valoit un écu la livre. On ne sauroit concevoir à quelle misére les habitans furent réduits? Mais les Indulgences que prodiguoit le Légat du Pape, & les véhémentes déclamations des prédicateurs avoient fait une telle impression sur les esprits, qu'on faisoit mourir ceux qui témoignoient désirer la paix. La famine devenant de jour en jour plus affreuse, on fit crier à son de trompe, que tous ceux qui avoient du bled pour plus de deux mois, eussent à faire porter le surplus au marché. Cet ordre ne procura du soulagement aux assiégés que pendant trois semaines. Le peuple étant réduit à la derniére misére, on résolut du consentement du Légat & du Cardinal de Gondi Evêque de Paris, de fondre l'argenterie des églises, à l'exception des vases sacrés absolument nécessaires au service divin. Du seul trésor de

saint Denis, que l'on gardoit alors à sainte Croix de la Brétonnerie, l'on tira de très-grosses sommes d'argent. On fondit comme tout le reste les anciens joyaux de la Couronne. Le siége continuoit toujours, & la misére devenoit plus grande. Le peuple sans pain & sans bled poussoit des cris & des hurlemens épouvantables. Dans cette extrémité, les Prélats s'assemblerent par ordre du Duc de Nemours, & ordonnerent qu'on feroit une visite générale, & qu'on commenceroit par les Communautés ecclésiastiques & réguliéres, pour régler les aumônes sur la quantité des vivres que l'on y trouveroit. Le Recteur du Collége des Jésuites, qui étoit présent, supplia le Légat de vouloir l'exempter de cette visite. Le Prévôt des Marchands s'y opposa fortement, & dit à ce Jésuite en présence de toute l'Assemblée des Prélats : „ Monsieur le „ Recteur, votre priére n'est ni civile ni „ chrétienne. N'a-t-il pas fallu que tous „ ceux qui avoient des bleds, les aient exposés en vente pour subvenir à la nécessité „ publique ? Pourquoi seriez-vous exempt „ de cette visite ? Votre vie est-elle de plus „ grand prix que la nôtre ? " Cette réponse ferma la bouche au Recteur. On commença la visite par le Collége des Jésuites, & l'on y trouva quantité de bled, de foin & de biscuit pour plus d'un an, & outre cela une abondante provision de chair salée qu'ils avoient fait sécher. On trouva aussi dans la plûpart des Communautés des provisions pour un an, mais seulement de biscuit. On donna quelque secours aux pauvres pendant quinze jours. Mais auparavant on avoit pris tous les chiens & les chats qu'ils avoient,

on les avoit fait cuire dans de grandes chaudiéres avec des herbes & des racines, & on leur distribuoit de cette espéce de potage, avec un petit morceau de la chair de ces animaux, & une once de pain à chacun. Les quinze jours étant expirés, la disette devint plus grande qu'auparavant, & elle fut suivie d'une mortalité presque générale. A peine pouvoit-on suffire à enterrer les morts. Peu de tems après, tout le monde fut obligé de manger les chevaux, les ânes, les mulets, tous les chiens & les chats. On en vint jusqu'à faire du pain avec de la farine d'os de morts, que l'on prenoit dans le cimétiére des Innocens. Enfin une Dame très-riche ayant perdu deux petits enfans qu'elle avoit, se vit réduite à manger leur chair. Et comme cette mere désolée ne pouvoit pas manger un morceau sans l'arroser de ses larmes, elle ne put survivre que peu de jours à un tel tourment. Après sa mort, les héritiers trouverent encore quelques membres de ses enfans, qu'elle avoit salés pour les garder. Une misére aussi affreuse ne faisoit point rentrer en eux-mêmes les Ligueurs. Ces fanatiques ne cessoient de dire au peuple, qu'il souffroit & mouroit pour la Religion. Les Prédicateurs & les Confesseurs avoient un zéle incroyable pour empêcher qu'on ne se rendît. On établissoit des Confrairies; on faisoit des priéres de quarante heures, & on avoit recours à toute sorte de moyens pour entretenir la révolte, & les maux qui en étoient la suite.

XXVIII. Siége de Paris levé. Bulle

L'Ambassadeur d'Espagne & le Légat du Pape soufloient sans relâche le feu de la discorde, & empêchoient le peuple de se ren-

dre, par l'espérance d'un prompt secours. Il arriva enfin, & en vertu d'un ordre réitéré de Philippe II Roi d'Espagne, le Prince de Parme qui étoit dans les Pays-Bas, vint secourir les Ligueurs, & obligea le Roi Henri IV de lever le siége de Paris. Les fureurs de la Ligue ne se faisoient pas moins sentir dans les Provinces du Royaume que dans la Capitale. Le Duc de Joyeuse en Languedoc & le Duc de Mercœur en Bretagne faisoient d'horribles ravages. Le Roi d'Espagne s'efforçoit d'entretenir les troubles, & le Pape Grégoire XIV le secondoit puissamment. L'an 1591 il se déclara contre le Roi, écrivit aux seize Chefs de la Ligue, & promit les bonnes graces du saint Siége à ces séditieux. Il envoya un nouveau Nonce chargé de deux Monitoires contre le Roi, qu'il déclara hérétique, persécuteur de l'Eglise, & privé de ses Royaumes & de ses domaines. Le Parlement, dont une partie étoit à Tours, & l'autre à Châlons, rendit contre ces Monitoires du Pape des Arrêts, qui les déclarent nuls, scandaleux, séditieux, contraires aux saints Canons & aux Droits de l'Eglise Gallicane, & ordonnent qu'ils soient brûlés par la main du bourreau. Le Pape y est déclaré ennemi de la paix de l'Eglise, adhérant à la conjuration d'Espagne, fauteur des rébelles. Le Clergé s'assembla aussi à Mantes, & fit un Décret qui déclaroit les Monitoires du Pape injustes, protestant en même-tems de ne se vouloir jamais départir de l'attachement au saint Siége. En même-tems il se forma un tiers parti, pour mettre la Couronne sur la tête du jeune Cardinal de Bourbon, neveu de celui qui étoit mort en

Du Pape contre Henri IV.

Suite des guerres civiles.

priſon l'année précédente. La diviſion ſe mit alors parmi les Ligueurs, & ces forcénés firent connoître de plus en plus de quel eſprit ils étoient animés. Ils prirent la réſolution d'abandonner le Duc de Mayenne, & de mettre à leur tête le jeune Duc de Guiſe, qui s'étoit échappé de ſa priſon. Ils arrêterent le quinziéme de Novembre le Préſident Briſſon, Larcher Conſeiller au Parlement, & Tardif au Châtelet; & ces Magiſtrats furent condamnés à être pendus, & furent exécutés le même jour. Le Duc de Mayenne vint à grandes journées à Paris pour arrêter ces violences, & fit pendre trois des plus furieux des ſeize. L'année ſuivante 1592, le Duc de Joyeuſe étant mort en Languedoc où il commandoit l'armée des Ligueurs, ceux-ci tirerent le Pere Ange ſon frere du Couvent des Capucins de Toulouſe pour s'en faire un chef. Il quitta ſon habit, prit l'épée, & ſe chargea du commandement des troupes. Ce Capucin ainſi métamorphoſé en Général d'armée, tint les Etats de la Ligue à Carcaſſone.

XI.

XXIX. Henri IV ſe fait inſtruire de la Religion Catholique.

A la fin d'Avril 1593, les conférences demandées par les Catholiques du parti du Roi s'ouvrirent à Surenne. Renaut de Beaune Archevêque de Bourges étoit le chef des Députés du Roi, & l'Archevêque de Lyon celui des Députés de la Ligue. Ces conférences déplurent fort aux Eſpagnols, qui vouloient uſurper la Couronne de France. Le Roi ſe rendit à ſaint Denys pour ſe faire inſtruire par les Curés de ſaint Euſtache, de ſaint Sulpice, & de ſaint Merri. Le Légat voulut les faire déclarer excommuniés par la Sorbon-

ne, mais n'ayant pû réussir, il feignit de vouloir retourner à Rome, & on eut la foiblesse de le retenir. Malgré ses défenses, les trois Curés travaillerent à l'instruction du Roi. Plusieurs Prélats assisterent à ces conférences. On disputa sur plusieurs articles : le Roi fit ses objections, & l'on y satisfit si solidement, qu'il remercia les Evêques & les Docteurs de lui avoir appris ce qu'il avoit jusqu'alors ignoré. Duperron, depuis Cardinal, étoit du nombre de ceux qui contribuerent au changement d'Henri IV. On convint du jour auquel ce Prince devoit faire solemnellement son abjuration & recevoir l'absolution, & le jour fut assigné au Dimanche vingt-cinquiéme de Juillet. Le Légat du Pape mit tout en œuvre pour empêcher la réconciliation du Roi, & abusa de tout ce que la Religion a de plus sacré, pour entretenir les François dans la révolte contre leur légitime Souverain. Les prédicateurs de la Ligue entrerent parfaitement dans les vûes criminelles du Légat, & se déchaînerent d'une maniére indigne contre le Roi.

XXX. Abjuration d'Henri IV.

Le vingt-cinquiéme de Juillet le peuple sortit en foule de Paris, malgré les défenses du Nonce, pour aller à saint Denys être témoin de l'abjuration & de l'absolution d'Henri IV. Le Roi se rendit à huit heures du matin à la porte de l'église de l'Abbaye, accompagné des Princes & Seigneurs de sa Cour, & suivi de ses gardes. Douze trompettes marchoient devant au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui ne cessoit de crier *Vive le Roi*. Ce Prince arrivé au grand portail, y trouva l'Archevêque de Bourges en habits pontificaux, environné du Car-

dinal de Bourbon, de plusieurs Evêques & des Religieux de l'Abbaye, qui attendoient sa Majesté avec la Croix & le Livre des Evangiles. L'Archevêque lui demanda d'abord qui il étoit & ce qu'il souhaitoit. Le Roi ayant répondu qu'il étoit Henri Roi de France & de Navarre, qui désiroit d'être reçu dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Le voulez-vous sérieusement, dit le Prélat ? Le Roi répondit qu'il le vouloit de tout son cœur, se mit à genoux, & fit sa profession de Foi conçue en ces termes : Je proteste & je jure devant le Dieu tout-puissant, de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine ; de la protéger & défendre contre tous, au péril de mon sang & de ma vie, renonçant à toutes les hérésies contraires à la doctrine de ladite Eglise. Dans le moment même le Roi remit à l'Archevêque un Ecrit signé de sa main, où étoit cette même profession de Foi plus au long. Ce Prince encore à genoux, à l'entrée de l'église, baisa l'anneau du Prélat, qui lui donna sa bénédiction & reçut son abjuration. Ensuite il se releva aidé du Cardinal de Bourbon & de l'Archevêque, & fut conduit, avec beaucoup de peine à cause de l'affluence du peuple, au chœur de l'église, suivi des Evêques, des Docteurs & des Curés qui assistoient à la cérémonie. Le Roi en leur présence, récita à genoux devant le grand Autel, son serment & sa protestation sur les saints Evangiles.

Ensuite il baisa l'autel, après avoir fait le signe de la Croix, & se retira derriére l'autel sous un pavillon, où l'Archevêque de Bourges l'entendit en confession & lui donna l'ab-

solution, pendant qu'on chantoit dans l'égliſe le *Te Deum*. Le Roi après s'être confeſſé fut conduit au milieu du ſanctuaire, & placé devant un prie-Dieu & ſous un dais fort riche. Il avoit à la droite l'Archevêque de Bourges, & à ſa gauche le Cardinal de Bourbon, autour de lui, les Evêques & pluſieurs Eccléſiaſtiques; & derriére, les Princes, le Chancelier, les Officiers de la Couronne, les Cours du Parlement, du Grand-Conſeil, & la Chambre des Comptes. Il entendit avec beaucoup de recueillement la grand-Meſſe, qui fut célébrée par l'Evêque de Nantes. A l'Evangile le Cardinal lui porta le Livre à baiſer, & conduiſit enſuite ſa Majeſté à l'offrande. La Meſſe achevée, le Roi ſe retira au bruit de l'artillerie & des tambours, fit jetter beaucoup d'argent au peuple, & fut conduit à l'Abbaye où il dîna. Il aſſiſta l'après-midi au Sermon & à Vêpres, après leſquelles il monta à cheval, & alla à Montmartre rendre graces à Dieu de ſa converſion, & implorer le ſecours des ſaints Martyrs Apôtres de la France.

XII.

XXXI. Tentative pour faire recevoir en France le Concile de Trente.

Le Duc de Mayenne qui tenoit à Paris les Etats des Ligueurs, fit une tréve avec le Roi, & feignit de ſe réjoüir de ſon retour à l'Egliſe. Cette tréve cauſa une vive indignation au Légat, qui pour plaire au Roi d'Eſpagne, vouloit perpétuer les malheurs en fomentant la diviſion. Dès le commencement des Etats, il avoit fortement inſiſté pour faire publier en France la réception du Concile de Trente. A l'entendre, dit le Continuateur de M. Fleuri, la Religion Catholique en dépendoit. On lui repréſenta inutile-

Tom. XXXVI. p. 419.

ment, que la discipline de ce Concile blessoit en plusieurs points les privilèges de la Nation & les libertés de l'Église Gallicane. C'étoit précisément pour cette raison qu'il tâchoit de le faire recevoir. Voulant néanmoins accorder quelque chose à ses instances, on nomma deux Magistrats éclairés pour examiner les actes du Concile, & remarquer ce qu'ils y trouveroient de contraire à la discipline, aux loix & aux usages du Royaume. Ces Commissaires porterent peu de tems après aux Etats, un Mémoire contenant vingt-six articles, qui étendoient les droits des Evêques au-delà de leurs justes bornes, au préjudice de l'autorité royale & de celle des Magistrats, & qui accordoient à la Cour de Rome un pouvoir que celle de France & l'Eglise Gallicane n'avoient jamais reconnu. Le Légat du Pape à qui les observations des Commissaires furent communiquées, dissimula son ressentiment. Mais il le fit éclater dans une assemblée tumultueuse des Ligueurs, où, à sa sollicitation, on résolut de publier le Concile de Trente deux jours après. C'est ce que les Ligueurs firent solemnellement le huitiéme d'Août, après avoir renouvellé le serment de la Ligue. Le Légat fit un discours de remercîment à l'Assemblée, & l'on alla rendre publiquement des actions de graces à Dieu dans l'église de saint Germain l'Auxerrois. Mais, dit encore le Continuateur de M. Fleuri, un consentement donné dans un tems de révolte par une troupe de factieux, ne fut regardé par le Pape même que comme une ombre d'acceptation, ainsi qu'on en peut juger par les tentatives qu'il fit dans la suite, pour

Ibid. p. 443.

en obtenir une plus réelle & plus juridique

XIII.

XXXII. On attente à la vie du Roi. Son Sacre.

Henri IV envoya à Rome une Ambassade solemnelle, pour prier le Pape de confirmer l'absolution qu'il avoit reçue. Les mouvemens que le Roi d'Espagne se donnoit par le moyen des créatures qu'il avoit à la Cour de Rome, empêcherent les Ambassadeurs de France de rien conclure. Pendant que les Espagnols travailloient contre le Roi à Rome, ils tramoient en France contre sa vie. On arrêta un jeune soldat, nommé Pierre de la Barriére, qui s'étoit chargé d'assassiner ce Prince. Il déclara que c'étoit par le conseil de quelques Religieux, qu'il s'étoit porté à commettre ce crime. Il fut pris & tiré à quatre chevaux. Il découvrit avant que de mourir, qu'il y avoit encore deux Prêtres qui avoient le même dessein que lui. Le P. Varade Recteur du Collége des Jésuites étoit un de ceux qui l'avoient porté à ce crime, en lui disant que la conversion du Roi n'étoit pas sincére. Henri IV donna une Déclaration à la fin de la même année 1593, pour accorder une amnistie à tous ceux qui quitteroient le parti de la Ligue. Au commencement de l'année suivante la tréve étant finie, les hostilités recommencerent. Mais le Roi fit de grands progrès dans les Provinces. Voyant qu'un grand nombre de villes rentroient dans son obéissance, attirées par sa bonté & sa modération, il résolut de se faire sacrer. Mais ne pouvant l'être à Reims qui étoit au pouvoir des Ligueurs, la cérémonie se fit à Chartres le vingt-septiéme de Février qui étoit un Dimanche. On y apporta solemnellement en procession la sainte Am-

poule de ſaint Martin qui ſe conſerve à Marmoutier. C'eſt une huile miraculeuſe que ce Saint, dit-on, reçut d'un Ange, pour guérir une bleſſure qu'il s'étoit faite en tombant. Henri IV fut ſacré par Nicolas de Thou Evêque de Chartres.

XXXIII. Réduction de Paris à l'obéiſſance du Roi.

Le Roi penſa enſuite à ſe rendre maître de Paris. Le Duc de Mayenne, ſans le vouloir, lui en facilita les moyens. Il fit Gouverneur de Paris le Comte de Briſſac, & s'éloigna de cette ville, croyant que le bien de la Ligue l'appelloit ailleurs. Briſſac jugeant qu'il étoit plus honorable & plus avantageux pour lui de s'attacher au Roi, gagna ſecrétement les principaux bourgeois, & les détermina à l'aider à ouvrir les portes de Paris au légitime Souverain. Il envoya un Député au Roi, & il convint avec lui de pluſieurs articles, dont les principaux étoient, qu'il y auroit une amniſtie générale, & que la ſeule Religion Catholique ſeroit permiſe dans Paris & à dix lieues aux environs. Le Comte de Briſſac prit enſuite ſi bien ſes meſures avec ceux qui étoient du ſecret, que le vingt-deuxiéme de Mars les portes furent ouvertes aux troupes du Roi, qui s'emparerent des différens quartiers avant le jour. Le Roi parut enſuite, revêtu de ſes armes, environné de ſes gardes, & accompagné de quatre cens Gentilshommes. Le Comte de Briſſac étant venu au-devant de ſa Majeſté, elle ôta ſon écharpe blanche, la lui mit ſur le col, & l'embraſſa avec beaucoup d'affection. Le Prévôt des Marchands & les Echevins préſenterent au Roi les clefs de la ville, & ce ne fut dans tout Paris qu'un cri de joie. Henri IV ſe rendit à Notre-Dame ſuivi d'un peu-

ple innombrable, & il y entendit la Messe. Il alla ensuite au Louvre & envoya du Perron prier le Légat de le venir voir ; mais ce Cardinal aima mieux s'en aller promptement à Rome, que de profiter de l'honneur que lui faisoit le Roi. Il emmena avec lui le Curé de saint André, l'un des plus furieux Ligueurs, & le Jésuite Varade dont nous avons parlé. L'Evêque de Senlis, les Curés de saint Benoît, de saint Jacques de la Boucherie, de saint Germain l'Auxerrois & de saint Côme, & plusieurs autres zélés Ligueurs se retirerent de leur côté avec les troupes Espagnoles, que le Roi vit défiler, s'étant pour cet effet rendu à la porte saint Martin.

XXXIV. Suites de ce heureux événement.

Le Cardinal de Pellevé Archevêque de Sens, qui avoit toujours été un des chefs de la Ligue, étoit malade à l'hôtel de Sens. Le Roi lui fit dire qu'il le traiteroit toujours honnêtement. Le Prélat loin de reconnoître une si grande bonté, entra dans une telle furie en voyant que le Roi étoit dans Paris, qu'il en perdit la raison, & peu de jours après la vie. Le Lieutenant Civil fit venir aussitôt tous les Libraires & Imprimeurs, & leur défendit de garder aucun Ecrit séditieux sous peine de la vie. On rétablit le Parlement : celui qui étoit à Paris & qui avoit été établi par les Ligueurs, prêta au Roi serment de fidélité, qui ne fut point exigé du véritable Parlement qui étoit à Tours, parce qu'il avoit toujours été attaché à son Souverain. On ôta des églises, des cloîtres, des monastéres, des colléges, & des autres endroits, tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir des horreurs que l'on avoit vûes

pendant la Ligue. Le Roi ſe voyant maître dans ſa capitale & chéri des habitans, & ſe confiant en leur affection, fit ſortir de la ville les troupes qu'il y avoit amenées. Le vingt-neuviéme de Mars, qui étoit le jour de l'octave de la réduction de Paris, il y eut une proceſſion générale, où l'on porta les Reliques de la ſainte Chapelle. Le Roi y aſſiſta avec tous les Officiers de ſa Couronne & de ſa Maiſon, un grand nombre de Seigneurs, les Cours ſouveraines & les Corps de Ville. Il y eut une ſi grande affluence de peuple, que l'on auroit eu peine à ſe perſuader que la ville eût été ſi long-tems affligée par la guerre, les maladies & la famine, & qu'elle eût perdu un tiers de ſes citoyens. Le lendemain, le Parlement caſſa par un Arrêt tout ce qui s'étoit fait pendant la Ligue de contraire à l'autorité royale, & ordonna que la proceſſion qui avoit été faite la veille, ſe renouvelleroit tous les ans le vingt-deuxiéme de Mars, jour auquel la ville de Paris étoit rentrée ſous l'obéiſſance du Roi. Le deuxiéme d'Avril le Recteur de l'Univerſité vint ſaluer le Roi avec un grand nombre de ſes ſuppôts. Enſuite le Corps de l'Univerſité fit un acte public & raiſonné pour prouver l'obéiſſance dûe au Roi, & l'on mit à la ſuite une formule de ſerment que tous les membres ſignerent, le Recteur à la tête. Tous les Ordres religieux ſuivirent l'exemple de l'Univerſité, à l'exception des Jéſuites & des Capucins, qui eurent l'inſolence de dire qu'il falloit attendre la permiſſion du Pape. Nous rapporterons dans d'autres articles la naiſſance & le progrès de ces deux nouveaux Ordres.

XIV.

Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris alla à Rome la même année 1594, pour engager le Pape Clément VIII à confirmer l'absolution que le Roi avoit reçue à saint Denis. Le Pape y parut disposé, mais à certaines conditions, auſquelles Henri IV se hâta de satisfaire. Le Cardinal de Gondi revint à Paris, & réprima plusieurs Religieux qui conservoient un esprit de révolte. Il ordonna au Clergé séculier & régulier, de faire les priéres accoutumées pour le Roi, & de reconnoître absolument Henri IV pour le vrai & légitime Roi de France. Ce Prince sachant que les Espagnols continuoient de former contre lui des intrigues dans son Royaume, résolut dans son Conseil de leur déclarer la guerre. Il fit quelques tentatives dans les Pays-Bas, mais la rigueur de la sai[illegible] l'obligea de revenir. Il arriva à Paris le vingt-septiéme de Décembre, & alla descendre tout botté dans l'appartement de la Marquise de Liancourt à l'hôtel de Schomberg derriére le Louvre, accompagné de quelques Seigneurs. C'étoit sur les six heures du soir. Lorsqu'il s'avançoit pour recevoir deux Officiers qui venoient lui rendre leurs devoirs, un jeune homme qui avoit suivi le Roi jusques dans la chambre, s'approcha pour lui donner un coup de couteau dans la gorge : mais dans le moment ce Prince s'étant baissé pour faire relever les deux Officiers qui étoient à ses genoux, reçut le coup à la lévre supérieure du côté droit, & en eut une dent brisée. Il cria qu'il étoit blessé, & regarda ceux qui étoient autour de lui. On ferma la porte de la chambre, &

XXXV. Jean Châtel entreprend d'assassiner le Roi. Son interrogatoire.

par ce moyen on découvrit l'assassin, & on trouva le couteau, qu'il avoit laissé tomber en fuyant. C'étoit un jeune homme de dix-neuf ans nommé Jean Châtel, fort déréglé dans ses mœurs & fils d'un Marchand Drapier à Paris. On lui avoit persuadé que le Roi n'étoit pas véritablement reconcilié avec l'Eglise, & que ce seroit faire une action très-méritoire devant Dieu, que de le tuer.

Se voyant pris, il avoua aussitôt son crime. Le Roi vouloit qu'on le laissât aller, disant qu'il lui pardonnoit. Mais Châtel fut conduit au Fort-l'évêque sous bonne garde. Le Roi apprénant ensuite que c'étoit un disciple des Jésuites; *Falloit-il donc*, dit-il, *que les Jésuites fussent convaincus par ma bouche*? Au premier bruit qui se répandit que le Roi avoit été blessé, toute la ville fut émue. Mais comme on sçut aussitôt que la blessure n'étoit nullement dangereuse, on courut en foule à Notre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir préservé le Roi d'un si grand péril. On y chanta le *Te Deum* le même soir à huit heures, & quelques jours après, tout le monde vit avec des transports de joie le Roi assister à une procession générale qui se fit en action de graces le cinquiéme de Janvier 1595 depuis Notre-Dame jusqu'à sainte Géneviéve. Jean Châtel subit un interrogatoire, dans lequel il avoua, qu'il avoit cherché l'occasion de tuer le Roi, & qu'il regardoit cette action comme si utile à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qu'il la tenteroit encore s'il pouvoit. On lui demanda chez qui il avoit étudié. Il répondit que c'étoit chez les Jésuites

Hist. de Paris.

du

du Collége de Paris ; qu'il avoit vû quelques jours avant son action le P. Gueret, qui avoit été son maître pendant trois ans ; qu'il l'avoit consulté sur quelques crimes infâmes qu'il avoit commis ; & qu'il avoit pensé qu'en tuant le Roi, il expieroit ses péchés.

XXXVI. Visite du Collége des Jésuites. Ecrits séditieux qui y sont trouvés.

Le Parlement nomma plusieurs Conseillers, qui se transporterent au Collége des Jésuites, se saisirent de toutes les clefs de la maison, & mirent des corps de garde à toutes les avenues. Ils firent ensuite assembler tous les Jésuites dans une même salle. Après leur avoir fait part du bruit qui couroit qu'ils avoient conseillé l'attentat commis contre la personne du Roi, & même que le coup avoit été fait par un Jésuite déguisé, ils se firent apporter le catalogue de tous les Jésuites de la maison pour savoir s'il n'y en manquoit pas quelqu'un. Tous se trouverent à l'exception de trois qui étoient malades à l'infirmerie. On ne laissa que le Recteur avec les malades, & tous les autres au nombre de trente-sept furent conduits sous bonne escorte chez Brisard Conseiller de la Cour & Capitaine du quartier où est le Collége des Jésuites. En passant par les rues, le peuple maudissoit ces Peres, & les auroit mis en piéces, si l'escorte qu'on leur avoit donnée ne les eût garantis. On les enferma tous dans une même salle avec des soldats à la porte pour les garder. Le scellé fut apposé en même-tems à toutes les chambres des Jésuites, avec des gardes à toutes les portes du Collége. Ceux de la Maison Professe de S. Louis furent resserrés chez eux dans une même chambre, avec sentinelle à la porte. On mit en prison le P. Gueret, & les autres

Jéſuites ne ſe trouvant point chargés dans le premier interrogatoire de Jean Châtel, eurent la liberté de retourner dans leur Collége ; mais ils n'étoient pas ſans inquiétude. Le Parlement ayant continué la procédure, chargerent un Conſeiller de la Cour & l'Avocat Général d'aller faire une viſite dans toutes les chambres du Collége des Jéſuites, & de ſe ſaiſir de tous les Ecrits qui s'y trouveroient. Les Commiſſaires trouverent dans la chambre du P. Guignard Profeſſeur en Théologie & Bibliothécaire, pluſieurs Ecrits contre la dignité des Rois en général, & quelques autres Libelles injurieux en particulier à la mémoire d'Henri III & au Roi actuellement regnant. Ils prirent auſſi un Sermon dans la chambre du P. Perrin, & chargerent le Provincial de faire garder les Peres Guignard & Perrin, qui furent arrêtés quelques heures après & conduits à la Conciergerie. Le Recteur fut auſſi fait priſonnier enſuite, avec quatre autres de ſes confreres.

XXXVII. Nouvel interrogatoire de Jean Châtel. Son ſupplice.

Châtel interrogé de nouveau par qui il avoit été perſuadé de tuer le Roi, dit avoir entendu en pluſieurs lieux qu'il falloit tenir pour maxime véritable, qu'il étoit permis de tuer le Roi. „ Enquis ſi tels propos n'étoient pas ordinaires aux Jéſuites, dit leur „ avoir oui dire qu'il étoit loiſible de tuer „ le Roi ; qu'il étoit hors de l'Egliſe, & ne „ falloit lui obéir ni le tenir pour Roi, juſ„ qu'à ce qu'il fût approuvé par le Pape ; ré„ ponſes qu'il réitéra & dans leſquelles il „ perſiſta. Sur ces propoſitions & autres „ contenues au procès, fut auſſitôt prononcé l'Arrêt contre Jean Châtel & contre la

Hiſt. de Paris, in-folio, tom. 2. pag. 1241.

„ Société des Jésuites. " Le Parlement fit comparoître le P. Gueret sur la sellette. Après avoir été interrogé par le premier Président, il fut mis à la question, qu'il soutint sans rien avouer, disant toujours qu'il étoit innocent. On lut à Jean Châtel son Arrêt, après quoi on lui fit subir la question ordinaire & extraordinaire, dans laquelle il n'avoua rien de plus que ce qu'il avoit déclaré dans ses interrogatoires. Ensuite on le conduisit devant l'église de Notre-Dame; & quoiqu'il fît un très-grand froid (c'étoit le vingt-neuviéme de Décembre) il se tint nud & debout devant le portail sans frissonner, & sans paroître effrayé des tourmens auxquels il étoit condamné. On lui avoit bien mis dans la tête, que son supplice effaceroit tous les crimes qu'il avoit commis, & le conduiroit au Ciel. Il prononça ce qui étoit porté par l'Arrêt, avec un air de mépris qui marquoit assez qu'il ne se repentoit pas de sa détestable action. Après son amende honorable il eut le poing coupé, tenant en sa main le couteau dont il avoit voulu tuer le Roi; puis il fut conduit à la Gréve, où son corps fut tiré à quatre chevaux. On le tenailla auparavant, & on lui déchira les membres, sans qu'il fît la moindre plainte. Quelques Ligueurs firent de ce monstre un Martyr, & releverent par les plus grands éloges, la constance avec laquelle il avoit souffert un si long & si terrible supplice.

XXXVIII. Les Jésuites chassés du Royaume par Arrêt du Par.

Le même Arrêt qui condamna ce scélérat, ordonna que les Prêtres & Ecoliers du Collége de Clermont, & tous autres soi-disans de la Société de Jesus, sortiroient de

lement. Le Pere Guignard Jéſuite pendu pour crime de lèze-Majeſté. La maiſon de Jean Châtel raſée.

Paris, & des villes & autres lieux où ils avoient des Colléges, trois jours après la ſignification de cet Arrêt, & quinze jours après hors du Royaume, ſous peine d'être punis comme criminels de lèze-Majeſté dans tous les lieux où ils ſeroient trouvés après ledit terme ; & que tous les biens tant meubles qu'immeubles à eux appartenans, ſeroient confiſqués & employés à œuvres pies. Le même Arrêt fait défenſes à tous les ſujets du Roi, d'envoyer des écoliers aux Colléges des Jéſuites qui étoient hors du Royaume, ſous peine d'être regardés comme criminels de lèze-Majeſté. Le même jour du ſupplice de Jean Châtel, le premier Préſident envoya mettre le ſcellé ſur tous les effets qui étoient dans le Collége des Jéſuites, alors le Collége de Clermont. Le lendemain les Conſeillers députés par le Parlement, firent dans le même Collége une exacte recherche dans quelques chambres qui n'avoient point été viſitées, & interrogerent quelques penſionnaires ; & le dernier jour de l'année 1594 on lut aux Jéſuites l'Arrêt qui les banniſſoit de Paris & de tout le Royaume.

Hiſt. de Paris, ibid.

Cependant les Jéſuites avec leur Provincial étoient étroitement gardés dans leurs deux maiſons de Paris, & on continuoit le procès des huit Jéſuites priſonniers. Le Pere Jean Guignard, comme le plus coupable, fut expédié le premier. L'Arrêt rendu contre lui le ſeptiéme de Janvier 1595, porte que, pour avoir été trouvé ſaiſi de pluſieurs Livres compoſés par lui & écrits de ſa main, contenant approbation du très-cruel & très-inhumain parricide du feu Roi Henri III,

& induction pour faire tuer le Roi à présent regnant, &c. la Cour a déclaré ledit Guignard atteint & convaincu du crime de lèze-Majesté ; & pour réparation de cela condamné à faire amende honorable nud en chemise, la corde au coû, devant la principale porte de l'église de Paris, tenant en sa main une torche ardente du poids de deux livres, de-là conduit en place de Gréve pour y être pendu, & son corps réduit en cendres.... L'Arrêt fut exécuté le même soir. Le lendemain qui étoit un Dimanche, les Jésuites des deux maisons, à l'exception des prisonniers, obéissant au nouvel ordre qui leur avoit été encore intimé la veille, sortirent de Paris sur les deux heures après midi au nombre de trente-sept par la porte saint Antoine, à la vûe de tout le monde. On leur donna à chacun huit écus, & trois charettes pour les vieillards & les malades. Les autres étoient à pied, le procureur seul à cheval, conduits tous par un simple huissier. Le Duc de Nevers leur envoya quelques archers pour leur servir d'escorte jusqu'à saint Dizier, d'où ils passerent en Lorraine. Les Jésuites prisonniers à Paris furent élargis le vendredi suivant, & envoyés après leurs compagnons. „ Tel fut le sort, disent „ les savans Historiens de Paris, de ceux „ qui peu auparavant étoient craints, *honorés & adorés comme petits dieux dans Paris, qui s'étoient rendus les maîtres des consciences de tout le monde, & les inquisiteurs de la Foi.* C'est la peinture qu'en „ fait un Ecrivain, d'autant plus croyable, „ qu'il paroît avoir été fort indifférent sur „ leur sujet. Outre l'ignominie dont ils fu-

Tome 2. P. 1243. Godef. Mem.

„ rent couverts par-tout, ils firent de très-
„ groſſes pertes, ſuites ordinaires de telles
„ cataſtrophes. On pilla leurs Bibliothéques
„ avec la meilleure partie de leurs autres
„ effets. "

Quelques jours après l'exécution du Pere Guignard, le Parlement rendit un autre Arrêt contre ſon confrere Gueret, qui n'avoua rien, même lorſqu'il fut mis à la queſtion. Il fut banni à perpétuité hors du Royaume. Le même Arrêt rendu contre ce Jéſuite, condamnoit auſſi au banniſſement le pere de Jean Châtel, & ordonnoit que ſa maiſon qui étoit vis-à-vis la grande porte du Palais, ſeroit raſée & démolie, ſans qu'à l'avenir on y pût bâtir, & qu'à la place on éleveroit une colomne pour conſerver la mémoire d'un ſi horrible attentat. La colomne fut dreſſée, & ſur les quatre faces de la baſe, l'Arrêt du Parlement fut gravé en lettres d'or avec diverſes inſcriptions en vers & en proſe. C'eſt ce qu'on appella la pyramide, qui ne demeura que pendant dix ans ſur pied, le Roi ayant permis qu'elle fût abbattue après le rétabliſſement des Jéſuites en France.

XXXIX. Arrêt du Parlement contre un autre Jéſuite ſéditieux. Griefs contre les Jéſuites.

On fit auſſi des informations particuliéres contre un autre Jéſuite nommé Hay, qui fut accuſé d'avoir enſeigné publiquement qu'il falloit obéir au Roi pour un tems ſeulement, par diſſimulation: d'avoir dit que ſi le Roi paſſoit devant leur Collége, il ſe jetteroit volontiers par la fenêtre pour tomber ſur lui & l'écraſer, même au péril de ſa propre vie. Son procès ayant été inſtruit, & le coupable étant convaincu, le Parlement ſe contenta de le bannir à perpétuité, parce que c'étoit avant la réduction de Paris

que le Jésuite avoit tenu cet horrible discours. Il est fait mention dans cet Arrêt de plusieurs griefs contre les Jésuites; entre autres, qu'un de leurs écoliers nommé François Jacob, étudiant à Bourges, s'étoit vanté qu'il tueroit le Roi, s'il n'étoit déja mort, assûrant qu'un autre l'avoit tué : de plus, que les Régens de leur Collége de Clermont avoient donné des thêmes & des vers contre le Roi : qu'enfin plusieurs Jésuites séduisoient de jeunes gens qu'ils enlevoient à leurs parens, pour les envoyer étudier dans les Colléges qu'ils avoient hors du Royaume. D'autres Parlemens bannirent les Jésuites par des Arrêts semblables à ceux du Parlement de Paris, excepté ceux de Toulouse & de Bordeaux où la Société avoit de puissans appuis.

XL. L'Evêque de Paris avec les Curés & les Théologiens décide qu'on doit obéir au Roi. Le Parlement sévit contre un Bachelier qui avoit soutenu une thése dans les principes Ultramontains.

Comme les attentats commis contre Henri IV dans les deux derniéres années, étoient fondés sur la maxime impie que soutenoient plusieurs Docteurs & Religieux, qu'il étoit permis de tuer les tyrans & les hérétiques, & qu'on ne devoit pas prier pour le Roi de France jusqu'à ce que le Pape l'eût reconcilié; le Cardinal de Gondi Evêque de Paris assembla dans la salle de l'Evêché le seiziéme de Janvier tous les Curés & tous les Théologiens de Paris, pour examiner la maxime en question. Elle fut unanimement condamnée, & la conclusion fut que l'on devoit prier pour Henri IV & lui obéir. Trois mois après, un Augustin dans une thése osa soutenir la puissance du Pape sur le temporel des Rois, & la chimére des deux glaives accordés à l'Eglise. Le Parlement ne manqua pas de sévir contre le Bachelier & son Préfident. L'un &

l'autre furent mis aux priſons de la Conciergerie, & le Parlement dans ſon Arrêt contre la théſe, déclara que la doctrine qui attribue au Pape la puiſſance ſur le temporel des Rois, & à l'Egliſe la puiſſance des deux glaives, eſt contraire à la parole de Dieu, aux ſaints Canons, aux loix du Royaume; qu'elle tend à exciter des ſéditions & à troubler le repos public; condamne le Bachelier à être conduit des priſons de la Conciergerie dans la grande Salle de Sorbonne, de même que le Préſident, afin qu'en préſence des Doyen, Syndic, Docteurs, Licentiés & Bacheliers aſſemblés au ſon de la cloche, & là étant tête nue & debout, il diſe & déclare qu'il ſe repent d'avoir ſoutenu ladite théſe, & qu'il en demande pardon à Dieu, au Roi & à la Juſtice. Le même Arrêt ordonne que la théſe ſoit lacerée, & défend à tous les Bacheliers d'en ſoutenir de ſemblables, ni aucune autre qui ſoit contraire aux loix du Royaume & à la doctrine de l'Egliſe Gallicane. Il eſt auſſi ordonné que la Faculté faſſe lire ledit Arrêt tous les ans dans la premiére Aſſemblée de l'année.

XLI. Diſcours du Procureur Général en Sorbonne.

Cet Arrêt eſt du dix-neuviéme de Juillet 1595. Le même jour les Députés du Parlement vinrent dans la Salle de Sorbonne, où l'Arrêt fut lû en préſence des Docteurs & des Bacheliers. Jean de la Gueſle Procureur Général y fit un long diſcours, où après avoir relevé les ſervices que la Faculté de Théologie de Paris avoit autrefois rendus à l'Egliſe, il parle ainſi de ſes anciens Docteurs. „ Leurs belles actions en l'an 1267 rendent „ témoignage en leur faveur; puiſqu'elles „ procurerent la Pragmatique-Sanction du Roi

„ saint Louis. Leurs plaintes faites au Par-
„ lement, des entrepriſes ſur l'Egliſe de
„ France au tems du Roi Charles VI, ſur
„ leſquelles intervint l'Arrêt célébre de la
„ Cour en 1407, prouvent leur généreuſe
„ affection aux droits de la France. C'eſt ce
„ que font voir auſſi les inſtances qu'ils firent
„ afin que l'on s'attachât aux Décrets des
„ Conciles de Conſtance & de Bâle; ſur quoi
„ il fut pourvû par le Concile François aſ-
„ ſemblé à Bourges du tems du Roi Charles
„ VII, d'où eſt venu enfin la Pragmatique,
„ le Palladium de la France, qui auroit pro-
„ curé le bonheur de ce Royaume, ſi la cor-
„ ruption ne l'eût pas abrogée. "

XV.

XLII. Le Pape Clément VIII ſe diſpoſe à reconcilier le Roi avec le ſaint Siége. Conditions qu'il propoſe.

Vers le même tems le Roi faiſoit ſolliciter à Rome ſa réconciliation avec le Pape par d'Oſſat & du Perron. Clément VIII à qui ils préſenterent une requête de ce Prince, parut aſſez bien diſpoſé. Il ſavoit par quels motifs les Eſpagnols ſe donnoient de ſi grands mouvemens pour empêcher cette réconciliation. Ce Pontife s'entretenant avec Séraphin Auditeur de Rote, ſur la requête qui lui avoit été préſentée de la part du Roi de France, il le preſſa de lui dire ce qu'il penſoit. Séraphin lui dit avec franchiſe: Très-ſaint Pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à l'Empereur Charles V, & que Clément VIII perdra la France, s'il continue de vouloir favoriſer Philippe II Roi d'Eſpagne. Cette réponſe fit impreſſion ſur le Pape, & acheva de le déterminer. Il aſſembla un Conſiſtoire à ce ſujet, pour charger les Cardinaux d'examiner ſé-

reuſement cette affaire. Il ordonna des proceſſions dans toute la ville de Rome, & des priéres de quarante heures, pour implorer les lumiéres du Ciel. Il y aſſiſta lui-même pieds nuds & verſant des larmes. Il aſſembla de nouveau les Cardinaux, & il déclara en plein Conſiſtoire qu'il avoit vû les avis des Cardinaux, & que le plus grand nombre étoit d'avis que l'on accordât la réconciliation au Roi de France. Il traita enſuite des conditions avec d'Oſſat & du Perron. Il vouloit qu'on exclût les Calviniſtes de toutes les charges & dignités; qu'on ne ſouffrît en France que l'exercice de la Religion Catholique; que le Roi reçût en grace les Ligueurs; qu'il rétablît les Jéſuites; qu'il fît une tréve avec l'Eſpagne; que l'abſolution ſe donnât en France par un Légat; que le Roi fût ſacré & couronné de nouveau, & qu'il fît recevoir le Concile de Trente. Ces propoſitions préſentées aux ſieurs d'Oſſat & du Perron, les révolterent. Ils répondirent que les Rois de France ne reconnoiſſoient point de Supérieur pour le temporel, & que la Nation ne ſouffriroit jamais que ſon Souverain ſe ſoumît à perſonne. Il y eut pluſieurs conférences ſur ce ſujet. On fit des changemens dans les conditions propoſées par le Pape; on en retrancha quelques-unes; on en modifia d'autres, & l'accommodement fut conclu par la médiation du Cardinal Tolet.

XLIII. Cérémonie de l'abſolution d'Henri IV à Rome.

La cérémonie de l'abſolution du Roi fut fixée au dix-ſeptiéme de Septembre, & ſe fit avec beaucoup de ſolemnité. On avoit élevé dans la place de l'égliſe de ſaint Pierre, dont les portes étoient fermées, une eſtrade,

ſur laquelle étoit placé un trône deſtiné pour le Pape, qui fut aſſiſté de preſque tous les Cardinaux, d'un grand nombre d'Evêques, des Officiers de la Cour Romaine, & d'un peuple innombrable. Tous étant aſſis, d'Oſſat & du Perron ſe proſternerent aux pieds du Pape, & lurent la requête préſentée au nom du Roi. Un aſſeſſeur de l'Inquiſition lut enſuite le Décret du Pape, qui déclaroit le Roi abſous de toutes les cenſures qu'il avoit encourues, après que les Procureurs eurent juré que ce Prince rendroit au Pape l'obéiſſance telle que les Rois très-Chrétiens ſes Prédéceſſeurs lui avoient rendue, & de garder inviolablement la Foi. Après ces premiéres cérémonies on lut la pénitence que le Pape impoſoit au Roi; & les Procureurs l'ayant acceptée, ils ſe proſternerent une ſeconde fois aux pieds du Pape qui les frappa légérement d'une petite baguette, à l'imitation de la verge par laquelle les Romains affranchiſſoient les eſclaves; ce qui eſt marqué dans le Pontifical, pour ſignifier qu'on rend la liberté chrétienne à ceux qui ſont liés par des cenſures. Pendant ce tems-là on chantoit le Pſeaume cinquantiéme *Miſerere*, après lequel le Pape ſe leva, récita debout les priéres ſolemnelles qui ſont dans le Pontifical. S'étant enſuite remis ſur ſon trône, il éleva ſa voix, & déclara du ton d'un Juge qui prononce une ſentence, qu'il donnoit par l'autorité du Tout-puiſſant, par celle des bienheureux Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul & par la ſienne, à Henri de Bourbon Roi de France, l'abſolution des cenſures eccléſiaſtiques encourues pour cauſe d'héréſie. Auſſitôt les portes de l'égliſe furent

ouvertes aux deux Procureurs, & le Pape leur dit : Vous manderez au Roi votre Maître, que maintenant que je lui ai ouvert la porte de l'Egliſe militante ſur la terre, c'eſt à lui à mériter par une foi vive & par des œuvres de piété, d'entrer un jour dans l'Egliſe triomphante du Ciel. Les Procureurs entrerent dans l'égliſe, & la cérémonie finit par le chant du *Te Deum*. A peine le Pape avoit-il prononcé les derniers mots de l'abſolution, que les trompettes ſonnerent, & qu'on tira toute l'artillerie du château ſaint Ange. On n'entendit que cris de joie parmi le peuple. Les armoiries de France étoient placées en pluſieurs endroits ; & les plus pauvres achetoient un portrait du Roi, dont on avoit fait tirer auparavant beaucoup d'eſtampes pour les répandre dans le public. Le Pape fit frapper des médailles avec ſon portrait d'un côté, & de l'autre celui d'Henri IV.

XVI.

XLIV. Le Parlement punit un prédicateur téméraire.

Pendant que cela ſe paſſoit à Rome, le Parlement de Paris n'oublioit rien pour entretenir la paix & pour réprimer les ſéditieux. Le treiziéme de Septembre on lui dénonça un Sermon prêché dans l'égliſe de ſaint Merri par le Docteur Surgeres Religieux de ſainte Croix de la Brétonnerie. Il fut mis en priſon pour avoir avancé des propoſitions ſéditieuſes, & avoir dit que les Alliés d'Elizabeth Reine d'Angleterre étoient tous des ſectaires. On le condamna à faire réparation à genoux, & tête nue, & à demander pardon de ſa témérité, à Dieu, au Roi & à la Juſtice. On lui interdit la prédication, & il lui fut défendu ſous peine de

punition corporelle, de tenir désormais aucuns discours injurieux contre les Souverains alliés de sa Majesté très-Chrétienne, & de dire quelque chose qui pût troubler la tranquillité publique, & porter les peuples à la révolte.

XVII.

XLV. Henri IV affoiblit de plus en plus le parti de la Ligue. Beau discours de ce Prince.

Au commencement de l'année suivante 1596, le Roi s'étant rendu au château de Folembrai dans la forêt de Couci en Picardie, y conclut un Traité de paix avec le Duc de Mayenne, le Duc de Joyeuse & presque tout le reste des Ligueurs. Il y donna aussi divers Edits pour satisfaire à leurs demandes. A la fin de Janvier le Parlement de Provence rendit un Arrêt contre Génebrard Archevêque d'Aix, & le bannit du Royaume. C'étoit un des plus savans hommes de son siécle, mais aussi un des plus furieux Ligueurs. Henri IV affoiblit dans le cours de la même année en plusieurs Provinces le parti de la Ligue, & fit son entrée au mois d'Octobre dans la ville de Rouen, où il tint les Etats dans l'Abbaye de saint Oüen. Il y fit un discours, qui montre bien son caractére, & sa tendre affection pour son peuple. Messieurs, dit ce Prince en adressant la parole à l'Assemblée, comme j'ambitionne plus les titres de Libérateur & de Restaurateur de la France, que celui de grand Orateur, je vous apporte aussi plus de bonne volonté que de belles paroles. Je ne vous ai point appellés ici pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés, comme faisoient mes Prédécesseurs. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les suivre, & pour me mettre en tu-

telle entre vos mains. C'eſt une envie qui ne prend guéres aux Rois, aux barbes griſes & aux victorieux. Mais l'amour que j'ai pour mes ſujets, & l'extrême déſir que j'ai de rétablir l'Etat, me font trouver tout facile & tout honorable. Il n'eſt pas étonnant qu'avec de tels ſentimens Henri IV ait gagné les cœurs des François, qui ont la gloire d'avoir toujours ſurpaſſé les autres nations par leur amour & leur attachement pour leur Souverain.

XLVI. Henri IV diſſipe entiérement le parti de la Ligue. Il épouſe Marie de Médicis.

Le jour de l'Epiphanie 1597, le Roi qui étoit toujours à Rouen, donna le Collier de l'Ordre du Saint-Eſprit à vingt-deux Seigneurs dans l'égliſe de ſaint Oüen, & ſe rendit à Paris au mois de Février. Un an après il partit pour la Bretagne dont il vouloit pacifier les troubles. Il réuſſit à y éteindre entiérement la Ligue. Il donna à Nantes le fameux Edit de ce nom, qui accorde aux Calviniſtes la liberté de conſcience & le libre exercice de leur Religion, dans les lieux marqués par l'Edit. La paix fut enſuite conclue avec l'Eſpagne. Le Maréchal de Joyeuſe, après avoir ſoutenu les Ligueurs juſqu'à leur entiére défaite, reprit ſon habit de Capucin dans le Couvent de ſaint Honoré. En 1600 il y eut à Fontainebleau des Conférences de controverſe, entre le Miniſtre du Pleſſis Mornai, & du Perron depuis Cardinal. Le défenſeur de la Foi Catholique y eut tout l'avantage. Le Roi épouſa la même année Marie de Médicis fille du grand Duc de Toſcane. Il eſt triſte qu'un Roi, qui avoit d'auſſi grandes qualités qu'Henri IV, ait eu la foibleſſe de s'attacher à pluſieurs femmes au préjudice

de la fidélité conjugale, & ait scandalisé ses sujets par son incontinence. Les dix derniéres années du regne de ce Prince appartiennent à l'histoire du dix-septiéme siécle.

Dans le cours du seiziéme, la ville de Paris fut fort embellie & considérablement augmentée. On y établit plusieurs Communautés, Colléges & Hôpitaux, & on y rébâtit un grand nombre d'égliſes avec beaucoup de magnificence. Le Louvre & le Pont-neuf tiennent le premier rang parmi les édifices qui furent alors entrepris pour orner cette capitale. Ils peuvent donner une idée de l'excellent goût que l'on commençoit à avoir pour l'architecture. Les autres Arts se renouvelloient aussi non-seulement en France, mais même dans les autres Royaumes.

ARTICLE XVIII.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes.

I.

NOus avons parlé ailleurs du Pontificat de Jules II & de celui de Léon X, & nous avons fait connoître le caractére de ces deux Papes. Léon X mourut le premier de Décembre 1521 dans la quarante-quatriéme année de son âge & la neuviéme de son Pontificat; & on soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Le vingt-septiéme du même mois, les Cardinaux, après la Messe du

I. Ouverture du Conclave après la mort du Pape Léon X. Election d'Adrien VI.

Saint-Eſprit, entrerent dans le Conclave au nombre de trente-neuf : jamais il n'avoit été ſi nombreux. Le Cardinal Grimani voyant les intrigues qui s'y tramoient, voulut abſolument en ſortir, & rien ne fut capable de le retenir. Le Cardinal Volſey Miniſtre d'Angleterre n'épargnoit ni peine ni argent pour ſe faire élire ; mais ce fut inutilement, de même que le Cardinal de Médicis, qui remua auſſi beaucoup, pour avoir le plus grand nombre de voix. Volſey crut pendant quelque tems que ce ſeroit lui qui l'emporteroit, parce que l'Empereur lui avoit permis de le recommander à ſes créatures : mais ce Prince vouloit ſeulement l'amuſer, & avoit deſſein de faire élire le Cardinal Adrien Florent Evêque de Tortoſe, qui avoit été ſon précepteur. Cette intrigue fut ménagée très-adroitement, & Adrien fut élu le neuviéme de Janvier 1522. L'élection paſſa pour miraculeuſe dans l'eſprit de bien des gens, qui ignoroient les reſſorts ſecrets que la cabale de l'Empereur avoit fait jouer.

II. Dégrés par leſquels Adrien VI s'étoit élevé.

Ce nouveau Pape, comme nous l'avons vû ailleurs, étoit né à Utrecht en 1459 d'un pere qui étoit braſſeur de bierre, ou tapiſſier, ou ſelon d'autres, qui gagnoit ſa vie à faire des barques. Ses parens le menerent à Louvain, & lui procurerent une bourſe dans un Collége. Il ſe diſtingua dans ſes études, & mérita la protection de la Gouvernante des Pays-Bas. Maximilien I le choiſit pour être précepteur de ſon petit-fils l'Archiduc Charles, qui n'étoit âgé que de ſept ans, & qui fut depuis l'Empereur Charles V. Adrien fut envoyé depuis en Eſpagne en qualité d'Ambaſſadeur auprès du Roi Ferdinand, qui le fit

Evêque de Tortose ville de Catalogne. Après la mort de Ferdinand, il partagea la Régence d'Espagne avec le Cardinal Ximénès, & demeura enfin seul Viceroi pour Charles V. Le Pape Léon X l'avoit fait Cardinal en 1517. Il étoit dans la Biscaie, lorsqu'il apprit la nouvelle de son élevation sur le saint Siége. Aussitôt il prit les habits pontificaux, & garda le nom d'Adrien, contre l'usage établi depuis plusieurs siécles. Cette élection ne fut point agréable aux Romains, qui vouloient un Italien, & le peuple irrité poursuivit les Cardinaux quand ils sortirent du Conclave, & les accabla d'injures.

III. Arrivée du nouveau Pape en Italie. Son couronnement.

Le Pape Adrien VI s'embarqua sur la Méditerranée le deuxiéme d'Août. Comme il eut un vent favorable, il aborda bientôt à Génes, où il séjourna trois jours. Il trouva cette ville encore désolée du pillage qu'elle avoit souffert depuis peu. François Sforce, nouveau Duc de Milan, Prosper Colonne & le Marquis de Pescaire vinrent lui baiser les pieds, & le prier de les absoudre, s'ils avoient encouru quelques censures dans le sac de Génes. Mais Adrien ne fut point touché de leur humiliation, & leur répondit d'un ton sec : Je ne le puis, ni ne le dois, ni ne le veux. De Gé le Pape se rendit au port de Livourne, où il fut reçu de plusieurs Cardinaux & Ambassadeurs des Princes d'Italie. Il arriva à Rome le vingt-neuviéme d'Août, & on lui rendit les marques de respect, qu'on nomme (improprement) l'adoration. Le lendemain il fut solemnellement couronné. Il avoit défendu les arcs de triomphe, que les Romains avoient coutume de dresser en pareille circonstance, & il en fit

interrompre un qui étoit déja fort avancé & qui coutoit une somme très-considérable. Il disoit que ces sortes de décorations étoient des restes du Paganisme, qui ne convenoient point à des Chrétiens.

IV. Le Pape Adrien remédie à quelques abus.

Adrien s'attacha d'abord à réformer les mœurs du Clergé, & à empêcher l'entiére ruine de la discipline ecclésiastique. Il choisit deux hommes vertueux, Jean Pierre Caraffe Archevêque de Théate, & Marcel Gaëtan de Thienne, dont il prenoit toujours conseil. Il examinoit avec eux quels moyens il pourroit employer pour corriger les abus. Sensible aux maux que la prédication des Indulgences, & leur multiplication, avoient causés dans l'Eglise, il s'appliqua particuliérement à arrêter ce désordre. Il ôta aux freres Mineurs le pouvoir de prêcher celles qui avoient été accordées à l'occasion du superbe édifice de saint Pierre. Il ne voulut pas que l'on vendît les charges & les offices de la Cour Romaine, comme on avoit fait sous son Prédécesseur, qui avoit autorisé cette vénalité. Il modéra les taxes de la Daterie, abolit les coadjutoreries & les regrès, & fit ce qu'il put pour empêcher que les bénéfices ne fussent conférés à des sujets indignes. Il disoit qu'on devoit donner les hommes aux bénéfices, & non pas les bénéfices aux hommes. Malgré ce désintéressement, il veilloit beaucoup sur les intérêts temporels de l'Eglise Romaine. Il recouvra Rimini, & força par les armes ceux qui s'en étoient emparé, de lui rendre cette ville. On doit dire néanmoins à sa louange qu'il n'aimoit pas la guerre, & que dans d'autres occasions il donna des preuves de sa douceur & de sa modération.

Nous avons vû dans l'histoire du Luthéranisme, le zéle que ce Pape témoigna pour arrêter le progrès de l'hérésie en Allemagne; les instructions qu'il donna au Légat qu'il envoya à la Diette de Nuremberg, & les efforts qu'il fit pour empêcher que l'erreur ne s'établit dans le Nord. Mais son attachement & son affection pour l'Empereur Charles-Quint lui firent faire plusieurs fautes. Il ne manquoit aucune occasion de contribuer à l'agrandissement de ce Prince. Il lui donna pouvoir & à tous les Rois d'Espagne ses Successeurs, d'élire & de présenter des sujets à tous les Evêchés de ce Royaume. C'est ce même pouvoir que Léon X avoit donné aux Rois de France dans le fameux Concordat. Par une autre Bulle, Adrien affecta à perpétuité à la Couronne de Castille, l'administration de l'Ordre de Calatrave & des autres Ordres établis en Espagne; au lieu que les Papes ses Prédécesseurs n'avoient accordé cette administration que pour un tems aux Rois de Castille. L'Ambassadeur d'Espagne fit avec le Pape une Ligue offensive & défensive, pour éloigner les François d'Italie, & pour la guerre d'Allemagne contre les Luthériens. Le Pape affligé de la perte de Rhodes arrivée par sa faute, crut qu'il étoit de son honneur de la recouvrer. Dans cette vûe, & animé du désir d'illustrer son Pontificat, il s'efforça de procurer une tréve entre tous les Princes Chrétiens. Mais, dit le P. Daniel, c'étoit un ouvrage au-dessus du génie du saint Pere, plus homme de bien, qu'habile dans le maniement des affaires & des esprits; en qui François I, à qui il s'étoit adressé, ne pouvoit avoir confiance, & qui, malgré

V. Son attachement pour l'Empereur Charles-Quint lui fait faire plusieurs fautes.

Hist. de France, To. VII. p. 496.

ſes bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'être partial. En effet au lieu de ſe comporter en pere commun, il devint bientôt ennemi de la France à découvert, & entra dans une très-puiſſante Ligue qui ſe fit contre elle en 1521.

VI. Il ſe déclare ſolemnellement contre la France. Sa maladie & ſa mort.

La même année il voulut, pour complaire à l'Empereur, qu'on publiât ſolemnellement une Déclaration de guerre contre la France. Cette étrange cérémonie ſe fit avec éclat le quinziéme d'Août fête de l'Aſſomption dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure, où Adrien célébra la Meſſe, aſſiſté de tous les Cardinaux. Comme la cérémonie fut fort longue, & le fatigua beaucoup, la fiévre le prit en rentrant dans ſon Palais. Quand il vit que ſa mort approchoit, il demanda & reçut les derniers Sacremens, & recommanda aux Cardinaux les intérêts de l'Egliſe. Il voulut avant que de mourir créer un Cardinal, n'ayant fait aucune promotion depuis qu'il étoit ſur le ſaint Siége, & il nomma l'Evêque de Tortoſe qu'il eſtimoit à cauſe de ſon mérite & de ſes rares talens. Il mourut le quatorziéme de Septembre dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge & la deuxiéme de ſon Pontificat. Les Romains ſe réjoüirent de ſa mort, parce qu'il avoit témoigné quelque zéle contre pluſieurs abus groſſiers. On l'accuſoit d'avarice, parce qu'il n'étoit ni faſtueux ni prodigue. Le peuple le blâmoit auſſi d'avoir modéré les indulgences.

VII. Son caractére.

On avoit pluſieurs fois tâché de le faire mourir. Sa vie ayant été un jour en danger par la chûte de la voûte de la Chapelle pontificale, où il alloit pour célébrer la Meſſe, les Prélats de ſa ſuite, qui virent quelque

Suisses écrasés auprès de lui, témoignoient par leurs maniéres, qu'ils n'auroient pas été fâchés si ce malheur étoit tombé sur sa personne. Le peuple fut même assez impie, pour faire des imprécations contre la Providence qui l'en avoit préservé. On le haïssoit, parce qu'il ne tenoit point de table, & qu'il avoit quelques traits de conformité avec les Papes des beaux siécles de l'Eglise. Si ce Pontife étoit détesté à Rome, pour avoir entrepris la réforme de quelques abus ; que lui seroit-il donc arrivé, s'il avoit connu la grandeur des maux, & s'il eut entrepris d'y apporter des remédes proportionnés ? Ce Pape a composé quelques Ouvrages, qui l'ont fait mettre au nombre des Auteurs Ecclésiastiques. Le principal est un Commentaire sur le quatriéme Livre des Sentences, qu'il écrivit étant Professeur en Théologie à Louvain, & qu'il fit réimprimer étant Pape, sans y rien changer, non pas même cette maxime, que le Pape n'est point infaillible, & qu'il peut errer, même dans les questions qui appartiennent à la Foi. Il fut inhumé dans l'église de saint Pierre sous une tombe assez simple, avec cette épitaphe : Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui, que de commander. Dans la suite on lui érigea un tombeau superbe dans l'église de sainte Marie des Allemans.

II.

VIII. Election de Clément VII.

Les Cardinaux entrerent au Conclave au nombre de trente-six, & l'on en donna la garde à Lisle-Adam Grand-Maître de Rhodes, qui se trouvoit à Rome. Il se fit accompagner, dans cette commission, de tous les

Chevaliers, vêtus de rouge avec une croix blanche. Les Cardinaux Médicis & Colonne avoient chacun un parti, & se barroient mutuellement. Enfin après beaucoup d'intrigues & de cabales qui durerent plus de deux mois, Médicis l'emporta. Il n'avoit que quarante-cinq ans. Il vouloit retenir son nom de Jules : mais quelqu'un lui ayant dit que les Papes qui gardoient leur nom, ne vivoient pas long-tems, il eut la foiblesse de le croire, & prit le nom de Clément VII, sans avoir égard à l'Antipape qui avoit été ainsi nommé. Il étoit fils de Julien de Médicis, qui avoit été tué à Florence dans la conjuration des Pazzi en 1478. Quoiqu'il ne fût pas légitime, son oncle Laurent eut grand soin de son éducation. Il fut d'abord Chevalier de Rhodes & Grand-Prieur de Capoue ; mais son cousin ayant été élu Pape sous le nom de Léon X, lui fit embrasser l'état ecclésiastique après l'avoir déclaré légitime, le nomma à l'Archevêché de Florence, & le fit Cardinal & Chancelier de l'église Romaine. Après la mort de Léon X le Cardinal de Médicis gagna la confiance d'Adrien VI, & s'empara de toute l'autorité. Personne n'eut plus de joie de le voir Pape, que les Chevaliers de Rhodes. Ils crurent avec raison, qu'ayant été de leur Ordre, il en répareroit les pertes.

IX. Commencement de son Pontificat. Jubilé de 1525.

Nous avons parlé des moyens qu'il prit, pour donner quelque satisfaction aux Allemans au sujet des griefs qu'ils avoient allégués contre la Cour de Rome, & du choix qu'il fit du Cardinal Campége, pour Légat à la Diette de Nuremberg. Nous avons vû aussi le peu de fruit que produisit cette

Légation. Clément VII six mois après son élevation sur le saint Siége, donna une Bulle pour réformer les abus, & arrêter les désordres qui regnoient à Rome & dans toute l'Italie, sur-tout dans le Clergé. Mais cette Bulle fut mal observée. Il en donna une autre pour autoriser l'Institut des Théatins qui venoit de s'établir : nous en parlerons dans la suite. Quelque tems après, il approuva aussi celui des Capucins qui commençoit à se former. Il envoya des Missionnaires dans le Mexique. Il conçut contre les Turcs de grands desseins, mais qui furent sans effet. Sur la fin de l'année 1524 il publia une Bulle, pour annoncer le Jubilé universel qui devoit s'ouvrir la veille de Noël. Il en fit lui-même l'ouverture aux premiéres Vêpres, avec les cérémonies accoutumées. Ce Jubilé attira peu de monde à Rome, à cause des guerres qui ravageoient l'Italie. D'ailleurs les peuples commençoient à faire peu de cas de ces Indulgences, qui devenoient trop fréquentes. Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail des démêlés de Clément VII avec l'Empereur par rapport aux affaires temporelles d'Italie ; & nous nous bornerons au grand & terrible événement de la prise & du sac de Rome.

Cont. de M. Fleuri.

III.

X. L'Empereur porte la guerre en Italie & y fait de grands progrès.

Les grands succès de Charles-Quint en Italie, faisant craindre qu'il ne s'en rendît entiérement le maître, les Vénitiens se liguerent avec le Pape contre ce Prince. Quelques Souverains d'Italie entrerent dans la Ligue, de même que le Roi de France & celui d'Angleterre. Mais ces deux Rois ne

donnerent point les secours qu'ils avoient promis, & les troupes de l'Empereur continuerent de faire du progrès en Italie. Elles étoient commandées par Charles de Bourbon Connétable de France, qui à cause de quelque mécontentement étoit sorti du Royaume pour se donner à l'Empereur. Le Pape & les Vénitiens, après voir attendu inutilement l'effet des promesses de François I & de Henri VIII, furent forcés de conclure une tréve avec l'Empereur. Aussitôt après ils licentierent leurs troupes & desarmerent leurs galeres. Mais le Duc de Bourbon n'eut aucun égard au Traité, & prit la résolution d'aller attaquer Rome, & d'abandonner au pillage de ses soldats cette ville si riche & si puissante. Dieu vouloit punir les Romains d'une maniére éclatante, & appésantir son bras vengeur sur un peuple, dont l'avarice & la corruption scandalisoient tout l'univers.

XI. Rome assiégée par les troupes de l'Empereur.

Dès que le Duc de Bourbon eut dit à son armée qu'il la menoit à Rome, tous les soldats furent transportés de joie dans l'espérance d'un grand butin. Il se jetta dans la Romagne, où il fit les mêmes ravages qu'il avoit faits un peu auparavant dans le Bolonois. Il traversa l'Apennin malgré les pluies & le débordement des riviéres, ruinant tout ce qu'il trouvoit sur son passage, & prit le chemin de Rome. Il arriva devant cette ville le cinquiéme de Mai 1527 sur les quatre heures du soir. Il fit demander au Pape passage dans Rome, lequel lui ayant été refusé, comme il s'y attendoit bien, il assembla les principaux Officiers, & leur dit qu'il étoit tems de se dédommager de leurs

leurs travaux & de leurs fatigues ; qu'il falloit ou périr, ou prendre la ville de force ; qu'ils n'avoient affaire qu'à des habitans efféminés, plongés dans les délices, sans expérience & sans courage ; n'ayant rien de Romain que le nom, qu'ils deshonoroient par la bassesse de leur ame ; que la victoire qui leur étoit offerte, seroit le prix & la récompense de leur valeur. Ce discours anima tous les Officiers & les soldats. Il disposa les Espagnols, les Allemans & les Italiens pour faire trois attaques en même-tems. Afin que le doigt de Dieu parût plus sensible dans cet événement, il s'éleva un brouillard si épais, que le Duc fut en état de dresser ses batteries sans être apperçu. On escalada la ville sur les six heures du matin. On s'y défendit d'abord avec assez de vigueur & de succès. Le canon du château Saint-Ange fit des grand ravages dans les bataillons des Impériaux, qui étoient fort serrés. Le Duc de Bourbon voulant animer ses troupes, appuya lui-même une échelle contre la muraille, mais il reçut un coup d'arquebusade dont il mourut, n'ayant pas encore trente-huit ans. Le Prince d'Orange prit le commandement de l'armée & fit continuer l'assaut.

XII. Prise & sac de Rome. Jugemens de Dieu sur cette ville.

Après un combat de deux heures, la brêche fut forcée, & les Impériaux entrerent dans le faubourg, où ils trouverent peu de résistance, parce qu'on s'étoit retiré dans les maisons où l'on croyoit pouvoir être en sûreté. Ne pouvoit-on pas en effet espérer que des soldats Chrétiens & la plûpart Catholiques, auroient quelque égard pour la capitale du monde Chrétien & le centre de la

Religion ? Mais les Espagnols furent les plus ardens à égorger les Romains. Ils entrerent les premiers dans une rue, où ils tuerent trois mille hommes avec une barbarie sans exemple. La garde Suisse qui voulut résister devant le Palais, fut taillée en piéces. Le Pape auroit pû sortir par la porte du Vatican, & se retirer dans quelque forteresse de l'Etat Ecclésiastique. Mais il se laissa tromper par quelqu'un, qui lui persuada de s'enfermer dans le château Saint-Ange, où il se réfugia accompagné d'une partie des Cardinaux & des Ambassadeurs, toute la ville étant sans aucune garde. Il falloit que tout contribuât à rendre plus sensible la vengeance divine. L'armée de l'Empereur profita du peu de résistance qu'elle trouva, pour assouvir sa cruauté. Rome éprouva alors tout ce que peut un soldat furieux, à qui on laisse une entiére liberté. Toutes les maisons furent pillées, les femmes deshonorées, les églises saccagées, les choses les plus saintes profanées. Il n'est pas possible de décrire toutes les abominations que commit cette armée victorieuse. A la honte de la Religion, Rome souffrit de la part des troupes d'un Empereur Chrétien, des excès qu'elle n'avoit point éprouvés les huit différentes fois qu'elle avoit été prise.

XIII. Misére affreuse à laquelle Rome est réduite. Fureur & impiété de l'armée Impériale.

Comme elle n'avoit jamais été si riche, on y fit un butin immense des trésors qui étoient le fruit de son insatiable avarice. On pilla l'or & l'argent des églises ; on convertit les vases sacrés en des usages profanes ; les Dames Romaines qui s'y étoient réfugiées, ne furent pas plus à l'abri des outrages des soldats, que celles qui étoient

reſtées dans leurs maiſons. Cet aſyle ſacré ne ſervit qu'à rendre plus criminelles les infamies de ces ſacriléges. Ceux des Allemans qui favoriſoient Luther, firent éclater leur fureur dans la Baſilique de ſaint Pierre. Ils fouillerent juſques dans les tombeaux des ſouverains Pontifes, pour deshonorer leurs cendres. Ils pouſſerent l'impiété juſqu'à tirer les corps des Saints hors de leurs châſſes, les foulerent aux pieds, & convertirent en écurie la chapelle Pontificale. Le maſſacre fut horrible, & Rome nagea dans le ſang de ſes citoyens. Ceux à qui on ſauva la vie, furent dépouillés de tous leurs biens; & l'on exigea qu'ils trouvaſſent encore de quoi ſe racheter. On employa pour les y obliger, tous les ſupplices que les Payens avoient inventés pendant les plus cruelles perſécutions des premiers ſiécles. La plus grande partie mourut dans les tourmens: & ceux qui reſterent, furent réduits à une miſére affreuſe. Les Italiens & les Eſpagnols, plus avares & plus cruels que les Luthériens, ſe ſaiſirent des perſonnes de qualité, des riches, des Abbés, des Evêques, des Magiſtrats, des gros Négocians, exercerent ſur eux des violences inouies, & les traiterent avec une barbarie qui deshonore l'humanité. Les uns étoient pendus par les pieds, d'autres étoient brûlés à petit feu; pluſieurs enfin étoient déchirés à coups de fouets, & on les traitoit ainſi pour les contraindre de payer d'exceſſives rançons auſquelles ils ne pouvoient ſatisfaire. Un grand nombre réduits au déſeſpoir ſe donnoient la mort en différentes maniéres. Il y en avoit même qui s'échappant des mains de ces furieux, ſe jettoient

par les fenêtres dans les rues & dont les corps demeuroient sans sépulture.

XIV. Excès inouis des troupes de l'Empereur. Le Pape est fait prisonnier.

Les soldats se faisoient un plaisir de se revêtir des habits des Cardinaux, des Prélats & des Prêtres ; de monter, ainsi habillés, sur des ânes, & de faire des processions dans les rues dans cet équipage. Ces impies prirent de même les habits du Pape, & s'assemblerent dans le Conclave, où ils dégraderent Clément VII, & procéderent à l'élection d'un autre Pape. Le pillage, après avoir duré deux mois entiers dans la ville, (ce qui étoit sans exemple) s'étendit ensuite dans tout le pays d'alentour. Clément VII étoit dans le château Saint-Ange sans provisions ; & bientôt il fut réduit à la derniére disette. Paul Jove historien du tems & Evêque en Italie, rapporte qu'une femme fort âgée, sachant l'extrême indigence où étoit le Pape & les Cardinaux, mit des laitues dans un panier qu'on avoit fait descendre le long du mur pour y recevoir ce qu'on pourroit apporter ; & que le Commandant des troupes Espagnoles en ayant été informé, la fit pendre devant la porte même du château Saint-Ange. Le Pape témoin de cette inhumanité, dont à peine on trouveroit un exemple chez les peuples les plus barbares, en fut si ému pendant plusieurs jours, que s'abandonnant à son indignation, il fit des vœux pour voir un jour cet Officier Espagnol puni du même supplice.

XV. Comment l'Empereur reçoit la nou-

Charles-Quint ayant appris tout ce que son armée avoit fait à Rome, & l'état auquel le Pape se trouvoit réduit, témoigna en être fort affligé. Il étoit alors à Valla-

dolid où la Princesse sa femme venoit d'accoucher de Philippe II, & il avoit déja ordonné des feux de joie. Mais, au lieu de ces réjoüissances, il prit le deuil, fit faire des processions & des priéres publiques, pour implorer le secours du Ciel sur son Eglise; en un mot, il donna toutes les marques de la plus sensible affliction. Avec toutes ces belles apparences, il tint le Pape prisonnier plus de six mois, jusqu'à ce qu'il l'eût amené à son but, en lui faisant accepter toutes les conditions qu'il lui voulut imposer. Cette conduite de l'Empereur fit tenir d'étranges discours sur son caractére profond & dissimulé. Son dessein étoit d'abord de faire conduire le Pape en Espagne, croyant que ce seroit un grand honneur pour lui d'avoir eu en deux ans deux prisonniers si illustres, un Roi de France, & un Pape, & de les avoir emmenés comme en triomphe à Madrid. Mais voyant que tout le monde détestoit ce projet, il l'abandonna pour ne point se rendre trop odieux. Le Nonce sollicita vivement l'Empereur, de rendre la liberté à Clément VII. Il fit agir tous les Prélats de l'Europe, & ceux qui avoient plus de crédit auprès de Charles V; mais voyant que tout étoit inutile, il pria dix Evêques de s'assembler chez lui un jour marqué. Ces Prélats, le Nonce à leur tête, suivis d'une multitude d'Ecclésiastiques, tous vêtus de deuil, allerent en corps demander à l'Empereur la liberté du Pape. Toute la réponse qu'il leur fit, fut qu'il la lui souhaitoit plus qu'eux.

velle du sac de Rome. Sa profonde dissimulation.

Cependant le Pape souffroit beaucoup dans le château Saint-Ange. Non-seulement il y

XVI. Misére à la

quelle le Pape est réduit. Il se sauve de sa prison, déguisé en Marchand.

manquoit de vivres, mais même la peste, qui achevoit de ravager Rome, commençoit à pénétrer dans ce château. Il fit donc une capitulation telle que voulut le Prince d'Orange. Les conditions les plus odieuses furent acceptées. La première étoit, que le Pape payeroit une somme considérable. Pour cela on fut obligé de vendre tout ce qu'il y avoit dans le château, & le prix ne suffisant pas, on assûre qu'on mit à l'enchére trois chapeaux de Cardinaux. C'est ainsi que Dieu punissoit l'avarice de la Cour de Rome. Cependant le Pape demeuroit toujours prisonnier malgré la capitulation, & les Espagnols le gardoient exactement dans le château Saint-Ange. L'Empereur ayant voulu avoir pour sûreté, de bons ôtages & des places, on lui abandonna cinq Cardinaux à son choix : mais ils trouverent le secret de se sauver par la cheminée de la chambre dans laquelle on les avoit enfermés. Clément VII n'ayant plus rien à ménager, risqua de se fier à deux personnes qui avoient plus de crédit dans l'armée Impériale. Il gagna le Chancelier Moroné, en lui promettant l'Evêché de Modéne pour son fils ; & se concilia le Cardinal Colonne qui avoit été son plus grand ennemi, en s'abaissant devant lui & lui promettant la Légation de la Marche d'Ancone, qui étoit le plus riche gouvernement de l'Etat Ecclésiastique. A la faveur d'une négociation qu'ils lui ménagerent, le Pape réussit à se sauver déguisé en marchand & à se retirer à Orviette.

XVII. La vengeance de Dieu éclate ensuite sur cette ar-

Dieu s'étant servi de l'armée de l'Empereur pour punir les iniquités de Rome, fit

mée sacrilége, qui avoit donné tant de preuves de sa barbarie & de son impiété. La peste en emporta une si grande partie, que dans le cours de la même année il ne restoit pas deux cens hommes exempts des effets de la colére divine. A peine le Pape étoit-il en liberté, que le Roi d'Angleterre lui fit demander l'approbation de son divorce avec Catherine d'Arragon. Mais la crainte d'offenser l'Empereur l'empêcha de se rendre aux sollicitations d'Henri VIII, qui en elles-mêmes étoient fort injustes. Il fit quelque tems après un accommodement assez favorable avec l'Empereur. Il le couronna à Bologne & eut avec lui plusieurs entretiens particuliers. Nous avons vû ailleurs comment il éluda toujours la demande d'un Concile Œcuménique. Il eut en 1533 une entrevûe avec François I à Marseille, où il avoit conduit lui-même sa niéce Catherine de Médicis, qui devoit épouser Henri Duc d'Orléans second fils de François I. La cérémonie du mariage fut faite par le Pape, qui partit de Marseille à la fin de Novembre. L'Empereur à qui ce Pontife ne pouvoit rien refuser, l'engagea à évoquer à Rome l'affaire du divorce d'Henri VIII. Nous avons vû les suites terribles qu'eut la Bulle qu'il publia contre ce Prince en 1534. Il ne survécut pas long-tems à cet événement, étant mort cette même année à la fin de Septembre âgé de cinquante-six ans. Il avoit augmenté la Bibliothéque du Vatican d'un grand nombre de volumes. On a de lui plusieurs Lettres au Roi de France, au Roi d'Angleterre, & à quelques Savans.

te sur les troupes de l'Empereur. Fin du Pontificat de Clément VII. Sa mort.

IV.

XVIII. Pontificat de Paul III.

Les Cardinaux au nombre de trente-quatre entrerent au Conclave le onziéme d'Octobre, & élurent le Cardinal Farnése Doyen du sacré Collége, deux jours après s'être assemblés, ce qui étoit sans exemple. Il prit le nom de Paul III, & fut couronné le troisiéme de Novembre. Il avoit été instruit par les plus savans hommes de son tems, & s'étoit appliqué à toute sorte de Sciences. Alexandre VI l'avoit fait Cardinal en 1493, n'étant alors âgé que de vingt-six ans. Dès-lors il commença à être chargé des plus grands emplois. Par un abus criant, mais dont on n'étoit plus touché, il eut successivement sept différens Evêchés. Jules II s'étoit servi de lui dans son Concile de Latran. Il avoit toujours paru désirer que l'on tînt un Concile pour appaiser les troubles qui déchiroient l'Eglise, & ce désir qu'il avoit fait connoître, lui gagna toutes les créatures de l'Empereur, & lui fraya le chemin au souverain Pontificat. Un de ses premiers soins fut de faire Cardinaux deux de ses neveux, dont l'un n'avoit que quatorze ans & l'autre seize. On en murmura assez hautement, mais Paul III qui en fut averti, ne fit aucun cas de tout ce que l'on dit à son desavantage.

XIX. Sa mort. Son caractére.

Nous avons beaucoup parlé de ce Pape dans le volume précédent, & nous ne répéterons pas ce que l'ordre des matiéres nous a obligé de rapporter de son Pontificat. Il s'appliqua à réunir le Roi François I avec l'Empereur Charles V, & fit tous ses efforts pour faire cesser les guerres continuelles qui étoient entre ces deux Princes. Il convoqua le Concile de Trente, & dirigea tout ce qui

s'y fit jusqu'à sa premiére suspension. Il excommunia le Roi d'Angleterre Henri VIII. Il établit à Naples l'Inquisition, & approuva l'Institut des Jésuites & quelques autres nouvelles Congrégations. Les affaires temporelles d'Italie lui causérent beaucoup de sollicitude & de chagrin, & son amour aveugle pour sa famille lui fit faire de grandes fautes. Il tint le saint Siége quinze ans, & mourut le dixiéme de Novembre 1547 dans sa quatre-vingt-deuxiéme année. On dit qu'il détesta en mourant l'ingratitude de ses parens, pour qui il avoit sacrifié sa conscience en plusieurs occasions. Il avoit du goût pour la Poësie & de la facilité pour faire des vers: talent assez inutile pour un Pape. On a de lui des Lettres d'érudition à Erasme, à Sadolet & à d'autres. Il avoit même composé des Remarques sur plusieurs Epîtres de Cicéron. C'étoit le génie des Ecclésiastiques du seiziéme siécle, de donner dans la belle Littérature. Mais il est bien étonnant, que des Cardinaux aient préféré cette étude à celle de l'Ecriture & des Peres.

V.

XX. Election de Jules III. Jubilé de 1550.

Quarante-neuf Cardinaux entrerent au Conclave à la fin de Novembre. Ils étoient divisés en trois factions, celle des Impériaux, celle des François, & la troisiéme des créatures du défunt Pape, dont le Cardinal Farnése son neveu étoit le chef. Le Cardinal Polus paroissoit le plus digne d'être élevé sur le saint Siége. Il eut un grand nombre de voix; mais les vieux Cardinaux croyant que c'étoit se donner à eux-mêmes l'exclusion pour toujours, de nommer un Pape qui n'étoit pas d'un âge fort avancé, insinuerent

que Polus n'étoit pas assez zélé contre le Luthéranisme. Cette accusation calomnieuse fut cause qu'on ne pensa plus à lui. Après bien des intrigues & des cabales qui durerent pendant six semaines, on élut le Cardinal de Monté, qui prit le nom de Jules III, en mémoire de Jules II qui avoit élevé son oncle au Cardinalat. Quelques jours après son couronnement, il fit l'ouverture du Jubilé de l'année sainte 1550 en présence d'un grand concours de peuple & d'étrangers, qui attendoient depuis deux mois qu'on fît cette cérémonie. Ce Jubilé ne dura que dix mois, pendant lesquels les églises principales de Rome furent visitées par une multitude innombrable de pélerins.

XXI. Jules III se deshonore au commencement de son Pontificat.

Ce nouveau Pape s'appelloit Jean-Marie Giocchi, & étoit né à Rome d'une famille assez obscure. Nous avons beaucoup parlé de lui dans les articles du Concile de Trente, dont il avoit été nommé Président par Paul III. On le vit changer de conduite dès qu'il fut élevé sur le saint Siége. Des amusemens ou des occupations frivoles eurent plus d'attrait pour lui, que la vie sérieuse qu'il avoit menée auparavant. Mais rien ne nuisit plus à sa réputation au commencement de son Pontificat, que l'élection qu'il fit d'un membre du sacré Collége. Comme c'est une ancienne coutume que le Pape nouvellement élu, donne son chapeau de Cardinal à celui qu'il veut, il accorda le sien avec son nom & ses armes à un jeune avanturier qui étoit son domestique, & qui prenoit soin d'un singe qui étoit dans sa maison. Ce choix bizarre fit beaucoup murmurer. On lui représenta en termes assez vifs

combien il étoit indécent d'admettre dans le ſacré Collége un jeune homme ſans nom, & qui n'avoit d'autre mérite que celui de lui plaire par l'agrément de ſa figure. On alla même juſqu'à lui faire enviſager les bruits ſcandaleux qui pourroient ſe répandre. Mais Jules III paſſa par-deſſus toutes les repréſentations. On ne trouve aucun mérite, diſoit-il, dans ce jeune homme ; mais quel mérite a-t-on trouvé en moi pour me faire chef de l'Egliſe ? Cette ſinguliére réponſe prouve du moins que ce Pape ſe connoiſſoit lui-même. La vie [illegible]reuſe & déréglée que mena le jeune [illegible]dut faire repentir Jules III d'une p[illegible] ſi contraire à toutes les régles de la bienſéance.

XXII. Diverſes actions du Pape Jules III.

Nous avons eu occaſion de parler ſouvent de ce Pape dans d'autres articles. Il fit la ſeconde convocation du Concile de Trente, & en dirigea toutes les actions juſqu'à la ſeconde interruption, qui ne lui fit point honneur. Son Pontificat fut de cinq ans, pendant leſquels il ſe paſſa des événemens conſidérables, qu'il nous a paru plus naturel de placer ailleurs. Quoique ce Pape aimât à mener une vie douce & aiſée, il ne laiſſoit pas de s'appliquer aux affaires, quand la néceſſité le demandoit. Il fomenta la guerre en Italie, & s'attacha à l'Empereur Charles V, au préjudice du Roi de France Henri II. Cette malheureuſe guerre mit l'Italie en feu ſous le Pontificat de Jules III, & ce Pape parut peu touché des maux qui en étoient la ſuite. Non content d'employer contre le Roi de France les armes temporelles, il voulut auſſi faire uſage des ſpirituelles. Il le déclara excommunié, & menaça

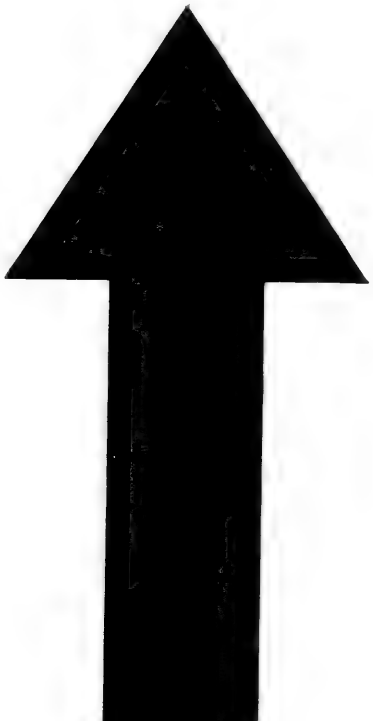

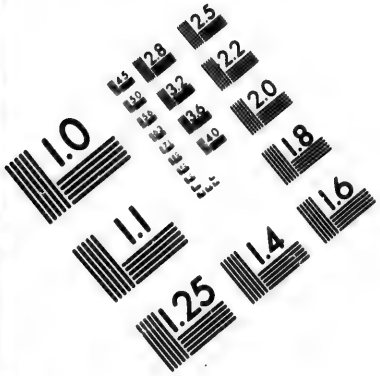
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.0
25.0
28.0
32.0
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0
112.0
125.0
140.0
160.0
180.0
200.0
224.0
250.0
280.0
320.0
360.0
400.0
450.0
500.0
560.0
630.0
710.0
800.0
900.0
1000.0
1120.0
1250.0
1400.0
1600.0
1800.0
2000.0
2240.0
2500.0
2800.0
3200.0
3600.0
4000.0
4500.0
5000.0
5600.0
6300.0
7100.0
8000.0
9000.0
10000.0
11200.0
12500.0
14000.0
16000.0
18000.0
20000.0
22400.0
25000.0
28000.0
32000.0
36000.0
40000.0
45000.0
50000.0
56000.0
63000.0
71000.0
80000.0
90000.0
100000.0
112000.0
125000.0
140000.0
160000.0
180000.0
200000.0
224000.0
250000.0
280000.0
320000.0
360000.0
400000.0
450000.0
500000.0
560000.0
630000.0
710000.0
800000.0
900000.0
1000000.0
1120000.0
1250000.0
1400000.0
1600000.0
1800000.0
2000000.0
2240000.0
2500000.0
2800000.0
3200000.0
3600000.0
4000000.0
4500000.0
5000000.0
5600000.0
6300000.0
7100000.0
8000000.0
9000000.0
10000000.0
11200000.0
12500000.0
14000000.0
16000000.0
18000000.0
20000000.0
22400000.0
25000000.0
28000000.0
32000000.0
36000000.0
40000000.0
45000000.0
50000000.0
56000000.0
63000000.0
71000000.0
80000000.0
90000000.0
100000000.0
112000000.0
125000000.0
140000000.0
160000000.0
180000000.0
200000000.0
224000000.0
250000000.0
280000000.0
320000000.0
360000000.0
400000000.0
450000000.0
500000000.0
560000000.0
630000000.0
710000000.0
800000000.0
900000000.0
1000000000.0
1120000000.0
1250000000.0
1400000000.0
1600000000.0
1800000000.0
2000000000.0
2240000000.0
2500000000.0
2800000000.0
3200000000.0
3600000000.0
4000000000.0
4500000000.0
5000000000.0
5600000000.0
6300000000.0
7100000000.0
8000000000.0
9000000000.0
10000000000.0
11200000000.0
12500000000.0
14000000000.0
16000000000.0
18000000000.0
20000000000.0
22400000000.0
25000000000.0
28000000000.0
32000000000.0
36000000000.0
40000000000.0
45000000000.0
50000000000.0
56000000000.0
63000000000.0
71000000000.0
80000000000.0
90000000000.0
100000000000.0
112000000000.0
125000000000.0
140000000000.0
160000000000.0
180000000000.0
200000000000.0
224000000000.0
250000000000.0
280000000000.0
320000000000.0
360000000000.0
400000000000.0
450000000000.0
500000000000.0
560000000000.0
630000000000.0
710000000000.0
800000000000.0
900000000000.0
1000000000000.0
1120000000000.0
1250000000000.0
1400000000000.0
1600000000000.0
1800000000000.0
2000000000000.0
2240000000000.0
2500000000000.0
2800000000000.0
3200000000000.0
3600000000000.0
4000000000000.0
4500000000000.0
5000000000000.0
5600000000000.0
6300000000000.0
7100000000000.0
8000000000000.0
9000000000000.0
10000000000000.0
11200000000000.0
12500000000000.0
14000000000000.0
16000000000000.0
18000000000000.0
20000000000000.0
22400000000000.0
25000000000000.0
28000000000000.0
32000000000000.0
36000000000000.0
40000000000000.0
45000000000000.0
50000000000000.0
56000000000000.0
63000000000000.0
71000000000000.0
80000000000000.0
90000000000000.0
100000000000000.0
112000000000000.0
125000000000000.0
140000000000000.0
160000000000000.0
180000000000000.0
200000000000000.0
224000000000000.0
250000000000000.0
280000000000000.0
320000000000000.0
360000000000000.0
400000000000000.0
450000000000000.0
500000000000000.0
560000000000000.0
630000000000000.0
710000000000000.0
800000000000000.0
900000000000000.0
1000000000000000.0
1120000000000000.0
1250000000000000.0
1400000000000000.0
1600000000000000.0
1800000000000000.0
2000000000000000.0
2240000000000000.0
2500000000000000.0
2800000000000000.0
3200000000000000.0
3600000000000000.0
4000000000000000.0
4500000000000000.0
5000000000000000.0
5600000000000000.0
6300000000000000.0
7100000000000000.0
8000000000000000.0
9000000000000000.0
10000000000000000.0
11200000000000000.0
12500000000000000.0
14000000000000000.0
16000000000000000.0
18000000000000000.0
20000000000000000.0
22400000000000000.0
25000000000000000.0
28000000000000000.0
32000000000000000.0
36000000000000000.0
40000000000000000.0
45000000000000000.0
50000000000000000.0
56000000000000000.0
63000000000000000.0
71000000000000000.0
80000000000000000.0
90000000000000000.0
100000000000000000.0
112000000000000000.0
125000000000000000.0
140000000000000000.0
160000000000000000.0
180000000000000000.0
200000000000000000.0
224000000000000000.0
250000000000000000.0
280000000000000000.0
320000000000000000.0
360000000000000000.0
400000000000000000.0
450000000000000000.0
500000000000000000.0
560000000000000000.0
630000000000000000.0
710000000000000000.0
800000000000000000.0
900000000000000000.0
1000000000000000000.0
1120000000000000000.0
1250000000000000000.0
1400000000000000000.0
1600000000000000000.0
1800000000000000000.0
2000000000000000000.0
2240000000000000000.0
2500000000000000000.0
2800000000000000000.0
3200000000000000000.0
3600000000000000000.0
4000000000000000000.0
4500000000000000000.0
5000000000000000000.0
5600000000000000000.0
6300000000000000000.0
7100000000000000000.0
8000000000000000000.0
9000000000000000000.0
10000000000000000000.0
11200000000000000000.0
12500000000000000000.0
14000000000000000000.0
16000000000000000000.0
18000000000000000000.0
20000000000000000000.0
22400000000000000000.0
25000000000000000000.0
28000000000000000000.0
32000000000000000000.0
36000000000000000000.0
40000000000000000000.0
45000000000000000000.0
50000000000000000000.0
56000000000000000000.0
63000000000000000000.0
71000000000000000000.0
80000000000000000000.0
90000000000000000000.0
100000000000000000000.0
112000000000000000000.0
125000000000000000000.0
140000000000000000000.0
160000000000000000000.0
180000000000000000000.0
200000000000000000000.0
224000000000000000000.0
250000000000000000000.0
280000000000000000000.0
320000000000000000000.0
360000000000000000000.0
400000000000000000000.0
450000000000000000000.0
500000000000000000000.0
560000000000000000000.0
630000000000000000000.0
710000000000000000000.0
800000000000000000000.0
900000000000000000000.0
1000000000000000000000.0
1120000000000000000000.0
1250000000000000000000.0
1400000000000000000000.0
1600000000000000000000.0
1800000000000000000000.0
2000000000000000000000.0
2240000000000000000000.0
2500000000000000000000.0
2800000000000000000000.0
3200000000000000000000.0
3600000000000000000000.0
4000000000000000000000.0
4500000000000000000000.0
5000000000000000000000.0
5600000000000000000000.0
6300000000000000000000.0
7100000000000000000000.0
8000000000000000000000.0
9000000000000000000000.0
10000000000000000000000.0
11200000000000000000000.0
12500000000000000000000.0
14000000000000000000000.0
16000000000000000000000.0
18000000000000000000000.0
20000000000000000000000.0
22400000000000000000000.0
25000000000000000000000.0
28000000000000000000000.0
32000000000000000000000.0
36000000000000000000000.0
40000000000000000000000.0
45000000000000000000000.0
50000000000000000000000.0
56000000000000000000000.0
63000000000000000000000.0
71000000000000000000000.0
80000000000000000000000.0
90000000000000000000000.0
100000000000000000000000.0
112000000000000000000000.0
125000000000000000000000.0
140000000000000000000000.0
160000000000000000000000.0
180000000000000000000000.0
200000000000000000000000.0
224000000000000000000000.0
250000000000000000000000.0
280000000000000000000000.0
320000000000000000000000.0
360000000000000000000000.0
400000000000000000000000.0
450000000000000000000000.0
500000000000000000000000.0
560000000000000000000000.0
630000000000000000000000.0
710000000000000000000000.0
800000000000000000000000.0
900000000000000000000000.0
1000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000.0
1250000000000000000000000.0
1400000000000000000000000.0
1600000000000000000000000.0
1800000000000000000000000.0
2000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000.0
2500000000000000000000000.0
2800000000000000000000000.0
3200000000000000000000000.0
3600000000000000000000000.0
4000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000.0
5000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000.0
6300000000000000000000000.0
7100000000000000000000000.0
8000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000.0
12500000000000000000000000.0
14000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000.0
25000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.

de mettre tout ſon Royaume en interdit. Par cette étrange conduite il indiſpoſoit les François contre le Concile de Trente, & empêchoit que le Roi n'y envoyât aucun Evêque ni aucun Théologien de ſon Royaume. Henri II fit défenſes à tous ſes ſujets ſous de rigoureuſes peines, d'envoyer de l'argent à Rome ſous quelque prétexte que ce fût, & ordonna de s'adreſſer aux Ordinaires pour toutes les affaires eccléſiaſtiques.

XXIII. Suites des principales actions de Jules III. Sa mort.

Cette défenſe fit impreſſion ſur l'eſprit du Pape, & lui inſpira des penſées de paix. Il y fut auſſi porté par un diſcours aſſez vif que lui firent les Cardinaux Farnéſe & Tournon. La guerre préſente, lui dirent-ils, donne occaſion aux Luthériens d'Allemagne de ſe mocquer de la Religion Catholique, en voyant le Vicaire de Jeſus-Chriſt & le pere commun des fidéles, travailler à la ruine de ſes enfans. Les hérétiques ſe multiplient chaque jour en France, où la doctrine de Calvin jette de profondes racines. Les diſſenſions que cauſe la guerre, ne ſervent qu'à les fortifier. Faites-y réflexion, ſaint Pere, ajoûterent ces Cardinaux, & conſidérez que ſi Clément VII a obſcurci la gloire de ſon Pontificat, pour avoir fait perdre à l'Egliſe le Royaume d'Angleterre par ſa complaiſance pour l'Empereur, ce ſeroit un grand ſujet d'affliction pour votre Sainteté, s'il arrivoit à la France un pareil malheur. Quelle idée peuvent avoir de vous les peuples du Parméſan & du Bolonois, qui ſe voient dans la derniére déſolation? Ce diſcours produiſit un très-bon effet, & la paix ſe fit bientôt après. Ce Pape confirma l'Inſtitut des Jéſuites, reçut à Rome un Patriarche d'Orient,

réconcilia l'Angleterre avec le saint Siége sous le regne de Marie, s'efforça de faire cesser la division qui étoit entre l'Empereur & Henri II Roi de France, tenta de ramener les Ethiopiens à la Foi Catholique, & empêcha les nouvelles hérésies de pénétrer en Italie. Il mourut au Vatican le vingt-troisiéme de Mars 1555 dans sa soixante-huitiéme année, après un Pontificat de cinq ans.

V. I.

XXIV. Election de Marcel II. Excellentes dispositions de ce Pontife.

Le S. Siége ne vacqua que dix-sept jours. La cabale qui vouloit élire le Cardinal de Sainte Croix, agit avec tant de secret & d'adresse, qu'elle vint à bout en peu de tems de gagner le nombre de voix nécessaires. Ce Cardinal fut élu le neuviéme d'Avril. Il se nommoit Marcel Cervin, & ne voulant pas changer son nom, il se fit appeller Marcel II. Il étoit né à Fano, bourg de l'Etat Ecclésiastique. Son pere étoit Receveur pour le saint Siége dans la Marche d'Ancone. Paul III qui l'avoit fait d'abord son premier Secrétaire, l'éleva ensuite au Cardinalat, & le nomma un des Présidens au Concile de Trente. Le lendemain de son élection il fut sacré Evêque, ne l'ayant pas encore été, quoiqu'il eût le gouvernement de plusieurs églises. C'étoit alors un abus assez commun. Il témoigna un extrême désir de rétablir le Concile de Trente que son Prédécesseur avoit suspendu. S'entretenant un jour avec le Cardinal de Mantoue sur l'état où se trouvoit l'Eglise, & sur le progrès de l'hérésie: Jusqu'à présent, lui dit-il, on n'a point avancé, parce qu'on a négligé de prendre les vrais moyens. Les disputes cesseroient, ou du moins seroient moins funestes, si on travail-

loit à une véritable réformation. Mais le nom seul de réforme a fait horreur aux cinq derniers Pape, parce qu'ils craignoient qu'on ne s'en servît pour diminuer l'autorité pontificale. Pour moi, ajoûta Marcel, je crois au contraire que la Réformation est l'unique moyen de la conserver & même de l'augmenter. L'histoire nous apprend que les Papes qui se sont appliqués à la Réformation, ont eu plus d'autorité que les autres. Après tout, continua le Pape, la Réformation ne supprime que le luxe, la pompe, un vain éclat, des dépenses inutiles, plus propres à avilir qu'à relever le Sacerdoce.

XXV. Suite des bonnes dispositions du Pape. Elles le rendent odieux aux Romains.

On dit qu'un des projets du nouveau Pape, étoit d'instituer un Ordre militaire de cent Chevaliers, tirés de toute sorte d'états, dont il vouloit être le grand Maître. Il prétendoit s'en servir pour les Nonciatures, les Légations, les Gouvernemens. Il avoit déja nommé plusieurs Savans qui demeuroient à Rome, & il s'en présentoit d'autres chaque jour. Il étoit si ennemi de ce qu'on appelle le Népotisme, qu'il ne voulut pas même permettre à ses neveux de venir à Rome. Il avoit un si ardent désir de voir les Princes Chrétiens réunis, qu'il fit venir les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France, & leur dit d'assûrer leurs Maîtres, qu'il les iroit trouver lui-même pour les engager à la paix, si les Nonces qu'il alloit leur envoyer ne pouvoient les y engager. Il étoit fort éloigné du faste qui accompagne ordinairement la pourpre Romaine : jusques-là qu'il voulut retrancher la compagnie de ses gardes, disant que le Vicaire de Jesus-Christ n'avoit pas besoin de gens armés pour sa

conſervation ; que ſes armes étoient le ſigne de la Croix contre les efforts de ſes ennemis. Il éloigna de ſon Palais tous les Courtiſans, & réduiſit les penſions à une ſomme modique, qu'il ne donnoit qu'à des perſonnes d'une probité connue. Son deſſein étoit d'épargner, afin de diminuer les impôts dont le peuple étoit chargé. Il ſe faiſoit ſervir avec beaucoup de ſimplicité, ne voulant pas qu'on employât de vaiſſelle d'or ou d'argent. Il déclara qu'il ne ſouffriroit pas que ceux qui étoient chargés du ſoin des ames, s'abſentaſſent de leurs égliſes, & s'appliquaſſent à des affaires politiques ; ce qui eſt, diſoit-il, indigne de la ſainteté de leur état.

XXVI. Sa mort.

Un Pape qui formoit de pareils projets, ne pouvoit qu'être fort odieux à ceux qui ne vouloient point de réforme : & c'étoit le grand nombre. Il n'eut pas le tems d'exécuter ſon plan. Il mourut le vingt-uniéme jour de ſon Pontificat à l'âge de cinquante-quatre ans. On ſoupçonna qu'il avoit été empoiſonné. Il avoit parmi ſes domeſtiques un nommé Pierre d'Ethiopie. Marianus Victor apprit de lui la langue Ethiopienne, ce qui lui donna lieu de compoſer une Grammaire, qui eſt la premiére que les Latins aient eu pour cette langue. Le ſaint Siége vaqua vingt-deux jours.

VII.

XXVII. Pontificat de Paul IV. Premiéres actions de ce Pape.

Quarante-quatre Cardinaux qui ſe trouvoient à Rome, entrerent au Conclave le quatorziéme de Mai. Le vingt-cinquiéme du même mois, qui étoit cette année-là le jour de l'Aſcenſion, le Cardinal Caraffe Doyen des Cardinaux fut élu par les intri-

gues de Farnèse, & malgré la brigue des Impériaux, qui lui avoient donné l'exclusion. Il prit le nom de Paul IV, à cause de Paul III son oncle qui l'avoit fait Cardinal. La consternation fut générale à Rome, quand on sçut qu'il avoit été élu, parce qu'il passoit pour très-sévére. On commença par lui faire jurer quelques articles que les Cardinaux avoient arrêtés dans le Conclave. Les principaux étoient, que le Pape ne créeroit point de Cardinaux, qu'ils n'eussent toutes les qualités requises du côté de l'âge, de la science & des mœurs, & qu'il ne pourroit aliéner aucune terre de l'Etat Ecclésiastique, ni déclarer la guerre à aucun Prince Chrétien, que du consentement de la plus grande partie des Cardinaux. Le nouveau Pape avoit près de quatre-vingts ans. Il avoit assisté au cinquiéme Concile de Latran, & avoit été chargé de différentes Nonciatures. Il s'associa en 1524 avec Gaëtan de Thienne pour établir une nouvelle Congrégation de Clercs réguliers, qui furent nommés Théatins, parce qu'il étoit alors Archevêque de Théate. La cérémonie de son couronnement fut des plus pompeuses, & depuis long-tems on n'avoit rien vû à Rome de si magnifique. Il tint d'abord différens Consistoires, où l'on parla de la nécessité de réformer le Clergé. On y fit sentir combien il étoit important de nommer aux Evêchés & aux Cures les sujets les plus recommandables par leur science & par leur piété.

XXVIII. Sa conduite à l'égard de l'Angleterre.

Dans un de ces Consistoires il donna audience aux Ambassadeurs de Marie Reine d'Angleterre, & leur dit qu'il érigeoit l'Irlande en Royaume en vertu du pouvoir apo-

tolique. Nous ne voyons pas que Jesus-Christ ait donné à ses Apôtres un pareil pouvoir. Ces Ambassadeurs prosternés aux pieds du Pape, confessèrent les crimes de la Nation Angloise & son schisme, & ils en reçurent l'absolution. Paul IV eut ensuite avec eux plusieurs entretiens particuliers, dans lesquels il se plaignit de la lenteur avec laquelle on restituoit les biens ecclésiastiques. Il ajoûta qu'il seroit inflexible sur ce point, parce qu'il n'avoit pas le droit de permettre la profanation des choses saintes. Il est étonnant que le Pape ait regardé les biens temporelles du Clergé comme le principal objet de ses sollicitudes. Quelle idée donnoit-t-il de l'Eglise Catholique par une si étrange conduite ? Il réitera ses instances & ses plaintes sur ce sujet toutes les fois qu'il vit les Ambassadeurs. Il leur dit encore qu'il espéroit qu'on continueroit de payer le denier de saint Pierre, & qu'il alloit pour cela envoyer un Collecteur en Angleterre, sans quoi, ajoûta-t-il, saint Pierre ne lui ouvriroit point la porte du Ciel. Etoit-il plus utile à l'Eglise de tirer de l'argent d'Angleterre, que de procurer le salut de cette nation ?

XXIX. Le Pape déclare la guerre à l'Empereur. Sa sévérité excessive. Ses vains projets de réformation. Il se met au-dessus de tous les Conciles.

Paul IV dès la premiére année de son Pontificat, déclara la guerre à l'Empereur. Il n'eut aucun égard au serment solemnel qu'il avoit fait après son élection, de ne faire la guerre à aucun Prince Chrétien. Il dit à ceux qui lui rappelloient ce serment, que rien n'étoit capable de lier la puissance pontificale. Il fut excité à rompre avec l'Empereur par son neveu, qui en se revêtant de la pourpre Romaine n'avoit pas quitté son hu-

meur guerriére. Le Pape sous différens prétextes fit empriſonner quelques Cardinaux, & perſécuta la famille des Colonnes dévouée à la Maiſon d'Autriche. Au commencement de l'année ſuivante 1556 il établit à Rome une Congrégation pour réformer le Clergé. Il la diviſa en trois claſſes, & fit annoncer par-tout ſon beau projet de réforme, qui fut ſans aucune exécution. Il étoit fort éloigné de vouloir rétablir le Concile de Trente qui demeuroit toujours interrompu. Car quelques-uns lui ayant dit qu'il conviendroit mieux de propoſer la réforme dans un Concile; il répondit avec chaleur, qu'il n'avoit pas beſoin de Concile, étant au-deſſus de toute la Chrétienté. Peut-on s'imaginer, ajoûta-t il, que tous ces Evêques & ces Théologiens que l'on raſſemble de toutes les différentes parties de l'Egliſe pour la réformer & dreſſer des déciſions, ſoient plus habiles que le Vicaire de Jeſus-Chriſt, que tous les Cardinaux, & tant de ſavans hommes qui ſont à Rome? L'Antiquité raiſonnoit bien autrement: mais Paul IV ne ſe picquoit pas de former ſur elle ſa conduite & ſes jugemens. Il tiroit au reſte les conſéquences naturelles des maximes ultramontaines. Dès que le Pape étoit ſeul Vicaire de Jeſus-Chriſt, & que Dieu l'avoit établi Monarque dans ſon Egliſe, Paul IV raiſonnoit conſéquemment, & avoit raiſon de juger les Conciles fort inutiles.

XXX. Il fait ſemblant d'en vouloir tenir un à Rome. Il tâche d'emMais les nouvelles qu'il apprenoit chaque jour lui en montroient la néceſſité. De toutes parts on lui écrivoit pour lui demander la tolérance des Proteſtans, la réforme des abus, la tenue des Conciles nationaux. Ir-

rité de ces demandes, & voyant que la plûpart des peuples ne pensoient qu'à secouer le joug de la Cour de Rome, il témoigna vouloir tenir dans cette ville un Concile général, semblable à celui de Latran tenu sous Innocent III en 1215. Pendant qu'il feignoit d'être occupé de ce projet, il apprit que l'Empereur avoit fait une tréve avec le Roi de France. Il en eut un grand chagrin, s'affligeant de ce qui auroit dû le réjoüir. Il envoya son neveu en France pour engager le Roi Henri II à rompre cette tréve. Ce Nonce n'étoit pas, comme on voit, un Ange de paix : aussi la conduite qu'il tint à Paris, ne fut-elle rien moins qu'édifiante. Le Pape vouloit excommunier l'Empereur & le Roi Philippe II, mais il n'osa en venir à cette extrémité. Le Duc d'Albe vint en Italie avec une armée, & y fit de si grands ravages, que Paul IV fut obligé de faire un accommodement avec l'Espagne.

pêcher le Roi de France de s'accommoder avec l'Empereur.

XXXI. Rigueur excessive de Paul IV.

Ce Pape néanmoins témoigna du zéle pour le maintien de la Foi Catholique, prenant les mesures qui lui paroissoient propres à empêcher qu'on ne la corrompît : mais il se trompa souvent dans le choix des moyens qu'il employa, & ses préjugés faux & injustes empêcherent presque toujours le bien qu'il vouloit faire. On le regarde comme l'instituteur de la Congrégation de l'Index. Voyant le mal que produisoient les mauvais livres, il donna ordre aux Inquisiteurs d'en dresser un catalogue, qu'il publia dans la suite. Il ordonna contre ceux qui retiendroient quelqu'un de ces livres des peines trop sévéres, comme l'excommunication & l'infamie perpétuelle, se réservant à lui seul

le pouvoir de relever de ces censures. Ce fut par un effet du même zéle outré, que Paul IV étendit beaucoup l'autorité du Tribunal de l'Inquisition, déja si redoutable ; & qu'il ordonna, qu'outre le crime d'hérésie, il prît encore connoissance de plusieurs autres. Il vouloit qu'on mît en prison tous ceux qui en étoient coupables, & les faisoit juger par l'Inquisition avec une extrême rigueur. Ayant soupçonné, sur des indices assez foibles, que le Cardinal Moron avoit quelques intelligences avec les Protestans d'Allemagne : sans examiner si elles avoient un bon ou un mauvais objet, il le fit arrêter & enfermer dans le château Saint-Ange, quoiqu'il eût beaucoup contribué à le faire élire Pape, & qu'il se fût toujours rendu recommandable par sa sagesse & son zéle contre les nouvelles hérésies. On taxa cette conduite d'injustice, & l'on en fut aussi indigné, qu'on l'avoit été un peu auparavant, lorsqu'on avoit vû le Cardinal Polus ami intime de Moron, flétri de la même maniére, par le même Pape & sous le même prétexte, comme s'il eût été réellement criminel. Paul IV ayant été détrompé quelque tems après, fit dire à Moron qu'il pouvoit sortir de prison. Mais ce Cardinal répondit qu'il préféroit sa réputation à sa liberté, & qu'il vouloit être jugé selon les régles ordinaires. Le Pape ne voulut point laisser rendre un jugement qui auroit été sa condamnation, & Moron ne fut pleinement justifié que sous le Pontificat de Pie IV.

XXXII. Ses injustes prétentions sur l'Empire.

Nous avons vû avec quelle dureté & quelle hauteur ce Pape répondit aux politesses d'Elizabeth Reine d'Angleterre, & quelles fu-

rent les suites d'une conduite si étonnante. Dans toutes les occasions Paul IV donnoit des marques de son caractére dur & impérieux. Ferdinand ayant été élu Empereur après la démission volontaire de Charles-Quint son frere, envoya un Député au Pape pour l'assûrer de son respect filial, & de son attachement au saint Siége. Paul IV, loin d'écouter favorablement l'Envoyé de l'Empereur, refusa même de lui donner audience. Il prétendoit que l'élection faite à Francfort étoit nulle, puisque son autorité n'y étoit pas intervenue, lui à qui les clefs de l'Empire du ciel & de la terre avoient été confiées. Les Cardinaux applaudirent à cette étrange prétention du Pape, & déclarerent même en plein Consistoire, que la plûpart des Electeurs étant infectés des nouvelles hérésies, avoient perdu le pouvoir d'élire, dont ils joüissoient auparavant; qu'ainsi Ferdinand pour s'être laissé élire par des hérétiques, devoit se mettre en pénitence & se livrer à la discrétion du Pape. Ferdinand ayant appris ce qui se passoit à Rome à son sujet, rappella son Envoyé, & n'eut point envie d'aller en Italie pour s'y faire couronner, comme il avoit d'abord résolu. Et depuis, aucun Empereur ne s'est assujetti à cette cérémonie. Ferdinand crut que cet ancien usage de mandier la confirmation du Pape, & d'aller prendre la Couronne Impériale à Rome, ne lui donnoit aucun nouveau droit, & pouvoit être aboli sans conséquence : & ses Successeurs ont pensé de la même maniére, sans qu'il en soit arrivé d'inconvénient.

Quelque tems aprés, on lui ouvrit les

XXXIII. Le Pape ouvre les yeux sur la mauvaise conduite de ses neveux. Il les chasse tous de Rome.

yeux sur les maux & les désordres dont l'Italie étoit inondée. La guerre avoit servi à les fomenter, & ses neveux, qui abusoient de son autorité, portoient par-tout le trouble & le scandale. Quand on sçut que le Pape commençoit à reconnoître leur mauvaise administration, on lui parla avec liberté, & on lui apprit bien des choses qu'il ignoroit, parce que personne n'avoit osé les lui découvrir. Tel est le sort de ceux qui sont dans les grandes places. Quand le Pape se fut convaincu de tous les excès dont sa famille étoit coupable, il publia un Décret par lequel il ordonnoit à ses neveux de sortir de Rome dans douze jours avec leurs femmes & leurs enfans; dépouilloit le Cardinal Caraffe de ses dignités, & l'envoyoit en exil; & ôtoit le gouvernement de l'armée Ecclésiastique à son frere le Duc de Palliano, & le reléguoit dans un château. Ensuite il mit de nouveaux Magistrats à la place de ceux qu'avoient établi ses neveux. Il accorda plusieurs priviléges aux Romains; & le peuple, après l'en avoir fait remercier, lui éleva une statue de marbre au Capitole. Il s'appliqua avec tant de soin au gouvernement de l'Eglise, qu'on lui fait dire, qu'il ne falloit dater le commencement de son Pontificat, que du jour qu'il avoit relégué ses neveux & leur avoit ôté l'administration des affaires.

XXXIV. Il veut réformer plusieurs abus, & emploie pour cela des remédes violens.

Il travailla à réformer les abus les plus criants; défendit les lieux publics de débauche, & punit les blasphémateurs. Il obligea les Evêques d'aller résider dans leurs Diocèses, & les Religieux vagabonds de rentrer dans leurs Monastéres. Il érigea des Evêchés

dans les Indes & dans les Pays-Bas. Il fut très-favorable au fameux Lainez second Général de la Compagnie de Jesus ; mais il voulut que le Généralat en fût triennal & non perpétuel, & que les Jésuites célébrassent l'Office public, en quoi ses ordres ne furent point suivis. Il interdit la lecture des livres hérétiques aux Evêques, aux Cardinaux & aux Théologiens, & exhorta l'Inquisition à exercer les derniéres rigueurs contre ceux qui étoient suspects dans la Foi. Il prétendoit que le Concile de Trente avoit plutôt servi à multiplier les hérétiques, qu'à en arrêter le progrès ; & il disoit sans détour, que le souverain remède étoit de les faire tous mourir. Il n'est pas surprenant qu'un Pape de ce caractére ait tant travaillé à autoriser l'Inquisition. Il mourut le dix-huitiéme d'Août 1559 dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge & la cinquiéme de son Pontificat. On ouvrit aussitôt les prisons de Rome selon l'ancienne coutume, & le peuple en fureur courut à la nouvelle prison de l'Inquisition, à laquelle il mit le feu, après en avoir fait sortir tous les prisonniers. A peine put-on l'empêcher de mettre aussi le feu au Couvent des Dominicains, qui étoient chargés de l'Inquisition. On alla au Capitole rompre la statue du Pape : on en roula la tête pendant trois jours dans toutes les rues de Rome, & ensuite on la jetta dans le Tibre. La maison du Commissaire de l'Inquisition fut réduite en cendres ; & on l'auroit mis lui-même en piéces s'il ne se fût caché. On publia un Edit pour faire ôter les armes des Caraffes de tous les lieux où elles se trouvoient. On mit des gardes auprès du corps

Sa mort. Le peuple fait éclater sa haine contre ce Pape.

de Paul IV, pour empêcher le peuple de l'insulter, & on l'enterra sans éclat dans l'église du Vatican. Il avoit composé la régle des Théatins, & dressé une profession de Foi dont se servent encore aujourd'hui les Evêques avant leur sacre. C'est lui qui a institué la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome. Pie V a fait mettre son corps dans un tombeau de marbre.

VIII.

XXXV. Intrigues dans le Conclave. Election de Pie IV. Ses premiéres actions.

Les désordres qui suivirent la mort de Paul IV, furent cause que les Cardinaux entrerent plus tard qu'à l'ordinaire dans le Conclave. Il dura près de quatre mois, tant il y eut d'intrigues & de cabales. Parmi ceux qui composerent ce Conclave, étoit le Cardinal Moron, que Paul IV avoit laissé en prison à sa mort, mais que le sacré Collége en avoit fait sortir aussitôt que ce Pape eut les yeux fermés. Tous les Cardinaux firent serment de reconnoître l'Empereur Ferdinand, de peur qu'on ne perdît le reste de l'Allemagne, si l'on demeuroit plus long-tems divisé d'avec lui; & de rétablir le Concile de Trente comme l'unique moyen d'arrêter le progrès de l'héréfie. On pensa ensuite à procéder à l'élection d'un Pape. Mais il se forma plusieurs partis, dont chacun ne s'occupoit qu'à chercher les moyens de l'emporter sur les autres. Il y avoit quatre ou cinq Cardinaux, pour lesquels on briguoit ouvertement. La Cueva Espagnol tenta de se faire élire par surprise. Son caractére doux & insinuant le faisoit aimer: mais il n'avoit aucune des qualités que doit avoir un Pape. Il fit solliciter un grand nombre de Cardinaux de lui donner leur voix, faisant entendre à chacun en particulier,

lier, que c'étoit sans conséquence, & seulement afin de lui procurer la satisfaction d'avoir quelques voix. Cet artifice lui attira un si grand nombre de bulletins, qu'il auroit été élu, si on ne se fût apperçu du stratagême, lorsqu'il étoit encore tems de le manifester à tout le Conclave. Plusieurs Cardinaux étoient favorables au Cardinal Pacheco, & sa grande réputation fit que pendant quelque tems on ne parloit que de lui. Le dix-huitiéme de Décembre on crut son élection si certaine, que, selon l'abus qui est passé en coutume dans ces occasions, les domestiques des Cardinaux allerent piller & renverser sa cellule. Il avoit eu vingt-sept voix; mais ce nombre ne suffisant pas, on vit tout d'un coup le sacré Collége changer de disposition, & témoigner ne vouloir élire aucun Cardinal Espagnol ou François. Enfin le jour de Noël au soir le Cardinal de Médici fut élu. Il étoit d'une autre maison que les Médicis de Florence, & s'appelloit proprement Médichin. L'élevation du Marquis de Marignan son frere contribua beaucoup à la sienne. Il étoit mort quelques années auparavant, après s'être acquis la réputation d'un des plus grands Capitaines de son siécle, & avoir remporté pour Charles V un grand nombre de victoires. Le nouveau Pape prit le nom de Pie IV, & fut couronné le jour de l'Epiphanie. Il étoit né à Milan en 1499, & ce fut en sa considération, que Côme de Médicis Grand Duc de Toscane confondit sa famille avec celle des Médici de Milan. Une des premiéres actions du nouveau Pape fut de reconnoître Ferdinand pour Empereur, & de casser tout ce qui avoit rendu son

Prédéceſſeur ſi odieux. Il éleva au Cardinalat Charles Borromée fils de ſa ſœur, depuis ſi célébre par ſa ſainteté, & le ſecond fils du Grand Duc de Toſcane, par reconnoiſſance de ce qu'il lui avoit laiſſé prendre les armes des Médicis de Florence. Nous avons vû ce qu'il fit par rapport au Concile de Trente, comment il ſe conduiſit juſqu'à ſa concluſion, & les marques qu'il donna de ſa politique & de ſon ambition.

XXXVI. Il punit de mort les neveux de ſon Prédéceſſeur.

Il pardonna au peuple qui s'étoit porté à tant de violences contre ſon Prédéceſſeur & contre l'Inquiſition : mais il n'uſa pas de la même clémence à l'égard des Caraffes neveux de Paul IV. Comme ils n'avoient pas peu contribué à ſon élevation ſur le ſaint Siége, il voulut d'abord leur faire du bien, afin de ne point paroître ingrat ; mais enſuite il chercha toutes les occaſions de leur nuire. Il les fit arrêter lorſqu'ils s'y attendoient le moins, & les fit conduire en priſon. Quelque tems après on pourſuivit leur procès, & on procéda à leur condamnation. Le Cardinal Caraffe fut étranglé dans la priſon, & le Duc de Montorio eut la tête tranchée ſur le pont du château Saint-Ange ; & leurs corps furent expoſés ſur le même pont. Quelques-uns de leurs parens furent auſſi punis du dernier ſupplice. Pie IV voulant s'attacher les différentes Nations, fit une promotion de dix-huit Cardinaux de tous les pays de la Chrétienté. Il publia quelques Bulles en 1561, outre celles qui regardoient le Concile de Trente, & dont nous avons parlé ailleurs. Par une de ces Bulles il confirma la Confrairie & l'hôpital de Notre-Dame de Pitié, établie depuis peu à Rome

par des personnes pieuses, pour avoir soin des pauvres insensés; & il lui accorda des Indulgences. Par une autre Bulle il réforma les Juges & les jugemens des Auditeurs de Rote.

XXXVII. Diverses actions de Pie IV. Sa derniére maladie. Sa mort.

Pie IV fit tout ce qu'il put pour illustrer son Pontificat. Il orna les plus célébres monumens de Rome. Il rétablit les anciennes rues, fit paver les nouvelles, & conduire à grands frais les eaux de plusieurs fontaines éloignées, jusques dans la ville. En un mot il ne négligea rien pour la rendre en même-tems commode & magnifique. Il répara les églises, fortifia les ports & les citadelles de plusieurs villes, établit une Imprimerie au Vatican pour avoir une édition exacte des Peres. Enfin il embellit son Palais, y ajoûta de nouveaux appartemens, & fit faire quantité d'embellissemens dans les Jardins. Parmi ces entreprises, plusieurs lui auroient paru peu dignes de ses soins, s'il eût bien connu l'étendue de ses obligations & les vrais besoins de l'Eglise. Les principales actions de ce Pape ont été rapportées dans les articles onziéme & douziéme, où il est parlé des derniéres Sessions du Concile de Trente. Le zéle apparent qu'il montra pour la réforme, fut gâté par l'ardeur qu'il fit paroître pour élever sa famille. Il ne s'occupa après la conclusion du Concile de Trente, qu'à amasser des richesses par les voies les plus injustes, afin de parvenir à accréditer ses parens. Pour se faire ensuite un grand nombre de créatures, à la place des ennemis que ses vexations lui avoient attirés, il fit une très-nombreuse promotion de Cardinaux, dans laquelle il

comprit ceux qui avoient le plus exactement suivi ses vûes dans le Concile de Trente. Une de ses derniéres actions fut la publication d'une Bulle en faveur de l'Ordre militaire & hospitalier de saint Lazare de Jérusalem, qui avoit été établi par les Chrétiens d'Occident lorsqu'ils étoient maîtres de la Terre-Sainte. Pie IV ne fit presque plus que languir après qu'il eut donné cette Bulle. Le Cardinal Charles Borromée ayant appris sa maladie, se rendit à Rome pour préparer le Pape à la mort. Il le conjura d'employer le peu de tems qui lui restoit, à s'occuper uniquement du salut de son ame. Il lui administra les Sacremens, & ne le quitta point qu'il ne fût expiré. Saint Philippe de Neri assista à sa mort, qui arriva le neuviéme de Décembre. Il étoit âgé de soixante-six ans huit mois, & avoit tenu le saint Siége six ans.

IX.

XXXVIII. Pontificat de Pie V. Dégrés par lesquels il s'étoit élevé.

Les Cardinaux entrerent aussitôt dans le Conclave; & après beaucoup de brigues, le Cardinal Alexandrin fut élu le septiéme de Janvier 1566, & prit le nom de Pie V. Il se nommoit Michel Ghisleri, & étoit né en 1504 à Boscho près d'Alexandrie de la Paille, d'où lui vint dans la suite le nom de Cardinal Alexandrin. Ses parens qui étoient pauvres, vouloient lui faire apprendre un métier; mais la Providence le conduisit dans l'Ordre de saint Dominique, où il entra à l'âge de quinze ans. Son mérite l'éleva aux principales charges de son Ordre. Comme il s'y distinguoit par sa régularité & par son zéle contre les hérétiques, on le choisit pour être Inquisiteur de la Foi dans le Milanois & la

Lombardie. Mais l'averſion que l'on avoit dans ces pays-là pour le tribunal de l'Inquiſition, fut cauſe qu'il eut de grandes perſécutions à eſſuyer. On l'envoya à Bergame dans l'Etat de Veniſe, où il fit citer l'Evêque même de la ville. Sa ſévérité exceſſive l'en fit bientôt chaſſer. Paul IV le fit Cardinal & Evêque de Nepi en Toſcane, & lui donna l'Office d'Inquiſiteur Général de toute la Chrétienté. Juſques-là les Papes s'étoient réſervé cette charge d'Inquiſiteur univerſel, & après Paul IV, ils ſe la réſerverent comme auparavant ; redoutant la puiſſance d'une charge ſi formidable, tant qu'elle ſeroit ſéparée de la leur.

XXXIX. Premiéres actions de ſon Pontificat.

Le Cardinal Alexandrin vouloit uſer ſous le dernier Pape, de la même rigueur qu'il avoit exercée ſous Paul IV ; mais Pie IV le fit ſortir du Vatican, & l'exhorta à être moins ſévére. Quand il fut lui-même devenu Pape, il ſuivit toute la vivacité de ſon zéle & la dureté de ſon caractére. Il faiſoit amener à Rome & brûler tous ceux qui étoient ſuſpects dans la Foi. Aonius Palearis, célébre par ſes Ecrits, eut le même ſort, ſeulement pour avoir dit que l'Inquiſition étoit le poignard des Savans. Comme Pie V étoit fort réglé dans ſes mœurs, il ne put ſouffrir qu'il y eût à Rome des lieux de débauche, & fit des Ordonnances très-rigoureuſes contre les femmes de mauvaiſe vie. Il ordonna aux Prêtres qui étoient dans ſa maiſon, de célébrer la Meſſe au moins trois fois la ſemaine ; & aux autres Clercs, de communier tous les quinze jours. Il ſuppoſoit peut-être trop facilement, qu'ils avoient les diſpoſitions néceſſaires pour une ſi ſainte

action. Quoique l'on soit obligé de convenir que le zéle de Pie V n'a pas toujours été conduit par la lumiére, il faut reconnoître qu'il a fait plusieurs réglemens très-utiles à la Religion.

XL. Zéle de Pie V.

Il ne voulut point qu'aucun Ecclésiastique portât des habits de soie. Il exhorta les Clercs à étudier les Ecrits des saints Peres, & établit trois Leçons de Théologie chaque semaine dans son Palais. Il ordonna aux Cardinaux de réformer leur train, d'éviter le faste, de mener une vie simple & frugale, & de se mettre en état de payer leurs dettes. Il fit sortir de Rome tous ses parens à l'exception de deux neveux, dont il éleva l'un au Cardinalat. On imprima par son ordre un cathéchisme en Latin, en François, en Allemand & en Polonois, pour l'instruction des jeunes gens. Il fit faire une nouvelle édition du Bréviaire Romain & du Missel, corrigés avec beaucoup de soin & de dépense. Il défendit de donner des spectacles de combats de bêtes dans le cirque, comme étant une chose indigne du Christianisme. Il s'appliqua à rétablir les premiers fondemens de la discipline monastique, dont il ne restoit presque aucun vestige dans un grand nombre de Monastéres. Il excommunia les Moines vagabonds & libertins, & envoya dans toute l'Italie des Visiteurs, pour s'informer des principaux désordres qui regnoient, afin d'y remédier. Les Romains à qui cette Réforme ne plaisoit point, disoient que Pie V ignoroit le secret d'allier les qualités de Prince avec celles de Pasteur. Il fit tous ces réglemens la premiére année de son Pontificat. Il envoya la même année à la Diette d'Aus-

bourg le Cardinal Commendon, avec ordre exprès de protester contre l'Assemblée, & de menacer l'Empereur Maximilien II de le déposer & de le priver de ses Etats, si on y parloit de Religion. Le Légat eut l'adresse d'éluder cet ordre, qu'il trouva au moins très-imprudent. Voilà un de ces traits, qui prouvent ce que nous avons dit, que le zéle de ce Pape étoit quelquefois peu éclairé.

XLI. Diverses actions de Pie V. Il veut faire publier par-tout la Bulle *In Cœna Domini*. Principaux articles de cette Bulle.

Il s'appliqua à maintenir la Religion Catholique dans les Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Pologne & en Prusse. Il employa pour cela ses troupes, ses soins & son argent. Il exhorta les Princes Catholiques à s'emparer des Etats de la Reine de Navarre, parce qu'elle protégeoit les hérétiques; comme s'il pouvoit y avoir jamais une raison légitime de détrôner un Souverain. Il publia solemnellement en 1567 la Bulle qui se lit tous les ans à Rome le Jeudi Saint, d'où elle a pris le nom de Bulle *In Cœna Domini*, & qui est, comme l'on sait, l'ouvrage de plusieurs Papes. Quelques Auteurs la font remonter jusqu'au commencement du quatorziéme siécle. L'année suivante 1568 Pie V y fit diverses additions, & la publia de nouveau avec un appareil capable d'inspirer de la terreur. Il ordonna que tous les Chrétiens s'y soumettroient, sans qu'il fût besoin d'autre publication que celle qui venoit d'être faite à Rome; que les Curés la liroient publiquement en chaire tous les ans le Jeudi Saint; qu'on l'afficheroit aux portes des églises & dans tous les confessionaux, afin qu'elle servît de régle aux Evêques, aux Pénitenciers & à tous les Confesseurs, & que tous les fidéles en eussent connoissance. Cette

Bulle déclare excommuniés tous ceux qui appellent au Concile général des Décrets, Sentences & autres Ordonnances du Pape; ceux qui favorisent ou protégent les Appellans; toutes les Universités, Colléges & Chapitres, qui enseignent ou qui croient que le Pape est soumis au Concile général; tous les Princes qui font dans leurs Etats de nouvelles impositions, ou qui augmentent les anciennes, sans la permission du saint Siége. L'immunité des Ecclésiastiques est établie dans cette Bulle, comme un avantage qui leur appartient de droit divin, indépendamment de toute concession des Princes. On y excommunie tous Présidens, Conseillers, Chancelliers, & généralement tous Magistrats & Juges créés par les Empereurs, Rois & Princes Chrétiens, qui empêchent, de quelque maniére que ce soit, les Ecclésiastiques d'exercer leur jurisdiction contre toute sorte de personnes, *contra quoscumque*. Tous ceux qui s'opposent à ce que les Lettres des Papes soient publiées & exécutées dans les Etats des Souverains, avant que le Prince les ait fait examiner, & qu'il ait donné son agrément, sont de même déclarés excommuniés.

XLII. Opposition générale à cette Bulle.

Les Princes Catholiques d'en-deça les monts ne voulurent pas qu'une pareille Bulle fît loi dans leurs Etats. Nos Parlemens en défendirent la publication sous des peines très-rigoureuses, déclarant cette Bulle attentatoire aux droits du Roi & de ses Officiers, & contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. L'Empereur Rodolphe s'y opposa avec la même fermeté. L'Archevêque de Mayence fit la même chose dans son Dio-

cèſe. Philippe II Roi d'Eſpagne défendit qu'on la publiât dans ſon Royaume ; & elle ne le fut pas non plus en Flandre, malgré les efforts du Nonce Bentivoglio, qui en avoit envoyé des exemplaires à tous les Evêques. Comme un des articles de cette Bulle, dit le Continuateur de M. Fleuri, exempte tous les Eccléſiaſtiques des tributs, charges & impôts que les autres ſujets paient aux Souverains, & qu'il déclare excommuniés ceux qui les exigeroient, le Roi d'Eſpagne & la République de Veniſe ne voulurent point abſolument permettre que cette Bulle fût publiée dans leurs Etats ; diſant qu'il n'étoit pas juſte que les Eccléſiaſtiques, qui vivent & qui ſubſiſtent dans un Royaume, fuſſent exempts des charges qui y ſont impoſées. L'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne à Rome eut à ce ſujet des conteſtations aſſez vives avec Pie V, qui demeura ferme dans ſes réſolutions. Ce Pape menaçoit même l'Eſpagne & Veniſe d'un interdit général ; & il en ſeroit venu à cet excès, s'il n'en eût été détourné par le beſoin qu'il avoit de ces deux Puiſſances, dans la ligue qu'il méditoit contre les Turcs. Ainſi la Bulle *In Cœna Domini* ne fut ni reçue, ni publiée dans leurs Etats. Elle éprouva, comme nous venons de le dire, le même ſort en France, où on la jugea inſoutenable. Quelques Evêques en 1580 ayant entrepris de la faire recevoir dans leurs Diocèſes pendant les vacations du Parlement, le Procureur Général en porta ſes plaintes, & le Parlement ordonna que les Archevêques & Evêques qui auroient publié cette Bulle, ſeroient ajournés, & leur revenu ſaiſi ; & que quiconque s'oppoſeroit

Cont. de M. Fleuri. Tom. XXXIV. pag. 548. in 4o.

à cet Arrêt, seroit regardé comme criminel de lèze-Majesté.

XLIII. Troubles que cette Bulle excite dans le Royaume de Naples.

De si vigoureuses résistances de la part de la Puissance séculiére, n'arrêterent pas le faux zéle d'un grand nombre d'Evêques du Royaume de Naples, qui, sollicités par la Cour de Rome, entreprirent de faire exécuter dans leurs Diocèses la Bulle *In Cœna Domini*. Le Duc d'Alcala gouvernoit alors ce Royaume en qualité de Vice-Roi, sous l'autorité de Philippe II Roi d'Espagne. Il prit avant toutes choses l'avis des Régens qui présidoient au Conseil; & s'étant fait autoriser par des ordres précis du Roi, il défendit de publier la Bulle : mais il trouva de grands obstacles de la part des Evêques, & il eut beaucoup de peine à arrêter le progrès du mal.

Hist. civile du Royaume de Naples. Tom. IV. liv. 33. c. 4.

Pierre Giannone Jurisconsulte & Avocat Napolitain rapporte dans son histoire du Royaume de Naples, que pour soumettre plus efficacement les Napolitains au joug de la Bulle, & pour forcer le Vice-Roi & les Régens à se désister de leur opposition, „ On „ imagina à Rome une malice subtile, mais „ dangereuse. Sans s'inquiéter, dit cet Hi„ storien, de ce qu'on tourmenteroit la con„ science des hommes, & particuliérement „ des esprits foibles qui forment le plus „ grand nombre, on résolut d'ordonner aux „ Confesseurs de toute robbe, de refuser „ l'absolution à ceux de leurs pénitens qui „ s'opposeroient à l'exécution de la Bulle. „ La Cour de Rome voyant donc qu'elle „ avançoit peu en se contentant d'envoyer „ la Bulle aux Prélats, & en les chargeant „ de la faire observer, prit le parti de l'en-

„ voyer aussi aux Généraux de tous les Or-
„ dres Religieux, afin qu'ils la répandissent
„ parmi les Confesseurs, & leur enjoignis-
„ sent expressément de n'absoudre aucune
„ personne qui se trouveroit y avoir con-
„ trevenu. On fut informé à Rome que le
„ Vice-Roi avoit pour Confesseur un Cor-
„ delier du Couvent de la Croix : ce fut par
„ lui qu'on commença. Le Pape chargea le
„ Général des Cordeliers d'envoyer la Bulle
„ à tous les Confesseurs de son Ordre, &
„ d'écrire une Lettre particuliére au Pere Mi-
„ chel, Gardien du Couvent de la Croix,
„ Confesseur du Vice-Roi, pour lui marquer
„ de refuser l'absolution à ce Seigneur, dès
„ qu'il auroit avoué qu'il s'étoit opposé à la
„ publication de la Bulle. Le Duc d'Alcala
„ trouva moyen d'avoir copie de cette Let-
„ tre, & l'envoya.... au Roi Philippe, en
„ le suppliant de vouloir bien prendre une
„ résolution décisive dans un cas où elle étoit
„ si nécessaire. " (Ce qui montre qu'on ne
douroit pas alors, que l'autorité temporelle
ne fût en droit & en possession de prendre
connoissance des refus injustes des Sacre-
mens, & de les réprimer, en tant que ces
refus peuvent porter préjudice aux préroga-
tives des Souverains, aux droits communs
des fidéles, & à la tranquillité publique.)

„ Les Régens du Conseil furent également
„ compris dans cette espéce de persécution,
„ & principalement Villano & Révertéra,
„ par les conseils de qui le Vice-Roi se con-
„ duisoit. Le premier s'étant adressé peu de
„ jours avant la Pentecôte à son Confesseur
„ ordinaire, qui étoit aussi un Cordelier du
„ même Couvent de la Croix, ne put jamais

„ en obtenir l'absolution, parce qu'il avoit „ contrevenu à la Bulle.... Villano fut donc „ obligé de se retirer, & alla chercher au- „ près de quelqu'autre Religieux, l'absolu- „ tion que le Cordelier lui avoit refusée. Il „ l'obtint; mais à condition qu'il prendroit „ avec le Roi de justes mesures, pour ne se „ plus trouver dans le même cas; sans quoi „ le Confesseur lui déclara qu'il n'y auroit „ plus de grace pour lui.... Quelque tems „ après, ce Régent (qui étoit fort âgé) „ tomba dangereusement malade. Aucun „ Confesseur ne voulut l'absoudre, & jusqu'à „ l'extrémité de sa vie il trouva la même ré- „ sistance, & la même inhumanité. Enfin le „ Nonce, après avoir pris nombre de pré- „ cautions pour s'assûrer que ce Magistrat „ étoit effectivement à l'agonie, accorda la „ permission de le confesser & de l'absoudre; „ mais à condition qu'en cas que sa santé se „ rétablît, il n'assisteroit plus le Vice-Roi „ de ses conseils, & ne se mêleroit en rien „ des contestations qui pourroient survenir „ au sujet de la juridiction. " C'est à ce prix, (c'est-à-dire, en s'engageant à manquer à un devoir essentiel de sa charge, & à ne plus s'acquitter de ce que la fidélité à son Prince exigeoit de lui) „ Que le célébre Ré- „ gent Villano, Magistrat également éclairé „ & zélé pour la défense des droits & des „ prééminences du Roi son Maître, obtint „ l'absolution. Il mourut peu de tems après. „ L'embarras de Révertéra ne fut pas moin- „ dre. Aussi, remarque l'Historien, s'adres- „ il adressé aux Jésuites. La veille de l'As- „ censîon, il alla trouver son Confesseur or- „ dinaire de la Compagnie de Jesus; mais

„ celui-ci ne voulut pas même l'écouter, & „ lui cria du confeſſionnal, qu'il ne pouvoit „ l'abſoudre, attendu qu'il avoit encouru „ l'excommunication, en s'oppoſant à ce „ que les proviſions de Rome fuſſent publiées „ ſans avoir obtenu le *Regium exequatur*, (qui revient à nos Lettres Patentes du Roi enregîtrées au Parlement :) „ en approuvant „ qu'on empriſonnât & qu'on punît ceux qui „ avoient publié la Bulle *In Cœna Domini*, „ & en ordonnant que l'on continueroit à „ lever des impoſitions que le Pape n'avoit „ pas permiſes : qu'il ne devoit pas ſe flat- „ ter qu'après cela ni lui, ni aucun autre „ Religieux lui accordât l'abſolution. Il „ ajoûta que ſi le Régent Villano avoit ob- „ tenu l'abſolution (avant ſa derniére mala- „ die,) c'étoit uniquement parce que dans „ l'Ordre Religieux où il s'étoit adreſſé, le „ Général n'avoit pas encore reçu les défen- „ ſes d'abſoudre les Régens du Conſeil. Ré- „ vertéra tout honteux fut donc obligé de ſe „ retirer.

„ Tous les Confeſſeurs perſiſtoient à dé- „ clarer qu'ils n'abſoudroient à aucun prix „ les Régens, à moins que préalablement ils „ ne permiſſent de ne plus s'oppoſer à la „ Bulle *In Cœna Domini*, mais au contraire „ de l'obſerver & faire exécuter. Sur les in- „ ſinuations de la Cour de Rome, les Evê- „ ques du Royaume tinrent la même con- „ duite. Celui de Bojano avoit donné ordre „ aux Confeſſeurs de ſon Diocèſe, & prin- „ cipalement à ceux de la terre de Ferraza- „ no, de ne confeſſer ni abſoudre les Gou- „ verneurs & habitans de cet endroit, qui „ faiſoient continuer l'exaction des impoſi-

„ tions.... L'Evêque de Nola avoit de même
„ défendu aux Confesseurs de son Diocèse,
„ d'accorder aucune absolution aux Elus &
„ aux Députés du Gouvernement de cette
„ Ville, qui exigeoient certains impôts or-
„ donnés par l'autorité royale. Le Vice-Roi
„ lui écrivit pour faire révoquer ces défen-
„ ses ; mais ses exhortations demeurerent
„ sans effet. Ce ne fut pas encore là tout le
„ désordre. En l'année 1570 le Pape publia
„ un Jubilé, & dans l'intention d'en exclure
„ les Régens & les autres Officiers du Roi,
„ il y fit ajoûter une réserve, portant que
„ ceux qui avoient violé les libertés ecclé-
„ siastiques, n'y seroient pas compris. Les
„ Confesseurs ne manquerent pas de dire
„ que, par cette clause, le Pape dénotoit
„ les Régens & les autres Magistrats ; & le
„ Nonce confirmoit cette interprétation. Le
„ Vice-Roi eut recours de nouveau au Roi
„ d'Espagne par deux dépêches, en date du
„ 29 de Janvier & du 10 de Mai de la même
„ année, & le supplia de lui mettre en mains
„ les remédes convenables contre des maux,
„ qui de jour en jour devenoient plus insup-
„ portables ; ajoûtant qu'il ne pouvoit plus
„ résister aux continuelles instances que lui
„ faisoient les Régens & les autres Offi-
„ ciers, qui vivoient dans une perpétuelle
„ agitation. "

Voilà une partie des troubles que la Bulle *In Cœna Domini* causa pour lors dans le Royaume de Naples. On voit qu'un des moyens que les partisans de cette Bulle imaginerent, pour lever les obstacles qui s'opposoient à son exécution, fut de faire servir à leurs desseins le Tribunal sacré de la Péni-

tence, en faisant défendre par la Cour de Rome à tous les Confesseurs d'absoudre aucun de ceux de la part de qui la Bulle souffroit quelque résistance. Le Jubilé même parut propre à faire réussir l'entreprise que l'on avoit formée de faire par-tout recevoir cette Bulle, en excluant des graces qui y sont attachées, ceux qui refusoient de s'y soumettre. Et quelles funestes suites n'auroient pas eu des artifices si séduisans, si le Gouvernement n'avoit pas pris des mesures efficaces pour en arrêter l'effet, & si le Pape Pie V n'avoit pas lui-même consenti peu après, à modérer la rigueur des ordres qu'il avoit fait donner aux Confesseurs?

XLIV. Le Pape se croit en droit de créer Roi le grand Duc de Toscane.

L'année suivante 1569, Pie V publia une Bulle pour chasser les Juifs de l'Etat Ecclésiastique; une autre en faveur de l'Inquisition, dont il se déclara en toute occasion le zélé protecteur; une troisiéme pour donner le titre de Roi & de Grand Duc de Toscane à Cosme de Médicis Duc de Florence. Il lui envoya avec cette Bulle une couronne, disant qu'il le créoit Roi par la plénitude de sa puissance apostolique. La Bulle parut fort étrange à l'Empereur, au Roi d'Espagne & à d'autres Souverains. Mais Cosme, sans s'embarrasser de leurs plaintes, alla à Rome, où le Pape le reçut avec magnificence, lui fit faire serment de fidélité, & lui mit solemnellement le sceptre à la main. L'Empereur protesta contre cette entreprise de Pie V, & envoya pour cela à Rome des Ambassadeurs, qui ne purent obtenir audience. Le Pape écrivit au Cardinal Commendon, son Nonce en Allemagne, de travailler à appaiser l'Empereur. Le Nonce alla trouver ce Prince, &

lui fit un discours dans lequel il entreprit de prouver, que les Papes en tout tems avoient fait usage de leur (prétendu) droit d'établir & de destituer les Rois. On voit dans cet étonnant discours une énumeration de toutes les entreprises des Papes sur la puissance séculiére. C'est ainsi que la Cour de Rome alléguoit pour autoriser une nouvelle injustice, des abus anciens contre lesquels il y avoit toujours eu une réclamation dans l'Eglise. Enfin Pie V donna une Bulle contre Baius Docteur de Louvain. Comme elle est devenue fameuse dans la suite, nous en parlerons dans un autre article, où nous ferons connoître ce Théologien, & les attaques que les Cordeliers lui livrerent.

XLV. Divers établissemens de Pie V. Ses vertus & ses défauts.

Nous avons parlé de la Bulle par laquelle Pie V excommunia Elizabeth Reine d'Angleterre, & défendit à ses sujets de lui obéir, les dispensant du ferment de fidélité. Il en donna d'autres plus conformes à l'esprit de l'Eglise, comme celle qui ordonnoit la réforme de l'Ordre de Cîteaux, & celle qui supprimoit l'Ordre des Humiliés, à cause de l'extrême corruption de ces Religieux, dont quelques-uns avoient attenté sur la vie de saint Charles. Il eut beaucoup de zéle pour animer les Chrétiens à faire la guerre aux infidéles. Il établit une fête en mémoire de la célébre victoire qui fut remportée en 1571 sur les Turcs dans le Golfe de Lépante auprès des isles Echinades ou Cursolaires. Dom Jean d'Autriche commandoit la flotte que les Princes Chrétiens avoient formée. Les Turcs perdirent près de trente mille hommes: on leur fit trois mille cinq cens prisonniers, parmi lesquels il y avoit vingt-cinq des principaux

Officiers, & on leur prit cent trente galeres. On mit en liberté quinze mille Chrétiens qui étoient sur la flotte de ces infidéles; & le butin fut très-considérable, parce que ces barbares venoient de piller les isles Cursolaires & de prendre plusieurs vaisseaux marchands. Cette victoire éclatante que les Chrétiens remporterent sur les Turcs, fut attribuée au zéle de Pie V, qui après avoir donné ses ordres pour toute la conduite de cette grande affaire, & pourvû aux dépenses qu'il falloit faire pour la soutenir, avoit ordonné des priéres publiques, des jeûnes & d'autres bonnes œuvres. Il n'avoit cessé lui-même de prier, de jeûner, de veiller, & de répandre des larmes devant Dieu, pour obtenir cette victoire. La fête qu'il établit à cette occasion, fut nommée la fête de Notre-Dame de la Victoire, parce que le Pape attribua la défaite des Turcs à l'interceſſion de la sainte Vierge; & c'est pour cela qu'il fit ajoûter aux Litanies ces mots *Auxilium Christianorum*, Vous qui êtes le secours des Chrétiens, priez pour nous.

Pie V forma en même-tems plusieurs établissemens, qui lui ont fait honneur, entr'autres un Collége à Pavie, pour élever la jeunesse dans la piété & les lettres; & un Monastére de Religieux de saint Dominique à Boscho, lieu de sa naissance. Il favorisa l'Institut de la Doctrine Chrétienne, & celui des Freres de la Charité. Il procuroit aux pauvres des secours abondans, leur lavoit les pieds, embrassoit les lépreux, les exhortoit à la patience. Il chérissoit les Savans, & les élevoit aux dignités. Parmi les vingt & un Cardinaux qu'il créa en trois promotions, la

plûpart se distinguerent par leur érudition. Il récompensa un homme qui lui dédia la vie de Jesus-Christ écrite par Landolfe, & qu'il avoit traduite en Italien. Son zéle pour la Foi le porta à faire tous ses efforts pour empêcher le Roi de France Charles IX de donner sa sœur en mariage à Henri de Navarre. Le zéle du Pape fut encore excessif en cette occasion, puisqu'il voulut ôter la Couronne à Jeanne d'Albret mere de ce Prince.

XLVI. Mort de ce Pape. Le peuple Romain s'en réjoüit. Trésor qu'il avoit amassé pour faire la guerre aux Turcs.

Il souffrit beaucoup pendant plusieurs années d'une colique néphrétique. Les douleurs ayant redoublé au mois de Mars 1572, & les remédes ne le soulageant point, il se prépara à la mort par toute sorte de bonnes œuvres. Il mourut le premier jour d'Avril après avoir reçu les Sacremens avec de grands sentimens de piété. Il étoit dans la soixante-neuviéme année de son âge & la septiéme de son Pontificat. Quelque édifiante qu'eût été la vie de ce Pape, le peuple ne laissa pas de se réjoüir de sa mort, à cause de la rigueur excessive de l'Inquisition, dont il avoit toujours été le protecteur & l'appui. Le Sultan Solim, qui le regardoit comme le plus terrible ennemi de la Puissance Ottomane, en fit faire des réjoüissances publiques à Constantinople pendant trois jours. En effet Pie V s'étoit proposé d'abbattre la puissance des Turcs; & l'on dit que c'étoit dans le dessein de fournir aux frais d'un grand armement, qu'il avoit amassé les sommes immenses que l'on trouva dans ses coffres après sa mort: on les faisoit monter à un million d'écus d'or. Il avoit encore cinq cens mille écus d'or sur l'Etat, exigibles dans trois mois; & d'autres sommes entre les mains

de son trésorier. Son corps fut porté à Boscho sa patrie, & fut mis dans l'église des Dominicains : Marc-Antoine Muret l'un des plus célébres Orateurs de son tems, fit son Oraison funébre. On a reproché à ce Pape de n'avoir pas sçu réprimer l'avidité de ceux à qui il confioit les emplois & le gouvernement. Sa négligence lui fit abandonner les affaires les plus importantes à des ministres, dont la probité auroit dû lui être fort suspecte.

Contin. de M. Fleuri. Tom. XXXV. pag. 128.

X.

XLVII. Election de Grégoire XIII. Premiéres actions de son Pontificat.

Les Cardinaux qui étoient à Rome au nombre de cinquante-deux entrerent au Conclave le treiziéme de Mai, & élurent le lendemain le Cardinal Hugues Boncompagno natif de Bologne, qui prit le nom de Grégoire XIII. C'étoit un des plus habiles Jurisconsultes de son tems, & il avoit assisté en cette qualité au Concile de Trente. A peine fut-il élevé sur le saint Siége, qu'il se donna de grands mouvemens pour maintenir la Ligue formée en France contre les hérétiques. Nous avons vû tout ce qu'il fit à Rome, pour témoigner la joie que lui causoit le massacre de la saint Barthelemi. Il envoya la même année des Légats dans toutes les Cours de l'Europe, pour exhorter les Princes à s'unir contre les Turcs, qui menaçoient de faire de grands ravages. Il institua l'Ordre Militaire de saint Maurice en Savoie, & leur donna la régle de Cîteaux. Il recommanda fort aux Cardinaux de maintenir l'autorité du Tribunal de l'Inquisition dans toute sa rigueur, & de veiller à l'exécution des Décrets du Concile de Trente ; sur-tout, pour ce qui regardoit la réformation des

mœurs. Il fit continuer le catalogue des Livres défendus, que nous appellons l'Index. Il recommanda aux Evêques de ne conférer les saints Ordres, qu'à ceux dont la vie étoit édifiante.

XLVIII. Jubilé de 1575. Peste qu'il occasionne en Italie.

Dès le commencement de l'an 1574, Grégoire XIII fit de grands préparatifs pour la solemnité du Jubilé, qui devoit être ouvert la veille de Noël. Il se rendit ce jour-là avant Vêpres à l'église de saint Pierre, pour faire l'ouverture d'une porte qui étoit murée, & à laquelle on a donné le nom de Sainte. Il prit un marteau d'or, & en frappa trois coups, en disant ces mots du Psaume 117. *Ouvrez-moi les portes de la justice*, &c. On acheva d'abbattre la maçonnerie : ensuite le Pape se mit à genoux devant cette porte, qu'on lava avec l'eau-benite ; & il entonna le *Te Deum*, entrant dans l'église avec le Clergé. En même-tems trois Cardinaux allerent faire la même cérémonie aux trois églises, de saint Jean de Latran, de saint Paul, & de sainte Marie Majeure. On dit qu'il y eut à Rome jusqu'à trois cens mille pélerins pour gagner cette indulgence, dont nous avons vû ailleurs l'origine. Ce prodigieux concours que le Jubilé attira dans cette ville, occasionna une peste qui fit en Italie de si horribles ravages, qu'on n'avoit jamais rien vû de semblable. Les Chrétiens éclairés & attentifs, regarderent ce fléau comme une punition des sacriléges sans nombre, qui venoient de se commettre. En effet combien y en avoit-il qui s'imaginoient être dispensés, par l'indulgence du Jubilé, de prendre le tems nécessaire pour travailler sérieusement à leur conversion, avant que de recevoir les Sacre-

niens de Pénitence & d'Eucharistie ? La même année 1575, le Pape confirma par un Bref du quinziéme de Juillet, l'établissement de la nouvelle Congrégation de l'Oratoire à Rome, d'où elle s'est ensuite répandue en France, & s'y est rendue si célébre par les grands hommes qu'elle a produits. Nous en parlerons dans un autre article.

XLIX. Grégoire XIII fait plusieurs établissemens utiles.

En 1579, Grégoire XIII fonda à Rome plusieurs Colléges ; un pour de jeunes Anglois, qui avoient été obligés de quitter leur patrie, afin de conserver leur Foi ; un autre pour les enfans de la ville, un troisiéme pour les Allemans, un quatriéme pour les Juifs néophites, un cinquiéme pour les Grecs, un sixiéme pour les Maronites. Il établit en différens pays, jusqu'à vingt Colléges & Séminaires. Il entreprit de réformer l'ancien Ordre de saint Basile, qui s'étoit fort multiplié en Occident : il y en avoit eu jusqu'à cinq cens Monastéres dans le seul Royaume de Naples. Le relâchement en avoit diminué le nombre, lorsque Grégoire XIII voulut y rétablir la régularité. On sait que cet Ordre suivoit le Rit Grec. Le Pape envoya la même année chez les Suisses un Nonce Apostolique, qui fit recevoir le Concile de Trente dans les Cantons Catholiques, & travailla à la réforme du Clergé. Depuis ce tems-là le Pape a toujours eu un Nonce Apostolique dans ces mêmes Cantons.

L. Diverses actions de ce souverain Pontife.

L'année suivante le Pape eut un différend considérable avec les Vénitiens, au sujet de la visite générale des Ecclésiastiques & des Religieux, que Grégoire XIII avoit ordonnée pour toute l'Italie. Le Sénat de Venise

croyant avec raison que la régle demandoit qu'un Diocèse fût visité par son propre Evêque, puisque c'étoit à lui que le soin en étoit confié, refusa le Légat qui prétendoit faire la visite. La justice & l'ordre prescrit par les Canons, sembloient demander que le Pape cédât; mais il revenoit difficilement de ses premiéres résolutions; & on fut obligé d'en venir avec lui à un accommodement, qui étoit qu'au moins il ne nommeroit pour la visite qu'un Evêque Vénitien. Dans le même tems le Pape envoya des aumônes considérables aux Maronites du Mont-Liban, & y joignit un catéchisme écrit en Arabe, d'autres livres & des ornemens d'église. Les Maronites reçurent ces présens dans une assemblée d'Evêques & de Prêtres, qui avoit été convoquée pour l'élection d'un Patriarche. Cette attention de Grégoire XIII confirma de plus en plus les Maronites dans leur attachement au saint Siége. Une autre action remarquable de ce Pape dans le cours de la même année 1580, fut la translation du corps de saint Grégoire de Nazianze. Ces précieuses Reliques, qui avoient été autrefois apportées de Constantinople à Rome, furent transférées avec beaucoup de solemnité, de l'église des Religieuses Grecques dans une chapelle magnifique que Grégoire XIII avoit fait bâtir dans le Vatican sous le nom de cet illustre Docteur. Les diverses Ambassades que ce Pape reçut des Patriarches schismatiques d'Orient, & les efforts qu'il fit pour réunir les Moscovites à l'Eglise Romaine, l'ont aussi rendu fort célébre.

II. Grégoire

Mais rien n'a plus contribué à illustrer son Pontificat, que la réformation du Calendrier,

Il s'y étoit glissé des erreurs si considérables, que la fête de Pâques insensiblement se seroit trouvée au solstice d'été, au lieu de demeurer entre la pleine lune & le dernier quartier de la lune de Mars. Cet inconvénient venoit de ce que l'ancien calcul ne s'accordoit pas entiérement avec le mouvement du soleil & de la lune. Depuis longtems les Papes & les Evêques étoient convaincus de la nécessité de le réformer. On vouloit le faire dans le Concile de Constance & de Bâle ; mais les embarras qui survinrent par rapport à d'autres objets, ne le permirent point. Cette affaire fut depuis renvoyée d'un Pape à un autre jusqu'à Léon X, qui témoigna vouloir absolument la terminer dans le Concile de Latran. Mais on se contenta d'inviter les plus habiles Astronomes de l'Europe à dresser des calculs exacts, pour faciliter la décision. Le Concile de Trente exhorta depuis les Savans à examiner de nouveau la matiére, & renvoya l'affaire au saint Siége. Pie IV & Pie V laissérent encore augmenter la confusion, sans oser tenter le remède ; & ce fut enfin Grégoire XIII qui entreprit cette réformation, dont on sentoit de plus en plus la nécessité. Il assembla à Rome les plus habiles Mathématiciens des différentes Universités, pour les faire conférer ensemble. Tous convenoient qu'il falloit absolument corriger le Calendrier, mais les sentimens furent fort partagés sur la maniére de faire cette correction. Enfin le Pape s'en tint aux vûes de Louis Lilio, Médecin, & homme fort habile. Par un nouveau cycle d'épactes réglé selon le nombre d'or, & accommodé à toute

XIII entreprend de réformer le Calendrier.

sorte de grandeurs de l'année solaire, Lilio montroit qu'on pouvoit rétablir le Calendrier, de maniére qu'il n'y faudroit plus toucher. On sait que ce que nous appellons le nombre d'or, est le cycle de la lune, qui est de dix-neuf ans, parce qu'on croit que la lune revient par rapport au soleil au même point où elle étoit dix-neuf ans auparavant. Le Pape communiqua cette découverte aux Princes Chrétiens & aux plus célébres Universités, par une Bulle qui ordonnoit que la réformation seroit exécutée dès l'année suivante. On rétablit l'équinoxe au vingt-uniéme de Mars, comme il étoit au tems du Concile de Nicée, & on retrancha pour cet effet dix jours de suite dans l'année 1582.

LII. On reçoit la réforme du Calendrier dans l'Eglise Catholique.

Grégoire XIII ordonna que ce retranchement se fît dans le mois d'Octobre. Ainsi le lendemain de la fête de saint François, qui est le quatriéme, fut le quinziéme jour du mois, au lieu du cinquiéme. C'est ce qui fit que l'équinoxe du printems qui tomboit le onziéme de Mars, se trouva au vingt-uniéme comme il étoit au tems du Concile de Nicée. Le Pape voulant que cet équinoxe fût toujours fixé à ce même jour, ordonna qu'il n'y auroit point de bissexte chaque centiéme année. On sait que le bissexte est un jour intercalaire, que l'on ajoûte de quatre en quatre ans, pour accorder l'année civile avec le cours du soleil. Jules César en fut l'inventeur : car ayant observé que le soleil achevoit son cours annuel en 365 jours & six heures ou environ, il fit ajoûter un jour à chaque quatriéme année, à laquelle on donna le nom de bissexte, parce qu'on répétoit deux fois le sixiéme jour avant les Calendes

Calendes (ou le premier jour) de Mars. On s'apperçut avec le tems, qu'il y avoit encore erreur dans le Calendrier de Jules César, & que le bissexte ajoûtoit onze minutes à la durée du cours du soleil, lesquelles étant rassemblées faisoient un jour en 133 ans, & trois jours en 400 ans ou environ : ce qui dans une longue suite, eût dérangé l'ordre des saisons & la célébration de la fête de Pâques. C'est ce qui engagea Grégoire XIII, par le conseil des plus habiles Astronomes, à ordonner qu'en quatre cens ans on retrancheroit trois jours de bissexte. Les ordres du Pape furent suivis en Italie & dans les Provinces voisines. Mais en France il fallut quelque tems pour y disposer les esprits. Enfin le Roi Henri III rendit à ce sujet un Arrêt qui après quelques difficultés, fut enregistré au Parlement & publié en conséquence. Il y étoit ordonné qu'on retrancheroit dix jours dans le mois de Décembre, & que du neuviéme de ce mois on passeroit au vingtiéme. Les Grecs schismatiques, & les Protestans d'Allemagne, de Danemarck & d'Angleterre, ne voulurent point recevoir ce Calendrier, uniquement parce qu'il venoit du Pape : car d'ailleurs ils sont forcés de convenir qu'il étoit nécessaire de réformer l'ancien calcul.

LIV. Le Pape Grégoire XIII fait imprimer le Décret de Gratien. Il publie diverses Bulles.

Comme le Pape étoit habile dans le Droit canonique, il publia à Rome en 1582 une édition correcte du Décret de Gratien, avec des notes savantes & des gloses. Depuis long-tems on travailloit à corriger les défauts de ce Décret, dont l'auteur, comme l'on sait, s'étoit trompé en une infinité d'endroits, en citant un passage d'un Concile ou

d'un Pere pour un autre, & en rapportant comme certaines les fausses Décretales fabriquées par Isidore Mercator. Sixte Faber Dominicain enrichit l'édition de Grégoire XIII de notes marginales fort utiles. L'année suivante 1583 ce Pape fit une promotion de dix-huit Cardinaux, dont quatre furent dans la suite élevés sur le S. Siége, Innocent IX, Urbain VII, Léon XI & Grégoire XIV. Grégoire XIII donna la même année plusieurs Bulles, dans l'une desquelles, suivant les préventions de la Cour de Rome, il anathématisa ceux qui contreviendroient à ce qui est contenu dans la Bulle *In Cœna Domini*, ou qui appelleroient du Pape au Concile Général. Dans une autre, il accorda de grands priviléges aux Jésuites. Il appaisa les querelles qui étoient entre les mandians, sur le rang que chaque Ordre devoit avoir dans les processions. Il ordonna qu'on célébrât dans toute l'Eglise la fête de sainte Anne, & qu'on inférât son nom dans les Calendriers. Sa Bulle fut envoyée par-tout, mais elle fut d'abord assez mal observée.

LIV. Il reçoit une ambassade du Japon.

Peu de tems avant la mort de Grégoire XIII, on vit arriver à Rome des Ambassadeurs du Japon. Cette Ambassade étoit propre à relever les Jésuites, qui l'avoient procurée & qui la conduisoient. Le Pape logea ces Ambassadeurs au Collége Romain, qu'il venoit de donner à la Société; & le lendemain vingt-troisiéme de Mars 1585, ils eurent audience en présence des Cardinaux & des Seigneurs. Les Princes Japonois présenterent au Pape leurs Lettres, que les Jésuites avoient eu soin de traduire en Italien. Voici l'inscription d'une de ces Lettres : A

l'adorable, celui qui tient sur la terre la place du Roi du Ciel, le grand & très-saint Pape. L'inscription d'une autre portoit : Que cette Lettre soit rendue au grand & saint Seigneur que j'adore, tenant la place de Dieu en terre. Le contenu de ces Lettres répondoit aux inscriptions ; & elles finissoient ainsi : Je me jette la face contre terre, courbé sous les saints pieds de votre béatitude. On faisoit dire aux Rois du Japon, que leur plus ardent désir étoit de passer les mers, afin d'avoir la gloire de mettre sur leurs têtes les pieds sacrés du Pape, après les avoir humblement & pieusement baisés. L'éloge des Jésuites n'y étoit point oublié. On dit que le Pape & les Cardinaux pleurerent en entendant la lecture de ces Lettres, & que Grégoire XIII répéta en embrassant les Ambassadeurs le Cantique *Nunc dimittis*, &c.

LV. Mort de Grégoire XIII. Son caractére.

Le dixiéme d'Avril, après s'être promené dans sa chambre & avoir assez bien déjeûné, il se trouva mal & appella les Médecins, qui lui dirent qu'il ne pouvoit pas compter sur deux heures de vie. Puisqu'il n'est plus tems de penser aux affaires du monde, dit le Pape, qu'on me donne mon crucifix, afin que je ne m'occupe plus que de lui. En achevant ces paroles, il fit plusieurs signes de croix & recommanda son ame à Dieu. Il ne put recevoir que l'Extrême-Onction, après laquelle il expira. Il avoit quatre-vingt-trois ans & trois mois, & avoit occupé le saint Siége près de treize ans. Son corps fut exposé pendant huit jours, & fut ensuite inhumé dans la magnifique chapelle Grégorienne, qu'il avoit fait bâtir dans l'église de saint Pierre de Rome. Ce Pontife avoit de

la science & de la modération & autres excellentes qualités ; mais il avoit trop de complaisance pour sa famille, & trop peu de fermeté pour réprimer les désordres. Sous son Pontificat, des bandis ravagerent impunément la campagne de Rome, & oserent même exercer leurs fureurs en plein jour jusques dans cette capitale.

XI.

LVI. Brigues dans le Conclave. Election de Sixte-Quint.

Le vingt-uniéme d'Avril qui cette année étoit le jour de Pâques, les Cardinaux entrerent dans le Conclave au nombre de quarante-deux. Le lundi de grand matin on alla au scrutin, que l'on fut obligé de recommencer plusieurs fois. Après bien des brigues & des cabales, dont nous épargnerons toujours aux Lecteurs le détail scandaleux, le Cardinal Saint-Sixte alla prendre le Cardinal Alexandrin ; & tous deux dans le moment même embrasserent Montalte, en lui disant : Vous êtes Pape. La plus grande partie des Cardinaux suivirent leur exemple. Cette maniére d'élire un Pape s'appelle adoration, lorsque chaque Cardinal s'approche de celui qu'il veut élire, & lui fait une profonde révérence ; ensorte que si il a été ainsi salué des deux tiers de ses Collégues, il est infailliblement nommé. Il faut néanmoins que cette élection soit confirmée par le scrutin : mais ordinairement le scrutin y est conforme. Pendant que les Cardinaux alloient se ranger en foule vers Montalte, le Cardinal Farnèse Doyen leur ordonna de reprendre leurs places, afin de procéder au scrutin. Avant qu'on le commençât, Montalte s'approcha du Cardinal de Saint-Sixte, & lui dit à l'oreille, de faire ensorte que le scrutin

ne portât aucun préjudice à l'élection qui venoit de ſe faire par adoration. On voit que ce ruſé Cardinal, qui avoit bien dreſſé ſes batteries, ne craignoit pas beaucoup le poids d'une dignité ſi redoutable. Dès qu'il vit plus de la moitié des ſuffrages pour lui, il ne douta plus de ſon élection; & il ſortit de ſa place ſans attendre la fin du ſcrutin. Cet homme, qui avoit eu la conſtance de contrefaire depuis long-tems le vieillard accablé d'infirmités, jetta tout d'un coup au milieu de la ſalle le bâton ſur lequel il s'appuyoit, ſe redreſſa, & parut auſſi droit qu'un jeune homme de trente ans, après avoir eu la patience de ſe tenir courbé pluſieurs années. Tous les Cardinaux ſurpris d'un tel changement, ſe regardoient ſans rien dire. Le Doyen qui s'apperçut que Saint-Sixte & Alexandrin paroiſſoient ſe repentir, dit tout haut: N'allons pas ſi vîte, il y a de l'erreur dans le ſcrutin. Non, repartit Montalte d'un ton ferme; le ſcrutin eſt bon & dans les formes. Ce même homme qui juſqu'alors ne prononçoit quelques mots qu'avec une extrême difficulté, qui paroiſſoit naturelle, tant il étoit habile dans l'art de feindre, entonna le *Te Deum* d'une voix forte & éclatante. Il prit le nom de Sixte-Quint, en mémoire de Sixte IV qui avoit été Cordelier comme lui. Il fut élu le 24 d'Avril. En ſortant du Conclave il donnoit des bénédictions avec tant de grace & de légéreté, que le peuple ne pouvoit concevoir que ce fût le Cardinal Montalte, qu'il avoit vû ne pouvant ſe tenir ſur ſes jambes, & ayant la tête panchée. Le Cardinal de Médicis lui fit ſon compliment ſur la bonne ſanté dont il joüiſſoit depuïs

son élection, tandis qu'il avoit été toujours si infirme étant Cardinal. N'en soyez pas surpris, répondit Sixte-Quint : Je cherchois alors les clefs du Paradis ; & pour les mieux trouver, je me courbois & je baissois la tête : mais depuis qu'elles sont entre mes mains, je ne regarde que le Ciel, n'ayant plus besoin des choses de la terre. Une telle réponse est bien propre à faire connoître le génie & les dispositions de ce Pape. On nous dispensera de lui donner la qualification qui lui conviendroit.

LVII. Son étonnante fortune. Commencement de son Pontificat.

Sixte V étoit né dans un village de la Marche d'Ancône, appellé les Grottes, près du château de Montalte. Son pere, nommé François Peretti, étoit vigneron chez un habitant du lieu, qui lui fit épouser sa servante. Il en eut trois enfans, dont l'aîné fut Sixte-Quint qui nâquit en 1521, & reçut au Baptême le nom de Félix. Son pere ne pouvant le nourrir, le donna fort jeune à un laboureur, qui lui fit garder ses moutons & ensuite ses pourceaux. Il s'acquittoit de cet emploi, lorsqu'il vit un Cordelier, qui alloit prêcher le Carême à Ascoli, & qui s'étoit égaré de son chemin. L'enfant courut à lui, & voulut l'accompagner jusqu'à la ville. Il témoigna un grand désir d'étudier, & engagea ce Religieux à le faire recevoir dans le Couvent des Freres Mineurs d'Ascoli. Il y fit profession en 1534, & voulut retenir le nom de Félix qu'on lui avoit donné au Baptême. Il fit de si grands progrès dans l'étude, qu'il devint en peu de tems Docteur & Professeur en Théologie. Il obtint ensuite un Evêché ; puis le Cardinalat, & parvint enfin au souverain Pontificat de la maniére que nous

avons rapporté. Dès qu'il fut élevé sur le S. Siége, il s'appliqua à purger les terres de l'Eglise, des brigands qui y exerçoient impunément toute sorte de violences. Il montra une rigueur excessive dans les moyens qu'il employa pour procurer la sûreté publique, & arrêta la licence, qui étoit sans bornes sous le dernier Pontificat. Il faisoit dresser des potences, pour punir sur le champ ceux qui faisoient quelque insolence pendant les divertissemens du carnaval. Il aimoit les Lettres, & passoit une partie des nuits à étudier, après avoir employé la journée à donner audience. Il prenoit plaisir à considérer comment il avoit été tiré de la poussiére, pour être élevé à la premiére dignité de l'Eglise.

LVIII. Son couronnement. Jubilé qu'il accorde. Bulles qu'il publie.

La cérémonie de son couronnement fût magnifique. Il voulut que les Ambassadeurs du Japon portassent le dais, & il leur donna des marques de son amitié & de sa générosité. Le vingt-quatriéme de Mai il publia un Jubilé universel, afin, dit-il dans la Bulle, d'obtenir la force de porter le poids de sa dignité. Il fit peu après, des Edits très-sévéres contre les voleurs, les assassins & les adultéres. Il donna en même-tems des preuves de son ambition & de sa hauteur. L'Ambassadeur de Philippe II Roi d'Espagne lui ayant présenté le jour de saint Pierre la Haguenée avec une bourse de sept mille ducats, pour l'hommage du Royaume de Naples, fit en même-tems un compliment conforme à l'ordre qu'il avoit reçu de son Maître. Le Pape répondit d'un ton railleur, que le compliment n'étoit pas mauvais, & qu'il falloit être bien éloquent, pour persuader

d'échanger les charges d'un Royaume contre un cheval. Mais, ajoûta-t-il, je compte que cela ne durera pas long-tems. Ces derniéres paroles obligerent le Vice-Roi de Naples de veiller sur les démarches de Sixte V. Nous avons parlé ailleurs de sa fameuse Bulle, qui excommunioit le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & des suites qu'elle eut en France. Il en publia dès la premiére année de son Pontificat plusieurs autres, mais beaucoup moins importantes. L'une de ces Bulles augmentoit le nombre des Notaires Apostoliques; une autre établissoit l'Archiconfrairie des Cordeliers, avec des Indulgences pour ceux qui porteroient le cordon de saint François. Il voulut apporter quelque reméde à l'horrible corruption qui regnoit à Rome, mais on lui représenta que le mal étoit sans reméde. Il fit chasser de Rome les femmes les plus scandaleuses, espérant dans la suite pouvoir enfermer toutes les autres. Dès le commencement de son Pontificat, il fit Cardinal Alexandre Peretti son petit-neveu.

LIX. Il reléve des obélisques & bâtit une chapelle superbe.

Sa passion dominante étant d'éterniser sa mémoire, il entreprit d'abord de relever le fameux obélisque que Caligula avoit fait transporter d'Espagne à Rome. Il étoit le seul qui fût resté entier; mais il se trouvoit presque enterré derriére la sacristie de l'église de saint Pierre. Sixte-Quint voulut le faire porter devant l'église. Jules II & Paul III avoient eu le même dessein: mais la grandeur de l'entreprise les avoit effrayés. Le nouveau Pape surmonta les difficultés. Il employa le nombre d'hommes & de chevaux nécessaire, pour faire agir les machines desti-

nées à mettre en place cette énorme masse, qui a cent pieds de hauteur. Il ordonna des priéres solemnelles ; & après quatre mois & dix jours de travail, l'obélisque fut placé sur son piedestal, & dédié par le Pape à la sainte Croix. Après avoir achevé ce grand ouvrage, il fit déterrer trois autres obélisques, & les fit placer devant d'autres églises. Quoiqu'il aimât à amasser des trésors, le désir de s'immortaliser lui fit encore bâtir à grands frais dans l'église de sainte Marie Majeure, une chapelle superbe, & deux tombeaux, l'un pour lui, & un autre où il fit transporter le corps de Pie V, par reconnoissance des bienfaits qu'il en avoit reçus.

LX. Il publie un grand nombre de nouvelles Bulles.

Au commencement de l'année suivante 1586, il donna une Bulle pour défendre l'Astrologie judiciaire, qui étoit alors en vogue à Rome, & pour interdire la lecture de tous les Livres où il étoit parlé de magie & de sortiléges. Quelques personnes de bonne famille furent condamnées aux galeres, pour s'être amusées depuis ces défenses à la science imaginaire de l'Astrologie. Il défendit par une autre Bulle aux Cordeliers de se faire Capucins, sous peine d'excommunication. Il augmenta les priviléges & indulgences accordés à la Confrairie du Rosaire. Il érigea Lorette en ville épiscopale, & fit d'autres établissemens. Il confirma la nouvelle Congrégation des Feuillans, & publia une multitude d'autres Bulles, dont la plus fameuse est la *Detestabilis*, qui sert de regle aux Canonistes dans la matiére des contrats. Le Pape y condamne toutes les conventions illicites qu'on fait dans les sociétés, comme

l'aſſûrance du capital ; & il y donne des régles pour paſſer ces ſortes de contrats ſans uſure. Voulant répandre ſes faveurs ſur ſa patrie, il conçut le deſſein de bâtir une ville autour des grottes de Montalte, & de la maſure où il étoit né. Mais ne pouvant ſuivre le plan de cette nouvelle ville, parce que le terrain n'y étoit pas propre, il ne penſa plus qu'au bourg de Montalte, qui étoit le plus conſidérable des environs du lieu de ſa naiſſance, & dont il avoit porté le nom étant Cardinal. Il en fit dreſſer le plan, y envoya un Ingénieur pour l'exécuter, & y employa tous les jours plus de cinq cens ouvriers outre les habitans du lieu. Quand la ville fut bâtie, il l'érigea en Evêché, & lui aſſigna une Abbaye de Bénédictins & d'autres terres, pour le revenu de l'Evêque & du Chapitre. Sixte-Quint érigea la même année 1586 quelques villes de la Marche d'Ancône en Evêchés. Il fixa le nombre des Cardinaux à ſoixante-dix, par une Bulle du troiſiéme de Décembre, qui a été obſervée par ſes Succeſſeurs. Il envoya en Suiſſe un Nonce, qui convoqua une eſpéce de Diette des Cantons Catholiques, & communia tous les Députés, leur faiſant jurer ſur les ſaints Evangiles, qu'ils ſeroient dévoués en tout au ſaint Siége, juſqu'à lui conſacrer leurs perſonnes, leurs biens, leurs enfans, leur vie. Pour les entretenir dans cette dépendance, le Nonce fit bâtir en pluſieurs endroits, des Couvens où il mit des Capucins.

LXI. Il réforme & établit différentes Congrégations, &

Il fit des changemens dans pluſieurs Congrégations déja établies à Rome par ſes Prédéceſſeurs : il donna une nouvelle forme à celle du ſaint Office établie par Paul IV pour

les causes d'hérésie, & à celle qui regardoit l'exécution des Décrets du Concile de Trente; à celle de l'Index pour l'examen des Livres, & à quelques autres. On le regarde en quelque sorte comme l'Instituteur de la Congrégation des Rits, qui prend connoissance de tout ce qui regarde les usages, les cérémonies, les préséances & les canonisations des Saints. Il donna des Bulles pour la réformation, ou l'établissement de ces différentes Congrégations. Il en publia une autre en 1588, par laquelle il mit saint Bonaventure au nombre des Docteurs de l'Eglise, à l'exemple de Pie V qui avoit réglé la même chose à l'égard de saint Thomas d'Aquin. Nous avons vû ailleurs comment Sixte-Quint se conduisit à l'égard d'Henri III, & l'approbation qu'il donna au crime détestable de Jacques Clément assassin de ce Roi. Ses injustes préventions le firent donner dans cet excès, qui paroît incroyable.

publie de nouvelles Bulles.

LXII. Il répare la Bibliothéque du Vatican, & fait construire une belle Imprimerie.

La derniére année de son Pontificat, il voulut réparer la célébre Bibliothéque du Vatican, à laquelle le dernier sac de Rome avoit causé un grand dommage. Il résolut de n'épargner ni soins ni dépenses, pour la rendre la plus riche & la plus belle de l'univers. Il fit bâtir pour cela dans la partie du Vatican, appellée Belveder, un superbe édifice pour l'y placer, & fit orner ce lieu de très-belles peintures, qui représentoient les principales actions de son Pontificat, les Conciles Généraux, & les plus célébres Bibliothéques de l'antiquité. Il fit des réglemens fort sages pour empêcher qu'elle ne fût dissipée dans la suite, par la trop grande facilité à communiquer les Livres. Il pro-

nonça l'excommunication contre ceux qui y contreviendroient, ou qui déplaceroient des Livres sans une permission expresse du Pape. Et afin qu'on ne pût l'ignorer, il fit graver ces réglemens sur deux tables de marbre, qui furent placées à l'entrée de la Bibliothéque. On y comptoit déja plus de dix mille manuscrits, la plûpart d'une extrême importance; & elle est devenue dans la suite une des premiéres du monde, sur-tout depuis que la Bibliothéque Palatine, & celle des Ducs d'Urbin & de la Reine Christine de Suéde y ont été réunies. Ce fut en partie aux dépens de la France, que la Bibliothéque du Vatican devint si considérable. Car celle de l'Abbaye de Fleuri, qui étoit très-célébre, ayant été pillée par les Calvinistes, les Manuscrits rares & précieux de cette riche Bibliothéque tomberent entre les mains de Jacques Bongars & de Paul Petau, tous deux hommes de Lettres, & qui s'acquirent une grande réputation sous les regnes d'Henri III & d'Henri IV. Bongars s'étant retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, y laissa ses richesses littéraires, & donna par-là naissance à la belle Bibliothéque d'Heidelberg. Les Manuscrits qu'avoit Paul Petau furent achetés par Christine Reine de Suéde. Ils sont tous aujourd'hui dans la Bibliothéque du Vatican. La Bibliothéque d'Heidelberg fut transportée à Rome en 1621. Le Pape Grégoire XV envoya pour cela en Allemagne le savant Allatius Grec de naissance, si connu par ses Ecrits. La France se trouva ainsi dépouillée de tous ces précieux tréfors. Sixte V fit encore bâtir près de cette Bibliothéque une très-belle Imprimerie, destinée à faire

des éditions exactes & correctes de beaucoup d'Ouvrages altérés & corrompus par la mauvaise foi des hérétiques, ou par l'ignorance de quelques Auteurs Catholiques. Il avoit aussi résolu d'y faire imprimer l'Ecriture sainte en plusieurs langues ; les Conciles Généraux, les Ouvrages des saints Peres, des Liturgies pour les églises, des Instructions en toute sorte de langues & de caractéres. Il doma la direction de cette Imprimerie à Dominique de Baza Vénitien, connu par son érudition, & qui en peu de tems la rendit très-célébre.

LXIII. Mort de Sixte V. Le peuple Romain fait éclater sa joie.

Sixte-Quint publia encore plusieurs Bulles en 1590, peu de tems avant sa mort, qui arriva le 25 du mois d'Août. Quatre mois auparavant, il s'étoit senti attaqué d'une violente douleur de tête : mais il s'étoit imaginé qu'elle n'avoit d'autre cause que sa trop grande application au travail. Son incommodité néanmoins ne l'empêchoit pas de vacquer aux affaires. Il répétoit souvent les paroles de l'Empereur Vespasien, qu'un Prince doit mourir debout. Quelques jours avant sa mort, il fit venir le Gouverneur de Rome, & lui ordonna de condamner aux galéres tous les prisonniers accusés de quelque crime, voulant les voir partir dans la semaine pour Civita-Vecchia. On ne douta point qu'il n'eût été empoisonné. En effet les Médecins lui ayant ouvert le crâne, trouverent la substance du cerveau gâtée par la malignité du poison qui y étoit attaché. Les douleurs de tête qui précéderent sa mort, lui en avoient donné à lui-même quelque soupçon, & il avoit dit à son Médecin : Je crois que les Espagnols sont si las de me voir Pape, qu'ils tâchent d'a-

bréger mes jours & mon Pontificat. Henri IV Roi de France apprenant la nouvelle de cette mort, ne put s'empêcher de dire, que c'étoit un trait de la politique Espagnole; & il ajoûta : Je perds un Pape qui étoit tout à moi : Dieu veuille que son Successeur lui ressemble. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre. Les mécontens coururent au Capitole, pour y briser la statue que les Romains lui avoient érigée de son vivant. Ils se plaignoient des exactions & des nouveaux impôts dont il avoit chargé le peuple, pour satisfaire sa passion d'amasser de l'argent, dont il avoit fait un amas immense dans le château Saint-Ange. La fureur de cette populace donna occasion à un Décret rendu par le Sénat, qui défendit d'ériger dans la suite des statues à aucun Pape pendant sa vie.

XII.

LXIV. Election d'Urbain VII. Pieux desseins de ce Pape. Sa mort.

Le saint Siége vaqua dix-huit jours, pendant lesquels les brigues & les cabales firent jouer tous leurs ressorts. Le quinziéme de Septembre, Campagna, que l'on nommoit le Cardinal de saint Marcel, fut élu, & prit le nom d'Urbain VII. Sixte V avoit eu un si grand pressentiment qu'il l'auroit pour Successeur, qu'il l'avoit toujours traité avec distinction, & employé dans les plus importantes affaires de l'Eglise. Lui parlant un jour d'une rue qu'il avoit fait commencer, il lui dit : Ce sera vous qui acheverez cet ouvrage. Il étoit né à Rome d'une famille noble. Il s'étoit fort appliqué à l'étude du Droit civil & canonique, & avoit été envoyé par Pie V au Concile de Trente. Il fit d'abondantes aumônes dès les premiers jours de son Pontificat, & défendit à ses Officiers

de porter des habits de soie, afin d'être plus autorisé à s'élever contre le luxe qu'il vouloit réprimer. Il ordonna que l'on continuât les bâtimens de l'église de saint Pierre & des Palais du Vatican & du Quirinal, que Sixte V avoit commencés. Il réforma la daterie, & éloigna de Rome ses parens, qui s'y étoient rendus à la nouvelle de son élection. Mais ce Pape n'eut pas le tems de faire tout le bien qu'il méditoit. Il tomba malade le troisiéme jour de son Pontificat. Toutes les églises furent ouvertes le jour & la nuit, & tout le monde y alloit en foule demander à Dieu la guérison d'un Pape si vertueux. Mais Dieu ne fit que le montrer à son Eglise. Il ne fut pas même couronné, & ne créa point de Cardinaux. Il mourut treize jours après son élection, n'étant âgé que de cinquante-neuf ans. Dieu, dit-il avant que d'expirer, me dégage des liens qui auroient pû m'être funestes. Dans la place où je suis, combien ma chûte auroit-elle été terrible!

XIII.

LXV. Intrigues dans le Conclave. Pontificat de Grégoire XIV. Sa mort.

Le huitiéme d'Octobre, les Cardinaux qui étoient à Rome au nombre de cinquante-deux, entrerent dans le Conclave qui dura deux mois. On n'avoit encore jamais vû tant d'intrigues & d'altercations. Le détail en seroit aussi inutile qu'ennuyeux. Enfin après une infinité de brigues différentes, le Cardinal de Crémone fut élu & prit le nom de Grégoire XIV. Il se nommoit Nicolas Sfondrate, & étoit né à Crémone dont il devint Evêque dans la suite. Ce fut en cette qualité qu'il assista au Concile de Trente, où il soutint que la résidence étoit ordonnée aux Evêques de droit divin. Ce sentiment faisoit

honneur sur-tout à un Evêque Italien. Aussitôt qu'il eut été élu Pape, il fit donner mille écus à chacun des Cardinaux, pour les dédommager des dépenses qu'ils avoient faites pendant le Conclave, & fit quelques aumônes à de pauvres Monastéres. Il fut couronné le huitiéme de Décembre par le Cardinal d'Autriche Evêque de Constance. La mauvaise habitude qu'il avoit contractée de rire presque toujours, fut cause qu'il ne put s'en abstenir en cette occasion, ce qui donna lieu à plusieurs satyres. Il signala le commencement de son Pontificat par des bienfaits, & secourut abondamment la ville dans la disette que l'on souffroit depuis long-tems. Mais il favorisa les entrepriſes criminelles des Ligueurs, comme nous l'avons vû dans l'article précédent. Il est étonnant qu'il les ait si fortement soutenu, quoiqu'il fût informé de tous leurs excès. Son Pontificat fut très-court, & ne dura pas une année entiére. Il mourut le quinziéme d'Octobre âgé de cinquante-sept ans. Il avoit plusieurs bonnes qualités ; mais il manquoit de celles qui sont nécessaires pour la place qu'il occupoit. On a de lui plusieurs Bulles dont le sujet est peu important. Ce fut ce Pape qui, comme nous l'avons dit ailleurs, accorda le bonnet rouge aux Cardinaux réguliers.

XIV.

LXVI. Election d'Innocent IX. Sa mort.

Son Successeur fut Fachinetti Cardinal du titre des Quatre Couronnés, né à Bologne d'une famille noble. Pie IV l'avoit envoyé au Concile de Trente, après lui avoir donné l'Evêché de Nicastro dans la Calabre. Il fut de la célébre promotion faite par Grégoire XIII en 1583. Il prit le nom d'Innocent IX,

& ſon Pontificat ne fut que de deux mois. Il renouvella l'ancienne coutume d'écrire aux Patriarches, Primats, Archevêques & Evêques, pour leur donner avis de ſa promotion & ſe recommander à leurs priéres, afin de bien gouverner l'Egliſe. Il avoit conçu de grands deſſeins, mais la mort interrompit tous ſes projets.

XV.

LXVII. Pontificat de Clément VIII.

Cinquante-deux Cardinaux entrerent dans le Conclave le dixiéme de Janvier 1592. Après bien des brigues, Aldobrandin fut élu, & prit le nom de Clément VIII. Il étoit âgé de cinquante-ſix ans, & s'étoit acquis beaucoup de réputation. Il étoit né à Fano ſur les confins de la mer Adriatique d'une famille noble. Il ſe proſterna en terre après la cérémonie de l'adoration, & pria Dieu de lui ôter la vie, ſi ſon élection ne devoit pas être avantageuſe à l'Egliſe. Sa deviſe étoit ces paroles du Pſeaume 83; Regardez-nous, ô Dieu notre protecteur. Il confirma par une Bulle authentique les Conſtitutions Apoſtoliques, & le Décret du Concile de Trente contre ceux qui ſe battoient en duel, faiſant voir combien cette coutume barbare eſt injuſte & criminelle, & contraire non-ſeulement à la Religion Chrétienne, mais même à l'humanité. Au commencement de ſon Pontificat, il ſe laiſſa tromper par les Eſpagnols & les Ligueurs, au ſujet des troubles qui regnoient en France. Mais il changea enſuite de diſpoſition, & réconcilia avec le ſaint Siége Henri IV. Nous avons rapporté en détail cet événement à la fin de l'article précédent. Il reçut la même an-

née 1595 des Envoyés du Patriarche d'Alexandrie, qui abjurerent l'Eutychianisme & se réunirent à l'Eglise. Clément VIII évoqua à Rome la même année le jugement du différend, qui s'étoit élevé depuis quelque tems entre les Dominicains & les Jésuites sur les matiéres de la Grace. Cette évocation occasionna les célébres Congrégations *de Auxiliis*, qui se tinrent sous ce Pape, en présence des Cardinaux & des plus habiles Théologiens choisis dans tous les Ordres. Elles commencerent le deuxiéme de Janvier 1598. Mais cette grande affaire appartient proprement à l'histoire du dix-septiéme siécle. Clément VIII ne mourut qu'au commencement de Mars 1605.

ARTICLE XIX.

Eglises d'Allemagne, d'Espagne & de Portugal.

I.

I. Eglise d'Allemagne. Charles V élu Empereur. Conquête du Mexique. Cruauté des Espagnols.

L'Empereur Maximilien I, dont nous avons eu occasion de parler dans le premier article, mourut à Lintz en 1519 dans la soixante-uniéme année de son âge & la vingt-sixiéme de son regne. Charles V son petit-fils, né l'an 1500 de Philippe & de Jeanne Infante d'Espagne, succéda à Maximilien son aïeul. Les Electeurs assemblés à Francfort, lui avoient d'abord donné l'exclusion, ainsi qu'à François I Roi de France,

& avoient offert la Couronne Impériale à Fréderic Electeur de Saxe. Mais celui-ci l'ayant refusée, & s'étant déclaré pour Charles d'Autriche Roi d'Espagne, les autres Electeurs se déclarerent aussi en sa faveur & l'élurent. Charles étoit en Espagne, où il apprit presque dans le même tems la nouvelle de son élevation à l'Empire, & celle de la découverte & de la conquête du Mexique par Ferdinand Cortez. Ce pays est dans l'Amérique Septentrionale, & a environ six cens lieues de longueur. Cortez, ayant remporté une victoire considérable sur les Indiens, fonda la ville de Vera-Crux. Puis après quelques expéditions, il forma l'étonnante résolution d'aller à Mexico capitale de cet Empire, & y arriva le huitiéme de Novembre 1519. Le Roi Moteçuma vint au-devant de lui hors de sa ville. Cortez vécut d'abord en assez bonne intelligence avec ce Prince, mais il vint à bout de le faire prisonnier, & l'obligea dans une assemblée des Etats généraux à soumettre son Empire à Charles Roi d'Espagne. L'on en dressa un acte authentique, qui fut publié solemnellement dans toutes les Provinces. Les Espagnols abuserent bientôt de leur puissance. Ils exercerent dans leur conquête du Mexique, des cruautés qu'on ne sauroit lire sans horreur. Leur inhumanité & leur barbarie ne pouvoient que faire détester les Chrétiens dans ces vastes pays, où l'on se mettoit moins en peine de porter la lumiére de l'Evangile, que d'en tirer les richesses immenses que l'on y trouvoit.

II.

Charles V ne put empêcher malgré plu-

II. Charles V couronné Empereur. Idée générale de son regne.

sieurs précautions qu'il prit, que l'Espagne ne fût troublée pendant qu'il alla recevoir la Couronne Impériale. Il eut même le chagrin de voir des séditions s'élever avant son départ. Quand on sçut que l'Empereur approchoit d'Aix-la-Chapelle, les Electeurs allerent une lieue au-devant de lui, accompagnés de cent trente Princes ou grands Seigneurs, & de plus de deux cens Gentilshommes des plus illustres Maisons d'Allemagne. La cérémonie de son couronnement se fit le 23 d'Octobre (1520) avec une magnificence extraordinaire, & on lui mit sur la tête la couronne de Charlemagne. On remarque que ce même jour Soliman fut couronné à Constantinople. La cérémonie du lendemain ne fut guères moins brillante. L'Empereur céda solemnellement à l'Infant Ferdinand son frere, tous les Etats qu'il possédoit en Allemagne de la succession de Philippe son pere; & par cette cession Ferdinand devint Archiduc d'Autriche. Les grands différends de Charles V avec François I, éclaterent dès les premiéres années de son élection à l'Empire. Nous avons eu occasion d'en parler ailleurs. Nous avons vû aussi dans différens articles la part qu'eut cet Empereur à toutes les affaires de l'Eglise, & ce qu'il fit pour réprimer les Protestans, & pour arrêter les désordres qui désoloient l'Allemagne. Tout ce qu'il entreprit pour conserver la Religion Catholique dans l'Empire, c'est la partie de son histoire qui nous intéresse particuliérement, & la seule qui entre directement dans l'objet de cet Abrégé. C'est pour cela que nous nous y renfermons, supprimant absolument une multitude d'é-

vénemens purement temporels, qui n'ont presque point de rapport à l'Histoire Ecclésiastique. Pendant trente-huit ans que Charles-Quint fut Empereur & Roi d'Espagne, il donna le branle à tout ce qui se fit de considérable dans l'Europe, soit à l'égard des affaires civiles, soit à l'égard de la Religion. Nous verrons même dans l'article suivant qu'il alla en Afrique, où il abaissa la fierté des Turcs enflés des avantages qu'ils avoient eus sur les Chrétiens.

III.

Après un regne si long & si rempli de grandes actions, il voulut céder à son fils Philippe les Pays-Bas & le Royaume d'Espagne. Il assembla pour cela les Etats & les Grands de sa Cour à Bruxelles, & fit cette cession en leur présence en 1555. Il leur raconta en François tout ce qu'il avoit fait depuis l'âge de dix-sept ans. Il dit qu'il avoit fait [illegible] voyages en Allemagne, six en Espagne, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique, & qu'il avoit traversé onze fois la mer. Il parla des guerres, des paix, des alliances qu'il avoit faites. Il ajoûta qu'il ne s'étoit jamais proposé d'autre fin dans toutes ses entreprises, que la défense de la Religion & de l'Etat; que tant qu'il avoit eu de la santé, il avoit par la grace de Dieu heureusement réussi dans ses desseins; que son regne n'avoit été qu'une longue suite de travaux; mais qu'il n'avoit jamais eu de plus grande peine, que celle qu'il ressentoit alors de les quitter. Je profite, dit-il encore, de la tranquillité de mon esprit, pour exécuter une résolution que j'ai prise à loisir. Les

III. Il céde ses Etats à son fils Philippe II, & abdique l'Empire en faveur de son frere Ferdinand.

forces me manquent, & je ſens que j'approche de ma fin. Au lieu d'un vieillard infirme, je vous donne un Prince jeune & d'un mérite diſtingué. Je vous prie de lui obéir, de demeurer fermes dans la Religion Catholique, & de me pardonner les fautes que j'ai pû commettre dans le gouvernement.

Enſuite adreſſant la parole à ſon fils, il lui dit : Si vous fuſſiez entré par ma mort en poſſeſſion de tant de Provinces, j'aurois ſans doute mérité quelque choſe d'un fils, pour lui avoir laiſſé un ſi riche héritage. Mais puiſque je vous fais joüir par avance d'une ſi grande ſucceſſion, je vous demande que vous donniez au ſoin & à l'amour de vos peuples, ce que vous me devez. Les autres ſe réjoüiſſent d'avoir donné la vie à leurs enfans, & de leur pouvoir laiſſer des Royaumes : mais j'ai voulu ôter à la mort la gloire de vous procurer cet avantage, & avoir la joie de vous donner moi-même la Couronne, comme je vous ai donné la vie. Il y en aura peu qui imiteront mon exemple, comme à peine en ai-je trouvé que j'aie pû imiter dans tous les ſiécles paſſés. Mais au moins, ajoûta l'Empereur, on louera mon deſſein, lorſqu'on verra que vous méritiez que l'on commençât par vous : & l'on en jugera ainſi, quand on vous verra conſerver toujours la crainte du Maître Souverain de toutes choſes, prendre la défenſe de la Religion Catholique, & la protection de la juſtice & des loix, qui ſont la plus grande force & le plus ferme appui des Empires.

Sur la fin de ce diſcours, Philippe ſe jetta aux genoux de ſon pere & lui demanda ſa

main pour la baiſer. Mais Charles lui mettant cette même main ſur la tête, demanda à Dieu ſon ſecours pour ce Prince par une courte priére, après laquelle il demeura quelque tems ſans s'exprimer autrement que par ſes larmes. Deux mois après, il y eut une Aſſemblée beaucoup plus nombreuſe que la premiére, où l'Empereur ſe dépouillant entiérement des Royaumes, Provinces & Iſles, tant de l'ancien que du nouveau monde, en donna encore à Philippe ſon fils toute la poſſeſſion, ne réſervant pour ſon entretien par an que deux cens mille ducats de revenu ſur l'Eſpagne, avec quelques meubles. Comme Charles V depuis quelque tems penſoit à ſe retirer dans la ſolitude, il diſpoſa tout ce qui étoit néceſſaire pour abdiquer l'Empire en faveur de Ferdinand ſon frere. Il fit ſon abdication par un acte authentique ſous le ſceau Impérial daté du ſeptiéme de Septembre 1556. Il confia cet acte aux premiers Seigneurs de ſa Cour, pour le porter à la prochaine Diete de l'Empire, le ſignifier aux Princes Electeurs, & le remettre à Ferdinand Roi des Romains, avec le ſceptre, la couronne & les autres marques de la dignité Impériale. Ces Ambaſſadeurs n'exécuterent leurs ordres que deux ans après.

IV.

Il va chercher en Eſpagne une retraite.

Charles V s'embarqua auſſitôt pour ſe rendre en Eſpagne avec ſes ſœurs Eléonore Reine de France & Marie Reine de Hongrie, & il arriva heureuſement dans la Biſcaie. A peine fut-il deſcendu de ſon vaiſſeau, qu'une tempête qui s'éleva ſubitement au port, en éloigna la flotte & coula à fond

le navire Impérial. Auſſitôt que Charles eut touché le rivage, il ſe mit à genoux, baiſa la terre, & dit qu'il baiſoit avec reſpect cette mere commune de tous les hommes; & que comme autrefois il étoit ſorti nud du ſein de ſa mere, il retournoit nud volontairement dans le ſein de cette autre mere. Mais quand il fut près de Burgos, & qu'il ne vit venir au-devant de lui que quelques Grands d'Eſpagne, il commença à mieux ſentir ſa nudité, & à comprendre que la grandeur des plus puiſſans Monarques leur eſt étrangére, & que laiſſés à eux mêmes, ils ne ſont qu'impuiſſance, que foibleſſe & que néant. Voyant enſuite qu'on le faiſoit attendre après une partie de ſa penſion dont il avoit beſoin, il ne put retenir ſes plaintes, ni s'empêcher de comparer en gémiſſant ſon ancien éclat avec ſa miſére préſente.

V. Ses occupations dans ſa ſolitude. Bizarrerie de ce Prince.

Il prit ſon chemin par Valladolid où il entra avec Dom Carlos fils de Philippe, qui y faiſoit ſa réſidence. Il y laiſſa ſes ſœurs Eléonore Reine de France & Marie Reine de Hongrie avec le reſte de ſa ſuite, & ſe retira au Monaſtére de ſaint Juſte de l'Ordre des Hiéronimites. Quelques Hiſtoriens rapportent qu'en paſſant par cette maiſon en 1542, il l'avoit viſitée exactement, & avoit dit à ſes gens: Voici une véritable retraite pour un autre Dioclétien. (La comparaiſon n'étoit pas fort honorable.) Ce Couvent eſt ſitué dans l'Eſtramadoure à ſept ou huit lieues de Plazencia du côté du Portugal, dans un agréable vallon. L'Empereur aſſiſtoit à tout l'Office divin, qu'il faiſoit ſouvent chanter en muſique. Tous les vendredis

dredis des deux Carêmes qu'il y passa il se donna la discipline avec la Communauté. Il s'occupoit souvent à travailler de ses mains à quelque ouvrage de Méchanique, à cultiver des plantes, à greffer des arbres, comme avoit fait autrefois Dioclétien après avoir quitté l'Empire. Il est étonnant que Charles V se soit picqué d'imiter un Empereur tel que Dioclétien, dont la mémoire est si odieuse. Il s'amusoit aussi à faire des horloges. A l'occasion des priéres qu'il faisoit faire tous les ans pour le repos de l'ame de sa mere, la fantaisie lui prit de célébrer lui-même ses propres funérailles. Il la communiqua à son Confesseur, qui étoit Religieux de la maison, & qui trouva ce dessein fort pieux, quoiqu'il lui parût avec raison très-singulier. L'Empereur ordonna donc que l'on fît toutes les cérémonies que l'on feroit à sa mort. On éleva une représentation dans l'église; on alluma beaucoup de cierges; ses domestiques prirent des habits de deuil; & les Religieux firent pour lui le service que l'on avoit coutume de faire pour les morts. Il se coucha par terre couvert d'un drap noir qu'on étendit sur lui, & les assistans fondirent en larmes à ce bizarre spectacle.

V.

On tint deux ans après une Diete à Francfort, pour reconnoître Empereur Ferdinand Roi des Romains. Les Electeurs approuverent l'acte de renonciation de Charles V, & élurent Ferdinand qui avoit alors cinquante-cinq ans. On passa par-dessus l'opposition du Pape Paul IV, & le nouvel Empereur ne se soucia point d'aller se faire couronner à Rome. La même année 1558 Charles V mourut

VI. Ferdinand reconnu Empereur. Mort de Charles V. Son caractére.

dans ſa retraite, ayant vécu cinquante-neuf ans moins quelques mois, & ayant été Empereur trente-huit ans, & Roi d'Eſpagne quarante-quatre. Ce Prince avoit ſans doute pluſieurs excellentes qualités; mais il avoit auſſi de grands défauts. Sa politique étoit profonde & ſa diſſimulation incroyable. Son courage étoit facile à être ébranlé dans l'adverſité. Il ſacrifioit à la paſſion de dominer, ſa parole & ſa Religion. Il étoit dur, inflexible, & plein de lui-même. Il avoit beaucoup d'adreſſe pour couvrir ſes défauts, & affectoit ſouvent, pour les mieux déguiſer, de faire au-dehors les actes des vertus contraires. Il ne fut chaſte ni avant ſon mariage, ni après qu'il fut devenu veuf; mais il évita de ſcandaliſer ſes ſujets & de fournir matiére aux railleries des hérétiques. Il rougit d'un vice ſi humiliant & ſi honteux, & il ſçut tenir ſon incontinence ſi ſecréte, qu'il n'y eut que ſes domeſtiques les plus affidés, qui ſçurent le nom des meres de ſes enfans naturels. Ces traits ſuffiſent pour montrer combien certains auteurs, zélés partiſans de la Maiſon d'Autriche, ont enflé l'éloge de Charles V.

VI.

VII. Idée générale de l'Empire & de l'Egliſe d'Allemagne pendant les quarante dernières années du ſeiziéme ſiécle.

Ferdinand I ſon frere gouverna l'Empire & ſes Royaumes avec beaucoup d'équité & de modération pendant ſix ans. Nous avons parlé de lui dans l'article de la derniére convocation du Concile de Trente, & nous avons vû la part qu'il eut à tout ce qui ſe paſſa dans ce Concile, & ce qu'il fit pour appaiſer les troubles dont l'égliſe d'Allemagne étoit depuis ſi long-tems agitée. Il mourut en 1564, & eut pour Succeſſeur ſon fils

Maximilien II. Il ne fut pas plutôt en poſſeſſion de l'Empire, qu'il écrivit fortement au Pape, pour obtenir que les Prêtres euſſent la liberté de ſe marier, comme ſon pere avoit obtenu pour les laïques l'uſage du calice. L'Egliſe d'Allemagne étoit dans un état ſi déplorable, que l'Empereur déclaroit au Pape, que s'il n'uſoit de cette condeſcendance, bientôt les Catholiques manqueroient de Miniſtres. Il mourut à Ratiſbonne en 1576 dans la cinquantiéme année de ſon âge & la treiziéme de ſon regne. Il laiſſa en mourant dix enfans, de quinze qu'il avoit eus de Marie fille de Charles V. Rodolphe II ſon fils aîné lui ſuccéda. Il avoit été nommé Roi de Hongrie quelques années auparavant, enſuite Roi de Bohéme, & enfin Roi des Romains l'année précédente. Cet Empereur eut de grandes guerres à ſoutenir contre les Turcs pendant dix-ſept ans, avec différens ſuccès. On convint enfin d'une paix de trente ans, par un Traité fait en 1606. En racontant l'hiſtoire de l'héréſie de Luther, nous avons vû le triſte état où fût l'Egliſe d'Allemagne, pendant preſque tout le ſeiziéme ſiécle. Ces malheurs aboutirent à enlever une portion conſidérable de l'Empire à l'Egliſe Catholique.

VII.

Nous avons beaucoup parlé dans l'Hiſtoire du quinziéme ſiécle, de Ferdinand Roi d'Arragon, à qui Iſabelle ſon épouſe Reine de Caſtille laiſſa par ſon teſtament la Régence de ce dernier Royaume, juſqu'à ce que ſon petit-fils Charles d'Autriche fût en état de gouverner. Nous rapporterons ici les derniers événemens du regne de Ferdinand.

VIII. Egliſe d'Eſpagne. Suite du regne de Ferdinand. Le Cardinal Ximenès fait la conquête d'Oran.

Le Cardinal Ximenès qui étoit l'ame de tout ce qui se faisoit en Espagne à la fin du quinziéme siécle, continua dans le seiziéme à beaucoup influer dans toutes les affaires civiles & ecclésiastiques. Il étendit en 1509 la domination du Roi Ferdinand chez les Maures, par la conquête qu'il fit de la ville d'Oran dans le Royaume d'Alger. Ce Prince tout occupé de la guerre des Vénitiens, ne goûta point le conseil que Ximenès lui donna, d'attaquer cette place importante. Mais le Cardinal qui avoit à cœur cette entreprise, ne se rebuta point. Comme l'Archevêché de Tolède, & les emplois qu'il avoit à la Cour, produisoient de grands revenus, il résolut de faire lui-même cette conquête à ses dépens. Ayant obtenu l'agrément du Roi, il fit tous les préparatifs nécessaires, & alla à Carthagéne joindre toute son armée. C'étoit un spectacle assez singulier, de voir un Cardinal & un Archevêque endosser la cuirasse, & entreprendre de conduire une armée. Elle étoit composée de quatre-vingts vaisseaux de charge, de dix gros gallions armés en guerre, & si bien pourvûe de vivres & de munitions, que la moitié ne se trouva pas consumée après la prise d'Oran. Toute l'armée sortit de Carthagéne la veille de l'Ascension seiziéme de Mai. Le lendemain jour de la fête on découvrit les côtes d'Afrique, & l'on entra dans le port de Masalquivir. Le débarquement se fit pendant la nuit avec beaucoup d'ordre & de diligence.

Le jour étant venu, Ximenès monta à cheval, revêtu de ses ornemens pontificaux, & accompagné des Ecclésiastiques & Religieux qui l'avoient suivi. Il étoit précédé

d'un Cordelier qui portoit devant lui la croix archiépiſcopale, & qui avoit l'épée au côté, de même que tous les autres Prêtres & Religieux. Ce ſpectacle bizarre fit rire toute l'armée, malgré la crainte & le reſpect qu'inſpiroit la préſence de Ximenès. Ce Cardinal d'un air grave & ſérieux, s'avança à la tête de l'armée, & harangua les Chefs avec beaucoup d'éloquence. Son diſcours anima le courage des Officiers & des ſoldats. En même-tems tout le monde le pria de ſe retirer dans l'égliſe, & d'y adreſſer à Dieu ſes priéres pour l'heureux ſuccès de cette expédition. Ximenès ſe rendit à leurs inſtances, & alla s'enfermer dans la Chapelle de ſaint Michel, où il demeura proſterné tant que dura le combat. Les Eſpagnols après une attaque des plus violentes, enfoncerent la cavalerie des Infidéles, & en firent un horrible carnage. Les priſonniers furent en très grand nombre, & envoyés aux galéres. Etant entrés dans la ville, ils en trouverent les rues barricadées; mais ces barricades furent bientôt emportées. L'armée Eſpagnole paſſa tout au fil de l'épée ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. On força les maiſons, qui furent pillées; & le maſſacre y recommença avec d'autant plus de cruauté, que l'on n'y trouvoit aucune réſiſtance, n'y ayant que des femmes, des vieillards & des enfans. Une telle conduite étoit-elle bien propre à rendre le Chriſtianiſme reſpectable aux Infidéles?

IX. Ximenès établit à Oran le culte de la

Dès que le Cardinal Ximenès eut appris la conquête d'Oran, il ſe hâta d'en aller prendre poſſeſſion. Il fut reçu au milieu d'une double haie d'infanterie & de cavalerie,

Religion Chrétienne.

qui bordoit le chemin depuis le port juſqu'au château. On lui préſenta les clefs de la ville, & on lui fit compliment de la victoire. Il entra aux acclamations de toutes les troupes ; & trois cens eſclaves Chrétiens vinrent ſe jetter à ſes pieds, lui préſentant leurs chaînes & l'appellant leur Libérateur. Le Cardinal envoya un Courier au Roi, pour l'informer de cet événement. Son premier ſoin fut de faire nettoyer la ville de tous les corps morts qui commençoient à l'infecter, de purifier enſuite les moſquées, & de les faire orner à l'uſage des Chrétiens. Il dédia la plus grande ſous le nom de Notre-Dame de la Victoire. Il établit dans cette ville un Clergé, des Religieux, des Hôpitaux, leur aſſigna des fonds pour leur ſubſiſtance, & des maiſons commodes pour les loger : ce qui y attira un grand nombre d'habitans. Il fit enſuite proclamer Ferdinand, Seigneur Souverain de la Ville & de l'Etat d'Oran, en déclarant toutefois que l'un & l'autre releveroient pour le ſpirituel de l'Archevêché de Tolède. Il s'appropria le domaine, les revenus publics, & généralement tout ce qui avoit appartenu aux anciens Rois de cet Etat. Enfin croyant avoir aſſez fait pour ſa gloire & l'exécution de ſes projets, d'avoir mis l'armée Chrétienne en état de pouſſer plus loin ſes conquêtes en Afrique, il s'embarqua le vingt-troiſiéme de Mai, & alla ſe délaſſer de ſes fatigues à Alcala.

VIII.

X. Ferdinand uſurpe le

Un autre grand événement du regne de Ferdinand, fut l'invaſion du Royaume de Navarre. Ayant conçu le deſſein d'unir cette

Couronne à la ſienne, il employa toute ſorte d'artifices pour y réuſſir. Jean d'Albret poſſeſſeur légitime de cette Couronne, ne fut point en état de lui réſiſter, & ſe vit forcé de ſe retirer en France. Les Eſpagnols n'ont rien oublié pour pallier l'injuſtice de cette uſurpation. Il faut néanmoins en excepter Mariana, à la ſincérité duquel on doit rendre ce témoignage, que l'amour de ſon pays & la crainte d'un exil où il fut enſuite envoyé, ne l'ont point empêché de repréſenter l'invaſion de la Navarre, comme une uſurpation manifeſte & l'injuſtice la plus criante. Louis XII voulut rétablir Jean d'Albret dans ſes Etats, & envoya une armée contre celle de Ferdinand; mais les premiers ſuccès des François n'eurent point de ſuite, & Ferdinand demeura en poſſeſſion de la Couronne qu'il avoit ſi injuſtement enlevée à Jean d'Albret. Il eſt étonnant que les Papes aient gardé le ſilence ſur une entrepriſe ſi déshonorante pour l'Egliſe, ſur-tout de la part d'un Roi qui ſe glorifioit du titre de Catholique. Ce ſilence au reſte ne ſeroit pas ſurprenant, s'il étoit vrai, comme quelques Hiſtoriens l'ont avancé, que Jules II ait excommunié Jean d'Albret & ait donné ſa Couronne au premier qui pourroit s'en emparer, parce qu'il favoriſoit le Concile de Piſe & étoit allié de la France. Mais cette Bulle que les Eſpagnols ont ſi ſouvent alléguée comme le titre qui avoit autoriſé Ferdinand à uſurper la Navarre, ne ſe trouve nulle part, dit Mezerai; & quand elle ſe trouveroit, ajoûte avec raiſon cet Auteur, elle ne donneroit point de droit ſur une Couronne qui ne relève que de Dieu. Royaume de Navarre.

XI. Il tombe malade & consulte une fameuse dévote. Sa mort. Le Cardinal Ximenès Régent.

Quelques années après, Ferdinand fut attaqué d'une hydropisie. Divers chagrins & de grandes inquiétudes augmenterent bientôt sa maladie. Alors il envoya consulter une fameuse dévote d'Espagne, que l'on nommoit la Béate d'Avila. Cette fille en avoit imposé aux personnes les plus éclairées; & comme la consultation du Roi lui faisoit beaucoup d'honneur, elle assûra, comme de la part de Dieu, que le Roi avoit encore long-tems à vivre, & feroit de nouvelles conquêtes: mais l'événement ne répondit pas aux prétendues révélations de cette béate. La maladie de Ferdinand augmenta considérablement, & il se vit bientôt à l'extrémité. Alors il cassa le testament qu'il avoit fait en faveur de son petit fils Ferdinand, & en fit un autre en faveur de Charles qui étoit l'aîné. Il le déclara héritier des Monarchies de Castille & d'Arragon, & des Couronnes qui y avoient été unies. Et malgré la haine secréte qu'il avoit pour le Cardinal Ximenès, il le nomma Régent de la Castille pendant la vie de sa fille la folle. Ce Prince mourut au mois de Janvier 1516, dans la soixante-troisiéme année de son âge, revêtu de l'habit de l'Ordre de saint Dominique. Ximenès partit aussitôt pour aller rendre ses devoirs à Germaine de Foix veuve de Ferdinand, que ce Prince avoit épousée en secondes nôces, & dont il n'avoit point eu d'enfans. L'Archiduc Charles (qui fut depuis l'Empereur Charles V,) écrivit de Bruxelles au Cardinal, pour le déclarer Régent de tous ses Etats jusqu'à ce qu'il allât lui-même en Espagne.

IX.

Dès que Ximenès eut reçu la confirmation de ſa Régence, il ne penſa plus qu'à faire valoir ſon autorité. Il le prit ſur un ton ſi haut, que tous les Grands en murmurerent; mais ils furent forcés de plier. Il fit une réforme des Officiers du Conſeil ſuprême & de ceux de la Cour, & ordonna aux Juges de réprimer les oppreſſions des riches & des Seigneurs. Après avoir congédié les deux favoris du Prince Ferdinand, quelques Officiers demanderent au Cardinal, quel pouvoir il avoit d'en uſer ainſi. Il leur fit voir les ſoldats qui compoſoient ſa garde ordinaire, & leur dit que c'étoit dans leur force que conſiſtoit ſon pouvoir. Puis prenant le cordon de ſaint François, & le remuant de ſa main : Ceci me ſuffit, dit-il, pour mettre à la raiſon des ſujets rébelles. En même-tems il fit tirer les canons qu'il avoit derriére ſon Palais, & conclut par ces paroles : *Hæc eſt ratio ultima Regis.* Voilà la raiſon déciſive des Rois. Quel langage pour un Archevêque, un Cardinal, un Religieux! Quelque-tems après, Ximenès eut égard à la demande que lui fit l'Archiduc Charles, de le faire reconnoître Roi de Caſtille & d'Arragon. Ce Prince fut couronné en 1517, & laiſſa dans la ſuite le Royaume d'Eſpagne à ſon fils Philippe II lorſqu'il eut été nommé Empereur, comme nous l'avons dit ailleurs. Nous allons rapporter ici les derniéres actions de Ximenès.

XII. Fermeté de ce Cardinal Régent. Charles d'Autriche couronné Roi.

Les Eſpagnols ſe mettoient peu en peine de porter dans le nouveau monde la lumiére de la Foi. Ils ſe bornoient à en tirer beaucoup d'or & d'argent, & d'ailleurs ils fai-

XIII. Etrange conduite des Eſpagnols à Pé-

gard des Indiens.

ſoient tout ce qu'il falloit pour rendre fort odieuſe aux Indiens la Religion Chrétienne. On ne les traitoit pas ſeulement comme des eſclaves, mais même comme des animaux brutes ; de ſorte qu'un grand nombre mouroient par les mauvais traitemens qu'ils recevoient de leurs maîtres. Les plaintes des Indiens étoient ſoutenues de Dom Diegue Amiral du Ponant, fils du fameux Chriſtophe. Il ſe plaignoit lui-même d'une infinité d'injuſtices qu'on lui avoit faites, & de l'ingratitude dont on avoit payé les grands ſervices que ſon pere avoit rendus à la Monarchie. Ximenès eut égard à ces plaintes, & envoya en 1517 des Commiſſaires ſur les lieux. Mais Chievres qui avoit été Gouverneur du Roi Charles, inventa & exécuta un projet qui arrêta les bons deſſeins du Cardinal. Il fit acheter des Négres dans la Guinée, & les fit tranſporter à ſaint Dominique, (S. Domingue) malgré les repréſentations de Ximenès, qui penſoit qu'il étoit dangereux d'introduire les Négres dans l'Amérique, parce qu'ils étoient remuans, & qu'ils y cauſeroient des révoltes : ce qui arriva en effet.

XIV. Ximenès s'oppoſe à la réforme de l'Inquiſition. Mort de ce Cardinal.

La même année, le Roi Charles gagné par les préſens des Juifs & des Maures, voulut entreprendre de réformer le Tribunal de l'Inquiſition. Ximenès faiſoit faire de tems en tems des exécutions ſanglantes des Juifs & des Mahométans, qui après avoir embraſſé la Religion Chrétienne, y renonçoient avec ardeur, parce que leur converſion n'avoit été qu'un ouvrage de violence. Ceux d'entre eux qui avoient eu le ſecret d'éviter les rigueurs de l'Inquiſition, envoyerent des Députés à Bruxelles, pour obtenir du Conſeil

du Roi, que l'Inquiſition fût obligée de ſe conformer à l'uſage des autres Tribunaux, & que l'on donnât aux accuſés moyen de ſe défendre. Les grands préſens qu'apportoient les Députés, firent agréer leurs demandes, qui étoient juſtes en elles-mêmes. On étoit prêt à leur donner ſatisfaction, lorſqu'on reçut à Bruxelles des Lettres de Ximenès, qui repréſentoient, que ſi l'on réformoit l'Inquiſition, on verroit infailliblement une révolte générale dans toute l'Eſpagne. Il n'en fallut pas davantage pour engager le Conſeil du Roi de renvoyer les Députés ſans leur rien accorder. Le Cardinal fut peu après empoiſonné, & mourut le huitiéme de Novembre de la même année 1517, âgé de quatre-vingt-un an, vingt-deux ans après qu'il eut été élevé à l'Archevêché de Tolède. Son tombeau eſt au Collége de ſaint Ildefonſe d'Alcala qu'il avoit fait bâtir. Nous avons vû dans l'hiſtoire du ſiécle précédent, que Ximenès ne s'étoit pas moins appliqué aux affaires de l'Egliſe, qu'à celles de l'Etat. Il avoit fait pluſieurs belles fondations, & entre autres celles de deux magnifiques Monaſtéres de filles, dont l'un étoit deſtiné à élever dans la piété un grand nombre de Démoiſelles de qualité qui ſe trouvoient ſans bien; & l'autre étoit un aſyle pour les pauvres filles en qui on verroit une vraie vocation à la vie religieuſe.

X.

Ce fut environ deux ans après la mort de Ximenès, que le Roi Charles devint Empereur. Ce Prince publia une loi par laquelle il déclara les Royaumes de Caſtille & d'Ar-

XV. Découverte du Détroit de Magellan.

ragon exempts de toute dépendance de l'Empire. Nous avons dit que ce fut alors qu'il apprit la nouvelle de la découverte & de la conquête du Mexique. Ce fut auſſi dans ce même tems que les terres Antarctiques furent découvertes par Ferdinand Magellan Capitaine Portugais, ſous les auſpices de l'Empereur Charles, vers lequel il s'étoit retiré pour quelque mécontentement qu'il avoit eu dans ſa patrie. Magellan étant parti de Séville en 1519 avec cinq vaiſſeaux, s'expoſa ſur une vaſte étendue de mer alors inconnue, & découvrit le détroit qui a depuis porté ſon nom. Il le paſſa, & alla par la mer du Sud juſqu'aux Iſles de Los Ladrones, où il mourut après avoir ſoumis celle de Cabu.

XVI. Tyrannie des Eſpagnols dans les Indes. Barthelemi de Las Caſas Evêque de Chiappa ſe plaint des injuſtices des Eſpagnols à l'égard des Indiens.

Les guerres continuelles que l'Empereur Charles V avoit à ſoutenir contre les différentes Puiſſances de l'Europe, les affaires que lui donnoient en Allemagne les Proteſtans, ſes ſoins pour étendre & fortifier ſa domination, lui firent oublier ce qu'il devoit aux ſujets qu'il avoit dans le nouveau monde. Cependant les Gouverneurs qui étoient autant de tyrans, y exerçoient toute ſorte de rapines, & les Eſpagnols faiſoient de plus en plus déteſter le Chriſtianiſme par leurs horribles cruautés. Enfin Charles V fut informé de tous ces excès. Barthelemi de Las-Caſas Dominicain prit la généreuſe réſolution de venir les expoſer au Conſeil de ce Prince. Ce Religieux étoit Evêque de Chiappa, & depuis plus de quarante ans il travailloit au ſalut des Indiens avec un zéle extraordinaire. Mais il voyoit avec une extrême douleur la dureté & l'inju-

ſtice avec leſquelles on les traitoit. Perſuadé que pour travailler efficacement à leur converſion, il devoit commencer par travailler à leur faire rendre la liberté, il réſolut de tenter tout moyen légitime pour la leur procurer. Il repréſenta d'abord au Conſeil de Charles V toutes les injuſtices & les cruautés que ceux de ſa nation exerçoient dans le nouveau monde. Il en rapporta pluſieurs traits ſi horribles, que l'Empereur en fut touché, & fit des Ordonnances favorables aux Indiens, avec ordre de les publier dans le pays, & de punir très-ſévérement ceux qui y contreviendroient. La Cour étoit en ce tems-là (1548) à Valladolid : mais tous ces réglemens ſi juſtes ne furent point exécutés. Les Gouverneurs ou plutôt les tyrans Eſpagnols continuerent leurs rapines & leurs violences. L'Evêque de Chiappa continua auſſi d'en informer la Cour, & fit même un Ouvrage intitulé : De la deſtruction des Indes, qui fut imprimé à Séville en 1552, approuvé du Collége de ſaint Grégoire de Valladolid, & des Univerſités de Salamanque & d'Alcala. Ce Livre a été depuis traduit en pluſieurs langues.

XVII. Le Docteur Sepulveda entreprend de juſtifier les cruautés des Eſpagnols. On s'oppoſe en Eſpagne à la publication de ſon Livre. Il le fait imprimer à Rome.

L'objet de ce Prélat étoit de réfuter les raiſons d'un Docteur nommé Sepulvéda, qui gagné par quelques Eſpagnols qui avoient exercé ces tyrannies dans les Indes, entreprit de défendre leur cauſe. Ce Docteur aſſuroit que la conduite des Eſpagnols étoit fondée ſur les loix divines & humaines, & ſur les droits de la guerre ; qu'ils n'avoient commis aucune injuſtice, en uſant de tant de rigueurs contre ces peuples barbares, ſurtout contre ceux qui refuſoient d'embraſſer

la Foi de Jesus-Christ ; parce que le Pape les avoit mis sous leur puissance avec leurs biens, comme Dieu avoit mis autrefois les Chananéens en la puissance des Israélites. On sent combien une si étrange comparaison s'accorde peu avec l'Evangile & avec la conduite des Apôtres. Le Docteur fit de vives instances au Conseil Royal pour obtenir permission de publier son Livre ; mais le Conseil la lui refusa plusieurs fois. Comme il étoit néanmoins prêt à le faire imprimer, l'Evêque de Chiappa & celui de Ségovie s'y opposerent fortement, parce que ce Livre tendoit à autoriser toutes les cruautés qu'on exerçoit dans les Indes, & pouvoit avoir les suites les plus funestes. On tint sur ce différend plusieurs assemblées en Espagne. Le Conseil croyant que cette matiére appartenoit à la Théologie, renvoya l'examen du Livre de Sepulvéda aux Universités de Salamanque & d'Alcala. Les Théologiens déclarerent qu'on ne devoit point en permettre l'impression, parce qu'il contenoit une mauvaise doctrine. Sepulvéda se voyant ainsi condamné eut recours à Rome, où il réussit à faire imprimer son Livre.

XVIII. L'Evêque de Chiappa réfute le livre de Sepulvéda. Idée qu'il donne des Chrétiens d'Espagne. On continue d'opprimer les Indiens.

L'Empereur en étant averti, donna un ordre exprès pour le supprimer, & en fit saisir tous les exemplaires qui se trouverent dans ses Etats. Et comme on ne put empêcher qu'il ne s'en répandît plusieurs parmi le peuple, l'Evêque de Chiappa se crut obligé de réfuter ce Livre pernicieux par l'Ouvrage dont nous avons parlé plus haut. Il contient d'abord une relation de toutes les cruautés exercées par les Espagnols dans ces pays éloignés. Il y entre dans un grand détail ; il les

dépeint comme des hommes ſans foi, ſans loi, ſans pitié, ſans religion, ayant été plus inhumains envers ces peuples, que n'auroient été les bêtes les plus féroces. (Quelle idée ne nous donne pas une telle relation des Chrétiens d'Eſpagne ?) Enſuite on y voit un Mémoire du même Auteur adreſſé à Charles V, pour montrer que toutes ces horreurs ſont contraires aux vrais intérêts de l'Etat, à la Juſtice & à la Religion. Il joint à ce Mémoire trente propoſitions qui touchent les points les plus délicats ſur les droits des Souverains & des peuples, & que l'on trouve aſſez au long dans M. Dupin. L'Empereur voulant faire ceſſer cette diſpute, permit à Sepulvéda qui perſiſtoit toujours dans ſon opiniâtreté, & à l'Evêque de Chiappa, de ſe trouver au Conſeil Royal des Indes, pour y dire chacun leurs raiſons : & il envoya Dominique Soto ſon Confeſſeur pour en être comme l'arbitre. Le Prélat employa lui ſeul cinq audiences, & le Docteur parla auſſi tant qu'il voulut. Le Conſeil ordonna à l'Evêque de mettre toutes ſes raiſons par écrit, afin d'être envoyées à Charles V ; ce qui fut exécuté. Mais l'Empereur qui étoit accablé d'autres affaires, laiſſa celle-ci indéciſe ; enſorte que les Eſpagnols continuerent impunément d'exercer toute ſorte de cruautés. Barthelemi de Las-Caſas ne voyant plus aucun moyen de ſoulager ces peuples opprimés, & perſuadé que leur oppreſſion ſeroit toujours un obſtacle invincible à leur ſalut, il revint en Eſpagne en 1551, après avoir travaillé dans ce pays-là avec beaucoup de zéle pendant cinquante ans. Il remit ſon Evêché entre les mains du Pape, & ſe

retira à Madrid, où il vécut jusqu'en 1566.

XIX. François de Victoria prend leur défense.

François de Victoria Théologien célébre de l'Ordre de saint Dominique, répondit à Sepulvéda avec beaucoup de liberté. Il fit voir par de puissantes raisons : 1. Que la comparaison que ce Docteur avoit faite des Israélites & des Chananéens étoit ridicule, y ayant une extrême différence entre un commandement formel de Dieu & la décision d'un Pape. 2. Que ce n'avoit jamais été l'intention des Papes que ces peuples fussent traités si cruellement. 3. Qu'ils ne peuvent non plus que l'Empereur donner à personne le pays des Indiens. 4. Que quand même les Indiens refuseroient de se faire Chrétiens, les Papes n'auroient pas pour cela le droit d'ordonner de leur faire la guerre, de les priver de leurs biens, & beaucoup moins de leur vie. Il ajoûte que ces peuples, bien loin de s'opposer à l'Evangile, étoient au contraire très-disposés à le recevoir, si l'on s'y fût pris avec moins de rigueur. 5. Que leurs crimes ne les empêchent pas d'être Seigneurs de leurs biens, & qu'il étoit injuste de les en dépouiller & de les massacrer, sous prétexte que c'étoient des Infidéles. 6. Qu'on peut bien exercer le commerce dans leur pays sans les subjuguer, & sans user à leur égard de fraude & de tromperie. Enfin, qu'il est bon de les porter à embrasser la Foi, par la douceur, par de bonnes raisons, & non par la contrainte ; la Foi devant être volontaire & non forcée. C'est ainsi que ce savant Dominicain réfuta les raisons frivoles, que les Espagnols employoient pour colorer leurs violences & leurs usurpations.

XI.

XX. Idée générale de Philippe II.

Philippe II, fils de l'Empereur Charles V & d'Eliſabeth de Portugal, monta ſur le trône d'Eſpagne en 1556, comme nous l'avons vû ailleurs. Ses troupes commandées par Philibert Prince de Savoie, & Gouverneur des Pays-Bas, gagnerent au commencement de ſon regne (le 10 d'Août 1557) la célébre bataille de ſaint Quentin, dans laquelle le Connétable de Montmorenci fut fait priſonnier avec un de ſes fils, les Ducs de Montpenſier & de Longueville, le Maréchal de ſaint André, dix Chevaliers de l'Ordre & trois cens Gentilshommes. La plûpart des autres Officiers furent tués, & une partie conſidérable des ſoldats, tandis que les Eſpagnols perdirent à peine cent hommes. En mémoire de ce grand avantage, Philippe II fit bâtir à l'Eſcurial, village près de Madrid, un Monaſtére de l'Ordre de ſaint Jérôme pour deux cens Moines. C'eſt un édifice ſuperbe; & le Roi & la Reine y ont chacun leur appartement. Philippe fut toujours dévoué à l'Inquiſition, & favoriſa toutes ſes entrepriſes contre les hérétiques. Le célébre Barthelemi de Carranza Archevêque de Tolède, ſur une accuſation vague d'héréſie, fut arrêté & mis en priſon où il périt. Le Concile de Trente crut devoir s'intéreſſer pour un Prélat d'une ſi grande réputation; mais il ne put rien obtenir. Nous avons parlé de la grande révolution arrivée dans les Pays-Bas par la ſévérité inflexible du Roi Philippe. Il fit commencer à Anvers l'impreſſion d'une Bible Latine, & c'eſt aſſûrément une des plus belles entrepriſes de ſon regne. Il employa pour ce travail le célébre

Arias Montanus, qui étoit propre à exécuter ce grand dessein. Mais on lui suscita des affaires, qui firent suspendre son projet. La Bible ne fut imprimée que quinze ans après en 1577.

XXI. Révolte des Maures contre les Espagnols. Cruautés qu'ils exercent à leur tour sur les Chrétiens.

Les Maures du Royaume de Grenade se révolterent contre les Espagnols, & furent plusieurs années en guerre avec eux. Se voyant traités avec la dernière rigueur par les Gouverneurs, ils entreprirent de secouer un joug qui leur devenoit de jour en jour plus insupportable, & s'élirent un Roi de leur nation. Il se nommoit Ferdinand de Valore. C'étoit un jeune homme de vingt-cinq ans, courageux & intrépide, & le plus distingué d'entre eux par sa noblesse & ses grands biens. Ils leverent des troupes, exercerent mille cruautés sur les Chrétiens, profanerent les églises, & firent souffrir aux Religieux différens genres de supplices. A Gudeija une partie des Religieux Augustins s'étant retirés dans leur clocher, les Maures y mirent le feu, & ils jetterent les autres dans des chaudiéres d'huile bouillante. Ils mirent en croix plusieurs Ecclésiastiques, en enterrerent d'autres jusqu'à la ceinture, & tirerent contre eux des fléches. Leur Roi défendit ces cruautés, & fit un Edit par lequel il vouloit qu'on ménageât les femmes, & les enfans au-dessous de dix ans. Les Maures n'observerent point cet Edit, & le Roi ne tenoit point la main à son exécution. Les Espagnols opposerent la force à la force, & rendirent souvent cruautés pour cruautés. Les avantages qu'ils remportoient ne servoient qu'à rendre les Maures encore plus furieux. On en vint aux mains, & on fit des deux côtés de très-

grandes pertes. Enfin les Espagnols remporterent une victoire éclatante sur les infidéles qui ne furent plus en état de remuer.

Nous avons vû combien le Roi Philippe II eut part aux troubles que les Ligueurs exciterent en France contre Henri IV. Il fonda une Université à Douai pour les Catholiques, à l'exemple de celle de Louvain. Les plus importans événemens de son regne ont été rapportés dans d'autres articles. Avant que d'en voir la fin, il faut exposer ce qui se passa de plus considérable en Portugal dont il usurpa la Couronne en 1580.

XII.

XXII. Eglise de Portugal Regne d'Emmanuel le Fortuné Il envoie des présens au Pape qui lui permet d'imposer des tributs sur les églises.

Emmanuel surnommé le Fortuné, avoit succédé à la fin du quinziéme siécle à Jean II son cousin, qui étoit mort sans enfans, & l'avoit déclaré héritier de la Couronne. En 1510 Alphonse d'Alburquerque, après avoir pris possession de la Viceroyauté des Indes Orientales qu'Emmanuel lui avoit conférée, enleva aux barbares la ville de Goa, qui est devenue depuis la ville d'Orient la plus fameuse, & la capitale de l'Empire des Portugais dans les Indes. Le Roi qui joüissoit d'une tranquillité parfaite dans ses Etats, enrichi par les trésors immenses que le commerce des Indes lui apportoit tous les ans, résolut d'envoyer à Rome une Ambassade solemnelle pour assûrer de son respect le Pape Léon X, & lui offrir de magnifiques présens. Tristan d'Acunha chef de l'Ambassade, qui connoissoit parfaitement les Indes où il avoit demeuré long-tems, fit son entrée à Rome au mois de Mars 1514. Le Pape lui donna une audience publique en présence de tous les Cardinaux. Jacques Pacheco un de

ſes Collégues & ſavant Juriſconſulte, prononça un diſcours fort ſolide & fort éloquent que le Pape écouta avec beaucoup de plaiſir. Il répondit qu'il n'épargneroit rien pour aider un ſi grand Prince dans des entrepriſes également utiles & glorieuſes à la Religion. Il fit enſuite expédier une Bulle, par laquelle il accordoit au Roi de Portugal l'Indulgence de la Croiſade, pour ſoutenir la guerre d'Afrique. Il lui permit encore d'employer à cette guerre la troiſiéme partie des revenus deſtinés à l'entretien des égliſes, & la dixme de tous les autres revenus eccléſiaſtiques dans toute l'étendue de ſon Royaume. L'exécution de ces Bulles ſouffrit de grandes difficultés. Ceux qui étoient chargés du ſoin d'impoſer & de lever les taxes, abuſant de la piété & de la ſimplicité des peuples, ne cherchoient, ſous un vain maſque de religion, qu'à aſſouvir leur inſatiable avarice, par mille injuſtices qu'ils inventoient tous les jours, & commettoient toute ſorte de violences ſous prétexte des droits du Prince. Le Clergé fatigué de ces brigandages, racheta ſes priviléges & ſes anciennes immunités, moyennant la ſomme de cinquante mille écus, dont il fit préſent au Roi; de ſorte que ces exactions ne durerent que trois ans. Le peuple voyoit avec douleur que les aumônes conſacrées au culte du Seigneur & au ſoulagement des pauvres par la piété de leurs peres, étoient employées à entretenir la cupidité des courtiſans.

XXIII. Le Roi d'Ethiopie envoie un Ambaſſade. Vers le même tems David Empereur d'Ethiopie, informé des glorieux exploits des Portugais, réſolut de lier & d'entretenir commerce avec une nation ſi puiſſante. Pour ce

sujet il envoya un Ambassadeur nommé Matthieu, Religieux Arménien, homme de bien & capable de réussir dans cette ambassade. Il alla d'abord dans les Indes, où il fut très-bien reçu par le Viceroi de Portugal, qui le fit partir pour l'Europe. Emmanuel lui ayant donné une audience publique, ce Religieux lui présenta les Lettres de son Maître en Ethiopien & en Persan, avec un morceau considérable de la vraie Croix enchassé dans une magnifique Croix d'or. Le Roi de Portugal fit rendre de grands honneurs à cet Ambassadeur ; & pendant tout le tems qu'il demeura en Portugal, on s'entretint souvent avec lui sur les mœurs des Ethiopiens & des Abyssins, sur leur Religion, & sur tout ce qui pouvoit paroître vraîment intéressant.

Ambassadeur au Roi Emmanuel.

XXIV. Zéle du Roi de Portugal pour la propagation de la Foi.

Quelque tems après, Emmanuel plein de zéle pour le progrès de la Religion Chrétienne, employa tous ses soins pour en étendre la connoissance dans les pays barbares. Ayant appris qu'elle se fortifioit de plus en plus dans le Royaume de Congo en Ethiopie, il envoya à Alphonse qui en étoit Roi, des Prêtres vertueux & des Livres de piété, pour cultiver ces heureuses sémences. Alphonse combla de bienfaits les Missionnaires, & témoigna un profond respect pour sa Majesté Portugaise. Il disoit souvent que son unique désir étoit d'aller en Portugal se prosterner aux pieds d'Emmanuel, & se dévouer entiérement à lui. Si mon pays, disoit-il, joüit de la lumiére céleste, si l'on y adore le vrai Dieu, si l'on y désire les biens éternels, c'est au très-célébre & très-pieux Roi Emmanuel que nous en sommes rede-

vables. On dit qu'Emmanuel ayant été sollicité par le Roi de France d'entrer dans la Ligue contre l'Espagne, répondit qu'il avoit en horreur les guerres qui se faisoient entre les Princes Chrétiens, & qu'il prioit le Seigneur d'établir entre eux la paix & la concorde. Ces beaux sentimens étoient bien rares dans le malheureux siécle dont nous parlons, où nous avons vû les Princes Chrétiens toujours en guerre les uns contre les autres, & les Papes eux-mêmes fomenter souvent les troubles & les divisions.

XIII.

XXV. Mort d'Emmanuel. Regne de son fils Jean III. Belles qualités de ce Prince.

Emmanuel mourut à Lisbonne à la fin de l'an 1521, âgé de cinquante-deux ans, dont il en avoit regné vingt-six. Les Portugais appellent ordinairement le tems de son regne, le siécle d'Or de leur nation. Jean III qu'il avoit eu de Marie de Castille sa seconde femme, lui succéda à l'âge de dix-neuf ans. Le regne de ce Prince ne fut pas aussi heureux que celui de son Prédécesseur. Les affaires des Portugais changerent de face, sur-tout en Afrique, où ils furent obligés d'abandonner les forts avancés qu'ils y avoient, pour conserver les places maritimes. Jean III avoit plusieurs qualités très-estimables. Pendant que les autres Monarques Chrétiens avec lesquels il étoit en paix, se faisoient continuellement la guerre, il ne s'appliquoit qu'à étendre le Royaume de Jesus-Christ dans l'Asie & dans l'Afrique. Il avoit à cœur la conversion des Idolâtres qui habitoient les pays nouvellement découverts, & il s'étoit adressé au Pape Paul III pour en obtenir des Missionnaires, qu'il y envoya. Saint François Xavier fut de ce nombre. Ce

Prince mourut en 1557 âgé de cinquante-cinq ans & dans la trente-sixiéme année de son regne, sans laisser aucun enfant de Catherine d'Autriche son épouse sœur de Charles-Quint, quoiqu'il eût eu d'elle six Princes & trois Princesses. Il avoit toujours protégé les Savans, & avoit fondé plusieurs Universités.

XIV.

XXVI. Regne de Sébastien sous la Régence de Catherine. Expédition en Afrique, funeste à ce jeune Roi & à tout le Royaume.

Sébastien son petit-fils lui succéda à l'âge de trois ans, sous la tutéle de Catherine son aïeule. Dès que le Pape Paul IV l'eut appris, il adressa un Bref au jeune Roi, pour lui témoigner quelle perte la Religion avoit faite par la mort du Roi son aïeul, & pour l'exhorter à être l'héritier de sa Foi & de son attachement pour le saint Siége. Il adressa aussi un Bref à la Reine Catherine, pour lui recommander l'union avec le Cardinal Henri frere de Jean III, & le soin des églises, des monastéres & des hôpitaux. Catherine gouverna avec beaucoup de sagesse, & nous verrons des preuves de sa piété dans la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, qu'elle éleva malgré lui sur le premier Siége de Portugal, & qui fit tant d'honneur à cette église par son éminente vertu. La Reine se démit de la Régence en 1562 en faveur du Cardinal Henri. Le Roi étant âgé de vingt-cinq ans, entreprit contre l'avis de Catherine, du Cardinal, & de toutes les personnes sages de son Conseil, une expédition en Afrique qui fut des plus funestes. Il perdit le quatriéme d'Août 1578 contre le Roi de Maroc la bataille d'Alcaçar, dans laquelle presque toute la Noblesse du Royaume périt. Le Roi lui-même, après avoir fait des prodiges

de valeur, tomba entre les mains des ennemis, & fut tué par un de ces barbares, qui termina ainſi la querelle qui s'étoit élevée entre eux, pour ſavoir à qui appartiendroit un ſi illuſtre priſonnier. Telle fut la triſte fin de ce jeune Roi. Il n'étoit point encore marié.

XV.

XXVII. Troubles au ſujet de la ſucceſſion à la Couronne. Philippe II la réunit à celle d'Eſpagne.

Les quatre Gouverneurs nommés par le Roi pour commander en ſon abſence, ayant appris à Liſbonne cette fâcheuſe nouvelle, en informerent le Cardinal Henri qui, dégoûté de la Cour, s'étoit retiré dans un monaſtére. Il ſe rendit auſſitôt dans la capitale, où tout le monde étoit dans la conſternation, & il y fut ſolemnellement couronné Roi. Mais comme il étoit Archevêque d'Evora, âgé de ſoixante-ſept ans & fort infirme, ceux qui prétendoient à cette Couronne, penſerent dès-lors à faire valoir leurs droits ſur un trône qui paroiſſoit devoir être bientôt vacant. Le Pape Grégoire XIII ſe mit auſſi au rang des prétendans; parceque, diſoit-il, la dépouille des Cardinaux lui appartenoit. Les Portugais craignant les troubles dont ils étoient menacés après la mort du Roi Henri, le preſſerent long-tems de nommer ſon ſucceſſeur, ſans pouvoir l'y déterminer. Les Ambaſſadeurs de tous les prétendans parurent devant Henri, & tâcherent mais inutilement de faire valoir les raiſons de leurs Maîtres. Léon Henriquez Jéſuite Confeſſeur du Roi le décida en faveur de Philippe II Roi d'Eſpagne, fils d'Eliſabeth ſœur de Henri & fille aînée du Roi Emmanuel. Henri ne regna qu'un an & demi; & après ſa mort, le Royaume de Portugal

tugal fut réuni à celui d'Espagne par Philippe II.

Antoine fils naturel de Louis second fils du Roi Emmanuel, se fit proclamer Roi à Lisbonne. Mais il ne joüit pas long-tems de cette dignité. Il fut défait à Alcantara par le Duc d'Albe, qui en deux mois soumit le Royaume à Philippe II. Antoine fut obligé de s'enfuir & d'errer long-tems sans trouver d'asyle. Enfin il passa en France, où il fut bien reçu par Henri III, qui lui donna même des troupes pour se faire reconnoître en Portugal. Mais il fut encore défait par le Duc d'Albe, & revint en France, où il mourut en 1595. Philippe II avant que d'envoyer ses troupes en Portugal, avoit eu soin de proposer un cas de conscience à l'Université d'Alcala, composée de Cordeliers & de Jésuites. Il demandoit s'il pouvoit en sureté de conscience prendre les armes, pour se mettre en possession de la Couronne de Portugal. La réponse fut conforme à ses désirs, & Philippe eut soin de répandre par-tout cette décision. Ce Prince par le secours de ses galéres contribua beaucoup à la défaite des Turcs à Lépante. Nous avons parlé ailleurs de cette célébre victoire remportée par les Chrétiens sous le Pontificat de Pie V. Les Espagnols soumirent à Philippe les Isles qui de son nom furent appellées Philippines. Elles sont en Asie dans la mer des Indes, entre la Chine & les Moluques. Les Portugais les nomment Manilles du nom de la principale. On dit qu'il y a plus de douze cens de ces Isles. Ferdinand Magellan Portugais les découvrit en 1520, mais elles ne furent habitées par les Espagnols qu'en 1564. La plus

considérable est Manilha ou Luçon avec une ville de ce nom. Les Espagnols qui habitent ces Isles obéissent pour le spirituel à un Archevêque qui fait sa résidence à Manilhe. Plusieurs des Insulaires ont embrassé le Christianisme, mais le plus grand nombre est demeuré idolâtre. Les Espagnols avoient d'autres vûes dans leurs conquêtes, que de porter aux Infidéles la lumiére de l'Evangile. Le Roi Philippe II mourut en 1598.

ARTICLE XX.

Empire des Turcs. Leurs Guerres contre les Chrétiens.

I.

I. Mort de Bajazet II. Selim se rend maître de l'Empire.

BAjazet II étoit Empereur des Turcs au commencement du seiziéme siécle. Il fit la paix avec les Vénitiens, après plusieurs années de guerre. En 1511 Selim son second fils ayant voulu monter sur le trône au préjudice d'Achmet son aîné, prit les armes contre son pere, perdit la bataille & s'enfuit. Mais ayant été rappellé l'année suivante par le moyen des Janissaires qu'il avoit gagnés, il obligea son pere de lui céder l'Empire; & pour s'assûrer la Couronne, il le fit empoisonner par son Médecin. Ainsi mourut Bajazet II âgé de soixante-quatre ans après en avoir regné trente-un. Selim commença son regne par des largesses extraordinaires, qu'il fit aux Janissaires & aux Grands de la

Porte. Son frere Achmet qui avoit recherché la protection du Soudan d'Egypte, perdit une bataille, fut pris & mis à mort par ordre de Selim. Ce Prince barbare se défit aussi d'un autre frere, homme paisible & ami des Lettres, qui même lui avoit rendu service dans sa disgrace. Il fit de même égorger huit de ses neveux, & autant de ses Bachas qui l'avoient servi en différentes occasions. D'ailleurs ce Sultan étoit infatigable dans les travaux, sobre, libéral, & assez favorable aux Chrétiens, à qui il fit ouvrir quelques églises que son pere avoit fermées.

II. Le Pape forme le projet d'une Croisade. Selim fait de grandes conquêtes & s'empare de toute l'Egypte.

Le Pape Jules II qui aimoit à former de vastes projets, méditoit alors le dessein d'une nouvelle Croisade contre les Turcs. Il représenta aux Princes Chrétiens les progrès qu'avoient fait depuis peu les Infidéles en Europe, en Asie & en Afrique, & la nécessité de profiter des divisions intestines qui ébranloient leur Empire depuis la mort de Bajazet. Mais le projet s'évanouit, quand on s'apperçut que cette Croisade n'avoit pour objet que les intérêts personnels du Pape, qui vouloit chasser les Espagnols d'Italie. En 1514 Selim attaqua le Soudan d'Egypte, & l'accabla avec une armée nombreuse. De-là il alla en Perse, où il en vint aux mains avec Ismael Sophi. Après un combat long & opiniâtre, les Perses furent battus, & perdirent la moitié de leurs Etats. Mais la plus fameuse bataille que gagna Selim contre Sophi, fut à Jalderane. Cette victoire lui coûta plus de cinquante mille hommes; & à son retour, il perdit encore une multitude de ses soldats avec son artillerie au passage de l'Euphrate; mais il fut bientôt dé-

dommagé de cette perte. Il passa dans la Syrie, où il défit le Sultan d'Egypte, s'empara d'Alep, de Damas, & de toute la Syrie. Allant de-là à Jérusalem, il conquit toute la Palestine. Il traversa les déserts de l'Egypte, & contraignit Tomum-Bai chef des Mammelus, de se retirer dans le Caire, où il se donna un combat des plus sanglans & des plus longs, & où Selim fut encore victorieux. Quelque tems après, les Mammelus voulant revenir à la charge, furent encore battus, Tomum-Bai fait prisonnier, pendu & étranglé à une porte du Caire qui fut pillé pendant trois jours. Enfin il prit Alexandrie, Damiette, Tripoli, & tout le reste de l'Egypte qu'il réduisit en Provinces. Ainsi fut détruite la domination des Mammelus en Egypte, où elle avoit duré plus de deux cens soixante ans, à compter depuis la mort du Sultan qui avoit fait saint Louis prisonnier.

III. Les Turcs font trembler les Chrétiens. Le Pape Léon X travaille en vain à former une Ligue contre ces Infidéles.

Tant de victoires que Dieu accordoit à un Prince infidéle, devoient instruire les Chrétiens, & leur apprendre à faire peu de cas de ces sortes d'avantages. Cette leçon leur étoit d'autant plus nécessaire, que les Rois Chrétiens & les Papes eux-mêmes ne respiroient que la guerre, & sacrifioient les biens les plus essentiels de l'Eglise, à quelques petits intérêts temporels, & à la gloire frivole que leur procuroient les exploits militaires. Selim enflé de tant de succès, arma une flotte de cent cinquante galéres, & publia qu'il vouloit employer toutes ses forces du côté de l'Europe, & venir fondre sur l'Italie. Le Pape Léon X allarmé, & ne trouvant que l'Empereur & les Vénitiens capables d'arrê-

ter les Turcs, envoya aux uns & aux autres des Ambassadeurs extraordinaires. Ceux qui furent envoyés à Venise, représenterent à la République ce qu'elle sentoit assez, que si les Turcs fondoient en Italie, ils y feroient de grands ravages, & que l'intérêt de l'Etat & de la Religion demandoit qu'on les prévînt. Mais la difficulté de s'accorder avec l'Empereur fit qu'on ne put rien conclure. Les Envoyés du Pape à Maximilien ne réussirent pas mieux. Ils eurent beau lui représenter, que s'il perdoit l'occasion d'enlever aux Turcs ce qu'ils avoient conquis sur les Chrétiens depuis deux cens ans, sa mémoire seroit odieuse à toute la postérité. L'Empereur, sans contredire tout ce qu'ils alléguoient, chercha des excuses pour se dispenser de rompre avec Selim. Il dit entre autres choses, que la guerre qu'il avoit avec les Vénitiens, l'occupoit trop pour en entreprendre une autre; que quand même il entreroit dans les vûes du Pape, ses troupes ne voudroient pas s'exposer à passer la Hongrie, y ayant une si grande antipathie entre les Allemans & les Hongrois; que ceux-ci ou refuseroient le passage, ou ne l'accorderoient qu'à des conditions fort dures. Le Pape malgré ces refus ne perdit pas courage, & il trouva le moyen de faire une Ligue, dans laquelle entrerent le Duc de Milan & les Génois. Il se flattoit même de pouvoir y engager les autres Princes Chrétiens, & sur-tout les Rois de France, d'Angleterre, & de Portugal. Mais la jalousie qui étoit entre ces Princes, fit échouer ce projet. Heureusement les Turcs se virent forcés de tourner leurs armes d'un autre côté; ce qui sauva l'Italie.

II.

IV. Etrange conduite des Eſpagnols. Projets du Corſaire Barberouſſe contre les Chrétiens.

Deux ans après (en 1516) les Eſpagnols formerent de nouveaux deſſeins en Afrique. Ils prirent d'aſſaut la ville d'Aljubila & y mirent le feu après l'avoir pillée. Le Roi de Fez pour s'en venger, leva une puiſſante armée contre cette nation, qui par ſes entrepriſes ne rendoit point la Religion Chrétienne vénérable aux Infidéles. Horne de Mitiſene fameux Corſaire, ſurnommé Barberouſſe, aſſiſté d'Haredin ſon frere, réſolut de les chaſſer de toutes les places. Il aſſiégea Bugie; mais après y avoir donné pluſieurs aſſauts, il fut obligé de lever le ſiége, dans lequel il perdit un bras. Cet accident augmenta la haine qu'il avoit contre les Chrétiens. Il entreprit de ſe rendre maître d'Alger, qui étoit depuis quelques années tributaire des Rois d'Eſpagne; & il en vint à bout par les intrigues des Morabites qu'il avoit mis dans ſes intérêts. (C'eſt une eſpéce de Religieux Mahométans.) Ce ſuccès lui fit déſirer de s'emparer des Etats de pluſieurs petits Souverains, pour réduire enfin toute l'Afrique à la domination des Turcs. Le premier qu'il attaqua, fut le Roi de Tunis, qu'il prit & qu'il fit cruellement mourir. Son neveu qui lui ſuccéda, ne ſe trouvant point aſſez fort pour réſiſter à Barberouſſe, ſe réfugia en Caſtille, & eut recours à la protection du Cardinal Ximenès. Ce Miniſtre fit auſſitôt équipper une flotte dont il donna le commandement à Dom Diego Vera. Ce Capitaine aborda heureuſement à Alger; mais ayant imprudemment diviſé ſon armée en quatre corps, pour y donner un aſſaut général, il fut repouſſé de tous côtés avec une

grande perte, & obligé de repasser en Espagne, avec ce qu'il put rassembler des débris de son armée entiérement défaite. Le Pape Léon X en écrivit au Cardinal des Lettres de consolation.

III.

V. Mort de Selim. Regne de Soliman II. Il pense à tourner ses armes contre les Chrétiens.

Dans le tems que le Sultan Selim songeoit à attaquer les Chrétiens, il mourut à Clari en Thrace, dans le même lieu où il avoit fait empoisonner son pere. Il étoit âgé de quarante-six ans & en avoit regné huit. Les Chrétiens se réjoüirent fort de sa mort, tant parce qu'ils se voyoient délivrés de la terreur de ses armes, que parce qu'il laissoit dans la personne de son fils Soliman, un Successeur qui paroissoit pacifique. Mais l'événement prouva bien le contraire. Dieu qui avoit montré dans le pere la verge dont il pouvoit punir les iniquités de son peuple, s'en servit pour exécuter ses vengeances, dont on n'avoit vû encore que les préludes. Soliman II fut reconnu en 1520. Il commença son regne par achever de détruire les restes des Mammelus en Egypte; & ayant fait une tréve avec Ismatt Sophi de Perse, il ne pensa qu'à tourner ses armes contre les Chrétiens. Ce Prince avoit alors environ trente ans. Il regarda comme favorable à l'exécution de ses vastes projets, la guerre qui étoit entre Charles-Quint & François I. Après avoir appaisé une révolte en Syrie, il vint en Hongrie avec une armée formidable.

VI. Il prend Belgrade sur les Chrétiens.

Le succès de ses armes augmentant sa hardiesse & son courage, il assiégea Belgrade au mois de Septembre 1521, & la prit en six semaines. Charles V en fut très-affligé, parce

qu'il craignoit que la perte de cette ville n'entraîna celle de toute la Hongrie. Les Chrétiens racheterent quelques Reliques, qu'on leur vendit fort cher. Soliman voyant qu'ils étoient fort empreſſés pour les obtenir, fit venir Jérémie Patriarche de Conſtantinople, & lui dit que ſi on ne lui donnoit douze mille ducats pour ces Reliques, il les feroit jetter dans la mer. On tira cette ſomme des Fidéles, quoiqu'avec beaucoup de peine, parce qu'ils étoient pauvres, & vivoient dans une extrême oppreſſion ſous la domination de ces Infidéles. Ce Jérémie qui racheta ces Reliques, avoit ſuccédé à Théolepte, qui avoit été dépoſé à cauſe de ſa vie ſcandaleuſe, par une aſſemblée d'Evêques. Cette aſſemblée fut tenue avec la permiſſion de Soliman.

VII. Soliman veut s'emparer de Rhodes. Sa Lettre aux Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem.

L'année ſuivante ce Sultan conçut le deſſein d'aſſiéger Rhodes. Philippe de Villiers l'Iſle Adam étoit alors le quarante-troiſiéme Grand Maître de l'Ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, lequel réſidoit à Rhodes. Il fut trahi par le Chancelier, qui étoit fâché de n'avoir point été élu, & par un Médecin Juif, qui ſervoit d'eſpion à Soliman. Celui-ci eut bientôt une puiſſante armée ſur terre & ſur mer. Il confia l'une à ſon beau-frere Muſtapha, & fit grand Amiral le Corſaire Turtogli. Le Grand-Maître fit partir promptement des Chevaliers pour toutes les Cours de l'Europe, afin d'obtenir du ſecours du Pape & des Princes Chrétiens : mais ce fut aſſez inutilement, comme Soliman l'avoit bien prévû, ſachant les guerres que les Chrétiens avoient entre eux. Le Sultan écrivit au Grand-Maître & aux Chevaliers une Lettre

fort dure, où il leur disoit : Les brigandages que vous exercez continuellement contre nos fidéles sujets, nous engagent à vous commander de nous remettre incessamment l'Isle & la Forteresse de Rhodes. Si vous le faites de bon gré, nous jurons par le Dieu qui a fait le ciel & la terre, par les vingt-six mille Prophétes, & les quatre Musaphis qui sont tombés du ciel, & par notre grand prophéte Mahomet, que vous pouvez sortir de l'Isle, & les habitans y demeurer, sans qu'il vous soit fait le moindre tort. M[illegible] vous ne déférez pas promptement à [illegible] dres, vous passerez tous par le fil de [illegible] redoutable épée ; & les tours, les bat[illegible] & les murailles de Rhodes, seront réduites à la hauteur de l'herbe qui croît au pied de ces fortifications.

VIII. Prise de Rhodes. Humiliation des Chrétiens.

Cette Lettre n'épouvanta point les Chevaliers. Ils résolurent de n'y répondre qu'à coups de canon, & se disposerent à vendre au moins bien cher leur liberté & leur vie, s'ils ne pouvoient sauver l'une ou l'autre. Le Sultan fit donc avancer sa flotte, où l'on comptoit jusqu'à quatre cens voiles. L'armée de terre étoit composée de cent quarante mille hommes, sans compter soixante mille pionniers, que Soliman avoit tirés des frontiéres de Hongrie. Les assiégés se défendirent d'abord avec tant d'ardeur, que les Turcs se découragerent. Soliman fut obligé de venir les ranimer par une réprimande des plus sévéres. Pendant un mois entier, une prodigieuse artillerie battit la place jour & nuit de différens côtés. Le Grand-Maître & les Chevaliers faisoient aussi des prodiges de valeur. Les prêtres, les religieux, les fem-

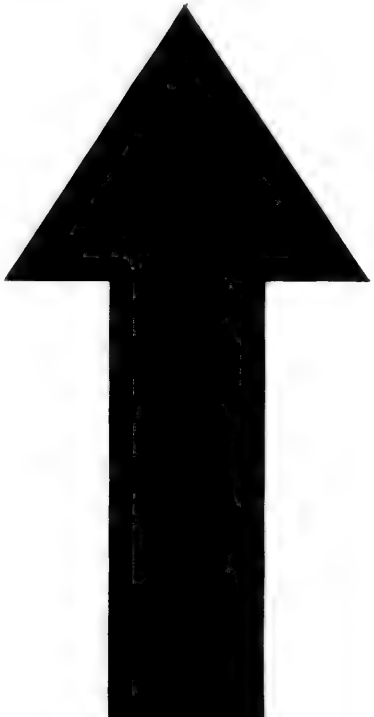

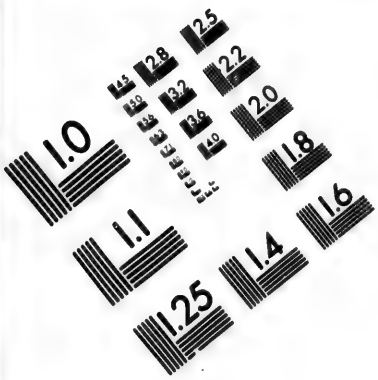

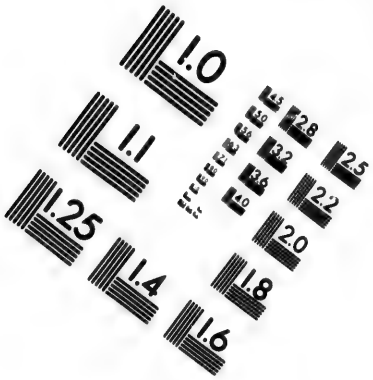

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

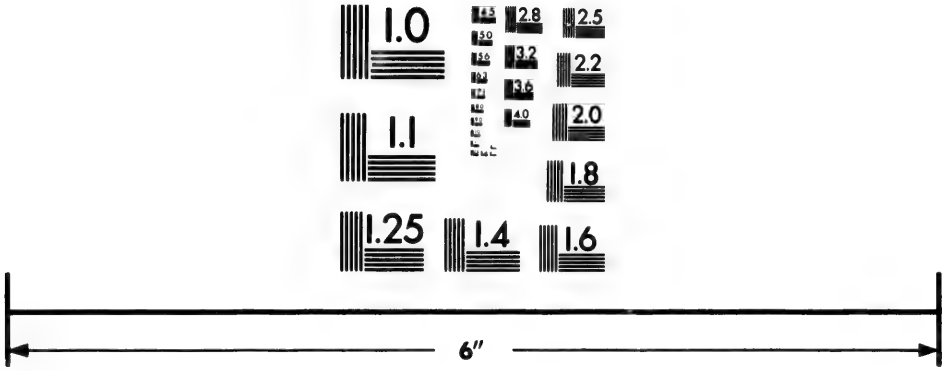

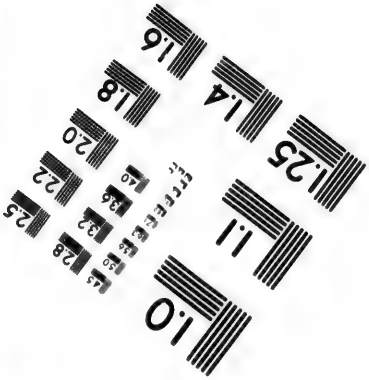

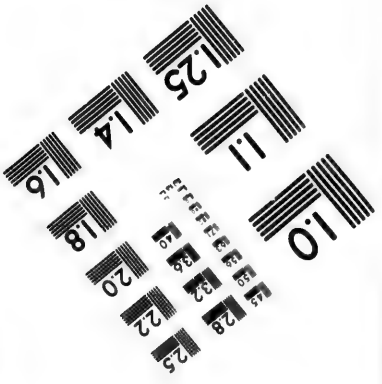

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

mes & les enfans, vouloient ſignaler leur zéle contre les infidéles. Soliman trouvant une ſi grande réſiſtance, devint furieux & voulut abandonner le ſiége : mais les traitres le raſſûrerent, en lui faiſant connoître l'extrémité à laquelle la ville étoit réduite. Enfin le Grand-Maître fut obligé malgré lui de la rendre, par une capitulation aſſez avantageuſe pour des gens ſans reſſource. On convint que les égliſes ne ſeroient ni profanées ni pillées ; que les Chrétiens ſoit Latins, ſoit Grecs, auroient l'exercice libre de la Religion ; qu'on fourniroit des vaiſſeaux aux Chevaliers pour les tranſporter dans l'Iſle de Candie ; qu'ils auroient douze jours pour embarquer leurs effets, les Reliques des Saints, les vaſes ſacrés, les ornemens, leurs titres & le canon dont ils avoient coutume d'armer leurs galeres ; que la place étant évacuée, ſeroit remiſe à Soliman avec toutes les iſles & forteresſes d'alentour.

IX. Soliman fait ſon entrée dans Rhodes. Il met en déroute l'armée des Hongrois.

Soliman fit ſon entrée dans Rhodes le vingt-cinquiéme de Décembre 1522. Cette Iſle avoit été deux cens douze ans au pouvoir des Chevaliers. Il reçut la viſite du Grand-Maître, qu'il tâcha de conſoler, & qu'il ſollicita par de magnifiques promeſſes de s'attacher à ſon ſervice, puiſqu'il avoit été ſi lâchement abandonné des Princes Chrétiens. Le fils du malheureux Zizim dont nous avons parlé ailleurs, ſe trouva dans Rhodes, où il avoit embraſſé la Religion Chrétienne, & il eut la gloire de mourir Martyr avec ſes deux fils, ayant été mis à mort par ordre du Sultan, pour n'avoir pas voulu renoncer au Chriſtianiſme. Pendant le ſiége de Rhodes mourut le fameux Iſmael

Sophi I de ce nom à l'âge de quarante-un an. Ce Prince sollicita souvent les Chrétiens de se joindre à lui pour faire la guerre aux Ottomans, & cette union auroit pû empêcher la prise de Rhodes. Soliman le craignoit, & lui avoit envoyé une célébre ambassade avec de riches présens, en lui offrant tous le pays des environs de l'Euphrate pour en joüir paisiblement, pourvû qu'il ne formât aucun obstacle à la guerre qu'il méditoit contre les Chrétiens. Tachamas l'aîné de ses fils lui succéda à l'âge de douze ans. En 1526 Soliman remporta une victoire éclatante sur les Hongrois. Louis qui en étoit Roi, âgé seulement de vingt-deux ans & sans expérience, avoit refusé la paix qui lui avoit été offerte. Les plus grands Seigneurs du Royaume, Ecclésiastiques & Séculiers, resterent sur la place dans la fameuse journée de Mohats. Le jeune Roi périt dans un marais en s'enfuyant. C'étoit le vingt-neuviéme d'Août. Quinze cens prisonniers, Seigneurs pour la plûpart, furent placés en cercle par ordre du Sultan, & décapités en présence de l'armée victorieuse.

X. Ravages qu'il fait dans ce pays.

Tout fut mis à feu & à sang le long du Danube. Bude que les habitans avoient abandonnée, fut livrée au pillage des soldats, & brûlée ensuite avec la riche Bibliothéque que le Roi Matthias avoit formée avec des frais immenses. Il n'y eut que le Palais royal d'épargné, dont Soliman fit enlever les plus riches ornemens, deux superbes colonnes, & trois statues d'Apollon, de Diane & d'Hercule, qu'il fit conduire à Constantinople. On dit que ce Sultan, considérant le portrait du jeune Roi Louis & de Marie-

d'Autriche ſon épouſe ſœur de Charles V, ne put retenir ſes larmes. Il plaignit le ſort malheureux de ce Prince, & proteſta qu'il n'étoit point venu en Hongrie, dans le deſſein de lui enlever le Royaume de ſon pere, mais ſeulement de réprimer l'inſolence des Hongrois, & de les rendre vaſſaux de l'Empire Ottoman. Comme le Roi Louis étoit mort ſans enfans, il y eut de grandes conteſtations entre Ferdinand Archiduc d'Autriche & le Vaivode de Tranſilvanie. Le Pape Clément VII fut conſterné en apprenant tout ce que les Turcs avoient fait en Hongrie, & il ne pût s'empêcher de reconnoître dans cet événement la main de Dieu, qui vouloit punir les péchés des Chrétiens.

IV.

XI. Malte accordée aux Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem. Deſcription de cette Iſle.

Ce Pape employa tous ſes ſoins auprès de l'Empereur Charles V pour les intérêts de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, dont il avoit été membre. Il obtint pour les Chevaliers un établiſſement à Malte, Iſle de la mer de Lybie à ſoixante mille de la Sicile. Charles V craignant que Soliman ne vînt attaquer l'Iſle de Candie, & qu'enſuite toute la Sicile ne fût à ſa diſcrétion, accorda volontiers ce que le Pape demandoit, afin que Malte devînt un rempart impénétrable entre les mains des Chevaliers, qui par leurs riches commanderies & leur grand courage, s'étoient rendus la terreur de la Méditerranée. Après le conſentement de l'Empereur, le Chapitre de l'Ordre nomma des Commiſſaires pour aller viſiter Malte. Cette Iſle a environ ſept ou huit lieues de longueur & preſque la moitié de largeur. La ville qui a donné le nom à toute l'Iſle, eſt ſituée au milieu à ſept mille

des ports, enfermée d'une muraille de trois cens vingt-trois pas. Il y a trois parties, la ville, le bourg, & l'isle de saint Michel. La ville comprend la Cité Valette, & la Floriane ou ville neuve. Le bourg & l'isle de saint Michel sont vers l'Orient. La Cité Valette, qui tire ce nom du Grand-Maître de la Valette qui la fit bâtir en 1566, renferme le palais, l'arsenal, l'infirmerie, l'église du Prieuré de saint Jean, & les hôtels ou auberges des Langues. L'Empereur donna des Lettres Patentes par lesquelles il cédoit Malte aux Chevaliers de saint Jean, qui venoient d'être chassés de Rhodes par les Turcs. Le Pape confirma cette donation avec joie, & publia une Bulle à cette occasion. Le Grand-Maître alla en prendre possession en 1530. Le bourg n'étoit alors composé que de cabanes de pêcheurs. Toutes les formalités requises en pareil cas furent observées. On fit bâtir en peu de tems des maisons & des murailles, & l'isle se peupla tellement, qu'au lieu qu'on n'y comptoit pas douze mille ames, quand les Chevaliers y entrerent, il y en a aujourd'hui près de trente mille. Ses habitans se croient les plus anciens Chrétiens de toutes les isles d'alentour, parce qu'ils ont été convertis par saint Paul. L'Empereur donna encore aux Chevaliers, Gosо & Tripoli : mais ils n'ont pû conserver ces petites isles, & ont été réduits à celle de Malte dont ils ont pris le nom, au lieu de celui de Rhodes. Il y eut l'année suivante une dispute assez vive entre le Pape & l'Empereur au sujet de l'Evêché de Malte : le Pape vouloit y nommer, & l'Empereur s'en étoit réservé le droit, & persista à le soutenir.

XII. Malte attaquée par les Turcs. Valeur des Chevaliers.

Vers le même tems, Soliman s'avança sur les frontiéres de la Hongrie avec deux cens mille hommes, & se retira bientôt avec précipitation, sans avoir osé présenter à Charles V une bataille, qui sembloit devoir décider du sort des deux Empires. En 1565 Soliman, qui en différentes occasions avoit reçu des plaintes contre les Chevaliers de Malte, résolut d'attaquer cette isle. Il l'assiégea avec l'armée la plus formidable. Elle étoit commandée par le Bacha Mustapha & le Corsaire Draguz. Après plus de trois mois de siége, où l'on fit des deux côtés des efforts incroyables, les Turcs furent obligés de se retirer, ayant perdu une partie considérable de leurs troupes. Le Grand-Maître de la Valette, François de nation, eut la gloire d'avoir sauvé l'Isle par sa valeur & par sa vigilance. Comme les batteries des Turcs avoit presque ruiné la ville de Malte; quand le siége fut fini, on résolut de bâtir une nouvelle ville. On y travailla en 1566, & par un Arrêt du Conseil des Chevaliers, on la nomma la Valette, du nom du Grand Maître. Le Pape Pie V envoya chaque mois quinze mille écus au Grand-Maître; & par ses exhortations les Princes Chrétiens lui donnerent aussi quelque secours. Le travail dura près de deux ans, pendant lesquels le Grand-Maître ne quittoit point les ouvriers. Il prenoit ses repas au milieu des maçons & des charpentiers, & souvent même y donnoit ses audiences. Le Fort saint Elme qui est à la pointe de la ville vers la mer, commande l'entrée des deux ports.

V.

La même année 1566 les Turcs s'emparerent de l'isle de Chio, dont les Génois étoient maîtres depuis le milieu du quatorziéme siécle. Ils ne pillerent que la principale église, qui étoit sous l'invocation de saint Pierre. Personne n'ayant résisté, chacun eut la vie sauve : mais il se commit d'horribles impiétés. Pendant que l'on pilloit l'église de saint Pierre, un Turc ayant pris le saint Ciboire où étoient plusieurs hosties consacrées, demanda à l'Evêque qui étoit présent, si c'étoit là le Dieu des Chrétiens. C'est lui-même, répondit le Prélat : & sur cette réponse, le Turc jetta le Ciboire à terre avec fureur. L'Evêque pleurant à la vûe de cette impiété, dit au Turc, qu'il aimeroit mieux qu'il l'eût tué, que de voir profaner ainsi les sacrés symboles. Le barbare s'étant retiré, l'Evêque se prosterna, & recueillit jusqu'aux moindres parcelles qu'il put trouver. L'église de saint Pierre fut entiérement rasée ; toutes les autres églises furent également abbattues, excepté celle de saint Dominique, dont les Turcs firent leur mosquée. On donna ensuite aux habitans de l'isle un Juge Mahometan. On prit vingt-un enfans des mieux faits de la famille des Justiniani, pour les mettre au nombre des Pages de Soliman. On les circoncit malgré eux, mais on ne put jamais les faire renoncer à la Foi, quoiqu'on les déchirât à coups de fouet, avec une inhumanité qui en fit mourir quelques-uns au milieu des tourmens. Les familles du Président & des douze Sénateurs, furent conduites à Constantinople, & de-là transportées en différens pays.

XIII. Les Turcs prennent l'isle de Chio. Leur fureur contre les Chrétiens.

XIV. Mort de Soliman. Regne de Selim II. Prise de Nicosie. Jugemens de Dieu sur les Chrétiens.

Soliman partit de Constantinople la même année 1566, pour venir de nouveau en Hongrie. Il assiégea Zigeth sur les confins de la Pannonie & de la Croatie, & mourut trois jours avant la prise de cette place. Ce fameux Sultan, dont Dieu s'étoit servi pour humilier & châtier les Chrétiens, étoit dans la soixante-seiziéme année de son âge, & dans la quarante-sixiéme de son regne. Selim II son fils lui succéda. Il se rendit en Hongrie, où il fut reçu dans le camp & proclamé Empereur. Il fit l'année suivante une tréve de huit ans avec l'Empereur Maximilien II. Il rompit en 1570 la paix que Soliman avoit jurée avec les Vénitiens, & qu'il avoit depuis peu renouvellée lui-même; & envoya Mustapha à la conquête de l'isle de Chypre. Les Vénitiens implorerent le secours des Princes Chrétiens contre leur ennemi commun. Le Pape Pie V accorda à cette occasion un Jubilé universel, afin d'attirer les aumônes des fidéles. L'Empereur ne voulut point entrer dans cette guerre, & il n'y eut que l'Espagne, le Pape, & Venise qui se liguerent. Mustapha forma le siége de Nicosie, ville située au milieu de l'isle. Ce siége dura quarante-huit jours, & la ville fut prise enfin par les Turcs, qui l'abandonnerent au pillage. On réserva pour Selim un nombre de femmes & de filles que l'on choisit, les jeunes gens les mieux faits, les meubles les plus précieux, & l'on en chargea trois vaisseaux qui devoient faire voile vers Constantinople. Mais pendant qu'ils attendoient un vent favorable, une Dame de l'isle de Chypre, y mit le feu, & priva le Sultan de ce qui lui étoit destiné.

Mustapha fier de la prise de Nicosie, marcha contre Famagouste, dont il forma aussi le siége. Il y trouva d'abord beaucoup de résistance : mais la division qui se mit parmi les Chrétiens, & la lenteur avec laquelle les Espagnols fournirent le secours qu'ils avoient promis, donnerent le tems aux victorieux de poursuivre leurs conquêtes. Bientôt Famagouste fut réduite à l'extrémité. La disette y combattoit au-dedans pour Selim, qui l'assiégeoit au-dehors sans aucun relâche, & avec des forces très-supérieures à celles des assiégés. Les principaux de la ville présenterent une requête au Gouverneur Bragadin, pour le prier de pourvoir à la conservation de leurs femmes & de leurs enfans. On demanda une tréve aux Turcs pour traiter de la reddition de la ville ; & on dressa des articles, qui furent signés par Mustapha. On embarqua les malades dans des vaisseaux, & ensuite les Turcs entrerent dans la ville, où malgré leur serment ils exercerent d'horribles violences. Mustapha chercha injustement querelle à Bragadin, le fit enchaîner & donna ordre qu'on égorgeât à ses yeux tous ceux de sa suite. Quand on eut exécuté cet ordre cruel, on lui dit de tendre le col au bourreau ; mais lorsque le bourreau étoit près de le frapper, Mustapha crut lui faire grace, en lui faisant seulement couper le nez & les oreilles. Il l'insultoit en le tenant étendu par terre à ses pieds, & en lui demandant pourquoi le Christ qu'il adoroit, ne venoit pas l'arracher des mains de son vainqueur par sa puissance souveraine. En même tems tous ceux qu'on avoit fait embarquer, furent dépouillés & mis à la rame.

XV.
Les Turcs se rendent maîtres de l'isle de Chypre.
Leur barbarie à l'égard des Chrétiens.
Constance de Bragadin.

Quelques jours après, Bragadin fut conduit à la place & écorché vif. Il ſouffrit cet affreux ſupplice avec une conſtance admirable, ſans ceſſer d'invoquer Jeſus-Chriſt. Le barbare peu content de ce qu'il avoit fait ſouffrir à ce grand homme, voulût encore inſulter à ſon corps après ſa mort. Il fit remplir ſa peau de paille, donna ordre qu'on la portât par la ville ſous un dais, & l'envoya à Conſtantinople avec les têtes des principaux de la ville. Muſtapha fit déterrer tous les corps qui étoient dans l'égliſe de ſaint Nicolas, renverſer les autels, & en fit une moſquée. Cette conquête rendit les Turcs maîtres abſolus de l'iſle de Chypre.

VI.

XVI. Dieu arrête les progrès des Turcs & les humilie à leur tour. Mort de Selim II. Amurat lui ſuccéde.

L'an 1571 les Turcs perdirent la célébre bataille de Lépante, dans laquelle près de trente-cinq mille de leurs ſoldats périrent. Dieu eut égard aux priéres ardentes que lui adreſſa l'armée Chrétienne. Les Officiers & les ſoldats s'étoient réunis pour demander à Dieu ſa protection : & ils avoient été long-tems proſternés devant une image de Jeſus-Chriſt crucifié. Ils prirent aux infidéles cent dix ſept galeres, coulerent les autres à fond, & mirent en liberté quinze cens eſclaves Chrétiens. Selim II mourut d'apoplexie en 1574 à l'âge de cinquante ans, dont il en avoit regné huit. Quoique cet Empereur ſe ſoit brutalement livré à ſes plaiſirs, il n'a pas laiſſé d'étendre conſidérablement les bornes de ſon Empire, par ſa prudence & la bravoure de ſes Officiers, & de réuſſir dans la plûpart de ſes entrepriſes. Amurat l'aîné de ſes fils lui ſuccéda à l'âge de vingt-ſept ans, & commença ſon regne par le maſ-

ſacre de ſes freres, ſelon la coutume barbare de cette nation. En 1578 il entreprit contre les Perſes une guerre qui fut longue & funeſte. Il ne fut pas plus heureux dans la Hongrie, où ſes Généraux perdirent deux grandes batailles. Il s'éleva ſous ſon regne des troubles en Syrie, à l'occaſion d'une nouvelle ſecte de Mahometans, qui s'étoit déja répandue dans toute la Paleſtine & juſqu'en Egypte. Lorſqu'Amurat ſe diſpoſoit à envoyer les Janiſſaires pour diſſiper cette ſecte, ceux-ci ſe révolterent eux-mêmes, vinrent inveſtir le Serrail, & exigerent que le Sultan leur livrât ſon favori Ibrahim, auquel ils couperent la tête en préſence d'une multitude innombrable de peuple.

XVII. Révolte des Janiſſaires. Mort d'Amurat.

Un accident funeſte ſuivit de fort près cette ſédition des Janiſſaires. Le feu ayant pris à la maiſon d'un Juif, ou par hazard ou par malice, ſe communiqua bientôt à toutes les maiſons voiſines des Juifs. Comme on ſavoit qu'ils avoient amaſſé des biens immenſes dans la perception des droits d'Amurat dont ils étoient les fermiers, les Janiſſaires profiterent de cette occaſion pour s'enrichir de leurs dépouilles. En fort peu de tems le feu conſuma trois mille maiſons. Le pillage fut porté juſqu'à l'excès, & il n'y eut aucune eſpéce de cruauté qu'ils ne commiſſent ſur ceux qui tomboient entre leurs mains. Pour comble de malheur, les Maures de Tripoli & de Barbarie ſe révolterent contre les Turcs, & en maſſacrerent un grand nombre. Ceux qui purent échapper du carnage, députerent à Conſtantinople pour demander prompte-

ment du ſecours. Les Maures de leur côté écrivirent au Grand-Maître de Malte, lui promettant de ſe ſoumettre à lui s'il vouloit prendre leur défenſe. Il leur envoya un Chevalier, pour examiner ſi l'Ordre pouvoit tirer quelque avantage de cette révolte contre l'Empire Ottoman. Mais Amurat ayant fait rentrer les Maures dans leur devoir, le Chevalier revint ſans avoir rien conclu. Ce fut alors que le Grand-Maître nommé Hugues de Verdale choiſit Jacques Borio pour écrire l'hiſtoire de l'Ordre de Malte, qui avoit été déja commencée par le Commandeur Foſſan. Le Sultan Amurat mourut au commencement de 1595 âgé de quarante-huit ans.

XVIII. Regne de Mahomet III.

Mahomet III l'aîné de ſes fils lui ſuccéda. Il fit étrangler ſes freres au nombre de dix-huit. En 1596 il vint avec une armée de cent cinquante mille hommes en Hongrie, & ſe rendit maître d'Agrie. L'Archiduc Maximilien frere de l'Empereur Rodolphe marcha contre lui, prit ſon artillerie, tua une partie de ſes troupes, & auroit remporté une pleine victoire, ſi Mahomet averti par un apoſtat Italien, que les victorieux s'amuſoient au pillage, ne fût revenu à la charge, & ne la leur eût enlevée des mains. Mahomet retourna enſuite à Conſtantinople, où il ſe livra à ſes plaiſirs. Il mourut de la peſte à l'âge de trente-neuf ans en 1603.

VII.

XIX. Etat de l'Egliſe Grecque pendant le

L'Egliſe Grecque pendant le cours du ſeiziéme ſiécle s'affermit de plus en plus dans l'eſprit de ſchiſme, auquel elle s'étoit livrée depuis ſi long-tems. Les Turcs la

tinrent dans l'oppression, & y firent regner l'ignorance, par la sévérité des loix contre les études qui pouvoient avoir rapport à la Religion. Il y eut un Patriarche de Constantinople nommé Jérémie, qui envoya des Députés au Pape Grégoire XIII, avec des Reliques & des témoignages d'attachement & de respect : mais les bonnes dispositions de ce Patriarche furent sans aucun effet. Un Macaire Evêque de Césarée eut la malice de le faire exiler, & de se faire nommer en sa place, en donnant beaucoup d'argent au Sultan Amurat. Deux Evêques de Russie en Moscovie furent éclairés par le Roi de Pologne, sur la nécessité d'être unis de communion avec le saint Siége. Ils vinrent à Rome pour ce sujet, & renoncerent au schisme en présence du Pape & des Cardinaux. Mais cette démarche éclatante n'eut aucune suite par rapport à ce vaste Empire. Tout le Clergé & les Grands de Russie refuserent de consentir à cette réunion, & persévérerent dans le schisme comme auparavant.

ARTICLE XXI.

Saint Ignace de Loïola Instituteur des Jésuites. Progrès de cette Société.

I.

I. Son éducation. Ses désordres.

IGnace nâquit en 1491 au château de Loïola en Biscaie. Son pere se nommoit Bertrand Ignace, & étoit Seigneur d'Ognez & de Loïola; & sa mere se nommoit Marine Saez de Balde. C'étoient des gens du monde, qui pensoient moins à donner à leurs enfans une éducation chrétienne, qu'à leur procurer les moyens de s'avancer. Ainsi ils inspirerent de bonne heure au jeune Ignace l'amour de la gloire & des grandes places. Son pere l'envoya très-jeune à la Cour d'Espagne, où il le fit Page du Roi Ferdinand V. Mais l'exemple de ses freres qui avoient embrassé la profession des armes, lui fit quitter la Cour pour prendre le même parti. Ignace, qu'on appelloit dans sa langue Inigo, eut grand soin de se former dans les exercices militaires. Mais il n'évita point les écueils trop ordinaires de cet état. Il vécut dans la débauche, & suivit la pente violente de ses passions jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans. Il étoit outre cela fort délicat sur le point d'honneur, & sa fierté naturelle faisoit qu'il vouloit tirer raison de la moindre injure. Il avoit peu d'inclination pour le jeu, mais il aimoit la poësie; & sans avoir au-

cune teinture des Lettres, il faiſoit paſſablement des vers Eſpagnols, dont le ſujet répondoit aux mauvaiſes diſpoſitions de ſon cœur.

II. Sa vanité.

En 1521 il ſe trouva enfermé dans Pampelune, qui étoit aſſiégée par les François. Il eut la jambe droite caſſée, & la gauche fort maltraitée par des éclats de pierre, que fit voler un coup de canon. On le porta au château de Loïola, qui n'étoit pas éloigné. La douleur que lui cauſa l'opération des Chirurgiens, lui donna une fiévre violente, qui fit déſeſpérer de ſa vie. Il revint de cette maladie, mais il n'en fut pas meilleur Chrétien. L'os ayant été mal rejoint, ſa jambe n'étoit pas bien unie, ce qui l'empêchoit d'être chauſſé proprement. Outre cela une de ſes cuiſſes s'étoit retirée depuis ſa bleſſure, ce qui lui faiſoit craindre d'être boiteux. Aimant mieux tout ſouffrir que de perdre les agrémens de ſa belle taille, il fit ſcier l'os de ſa jambe qui excédoit, & ſe fit étendre l'autre jambe dans une machine de fer. Il ſupporta cette eſpéce de torture pendant pluſieurs jours, ce qui ne put empêcher qu'il ne fût un peu boiteux. Comme il étoit obligé de garder le lit, il demanda quelque Roman pour ſe deſennuier. On n'en trouva point alors dans la maiſon, quoique ces miſérables ouvrages de chevalerie errante, ne fuſſent pas rares en Eſpagne. On lui apporta les Livres que l'on put trouver, entre autres une vie de Jeſus-Chriſt & une Légende des Saints.

II.

III. Sa converſion.

Il les lut ſans autre deſſein que de s'amuſer; mais inſenſiblement il y prit goût. Les

grands exemples de vertu, de pénitence, de mépris du monde qu'il remarqua dans les vies des Saints, firent ſur lui quelque impreſſion. Il concevoit le deſſein de les imiter, ſe croyant très en état d'y réuſſir par ſes propres forces. Car comme il avoit fort peu entendu parler de la grace de Jeſus-Chriſt, il n'en connoiſſoit encore ni la ſouveraine gratuité, ni la toute-puiſſance, ni l'abſolue néceſſité. Auſſi ces bons mouvemens duroient - ils peu ; & il ſentoit toujours la tyrannie qu'exerçoient ſur lui l'ambition & la volupté. Les paſſions criminelles dont il avoit été eſclave toute ſa vie, étouffoient les bonnes réſolutions qu'il prenoit. Enfin la grace fut victorieuſe ; elle changea ſon cœur, produiſit en lui des inclinations nouvelles, & lui inſpira la réſolution conſtante de renoncer aux faux plaiſirs du ſiécle, pour s'attacher uniquement à Dieu. On vit en pluſieurs occaſions de ſa vie combien ſa dévotion étoit peu éclairée.

IV. Son peu de lumiére le porte à pluſieurs actions ſinguliéres.

Ignace réſolut d'abord de faire le voyage de la Terre ſainte, pieds nuds & revêtu d'un ſac. Il alla pour cet effet à Barcelonne pour s'y embarquer : mais la peſte qui faiſoit de grands ravages dans cette ville, lui fit différer l'exécution de ſon deſſein. Il prit le chemin de Notre-Dame de Montſerrat, qui eſt à une journée de Barcelonne. Le zéle qu'il conçut alors pour l'honneur de la ſainte Vierge étoit ſi peu éclairé, qu'il voulut tuer en chemin un Maure qui attaquoit ſa virginité perpétuelle. Etant arrivé à une bourgade qui eſt au pied de la montagne, il acheta pour ſon voyage de la Terre ſainte, qu'il comptoit faire bientôt, un habit de groſſe

grosse toile, une ceinture, des sandales avec un bourdon & une calebasse, & entra dans l'église de Montserrat en équipage de pélerin. Se souvenant d'avoir lû dans le Roman d'Amadis, que les nouveaux Chevaliers veilloient tout armés la nuit qui précédoit le jour où ils devoient recevoir l'Ordre de Chevalerie, il s'imagina pouvoir en faire autant, & passa toute la nuit devant l'autel de la sainte Vierge. Il s'y dévoua à son service en qualité de son Chevalier, s'y confessa & communia, pendit son épée à un pilier près de l'autel, & partit promptement de Montserrat, dans la crainte de rencontrer quelqu'un de sa connoissance. Il se retira à Manrese jusqu'à ce qu'il pût partir pour la Terre sainte. Il logea à l'hôpital, jeûnant au pain & à l'eau, se serrant les reins d'une chaîne de fer, se donnant la discipline trois fois le jour, allant mandier son pain de porte en porte, & affectant un air grossier & toutes les maniéres d'un gueux de profession. Son visage tout couvert de crasse, ses cheveux mal-propres & jamais peignés, sa barbe & ses ongles qu'il laissoit croître, rendirent sa figure affreuse & ridicule. Aussi dès qu'il paroissoit, les enfans lui jettoient des pierres, & le suivoient par les rues avec de grandes huées.

V. Il est agité par des pensées de présomption, & ensuite de désespoir.

Il alla se cacher dans une caverne sous une montagne déserte près de Manrese. Les mortifications excessives & indiscrétes qu'il y pratiqua, lui affoiblirent la santé, & on le ramena à l'hôpital, où il fut attaqué de la tentation de retourner dans le monde. Il s'en fut délivré que par une fiévre, qui fut si violente, qu'on désespéroit de sa vie.

Quand il fut guéri, la préſomption le porta à ſe regarder déja comme un Saint. Pour réſiſter à cette tentation, il rappella dans ſa mémoire les péchés de ſa vie les plus énormes & les plus honteux, & conſidéra combien de fois il avoit mérité d'être précipité dans les enfers. Enſuite il fut rempli de trouble, & rongé de peines intérieures. Pour trouver du ſoulagement, il ſe retira chez les Dominicains de Manreſe : mais il y fut encore plus tourmenté qu'à l'hôpital. Il y tomba dans une noire & affreuſe mélancolie ; & étant un jour dans ſa cellule, il fut violemment tenté de ſe jetter par la fenêtre, pour terminer ſes agitations & ſes maux. Enſuite il réſolut de ne prendre aucune nourriture, qu'il n'eût rétabli la paix dans ſon ame. Il fut ſept jours entiers ſans manger ; & ſans doute il auroit été plus loin, ſi ſon Confeſſeur ne l'eût obligé de prendre de la nourriture. On prétend que ce fut à Manreſe qu'il compoſa le Livre des Exercices Spirituels, qui eſt un recueil de méditations ſur les moyens de réformer ſes mœurs. Ignace eut en même-tems des viſions, des raviſſemens & des extaſes, dans leſquelles il croyoit recevoir de nouvelles lumiéres, qu'il ſoumettoit néanmoins à celles de ſes Directeurs.

III.

VI. Son voyage à la Terre ſainte. Son retour en Eſpagne. Il veut étudier la Grammaire. Il entreprend

Après un ſéjour de dix mois à Manreſe, il partit pour ſon voyage de la Terre ſainte, ſans autre proviſion qu'un peu de pain qu'il avoit mendié. S'étant embarqué à Barcelone, il arriva en cinq jours au port de Gaiette, d'où il prit le chemin de Rome, ſeul, à pied, jeûnant tous les jours, & mendiant à ſon ordinaire. Il y arriva le jour des Ra-

meaux 1523, & en partit le lendemain de Quasimodo pour Vénise, où il s'embarqua quelques jours après. Il essuya plusieurs dangers qui ne l'empêcherent point d'arriver heureusement en l'isle de Chypre. De là il aborda le dernier jour d'Août au port de Jaffa en Palestine, qui est l'ancienne ville de Joppé, après sept semaines de navigation. Il alla quatre jours après à Jérusalem, où il visita les saints lieux avec beaucoup de dévotion. Il auroit voulu demeurer dans la Palestine, pour travailler à la conversion des Infidéles ; mais le Provincial des Religieux de S. François, établis à Jérusalem, qui avoit un pouvoir du saint Siége pour renvoyer ou retenir les pélerins & les missionnaires, ne voulut point qu'Ignace restât. Celui-ci voulant insister, le Provincial lui dit d'un ton absolu de partir dès le lendemain, le menaçant d'excommunication, s'il n'obéissoit.

de convertir des Religieuses déréglées. Mauvais traitemens que son zéle lui attire.

Il fut donc obligé de revenir en Europe, & il arriva à Venise à la fin de Janvier 1524. Il en partit pour retourner en Espagne, & voulut prendre la route de Gênes. Charles V & François I étoient alors en guerre, & leurs armées qui occupoient le Milanois & les pays voisins, rendoient les chemins très-dangereux. Ignace entrant dans un village où les Espagnols s'étoient retranchés, fut pris par quelques-uns de leurs soldats, à qui son habit & sa figure firent soupçonner que c'étoit un espion. Ils le dépouillerent, & le menerent en chemise à leur Capitaine. La crainte des tourmens fit juger à Ignace que le plus sûr pour lui étoit de contrefaire l'insensé ; c'est pourquoi il demeura comme un stupide devant le Capi-

taine, les yeux baissés, & sans répondre un seul mot à toutes les questions qu'on lui faisoit. Il dit seulement qu'il n'étoit point un espion. Le Capitaine se plaignit que ses gens ne sçussent point distinguer un fou d'un espion, & le renvoya. Les soldats lui dirent des injures & le maltraiterent, avant de le laisser aller. Il passa dans le quartier des François, qui le traiterent plus favorablement. De retour à Barcelone, il songea à étudier, s'imaginant que Dieu le destinoit à la conversion des ames; & ne pouvant d'ailleurs ignorer qu'il n'avoit pas les connoissances nécessaires pour y réussir, il pria un maître de Grammaire de le recevoir au nombre de ses disciples, & s'assujettit à aller tous les jours en classe avec de petits enfans. Mais comme il étoit déja âgé de trente-trois ans, il ne fit pas de grands progrès dans les Sciences. Il réservoit toujours du tems pour travailler au salut du prochain, & tâchoit de retirer quelqu'un du vice par ses discours édifians. Son zéle parut sur-tout dans un dessein qu'il forma de convertir des Religieuses déréglées. Il y avoit à Barcelone un Couvent de filles, très-fameux par la vie scandaleuse qu'on y menoit, & qui s'appelloit très-improprement la maison des Anges. Ignace entreprit de convertir ces Regieuses déréglées. Il choisit leur église pour le lieu de ses dévotions, & il y alloit prier tous les jours quatre ou cinq heures. Cette assiduité attira la curiosité des Religieuses. Elles voulurent lui parler; & on dit qu'il leur représenta leurs devoirs avec tant de force, qu'elles résolurent de mener une vie plus réguliére, & d'exclure de leurs parloirs

tous ceux qui avoient coutume d'y venir fréquemment. Ce changement mit en fureur les plus libertins, qui le firent aſſommer à coups de bâton avec le Chapelain du Monaſtére par deux eſclaves Maures. Celui-ci en mourut. Ignace fut laiſſé pour mort ſur la place, mais Dieu lui rendit la ſanté.

VII. Il veut étudier toutes les Sciences, & n'en peut apprendre aucune.

Quand il fut rétabli, on lui conſeilla d'aller étudier en Philoſophie dans l'Univerſité d'Alcala. Il y mena avec lui trois jeunes hommes qui s'étoient rendus ſes diſciples, & il en gagna un quatriéme à Alcala. Tous cinq portoient une ſoutane de ſerge griſe, avec un chapeau de la même couleur en forme de cloche, & ils ne vivoient que d'aumônes. L'impatience qu'avoit Ignace de ſe rendre propre à la converſion des ames, lui fit embraſſer l'étude avec beaucoup d'ardeur. Comme il s'imaginoit avancer en abrégeant les matiéres, à peine eut-il commencé ſon cours de Philoſophie, qu'il voulut paſſer à la Phyſique & ſe jetter dans la Théologie Scolaſtique. On expliquoit dans cette Univerſité la Logique de Soto, la Phyſique d'Albert le Grand, & la Théologie du Maître des Sentences. Tous les jours Ignace prenoit ces trois leçons ſucceſſivement : mais ces différentes études dans un homme de trente-ſix ans, qui n'avoit point de principes, mirent une telle confuſion dans ſon eſprit, que tout ſon travail ſe réduiſit à ne rien apprendre, comme il arrive preſque toujours, quand on étudie ſans méthode, & qu'on embraſſe trop de choſes à la fois. Rebuté du peu de progrès qu'il faiſoit, il aima mieux s'appliquer à la converſion des pécheurs avec ſes quatre compagnons. Il tra-

vailla ſur-tout à retirer du déſordre des écoliers déréglés. La converſion qu'il fit d'un Prélat qui corrompoit les enfans du Collége, fit beaucoup de bruit, & attira l'attention des Inquiſiteurs, parce que les uns le ſoupçonnoient de ſortiléges, & les autres d'héréſie. Les Inquiſiteurs chargérent de l'information le grand Vicaire d'Alcala qui traita Ignace favorablement.

IV.

VIII. Il eſt mis en priſon & eſſuye pluſieurs autres mauvais traitemens en Eſpagne.

L'année ſuivante 1527, l'indiſcrétion de deux femmes de qualité mere & fille, toutes deux veuves, attira à Ignace de fâcheuſes affaires. Elles avoient fort aimé le monde, & voulurent au commencement de leur converſion, faire quelque choſe d'extraordinaire. Elles prirent le parti d'aller à Notre-Dame de la Guadeloupe & au ſaint Suaire de Jaen à pied, demandant l'aumône & vêtues en pélerines pénitentes. Cette action fit grand bruit dans le pays : on s'en prit à Ignace, & le Docteur Cirol Profeſſeur en Théologie s'étant plaint qu'on ſouffroit un homme ignorant & ſans caractére ſe mêler de direction, on arrêta Ignace, & on le mena en priſon. Les deux pélerines revinrent ſix ſemaines après, & ſur la déclaration qu'elles firent, qu'Ignace ne leur avoit point conſeillé ce voyage, on l'élargit le quarante-deuxiéme jour de ſa priſon. Dans la ſentence qui fut rendue pour le mettre en liberté, on lui défendoit, parce qu'il n'étoit pas aſſez inſtruit, d'expliquer au peuple les Myſtéres de la Religion, juſqu'à ce qu'il eût étudié quatre ans en Théologie, & on lui ordonnoit à lui & à ſes quatre compagnons, de s'habiller comme les autres écoliers. Il alla à Salamanque, où

en attendant qu'il pût reprendre ſes études, il faiſoit des catéchiſmes & des inſtructions familiéres. Mais bientôt beaucoup de perſonnes parmi les gens de bien, & ſur-tout les Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique, ſe plaignirent que l'on permît à un ſimple laïque d'inſtruire le peuple & de diriger les conſciences. Le grand Vicaire de l'Evêque de Salamanque le fit enfermer dans un cachot, comme un ſéditieux & un hérétique, & ſes compagnons reçurent le même traitement. Aprés vingt-deux jours de priſon, ils furent renvoyés abſous avec permiſſion de catéchiſer le peuple, à condition de ne point parler de la diſtinction du péché mortel & du péché véniel, juſqu'à ce qu'Ignace eût étudié quatre ans en Théologie.

IX. Il vient à Paris pour y étudier. Il va quêter en Flandres.

Ignace n'étant guères plus content de cette ſentence que de celle d'Alcala, prit le parti de quitter non-ſeulement Salamanque, mais même l'Eſpagne, & de venir en France, pour y recommencer ſes études dans l'Univerſité de Paris, qui étoit depuis long-tems la plus célébre de l'Europe. Ses amis de Barcelone lui firent un petit fonds pour ſa ſubſiſtance. Ignace en fut fort aiſe, ayant remarqué que le peu de progrès qu'il avoit fait dans les Sciences juſqu'alors, venoit en partie de ce qu'il perdoit beaucoup de tems à mendier ſon pain. Il partit donc d'Eſpagne, où il laiſſa ſes compagnons, qu'il ne vit pas fort diſpoſés à le ſuivre. Etant arrivé à Paris au commencement de Février 1528, il prit une chambre dans le Collége de Montaigu avec quelques écoliers Eſpagnols, & recommença la Grammaire à l'âge de trente-ſept ans. Mais ayant été volé par un de ſes

condiſciples à qui il avoit confié ſa bourſe, il courut après le voleur juſqu'à Rouen : n'ayant pû recouvrer ſa bourſe il revint à Paris, & fut contraint de ſe retirer à ſaint Jacques de l'Hôpital où les Eſpagnols étoient reçus. Quelques Hiſtoriens croient que ce n'étoit pas ſaint Jacques l'Hôpital de la rue ſaint Denys, mais ſaint Jacques du Haut-Pas, qui étoit auſſi alors un hôpital appartenant à des Religieux Hoſpitaliers qui ſuivoient la Régle de ſaint Auguſtin, & qui fut donné par Catherine de Médicis en 1572 aux Bénédictins de ſaint Magloire de la rue ſaint Denys, dont l'Abbaye étoit unie depuis huit ans à la manſe épiſcopale de Paris. Les Moines lui donnerent le nom de ſaint Magloire, en faiſant paſſer celui de ſaint Jacques du Haut-Pas à l'égliſe paroiſſiale qui fut bâtie à côté. Mais ils firent place aux Prêtres de l'Oratoire en 1622, lorſque le Cardinal Henri de Gondi Evêque de Paris eut converti ce Monaſtére en un Séminaire d'Eccléſiaſtiques. Comme Ignace ne trouvoit que le couvert dans cet hôpital, il alloit mendier ſon pain de porte en porte. Le Prieur des Jacobins de la rue ſaint Jacques, à qui le Pape Clément VII avoit donné une commiſſion de veiller ſur les hérétiques, le fit chercher, & l'ayant interrogé, le renvoya ſans lui impoſer aucune peine. Cependant il falloit vivre, & les aumônes qu'il recevoit ne ſuffiſant pas, on lui conſeilla d'aller en Flandres, faire une quête aux négocians Eſpagnols qui étoient à Anvers & à Bruxelles.

X. Il revient

Les ſecours qu'Ignace y trouva, le firent ſubſiſter deux années, après leſquelles il alla

chercher des aumônes en Angleterre auprès d'autres Espagnols qui demeuroient à Londres. Après avoir achevé ses humanités à Montaigu, il alla faire sa Philosophie au Collége de sainte Barbe. Jean Pegna son Professeur, & Jacques Govea Principal, l'un Espagnol & l'autre Portugais, furent si mécontens de ce que sous prétexte de dévotion il détournoit les écoliers de leur devoir de classe, qu'ils résolurent de lui faire donner la salle. Cette cérémonie consistoit à assembler tout le Collége dans une salle au son de la cloche, où les Régens venoient avec des verges frapper l'un après l'autre sur le coupable en présence des écoliers, & le chassoient ensuite publiquement. Ignace qui en fut averti, alla trouver le Principal, & se justifia si bien, qu'au lieu de le châtier, on lui fit des excuses. Le Professeur changea aussi de dispositions à son égard. Il chargea un pauvre garçon, mais habile, de lui faire tous les jours des répétitions. Il s'appelloit Pierre le Fevre, & étoit né en Savoie. Il occupoit dans ce Collége une chambre avec François Xavier fils d'un pauvre Gentilhomme de Navarre. Ignace se mit avec eux dans la même chambre, & par son application & les soins de le Fevre, il se trouva en état de passer maître-ès-arts à la fin de son cours, qui étoit alors de trois ans.

étudier à Paris. On se plaint de lui & il se justifie.

V.

Il alla ensuite commencer l'étude de la Théologie chez les Dominicains. Pendant qu'il s'y appliquoit, sentant croître son zéle pour le salut des ames, il résolut d'établir un nouvel Ordre de Religieux. Et d'abord il voulut se former quelques disciples dans l'Université de Paris. Car il ne comptoit plus

XI.

Il forme le dessein d'établir une Société. Il va faire ses vœux à Montmartre avec ses

premiers compagnons.

ſur ceux qu'il avois laiſſés à Barcelone. Trois, qui étoient Eſpagnols, s'étoient rejettés malheureuſement dans le monde, & le quatriéme qui étoit François, s'étoit fait Religieux dans un Couvent de Catalogne. Le premier ſur lequel Ignace jetta les yeux pour ſe l'attacher, fut le Fevre qui avoit été ſon répétiteur. Ce Savoyard promit à Ignace de le ſuivre juſqu'à la mort; mais il voulut auparavant faire un voyage dans ſon pays. Pendant ſon abſence, Ignace entreprit de gagner François Xavier, qui enſeignoit alors la Philoſophie au Collége de Beauvais, quoiqu'il demeurât toujours dans celui de ſainte Barbe. Le Fevre à ſon retour de Savoie, s'attacha à Ignace, & ſon exemple détermina Xavier qui étoit ſon ami. Cette conquête fut bientôt ſuivie d'un autre. Jacques Lainez, Alphonſe Salmeron, & un autre Eſpagnol nommé Bobadille, devinrent auſſi ſes diſciples. Le ſixiéme fut un Gentilhomme Portugais, nommé Simon Rodriguez, qui étudioit à Paris depuis quelques années. Ignace ſe ſouvenant de l'inconſtance de ſes premiers compagnons qui l'avoient quitté à Barcelone, crut devoir fixer ceux-ci par un engagement irrévocable. Il les mena le jour de l'Aſſomption 1534 dans l'égliſe de Montmartre près de Paris, où le Févre, qui avoit été ordonné Prêtre depuis peu, leur dit la Meſſe & les communia. Ils firent enſuite tous ſept enſemble à voix haute, le vœu d'entreprendre le voyage de Jéruſalem, pour la converſion des infidéles du Levant; &, s'ils ne pouvoient y pénétrer, d'aller ſe jetter aux pieds du Pape, pour lui offrir leurs ſervices & lui promettre d'aller où ſa Sainteté voudroit les envoyer. Ils renou-

vellerent leurs vœux dans le même lieu & de la même maniére les deux années ſuivantes, avec trois nouveaux compagnons. Ignace ſe retiroit ſouvent à Notre-Dame des Champs, qui eſt aujourd'hui l'égliſe des Carmélites du fauxbourg ſaint Jacques, ou dans une des carriéres de Montmartre.

XII. Il va à Rome avec ſes compagnons & prêche en pluſieurs lieux.

Ayant été obligé de retourner en Eſpagne pour rétablir ſa ſanté, il convint avec ſes compagnons, qu'ils ſe trouveroient tous à Veniſe à la fin de Janvier 1537. Ils ne manquerent pas au rendez-vous, & ils partirent pour Rome quelque tems après. Le Pape Paul III ne leur permit pas ſeulement d'aller à Jéruſalem, mais il accorda encore à ceux qui n'étoient pas Prêtres, la permiſſion de recevoir les Ordres ſacrés, ſans aucun titre que celui de pauvreté. Etant retournés à Veniſe, ils firent vœu de pauvreté & de chaſteté entre les mains du Nonce Veralli; & ceux qui n'étoient pas Prêtres furent ordonnés le jour de S. Jean avec Ignace. En attendant qu'ils puſſent partir pour Jéruſalem, ils parcoururent les villes & les bourgades de la République, pour travailler au ſalut des ames ſous les Paſteurs qui en étoient chargés. Ils montoient ordinairément ſur une pierre au milieu des places publiques, invitant tous les paſſans à les écouter. Comme ils avoient l'air étranger, & qu'ils parloient mal l'Italien, le peuple les prit d'abord pour des Tabarins (eſpéce de Charlatans.) La plupart rioient à ce ſpectacle, mais d'autres étoient touchés de ſentimens de componction. Après qu'ils avoient ainſi parlé tout le jour ſans autre nourriture qu'un peu de pain mendié de porte en porte, ils paſſoient la

nuit dans des masures, couchés sur la paille.

Sur la fin de l'année 1537, Ignace ayant assemblé ses compagnons au nombre de dix, leur représenta que le passage de la Terre sainte leur étant fermé, il ne leur restoit plus qu'à accomplir l'autre partie de leurs vœux, qui étoit d'aller offrir leurs services au Pape. Il fut résolu en même tems, qu'Ignace, le Fevre, & Lainez, iroient les premiers à Rome pour exposer les intentions de la Compagnie; que les autres cependant se partageroient dans les Universités de l'Italie, tant pour inspirer la piété aux étudians, que pour en attirer quelques-uns dans leur Société. Avant de se séparer, ils se prescrivirent une maniére de vie uniforme, & des régles qu'ils s'obligerent de suivre, entre autres, qu'ils logeroient dans des hôpitaux; qu'ils ne vivroient que d'aumônes; que ceux qui vivroient ensemble seroient Supérieurs alternativement chacun sa semaine; qu'ils prêcheroient dans les places publiques; qu'ils enseigneroient aux enfans les principes de la Religion. Afin de pouvoir répondre à ceux qui leur demanderoient qui ils étoient, Ignace leur dit, que combattant sous la banniére de Jesus-Christ, leur Société n'avoit pas d'autre nom à prendre que celui de la Compagnie de Jesus.

V I.

XIII. Le Pape nomme des Commissaires qui s'opposent à la nouvelle Société. Ignace par un

Ignace étant arrivé à Rome, travailla à mettre la derniére main à l'établissement de sa Compagnie. Quand il crut tout en état, il fit venir à Rome tous ses compagnons, pour conférer ensemble sur les points principaux de leur régle. Ils y arrêterent, qu'outre les vœux de pauvreté & de chasteté qu'ils

avoient fait à Veniſe, ils en feroient un d'obéiſſance perpétuelle ; que pour cela ils choiſiroient un Général, à qui ils obéiroient comme à Dieu même ; que ce Supérieur ſeroit perpétuel & auroit une autorité abſolue. Dans une autre aſſemblée, on convint qu'on ajoûteroit aux trois vœux religieux, un quatriéme vœu, d'aller par-tout où le Pape les enverroit pour travailler au ſalut des ames ; d'y aller même en demandant l'aumône s'il le jugeoit à propos. Le projet ainſi conçu fut préſenté par Ignace au Pape Paul III, qui différa de l'approuver, juſqu'à ce qu'il eût reçu l'avis de trois Cardinaux qu'il avoit nommés pour examiner cette affaire. Le premier des trois étoit Barthelemi Guidiccioni, homme d'un grand mérite, qui s'oppoſa fortement à ce nouvel Inſtitut, & qui même compoſa un Livre pour montrer que l'Egliſe n'avoit pas beſoin d'une nouvelle Religion. Ses raiſons entraînerent les deux autres Cardinaux. Ignace craignant que ce qui retardoit davantage l'approbation de ſon projet, ne fût l'obéiſſance limitée qu'il paroiſſoit promettre au Pape, réforma cet article, & promit une obéiſſance ſans bornes. Paul III flatté par cette promeſſe, commença à ſe rendre plus favorable à la nouvelle Société. Ignace promit à Dieu trois mille Meſſes, s'il rendoit enfin les Commiſſaires plus traitables. Ceux-ci preſſés par ſes continuelles ſollicitations conſentirent enfin à cet établiſſement.

quatriéme vœu ſe rend le Pape favorable.

Le Pape ſur leur avis donna le vingt-ſeptiéme de Septembre 1540 une Bulle, par laquelle il approuva ce nouvel Ordre ſous le titre de Clercs réguliers de la Compagnie de

XIV. Ignace eſt élu Général.

Jesus, à condition qu'ils ne seroient pas plus de soixante Profès. Ignace & ses compagnons s'assemblerent ensuite pour donner un chef à la Compagnie. Ils n'étoient que six, parce que Xavier étoit parti pour les Indes, Rodriguez étoit en Portugal, le Fevre en Allemagne pour la Diete de Vormes, & Bobadille dans le Royaume de Naples. Ignace fut choisi pour Général, & il ne se rendit à cette élection, que par obéissance pour le pere Théodose Religieux de saint François son Confesseur, qui lui commanda de la part de Dieu d'accepter cette charge. Il prit le gouvernement de sa Société le jour de Pâques dix-septiéme d'Avril 1541, & le vendredi suivant lui & ses compagnons firent leur profession solemnelle, après avoir visité les sept églises qui sont les principales stations de Rome. La cérémonie se fit dans saint Paul, qui est hors des murs de la ville. Ignace y dit la Messe, & y reçut les vœux de ses compagnons avant que de les communier. Ils lui baiserent la main pour marque de leur obéissance. Pour lui il fit les siens au Pape immédiatement, & lui promit un dévouement entier.

XV. Il fait à Rome quelques établissemens.

Sa premiére fonction fut d'aller faire le catéchisme dans l'église de sainte Marie de Strata, qui fut donnée à sa Compagnie. Il dressa ensuite quelques réglemens généraux pour les particuliers de la Société, avant que de travailler à ses Constitutions. Pendant que ses compagnons étoient envoyés par le Pape en différentes Provinces de la Chrétienté, Salmeron & Brouet en Irlande, Lainez à Venise, le Fevre à Madrid, Bobadille & le Jai à Vienne & à Ratisbonne, Ignace de-

meura dans Rome. Il entreprit d'y fonder une maiſon, où l'on inſtruiroit les Juifs qui demanderoient le Baptême, & il engagea pluſieurs perſonnes à contribuer à cet établiſſement. Il forma auſſi le deſſein de fonder un aſyle pour les filles & les femmes déréglées, qui étoient à Rome en grand nombre. Pluſieurs grands Seigneurs favoriſerent ce projet qui fut bientôt exécuté. Il trouva des fonds pour deux maiſons d'orphelins; l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, & ces deux établiſſemens ſubſiſtent encore. Il employa le reſte de l'année à tracer le plan des Conſtitutions de ſon Ordre, qui parurent l'année ſuivante.

VII.

XVI. Ses Conſtitutions. Plan de ſa Société.

On y voit que ſon deſſein étoit que ceux de ſa Société partageaſſent leur tems, entre la vie contemplative & active. Ainſi, quant à la premiére, il ordonna l'oraiſon mentale, les examens de conſcience, la lecture des Livres ſaints, le fréquent uſage des Sacremens, les retraites ſpirituelles & les exercices de la préſence de Dieu. Et pour la ſeconde, il preſcrivit tout ce qui peut contribuer au ſalut & à la ſanctification du prochain, les prédications, les miſſions, les catéchiſmes, la converſion des hérétiques, la viſite des priſons & des hôpitaux, la direction des conſciences, & l'inſtruction de la jeuneſſe. Il ne voulut point donner d'autre habit à ſes Religieux que celui des Eccléſiaſtiques, tel qu'ils le portoient alors en Italie & en Eſpagne. Quoique rien ne ſoit plus conforme à l'eſprit de l'Egliſe, ni plus capable de nourrir & de fortifier la piété, que les Offices publics, quand ils ſe font

avec la décence & la dignité convenable ; néanmoins Ignace, ſans doute par un défaut de lumiére, ne jugea point à propos de les preſcrire aux ſiens, pas même les jours de Fêtes ni les Dimanches, & ſe contenta d'ordonner à ceux qui ſeroient dans les Ordres ſacrés, de réciter l'Office divin en particulier.

Par ces Conſtitutions le Général eſt déclaré perpétuel & doit réſider à Rome : mais on lui donne quatre Aſſiſtans généraux, d'Italie, de France, d'Eſpagne & d'Allemagne, qui n'auront pas voix déciſive, mais ſeulement conſultative. Ignace voulut de plus que ſa Société renfermât trois différens Ordres, l'un de profès, l'autre de coadjuteurs formés, & le troiſiéme d'écoliers approuvés, outre les novices. Entre les profès il en diſtingua de deux ſortes ; les uns de quatre vœux, les autres de trois ſeulement. Il mit auſſi de deux ſortes de coadjuteurs ; les uns ſpirituels, les autres temporels. Il voulut que les vœux des profès fuſſent ſolemnels ; que ceux des coadjuteurs fuſſent publics, mais ſimples. Ceux-ci ne ſe font qu'en préſence des Religieux de la maiſon, ſans qu'il y ait de député du Général pour les recevoir ; au lieu que cette formalité eſt requiſe pour les vœux des profès. A l'égard des écoliers approuvés ; ce qu'il y a de fort ſingulier, c'eſt que la Société ne s'oblige à eux qu'à condition qu'elle en ſera ſatisfaite ; tandis que de leur côté ils s'engagent abſolument à elle, en promettant d'y vivre & mourir dans l'obſervance des trois vœux ; & s'obligent par un vœu particulier, d'accepter l'état ou l'ordre qu'en trouvera dans la ſuite leur être convenable.

La Société a le pouvoir de les diſpenſer de leurs vœux & de les renvoyer, & ils conſervent le domaine & la propriété de leurs biens, quoiqu'ils ne puiſſent en joüir ni en diſpoſer indépendamment des Supérieurs. On a ſupprimé en France ce dernier article, qui tendoit à ruiner les familles ; & il a été l'occaſion de beaucoup de réflexions ſur le plan politique de la Société. Nous ne croyons pas devoir entrer dans ce détail.

On appelle parmi les Jéſuites, Coadjuteurs Spirituels, ceux qui ne font en public que les vœux de chaſteté, de pauvreté & d'obéiſſance, & non le quatriéme vœu qui regarde l'obéiſſance abſolue au Pape. Ils peuvent être non-ſeulement Régens dans les Colléges, mais même y être Recteurs. Ils ne peuvent concourir à l'élection du Général, & les profès des quatre vœux les précédent toujours. Ceux-ci ſont la partie eſſentielle de la Société, & ſont au fait de pluſieurs de ſes ſecrets. C'eſt le Général qui fait les Provinciaux, les Supérieurs des maiſons Profeſſes & des maiſons d'épreuves appellées Noviciats, & les Recteurs des Colléges. Et afin qu'il connoiſſe tous les ſujets propres à remplir les poſtes, les Provinciaux de toute l'Europe lui écrivent une fois tous les mois ; les Supérieurs des maiſons & les maîtres des novices, tous les trois mois ; & ceux des Indes, lorſqu'il ſe préſente quelque occaſion. On lui envoie auſſi de trois en trois ans les catalogues de chaque Province, dans leſquels on marque l'âge de chaque ſujet, ſes forces, ſes talens naturels, ſes qualités bonnes & mauvaiſes. Outre les Aſſiſtans qu'a le Général, la Société lui donne auſſi un

admoniteur, qui eſt en droit de lui repréſenter ce que lui ou les Aſſiſtans auroient remarqué d'irrégulier dans ſon gouvernement, ou dans ſa perſonne.

VIII.

XVII. Les compagnons d'Ignace commencent à enſeigner dans des Colléges. Ignace renonce à la direction des femmes.

Quatre ans après la publication des Conſtitutions, c'eſt-à-dire en 1546, les compagnons d'Ignace commencerent à enſeigner dans l'Europe les Humanités & la Philoſophie. François de Borgia Duc de Gandie, qui avoit été Vice-Roi de Catalogne, fut le premier qui leur ouvrit cette carriére. On ſait qu'il étoit arriére-petit-fils du Pape Alexandre VI ſi fameux par ſes déſordres. En attendant qu'il entrât parmi eux, ce qu'il fit l'année ſuivante, il leur fonda un Collége dans la ville de Gandie. Le Fevre alla par ordre du Général travailler à cet établiſſement. On obtint du Pape & de l'Empereur, que ce Collége eût les mêmes droits que les Univerſités d'Alcala & de Salamanque. En même-tems Ignace ſe vit chargé de la direction de quelques Dames, qui voulurent faire les mêmes vœux que les Jéſuites. Il ne fut pas long-tems à ſe repentir de s'en être chargé, ſe plaignant que quelques dévotes lui cauſoient plus d'embarras que toute ſa Société. On ne finit jamais avec elles, diſoit-il; il faut à tout moment réſoudre leurs queſtions, guérir leurs ſcrupules, terminer leurs querelles. Elles perdent leur tems & en font beaucoup perdre à leurs Directeurs, ſouvent ſans en devenir meilleures. Cette réflexion de ſaint Ignace étoit de fort bon ſens. C'eſt ce qui l'engagea de recourir au Pape, pour lui demander de délivrer ſa Compagnie d'un pareil fardeau. En conſéquence le Pape

fit expédier des Lettres apostoliques, par lesquelles les Jésuites sont dispensés du gouvernement des femmes qui voudroient vivre sous l'obéissance de la Compagnie. Cette précaution n'empêcha pas les Jésuitesses de renaître après la mort d'Ignace ; & il fallut que le Pape Urbain VIII employât toute son autorité pour les supprimer.

XVIII. Progrès des Jésuites.

Ce fut au commencement de la même année 1546 que Paul III demanda à Ignace deux Théologiens de la Société, pour assister au Concile de Trente. Lainez & Salmeron furent choisis, & Ignace leur donna des avis salutaires avant leur départ. Il leur recommanda de s'unir étroitement avec le Pere le Jai, qui y étoit déja comme député du Cardinal d'Ambourg. Nous avons vû comment Lainez s'attira de la part des Peres du Concile le reproche de Pélagianisme, & l'étrange personnage qu'il fit en plusieurs occasions. L'année suivante, le progrès de la Société devint sensible. Le Pere le Jai ayant gagné l'amitié d'Hercule d'Est Duc de Ferrare, établit un Collége dans cette ville. Les Jésuites dispersés à Louvain en différentes maisons chez des particuliers, se réunirent & se choisirent un Recteur. Il y en avoit quelques-uns à Paris qui logeoient chez les Chartreux, n'ayant point encore de demeure fixe. Leurs affaires alloient beaucoup mieux en Espagne, où ils avoient déja un Provincial. Le fameux Alvarez entra parmi eux cette année, & ils fonderent un Collége à Sarragosse. Peu après ils en eurent aussi un à Messine & à Palerme, que fonda le Vice-Roi de Sicile.

Cependant Melchior Canus Dominicain,

XIX. Jugement que Melchior Canus porte de cette Société. Ignace tâche de la défendre.

célébre par sa science & par sa piété, craignoit le progrès de cette nouvelle Société, & s'efforçoit de le faire craindre aux autres. Il disoit hardiment, qu'elle causeroit à l'Eglise des maux sans nombre. Le zéle, les lumiéres & la piété de ce grand homme, donnerent beaucoup de crédit à une si triste prédiction. Saint Ignace craignant que ces bruits fâcheux ne nuisissent à sa Compagnie, écrivit aux Peres d'Espagne, de faire voir à Melchior Canus la Bulle de leur Institut, & de lui représenter modestement que le Vicaire de Jesus-Christ n'auroit point approuvé une Société antichrétienne; qu'entre ces hommes que ce Docteur regardoit comme des Précurseurs de l'Antechrist, le Pape Paul III en avoit choisi deux pour être ses Théologiens au Concile de Trente. En même-tems Ignace envoya en Espagne des copies de plusieurs sentences qu'il avoit obtenues en faveur de sa Société: mais toutes ces piéces ne firent point changer d'avis à Melchior Canus. Les Jésuites commençoient à avoir des Missionnaires dans le Royaume de Congo en Afrique, qui a au Midi le Monomotapa & au Septentrion le pays des Négres. Ils y firent peu de bien, & furent bientôt chassés de ce Royaume.

XX. Nouveaux progrès de la Société.

Ils s'établirent en d'autres lieux de l'Afrique, en Amérique, & dans les Indes Orientales. Ignace se servoit des abondantes aumônes qu'on lui faisoit pour entretenir l'émulation parmi ses disciples, & faire fleurir les Sciences dans sa Société. Il obligea les Professeurs de Messine & de Palerme à lui rendre compte toutes les semaines, & il voulut qu'on lui envoyât du fond de l'Espagne

toutes les théses de Philosophie & de Théologie, avec les compositions des jeunes Régens en vers & en prose, qu'il se donnoit la peine de lire & de faire examiner en sa présence. Il envoya Salmeron & Canisius avec le Pere le Jai à Ingolstad où ils enseignerent, après avoir pris en passant à Bologne le degré de Docteur en Théologie. Le Duc de Baviére les recommanda en mourant à son fils Albert. On ne fut pas si favorable en France à la Société. Ceux qui demeuroient chez les Chartreux à Paris, passerent ensuite dans le Collége des Lombards; & en 1550 Guillaume du Prat Evêque de Clermont, les retira dans son hôtel de la rue de la Harpe, & leur laissa de grands biens; mais ils ne pouvoient en profiter, parce que leur Institut n'étoit pas approuvé dans le Royaume.

IX.

XXI. Le Parlement de Paris s'oppose à leur établissement en France.

Le Parlement s'opposa fortement aux Lettres Patentes qu'ils sollicitoient auprès de Henri II. Cet illustre Corps disoit, qu'il n'y avoit déja que trop de Religieux en France; qu'à l'égard de ces nouveaux venus, il falloit commencer par communiquer à l'Evêque de Paris & à l'Université, les Bulles qu'ils avoient obtenues des Papes. Ce n'étoit pas là un moyen d'avancer leur établissement, parce que Eustache du Bellai qui étoit pour lors Evêque de Paris, avoit de la nouvelle Société une idée très-peu favorable. Le fameux Pere Bouhours Jésuite, qui a écrit la vie de saint Ignace, rapporte qu'un Docteur ami de l'Evêque déclara hautement la guerre aux Jésuites, en disant par-tout, que la Société qui venoit de naître, avoit quelque chose de monstrueux, & qu'elle ne dureroit

pas ; que celui qui l'avoit établie, étoit un petit Eſpagnol viſionnaire ; qu'il valoit mieux faire du bien aux gueux & aux vagabonds qu'aux Jéſuites, & qu'on ne feroit pas mal de les chaſſer du Royaume. Ce ſont les propres termes du Pere Bouhours.

Pendant que la Société éprouvoit tant d'oppoſitions en France, on lui donnoit ailleurs de ſolides établiſſemens. Dès que Jules III eut été élu, Ignace alla ſe jetter à ſes pieds, pour lui demander que ſes compagnons, qui travailloient dans le Bréſil, dans les Indes & le Japon, euſſent part à la grace du Jubilé qu'il venoit d'accorder, ſans être obligés de venir à Rome. Le nouveau Pape reçut très-bien Ignace, & lui donna le pouvoir de leur preſcrire lui-même ce qu'il voudroit, pour leur faire gagner les Indulgences du Jubilé. Il confirma le nouvel Inſtitut par une Bulle, où il fait mention du quatriéme vœu, que la Société faiſoit de rendre au Pape une entiére obéiſſance. Ces faveurs du Pape n'empêcherent pas qu'elle ne trouvât toujours de grands obſtacles à ſon établiſſement en France. Comme il n'y avoit point parmi les Jéſuites qui étoient à Paris, de profès qui pût prendre poſſeſſion de l'hôtel de Guillaume du Prat, & accepter les biens que le Prélat leur avoit donnés, Ignace travailla à lever cet obſtacle, en ordonnant à l'un des Jéſuites de Paris, de faire ſes vœux de profez entre les mains de l'Evêque de Clermont. Celui-ci commit pour cela l'Abbé de ſainte Geneviéve ; & ſaint Ignace employa le crédit du Cardinal de Lorraine qu'il avoit connu à Rome, pour obtenir des Lettres Patentes. On en vint à bout à force de ſollicitations ;

mais malgré les ordres réitérés de la Cour, le Parlement perſiſta long-tems à refuſer l'enregiſtrement de ces Lettres.

XXII. L'Archevêque de Tolède interdit les Jéſuites. Ces Peres font de nouveaux progrès.

Paris ne fut pas la ſeule ville où la Société eſſuya des contradictions. En Eſpagne l'Archevêque de Tolède interdit en 1552 tous les Jéſuites du Collége d'Alcala, la ſeule maiſon qu'ils euſſent dans ſon Diocèſe; & prononça une ſentence d'excommunication, contre tous ceux qui iroient ſe confeſſer chez eux. Il ordonna aux Curés & aux Maiſons religieuſes, de ne laiſſer ni prêcher ni dire la Meſſe à aucun membre de la Société, & interdit tous les Prêtres de Tolède qui avoient été en retraite chez ces Peres. Mais le Conſeil Royal condamna la conduite de cet Archevêque. Le Pape lui fit auſſi écrire en faveur des Jéſuites, & le Prélat céda à de ſi puiſſantes ſollicitations. Ignace l'en remercia par une Lettre, dans laquelle il lui promet que les Jéſuites d'Alcala ne feroient aucune fonction dans ſon Diocèſe ſans ſon agrément. La même année la Société perdit le Pere le Jai, qui mourut à Vienne en Autriche. Elle acquit en même-tems à Rome le Collége Germanique, ainſi nommé, parce qu'il fut établi pour élever des jeunes Clercs d'Allemagne. On lui donna auſſi des Colléges, à Perouſe, à Ugubio & à Modéne. Ignace envoya dans le même-tems quelques-uns de ſes compagnons dans l'Iſle de Corſe, & dans la Valentine; & Lainez fut fait Provincial en Italie. Ignace refuſa d'incorporer les Théatins & les Barnabites avec ſa Société. Nous parlerons bientôt de ces nouveaux Inſtituts.

Ignace voyoit chaque jour croître ſa Com-

XXIII. Ils font une multitude d'établiſſemens dans tous les pays du monde.

pagnie. En 1553 le Pape Jules III l'établit à Jéruſalem, à Conſtantinople & dans l'Iſle de Chypre. On commença d'enſeigner la Philoſophie & la Théologie dans le Collége Romain. Celui de Florence fut ouvert, auſſi-bien que celui de Perugia. Lainez en fonda un à Génes, & établit une maiſon à Montréal dans l'Iſle de Corſe. Caniſius inſtitua une Academie à Vienne en Autriche; Corduba une à Cordoue; Alvarez une autre à Avila. On bâtit à la Société une égliſe à Barcelone, une maiſon profeſſe à Liſbonne, & à Ebora. Ignace envoya auſſi de ſes compagnons dans le Bréſil & en Ethiopie. Il écrivit au Roi des Abyſſins. Quoiqu'il eût réſolu de ne point permettre que ſes diſciples fuſſent élevés aux dignités de l'Egliſe, il ſouffrit que Mugnez fût fait Patriarche; Oviedo, Evêque de Nicée, & Carnero, Evêque d'Hieraple. Ils partirent pour l'Ethiopie en 1554. La Société eut la même année un Collége à Tivoli, un autre à Lorette & à Syracuſe. Elle avoit un ſi grand nombre de maiſons en Eſpagne, qu'elle les partagea en trois Provinces, où elle ne ceſſoit de former de nouveaux établiſſemens.

X.

XXIV. Nouvelle oppoſition que la Société trouve en France. Décret de la Faculté de Théologie.

Tant de ſuccès les dédommageoient des contradictions qu'ils continuoient d'éprouver en France. Le Roi à la ſollicitation du Cardinal de Lorraine, preſſoit le Parlement d'enregiſtrer les Lettres Patentes qu'il leur avoit accordées; & le Parlement continuoit de refuſer. L'Evêque de Paris s'y oppoſa pareillement; & la Faculté de Théologie fit le premier de Décembre de la même année, un Décret qui porte entre autres choſes, que cette

cette nouvelle Société, qui s'attribue le nom de Jeſus, ſemble périlleuſe en matiére de Foi, ennemie de la paix de l'Egliſe, & plutôt née pour la ruine que pour l'édification des fidéles. Ce ſont les propres termes du Décret de Sorbonne. Ce Décret ayant été envoyé à Rome, les Jéſuites vouloient qu'on y répondît par une apologie; mais le Général fut d'un avis contraire, & dit qu'il ne falloit y répondre que par un profond ſilence. La publication du Décret de la Faculté de Théologie ſouleva tout le monde à Paris contre les Jéſuites. Les Prédicateurs parloient contre eux dans les chaires; les Curés attaquoient hautement le plan de cette Société; les Profeſſeurs s'élevoient contre ſa doctrine. L'Evêque de Paris leur interdit toutes fonctions dans ſon Diocèſe; & ſon exemple fut ſuivi par pluſieurs autres Prélats qui ſe trouvoient à Paris. Mais ces Peres trouverent moyen de diſſiper la tempête avec le tems.

XXV. Les Jéſuites ſont chaſſés de Sarragoſſe, & enſuite rappellés.

L'année ſuivante 1555 il s'éleva contre eux un terrible orage à Sarragoſſe en Eſpagne. Ils avoient bâti une égliſe dont le terrein anticipoit ſur celui des Auguſtins. Ceux-ci, de concert avec les Cordeliers, s'oppoſerent à la conſécration de cette égliſe, & gagnerent le grand Vicaire de l'Archevêque, qui ordonna aux Curés de défendre à leurs Paroiſſiens ſous peine d'excommunication, de fréquenter l'égliſe des Jéſuites. Auſſitôt on les excommunia dans les différentes Paroiſſes; on éteignit les cierges, on les chargea de malédictions, on chanta contre eux le Pſeaume 108, & on n'oublia rien pour les faire regarder comme des impies,

des déteſtables, des ennemis de l'Egliſe & de Dieu. On prononça même un interdit contre la ville, tant que les Jéſuites y reſteroient : ce qui leur fit prendre le parti de ſe retirer. Ils apporterent les clefs du Collége au Sénat, & demanderent leur congé, qu'on leur accorda volontiers. Leur départ rétablit le calme dans la ville. Mais Marie Jeanne la folle mere de Charles V, ordonna qu'on les rappellât. L'Archevêque obéit, les principaux de la ville les inviterent à revenir, & ils furent rétablis d'une maniére fort honorable.

XI.

XXVI. Mort de S. Ignace.

Saint Ignace avoit été juſqu'ici comme l'ame de ce grand corps, qui s'étendoit de plus en plus dans toutes les parties du monde. Enfin épuiſé par tant de travaux, & par pluſieurs maladies, il crut que ſa fin approchoit. Il avoit ſouhaité de voir trois choſes avant ſa mort, ſon Livre des Exercices ſpirituels approuvé par le ſaint Siége, ſa Société confirmée, & ſes Conſtitutions rendues publiques. Ses vœux étant accomplis, il ne déſira plus que la mort. Il ſe retira dans la belle maiſon de campagne du Collége Romain, qu'il avoit fait bâtir l'année précédente : mais voyant que ſon mal ne faiſoit qu'augmenter, il ſe fit ramener à la ville, & le vingt-huitiéme de Juillet 1556 il reçut le ſaint Viatique, quoiqu'on ne le crût pas en grand danger. Le trente-uniéme au matin qui étoit un vendredi, on entra dans ſa chambre pour s'informer comment il avoit paſſé la nuit, & on le trouva prêt à expirer. On voulut lui faire prendre quelque choſe dans la penſée que ce n'étoit qu'une foibleſſe ; mais Ignace revenu un peu à lui, répondit

d'une voix mourante que ces précautions étoient inutiles. Et prononçant le nom de Jeſus, les yeux élevés au ciel & les mains jointes, il expira entre les bras de ſes enfans. Il étoit dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge, & dans la trente-troiſiéme depuis ſa converſion. Il n'y avoit que huit ans que ſa Société étoit approuvée par le ſaint Siége ; & cependant il la vit répandue preſque par tout le monde, & diviſée en douze Provinces, qui dès-lors avoient au moins cent Colléges, ſans les maiſons profeſſes. „ Il n'a fait aucun miracle, dit Riba- „ denéira dans l'une des deux vies de ſaint „ Ignace qu'il a compoſées ; mais l'établiſ- „ ſement de ſa Société eſt le plus grand de „ tous les prodiges. “ *Orlandin, & Maffée Jéſuites.*

XXVII. Sa ſépulture. Sa canoniſation.

Il fut enterré dans l'égliſe de la Maiſon profeſſe au pied du grand autel. Le corps demeura dans le lieu de ſa ſépulture juſqu'en 1568 qu'on l'en retira pour jetter les fondemens de la ſuperbe égliſe du grand Jeſus, que le Cardinal Alexandre Farnèſe fit bâtir. Quand elle fut achevée, le corps y fut tranſporté & mis au côté droit du grand autel par le Général Aquaviva en 1597. Voici l'inſcription ſinguliére que les Jéſuites firent mettre ſur le tombeau du Saint. Qui que tu ſois qui te repréſente dans ton eſprit l'image du grand Pompée, de Céſar, ou d'Alexandre, ouvre les yeux à la vérité, & tu verras ſur ce marbre qu'Ignace a été plus grand que tous ces Conquérans. Les Jéſuites prévinrent le jugement du Pape & décernerent à leur pere une eſpéce de culte particulier. Ils s'aſſembloient tous les ans à ſon tombeau le jour de ſa mort, & l'un d'eux y faiſoit un diſ-

cours à sa louange. Bellarmin, qui fut le second des Jésuites que le Pape Clément VIII fit Cardinal, prononça cet éloge en 1599. Tous les Jésuites se prosternerent alors devant le corps d'Ignace, & le peuple suivit bientôt leur exemple. Paul V fit faire des informations pendant quatre ans, & les Jésuites firent agir si efficacement les principales Puissances de l'Europe auprès de ce Pape, qu'il déclara Ignace bienheureux en 1609. Il fut canonisé treize ans après par Grégoire XV à la sollicitation de l'Empereur, de plusieurs Rois, Princes & Princesses Catholiques; car la Société étoit déja très-puissante dans les Cours de plusieurs Souverains. Peu de tems après cette canonisation, les Jésuites firent en sorte qu'on mît dans le Calendrier le nom de saint Ignace le 31 Juillet, à la place de celui de saint Germain d'Auxerre, ce saint Défenseur des vérités de la Grace contre les Pélagiens, cet Evêque si merveilleux, & l'un des plus grands ornemens de l'Eglise Gallicane. Un nom si respectable n'auroit plus paru dans les Calendriers, s'il n'y eût été remis par un Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur un excellent discours de l'Avocat Général.

XXVIII. Ses miracles.

Quoique Ribadenéira n'attribue d'autre miracle à saint Ignace que l'établissement de sa Société, les autres Historiens de ce Saint, tous Jésuites comme le premier, au nombre de trente au moins, & Ribadenéira lui-même dans la seconde vie qu'il a composée, en racontent plusieurs, dont quelques-uns n'auroient jamais dûs être rapportés par des Ecrivains sérieux, & qui veulent faire respecter la Religion. De tous ces Auteurs le

fameux Pere Bouhours a été le plus circonspect, & paroît avoir voulu s'arrêter aux merveilles qu'il jugeoit les plus constantes. Il parle de la résurrection d'un nommé Lisan, qui s'étoit pendu parce qu'il avoit perdu un procès qu'il avoit avec son frere. Ignace se borna à *demander à Dieu autant de vie qu'il en falloit à ce misérable pour se confesser.* Lisan revint tout d'un coup, dit le P. Bouhours, & *le ressuscité mourut dès qu'il se fut confessé.* [Il faut convenir que cette belle histoire n'est pas mal imaginée, pour faire accroire aux ignorans, qu'il suffit de craindre l'enfer & d'aller à confesse pour être sauvé. Lisan qui se confesse en sortant de l'enfer devoit en avoir une terrible crainte.] Le même Auteur assûre que „ le nom d'Ignace étoit redoutable aux puis- „ sances de l'enfer, & qu'on a entendu quelque- „ fois les possédés s'écrier au milieu des exor- „ cismes, à la vûe d'une image du serviteur de „ Dieu : *Où est ton pouvoir, Lucifer, puisqu'un „ peu de papier avec la figure d'un Prêtre, nous „ fait fuir sans que nous puissions résister ? Ha, „ Dieu, comment nous privez-vous de la „ gloire pour la donner à un petit Prêtre boi- „ teux ?* " Le même Jésuite s'étend sur les visions, les extases, les prédictions & autres prodiges d'Ignace. Dès le commencement de sa conversion, il fut un jour élevé en esprit, & *vit comme une figure qui lui représentoit clairement la très-sainte Trinité.* „ Mais de toutes les faveurs qu'il reçut alors, „ dit toujours le P. Bouhours, la plus re- „ marquable fut un ravissement qui dura „ huit jours. . . Cette grande extase com- „ mença un samedi sur le soir, & finit le „ samedi suivant à la même heure. Il n'eut

Vie de saint Ignace in-4°. chez Cramoisi, par le P. Bouhours de la Compagnie de Jesus, p. 89.

P. 488. 489.

P. 38.

„ aucun uſage de ſes ſens tout ce tems-là. „ On le crut mort, & on l'auroit enterré, „ ſi des gens qui viſiterent ſon corps ne ſe „ fuſſent apperçus que le cœur lui battoit un „ peu... Perſonne n'a ſçu les ſecrets qui lui „ furent révélés dans ce long raviſſement. "

P. 81. Le même Auteur dit que quand Ignace étoit dans la claſſe, ſon eſprit s'envoloit au ciel, & que c'étoit la raiſon pour laquelle il n'apP. 451. prenoit rien. Il rapporte un long extrait d'un Ecrit dreſſé par ſaint Ignace lui-même, qui contient ſes diſpoſitions intérieures pendant quatre mois, marquant jour par jour ce qui ſe paſſoit en ſon ame. On y voit des choſes très-ſinguliéres, & qu'un Hiſtorien prudent n'auroit pas dû rapporter. Il y eſt parlé de viſions, d'apparitions, de viſites céleP. 455. ſtes. Je craindrois, dit fort bien le P. Bouhours, de fatiguer les Lecteurs, ſi je rapportois tout entier (le Mémoire Caſtillan écrit de la main d'Ignace.) La même raiſon nous porte à n'en rapporter abſolument rien.

XII.

XXIX. Diviſions dans la Société.

Auſſitôt après la mort d'Ignace, on penſa à élire un Général; & en attendant, la Communauté élut Lainez Vicaire général, qui indiqua une Aſſemblée pour le mois de Novembre. Mais la guerre qui étoit alors entre le Pape Paul IV & Philippe II, ayant empêché les Jéſuites Eſpagnols de ſe rendre à Rome, on ne put tenir l'Aſſemblée que deux ans après. Pendant cet intervalle il y eut de grandes diviſions entre les Jéſuites. Il ne reſtoit plus que cinq des premiers compagnons d'Ignace, Lainez, Salmeron, Brouet, Roderic & Bobadille. Ce dernier, qui étoit homme entreprenant, ſe plaignit hautement

que Lainez eût ſeul toute l'autorité, & demanda que la Société fût gouvernée par les cinq anciens profès, nommés dans les Bulles des Papes. Il vint à bout de faire approuver ſon projet. Mais ce gouvernement ne dura que juſqu'au mois de Juillet 1558, tems auquel on élut un Général. Le Chapitre ſe tint au mois de Juin, & l'on commença par envoyer Lainez & Salmeron demander au Pape ſa bénédiction. Paul IV la leur accorda volontiers : après quoi, le diſcours étant tombé ſur ſainte Marie Magdeleine, le Pape fit l'éloge de cette Sainte, & leur dit qu'il ſeroit à propos qu'ils célébraſſent, comme les autres Religieux, l'Office divin, qui eſt ſi propre à enflammer nos cœurs du feu de la charité qui brûloit celui de Magdeleine. Mais cet avis ſi ſage du ſouverain Pontife, ne fut point du goût des Jéſuites.

XXX. Lainez élu Général. Il dreſſe un réglement pour les études.

Lainez fut élu Général ; & le premier exercice qu'il fit de ſon autorité, fut de faire imprimer les Conſtitutions dreſſées par le Pere Ignace, & de dreſſer un réglement pour les études, & le choix des Auteurs qu'on devoit ſuivre dans les matiéres de Théologie & de Philoſophie. C'eſt ce qui avoit été déja réglé par ſaint Ignace. Il ne vouloit pas qu'on enſeignât des opinions contraires à celles qui ſont fondées ſur l'Ecriture ſainte & ſur la doctrine des ſaints Peres. Le reſpect qu'il avoit pour celle de ſaint Thomas, & les lumiéres pures qu'il ſçavoit que l'on pouvoit y puiſer, l'avoient porté à en recommander l'étude à ſes diſciples. Le Pere Lainez renouvella cette partie du réglement de ſaint Ignace, dans l'aſſemblée de 1558. Mais à ces premiéres paroles du Fondateur de la

Contin. de M. Fleuri. Tom. XXXI. pag. 306.

Société : *On lira l'ancien & le nouveau Teſtament, & la doctrine ſcolaſtique de S. Thomas*, il ajoûta : On lira auſſi & l'on expliquera le Maître des Sentences. Mais ſi dans la ſuite, quelqu'un compoſoit une Somme, ou un Traité de Théologie mieux accommodée aux beſoins du tems où nous ſommes, *his noſtris temporibus accommodatior*, on pourroit l'enſeigner, après qu'il en auroit été délibéré entre les Peres de la Société, qui ſeroient trouvés les plus propres à en porter leur jugement, & avec l'approbation du Général.

XXXI. Observations ſur ce réglement.

Cette addition eſt très-remarquable. On pourroit peut-être ſuppoſer que l'on vouloit uniquement parler d'un corps de Théologie, mis dans un ordre & dans un ſtyle plus convenable. Mais les circonſtances empêchent d'en juger ſi favorablement. On voit par les termes mêmes du Décret, qu'il s'agiſſoit de changemens d'une extrême importance. Bien des gens s'imaginoient qu'on ne pouvoit combattre comme il faut les Luthériens qui nioient le libre arbitre, qu'en ſuivant des principes conformes à ceux des Pélagiens. C'eſt ce que nous apprend le Cardinal Contarenus, qui mourut dès l'an 1542. Il s'eſt élevé, dit-il dans ſon Livre de la Prédeſtination, des hommes qui ſe donnent pour ennemis des Luthériens & pour défenſeurs de la vérité Catholique. En voulant établir le libre arbitre, ils ſortent des juſtes bornes; ils relévent inſenſiblement l'homme & dépriment la grace de Dieu. De Catholiques ils deviennent Pélagiens. *Ipſi ex Catholicis Pelagianos ſe faciunt.* Les Peres du ſaint Concile de Trente traiterent Lainez & Salmeron de Pélagiens : ce qui prouve que ces

deux Jéſuites marchoient ſur les traces de ces mauvais Catholiques, dont parloit le Cardinal Contarenus. Ainſi, dans l'eſprit de Lainez, *une Théologie mieux accommodée aux beſoins du tems*, ne pouvoit être autre choſe qu'une Théologie contraire à celle de ſaint Thomas touchant la grace & le libre arbitre. Peut-être cachoit-on auſſi ſous ces mots, le deſſein d'une morale conforme aux inclinations des hommes & plus accommodante.

XIII.

XXXII. Les Jéſuites fixés à Paris. Avec quelles modifications.

Lainez fit en 1561 un voyage à la Cour de France, & aſſiſta au fameux Colloque de Poiſſi. Il ſollicita ſi fortement en faveur de ſa Société, qu'il obtint enfin qu'elle fût fixée à Paris. Les Prélats aſſemblés à Poiſſi lui donnerent tous les biens de l'Evêque de Clermont, qu'on leur diſputoit au Parlement malgré quatre ou cinq juſſions de la Cour. Le Parlement avoit conſenti à s'en rapporter au jugement des Evêques ſur cette affaire. Les Evêques en approuvant la Société, exigerent qu'elle prît un autre nom que celui de Jeſus, & que l'Evêque diocéſain eût une entiére juriſdiction ſur elle, & un plein pouvoir de chaſſer de la Compagnie les forfaiteurs & mal vivans. Ce ſont les termes de l'acte de réception des Jéſuites en France par l'Aſſemblée de Poiſſi. Le même acte contenoit encore d'autres conditions, & ſur-tout celle-ci : Que les Freres de cette Compagnie ne feroient rien au préjudice des Evêques, Chapitres, Curés, Paroiſſes & Univerſités; & renonceroient à tous priviléges contraires qui ſeroient portés par leurs Bulles. Cet acte fut enregîtré au Parlement le treiziéme de Février 1562. L'Evêque de Paris ne donna

de même ſon conſentement, qu'avec différentes modifications.

XXXIII. Ils ouvrent leur Collége. Oppoſition de l'Univerſité. Le Recteur les interroge par ordre du Parlement.

Quand les Jéſuites ſe virent approuvés en France, ils firent tous les préparatifs néceſſaires pour faire uſage de cette approbation. Ils s'adreſſerent en 1564 à Julien de ſaint Germain, qui étoit alors Recteur de l'Univerſité, lequel, de ſon propre mouvement & ſans conſulter les Facultés, leur donna des Lettres d'immatriculation ſous le ſceau privé du Recteur. En vertu de ces Lettres ils ouvrirent leur Collége, à qui ils donnerent le nom de Collége de Clermont de la Société de Jeſus. C'étoit une grande maiſon, qu'on appelloit la Cour de Langres, dans la rue ſaint Jacques. Ils l'avoient achetée l'année précédente, des legs de Duprat Evêque de Clermont. Ils commencerent à y faire des leçons publiques le premier d'Octobre 1564. Maldonat y enſeigna la Philoſophie, & Vanege les Humanités. Mais à peine leur Collége fut-il ouvert, que les oppoſitions ſe renouvellerent. Jean Prévôt, qui fut fait Recteur au mois d'Octobre, leur défendit tout exercice de claſſe, juſqu'à ce qu'ils euſſent montré le droit qu'ils avoient de profeſſer. Les Jéſuites préſenterent Requête au Parlement, pour faire lever cette défenſe. Il fut ordonné que le Recteur les interrogeroit le dix-huitiéme de Février 1565. (Ce fut cette même année qu'ils perdirent leur Général Lainez.) Le Recteur leur dit : Etes-vous ſéculiers, réguliers, ou moines? *Réponſe.* Nous ſommes en France tels que la Cour nous a nommés, *tales quales*, ſçavoir la Société qu'on appelle du Collége de Clermont. *Demande.* Etes-vous moines ou ſéculiers? *R.* Ce n'eſt pas ici le

lieu de nous faire cette demande. *D.* Etes-vous véritablement moines, réguliers, ou ſéculiers? *R.* Nous avons déja répondu que nous ſommes tels que la Cour nous a nommés.

XXXIV. Diverſes requêtes préſentées au Parlement contre l'établiſſement des Jéſuites.

L'Univerſité refuſa d'aggréger les Jéſuites à ſon Corps; & conclut que l'on devoit procéder à la rigueur contre eux, & faire défenſe aux écoliers de prendre leurs leçons. Les Peres de la Société préſenterent auſſitôt Requête au Parlement pour empêcher l'effet de cette ſentence. C'eſt ce qui détermina l'Univerſité à choiſir Etienne Paſquier pour ſon Avocat, & à nommer des Députés de chaque Faculté pour pourſuivre l'affaire. Les Curés de Paris préſenterent en même-tems Requête au Parlement, & intervinrent en faveur de l'Univerſité, demandant qu'on ne reçut les Freres de la Société de Jeſus, ni comme réguliers, ni comme Collége. Euſtache du Bellai Evêque de Paris, le Prévôt des Marchands, les Echevins, le Cardinal de Châtillon Evêque de Beauvais comme conſervateur des priviléges de l'Univerſité, les deux Chanceliers, de Notre-Dame & de ſainte Geneviéve, les Adminiſtrateurs des hôpitaux, & les Ordres Religieux mendians, préſenterent auſſi leurs Requêtes, & choiſirent des Avocats pour plaider contre la nouvelle Société. L'Univerſité avoit conſulté Charles du Moulin, & ſa conſultation fut rendue publique. Elle portoit que l'Univerſité étoit bien fondée à intenter action contre les Jéſuites, afin de les empêcher d'enſeigner, & le Juriſconſulte en apportoit pluſieurs raiſons.

XIV.

XXXV. Plaidoyer de Pierre Verſoris en faveur des Jéſuites.

Etienne Paſquier & Pierre Verſoris furent choiſis pour plaider la cauſe, le premier pour l'Univerſité, & le ſecond en faveur des Jéſuites. Verſoris dit, que comme la nature ne laiſſe ſortir les ſerpens de leur retraite pendant le printems, qu'après avoir produit la fleur du frêne, qui doit ſervir d'antidote à leur venin; & ne reſſerre cette fleur à la fin de l'automne, qu'après avoir renfermé les mêmes ſerpens; de même la Providence divine n'avoit permis les héréſies de Luther & de Calvin, qu'en établiſſant la Compagnie de Jeſus, qui les devoit combattre. Pour montrer que cette Compagnie étoit miraculeuſe dans ſon origine & dans ſon progrès, Verſoris dit, qu'on devoit faire attention qu'elle avoit été inſtituée par un homme de guerre. Il fit enſuite l'hiſtoire d'Ignace, de ſa converſion, de ſes voyages, de ſes études, des premiers compagnons qu'il aſſembla. Il rapporta la confirmation de l'Inſtitut de la Société par Paul III, qui la fixa d'abord à ſoixante ſujets; & il eut ſoin de faire remarquer ce que tout le monde ſavoit aſſez, que cette limitation ayant été levée, ces Peres ſe multiplierent d'une maniére ſi étonnante, que quinze ans après leur établiſſement, ils avoient déja douze Provinces dans l'ancien & le nouveau monde. Verſoris prétendoit, dit le Continuateur de M. Fleuri, qu'on ne pouvoit attribuer ces progrès ſi rapides, qu'à l'utilité que les peuples en tiroient pour l'inſtruction de leurs enfans; & il oſa aſſûrer qu'il n'y avoit rien à craindre d'un Ordre, qui par un vœu particulier renonçoit aux dignités de l'Egliſe.

To. XXXIV. p. 284.

Voulant enſuite juſtifier ceux pour qui il parloit, des oppoſitions ſans nombre qu'ils trouvoient en France & ſur-tout à Paris, il en fit preſque un corps tout compoſé de Saints; & le comparant à pluſieurs Ordres Religieux qui avoient eu des contradictions dans leur origine, il prétendit faire valoir les Jéſuites par les oppoſitions mêmes qu'on formoit à leur établiſſement. Il eſſaya enſuite de donner des réponſes aux objections formées contre l'Inſtitut des Jéſuites : il vanta leur deſintéreſſement & leur humilité ; & de toutes ces raiſons, qui ne diminuerent rien dans la plûpart des eſprits, de la frayeur que leur cauſoit ce nouvel Inſtitut, il conclut qu'il falloit entériner ſa Requête, & permettre que la jeuneſſe pût être élevée ſous la diſcipline de ces nouveaux venus.

XXXVI. Plaidoyer d'Etienne Paſquier contre les Jéſuites.

Etienne Paſquier parla enſuite pour l'Univerſité; & après avoir réfuté avec force le plaidoyer de ſon adverſaire en faveur des Jéſuites, il conclut „ Que cette nouvelle „ eſpéce de Religieux qui ſe diſoient de la „ Société de Jeſus, non-ſeulement ne de- „ voit point être aggrégée au Corps de l'U- „ niverſité, mais qu'elle devoit être encore „ entiérement bannie, chaſſée & extermi- „ née de la France. Il entreprit de le prou- „ ver par les anciennes Ordonnances & Con- „ ſtitutions de l'Univerſité, & par l'origi- „ ne, l'établiſſement & les progrès des Jé- „ ſuites ; afin qu'en confrontant l'un avec „ l'autre, la Cour pût juger s'il étoit à pro- „ pos de les incorporer dans l'Univerſité : & „ enfin par l'utilité ou le dommage qui en „ pouvoit revenir à la Religion Chrétienne, „ & ſpécialement à la France, ſi on les ad-

Continuat. de M. Fleuri, pag. 287. & ſuiv.

„ mettoit. Il s'étendit fort au long ſur l'o-
„ rigine de l'Univerſité, ſur ſes loix, ſes
„ quatre Facultés, qui ont fait juſqu'à pré-
„ ſent, dit-il, comme un Concile Général
„ perpétuellement établi dans cette grande
„ ville, & dans laquelle on a toujours vécu
„ dans une parfaite tranquillité. Paſſant en-
„ ſuite à l'Inſtitut des Jéſuites, à ſon ori-
„ gine, & à ſon progrès, il dit que l'auto-
„ rité du ſaint Siége, étant rejettée par les
„ Luthériens d'Allemagne, ces Peres remon-
„ trerent au Pape, que leur premier vœu
„ étoit de reconnoître le ſouverain Pontife
„ au-deſſus de toute autre Puiſſance, & qu'il
„ n'y avoit aucun Prince ni aucun Concile
„ qui ne dût ſe ſoumettre à ſes loix. Que
„ cette flatterie fit plaiſir à Paul III, qui
„ voyant que tous les Religieux de cet Or-
„ dre étoient autant de nouveaux vaſſaux,
„ penſa qu'il ne pouvoit mieux faire que
„ de les approuver ; que ce fut cependant
„ avec certaines limitations.

Paſquier ajoûta „ que le Pape ne leur per-
„ mit d'abord que d'être ſoixante, mais
„ qu'en 1543 & 1550 cette reſtriction qui
„ rendoit la permiſſion moins dangereuſe,
„ fut révoquée par Jules III, & qu'il leur
„ fut permis dès-lors de recevoir autant de
„ ſujets qu'ils en trouveroient ; que c'eſt ce
„ qui avoit déterminé l'Evêque de Clermont
„ à les attirer à Paris ſous les auſpices de
„ Paſquier Brouet qui fut leur premier Re-
„ cteur dans cette ville. Que ce premier
„ terrein gagné, les Jéſuites plus hardis s'é-
„ toient préſentés à la Cour, afin qu'on ap-
„ prouvât leur Inſtitut. Mais que Noël Bru-
„ lart, alors Procureur Général au Parle-

„ment, s'étoit oppoſé formellement à tou-
„tes leurs Requêtes, & leur avoit remontré
„ſouvent, que s'ils vouloient ſe retirer du
„monde, ils pouvoient, ſans introduire un
„nouvel Ordre, faire profeſſion dans quel-
„que Religion ancienne approuvée par les
„ſaints Conciles; qu'il y avoit des Béné-
„dictins, des Bernardins, les Ordres de
„Cluni & de Prémontré, les quatre Or-
„dres des mendians, & d'autres dont la
„Chrétienté avoit tiré de grands avantages;
„au lieu que celui qu'ils vouloient établir,
„étoit fondé ſur un événement fort incer-
„tain. Que le Parlement, non content de
„ces remontrances, eut recours à la Faculté
„de Théologie, laquelle après avoir mûre-
„ment délibéré ſur cette affaire, réſolut de
„rejetter cet Inſtitut, comme tendant à la
„deſtruction de l'état régulier & ſéculier.
„Que ce fut ce qui obligea les Jéſuites de
„ſurſeoir leurs inſtances, juſqu'à ce que l'oc-
„caſion fût favorable pour préſenter une
„Requête à la Cour, & demander qu'elle
„autoriſât leur Inſtitut, non en forme de
„Religion, mais comme Collége; à la char-
„ge qu'ils n'entreprendroient rien au préju-
„dice du Roi, des Evêques, des Curés &
„Chapitres, & de leur part en proteſtant
„de renoncer à tous priviléges, qui leur
„avoient été accordés à ce contraires. Que
„la Cour jugeant que cette Requête regar-
„doit l'Egliſe, renvoya ces Peres à l'Aſſem-
„blée de Poiſſi, à laquelle préſidoit le Car-
„dinal de Tournon, qui avoit déja établi
„cette Société à Tournon même.

Le célébre Avocat ſoutint en cet endroit „que cette Requête n'avoit jamais été reçue

„ en pleine Assemblée ; qu'elle ne fut signée
„ que par le Rapporteur du Président, qui
„ ne la communiqua qu'à quelques particu-
„ liers, & qu'on y décida seulement que la
„ Société des Jésuites seroit reçue par forme
„ de Société & de Collége, & non pas com-
„ me Religion nouvellement instituée ; que
„ les Peres seroient tenus de prendre un au-
„ tre nom que celui de Jésuites, ou Société
„ de Jesus, & qu'ils seroient obligés de
„ se conformer en tout & par-tout, à la dis-
„ position du droit commun, sans faire au-
„ cune entreprise sur le spirituel ni le tem-
„ porel, au préjudice des Evêques, & que
„ préalablement ils renonceroient aux privi-
„ léges portés par leurs Bulles ; qu'autrement
„ cette approbation seroit de nul effet, &
„ ne seroit point mise à exécution. Il ajoû-
„ ta, que comme c'étoit toujours une appro-
„ bation, ils travaillerent à la faire valoir,
„ & qu'ils la présenterent au Parlement, où
„ ayant obtenu un Arrêt, ils acheterent la
„ maison appellée la Cour de Langres dans
„ la rue saint Jacques, pour y établir leur
„ demeure. Que là, au mépris des condi-
„ tions qui leur avoient été enjointes, ils
„ avoient fait mettre cette inscription sur le
„ portail, *le Collége de la Société de Jesus* ;
„ qu'ils y recevoient toute sorte d'écoliers
„ tant pensionnaires, qu'externes ; qu'ils y
„ enseignoient le catéchisme de leur Pere
„ Auger ; & que non contens de cette pre-
„ miére irrégularité, ils y administroient les
„ Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie,
„ & faisoient afficher des placards dans les
„ carrefours pour attirer les peuples chez
„ eux, & apprendre au public qu'ils enfei-

„ gnoient gratuitement ; ce qui tendoit à la „ ruine des Univerſités. "

Paſquier après avoir parlé de la Requête que les Jéſuites avoient préſentée au Parlement, pour en arracher ce que l'Univerſité n'avoit pas cru pouvoir ni devoir leur accorder, entra dans le détail des membres qui compoſoient la Société ; „ ils ſont, „ dit-il, de deux ſortes, de la grande Ob„ ſervance, & de la petite. Ceux-là ſont „ obligés à quatre vœux, ajoûtant aux trois „ ordinaires un vœu particulier d'obéir au „ Pape, & de le reconnoître au-deſſus de „ tout ſans exception. Ceux-ci ne ſont liés „ que par deux vœux ; l'un de fidélité, qu'ils „ promettent au Pape ; l'autre d'obéiſſance „ envers leurs Supérieurs & Miniſtres. Paſ„ quier ajoûte, que ces derniers ne font „ point vœu de pauvreté ; qu'il leur eſt per„ mis de poſſéder des Bénéfices ſans diſpenſe, „ d'hériter de leurs peres & meres, d'ac„ quérir des terres & des héritages, comme „ s'ils n'avoient fait aucun vœu ; & il dit „ que c'étoit la voie par laquelle ils avoient „ acquis tant de biens & de richeſſes dans „ leur Ordre : ſur quoi il rapporta les moyens „ qu'ils employoient pour cet effet, & fit re„ marquer que ce n'étoit pas ſans deſſein „ que leur Fondateur avoit établi des Col„ léges, où il étoit permis d'acquérir. " Enfin, après avoir rapporté tous les points de leur gouvernement, il conclut que „ cette „ Société, ſous apparence d'enſeigner gra„ tuitement la jeuneſſe, ne cherchoit que „ ſes avantages ; que d'un côté elle épuiſoit „ les familles par des teſtamens extorqués ; „ que de l'autre elle gagnoit la jeuneſſe ſous

„ prétexte de piété, & qu'elle méditoit des „ séditions & des révoltes qui éclateroient „ quelque jour à la ruine du Royaume. Que „ le secret que cette Société avoit trouvé de „ faire un vœu particulier au saint Siége, „ avoit engagé le Pape à lui accorder de si „ grands priviléges, qui renversoient le „ droit commun. Que plus elle se montroit „ soumise au souverain Pontife, plus elle „ devoit être suspecte aux François, qui en „ reconnoissant le Pape comme le Chef & le „ Prince de l'Eglise, croyoient aussi qu'il „ étoit obligé d'obéir aux saints Canons & „ aux Conciles Œcuméniques, & qu'il ne „ pouvoit rien prononcer contre le Royau- „ me & contre les Rois, ni rien décerner con- „ tre les Arrêts de la Cour ni à leur préju- „ dice, dans l'étendue de leur juriſdiction. „ Puis il ajoûta, que si l'on recevoit une „ fois ces nouveaux sectaires, ce seroit nour- „ rir autant d'ennemis dans le sein du Roy- „ me, qui ne manqueroient pas de se de- „ clarer contre le Roi. Ensuite s'adressant „ aux Conseillers : Vous, dit-il, qui souf- „ frez les Jésuites, vous voyez tout cela, „ & vous le tolerez ; quelque jour vous se- „ rez aussi les premiers Juges de votre con- „ damnation, quand vous verrez toute la „ Chrétienté troublée par une Compagnie, „ dont on ne connoissoit ni les artifices, ni „ les desseins. "

XXXVII. Plusieurs Jésuites écrivent contre cet Avocat. Emportement du P. Garasse.

L'Avocat qui parloit ainsi de la Société naissante, devint ensuite Conseiller, & enfin Avocat Général dans la Chambre des Comptes. Son mérite le fit choisir par Henri III pour remplir cette charge. „ C'étoit, „ dit Moreri, l'un des plus savans hommes

„ de ſon tems. Il plaida long-tems avec un „ très-grand ſuccès dans le Parlement, où il „ étoit preſque toujours chargé des plus bel- „ les cauſes, & où il étoit tous les jours con- „ ſulté comme un oracle. Il mourut à Paris „ en 1615. Il acquit une parfaite connoiſ- „ ſance dans l'hiſtoire, & particuliérement „ dans celle de France. On en peut juger „ par ſon volume des Recherches *in-folio*, „ &c. Sa grande réputation, ajoûte Moréri, „ ne le mit pas à couvert des traits de quel- „ ques ennemis, & entre autres du Pere Ga- „ raſſe Jéſuite, qui l'attaqua violemment „ même après ſa mort. " Quatre autres Jéſuites, Scribanius, Lafon, Richeome & Félix de la Grace, l'avoient horriblement déchiré pendant ſa vie. Il ne tient point à ces Ecrivains, qu'Etienne Paſquier ne ſoit un des plus dangereux hérétiques qui aient attaqué l'Egliſe. Cependant MM. de Sainte Marthe en ont fait un grand éloge, & il eſt certain qu'il a toujours été très-attaché à la Religion Catholique, & qu'il a toujours paſſé pour un Magiſtrat d'un mérite diſtingué. Il a laiſſé trois fils, tous dignes, dit Moréri, de porter ſon nom. Le premier fut Avocat Général en la Chambre des Comptes, le ſecond Maître des Requêtes, & le troiſiéme Auditeur des Comptes. L'outrage que le Pere Garaſſe fit à leur pere après ſa mort par trois libelles diffamatoires, obligea ſes enfans à juſtifier ſa mémoire par un Livre imprimé en 1624 avec privilége du Roi. On trouve dans l'Ouvrage de ces Magiſtrats deux liſtes d'injures diſtribuées par les lettres de l'alphabet, & tirées des Livres du Jéſuite Garaſſe. Il y en a une multitude de ſi groſſiéres, qu'on

ne conçoit pas comment un homme a pû les écrire ſans être arrêté par la crainte de choquer ſes Lecteurs. Dans cet étrange dictionnaire d'injures, il y en a pluſieurs qui ſont moins groſſiéres, mais plus ridicules, & qui paroiſſent incroyables de la part d'un Auteur qui ſe picquoit de bel eſprit. En voici un échantillon. A ce mot *Sot*, le P. Garaſſe dit que Paſquier eſt un ſot par nature, ſot par becquarre, ſot par bémole, ſot à la plus haute gamme, ſot à double ſemelle, ſot à double teinture, ſot en cramoiſi, ſot en toutes ſortes de ſottiſes. Il finit ſon gros Livre des Recherches des Recherches, en adreſſant la parole au célébre Magiſtrat mort depuis pluſieurs années. Adieu maître Paſquier. Adieu plume ſanglante. Adieu Avocat ſans conſcience. Adieu Monophile ſans cervelle. Adieu homme ſans humanité. Adieu Chrétien ſans Religion. Adieu capital ennemi du ſaint Siége de Rome. Adieu fils dénaturé de l'Egliſe, qui publiez & augmentez les opprobres de votre Mere. Adieu juſqu'à ces coups de tonnerre qui vous enſeveliront ſous d'autres montagnes que dans votre Parnaſſe. Adieu juſqu'à ce grand Parlement, auquel vous ne plaiderez plus pour l'Univerſité, &c. C'en eſt aſſez de ces beaux adieux qui tiennent trois pages du Livre du Pere Garaſſe. Ces excès ne mériteroient pas d'être relevés, ſi cet Ecrivain ne s'étoit point depuis rendu fameux par d'autres emportemens, dont nous ne parlerons pas ici. Il doit paroître étonnant que la Société donne à un pareil Auteur de ſi grands éloges dans la Bibliothéque de ſes Ecrivains. Il y eſt dit que le Pere Garaſſe étoit *plus aimable qu'on ne peut dire, par ſon*

humilité, sa modestie, sa douceur & toutes les autres vertus.

Lorsque Pasquier eut achevé le plaidoyer, dont nous avons rapporté un extrait, Versons répliqua ; & enfin Jean-Baptiste du Mesnil faisant la charge de Procureur Général, discuta la matiére & conclut à l'exclusion des Jésuites, particuliérement parce qu'ils avoient prêté serment à un Général qui étoit Espagnol ; qu'étant étrangers, on ne devoit point leur confier l'éducation de la jeunesse ; & qu'étant liés par des vœux, ils ne devoient pas être reçus dans l'Université de Paris, pour y enseigner publiquement. A l'égard de la fondation faite par l'Evêque de Clermont, il proposa d'établir à Paris un Collége, des biens laissés par ce Prélat, qui porteroit le nom de Clermont, & dont on feroit Principal un honnête homme, qui ne seroit d'aucun Ordre Régulier, & encore moins de la Société des Jésuites. La cause dura deux audiences, & les Jésuites paroissoient devoir succomber : mais ils avoient déja de fortes recommandations. Les parties furent appointées au commencement d'Avril 1565, & par ce moyen les Jésuites, sans être aggrégés au corps de l'Université, eurent la liberté de continuer leurs leçons publiquement. Ce qui arriva dix ans après, montre combien la Société avoit de puissans Protecteurs. Le Pape Grégoire XIII, dit le Continuateur de M. Fleuri, donna en 1575 permission aux Cardinaux de Bourbon & de Guise, de procurer l'union des Jésuites avec l'Université de Paris, & la proposition en fut faite par le premier de ces Cardinaux au Recteur Jean de Rouen, & dans la suite à

XXXVIII. Conclusions contre les Jésuites. Ces Peres ne peuvent venir à bout de se faire aggréger à l'Université.

Tom. XXXV. p. 288.

Thomas Scourjon qui fut ſon ſucceſſeur ; mais tous les deux refuſerent conſtamment de conſentir à cette union. Toutes les tentatives que ces Peres firent dans la ſuite, furent inutiles. Quelque crédit qu'ils euſſent auprès des Rois & des Princes, l'Univerſité a toujours perſiſté dans les mêmes ſentimens, ſans que les Jéſuites aient pû réuſſir à lui être aggrégés.

X V.

XXXIX. L'Univerſité pourſuit de nouveau les Jéſuites. Les Curés de Paris s'uniſſent à elle pour la même cauſe.

En 1594 ces Peres ayant refuſé de prêter ſerment de fidélité à Henri IV, l'Univerſité ſaiſit cette occaſion pour reprendre le procès qu'elle avoit avec eux. Il fut unanimement réſolu dans une aſſemblée, par tous les membres des quatre Facultés, qu'on feroit aſſigner les Jéſuites. Ils le furent en effet, & l'Univerſité demanda dans ſa Requête au Parlement, que le procès ayant été interrompu depuis tant d'années, & l'inſtance étant périe, & tous les faits qu'elle alléguoit contre eux étant néanmoins de notoriété publique, le Parlement interposât ſon autorité, & bannît ces Peres, non-ſeulement de toute l'Univerſité de Paris, mais de toute la France, & qu'à cet effet le Procureur du Roi intervînt dans l'affaire. Le Parlement répondant à la Requête de l'Univerſité, fit citer les Jéſuites à comparoître. Claude Duret leur Avocat comparut, & le douziéme de Juillet la cauſe fut plaidée à huis clos. Après que le Recteur Jacques d'Amboiſe eût fait un petit diſcours latin, Antoine Arnauld, célébre Avocat & grand Orateur, commença ſon plaidoyer, qu'il acheva le lendemain. Il parla avec beaucoup de force & d'éloquence contre les Jéſuites, & en fit une étrange peinture. Trois

Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. pag. 494. & ſuiv.

jours après, Louis Dolé, auſſi Avocat en Parlement, plaida pour les Curés de Paris, qui étoient intervenus dans la cauſe, accuſant les Jéſuites d'entreprendre ſur leurs droits, & de troubler la hiérarchie eccléſiaſtique. Claude Duret qui parla enſuite, ne jugea pas à propos de relever les faits avancés dans les autres plaidoyers. Il dit entre autres choſes, qu'on n'étoit point fondé à demander l'expulſion des Jéſuites, puiſqu'ils étoient établis en vertu d'un Arrêt rendu il y avoit trente ans.

Mais les Jéſuites ſe fondant principalement ſur le crédit de leurs amis, les firent agir; & ils en furent ſervis avec tant de zéle, que le procès fut appointé, & que la Cour ordonna que les Requêtes de l'Univerſité & des Curés de Paris ſeroient jointes audit procès, comme en étant une dépendance, pour être fait droit ſur le tout, par un ſeul & même Arrêt. Le Cardinal de Bourbon, quoique dangereuſement malade, fut un de ceux qui agirent plus vivement pour les Jéſuites en cette occaſion. Le Baron de Roſni agit auſſi très-fortement auprès du Roi, & écrivit au Chancelier & au Conſeil de ſa Majeſté, pour recommander l'affaire des Jéſuites. Le Duc de Nevers préſenta deux Requêtes au Parlement en leur faveur. Enfin tant de perſonnes de diſtinction s'intéreſſerent pour eux, que ſur les concluſions du Procureur Général, pour lequel Antoine Séguier porta la parole, les Jéſuites furent encore maintenus par proviſion dans leurs fonctions, & continuerent d'enſeigner. Mais quelques mois après, ils furent bannis du Royaume à l'occaſion de l'attentat fait ſur la

Ibid.

personne du Roi Henri IV par Jean Châtel, qui avoit reçu des leçons du Pere Guignard Jésuite, comme nous l'avons dit ailleurs. Les Jésuites ne furent rétablis en France que la troisiéme année du dix-septiéme siécle.

XVI.

XL. Directoire des études que fait dresser Aquaviva Général des Jésuites. Monté-Major enseigne de faux principes sur la Grace. Il est combattu par Bannez savant Dominicain.

Nous rapporterons ici en peu de mots plusieurs choses importantes, arrivées dans la Société pendant les vingt derniéres années du seiziéme siécle, & dont nous n'avons point encore eu occasion de parler. Le P. Aquaviva élu Général en 1581, & qui occupa cette place pendant trente-quatre ans, assembla six Jésuites qu'il prit de différens Royaumes de Portugal, d'Espagne, de France, d'Autriche, d'Allemagne & d'Italie, & il les chargea de dresser un directoire des études. Quand ils eurent mis la derniére main à leur ouvrage, Aquaviva le publia dans la Société, & le fit imprimer à Rome en 1586 sous ce titre : Réglement pour les études, dressé par les six Commissaires nommés par le R. P. Général. Ce Réglement, en paroissant confirmer ce qui étoit ordonné dans les Constitutions touchant la fidélité avec laquelle on doit suivre saint Thomas, permet néanmoins de l'abandonner dans un article essentiel de sa doctrine. Ce point capital, débarrassé des termes scolastiques employés par le Réglement, c'est que Dieu remue & détermine les volontés des hommes comme il lui plaît. La même année qu'Aquaviva fut élu Général, Prudence de Monté-Major Jésuite, assisté du Pere Michel Marc, soutint à Salamanque une thése publique, dans laquelle il combattoit la prédétermination des actes libres & futurs.

Bannez

Bannez célébre Dominicain & ſes confreres, s'éleverent contre lui, & porterent leurs plaintes à l'Inquiſition de Valladolid. Cette dénonciation fut ſuivie d'une cenſure de la part des Docteurs en Théologie, & de l'Univerſité, qui qualifierent la doctrine de Monté Major de téméraire & d'erronée. *Hiſt. Congreg. de Aux.*

XLI. Théſes des Jéſuites Leſſius & Hamelius cenſurées par la Faculté de Théologie de Louvain.

Mais les théſes que ſoutinrent à Louvain quelques années après, les deux Jéſuites Leſſius & Hamelius, firent beaucoup plus de bruit. Leſſius étoit né près d'Anvers en 1554, & étoit entré dans la Société à l'âge de dix-huit ans. Etant venu enſeigner la Théologie à Louvain avec Hamelius ſon confrere en 1585, il fit l'année ſuivante ſoutenir des théſes publiques, ſur l'Ecriture ſainte, la Providence, la Grace, & la Prédeſtination. La Faculté de Théologie de Louvain en fit extraire un très-grand nombre de propoſitions, qui furent enſuite réduites à trente-quatre. Il y en a trois qui ont rapport à l'inſpiration des Livres ſaints, & qui affoibliſſent le ſouverain reſpect que nous devons avoir pour les divines Ecritures. Toutes les autres propoſitions cenſurées, roulent ſur les matiéres de la grace & de la prédeſtination. „ Les Docteurs de Louvain „dans la cenſure qu'ils firent de ces propo- „ſitions, expoſent d'abord la maniére dont „ils ſe ſont conduits avant de procéder à „cette cenſure, & témoignent leur douleur „de ce qu'ils voient le principal fondement „de la grace chrétienne, non-ſeulement „attaqué mais renverſé, autant que cela ſe „peut, par de nouvelles opinions tant de „fois réprouvées & condamnées : De ce „que la doctrine de ſaint Auguſtin ſur cette *Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. p.* 138.

„ matiére, ſi ſolemnellement approuvée par „ l'Egliſe, ſe voit renverſée par les enfans „ mêmes de l'Egliſe. Puis ils concluent: Ne „ devons-nous donc pas nous étonner, de „ ce qu'aujourd'hui l'on renouvelle & l'on „ reſſuſcite après Catharin & Pighius, non-„ ſeulement les vaines objections, mais „ preſque toutes les plaintes des Prêtres de „ Marſeille, qui ont combattu autrefois la „ doctrine de S. Auguſtin en France; quoi-„ qu'il ſoit conſtant que le ſaint Siége les ait „ réprimés par le Pape Céleſtin. Ils entrent „ enſuite en preuve, pour faire voir que les „ deux Profeſſeurs Jéſuites ne formoient „ point d'autres objections que celles des Sé-„ mipélagiens; & à meſure qu'ils rapportent „ chacune des propoſitions, ils la réfutent „ par les autorités de l'Ecriture ſainte, de „ ſaint Auguſtin, de ſaint Proſper, de ſaint „ Fulgence " Le Continuateur de M. Fleuri, rapporte les trente-quatre propoſitions cenſurées, & continue ainſi.

„ Cette cenſure eſt raiſonnée: non-ſeule-„ ment chaque propoſition eſt qualifiée, mais „ on oppoſe auſſi à chacune, des textes for-„ mels de l'Ecriture & des Peres. Dans la „ préface qui précéde la cenſure, les Do-„ cteurs rapportent pluſieurs des raiſons qui „ les ont engagés à la donner. La premiére, „ parce que la doctrine qu'ils condamnent eſt „ entiérement oppoſée à ce que ſaint Au-„ guſtin a enſeigné en mille endroits de ſes „ Ecrits, touchant la grace & le libre arbi-„ tre; & que l'autorité de ce ſaint Docteur „ ayant toujours été extrémement reſpectée „ dans l'Egliſe par les Conciles, par les Pa-„ pes, & par les Auteurs Eccléſiaſtiques les

» plus illuſtres, c'eſt outrager les uns & les » autres, que de ne pas déférer à cette au- » torité. La ſeconde, parce que les propo- » ſitions condamnées tendent à faire croire, » qu'il y a un partage réel de ſentimens dans » l'Egliſe ſur la matiére de la grace & du li- » bre arbitre, & que l'Egliſe d'Orient eſt di- » viſée ſur ce point d'avec l'Egliſe d'Occi- » dent. La troiſiéme, parce que ces mêmes » propoſitions renouvellent & reſſuſcitent » toutes celles des Sémipélagiens de Mar- » ſeille, ſi ſolemnellement condamnées par » le ſaint Siége, entre autres par le Pape » Céleſtin. La quatriéme, parce que les » conſéquence de cette doctrine ſont égale- » ment contraires à la vérité, & nuiſibles » au ſalut des ames. C'eſt pourquoi, ajoû- » tent les Docteurs en s'adreſſant aux Jéſui- » tes, nous vous prions par les entrailles de » Jeſus-Chriſt, de quitter tout préjugé, de » vous défaire de vos préventions, & d'exa- » miner ſérieuſement & devant Dieu cette » affaire, afin de revenir à de meilleurs ſen- » timens. Ils leur rappellent le titre de So- » ciété de Jeſus, qu'ils ont pris, & les preſ- » ſent de ne plus s'étudier à détruire la force » & l'efficacité de celui dont ils ſe glorifient » de porter le nom. Ils les font auſſi ſouve- » nir que leur Pere Bellarmin, en traitant » la même matiére dans la même chaire où » ils enſeignoient, avoit profeſſé une do- » ctrine oppoſée à la leur. Enfin ils les ſol- » licitent de ne plus s'appliquer qu'à édi- » fier l'Egliſe par leurs bons exemples, com- » me le doivent faire des Prêtres & des Re- » ligieux.

» Auſſitôt que cette cenſure fut arrêtée,

XLII. La Faculté de Douai se joint à celle de Louvain pour censurer les mêmes Jésuites.

„ on en fit plusieurs copies pour être distri-
„ buées dans les Pays-Bas ; & l'on en envoya
„ à l'Archevêque de Malines, & aux Evê-
„ ques du Ruremonde, d'Ypres, de Bosle-
„ duc, d'Arras, de Namur, & à l'Evêque
„ nommé de saint Omer. La Faculté de
„ Douai, où le savant Estius professoit alors
„ la Théologie, se joignoit à celle de Lou-
„ vain, qu'elle regardoit comme sa mere.
„ Le quatriéme de Janvier 1588, on eut
„ soin d'envoyer des copies de la censure à
„ tous les Evêques des Pays-Bas, qui n'en
„ avoient pas encore reçu, de même qu'aux
„ Chapitres des Diocèses dont le Siége
„ étoit vacant. La Faculté de Louvain fit
„ plus : car voulant perpétuer autant qu'elle
„ pouvoit, ses sentimens sur les matiéres
„ controversées, elle institua une leçon pu-
„ blique de Théologie, pour réfuter les
„ opinions de Lessius. Elle chargea de cet
„ emploi Jacques Janson... Il étoit fort ami
„ de Michel Baius ; & le célébre Jansénius
„ Evêque d'Ypres avoit été son disciple... La
„ censure de la Faculté de Théologie de Douai
„ est conçue en termes plus forts que ne l'étoit
„ celle de Louvain. Estius l'avoit composée
„ par ordre de ses confreres ; & elle avoit été
„ portée aux instances de Jean Hanchain
„ Archevêque de Malines, de Louis de Bar-
„ laimont Archevêque de Cambrai, & de
„ Guillaume Lindanus Evêque de Gand. Elle
„ condamne d'abord les trois premiéres as-
„ sertions sur l'Ecriture sainte, comme té-
„ méraires & propres à avilir la dignité &
„ la majesté des Livres sacrés, qui ont été
„ dictés par le Saint-Esprit... Elle passe en-
„ suite aux propositions qui regardent la pré-

„ deſtination & la réprobation. Les cenſures „ qu'on lit après chaque aſſertion, ſont plus „ longues & plus raiſonnées que dans la „ cenſure de Louvain, & ſont principale„ ment appuyées ſur l'autorité de ſaint Au„ guſtin.

„ L'Archevêque de Malines, qui avoit été „ un des plus zélés promoteurs de cette cen„ ſure, étoit prêt, conjointement avec ſon „ collégue l'Archevêque de Cambrai, d'aſ„ ſembler des Conciles provinciaux, pour „ y faire des cenſures épiſcopales, qui pro„ ſcriviſſent dans tous les Pays-Bas les opi„ nions de Leſſius. Les Hiſtoriens de la So„ ciété écrivent ſur ce ſujet dans l'Image „ de leur premier ſiécle, que leurs adver„ ſaires acharnés à les couvrir de honte & de „ confuſion, ſuſciterent contre eux le plus „ grand nombre des Evêques, & pluſieurs „ Chapitres de Chanoines, pour fortifier les „ cenſures des deux Univerſités : Que les „ Archevêques de Malines & de Cambrai „ ſe diſpoſoient à aſſembler en Synode les „ Evêques leurs Suffragans, pour examiner „ les dogmes condamnés par les deux Fa„ cultés, & les proſcrire dans toute la Flan„ dre, comme les reſtes impies des Maſſi„ liens ou de Pélage, & condamner la So„ ciété d'héréſie... Les Jéſuites prévoyant les „ ſuites fâcheuſes que pouvoient avoir tou„ tes ces conteſtations, firent agir leur Gé„ néral & leurs amis de Rome auprès du Pa„ pe, pour engager ſa Sainteté à prendre „ connoiſſance de cette affaire. En attendant „ l'effet de ces ſollicitations, le Pere Coſter „ leur Provincial écrivit une Lettre juſtifi„ cative à un Chanoine de Lille nommé

XLIII. Les Evêques des Pays-Bas ſe diſpoſent à prononcer un jugement canonique contre l'erreur. Les Jéſuites ſollicitent à Rome pour faire arrêter ce jugement.

„ Jean Simon, à qui il faiſoit le récit des „ motifs qu'il prétendoit avoir mis les cen- „ ſures en mouvement, & de la maniére „ dont on avoit ſoulevé tout le monde con- „ tre la Société. Cette Lettre étant venue à „ la connoiſſance d'un jeune Docteur nom- „ mé Jacques Baius, neveu de Michel Baius „ Chancelier de l'Univerſité, il prit la dé- „ fenſe de l'Univerſité, & accuſa par un „ Ecrit les Jéſuites, d'avoir ſoutenu à Ro- „ me, au grand ſcandale des fidéles, la mê- „ me doctrine de leur Pere Leſſius, comme „ l'atteſtoit Heſſelius dans ſes Lettres; d'a- „ voir inſinué que la doctrine de S. Auguſtin „ ſur la grace & la prédeſtination, n'étoit „ plus ſuivie dans les écoles Catholiques, & „ qu'elles tenoient des opinions contraires; „ de s'élever enfin comme des furieux contre „ le jugement des Evêques qui avoient ap- „ prouvé la cenſure. "

XLIV. Le Pape Sixte-Quint ſe réſerve la connoiſſance de cette affaire.

Les ſollicitations du Général Aquaviva pour empêcher que les Evêques des Pays-Bas ne tinſſent des Conciles provinciaux, eurent tout l'effet que les Jéſuites pouvoient en attendre. Pour réuſſir on fit uſage des prétentions ultramontaines. Sixte-Quint qui étoit alors ſur le ſaint Siége, donna des ordres précis à ſon Nonce dans les Pays-Bas, d'empêcher que les Evêques n'entraſſent plus avant dans cette affaire. Il ſe fondoit ſur cette maxime, qu'il n'eſt permis qu'au ſeul Pontife Romain ſucceſſeur de ſaint Pierre, de définir les points controverſés de la doctrine chrétienne, & que cela n'appartient à aucun autre. C'eſt ce qu'on lit dans le Bref qu'il envoya ſur cette affaire à ſon Nonce Octavio Frangipani. On ſent combien cette

maxime est fausse, & injurieuse aux Evêques, qu'elle prive d'un droit qu'ils ont reçu de Jesus-Christ. L'Eglise de France fait profession d'en reconnoître la fausseté. Il résulta de cette conduite de Sixte-Quint, un très-mauvais effet : comme il se réserva l'affaire, les Evêques, dont le zéle fut arrêté, n'empêcherent pas le progrès de l'homme ennemi, qui dans ces commencemens ne semoit l'ivraie qu'en tremblant.

XVII.

XLV. Molina publie son Livre de la Concorde & du Libre arbitre. Soulevement qu'il excite. Réclamation contre la nouveauté. Zéle du Jésuite Henriquez.

Continuat. de M. Fleuri, To. XXXVI. p. 581.

Ce fut cette même année 1588 que parut un Ouvrage du fameux Jésuite Molina, qui ne tarda pas à occasionner de grands troubles. Ce Livre écrit en latin, étoit intitulé : Concorde de la grace & du libre arbitre. Dominique Bannez savant Dominicain l'attaqua, comme renouvellant les dogmes erronés proscrits par l'Inquisition générale de Castille dans la condamnation des propositions du Pere Monté-Major Jésuite en 1581. Mais Molina avoit obtenu du grand Inquisiteur de Portugal la permission de le faire imprimer. Les plaintes si bien fondées de Bannez ne firent aucune impression sur Molina. Il se sentoit protégé par le Cardinal Albert Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Rodolphe & alors Vice-Roi de Portugal, qui étoit parent & allié de François de Borgia ancien Général de la Société. Mais la bonne contenance qu'il affectoit de faire paroître, n'empêcha pas plusieurs célébres Théologiens de combattre son Livre & ses sentimens. Il fut attaqué par quelques-uns mêmes de ses confreres. Henri Henriquez, Portugais, qui avoit été Professeur à Salamanque, s'éleva contre le Novateur, non-

ſeulement de vive voix, mais encore dans un Ouvrage théologique, *De la fin de l'homme*, qu'il fit imprimer en 1593. L'année ſuivante, ce ſavant Jéſuite fit encore une cenſure du même Livre, & une ſeconde trois ans après en 1597. Nous rapporterons d'autant plus volontiers le jugement qu'il porta du Livre de la Concorde de la grace & du libre arbitre, que c'eſt un confrere de Molina qui parle, & dont par conſéquent le témoignage ne peut être ſuſpect. „ L'Auteur, „ dit Henriquez en parlant de Molina, „ parle ſans retenue contre la ſaine doctri„ ne, reçue & affermie de longue main, „ & dont les Théologiens les plus reſpecta„ bles de toute l'Eſpagne, ou plutôt de preſ„ que toute la terre ſont en poſſeſſion; & il „ parle ainſi ſans être arrêté par la cenſure „ du ſaint Office qu'il n'ignore pas. Il s'é„ léve à la maniére des hérétiques avec im„ pudence contre les ſaints Peres, qui ont „ été remplis de l'eſprit de Sageſſe, & il pro„ nonce contre eux des blaſphêmes. Parlant „ de ceux de leurs ſentimens que les Théo„ logiens tiennent pour certains & indubita„ bles, il les traite de dangereux. Il dit qu'ils „ ſont l'occaſion de diverſes erreurs & qu'ils „ détruiſent le libre arbitre. Il ajoûte, qu'a„ vant qu'il eût fait ſon Livre, ni ces mê„ mes Peres, ni les Conciles, n'ont point „ bien compris, & n'ont point ſuffiſamment „ expliqués la vérité, touchant la grace, „ la prédeſtination & la liberté de l'hom„ me. "

XLVI. Idée juſte qu'avoit ce

Henriquez fait enſuite ſes réflexions ſur le danger qu'il y avoit de laiſſer répandre une telle doctrine en Eſpagne; obſervant que ſi

cette licence n'étoit réprimée, elle s'étendroit bientôt à d'autres erreurs. Il l'accuſe d'ouvrir la porte aux erreurs des Pélagiens & des Demipélagiens, & de ſouſtraire beaucoup de choſes à la Providence de Dieu. Il concluoit que cet Ouvrage devoit abſolument être proſcrit. „ En effet, dit-il, il n'eſt pas „ poſſible de le corriger, étant tout pétri de „ dogmes dangereux & erronés, qui ſe trouvent exprimés dans une infinité d'endroits. „ Car ce Livre prépare la voie à l'Antechriſt, „ par l'affectation avec laquelle il reléve les „ forces naturelles du libre arbitre contre les „ mérites de Jeſus-Chriſt, les ſecours de la „ grace, & la prédeſtination. " Henriquez avoit fait la ſeconde cenſure où il parle avec tant de force, par l'ordre du Pape Clément VIII. Il y fait mention de la premiére. „ On „ avoit donné le même ſoin, dit-il, d'exa„ miner le livre de Molina, aux Théologiens „ d'Eſpagne les plus diſtingués par leur ſcien„ ce. Preſque toute la doctrine de ce livre leur „ a paru reſſuſciter les anciennes erreurs des „ Pélagiens & des Demipélagiens." Surquoi Henriquez entre dans un grand détail d'erreurs touchant la grace & la prédeſtination : après quoi, il conclut en ces termes : „ Si „ une telle doctrine vient à être ſoutenue par „ des hommes ruſés & puiſſans, qui ſoient „ membres de quelque Ordre Religieux, elle „ mettra toute l'Egliſe en péril, & cauſera „ la perte d'un grand nombre de Catholi„ ques. " Nous laiſſons le Lecteur faire ici lui-même ſes réflexions. Telle eſt l'idée qu'avoit du Livre de Molina, Henriquez, qui étoit entré, auſſi-bien que lui & un an avant lui, dans la Société, du vivant de ſaint

Théologien Jéſuite du ſyſtême de Molina.

Ignace. Il mourut à Tivoli en 1603. Il avoit profeſſé à Salamanque, & Suarez y avoit pris ſes leçons.

XLVII. Combien ce ſyſtême eſt pernicieux. Ses ſuites étonnantes.

Le jugement que ce Théologien Jéſuite porta du Livre de Molina, s'accorde parfaitement avec ce qu'en dit le Pere Serri dans ſon Hiſtoire des Congrégations *De Auxiliis*. „ Je dirai, aſſûre ce ſavant Dominicain, „ ce qui n'eſt conteſté preſque par perſonne, „ que le principal but de Molina a été d'introduire une nouvelle Théologie touchant „ la Grace divine, de fermer les routes par „ leſquelles avoient marché les Anciens, „ d'en ouvrir de nouvelles juſques-là inconnues & pleines de dangers; enfin de s'élever orgueilleuſement contre ſaint Auguſtin, & contre les autres Docteurs qui „ avoient triomphé du Pélagianiſme. " On trouve auſſi une très-juſte idée du Livre de Molina dans l'excellent Livre de l'Action de Dieu ſur les créatures, ou de la Prémotion Phyſique, imprimé à Paris avec approbation & privilége. Le Livre de Molina eut les ſuites les plus étonnantes. Il donna lieu à la plûpart des grandes affaires qui arriverent à la fin du ſeiziéme ſiécle. L'évocation de la cauſe de ce Livre à Rome fut l'occaſion des célébres Congrégations *de Auxiliis*. Nous ne croyons pas devoir entamer ici cette grande affaire, qui appartient plutôt au dix-ſeptiéme ſiécle, auquel il eſt plus naturel de la renvoyer toute entiére.

ARTICLE XXII.

Etabliſſement de pluſieurs autres nouveaux Ordres Religieux.

I.

I. Origine des Capucins. Matthieu Baſchi ſe préſente devant le Pape.

L'Ordre des Freres Mineurs étoit tombé dans un étrange relâchement, lorſqu'un certain Matthieu Baſchi ſe crut ſuſcité de Dieu pour y rétablir la ferveur. Cet homme étoit né dans le Duché d'Urbin en Italie, & s'étoit retiré de bonne heure au Couvent de Montefalconi, où il avoit pris l'habit des Freres Mineurs. Touché du relâchement de ſes Freres, il ſe ſentit fortement porté à embraſſer une vie plus pénitente, & une pauvreté plus étroite. A force d'y penſer, il s'imagina entendre une voix du Ciel, qui l'avertiſſoit d'obſerver la Régle de S. François à la lettre. C'étoit en 1526. Dès-lors il prit une robe d'une étoffe groſſiére & rude, ſemblable à celle que portoit, diſoit-il, celui qui lui étoit apparu pluſieurs fois; & il ſe couvrit la tête d'un capuchon pointu, comme ſi c'eût été le véritable habit de ſaint François. Dans cet équipage il ſortit furtivement de ſon Monaſtére & vint à Rome. Son habit extraordinaire lui attira pluſieurs fâcheuſes aventures.

Continuat. de M. Fleury, Tom. XXVI. p. 456.

Matthieu Baſchi étant arrivé à Rome, alla au Vatican, monta dans les appartemens, & s'avança juſqu'au cabinet de Clément VII,

ſans que perſonne, dit-on, ſe mît en devoir de l'arrêter ni même de l'interroger, ce qui n'eſt pas fort croyable. Quoi qu'il en ſoit, le Pape ſurpris à la vûe de cet homme, lui demanda ce qu'il déſiroit. Saint Pere, répondit Matthieu, je ſuis un Prêtre de l'Ordre des Mineurs, qui n'a pas de plus ardent déſir que d'obſerver la Régle de mon Pere ſaint François, comme je l'ai promis à Dieu. Il eſt certain que ſaint François ne portoit qu'un habit fort vil, avec un capuchon pointu, ſans ſcapulaire, ſemblable à celui dont votre Sainteté me voit revêtu. C'étoit là la forme de l'habit des premiers Freres Mineurs. Après avoir verſé beaucoup de larmes & prié, j'ai reconnu que c'étoit la volonté du Ciel. C'eſt la cauſe qui m'a conduit aux pieds de votre Sainteté, eſpérant obtenir d'elle qu'il me ſoit permis de porter cet habit, & d'obſerver la Régle de ſaint François dans des hermitages, prêcher la parole de Dieu, & travailler au ſalut des plus grands pécheurs. Le Pape, après lui avoir fait pluſieurs queſtions, lui accorda tout ce qu'il demandoit, exigeant ſeulement qu'il ſe préſentât une fois tous les ans au Chapitre des Freres Mineurs, en quelque endroit qu'il fût aſſemblé.

II. Matthieu Baſchi gagne des compagnons. Il eſt perſécuté par les Freres Mineurs. Le Pape le protége. Progrès de ſa réforme.

Le Frere Matthieu Baſchi alla auſſitôt prêcher de tous côtés la parole de Dieu, & commença par la Marche d'Ancone. Un Hermite nommé François ſe joignit à lui; & en peu de tems ils eurent un grand nombre de compagnons. Mais ils eurent beaucoup de perſécutions à eſſuyer de la part des Freres Mineurs, qui ne pouvoient ſouffrir ce nouveau genre de vie, ni ce capuchon pointu

Frere Matthieu s'étant préſenté à leur Chapitre général, fut arrêté & mis en priſon par ordre du Provincial ; mais la Ducheſſe de Camerino en ayant été informée, écrivit à ce Provincial, & le menaça en termes très-vifs, que s'il ne lui renvoyoit libre le Frere Matthieu, elle alloit s'en plaindre au Pape ſon oncle. Elle manda auſſi le Gardien du Couvent de Camerino, & l'intimida ſi fort, que Matthieu Baſchi fut délivré. Celui-ci alla auſſitôt excuſer les Freres Mineurs auprès de la Ducheſſe, qui lui promit de l'aſſiſter de ſon autorité & de ſes biens. Frere Baſchi perdit la même année 1526 ſon cher compagnon le Frere François : mais il en acquit un autre, nommé Louis, Prêtre & Frere Mineur. C'étoit un homme qui brûloit de zéle pour prêcher par-tout cette nouvelle réforme Il eut la hardieſſe de demander au Provincial un Couvent pour ceux qui l'embraſſeroient. La réponſe que l'on fit à ſa requête, fut de le mettre en priſon. En étant ſorti peu de tems après, il alla à Rome avec des Lettres de la Ducheſſe Camerino, & obtint du Pape tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter. Les Freres Mineurs maltraiterent encore ces Freres à nouveaux capuces, & les regardoient comme des apoſtats ; mais enfin la protection du Pape les mit à l'abri de la perſécution. En peu de tems ils firent des progrès ſurprenans, & ſe multiplierent d'une maniére tout-à fait extraordinaire.

III. Bernardin Ochin eſt élu Général du nouvel Ordre des Capucins.

En 1534 Bernardin Ochin, qui étoit de Sienne, & s'étoit engagé dans l'Ordre des Freres Mineurs, embraſſa la réforme des Capucins. Il contribua beaucoup au progrès de cet Ordre naiſſant, & en fut élu Général.

Sa grande réputation.

Sa vie paroiſſoit réguliére & ſa conduite édifiante. Ses auſtérités, ſon habit groſſier, ſa longue barbe qui deſcendoit juſqu'au deſſous de ſa poitrine, ſon viſage pâle & décharné, une certaine apparence d'infirmité & de foibleſſe affectée avec beaucoup d'art, & l'idée que tout le monde avoit de ſa ſainteté, le faiſoient regarder comme un homme merveilleux. Ce n'étoit pas ſeulement le peuple qui en portoit ce jugement : les plus grands Seigneurs & les Princes ſouverains le révéroient comme un Saint. Lorſqu'il venoit en leur Palais, ils alloient au devant de lui, & lui rendoient des grands honneurs, qu'ils accompagnoient des plus grandes marques d'affection & de confiance. Cet hypocrite avoit recours à toute ſorte d'artifices, pour confirmer l'opinion ſi avantageuſe que l'on avoit conçue de lui. Il alloit toujours à pied dans ſes voyages ; & lorſque les Princes le forçoient de loger chez eux, la magnificence des Palais, le luxe des habits & toute la pompe du ſiécle, ſembloient ne lui rien faire perdre de ſon amour pour la pauvreté & pour la mortification. On ne parloit que de ſa vertu dans toute l'Italie, & cette réputation facilitoit le progrès du nouvel Ordre. Il étoit ſavant, quoiqu'il ne ſçut pas beaucoup de latin ; & quand il parloit ſa langue naturelle, il s'énonçoit avec tant de grace & de facilité, que ſes diſcours raviſſoient tous ſes auditeurs. Lorſqu'il devoit prêcher en quelque endroit, le peuple s'y aſſembloit en foule : les villes entiéres venoient pour l'entendre ; il n'y avoit point d'égliſe aſſez vaſte pour contenir la multitude.

On fut très-surpris quand on vit tout d'un coup cet homme si renommé, quitter le Généralat des Capucins, embrasser l'hérésie de Luther, & aller à Genéve épouser une fille de Lucques, qu'il avoit débauchée en passant par cette ville. L'orgueil le précipita dans cet abysme : il ne put résister au dépit qu'il eut de n'avoir point obtenu un chapeau de Cardinal, qui avoit toujours été l'objet de son ambition. Ce séducteur passa ensuite en Angleterre, où il inspira aux jeunes gens du goût pour les nouvelles erreurs, & du mépris pour les pratiques de l'Eglise les plus anciennes & les plus vénérables. La honteuse apostasie d'Ochin n'empêcha pas l'Ordre des Capucins de se multiplier de plus en plus, & de s'étendre dans toutes les différentes portions de l'Eglise. Ochin alla en Pologne, d'où il fut chassé en 1567. Il se retira en Moravie où il mourut de la peste. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, dont la plûpart ont été imprimés en Allemand ou en Latin. Mais il n'est pas fort nécessaire d'en donner ici le catalogue. Ses Sermons seuls font quatre volumes in-octavo. La plûpart de ses Ouvrages ont été traduits en Allemand ou en Latin. Ochin écrivoit en Italien.

IV. Son apostasie. Multiplication de l'Ordre des Capucins.

II.

Gaëtan de Thienne est regardé comme le principal Fondateur des Théatins. Il nâquit à Thienne, bourg appartenant à sa famille dans la Seigneurie de Venise. Sa mere le mit dès son enfance sous la protection de la sainte Vierge, & il eut le bonheur de recevoir une éducation chrétienne. Etant encore enfant il avoit le sérieux & la gravité d'un

V. Institution des Théatins.

vieillard, & montroit que Dieu étoit l'unique objet de ſes déſirs. Il étoit tendre & compatiſſant pour les pauvres. Il fit de grands progrès dans l'étude, & ſa ſcience lui attira beaucoup de réputation. L'air de la Cour de Rome, ſi funeſte à tant d'autres, ne le corrompit point. Après la mort du Pape Jules II qui lui avoit donné un emploi, il ſe retira pour ſe conſacrer à l'inſtruction & au ſoulagement des pauvres. Il ſe lia particuliérement avec Jean-Pierre Caraffe alors Archevêque de Théate, Paul Conſiglieri & Boniface Colli. Ces quatre amis ſe ſentirent inſpirés d'établir un Ordre de Clercs réguliers, dont le but fût de travailler à réformer le Clergé. L'entrepriſe étoit difficile; mais s'appuyant ſur le ſecours de Dieu, ils ſe préſenterent au Pape Clément VII, pour lui demander ſon approbation. L'ayant obtenue, ils renoncerent à leurs biens & à leurs emplois, & firent leurs vœux en 1524. On élut pour leur Supérieur, Jean-Pierre Caraffe, à qui le Pape voulut toujours conſerver le titre d'Archevêque de Théate; & c'eſt du nom de cette ville, que ces Clercs réguliers ont pris le nom de Théatins, qu'ils ont toujours gardé depuis. Jean-Pierre Caraffe fut depuis Pape ſous le nom de Paul IV, comme on l'a vû ailleurs.

La fin de l'Inſtitut de ces nouveaux Clercs fut 1. de rétablir la pureté des mœurs, l'amour de l'étude, & la régularité parmi les Eccléſiaſtiques. 2. De travailler à y faire revivre le deſintéreſſement, en formant les Clercs ſur les maximes de la pauvreté évangélique. 3. De rétablir par-tout la décence dans le lieu ſaint, en inſpirant aux Clercs

le respect & la piété qui doivent animer toutes les cérémonies extérieures. 4. De purger la chaire de vérité de tout ce qu'on y avoit introduit de bas & de profane. 5. De poursuivre par-tout les nouvelles héréſies, d'assister les malades, & d'accompagner les criminels au supplice. L'exécution de ce plan ne pouvoit être que très-utile à l'Egliſe ; mais une triſte expérience faiſoit voir de plus en plus, que les meilleurs établiſſemens dégénéroient bientôt de leur premiére ferveur, & avoient rarement le ſuccès que les pieux fondateurs en avoient eſpéré. La vûe des maux dont l'Egliſe étoit accablée, occupoit ſans ceſſe Gaëtan, qui fut Supérieur du nouvel Inſtitut après Caraffe. Il mourut ſur la cendre & ſur le cilice en 1547 âgé d'environ quatre-vingt-ſept ans. Il avoit eu la conſolation avant ſa mort, de voir ſa Congrégation répandue dans pluſieurs villes. Ce nouvel Ordre fit encore du progrès dans la ſuite. Le Cardinal Mazarin les fit venir à Paris en 1644, & leur acheta une maiſon vis-à-vis des galeries du Louvre, où ils entrerent en 1643. C'eſt celle où ils ſont encore aujourd'hui.

III.

VI. Congrégation des Barnabites.

Peu de tems après l'établiſſement des Théatins, il ſe forma à Milan une nouvelle Congrégation de Clercs Réguliers. Ce furent trois Gentilshommes Italiens, François-Marie Zacharie, Barthelemi Ferrera & Jacques-Antoine Morigias, qui en jetterent en 1530 les premiers fondemens. Ils étoient ſous la direction d'un célébre Prédicateur nommé Séraphim, qui leur conſeilla de lire aſſiduement les Epîtres de ſaint Paul. Ils ne furent con-

firmés dans leur établiſſement qu'en 1533, & ils ne firent même des vœux ſolemnels qu'en 1535 après en avoir obtenu la permiſſion de Paul III. Ce Pape leur donna le nom de Clercs Réguliers de ſaint Paul, les mit ſous la protection du ſaint Siége, & les exempta de la juriſdiction des Ordinaires. On les appelle auſſi Barnabites, ou parce qu'ils avoient une grande dévotion à ſaint Barnabé qui paſſoit pour avoir fondé l'égliſe de Milan, ou parce qu'ils firent leurs premiers exercices dans une égliſe de Chanoines Réguliers dédiée ſous le nom de ce ſaint Apôtre. Cette Congrégation a pluſieurs Colléges en Italie, & quelques-uns en France, en Savoie, & ailleurs. Le but de cet établiſſement étoit à peu près le même que celui des Théatins. On ſentoit la néceſſité de réformer le Clergé; & l'on étoit perſuadé avec raiſon, que l'on ne pourroit remédier aux maux de l'Egliſe, tant que ceux qui par état ſont le ſel de la terre, participeroient à la corruption du ſiécle. La ſuite a fait voir combien ces ſortes d'établiſſemens avoient peu de proportion avec les beſoins de l'Egliſe.

IV.

VII. Freres de la Charité fondés par ſaint Jean de Dieu. Converſion de Jean. Sa conduite extraordinaire.

Jean nâquit dans le Diocèſe d'Evora en Portugal vers la fin du quinziéme ſiécle, de parens pauvres, mais vertueux. Il eut dans ſa jeuneſſe pluſieurs aventures fort ſinguliéres, qu'il ſeroit trop long de rapporter. A l'âge d'environ quarante ans, il vendoit de petits livres & des images ſous la principale porte de la ville de Grenade. Ayant ſçu que le Docteur Jean d'Avila, qu'on appelloit l'Apôtre de l'Andalouſie, devoit prêcher le jour

de ſaint Sébaſtien dans l'hermitage de ſon nom, il voulut entendre ce célébre Prédicateur. Il en fut ſi touché, que fondant en larmes, il pouſſa dans l'égliſe de grands cris, qui le firent paſſer pour un inſenſé. Il ſe frappoit la poitrine, ſe déchiroit le viſage, s'arrachoit la barbe & les cheveux, ſe rouloit dans la boue, déteſtant ſa vie paſſée & criant de toutes ſes forces, Miſéricorde. Les enfans le pourſuivirent à coups de pierre, & il arriva chez lui tout couvert de ſang. Il ſe dépouilla ſur le champ de tout ce qu'il pouvoit avoir; & réduit à une pauvreté entiére, il courut de nouveau dans la ville nuds pieds & nue tête, en chemiſe & en caleçon, comme un frénétique. Il entra ainſi dans la Cathédrale, où il ſe proſterna en criant qu'il étoit un grand pécheur. Quelques perſonnes n'étant pas perſuadé qu'il fût véritablement inſenſé, le menerent au ſaint Prêtre Avila, afin qu'il jugeât lui-même de ces tranſports extraordinaires que ſon Sermon paroiſſoit avoir excités.

Avila voulut lui parler en particulier. Lorſque Jean ſe vit ſeul avec ce grand ſerviteur de Dieu, il ſe jetta à ſes pieds, lui fit une confeſſion de toute ſa vie, & lui expoſa les motifs qui le portoient à contrefaire l'inſenſé. Avila ne crut pas devoir s'oppoſer à ce genre de mortification, ſi extraordinaire & ſi contraire aux régles communes, & lui laiſſa continuer cette eſpéce de pénitence publique. Jean recommença donc à faire le même perſonnage, dans le deſſein de s'anéantir de plus en plus. (Il eſt ſurprenant qu'un ſi habile Directeur n'ait pas du moins eſſayé de le ramener à l'obſervation des ré-

gles communes.) Il fut bientôt exposé à toute sorte de mauvais traitemens, qu'il souffroit avec patience. Au milieu de ses plus violens transports, on remarquoit qu'il ne tenoit que des discours édifians. Il portoit dans sa main une croix de bois, qu'il présentoit à baiser à tout le monde ; & quand le plus petit enfant lui disoit de baiser la terre pour l'amour de Jesus-Christ, il obéissoit sur le champ. On se crut enfin obligé de l'enfermer dans l'hôpital des fous, où on le fustigea si rudement, qu'il en fut malade. Avila en étant averti, l'alla voir, & lui dit enfin qu'il étoit tems de renoncer à cette folie volontaire, & de s'appliquer à des actions plus utiles à son salut & à celui du prochain.

VIII. Jean se consacre au service des pauvres malades. Il établit un hôpital à Grenade.

Jean obéit aussitôt, & en peu de tems il recouvra la santé. Il ne songea plus qu'à accomplir un vœu qu'il avoit fait, de se sacrifier au soulagement des pauvres malades. Il commença cette bonne œuvre par un pélerinage, qu'il fit à Notre-Dame de Guadaloupe en Estramadoure. A son retour il alla à Grenade, où il commença par nourrir quelques pauvres du travail de ses mains. Il loua ensuite une maison pour les loger, & les assista avec une œconomie, une charité, une prévoyance, & un succès qui étonna toute la ville. Il alloit chercher par-tout des malades pour remplir son hôpital. Comme on l'accusoit d'indiscrétion, il répondoit qu'il s'appuyoit sur la Providence & sur la protection de Dieu, qui lui avoit inspiré cette bonne œuvre. L'exemple de sa charité toucha plusieurs personnes riches, qui lui donnerent de l'argent & des meubles. Tels

furent les commencemens du célébre Hôpital de Grenade, & de l'Ordre appellé des Freres de la Charité. Jean étoit occupé pendant le jour à servir les pauvres ; & le soir il alloit faire la quête. Il travailloit principalement à procurer le salut éternel de ses malades, en quoi il fut secondé par plusieurs Ecclésiastiques charitables, qui venoient pourvoir aux besoins des pauvres. Il visitoit aussi les pauvres honteux, & procuroit du travail à ceux qui n'en avoient point, pour leur faire éviter l'oisiveté. Il prenoit un soin particulier des filles qui se trouvoient sans appui, & que la pauvreté exposoit à de grands dangers. Il entreprit même (ce qui étoit contre les régles ordinaires) d'aller dans les lieux de débauche, pour tâcher d'en retirer quelques personnes.

IX. Sa mort. Sa canonisation. Ordre des Freres de la Charité.

Dom Guerrero Archevêque de Grenade favorisa tous les pieux desseins de Jean, & lui donna des sommes considérables pour aggrandir son hôpital. L'Evêque de Thui Président de la Chambre Royale de Grenade, favorisa aussi son établissement. Il lui donna le nom de Jean de Dieu, & lui prescrivit une forme d'habit, pour lui & pour ceux qui deviendroient ses compagnons. Au milieu de toutes ses bonnes œuvres extérieures, Jean prioit beaucoup, & joignoit à la priére les austérités corporelles les plus rigoureuses. Quoiqu'il fût d'un tempérament robuste, il se trouva bientôt épuisé. Il tomba malade & fut assisté de l'Archevêque, qui le confessa lui-même, dit la Messe dans sa chambre, & lui administra les Sacremens, se chargeant de payer toutes ses dettes, de maintenir l'établissement de ses hôpitaux,

dans la ville & dans le Diocèſe de Grenade, de pourvoir aux beſoins des pauvres honteux qu'il entretenoit ſecrétement, & des femmes qu'il avoit retiré du déſordre. Il mourut le huitiéme de Mars 1550, âgé de cinquante-cinq ans, le même jour qu'il étoit né. Urbain VIII le déclara bienheureux en 1630, & Alexandre VII l'a canoniſé en 1690. Douze ans après la mort de S. Jean de Dieu, le Pape Pie V confirma la Congrégation des Freres de la Charité. Comme le pieux Fondateur n'avoit eu d'autre deſſein en les établiſſant, que celui de les appliquer au ſoulagement des pauvres malades, ſans leur donner d'autre régle que ſon propre exemple, Pie V jugea à propos d'en faire un Ordre Religieux, & lui donna la Régle de ſaint Auguſtin. Il y ajoûta d'autres réglemens particuliers, entre autres un quatriéme vœu de ſe conſacrer au ſervice des malades. Il leur permit auſſi de faire élever au ſacerdoce un d'entre eux dans chaque hôpital, uniquement pour dire la Meſſe & pour adminiſtrer les Sacremens.

V.

X. Congrégation de l'Oratoire établie par S. Philippe de Neri.

Philippe nâquit à Florence en 1515. Son pere étoit Avocat & avoit une grande probité. Philippe voulut de bonne heure embraſſer la pauvreté, & il renonça à tous les biens qu'il pouvoit eſpérer. A l'âge de dix-neuf ans il alla à Rome, où il ſe chargea de l'éducation de deux enfans de condition. Il eut la conſolation de les voir conſerver l'innocence au milieu de la corruption de cette grande ville. Il étudia enſuite la Philoſophie & la Théologie. Il prit ſaint Thomas pour ſon docteur, & ne s'écarta jamais de

ſa doctrine. Il gardoit une exacte retraite, & paſſoit même une partie des nuits dans la priére. Sa pauvreté étoit extrême, & il ne vouloit point qu'aucune perſonne de ſa famille lui enlevât ce tréſor. Il étoit logé dans une petite chambre, où il n'y avoit qu'un lit & quelques livres. Il ne buvoit que de l'eau & ne mangeoit qu'une fois le jour, & le plus ſouvent ce n'étoit que du pain auquel il joignoit quelquefois des herbes ou des olives. Dieu lui avoit inſpiré beaucoup de zéle pour le ſalut du prochain. Il viſitoit les malades dans les hôpitaux, les ſervoit, les conſoloit. Son exemple anima pluſieurs autres vertueux laïques à ſe conſacrer à cette bonne œuvre. Mais en 1538 il ſentit ſon zéle augmenter pour le ſalut de ſes freres. Il cherchoit l'occaſion de s'entretenir avec les jeunes gens pour les porter à la vertu. Il viſitoit les écoles dans le même deſſein, & Dieu ſe ſervit de lui pour toucher pluſieurs perſonnes, qui ne ſongeoient qu'à jouir des faux plaiſirs des mondains. En un ſeul jour trente jeunes hommes renoncerent à leurs déréglemens pour mener une vie chrétienne. Philippe s'aſſocia avec eux, & tous enſemble compoſerent une Société qui édifia toute la ville.

Il avoit trente-ſix ans & étoit encore ſimple laïque. Le profond reſpect qu'il avoit pour les ſaints Ordres, l'en avoit éloigné juſqu'alors. Son Confeſſeur ſe crut obligé de ne point priver l'Egliſe d'un ſi digne ſujet. Philippe ſe ſoumit, & fut élevé au ſacerdoce. Il ſe retira auſſitôt dans la maiſon de ſaint Jérôme, où pluſieurs Prêtres demeuroient dans une entiére liberté. On le char-

gea d'entendre les confeſſions, & il fit des biens extraordinaires dans cette fonction importante. Il confeſſoit le moins de femmes qu'il pouvoit, & ſon principe étoit d'avoir pour elles des maniéres aſſez dures pour éviter juſqu'à l'ombre du danger. Il établit des conférences qui produiſirent de grands fruits. Mais il fut accuſé d'introduire des nouveautés, & le grand Vicaire de Rome lui défendit de continuer ſes exercices. Son innocence fut bientôt reconnue, & il rentra dans toutes ſes fonctions. Les Florentins l'ayant engagé en 1564 à prendre la conduite de l'égliſe qu'ils ont à Rome, il y aſſembla quelques-uns de ſes diſciples, qu'il fit ordonner Prêtres, & qui y pratiquerent les mêmes exercices que l'on pratiquoit dans l'égliſe de ſaint Jérôme. Pluſieurs autres perſonnes tant eccléſiaſtiques que laïques, ſe joignirent à eux & formerent une Communauté, ſans avoir d'autres liens que ceux de la charité. Le but principal de cet Inſtitut, fut de travailler au ſalut du prochain par les inſtructions & par l'adminiſtration des Sacremens. Le célébre Baronius, depuis Cardinal, fut un des premiers que Philippe y reçut; & cette maiſon a eu pluſieurs autres grands hommes, qui ont ſervi utilement l'Egliſe. Comme les premiéres aſſemblées qui donnerent lieu à cet établiſſement, s'étoient tenues dans un Oratoire de l'égliſe de ſaint Jérôme, on donna au nouvel Inſtitut le nom de Congrégation de l'Oratoire. L'établiſſement fut confirmé en 1574 par un Bref du Pape Grégoire XIII.

Philippe ne voulut jamais que ceux qui entroient dans ſa Congrégation fiſſent des vœux,

vœux, ni qu'ils euſſent d'autre engagement que celui de la charité. Une de ſes vûes en l'établiſſant, étoit qu'elle pût ſervir d'aſyle à beaucoup de perſonnes, qui n'ayant pas la force de pratiquer les auſtérités des Monaſtéres, avoient cependant beſoin de vivre ſéparés du monde pour mener une vie chrétienne. Il eſt bon de remarquer que la Congrégation étoit compoſée de laïques auſſi-bien que d'eccléſiaſtiques. Quoiqu'il recommandât beaucoup l'étude à ſes confreres, il ne vouloit pas néanmoins qu'ils manquaſſent à aucun des exercices de la Communauté : & ayant obligé Baronius à entreprendre l'Ouvrage immenſe des Annales Eccléſiaſtiques, il ne le diſpenſa jamais des fonctions de la Congrégation. Il ne cherchoit point à attirer beaucoup de ſujets, mais il déſiroit d'en avoir d'excellens. Ce ſerviteur de Dieu mourut en 1595 âgé de quatre-vingts ans. La Congrégation de l'Oratoire de Jeſus, fondée en France au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle par le Cardinal de Berulle, eſt différente de celle d'Italie. Ce n'eſt point ici le lieu de parler de celle de France, qui a produit tant de grands hommes, & qui a été ſi utile à l'Egliſe.

VI.

XI. Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Converſion de Céſar de Bus. Son Fondateur.

Céſar de Bus nâquit en 1544 à Cavaillon dans le Comtat Venaiſſin. Il fut élevé dans la piété par ſes parens, qui étoient vertueux. Un de ſes freres qui s'avançoit à la Cour, l'engagea à venir à Paris; & le ſéjour qu'il y fit lui fut très-funeſte. Le luxe, l'ambition, les ſpectacles, tout contribua à étouffer les heureuſes ſemences qu'une éducation chrétienne avoit répandues dans ſon cœur. N'ayant

pû obtenir les emplois qu'on lui avoit fait eſpérer à la Cour, il retourna à Cavaillon, où il mena une vie toute mondaine pendant pluſieurs années. Mais Dieu eut compaſſion de lui, & ſe ſervit pour ſa converſion d'une pauvre veuve qui avoit beaucoup de piété, & d'un jeune clerc qui faiſoit la fonction de ſacriſtain dans une égliſe de Cavaillon. Tous deux s'unirent à Dieu pour demander la converſion de Céſar de Bus, & ils l'obtinrent de ſa miſéricorde. Il avoit reçu la tonſure afin de pouvoir poſſéder des bénéfices. Dès que Dieu l'eut touché, il les quitta, & ſans aucun égard pour ſes parens, il les donna à ceux qu'il en crut les plus dignes. Il prit ſur ſon patrimoine de quoi reſtituer aux égliſes, conſentant à devenir pauvre pour ne pas demeurer ſacrilége. Il vouloit aller s'enſevelir dans la Chartreuſe qui eſt près d'Avignon; mais la Providence ne permit pas qu'il exécutât ce deſſein. Cependant il vivoit dans une très-grande auſtérité, s'interdiſant les délaſſemens même les plus permis. Ses jeûnes étoient fréquens & ſes veilles continuelles. Après avoir paſſé quelque tems dans la retraite, dans de ſaintes lectures & dans la pénitence, ſon Directeur lui permit quelques bonnes œuvres extérieures, ne craignant plus qu'elles lui fuſſent un ſujet de diſſipation. Il aima ſurtout à ſervir les pauvres & les malades.

XII. Il entre dans l'état eccléſiaſtique. Son zéle pour l'inſtruction des fidéles.

On le fit entrer dans l'état eccléſiaſtique, quand on le crut aſſez purifié par la pénitence : le beſoin de l'Egliſe faiſant paſſer par-deſſus les régles ordinaires. Céſar s'appliqua à l'étude de l'Ecriture & des Peres, & fut pourvû d'un Canonicat de la Cathédrale de

Cavaillon. Il fut le modéle du Clergé par toutes les vertus qui forment un parfait Ecclésiastique. Il s'appliquoit sans cesse à instruire les simples & à former de véritables justes, en observant les régles de l'Eglise dans l'administration du Sacrement de Pénitence. Son zéle ne se renferma point dans Cavaillon. Il alla l'exercer à Aix où il fit beaucoup de bien, étant soutenu par l'Archevêque Alexandre Canigien parent de saint Charles, & qui avoit été formé à l'école de ce saint Cardinal. César assembloit souvent les Ecclésiastiques les mieux intentionnés, conféroit avec eux sur les meilleurs moyens de remédier aux maux dont ils étoient témoins. Il alloit de village en village, prêcher, catechiser, exciter les pécheurs a la pénitence. Le peuple étoit plongé dans une grossiére ignorance. Les instructions consistoient dans des Sermons étudiés, auſquels les simples ne comprenoient presque rien. Le Concile de Trente avoit fort recommandé aux Pasteurs de faire des instructions familiéres; mais ce réglement étoit mal observé. César fut le premier à en faire sentir l'importance. Il fit le catéchisme dans la Cathédrale de Cavaillon. Il alloit dans les villages se consacrer à la même œuvre. Il étoit aidé par plusieurs disciples que son zéle lui attiroit, & qu'il formoit à cette fonction si nécessaire & si sainte.

XIII. Il établit la Congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.

César voyant les grands biens que procuroient ces instructions familiéres, représenta à l'Evêque de Cavaillon, combien il seroit avantageux d'établir une Congrégation, dont l'esprit essentiel & la principale fonction fût d'enseigner la doctrine chré-

tienne, & qui fût un Ordre de Catéchiſtes, comme celui de ſaint Dominique eſt un Ordre de Prédicateurs. L'Evêque approuvant un deſſein ſi utile, Céſar aſſembla ſes diſciples le jour de ſaint Michel 1592, & leur propoſa ſes vûes. Ils y entrerent avec joie & commencerent leur établiſſement à Avignon. Céſar faiſoit deux ſortes de catéchiſmes. Le premier étoit pour les enfans. Il les encourageoit par des récompenſes; & en donnant des louanges à ceux qui répondoient bien, il étoit attentif à éviter ce qui pouvoit nourrir l'amour-propre. Il parloit avec une onction qu'il puiſoit dans la priére. Pour empêcher les enfans de s'ennuyer, il leur faiſoit chanter de ſaints Cantiques. La ſeconde inſtruction étoit pour les perſonnes plus avancées. Il y ſuivoit l'excellent Catéchiſme du Concile de Trente, qu'il expliquoit d'une maniére courte, mais claire & intelligible. Tout le monde s'empreſſoit de venir à ces catéchiſmes, les perſonnes de qualité comme les autres, & même l'Archevêque, qui y répandoit ſouvent des larmes de joie & de conſolation.

XIV. Céſar de Bus devient aveugle. Sa patience & ſon humilité. Eſprit primitif de ſa Congrégation. Mort de ce ſaint Prêtre.

Dieu éprouva ſon ſerviteur en le privant de la vûe. Céſar profita de cette affliction pour repaſſer toutes les fautes qu'il avoit pû commettre par ſes yeux, lorſqu'il marchoit dans la voie des pécheurs. Il s'humilia ſous la main de Dieu, & fut neuf mois ſans communier. Il approcha enſuite de l'Euchariſtie avec une nouvelle ferveur, & continua d'inſtruire quoiqu'il fût aveugle. On accouroit en foule à ſes catéchiſmes, & l'on y compta un jour quatre Cardinaux, qui s'étoient mêlés parmi les pauvres pour entendre ce ſaint

Prêtre. L'Inſtitut de la Doctrine Chrétienne ayant été confirmé par des Bulles du Pape Clément VIII en 1598, on ſongea à élire un Général. Car juſqu'alors chacun étoit Supérieur à ſon tour pendant une ſemaine. On élut unanimement Céſar de Bus, qui fut forcé de ſe rendre à ce choix. Il ne propoſa à ſes diſciples d'autre régle que le ſaint Evangile & les Canons; & s'il y ajoûta quelques Statuts, ce ne fut que comme des explications. Voici l'eſprit de ſon Inſtitut. Toutes les études, tous les talens doivent ſe rapporter à la doctrine chrétienne, à la connoiſſance de Jeſus-Chriſt. Les Supérieurs doivent s'aſſembler de tems en tems, pour empêcher que la ſimplicité de la doctrine chrétienne ne ſoit gâtée par le faux brillant d'une éloquence humaine. On exige de ceux qui y entrent, un fonds ſolide de piété: car pour les pécheurs, ils doivent chercher des Monaſtéres où ils puiſſent faire pénitence. On ne fera rien d'extraordinaire à l'extérieur. Comme Chrétien on s'attachera aux obligations du Baptême; & comme Prêtres, on vivra ſelon les engagemens de la conſécration ſacerdotale. On pourſuivra comme un monſtre la vanité, ſi elle ſe montre au-dehors, ſoit dans les perſonnes, ſoit dans les édifices. Tout doit y être en commun, & perſonne ne doit rien avoir en propre. Les laïques ſeront aſſidus au travail des mains, & les Eccléſiaſtiques mêmes y donneront tous les jours quelque tems, à l'exemple de ſaint Paul.

Tel fut l'eſprit primitif de cette Congrégation. Céſar & ſes premiers diſciples aimoient tendrement l'Égliſe, & ſéchoient de

douleur en la voyant combattue par les héréſies, déchirée par le ſchiſme, deshonorée par la corruption des mœurs. Ils conſervoient le dépôt de la doctrine chrétienne, en l'enſeignant dans toute ſa pureté. Leur gloire étoit de ſe voir environnés de pauvres & d'enfans, à qui ils enſeignoient le chemin du Royaume du Ciel. L'enfance évangélique & la ſimplicité chrétienne dans laquelle ils vivoient, éloignoient d'eux tout déſir d'élevation. Ils étoient pauvres en tout, dans leurs habits, dans leur table, dans leur maiſon, dans leur égliſe. Par ces vertus ils étoient un modéle de réformation pour tout le Clergé, qui en avoit un très-grand beſoin.

VII.

XV. Etabliſſement des Urſelines.

Céſar de Bus toujours occupé du bien de l'Egliſe, voyoit avec douleur combien on négligeoit l'éducation chrétienne des filles, & l'ignorance où étoient à l'égard des vérités de la Religion, la plûpart des femmes engagées dans le monde. Il penſa donc que pour remédier à ce mal, il ſeroit bon d'établir une Congrégation de filles, qui ſe fiſſent un devoir eſſentiel d'inſtruire ſolidement les perſonnes de leur ſexe. Le projet étoit en ſoi très-excellent. Il jetta les yeux ſur une de ſes niéces qui avoit beaucoup de diſpoſition pour l'exécution de ce deſſein. Elle s'appelloit Caſſandre de Bus; & ce fut la premiére qui en 1592 jetta le fondement de cet Inſtitut avec Françoiſe de Bremon, qui étoit auſſi ſous la conduite de Céſar. Il mit ſes filles ſous la protection de ſainte Urſule, parce qu'elles avoient beaucoup de rapport avec les Urſelines d'Italie, que Grégoire

XIII avoit approuvées en 1572, à la sollicitation de saint Charles. Magdeleine Lhuillier Dame de sainte Bauve, travailla beaucoup à étendre la Congrégation des Ursulines en France au commencement du dix-septiéme siécle. Ces Religieuses édifierent l'Eglise, & s'appliquerent à inspirer la piété aux jeunes filles dont l'éducation leur étoit confiée. Dieu acheva de purifier Césat de Bus par une longue maladie. Il mourut aussi saintement qu'il avoit vécu en 1607.

VI.

XVI. Récollets.

En 1531 Clément [illegible]va la Congrégation de l'étroite [illegible]ce des Religieux de saint François, qu'on a depuis nommés Récollets. On sait qu'il y a eu dans l'Ordre des Franciscains de fréquentes contestations, entre les Religieux qui prétendoient observer la Régle de leur saint Fondateur dans sa pureté & sa simplicité, & ceux qui vouloient joüir des adoucissemens qu'ils prétendoient leur avoir été accordés par les Papes. Pour terminer ces contestations, Léon X par une Bulle de l'an 1517 réunit toutes les réformes particuliéres à celle de l'étroite Observance; de sorte que selon cette Bulle tout l'Ordre devoit être partagé en Observantins & en Conventuels. Mais cela n'empêcha pas que les Couvens réformés ne continuassent dans leurs réformes; ce qui eut lieu particuliérement en Espagne & en Portugal. Deux Religieux Espagnols, Etienne Molina & Martin de Guzman, favorisés par le Pere François des Anges leur compatriote & alors Général de l'Ordre, introduisirent en 1525 leur réforme en Italie, où l'on appelle les Religieux qui la suivent *Gli*

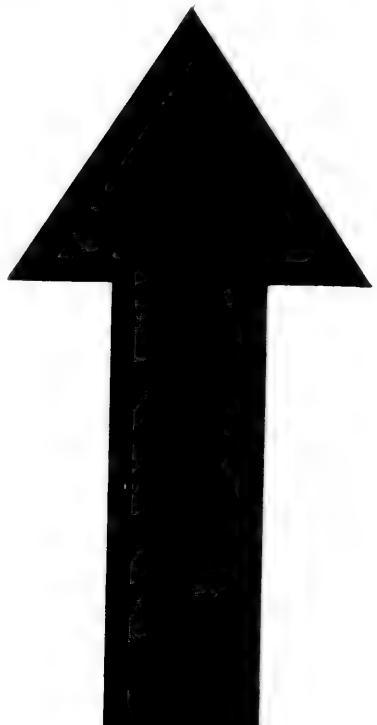

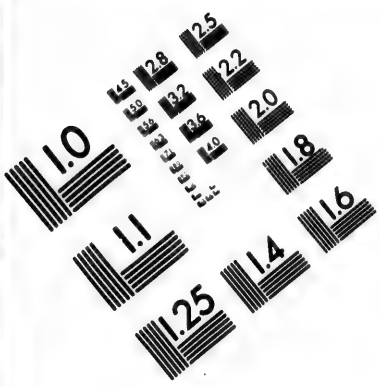
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.0
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.0
25.0
28.0
32.0
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0
112.0
125.0
140.0
160.0
180.0
200.0
224.0
250.0
280.0
320.0
360.0
400.0
450.0
500.0
560.0
630.0
710.0
800.0
900.0
1000.0
1120.0
1250.0
1400.0
1600.0
1800.0
2000.0
2240.0
2500.0
2800.0
3200.0
3600.0
4000.0
4500.0
5000.0
5600.0
6300.0
7100.0
8000.0
9000.0
10000.0
11200.0
12500.0
14000.0
16000.0
18000.0
20000.0
22400.0
25000.0
28000.0
32000.0
36000.0
40000.0
45000.0
50000.0
56000.0
63000.0
71000.0
80000.0
90000.0
100000.0
112000.0
125000.0
140000.0
160000.0
180000.0
200000.0
224000.0
250000.0
280000.0
320000.0
360000.0
400000.0
450000.0
500000.0
560000.0
630000.0
710000.0
800000.0
900000.0
1000000.0
1120000.0
1250000.0
1400000.0
1600000.0
1800000.0
2000000.0
2240000.0
2500000.0
2800000.0
3200000.0
3600000.0
4000000.0
4500000.0
5000000.0
5600000.0
6300000.0
7100000.0
8000000.0
9000000.0
10000000.0
11200000.0
12500000.0
14000000.0
16000000.0
18000000.0
20000000.0
22400000.0
25000000.0
28000000.0
32000000.0
36000000.0
40000000.0
45000000.0
50000000.0
56000000.0
63000000.0
71000000.0
80000000.0
90000000.0
100000000.0
112000000.0
125000000.0
140000000.0
160000000.0
180000000.0
200000000.0
224000000.0
250000000.0
280000000.0
320000000.0
360000000.0
400000000.0
450000000.0
500000000.0
560000000.0
630000000.0
710000000.0
800000000.0
900000000.0
1000000000.0
1120000000.0
1250000000.0
1400000000.0
1600000000.0
1800000000.0
2000000000.0
2240000000.0
2500000000.0
2800000000.0
3200000000.0
3600000000.0
4000000000.0
4500000000.0
5000000000.0
5600000000.0
6300000000.0
7100000000.0
8000000000.0
9000000000.0
10000000000.0
11200000000.0
12500000000.0
14000000000.0
16000000000.0
18000000000.0
20000000000.0
22400000000.0
25000000000.0
28000000000.0
32000000000.0
36000000000.0
40000000000.0
45000000000.0
50000000000.0
56000000000.0
63000000000.0
71000000000.0
80000000000.0
90000000000.0
100000000000.0
112000000000.0
125000000000.0
140000000000.0
160000000000.0
180000000000.0
200000000000.0
224000000000.0
250000000000.0
280000000000.0
320000000000.0
360000000000.0
400000000000.0
450000000000.0
500000000000.0
560000000000.0
630000000000.0
710000000000.0
800000000000.0
900000000000.0
1000000000000.0
1120000000000.0
1250000000000.0
1400000000000.0
1600000000000.0
1800000000000.0
2000000000000.0
2240000000000.0
2500000000000.0
2800000000000.0
3200000000000.0
3600000000000.0
4000000000000.0
4500000000000.0
5000000000000.0
5600000000000.0
6300000000000.0
7100000000000.0
8000000000000.0
9000000000000.0
10000000000000.0
11200000000000.0
12500000000000.0
14000000000000.0
16000000000000.0
18000000000000.0
20000000000000.0
22400000000000.0
25000000000000.0
28000000000000.0
32000000000000.0
36000000000000.0
40000000000000.0
45000000000000.0
50000000000000.0
56000000000000.0
63000000000000.0
71000000000000.0
80000000000000.0
90000000000000.0
100000000000000.0
112000000000000.0
125000000000000.0
140000000000000.0
160000000000000.0
180000000000000.0
200000000000000.0
224000000000000.0
250000000000000.0
280000000000000.0
320000000000000.0
360000000000000.0
400000000000000.0
450000000000000.0
500000000000000.0
560000000000000.0
630000000000000.0
710000000000000.0
800000000000000.0
900000000000000.0
1000000000000000.0
1120000000000000.0
1250000000000000.0
1400000000000000.0
1600000000000000.0
1800000000000000.0
2000000000000000.0
2240000000000000.0
2500000000000000.0
2800000000000000.0
3200000000000000.0
3600000000000000.0
4000000000000000.0
4500000000000000.0
5000000000000000.0
5600000000000000.0
6300000000000000.0
7100000000000000.0
8000000000000000.0
9000000000000000.0
10000000000000000.0
11200000000000000.0
12500000000000000.0
14000000000000000.0
16000000000000000.0
18000000000000000.0
20000000000000000.0
22400000000000000.0
25000000000000000.0
28000000000000000.0
32000000000000000.0
36000000000000000.0
40000000000000000.0
45000000000000000.0
50000000000000000.0
56000000000000000.0
63000000000000000.0
71000000000000000.0
80000000000000000.0
90000000000000000.0
100000000000000000.0
112000000000000000.0
125000000000000000.0
140000000000000000.0
160000000000000000.0
180000000000000000.0
200000000000000000.0
224000000000000000.0
250000000000000000.0
280000000000000000.0
320000000000000000.0
360000000000000000.0
400000000000000000.0
450000000000000000.0
500000000000000000.0
560000000000000000.0
630000000000000000.0
710000000000000000.0
800000000000000000.0
900000000000000000.0
1000000000000000000.0
1120000000000000000.0
1250000000000000000.0
1400000000000000000.0
1600000000000000000.0
1800000000000000000.0
2000000000000000000.0
2240000000000000000.0
2500000000000000000.0
2800000000000000000.0
3200000000000000000.0
3600000000000000000.0
4000000000000000000.0
4500000000000000000.0
5000000000000000000.0
5600000000000000000.0
6300000000000000000.0
7100000000000000000.0
8000000000000000000.0
9000000000000000000.0
10000000000000000000.0
11200000000000000000.0
12500000000000000000.0
14000000000000000000.0
16000000000000000000.0
18000000000000000000.0
20000000000000000000.0
22400000000000000000.0
25000000000000000000.0
28000000000000000000.0
32000000000000000000.0
36000000000000000000.0
40000000000000000000.0
45000000000000000000.0
50000000000000000000.0
56000000000000000000.0
63000000000000000000.0
71000000000000000000.0
80000000000000000000.0
90000000000000000000.0
100000000000000000000.0
112000000000000000000.0
125000000000000000000.0
140000000000000000000.0
160000000000000000000.0
180000000000000000000.0
200000000000000000000.0
224000000000000000000.0
250000000000000000000.0
280000000000000000000.0
320000000000000000000.0
360000000000000000000.0
400000000000000000000.0
450000000000000000000.0
500000000000000000000.0
560000000000000000000.0
630000000000000000000.0
710000000000000000000.0
800000000000000000000.0
900000000000000000000.0
1000000000000000000000.0
1120000000000000000000.0
1250000000000000000000.0
1400000000000000000000.0
1600000000000000000000.0
1800000000000000000000.0
2000000000000000000000.0
2240000000000000000000.0
2500000000000000000000.0
2800000000000000000000.0
3200000000000000000000.0
3600000000000000000000.0
4000000000000000000000.0
4500000000000000000000.0
5000000000000000000000.0
5600000000000000000000.0
6300000000000000000000.0
7100000000000000000000.0
8000000000000000000000.0
9000000000000000000000.0
10000000000000000000000.0
11200000000000000000000.0
12500000000000000000000.0
14000000000000000000000.0
16000000000000000000000.0
18000000000000000000000.0
20000000000000000000000.0
22400000000000000000000.0
25000000000000000000000.0
28000000000000000000000.0
32000000000000000000000.0
36000000000000000000000.0
40000000000000000000000.0
45000000000000000000000.0
50000000000000000000000.0
56000000000000000000000.0
63000000000000000000000.0
71000000000000000000000.0
80000000000000000000000.0
90000000000000000000000.0
100000000000000000000000.0
112000000000000000000000.0
125000000000000000000000.0
140000000000000000000000.0
160000000000000000000000.0
180000000000000000000000.0
200000000000000000000000.0
224000000000000000000000.0
250000000000000000000000.0
280000000000000000000000.0
320000000000000000000000.0
360000000000000000000000.0
400000000000000000000000.0
450000000000000000000000.0
500000000000000000000000.0
560000000000000000000000.0
630000000000000000000000.0
710000000000000000000000.0
800000000000000000000000.0
900000000000000000000000.0
1000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000.0
1250000000000000000000000.0
1400000000000000000000000.0
1600000000000000000000000.0
1800000000000000000000000.0
2000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000.0
2500000000000000000000000.0
2800000000000000000000000.0
3200000000000000000000000.0
3600000000000000000000000.0
4000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000.0
5000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000.0
6300000000000000000000000.0
7100000000000000000000000.0
8000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000.0
12500000000000000000000000.0
14000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000.0
25000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1120000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2240000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
11200000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
22400000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
112000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
224000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.0
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000.

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Riformati, lesquels y ont plus de vingt-cinq Provinces. En 1595, Louis de Gonzague Duc de Nevers fit venir dans le Couvent de Nevers des Religieux Italiens, qu'on nomma *Récollets*, parce que cette maison ainsi que quelques autres, avoit été accordée aux Religieux de l'Observance qui souhaitoient vivre dans un plus grand *recueillement* que les autres. Les Rois Henri IV, Louis XIII & Louis XIV ayant favorisé cette réforme, ceux qui la suivirent obtinrent un grand nombre de Couvens qui leur furent cédés par les Observantins.

IX.

XVII. Feüillans institués par Jean de la Barriére. Vie de ce saint Abbé.

Jean de la Barriére nâquit en 1544 à saint Ceré petite ville du Querci. Sa famille obtint pour lui du Roi Charles IX l'Abbaye de Feüillans de l'Ordre de Cîteaux dans le Diocèse de Rieux. Le jeune Abbé alla continuer à Paris ses études, qu'il avoit commencées à Toulouse & à Bordeaux. Il y eut pour Précepteur le célébre Arnaud d'Ossat, qui devint dans la suite Cardinal. La piété dont Jean étoit rempli, lui fit désirer le rétablissement de la discipline monastique dans l'Abbaye de Feüillans. Il pria long-tems pour connoître la volonté de Dieu; & enfin il prit l'habit, & fit profession de la Régle de saint Benoît selon les usages de l'Ordre de Cîteaux. Il eut d'étranges contradictions à essuyer de la part de ses Moines, & sa vie même fut souvent en danger. Tout ce qu'il put faire pendant quatre ans, fut de retrancher les abus les plus grossiers. Il passoit une grande partie des nuits dans les veilles, & joignoit une priére continuelle aux plus grandes austérités. Dieu l'exauça enfin, & en

1577 il donna l'habit à son premier novice. Quoiqu'il usât à l'égard des Moines d'une grande condescendance, néanmoins ils l'abandonnerent tous l'un après l'autre pour continuer à vivre dans leurs désordres, & lui suscitérent beaucoup de persécutions. Il fut cité par l'Abbé de Cîteaux pour rendre compte de sa conduite; mais il se justifia si bien en plein Chapitre, que plusieurs se proposérent de l'imiter.

XVIII. Ferveur des Moines de Feüillans.

Dieu lui donna la consolation de voir un grand nombre de personnes venir à Feüillans, pour y faire pénitence. Les Moines suppléerent par le travail des mains au défaut des revenus de cette maison. Le saint Abbé n'y admettoit que ceux en qui il voyoit les marques d'une véritable vocation. Entre les sujets qui se présenterent, fut Pierre de Villars Evêque de Mirepoix, & depuis Archevêque de Vienne. Le saint Abbé ne voulut point priver l'Eglise d'un Prélat qui paroissoit si touché, & qui d'ailleurs avoit de grands talens. Il le menaça de la colére de Dieu, s'il refusoit de se consacrer au service de l'Eglise, qui avoit un si grand besoin de bons Pasteurs. La ferveur des Moines de Feüillans croissoit tous les jours, & la Régle de saint Benoît y étoit observée dans toute son étendue. Ils allerent même au-delà, & pratiquerent pendant dix-huit ans des austérités surprenantes. Mais en 1595 Clément VIII les modéra, & fit dresser des Constitutions dans le Chapitre général qui se tenoit à Rome. Il laissa cependant à l'Abbé la liberté de pratiquer les mêmes mortifications, ce qu'il continua jusqu'à la mort. Une vie aussi extraordinaire que l'étoit alors celle de la Maison

de Feüillans, fit bientôt connoître Jean de la Barriére. Le Pape Grégoire XIII fit écrire à ſes Moines, pour les animer à perſévérer dans la vie ſainte qu'ils menoient. Les ennemis de la régularité ayant décrié la Maiſon de Feüillans, Jean envoya à Rome deux de ſes Moines pour expoſer ce qui s'y pratiquoit. Le Pape Sixte V, non-ſeulement l'approuva, mais même retint les deux Feuillans, & en demanda d'autres, à qui il donna l'égliſe de ſainte Pudentienne.

XIX. Jean de la Barriére fait de grands biens par ſes prédications.

Jean avoit reçu de Dieu le don de la parole & celui de toucher les cœurs : ainſi il crut qu'il devoit s'en ſervir pour porter les hommes à la pénitence. Ses prédications étoient plus le fruit de ſes priéres que de ſes études. Il avoit cependant beaucoup étudié à Paris & dans ſa retraite, & il ſavoit preſque par cœur la Somme de ſaint Thomas. Le ſaint Abbé prêcha avec éclat dans la ville de Toulouſe, & l'auſtérité de ſa vie donnoit à ſes paroles une force merveilleuſe. On ne ſe laſſoit point de l'entendre, quoiqu'il prêchât pluſieurs fois le jour ; & il étoit ſouvent obligé de parler dans les places publiques, les égliſes n'étant point aſſez grandes pour co[illegible]nir la foule de ſes auditeurs. A ſon exem[illegible] ſes diſciples furent engagés à la prédication ; & ils conſerverent dans ce travail toute l'auſtérité de leur Inſtitut. La Reine mere Catherine de Médicis étant à Toulouſe en 1579, entendit le ſaint Abbé les vendredis pendant le Carême. Elle voulut s'entretenir pluſieurs fois avec lui, & les Seigneurs de la Cour étoient auſſi charmés de l'entendre. Etant retournés à Paris, ils en parlerent au Roi Henri III, qui voulut auſſitôt voir cet il-

lustre pénitent. C'est pourquoi il lui commanda par une Lettre écrite de sa propre main, de venir à la Cour. Jean obéit aux ordres du Roi. Il fut reçu avec des témoignages singuliers d'estime & de confiance. Ce Prince ne le laissa partir, qu'après lui avoir fait promettre de revenir avec soixante Religieux, dont il vouloit former un Monastére à Paris.

XX. Feüillans établis à Paris.

Cet ordre du Roi donna naissance à la Congrégation des Feüillans. Car le pieux Abbé n'avoit eu d'autre vûe que de rétablir la régularité dans sa Communauté. Sixte V, sur les instances du Roi, fit expédier la Bulle d'érection de la nouvelle Congrégation des Feüillans. Cependant le Roi pressoit l'Abbé d'accomplir sa promesse, & de venir avec soixante Religieux pour habiter le Monastére qu'il faisoit bâtir avec beaucoup de diligence. Ils partirent de Feüillans le seiziéme de Juin 1587. Leur voyage, qu'ils firent à pied, ne leur causa pas la moindre distraction. Ils récitoient les Offices aux différentes heures comme dans leur Monastére, & ne vivoient que de pain & d'eau. Par toutes les villes où ils passoient, le Clergé & le peuple alloient au-devant d'eux, & les Prélats même leur rendoient cet honneur. Ils arriverent après vingt-cinq jours de marche à Vincennes, où le Roi les attendoit. Ils étoient soixante-deux, l'Abbé en ayant reçu deux en chemin. Le Roi alla à pied au-devant d'eux, & les retint à Vincennes jusqu'au septiéme de Septembre, qu'ils prirent possession du Monastére où ils sont encore aujourd'hui près du Palais des Thuilleries. Le Roi y avoit fait bâtir leur maison, afin

de pouvoir y aller ſouvent. Ce fut ainſi que commença l'Ordre des Feüillans, qui a édifié l'Egliſe par ſa régularité & ſa pénitence. Le déſintéreſſement du ſaint Fondateur parut dans le refus perſévérant de pluſieurs Abbayes, que le Prince lui offrit pour l'établiſſement de ſon Ordre.

XXI. Jean de la Barriére perſécuté pour ſon attachement au Roi.

Vers le même tems la France fut déchirée par les guerres civiles. L'Abbé de Feüillans vit en peu de tems un parti très-puiſſant s'élever contre le Roi, & les Prédicateurs mêmes abuſer de leur miniſtére pour fortifier la Ligue. Il eut la douleur de voir un grand nombre de ſes Religieux ſéduits par les Ligueurs & ſoulevés contre lui, le Roi menacé d'excommunication par le Pape, & enfin aſſaſſiné, comme nous l'avons dit ailleurs. Rien ne fut capable d'ébranler la fidélité inviolable de ce ſaint pénitent pour ſon Souverain. Il fut toujours très-perſuadé qu'aucune Puiſſance ſur la terre, ne pouvoit le diſpenſer d'un devoir ſi eſſentiel. Preſque tous les Feüillans de Paris étant devenus Ligueurs, réſolurent de ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance. Ils gagnerent pluſieurs confreres des autres Maiſons, & obtinrent du Pape la permiſſion de convoquer un Chapitre général à Turin. Jean y alla contre leur attente, y préſida, & y ordonna des priéres pour le feu Roi Henri III. Il alla enſuite à Rome, où il fut honoré du Pape & des Cardinaux. Mais en 1592 l'Abbé de Cîteaux fit tenir à Rome le Chapitre des Feüillans, & fit agir les Ligueurs contre Jean. Le Pape y députa le Procureur général des Dominicains, qui ſur des accuſations vagues, ſuſpendit le pieux Abbé de l'adminiſtration de ſon Abbaye,

lui défendit de dire la Messe, & lui donna la ville de Rome pour prison. Le grand crime que l'Inquisition lui reprochoit, étoit d'avoir été toujours attaché au Roi malgré la menace de l'excommunication. Un pareil crime étoit bien honorable pour celui qui en étoit accusé.

XXII. Le Pape reconnoît l'innocence du saint Abbé. Sa mort bienheureuse.

Le saint Abbé fut près de huit ans dans les humiliations. Mais le Cardinal Bellarmin ayant entendu parler de l'injustice qu'on lui faisoit, en parla au Pape, qui le chargea d'examiner cette affaire. Le Cardinal après quelques conversations qu'il eut avec le saint Abbé, déclara au Pape que l'on tenoit un Saint dans les liens. Clément VIII en fut affligé jusqu'aux larmes, & défendit au Juge qui avoit prononcé cette injuste sentence de jamais paroître devant lui. Ce trait fait beaucoup d'honneur au Pape & à Bellarmin. Son absolution fut prononcée en présence des Feüillans des deux Maisons, que l'on avoit assemblés. Le Pape voulut conserver à Rome le saint Abbé, & lui refusa la permission de retourner à Feüillans. Avant sa mort, il brûla des Ecrits qu'il avoit composés à la priére de quelques Cardinaux, voulant effacer tout ce qui pouvoit faire penser à lui. Il mourut en 1600 dans la cinquante-sixiéme année de son âge. Le Pape touché de l'éclat des miracles que Dieu opéra à son tombeau, alla au Monastére pour disposer toutes choses à sa béatification. Mais les Religieux se prosternerent à ses pieds, pour le prier de différer, parce qu'il auroit fallu découvrir tout le bien qui se faisoit dans leur Maison, & qu'ils appréhendoient avec raison de perdre leur tréſor, en le montrant.

X.

XXIII. Clercs Réguliers de saint Mayeul ou Somasques.

La famine & la maladie contagieuse ayant enlevé un grand nombre de personnes, tant à Venise que dans l'Etat de terre ferme en Italie, un noble Vénitien nommé Jérôme Emiliani conçut vers l'an 1528 le pieux dessein de secourir les orphélins, & il en rassembla aussitôt à Venise un grand nombre, dans une maison qui a toujours appartenu depuis à la Congrégation des Somasques. On lui donna ce nom, parce que l'Instituteur, après avoir fait à Bresce, à Bergame & en d'autres lieux, des établissemens semblables à celui de Venise, choisit enfin celui de Somasque, situé entre Bergame & Milan, pour être comme le Séminaire de ceux qui entreroient dans la Congrégation. On les appella aussi Clercs Réguliers de saint Mayeul, parce que saint Charles leur accorda une église dédiée sous l'invocation de ce saint à Pavie, avec un célébre Collége dont il leur donna la direction. Jérôme Emiliani mourut en 1537 sans avoir fait approuver son Institut. Le Pape Paul III l'approuva en 1540, ce qui n'empêcha pas que les Somasques ne demandassent six ans après d'être unis aux Théatins, ce qui leur fut accordé. Mais la différence des engagemens de ces Clercs Réguliers ne leur permettant pas de vivre ensemble, Paul IV les sépara en 1555; & Pie IV confirma l'Institut des Somasques en 1563, mais sans leur permettre encore de faire des vœux solemnels. Ce fut Sixte V qui leur accorda cette grace, & qui en même-tems leur donna la Régle de saint Augustin par un Bref de 1585. Quatre ans après, le même Pape les exempta de la juriſdiction des Or-

dinaires. Ils n'ont point d'établiſſemens hors de l'Italie & des Cantons Suiſſes. Les Prêtres de la Doctrine Chrétienne en France voulurent s'unir à eux en 1616 & ſe ſoumettre à leurs Supérieurs, mais on y forma des oppoſitions; & l'union qui n'avoit jamais été ſolidement établie, fut déclarée nulle en 1646 par les Commiſſaires chargés de l'examiner. Alexandre VII, a diviſé cette Congrégation en trois Provinces, de Lombardie, de Veniſe & de Rome.

XXIV. Autres Clercs Réguliers.

On établit encore dans le ſeiziéme ſiécle trois autres Congrégations de Clercs Réguliers: 1. ceux de la Mere de Dieu, qui prirent ce nom, parce qu'ils ſe mirent ſpécialement ſous la protection de la ſainte Vierge, & dont le principal devoir eſt d'enſeigner la Doctrine Chrétienne. 2. Les Clercs réguliers miniſtres des infirmes, inſtitués pour rendre aux malades toute ſorte de ſervices tant ſpirituels que corporels. Ils ont pluſieurs maiſons en Eſpagne & en divers endroits de l'Italie. 3. Les Clercs Réguliers Mineurs, à qui Sixte V donna ce nom, parce qu'il avoit été Frere Mineur. Ils furent fondés par Jean-Auguſtin Adorne noble Génois & par Jean & Auguſtin Caraccioli d'une illuſtre maiſon du Royaume de Naples, pour rendre aux Fidéles toute ſorte de ſecours ſpirituels, & pour inſtruire la jeuneſſe. Ils ont auſſi des hermitages pour ceux qui veulent vivre dans une plus grande retraite, & qui ſont comme des eſpéces de Chartreuſes. Ils ont des établiſſemens conſidérables en Italie & en Eſpagne, & il y a peu de Villes & d'Univerſités dans ce Royaume où ils n'aient des Colléges. Ils ont deux uſages particuliers, qu'ils appellent

l'Oraiſon Circulaire & la Pénitence Circulaire. Ils font tour à tour une heure d'Oraiſon ; & tous les jours hors les fêtes de précepte, il y en a un d'entre eux qui porte le cilice, un autre qui prend la diſcipline, & un troiſiéme qui jeûne au pain & à l'eau, & qui porte ſa portion du réfectoire à un pauvre, à qui il fait quelque inſtruction.

XI.

XXV. Freres de la Pénitence ou Picpuſſes.

Le Tiers Ordre de ſaint François, ou les Freres de la Pénitence, n'étoient d'abord qu'une aſſemblée de perſonnes ſéculiéres, mais cet Inſtitut devint enſuite un Ordre Réligieux ſous la Régle de ſaint François. Le relâchement s'y étant introduit, Vincent Muſſart Pariſien y mit la réforme vers l'an 1595. Cet Ordre eſt maintenant diviſé en vingt-quatre Provinces, dont il y en a ſeize en Italie & une en Flandre. Celles-ci dépendent d'un Général particulier qui fait ſa réſidence à Rome. Les Provinces qui ſont en France, en Eſpagne & en Portugal ſont ſoumiſes au Général de tout l'Ordre de S. François. Ils ont en France ſoixante-trois maiſons. Leur premier Couvent fut bâti au village de Franconville près de Beaumont ſur-Oiſe, & le ſecond au village de Picpus près de Paris, qui ſe trouve maintenant joint au fauxbourg ſaint Antoine. On les a nommés à Paris Picpuſſes à cauſe de ce Couvent qui eſt leur principale maiſon. Les Capucins, & après eux les Jéſuites de la maiſon Profeſſe avoient fait leur premiére demeure dans le même lieu, mais ils l'abandonnerent à cauſe de l'éloignement de la ville. On compte environ quinze Monaſtéres de filles de la mê-

me réforme, dont celui de sainte Elisabeth près du Temple à Paris est un des plus considérables.

ARTICLE XXIII.

Saint Charles Borromée & plusieurs autres Saints.

I.

CHarles nâquit au château d'Arone dans le Milanois le deuxiéme d'Octobre 1538. Son pere Gilbert Borromée Comte d'Arone menoit une vie réglée & édifiante. Il assistoit tous les jours aux Offices de l'Eglise, même aux petites heures ; ne sortoit jamais de sa maison sans avoir fait sa priére, & ne se mettoit à table qu'après avoir distribué quelque aumône. Quoiqu'il ne fût pas fort riche, il soulageoit les pauvres avec beaucoup de générosité ; & quand on lui représentoit qu'il devoit modérer ses aumônes, afin de pouvoir marier ses filles, car il en avoit plusieurs & de différens lits, il répondoit que Jesus-Christ auroit soin des filles du Comte d'Arone, tant que le Comte d'Arone auroit soin des pauvres de Jesus-Christ. La mere de Charles s'appelloit Marguerite de Médici, sœur du Capitaine Jean-Jacques & du Pape Pie IV, & n'étoit pas moins recommandable que son mari par sa piété. Elle concouroit à toutes les bonnes œuvres qu'il faisoit ; étoit modeste, simple, ennemie du

1. Naissance de saint Charles. Piété de son pere & de sa mere. Son éducation. Il est fait Abbé dès l'enfance. Ses heureuses inclinations.

luxe, appliquée à la priére & au ſoin de ſa famille, & ne ſortoit que pour viſiter les égliſes & les hôpitaux. Charles dès ſa plus tendre enfance donna des marques de la ſainteté à laquelle il étoit appellé. Son unique divertiſſement étoit de conſtruire & d'orner de petits oratoires. Le Comte Gilbert crut devoir ſuivre les inclinations qui paroiſſoient dans ſon fils, & lui fit recevoir la tonſure. A l'âge de douze ans Charles fut fait Abbé de ſaint Gratignan, par la réſignation de ſon oncle Jules-Céſar Borromée. Il y avoit long-tems que ce Bénéfice étoit dans la famille, & on l'y regardoit comme héréditaire. Le jeune Bénéficier n'avoit pas encore les lumiéres néceſſaires pour découvrir cet abus; mais il connut dès-lors que les revenus eccléſiaſtiques ſont le patrimoine des pauvres. C'eſt pourquoi il pria ſon pere de ne rien prendre de ſon Abbaye pour les beſoins de ſa maiſon, & de lui en laiſſer la diſpoſition pour en faire des aumônes. Charles comprit bientôt que ce n'étoit encore là que la ſeconde partie des obligations de ſon Bénéfice. L'autre étoit au-deſſus de ſon âge, qui ne lui permettoit pas d'être le pere & le Supérieur des Religieux de ſon Abbaye. Il y ſatisfit quelques années après au-delà de ce qu'on pouvoit en attendre; car il travailla à la réforme de ce Monaſtére avec autant de ſuccès, que s'il eût eu toute l'expérience & l'autorité d'un ancien Abbé.

II. Ses études. Il évite tous les piéges tendus.

Le ſoin que le jeune Charles prenoit des pauvres, & ſes différens exercices de piété, ne l'empêcherent pas d'étudier les Lettres avec beaucoup d'application. Quand il eut achevé

ſes Humanités à Milan, ſon pere l'envoya à Pavie, pour y étudier le Droit civil & canonique. Les étudians étoient fort déréglés, & Charles ſe trouva parmi eux comme Loth au milieu de Sodome. Ils tenterent toute ſorte de moyens pour le ſéduire & l'entraîner dans leurs déſordres; mais Dieu le préſerva de la corruption, & le rendit victorieux de toutes les attaques qu'on livra à ſon innocence. La mort de ſon pere interrompit ſes études de Droit, & l'obligea de retourner à Milan pour donner ordre aux affaires de ſa famille. Il revint à Pavie peu de tems après pour prendre le bonnet de Docteur. Ce fut là qu'il apprit l'élection de ſon oncle au ſouverain Pontificat. Ce Pape l'appella auſſitôt auprès de lui, le fit Cardinal, & le chargea de ce qu'il y avoit de plus important dans le gouvernement de l'Egliſe. Il lui conféra enſuite l'Archevêché de Milan, & lui donna toute l'adminiſtration des affaires, comme étant plus capable & plus vertueux que ſes autres neveux qu'il avoit fait auſſi Cardinaux. Charles n'avoit que vingt-deux ans lorſqu'il ſe vit élevé à ces redoutables dignités. Un de ſes premiers ſoins fut de tirer les Romains de l'ignorance & de l'oiſiveté dans leſquelles ils languiſſoient alors. Pour y réuſſir, il forma une Académie compoſée d'Eccléſiaſtiques & de Séculiers, qu'il animoit à l'étude par ſon exemple & ſes libéralités. Cet établiſſement procura à l'Egliſe pluſieurs grands hommes, & attacha à Borromée tout ce qu'il y avoit dans Rome de gens d'eſprit & de vertueux Eccléſiaſtiques.

dus à la pureté de ſes mœurs. Le Pape Pie IV ſon oncle le fait Cardinal & Archevêque de Milan. Charles établit une Académie à Rome.

La complaiſance qu'il avoit pour ſon

III. Il donne dans le luxe & la magnificence. Dieu lui ouvre les yeux & le touche.

oncle le porta à s'accommoder aux manières de la Cour. Peut-être se persuada-t-il aussi qu'il travailleroit plus utilement pour les intérêts de la Religion, en se prêtant aux usages & au goût de son siécle. Ainsi il se logea magnifiquement, & se donna des meubles & des équipages superbes. Sa table étoit bien servie, & sa maison remplie de Gentilshommes & de gens de Lettres. En un mot c'étoit un grand Seigneur plutôt qu'un ministre de Jesus-Christ. Dieu lui fit bientôt connoître que de telles vûes étoient très-contraires à la science évangélique, & que ce n'est point par cet éclat mondain que s'établit le Royaume d'un Dieu crucifié. La mort du Comte Fréderic son frere unique acheva de le détromper; & dès-lors il prit une ferme résolution de mener une vie vraiment chrétienne. Comme il devenoit par cette mort héritier de tous les biens de sa maison, le Pape son oncle pensoit à le marier. Mais Charles qui s'étoit consacré à Dieu de tout son cœur, se disposa à recevoir les Ordres sacrés. Pie IV ne croyant pas son neveu encore assez chargé, le fit grand Pénitencier de Rome, Archiprêtre de sainte Marie Majeure, Protecteur de plusieurs Couronnes & de divers Ordres Religieux & Militaires, Légat de Bologne, de la Romagne & de la Marche d'Ancone.

II.

IV. Charles réforme sa maison. Il mène une vie dure & pénitente

Charles ne se servit de son crédit & de son autorité, que pour le bien de la Religion. Il travailla sur-tout à faire avancer le Concile de Trente qui avoit été ouvert il y avoit plus de dix-huit ans, & il contribua

beaucoup à le faire terminer. Il voulut commencer à exécuter sur lui-même ce que l'on y avoit prescrit pour la réformation du Clergé. Il retrancha tout d'un coup de sa maison jusqu'à quatre-vingts domestiques de marque, qu'il ne renvoya néanmoins qu'après les avoir récompensés ; & il ne retint que ceux qu'il jugea les plus propres pour la vie cléricale. Il quitta la soie dans ses habits, & renonça à toute dépense inutile. Il s'imposa chaque semaine un jeûne au pain & à l'eau ; & la vûe des dangers de l'Episcopat l'auroit porté dès-lors à se retirer dans un Monastére, s'il n'en eût été détourné par Dom Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague, auquel il s'attacha aussitôt qu'il le connut. Nous verrons dans la vie de ce grand homme l'idée qu'il avoit du mérite de Charles & l'union intime qu'il voulut avoir avec lui. Les grandes occupations du jeune Cardinal ne lui firent point oublier ce qu'il devoit à son église de Milan. Il fit toute sorte d'instances auprès du Pape pour obtenir la permission de s'y retirer ; mais elle lui fut refusée. Ainsi il se contenta d'y envoyer des personnes capables de la bien gouverner. Il y établit pour grand Vicaire Nicolas Ormanette dont il connoissoit la piété & le mérite. Celui-ci tint le Synode du Diocèse, où il se trouva douze cens Ecclésiastiques. Il commença le grand ouvrage de la réformation : mais voyant naître tous les jours de nouvelles difficultés, il pria le Cardinal de lui permettre de se retirer, en lui représentant que dans les conjonctures présentes, il lui étoit impossible de bien gouverner cette église en l'absence de son propre Pasteur.

Il s'occupe des besoins de son Diocèse.

V.

Il tient son premier Concile Provincial. Etat déplorable où il trouve son Diocèse.

Sur cela, Charles fit de nouvelles instances auprès du Pape, pour qu'il lui fût permis d'aller résider dans son Diocèse. Tout ce qu'il put obtenir, fut la permission d'y aller tenir un Concile Provincial. Onze Evêques y assistèrent, & cinq y envoyerent leurs Procureurs. On y fit des réglemens très-utiles, dont nous parlerons dans l'article de la Discipline. Charles étoit occupé à la visite de son Diocèse, lorsqu'il se vit tout d'un coup rappellé à Rome par la maladie de son oncle, qui mourut entre ses bras en 1565. Pie V qui fut élevé sur le saint Siége auroit bien voulu retenir auprès de lui l'Archevêque de Milan, mais Charles fit sentir l'obligation où il étoit d'aller résider dans son église. Lorsqu'il s'y fut rendu, il reconnut bientôt par lui-même la vérité de ce que lui avoit mandé son grand Vicaire Ormanette, touchant les désordres qui infectoient le Diocèse de Milan. On y étoit dans une ignorance presque générale des vérités de la Foi; celles qu'on en avoit retenues étoient obscurcies par des erreurs grossiéres & par des superstitions. Les Prêtres étoient encore plus déréglés que les laïcs. L'ivrognerie & l'impureté faisoient par-tout d'horribles ravages. Les cloîtres étoient des retraites de scélérats au lieu d'être les asyles de l'innocence. La débauche y regnoit avec une licence scandaleuse. Les Monastéres de filles n'avoient plus de clôture : on y faisoit des danses & des festins, & l'on y voyoit dominer les autres désordres qui en sont les suites. Quel spectacle pour un Pasteur plein de zéle & de lumiére!

Pour commencer à remédier à tant de

maux, Charles fit publier dans son Diocèse les Décrets du Concile de Trente avec ceux du Concile Provincial qu'il avoit tenu l'année précédente. Il acheva en même-tems de réformer sa propre maison. Il renvoya ses Officiers séculiers, & prit en leur place un nombre considérable d'Ecclésiastiques, la plûpart Théologiens ou Canonistes, & destinés au service de son Diocèse. Il vendit ce qu'il avoit de plus précieux, se défit de ses bénéfices, exceptés ceux dont il crut pouvoir faire des fondations utiles à l'Eglise, & dont cependant il distribuoit tout le revenu aux pauvres. Il ne se contenta pas de bannir le vice de sa maison, il voulut que tout y fût édifiant & modeste. Elle étoit composée de près de cent Ecclésiastiques, qui tous avoient leurs emplois différens, mais conformes à leur état. Les heures de la priére commune étoient réglées de telle sorte, que personne ne pouvoit s'en dispenser sous quelque prétexte que ce fût. On n'y mangeoit qu'en commun, & pendant le repas on y faisoit la lecture de quelques Livres de piété. Tous les mercredis de l'année y étoient des jours d'abstinence, aussi-bien que le tems de l'Avent qui commençoit le lendemain de saint Martin. L'exacte discipline qui s'observoit dans sa maison, la rendit un Séminaire d'Evêques, qui furent très-utiles à l'Eglise. Parmi les excellens sujets qui s'y formerent, on compte plus de vingt Evêques qui se distinguerent par leurs talens & leur régularité. Dans cette maison vraîment ecclésiastique, chacun étoit vêtu très-modestement & de l'étoffe la plus commune à l'exemple du saint Archevêque.

VI. Usage qu'il fait de ses revenus. Discipline qu'il établit dans sa maison.

Il avoit pour tous ceux de sa maison le soin qu'un pere auroit de ses enfans, les visitoit souvent dans leurs chambres, & étoit attentif à tous leurs besoins en santé & en maladie. Il avoit aussi une très-grande attention dans le choix des Officiers de la jurisdiction ecclésiastique. Il veilloit lui-même sur la conduite des Juges, & vouloit savoir si chacun rempliſſoit exactement ses devoirs.

VII. Il travaille à réformer son Clergé, & les Monastéres.

Ce furent là les préludes de la réformation que saint Charles vouloit établir dans son Clergé & dans tout son Diocèse. L'ordre demandoit que de sa maison il passât à son Chapitre. Il renouvella bientôt son église par la visite exacte qu'il fit de sa Cathédrale, des autres Chapitres, des Paroisses & des Monastéres. Il obligea les Chanoines de célébrer l'Office divin avec la décence & la dignité convenable. Il corrigea le chant & la musique, afin qu'ils répondissent à la majesté du culte divin. Il orna les églises, & se servit des objets sensibles pour attirer les peuples dans les églises, & les édifier sans les distraire. Il réforma les Confrairies où il s'étoit glissé une multitude d'abus. Il mit dans son Tribunal Ecclésiastique des Officiers éclairés, courageux & incorruptibles. Il fonda trois nouvelles prébendes pour des maîtres capables de donner des leçons de Théologie aux Clercs, de faire des conférences sur la Morale, & d'enseigner le Droit canon & les régles de l'Eglise. Il mit dans les différens quartiers de la ville des personnes de confiance, pour veiller sur les besoins corporels & spirituels des pauvres. Il établit de tous côtés des écoles chrétiennes, où l'on enseignoit

enseignoit gratuitement les principes de la Religion.

Il ne fut point d'abord traversé dans ses saintes entrepriſes ; mais dans la ſuite il eut de grands obſtacles à ſurmonter, & il ſe trouva obligé de joindre la fermeté à la prudence, pour réſiſter aux efforts des hommes & des démons. C'eſt ce qui parut particuliérement dans la réformation des Monaſtéres. Il vint à bout d'abolir les plus grands abus qui regnoient dans ceux de filles, & appaiſa les murmures par la ſageſſe & la douceur dont il tempéroit ſa fermeté. Mais il ne trouva point la même facilité à réformer les Monaſtéres d'hommes, & il n'en vint à bout que par une longue patience & beaucoup de travaux, de ſouffrances, de larmes & de priéres.

III.

VIII. Il viſite les extrémités abandonnées de ſon Diocèſe.

Il partit en 1567 pour faire ſa viſite au Nord de ſon Diocèſe, qui s'étendoit fort avant dans les Alpes. Il entra comme un Apôtre dans les trois vallées qui étoient alors de la dépendance de trois Cantons des Suiſſes, & qui depuis la ceſſion que les Ducs de Milan leur en avoient faite, avoient été privés de tout ſecours ſpirituel. L'ignorance y étoit générale, auſſi-bien que le vice, & les Prêtres y vivoient dans un libertinage affreux. Saint Charles pria ceux qui gouvernoient ces vallées pour les Cantons Suiſſes, de lui donner des Commiſſaires qui l'accompagnaſſent de leur part durant tout le tems de ſa viſite, afin que le peuple eût moins d'oppoſition à l'écouter. Il alla chercher ſes brebis juſques dans les roches & les autres lieux les plus inacceſſibles. Il deſtitua les

Prêtres ignorans & déréglés, & en mit d'autres à leur place, capables de renouveller ce pays. Il passa ensuite dans les autres gorges des Alpes, où le venin des héréſies s'étoit déja répandu, & avoit fait passer avec lui le déréglement des mœurs. Il se vit obligé d'y aller à pied, souvent avec des crampons de fer à ses souliers, pour pouvoir grimper sur les roches escarpées, & marcher entre les précipices. Il y souffrit avec joie les rigueurs les plus insupportables du froid, du chaud, de la faim, de la soif & d'une lassitude continuelle. Il n'y trouvoit pour sa nourriture que du pain fort noir, de l'eau de neige, des chataignes, & quelques autres fruits grossiers de ces montagnes. Mais rien ne le rebutoit, & n'étoit capable de rallentir l'activité de son zéle. Il instruisoit les paysans, & faisoit lui-même le catéchisme aux enfans. Il alloit sous le chaume, & jusqu'au fond des cabanes les plus écartées, exhorter les vieillards & les malades; & à toutes les fonctions épiscopales, il joignoit celle de confesser les particuliers qui s'adressoient à lui.

IX. Il tient le Synode de son Clergé, & le second Concile de sa Province. Il établit plusieurs Séminaires, Colléges & Communautés.

Après avoir ainsi visité les extrémités de son Diocèse, il tint le Synode de tout son Clergé, où, profitant de ce qu'il venoit de voir & d'apprendre par lui-même, il fit des réglemens salutaires, & renvoya ses Curés & ses autres coopérateurs dans une généreuse résolution de les faire ponctuellement exécuter. L'année suivante 1569 il assembla son second Concile Provincial, où il inspira aux Evêques ses Suffragans le dessein de travailler aussi à réformer leurs Diocèses. Il leur donna tout les secours qui dépendoient de

lui ; & ſon exemple eut encore plus de force ſur eux que toutes ſes exhortations. Le bien que procuroient les viſites paſtorales, le fit penſer à l'établiſſement des Séminaires, pour y former des Eccléſiaſtiques, capables de gouverner les Paroiſſes, & d'exercer dignement les autres miniſtéres de l'Egliſe. C'étoit agir conformément aux intentions & aux Ordonnances du Concile de Trente, dont il ſuivoit l'eſprit dans toute ſa conduite. C'eſt un des moyens les plus efficaces qu'il ait employés, pour rétablir la diſcipline dans ſon Diocéſe. Il fonda dans la ville même de Milan trois Séminaires. Le premier, qui étoit pour les jeunes gens qu'on devoit faire avancer dans les études, montroit la généroſité, la charité & la ſollicitude du ſaint Prélat. Il l'honoroit très-ſouvent de ſa préſence, examinoit lui-même les progrès des jeunes gens dans la ſcience & dans la piété, aſſiſtoit à tous leurs exercices publics, où il menoit les Cardinaux, les Evêques & les Grands qui venoient le viſiter. Le ſecond Séminaire de la ville étoit pour les Clercs qui ne paroiſſoient point propres aux ſciences profondes, & à qui l'on ſe contentoit d'apprendre la Morale & ce qui ſuffit pour l'inſtruction des peuples. Le troiſiéme étoit pour les Prêtres & les Curés, qui avoient été trouvés incapables d'exercer leurs fonctions. Il en établit encore trois autres hors de la ville, dans leſquels on élevoit les enfans, choiſis de tous les endroits du Diocéſe, & que l'on prenoit dans l'âge le plus tendre, & avant que l'infection du monde eût pû corrompre leurs mœurs. On les formoit dans l'exercice de toutes les ver-

tus, & dans l'étude de toutes les sciences nécessaires à l'état auquel ils étoient destinés; ensorte qu'ils devenoient dans la suite d'excellens sujets, capables d'en former d'autres, & de travailler avec fruit dans le Diocèse. Outre ces six Séminaires, saint Charles fonda encore diverses Communautés de saints & savans Religieux, qu'il attiroit auprès de lui, & qu'il joignoit à ses Ecclésiastiques pour les aider dans le saint ministére. Il institua depuis, la Compagnie des Oblats de saint Ambroise, qui étoient des Prêtres toujours disposés à aller par-tout où il vouloit les envoyer travailler. On peut rapporter encore à cette sollicitude pastorale, l'établissement de divers Colléges pour les jeunes gens, & de diverses Communautés pour les personnes de l'autre sexe, soit pour exercer la charité envers les autres, soit pour vivre dans la pénitence ou dans les exercices d'une plus grande perfection.

X. Zéle du saint Pasteur. Contradictions qu'il éprouve. On attente à sa vie.

Il n'est pas possible de rapporter, sur-tout dans un Abrégé, tout ce que ce saint Evéque fit pour s'acquitter des devoirs d'un bon Pasteur; les peines infinies qu'il prit dans la fréquente visite des églises de son Diocèse; les contradictions qu'il eut à essuyer; les sages réglemens qu'il établit dans les Conciles Provinciaux & dans les Synodes; les établissemens qu'il fit pour loger les pauvres, les orphélins, les veuves, les filles exposées à se perdre, ou qui avoient eu le malheur de tomber dans le crime. Ce fut là l'occupation de Charles, depuis qu'il eut commencé à résider dans son Diocèse, & à connoître toute l'étendue de ses obligations. En se donnant tout entier au salut des ames dont il étoit

chargé, il eut le sort des bons ministres, c'est-à-dire, qu'il trouva toute sorte de contradictions. Voulant faire la visite d'un Chapitre qui se prétendoit exempt de sa juridiction, quelques Chanoines firent tirer sur la croix archiépiscopale, qu'il tenoit lui-même entre ses mains, & qui en fut faussée. Il avoit entrepris de réformer un Ordre Religieux qu'on appelloit des Humiliés, dont il étoit le premier Supérieur. Les Prévôts de cet Ordre ne pouvant souffrir qu'on voulût les obliger à mener une vie réguliére, trois d'entre eux résolurent de se défaire de leur Archevêque, qu'ils regardoient comme un ennemi qui ne cesseroit de les troubler dans la vie licentieuse qu'ils menoient. Le saint Prélat avoit coutume de faire la priére le soir dans l'Archevêché, & plusieurs personnes de la ville y assistoient. Un de ces misérables Religieux, déguisé en séculier, se glissa parmi ceux qui avoient coutume de s'y trouver, & tira sur le Prélat une arquebuse chargée à bales. Le bruit du coup fit lever les assistans, excepté le saint Prélat, qui fit remettre tout le monde en sa place; & l'on acheva la priére. Lorsqu'il reçut le coup, il sentit une douleur qui lui fit croire qu'il étoit blessé à mort, & il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie. Après que la priére fut finie, on examina l'endroit où il avoit senti cette douleur, & on trouva qu'une bale l'avoit frappé au milieu des vertébres, sans que sa soutane eût été percée, & qu'il y avoit seulement une marque noire au rochet. Une autre bale avoit pénétré tous ses habits jusqu'à la chair, qui se trouvoit meurtrie & enflée; & l'on en vit encore la marque après sa

mort. On ne peut douter que Dieu ne l'ait préſervé dans cette occaſion par un miracle, puiſqu'une des bales entra de l'épaiſſeur d'un doigt dans une table qui étoit proche de lui. Le coupable, qui s'étoit ſauvé, fut découvert & condamné à mort avec ſes complices, quelques ſollicitations que Charles employât pour leur ſauver la vie : & le Pape ſupprima l'Ordre des Humiliés, comme étant ſi déréglé, qu'il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'on pût le réformer. Tous les Corps vinrent témoigner leur joie au ſaint Archevêque, & l'on fit des priéres publiques pour remercier Dieu d'avoir conſervé un Paſteur ſi cher à ſon troupeau. Perſonne ne parloit plus de lui qu'avec admiration, & le bruit du miracle, répandu en peu de tems par toute l'Italie, fit paſſer en proverbe *le rochet de ſaint Charles*, pour dire quelque choſe de plus impénétrable que les plus fortes cuiraſſes.

XI. Il viſite encore les extrémités de ſon Diocèſe. Il travaille à abolir les excès du Carnaval.

A la fin de l'année ſuivante 1570, Charles fit une nouvelle viſite chez les Suiſſes. A ſon retour, il voulut profiter des bonnes diſpoſitions de ſon peuple, pour tâcher d'abolir les débauches du Carnaval. L'occaſion qui ſe préſentoit, d'implorer le ſecours du Ciel pour la guerre des Turcs, lui fut favorable, pour occuper les fidéles pendant ces jours qui avoient été juſqu'alors des jours de diſſolution. Il eut la conſolation de voir le peuple écouter ſa voix, & s'aſſembler dans les égliſes les trois jours qui précédoient le Carême, au lieu de ſe livrer aux folies & aux excès, auſquels on s'abandonnoit auparavant. Le premier Dimanche de Carême qui étoit regardé à Milan par le

peuple comme le dernier jour du Carnaval, parce que le jeûne ne commençoit que le lendemain, & où la licence étoit portée auparavant au-delà de toute borne, le peuple donna des marques d'une ferveur extraordinaire. On sait que l'église de Milan s'est toujours tenue à l'ancienne coutume, de ne commencer le Carême qu'au Dimanche appellé de la Quadragésime. L'usage de commencer le jeûne dès le Mercredi de la Quinquagésime, ne s'est introduit que vers le dixiéme siécle, & l'église de Milan est la seule en Occident qui n'ait point reçu la loi qui en a été faite depuis. Les années suivantes, le saint Archevêque trouva de nouveaux motifs pour détourner le peuple des excès du Carnaval; & son exemple ayant touché plusieurs Evêques, donna lieu en partie aux priéres publiques que nous appellons de quarante heures.

XII. Il va à Rome pour l'élection d'un Pape. Il redouble ses austérités.

La mort du Pape Pie V arrivée le premier de Mai 1572, obligea Charles d'aller à Rome pour tâcher de faire élire un bon Pape. Il n'étoit pas encore rétabli d'une longue maladie qui le faisoit languir depuis près d'un an. Mais préférant le bien de l'Eglise aux besoins de sa santé, il partit en litiére, ayant par écrit les ordonnances de ses Médecins, & portant avec lui les provisions de remédes qu'ils lui prescrivoient pour chaque jour pendant son voyage. Lorsqu'il fut près de Bologne, le mulet qui portoit les médicamens, tomba en passant dans une petite riviére. Tous les pots furent cassés, & les drogues perdues. Le saint Prélat n'en fit que rire; & sans permettre qu'on allât en chercher d'autres, il dit que cet accident

étoit un heureux préſage, & une marque qu'il n'auroit plus beſoin de remédes. Il fut néanmoins obligé de conſulter les Médecins de Rome, lorſqu'il y fut arrivé; mais trouvant leurs ſentimens tout oppoſés à ceux des Médecins de Milan, il crut ne pouvoir mieux profiter de leurs contradictions, qu'en ſecouant le joug de la médecine, qui l'avoit toujours tenu infirme & valétudinaire, tant qu'il s'étoit trouvé aſſujetti à ſes loix. Il régla lui-même ſon régime; & retranchant de ſa table tout ce qui ne ſervoit qu'à flatter le goût, il commença à vivre auſſi durement que les Moines des Ordres les plus auſtéres. Ce moyen lui réuſſit de telle ſorte, qu'il ſe vit délivré en peu de tems de ſa pituite, de ſa toux, de ſes fiévres ordinaires, & de toutes ſes autres infirmités. Il devint même ſi robuſte, que la force avec laquelle il ſupporta les travaux les plus rudes de l'Epiſcopat, fut un grand ſujet d'étonnement pour ceux qui l'avoient connu auparavant.

IV.

XIII. Diverſes actions du ſaint Cardinal.

Après l'élection de Grégoire XIII, il demeura encore ſix mois à Rome pour traiter des affaires de l'Egliſe. Il donna au nouveau Pape des avis ſalutaires, & ſe démit entre ſes mains de la grande Pénitencerie & de pluſieurs autres emplois, auſquels il étoit obligé de donner un tems, qu'il croyoit devoir tout entier aux peuples dont il étoit Paſteur. Il remit auſſi aux Rois d'Eſpagne & de Portugal, la charge de Protecteur des Provinces de leurs Etats, & généralement tout ce qui étoit capable de l'arrêter à Rome, excepté la dignité de Cardinal, dont on ne lui permit pas de ſe dépouiller. Etant

revenu à Milan, il convoqua son troisiéme Concile Provincial. Le Milanois avoit alors un nouveau Gouverneur, nommé Alvaro, que la jalousie & le zéle mal réglé pour le service du Roi son Maître brouillerent avec l'Archevêque, jusqu'à l'obliger à le retrancher de la communion de l'Eglise. Quelques Magistrats mécontens du retranchement des danses & des spectacles, profiterent de la mauvaise disposition du Gouverneur, pour faire de la peine au saint Archevêque; mais la mort du Gouverneur qui arriva peu de tems après qu'il eut été excommunié, fit rentrer les Magistrats dans leur devoir. L'année suivante 1574, Charles rendit visite à Henri III, qui passoit par Monza dans le Milanois, en revenant de Pologne pour reprendre la Couronne héréditaire que lui laissoit la mort de son frere Charles IX. Il lui donna d'excellens avis, comme nous l'avons dit ailleurs; & pendant son séjour à Monza, il guérit une Dame de qualité qui étoit phrénétique, en lui donnant sa bénédiction.

XIV. Le Pape le fait venir à Rome dans le tems du Jubilé. Sa conduite dans le voyage & à Rome. Son retour à Milan. Il visite son Diocèse. Ses prédications pendant le Jubilé.

Peu de tems après, le Pape appella à Rome saint Charles, qui fit ce voyage en pélerin pénitent pendant le mois de Décembre, joignant aux rigueurs de la saison celles d'un jeûne continuel, & ne s'entretenant qu'avec Dieu par la priére & la méditation de l'Evangile. Il ne logeoit jamais que dans des maisons de villages, ou dans les plus pauvres hôtelleries, où il n'arrivoit que fort avant dans la nuit, commençant alors à rompre son jeûne, ne mangeant pour l'ordinaire que des herbes & des noix, & ne couchant souvent que sur de la paille. Le Jubilé étoit

ouvert à Rome lorſqu'il y arriva. Il fit toutes les ſtations à pied, ſuivi de ſa famille en ordre de proceſſion. Il y donna des exemples ſurprenans d'humilité & de mortification, & laiſſa dans toute la ville une odeur merveilleuſe de ſa ſainteté. Il partit de Rome au commencement de Février 1575, & paſſa par Guaſtalle, où il aſſiſta à la mort le Prince Céſar de Gonzague ſon beau-frere. De retour à Milan, il employa le reſte de l'année à faire la viſite de ſon Diocèſe. Il fit l'ouverture du Jubilé le jour de la Préſentation de notre Seigneur 1576. Jamais on ne vit un plus bel ordre de dévotion : jamais l'émulation n'avoit paru ſi grande dans la priére publique. On accouroit à Milan des Provinces les plus éloignées, pour reſſentir les heureux effets du zéle de ſaint Charles, & avoir le bonheur d'aſſiſter à ſes prédications. Mais les nouvelles qu'on reçut des ravages que faiſoit la peſte en Italie depuis le Jubilé, obligerent les Magiſtrats de ne recevoir perſonne dans Milan ſans de bons certificats. La charité de l'Archevêque le porta à ſortir lui-même de la ville, pour aller inſtruire les gens de la campagne, de ce qu'il falloit faire pour être véritablement réconcilié avec Dieu & avoir part à l'indulgence du Jubilé.

V.

XV. Conduite admirable de S. Charles pendant le tems de la peſte.

Vers le mois d'Août de la même année, la peſte commença à ſe faire ſentir à Milan, d'où l'on envoya un courier à Charles pour l'en avertir. En arrivant dans la ville, il vit le commencement des miſéres que ſon peuple alloit éprouver. Le Gouverneur & la Nobleſſe s'étoient déja retirés ; & il ne reſtoit

que ceux qui ne trouvoient point de ressources ailleurs. Il considéra que la peste est un des plus terribles fléaux dont se sert la justice de Dieu pour punir les péchés des hommes; & qu'ainsi il falloit travailler à appaiser cette justice. Il se regarda comme chargé de tous les crimes de son peuple, & il résolut de commencer la pénitence publique par lui-même; de jeûner tous les jours, d'ôter la paille qui lui servoit de lit, pour ne plus coucher que sur des planches; enfin de passer la plûpart des nuits dans la priére & dans les larmes. La peste fut bientôt accompagnée d'une extrême pauvreté, parce que les artisans ne trouvoient point à travailler, & que la plûpart de ceux qui avoient des domestiques les congédioient. Saint Charles les regardant tous comme ses propres enfans, ne les abandonna pas. Il avoit déja vendu tous ses meubles, & s'étoit beaucoup endetté pour le soulagement des malades. Cependant il mit en Dieu toute son espérance. Voyant que la peste augmentoit de jour en jour, après avoir ordonné des priéres publiques, des jeûnes & d'autres œuvres de piété, il indiqua trois processions générales, ausquelles il assista nuds pieds & la corde au col. Dans la premiére procession un clou lui entra si avant dans le pouce du pied, que l'ongle en fut enlevé, ce qui ne l'empêcha pas d'aller encore nuds pieds aux autres processions. Il continuoit toujours d'assister les pauvres, dont le nombre alloit à plus de soixante mille. Souvent il ne restoit pas de pain chez lui; & l'on étoit obligé, pour nourrir ceux qui étoient dans la maison épiscopale, d'aller mendier comme les pauvres. Un jour le

ſaint Cardinal, après avoir été de tous côtés dans la ville pour donner divers ordres, en rentrant chez lui le ſoir n'y trouva pas un morceau de pain à manger, ni dequoi en acheter; & il étoit ſi tard qu'on ne ſavoit à qui avoir recours. Il ſe retira dans ſon oratoire pour prier; & pendant qu'il offroit à Dieu ſes travaux & ſa diſette, on lui apporta mille écus.

Souvent il ſortoit pendant la nuit, pour voir ſi perſonne n'avoit beſoin de ſon ſecours. On l'apperçut une fois tenant entre ſes bras un petit enfant vivant, qu'il avoit trouvé auprès de ſon pere & de ſa mere, qui étoient morts. De tels exemples animerent les Eccléſiaſtiques & les Séculiers, & les porterent à imiter la charité de ce bon Paſteur. Enfin Dieu eut pitié de ſon peuple; & la violence de la peſte, après avoir fait un ravage effroyable pendant quatre mois, parut ſe rallentir. Quand elle fut entiérement ceſſée, Charles fit rendre à Dieu de publiques actions de graces. Il ordonna un Service ſolemnel de trois jours, pour tous ceux qui avoient été emportés par la maladie, & preſcrivit à ſon peuple les moyens de profiter de ce terrible châtiment.

VI.

XVI. Il eſt perſécuté. Suite de ſa pénitence & de ſes travaux. Ses inſtructions aux Confeſſeurs.

Une conduite ſi digne des ſaints Paſteurs des plus heureux ſiécles de l'Egliſe, fut couronnée par la perſécution. Le Gouverneur de Milan fit entendre au Roi d'Eſpagne, que l'Archevêque étoit un ambitieux, qui entreprenoit ſans ceſſe ſur l'autorité ſéculiére. Il l'accuſa d'avoir paſſé ſes pouvoirs pendant la peſte; d'avoir introduit des nouveautés dangereuſes; d'avoir aboli les jeux publics, les

danſes, les ſpectacles; d'avoir rétabli l'abſtinence du premier Dimanche de Carême, contre le privilége particulier qu'avoit la ville, de renfermer encore ce Dimanche dans les réjoüiſſances du Carnaval. La plûpart des Magiſtrats ſe joignirent au Gouverneur, & ſurprirent des ordres de la Cour contre le ſaint Paſteur. On intéreſſa dans cette affaire les Ordres Religieux, qu'il avoit eſſayé de réformer, pour les porter à le décrier auprès du Pape. Saint Charles vouloit n'oppoſer que la patience à la perſécution; mais s'apperçevant que la malice des hommes faiſoit un mauvais uſage de ſon ſilence, il envoya en Eſpagne & à Rome des gens de mérite, qui vinrent à bout de convaincre ces deux Cours de l'innocence de l'Archevêque. Celui qu'il envoya en Eſpagne, étoit Charles Baſgapé un des Eccléſiaſtiques de ſa maiſon. Il avoit beaucoup de ſcience & de piété, & fut depuis Evêque de Novarre: il a écrit avec beaucoup de ſoin & d'exactitude la vie du ſaint Archevêque. Après la mort du Gouverneur de Milan, Charles obtint ce qu'il voulut de ſon Succeſſeur. Les comédiens & les farceurs furent chaſſés de la ville, & l'on défendit d'imprimer aucun roman, aucun livre de comédie, ni aucun ouvrage capable de corrompre les mœurs. Charles ne penſoit qu'à faire un bon uſage du calme que Dieu avoit rendu à ſon égliſe, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie conſidérable. Il la regarda comme une punition de la complaiſance qu'il avoit eue pour ſes amis & ſes médecins, qui l'avoient engagé à diminuer quelque choſe de ſes auſtérités. Quand il fut un peu rétabli, il ſe remit à l'uſage

de l'eau pure, & au pain ſec quatre jours la ſemaine. Le Dimanche, le mardi & le jeudi il ſouffroit qu'on lui ſervît du lait, des pommes ou des herbes. Il employa le reſte de ſa vie à affermir l'œuvre de Dieu dans ſon Diocèſe, par ſes viſites, ſes prédications, ſes Synodes. Il s'occupa ſur-tout à inſtruire les Confeſſeurs des maximes de la pénitence : & il fit imprimer pour ce ſujet les Inſtructions qui portent ſon nom, & que le Clergé de France a fait dans la ſuite réimprimer à ſes dépens : afin, diſent les Evêques, d'arrêter le cours des péchés qui attirent la colére de Dieu ſur la France, & de rétablir dans l'eſprit des Fidéles les maximes ſacrées de l'Evangile, qui ont reçu une ſi grande altération.

XVII. Sa derniére maladie. Sa mort.

L'année 1584 qui fut la derniére de ſa vie, Charles redoubla encore ſes auſtérités ; & pour ſe livrer avec plus de liberté à la mortification, il fit une retraite ſur le Mont-Varal. Là ſe trouvant dégagé des affaires accablantes du miniſtére paſtoral, il donnoit ſix heures par jour à la priére intérieure, à la contemplation de la grandeur de Dieu, à la méditation de la paſſion de Jeſus-Chriſt ; & il employoit le reſte de la journée à d'autres exercices de piété, ſur-tout à l'étude de l'Ecriture ſainte, qu'il liſoit à genoux, & tête nue. La nuit qui précéda ſa confeſſion générale, qu'il eut la dévotion de faire, il fut huit heures ſur ſes genoux ſans s'appuyer. Le vingt-quatriéme d'Octobre il eut un accès de fiévre, qui devint bientôt dangereuſe. Voyant que ſa maladie augmentoit, il ſe fit tranſporter par eau à Milan, où il arriva à deux heures de nuit. Dès qu'il

fut chez lui, il fit réciter l'Office au pied de son lit par un de ses Aumôniers. Le lendemain il demanda le saint Viatique & l'Extrême-Onction, qu'il reçut en rochet & en camail avec l'étole. Il fit ensuite couvrir de cendres bénites une de ses haires dont il se fit revêtir. Cependant toute la ville se mit en priéres, pour demander à Dieu la conservation de cet incomparable Pasteur. Mais Dieu vouloit le récompenser de ses travaux. Après trois heures d'agonie, il mourut entre neuf & dix heures du soir, le troisiéme de Novembre dans la quarante-sixiéme année de son âge, & la vingt-cinquiéme de son Episcopat.

V. I I.

XVIII. Ses funérailles. Son portrait. Ses miracles. Ses Ecrits.

Ses funérailles furent très-solemnelles. Le Cardinal, qui fut depuis Pape sous le nom de Grégoire XIV, fit la cérémonie. Il fallut mettre des gardes autour du corps pour arrêter la foule du peuple, dont les cris & les larmes rendoient Milan semblable à une ville prise d'assaut. Sa haire & ses habits furent mis en piéces. Comme il n'avoit jamais voulu se laisser tirer, on le fit après sa mort, & on n'y réussit pas mal, à cause de la singularité de ses traits, de son nez aquilin, de ses grandes rides, & de la maigreur de son visage, que ses austérités avoient tout décharné. Les Rois mêmes & les Princes voulurent avoir son portrait dans leur cabinet. On vint bientôt de fort loin en pélerinage à son tombeau; & dans le cours de l'année qu'il mourut, plusieurs personnes de piété célébrerent le jour de sa fête, & mirent son nom dans les Litanies. On a beaucoup d'Ouvrages de ce saint Cardinal. On voit

dans la Bibliothéque du ſaint Sépulchre à Milan, un grand nombre de volumes de ſes Lettres. On a de lui des Traités ſur le Symbole, ſur le Décalogue, ſur les Sacremens, ſur l'Oraiſon Dominicale, ſur les Myſtéres de Jeſus-Chriſt, ſur les fêtes des Saints, ſur les Evangiles de l'année & ſur les Epîtres de ſaint Paul. Le Cardinal Fréderic Borromée ſon couſin, qui fut auſſi Archevêque de Milan, fit imprimer en 1599 les Actes de ſes ſix Conciles. Nous avons encore un Traité de la Confeſſion Sacramentelle, un Sermon ſur le Jubilé, & ſur les fruits que l'on en doit tirer : des Inſtructions aux Prédicateurs & aux Confeſſeurs de ſon Diocèſe. Giuſſano, un des Hiſtoriens de ſa vie, parle auſſi d'un Ouvrage intitulé *Sylva paſtoralis*, qui eſt un Recueil, fait avec beaucoup d'étude & de travail, des plus beaux endroits de l'Ecriture ſainte & des ſaints Peres, pour l'uſage des Paſteurs. L'on a encore ſes onze Synodes, qui contiennent tous les réglemens néceſſaires pour le gouvernement d'un Diocèſe. Le Pape Paul V le canoniſa en 1610 le premier de Novembre, & depuis ce tems-là on a bâti un grand nombre d'égliſes & de chapelles ſous ſon nom, & l'on a érigé pluſieurs Confrairies de Laïques & Congrégations de Clercs ſous ſa protection. On ne dit point que l'on ait encore touché à ſon corps pour diſtribuer de ſes Reliques; mais on garde en pluſieurs égliſes d'Italie, d'Eſpagne & de France, diverſes choſes qui ont été à ſon uſage. Dieu a manifeſté ſa ſainteté par un grand nombre de miracles, dont il eſt parlé dans la Bulle de ſa canoniſation.

VIII.

Nous croyons pouvoir joindre à la vie de saint Charles celle d'un grand Evêque avec qui il a été étroitement lié.

XIX. Le vénérable D. Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague.

Barthelemi nâquit en 1514 à Lisbone capitale de Portugal, de parens vertueux. Il reçut le Baptême dans l'église de Notre-Dame des Martyrs, dont il prit le surnom au lieu de Fernandez qui étoit le nom de son pere. Sa pieuse mere, qui s'appelloit Marie Corrée, le forma à la piété dès l'enfance. Il s'éloigna du monde avant que d'en avoir connu la corruption, étant entré dans l'Ordre de saint Dominique avant l'âge de seize ans. Après qu'il eut étudié la Philosophie & la Théologie, on le jugea capable de les enseigner aux autres. Il passa ensuite par différentes charges de son Ordre, malgré le désir qu'il avoit de vivre dans l'obscurité. Il fut obligé d'enseigner la Théologie au petit-fils du Roi de Portugal, que l'on destinoit à l'Eglise, & ses Supérieurs l'envoyerent pour cela à Ebora où étoit la Cour. Pendant qu'il s'acquittoit avec frayeur d'un emploi que le monde jugeoit fort honorable & digne d'envie, il fut élu Prieur d'un Couvent à une demi-lieue de Lisbone, qui étoit un des plus réformés de la Province. On y envoya le jeune Prince, afin que Barthelemi fût toujours auprès de sa personne.

XX. Comment il est nommé à l'Archevêché de Brague.

En 1558 le Siége de Brague devint vacant. La Reine Catherine, veuve du Roi Jean III & sœur de Charles-Quint, gouvernoit alors le Royaume de Portugal pendant la minorité de son petit-fils Sébastien. Elle avoit pour Confesseur le célébre Louis de

Grenade Dominicain, qui étoit depuis quelque tems Provincial. Les plus grands Seigneurs ſollicitoient pour quelqu'un de leurs parens ce premier Bénéfice du Royaume : mais la Reine Régente voulut le donner à Louis de Grenade, qu'elle en jugeoit le plus digne. Ce Religieux refuſa, & rien ne put vaincre ſa réſiſtance. La Reine lui demanda un ſujet digne de remplir cette place, puiſqu'il perſiſtoit à la refuſer. Il pria pendant trois jours, après leſquels il propoſa Barthelemi. La Reine lui dit alors ces belles paroles : Vous ſavez que j'ai déclaré ſouvent, que je ſouhaiterois que pendant ma Régence, les Evêques de Portugal fuſſent immortels. C'eſt bien aſſez que je réponde à Dieu de ma perſonne & de tout l'Etat, ſans être encore chargée du ſalut des ames. Puiſque Dom Barthelemi eſt digne de cette charge ſi importante, envoyez-le-moi : je m'embarraſſe peu des murmures des Grands de ma Cour. Grenade auſſitôt dit à Barthelemi, que la Reine avoit à lui communiquer une affaire de conſéquence. Le Religieux alla au Palais, ne ſachant de quoi il pouvoit être queſtion. Quand la Reine lui eut dit qu'elle le nommoit Archevêque de Brague, Barthelemi témoigna une extrême ſurpriſe, dit les raiſons qu'il avoit de ne pas accepter, & ſe retira.

XXI. Sa réſiſtance. Ses ſentimens ſur la dignité qu'il étoit contraint d'accepter.

Louis de Grenade, par ordre de la Reine, le preſſa avec l'autorité que lui donnoit ſa place de Provincial. Le trouvant inflexible, il lui défendit de ſortir de Liſbone, & lui donna pluſieurs jours pour penſer à ce qu'il exigeoit de lui. Comme il perſévéroit dans ſon refus, Grenade ſe vit obligé de le forcer. Le huitiéme d'Août il fit ſonner le Cha-

pitre ; & tous les Religieux étant assemblés, il exposa à Barthelemi toutes les raisons qui devoient l'obliger à se prêter aux besoins de l'Eglise ; & enfin il ajoûta : Je vous commande en vertu de l'obéissance que vous me devez, comme à votre Provincial, & sous peine d'excommunication, de me témoigner présentement votre soumission en acceptant cette charge. A ces mots, l'humilité de Barthelemi fut comme accablée sous l'autorité de celui qui lui parloit ; & fondant en larmes, il se prosterna, comme les Religieux de cet Ordre ont accoutumé de faire lorsque leur Supérieur leur fait un commandement : & ensuite il alla se prosterner devant le saint Sacrement. Après y avoir été long-tems, il se retira dans sa cellule, & sentit tout le poids du fardeau terrible qu'on vouloit lui imposer. Il craignit que ce ne fût un jugement de Dieu sur lui, qui punissoit peut-être quelque faute cachée dans son cœur, en permettant qu'il fût forcé d'être dans un état qui l'exposoit à de si grands dangers. Quel témoin au tribunal du souverain Juge contre ceux qui, après une vie toute séculiére, ont la témérité non-seulement d'accepter, mais même de briguer les charges ecclésiastiques ! L'agitation dans laquelle Barthelemi passa toute la nuit, fut suivie d'une fiévre violente, qui jointe au trouble de son esprit, devint bientôt une maladie très-dangereuse. Cependant le bruit de son élection s'étant répandu, causa un grand étonnement dans les esprits. On s'en mocqua dans le monde, & on trouva ridicule le choix d'un homme que l'on tiroit de sa cellule, & dont à peine on savoit le nom. On

composa même un Libelle fort satyrique, qu'on trouva le moyen de répandre à la Cour. Mais dans la suite, le monde tout injuste qu'il est, admira la piété & la fermeté de la Reine dans cette occasion. La dernière extrémité à laquelle la maladie réduisit Barthelemi, convainquit les plus envieux de la sincérité de sa résistance. Mais Dieu lui rendit une vie qui devoit être si utile à son Eglise.

XXII. Discours d'un Seigneur de la Cour à la Reine sur cette élection. Dom Barthelemi rend visite à cette Princesse.

Dès qu'il fut un peu rétabli & en état de marcher, il alla rendre ses devoirs à la Reine. Dans le même tems, le Duc d'Avero, qui avoit sollicité l'Archevêché de Brague pour un de ses freres, étoit arrivé au Palais, pour se plaindre à la Régente. Comme il attendoit sur un balcon le moment de l'audience, un Gentilhomme qui étoit avec lui, lui demanda s'il vouloit voir l'Archevêque de Brague; & en même-tems il lui montra Dom Barthelemi, qui fatigué du chemin qu'il avoit fait à pied, s'étoit assis sur une pierre dans la cour du Palais. Le Duc l'ayant considéré ne put s'empêcher d'admirer la modestie & la gravité de son visage. Dom Barthelemi étant monté ensuite, ce Seigneur lui fit une profonde révérence, & lui baisa la main. S'approchant en même-tems avec lui pour saluer la Reine, il lui dit: Madame, je venois me plaindre à votre Alteſſe * du refus qu'elle m'a fait de l'Archevêché de Brague pour mon frere; mais ayant vû ici celui à qui elle l'a donné, je la remercie très-humblement d'avoir élevé à cette charge une personne qui en est si digne. En vérité, Madame, je crois que mon

* Les Portugais ne donnoient qu'à Dieu le titre de Majesté.

frere seroit plus propre que Dom Barthelemi pour être Gouverneur de Province ; mais je crois que Dom Barthelemi vaut mieux que lui pour être Archevêque de Brague; car il me semble que l'humilité sied très-bien à un Evêque. Pour nous à peine connoissons-nous dans notre famille le nom de cette vertu. Que s'il m'étoit permis de demander une grace à votre Alteſſe, je ne lui en demanderois point d'autre, que celle d'avoir autant de crédit auprès d'elle, que je sai que Monsieur l'Archevêque de Brague en a auprès de Dieu. La Reine écouta ce compliment avec un visage qui montroit combien il lui étoit agréable. Mais l'Archevêque prenant la parole, lui dit : Je sai, Madame, le respect que je vous dois, & néanmoins je ne crains pas de dire à votre Alteſſe, que je suis dans une disposition entiérement contraire à celle de M. le Duc d'Avero. Il venoit pour se plaindre, & il vous a remercié ; & moi, qui ne devrois venir que pour remercier, je viens pour me plaindre. Vous m'avez condamné à l'Episcopat, comme on condamne les autres à l'exil, à la prison ou à la mort. Si le choix avoit été en mon pouvoir, j'aurois certainement préféré ces trois maux à celui où je me trouve. Je prie Dieu de le pardonner à votre Alteſſe, & je crains fort qu'il ne lui en demande un jour un compte terrible. La Reine lui répondit en souriant : Monsieur l'Archevêque de Brague, si à l'heure de la mort je n'ai point à rendre à Dieu de compte plus terrible que celui-là, je suis assûrée de mourir dans une grande paix.

Il fut sacré le troisiéme de Septembre 1559,

XXIII. Son sacre. Son entrée dans Brague & dans le Palais Archiépiscopal. Sa conduite.

plus d'un an après sa nomination, étant âgé de quarante-cinq ans. Il partit pour Brague trois semaines après son sacre, avec un équipage qui ressembloit à celui des Apôtres, plutôt qu'à celui des Evêques des derniers siécles. Lorsqu'il arriva dans le Palais Archiépiscopal, il trouva une maison magnifique, enrichie de peintures & de dorures, avec de superbes appartemens. Ce vain éclat excita dans son cœur une grande compassion pour ceux qui avoient ainsi employé le bien des pauvres à satisfaire leur vanité. Il choisit la chambre la plus simple, où il fit mettre un lit très-pauvre. Il ne se servit jamais de draps, sinon dans ses maladies. Son lit étoit étroit & court; & comme l'Archevêque étoit grand, il ne pouvoit s'y retourner ni s'y étendre. Il ne portoit point de linge, & ne quitta jamais l'habit religieux. Les murailles de sa chambre étoient nues & sans tapisseries. Il avoit une table très-simple, & dessus un crucifix. Il se levoit tous les jours à trois heures du matin; & après avoir prié, il lisoit l'Ecriture sainte & les Peres de l'Eglise. A huit heures il disoit la Messe, ou l'entendoit. Ensuite il donnoit audience, faisant toujours entrer les plus pauvres les premiers: l'après midi il donnoit encore audience jusqu'à la fin du jour.

XXIV. Ses travaux.

Le soir il se retiroit pour ne plus s'occuper que de la priére & de la méditation de la loi de Dieu, jusqu'à onze heures qu'il se couchoit. Il porta toujours le cilice, comme il avoit fait avant son Episcopat. Il pratiqua exactement les Ordonnances des Conciles d'Afrique par rapport à la frugalité de la table des Evêques. Il mit un tel ordre dans sa

maison, qu'elle pût servir de modéle aux autres. Il ne voulut avoir que des personnes nécessaires & de bon exemple. Toute son écurie consistoit en une mule, qui servoit à toute sorte d'usages, & dont il se servoit aussi lui-même quelquefois. Il employa ses revenus à secourir les pauvres, dont il se regardoit comme l'œconome, & il en donna l'administration à des personnes d'une fidélité éprouvée. En qualité de Seigneur temporel de Brague, il veilloit avec un soin particulier sur la maniére dont on rendoit la justice. Persuadé que le ministére de la parole est une des principales fonctions d'un Evêque, il résolut de prêcher dans sa Cathédrale les Avents, les Carêmes, & plusieurs autres jours de l'année. Il parloit en pere & en Evêque, joignant la charité paternelle avec la grandeur véritable de l'Episcopat. Dans ses discours, tout étoit grave, judicieux, solide, proportionné aux besoins de son peuple, & conforme à la majesté de la parole de Dieu. La priére donnoit à ses discours une onction merveilleuse.

XXV. Ses visites épiscopales. Suite de ses travaux.

Il entreprit souvent la visite de son Diocèse, même au milieu de l'hiver. Quand on vouloit arrêter son zéle, il répondoit que la vie d'un Evêque n'étoit point à lui, mais à son troupeau. Je suis, disoit-il, le premier Médecin de quatorze cens hôpitaux, qui sont les Paroisses de mon Diocèse. Il est vrai que chaque hôpital a son Médecin, qui est le Curé : mais je dois savoir s'il fait son devoir; & je dois faire le mien, pour lui apprendre par mon exemple quelle doit être la charité des Pasteurs. Passant un jour d'un village à un autre, il fut surpris d'une pluie

très-froide, qui ceſſant de tems en tems de tomber, étoit ſuivie d'un vent encore plus froid. Il marchoit le premier monté ſur ſa mule, ſelon la coutume qu'il avoit, de précéder ainſi ceux qui l'accompagnoient dans ſes viſites, pour s'occuper plus librement de Dieu. Etant ainſi ſeul dans un chemin difficile, & ſe trouvant ſaiſi de ce vent aigu & coupant, il apperçut ſur une roche élevée un enfant qui gardoit des brebis. Il remarqua auſſi qu'au pied de cette roche, il y avoit une caverne, qui lui pouvoit ſervir d'abri dans un tems ſi rude. Il appella ce petit berger, & lui dit d'entrer dans la caverne pour ſe mettre à couvert. L'enfant lui répondit qu'il ne le pouvoit, étant obligé de veiller ſur ſes moutons, pour empêcher le loup d'en approcher. Hé, mon fils, dit l'Archevêque, que vous importe que le loup ou le renard tue quelqu'une de vos brebis? L'enfant dit que ſon pere qui l'en avoit chargé, ne manqueroit pas de le punir. Le ſaint Paſteur attendit au même lieu ceux de ſa ſuite; & en leur montrant cet enfant, il leur dit: Voyez, mes freres; bien des gens diſent que nous en faiſons trop; & nous faiſons moins que ce petit berger. Il ſouffre comme nous & plus que nous: mais il n'a ſoin que des bêtes, & nous ſommes chargés du ſoin des ames: il veille contre les loups & les renards, comme nous devons veiller contre les démons. Il ſouffre pour contenter ſon pere, plus que nous ne ſouffrons pour plaire à Dieu. Sa récompenſe eſt le peu de pain qu'il mange, & la nôtre eſt le Ciel. Dieu nous envoie cet enfant: ſon exemple nous parle, & ſa patience nous confond. Il connut par ſes viſites

visites de son Diocèse. Il y regnoit une profonde ignorance, accompagnée des crimes honteux qui en sont communément la suite. Le peu de lumiére & de piété, & souvent même la mauvaise conduite des Pasteurs, étoit l'origine de ces désordres. Il prit les moyens les plus efficaces pour bannir l'ignorance. Il répandit par-tout des catéchismes & des instructions, qu'il faisoit lire dans les églises. Il songea à former de jeunes Ecclésiastiques, capables dans la suite de renouveller le Diocèse ; & il ne conféroit les saints Ordres qu'à ceux qui paroissoient propres à travailler avec fruit dans le saint ministére. Son Palais étoit toujours ouvert pour loger les Curés & ceux qui avoient quelque affaire à lui communiquer.

XXVI. Il répond à ceux qui l'accusoient d'avilir sa dignité en vivant trop pauvrement.

Une vie si épiscopale ne plut point aux gens du monde. Ils disoient qu'il avilissoit sa dignité. Louis de Grenade lui fit un jour part des plaintes que l'on faisoit contre lui. Nous ne sommes plus, lui disoit-il, dans ces heureux tems, où la pauvreté des Evêques étoit soutenue par des miracles. Les Chrétiens étant foibles, il faut quelque chose de sensible, pour leur faire rendre aux Pasteurs la vénération qui leur est dûe. Sans donner dans le luxe, ajoûta Grenade, vous pourriez accorder quelque chose à la bienséance, pour faire taire les gens du monde. L'Archevêque opposa à ce discours, le célébre Canon du quatriéme Concile de Carthage, qui ordonne à l'Evêque d'avoir des meubles vils, une table pauvre, & de s'attirer le respect des peuples par la pureté de la foi & par le mérite de sa bonne vie. Voilà, dit-il, notre régle, c'est à nous à la suivre.

Ne cherchons point à contenter les hommes, mais à plaire à Jesus-Christ. Pourrois-je être assez injuste pour ôter le pain de la bouche de ceux qui meurent de faim, afin que ma table soit bien servie ? Pourrois-je être assez inhumain pour dépouiller les membres de Jesus-Christ, qui sont nuds dans les plus grands froids, afin de revêtir de tapisseries des murailles ? Dieu me garde d'une si cruelle complaisance. Mon bien est aux pauvres, & non pas à moi. Je dois les aimer maintenant comme mes enfans, & les respecter comme devant être un jour mes Juges. Grenade, plein d'admiration, bénit Dieu d'avoir donné à son Eglise un tel Pasteur.

IX.

XXVII. Il va au Concile de Trente. Sa conduite dans le voyage.

Toute la conduite du saint Archevêque s'accordoit parfaitement avec le beau discours que nous venons de rapporter. Le détail de tout ce qu'il fit pour soulager les pauvres nous meneroit trop loin. Il suffit de dire que sa sollicitude s'étendoit à tous les besoins, & qu'il ne négligeoit rien pour procurer du soulagement à tous ceux qu'il savoit être dans la misére. Nous omettons d'autres circonstances de sa vie toute apostolique, pour montrer le personnage qu'il fit dans le Concile de Trente. Nous ne répéterons point ici les traits dont nous avons parlé ailleurs, & qu'il n'étoit pas possible de séparer de l'histoire du Concile de Trente. Il y avoit à peine un an & demi qu'il étoit Archevêque, lorsqu'il y fut appellé. Voyant l'Eglise attaquée dans sa Foi, déchirée par le schisme, deshonorée par le déréglement de ses ministres & de ses enfans, & réduite à l'état le plus déplorable, il comprit qu'il

n'y avoit qu'un Concile général qui pût remédier à ses maux. Il voulut donc concourir, autant qu'il étoit en lui, à un si grand bien. Après avoir donné tous les ordres nécessaires pour le gouvernement de son Diocèse pendant son absence, il se disposa à aller à Trente. Il prit pour compagnon le P. Henri de Tavora, qui fut depuis Archevêque de Goa Métropole des Indes Orientales, & il choisit pour secrétaire, un Docteur savant & vertueux. Il y joignit quelques autres personnes dont il ne pouvoit se passer. Après de ferventes priéres, il partit de Brague à la fin de Mars 1561. Lorsqu'il fut arrivé aux limites de son Diocèse, il se mit à genoux le visage tourné du côté de Brague ; & levant les yeux & les mains au Ciel, il pria Dieu de conserver son cher troupeau, & d'en être lui-même le Pasteur pendant son absence. Ayant ensuite donné la bénédiction à tout son Diocèse, il se leva en répandant beaucoup de larmes. Pendant tout son voyage, il fit ce qu'il put pour être inconnu, cachant sa croix & défendant à ceux qui l'accompagnoient, de dire qui il étoit. Il alloit loger dans les Couvens de saint Dominique qui se trouvoient sur sa route, & ses gens alloient l'attendre le lendemain à la sortie de la ville. Etant arrivé au Couvent de saint Paul de Burgos, l'Archevêque résolut de s'y arrêter deux jours. Il dîna avec la Communauté, qui le prenoit pour un simple Religieux étranger ; & au sortir du réfectoire, pendant qu'il s'entretenoit avec quelques Religieux dans le Cloître, on entendit frapper avec grand bruit à la porte. C'étoit un Courier, qui demanda

d'abord à parler à Monſeigneur l'Archevêque de Brague, aſſûrant qu'il étoit arrivé à Burgos & qu'il devoit être dans le Couvent. Le portier ayant dit qu'il n'y avoit que deux Religieux Portugais, le Courier n'en demanda pas davantage; mais entrant bruſquement dans le Cloître, il reconnut d'abord l'Archevêque, lui fit une profonde révérence; & lui remit une Lettre du Roi, qui lui recommandoit de maintenir dans le Concile ſa qualité de Primat de toute l'Eſpagne. Le Prélat affligé de ſe voir découvert, ne put ſouffrir les honneurs qu'on voulut lui rendre, & continua ſa route.

XXVIII. Vie ſainte qu'il méne à Trente. Son courage & ſon zéle pour l'heureux ſuccès du Concile.

En arrivant à Trente, il reçut des Légats & de tous les Peres qui s'y trouvoient, toute ſorte de témoignages d'eſtime & d'amitié. Il profita de tous les momens juſqu'à l'ouverture du Concile, pour s'unir à Dieu de plus en plus, par la priére, le jeûne, & l'étude de l'Ecriture & de la Tradition. Voici ce que le P. Henri de Tavora qui vivoit avec lui en écrivoit à un de ſes amis. Je puis vous aſſûrer qu'il croît tous les jours en lumiére & en ſainteté. S'il retourne en Portugal, comme je l'eſpére de la miſéricorde de Dieu, il y reviendra chargé de richeſſes, & d'une plénitude de graces, pour lui-même & pour ſon peuple. Il s'eſt acquis en cette ville la liberté d'être auſſi ſeul & auſſi retiré qu'il veut. S'il lui étoit poſſible, il ne quitteroit jamais la ſolitude, où il trouve la paix de ſon ame & les délices de ſon cœur. Il eſt ici dans une réputation toute extraordinaire. Les Evêques l'admirent; les pauvres le recherchent, & il n'en eſt pas moins ici le pere qu'il l'étoit à Brague. Ce Prélat ſoutint au Concile la dignité de

son Siége, & y parla, comme nous l'avons vû, avec beaucoup de zéle sur la nécessité d'une véritable réformation, insistant sur le besoin qu'avoient les Cardinaux d'y être compris. Sa générosité lui attira le respect de tout le monde, & il se servit du crédit qu'il avoit dans le Concile, pour faire examiner la question de la résidence, que la Cour de Rome vouloit se réserver. Ce fut lui qui engagea le célébre Pierre Soto d'écrire au Pape dont il étoit Théologien, pour le prier de faire décider cette importante question. Il pressa lui-même les Légats de la proposer dans le Concile; mais quand il vit qu'ils ne cherchoient que des prétextes pour la renvoyer à un autre tems, il ne put s'empêcher de s'en plaindre avec un zéle vraîment épiscopal.

XXIX. Discours du saint Archevêque sur la résidence des Pasteurs.

„ Il y a sans doute, dit-il, beaucoup de choses à traiter dans ce Concile; mais il n'y en a point certainement de plus importante, que celle de la résidence. Nous sommes assemblés au nom & pour le bien de toute la Chrétienté; & nous vous portons la parole pour toutes les Eglises du monde. Elles se plaignent d'être privées de la présence de leurs époux, dont plusieurs les traitent plutôt comme des voleurs, qui ne les voient qu'en passant pour prendre leur bien, que comme des Peres & des Pasteurs, qui doivent demeurer avec elles, pour les nourrir, les défendre, les consoler & les conduire. C'est là le plus grand de tous les maux & la source de tous les autres: & s'il m'est permis d'exposer avec liberté ce que je ne dis qu'avec douleur, je ne connois qu'un mal encore plus grand que celui-là; c'est que nous-

mêmes, assemblés ici de la part de Dieu pour remédier à un si grand désordre, nous travaillons au contraire à le déguiser ou à le couvrir ; & qu'au lieu de le détourner par nos décisions, nous l'autorisons par notre silence. Le sang des ames abandonnées de leurs Pasteurs, crie vengeance au Ciel. Nous boucherons-nous les oreilles pour ne point entendre ces cris ? Nous sommes ici comme sur un lieu élevé, exposés à la vûe de Dieu, de tous les enfans de l'Eglise, & de tous les hérétiques ses ennemis. Tout ce que nous ferons sera vû & jugé de tous. Si notre caractére ne suffit pas pour nous porter à soutenir les espérances qu'on a conçues de cette Assemblée ; craignons au moins les menaces de Dieu, qui déclare qu'il jugera les Juges dans toute sa sévérité. Craignons les larmes & les gémissemens des ames abandonnées, gémissemens qui montent jusqu'au trône de Dieu. Craignons enfin d'armer contre l'Eglise les langues empoisonnées de ses ennemis. Si nous leur donnons sujet de se mocquer de cette réformation, le Seigneur ne nous dira-t-il pas ce qu'il disoit autrefois aux Juifs : *Vous êtes cause que mon nom est deshonoré parmi les Gentils.* „ Un grand nombre d'Evêques touchés de ce discours, parlerent fortement sur la nécessité de décider la question de la résidence ; & l'Archevêque de Brague appuya leur avis en disant: „ Qu'il me soit permis d'ajoûter aux preuves que viennent d'apporter plusieurs Prélats ; Que nous devons nous trouver bien malheureux d'être obligés d'opiner sur cette question, comme si elle pouvoit être douteuse. A quelle extrémité l'Eglise est-elle donc réduite, si ceux

que Dieu lui a donnés pour Protecteurs & pour Gardiens, mettent en question s'ils sont obligés de demeurer avec elle? Douterons-nous si nous sommes obligés de demeurer avec ceux, pour qui nous devons être prêts à mourir à chaque instant? Déclarons donc nettement que la résidence est de droit divin. Arrêtons enfin un desordre si effroyable, qui est la cause d'une infinité d'autres; de peur que si nous le dissimulons encore, lorsque Dieu le regarde dans sa colére, que tous les gens de bien en gémissent, & que les hérétiques en triomphent, on ne dise de l'Eglise que sa plaie est vraîment incurable, puisqu'elle ne peut souffrir ni ses maux ni les remédes. „ Ce discours fit encore beaucoup d'impression sur un nombre de Peres. Mais on sait ce qui empêcha que le Concile ne déclarât en termes formels que la résidence des Pasteurs est de droit divin.

XXX. Autres discours de Dom Barthelemi contre divers abus.

Dans une autre occasion, ce grand Archevêque exhorta les Peres à faire ce qui pouvoit dépendre d'eux, pour procurer de bons Prélats aux Eglises. L'élection canonique, dit-il, qui se faisoit par le Clergé & le peuple selon l'ordre primitif de l'Eglise (& qui a subsisté très-long-tems) ayant été changée en celle que font aujourd'hui les Souverains, il seroit inutile de parler de la maniére dont se doit faire cette élection. Mais le zéle pour le salut des ames & pour celui des Rois & de tous les Princes Chrétiens, nous oblige de leur représenter l'extréme péril où ils sont, toutes les fois qu'ils ont à donner un Pasteur à toutes les ames d'un Diocèse. L'Archevêque de Brague donna dans toutes les occasions des preuves de

ſon amour pour l'Egliſe ; & c'eſt à ſon zéle qu'elle eſt redevable des plus beaux réglemens qui furent faits dans les derniéres Seſſions du Concile de Trente. Il ſe plaignit très-fortement contre un abus pernicieux touchant la maniére de conférer les Bénéfices. Que ſert à l'Egliſe, dit-il, d'établir dans le Concile d'excellentes régles, ſi on ne tient point la main à leur exécution ? Quand un Evêque ſeroit aujourd'hui auſſi ſaint que ſaint Martin, & auſſi intrépide que ſaint Ambroiſe, de quoi lui ſervitoit ſa charité & ſon zéle, s'il ſe trouvoit obligé de donner à ſes brebis un voleur au lieu d'un Paſteur, parce qu'on lui auroit donné des proviſions à Rome ? Pour moi je déclare devant Dieu & devant toute l'Egliſe, que ſi l'on ne remédie efficacement à un ſi grand abus, je quitterai mon Diocèſe, & me retirerai dans une ſolitude, pour n'être plus témoin d'un malheur ſemblable à celui que j'ai eu depuis peu ſous les yeux. Pendant la vacance du ſaint Siége, ayant donné un digne Paſteur à l'une des égliſes de mon Diocèſe où il y a un très-grand nombre d'ames ; un loup raviſſant ſçut que la nomination de ce Bénéfice appartenoit à Meſſieurs du Conclave. Il prit auſſitôt la poſte pour aller à Rome : il obtint cette Cure, & vint s'emparer du troupeau de Jeſus-Chriſt ; où il a fait un tel ravage, que je ne ceſſe d'en gémir & d'en pleurer encore tous les jours. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail de tout ce que le ſaint Archevêque de Bragues fit dans le Concile de Trente. Nous nous contentons de dire, que les Evêques qui avoient le plus de zéle pour la réformation ſérieuſe de l'Egliſe, s'atta-

choient à lui, & étoient pleins de vénération pour son mérite extraordinaire. Chacun disoit que l'école de l'Archevêque de Brague étoit la premiére école de l'Univers.

XXXI. Il va à Rome. Générosité avec laquelle il dit la vérité au Pape & aux Cardinaux.

Au mois de Septembre 1563, la vingt-quatriéme Session du Concile ayant été différée de deux mois, il résolut d'aller à Rome, & le Cardinal de Lorraine l'engagea à partir avec lui. Quelque désir qu'il eût de faire ce voyage comme il avoit fait celui de Brague à Trente, il ne put résister aux instances du Cardinal, qui étoit plein de respect pour son éminente vertu. Ce Cardinal ayant eu audience du Pape le jour même de son arrivée, fit d'abord l'éloge de l'Archevêque de Brague. C'est, dit-il, un Evêque de la primitive Eglise, dont j'aurois bien des choses à raconter, si je ne savois qu'il est déja connu de votre Sainteté, par la réputation qu'il s'est acquise dans le Concile. Nos Prélats François sont parfaitement d'accord avec lui, parce qu'il n'a pas moins de zéle qu'eux pour la réformation de l'Eglise. Le lendemain l'Archevêque de Brague alla rendre ses devoirs au Pape, qui lui donna des marques d'une estime singuliére. Prenant la main de Charles Borromée son neveu, il dit à Dom Barthelemi : Voici un jeune Cardinal que je vous confie : commencez par lui la réformation de l'Eglise. Le saint Prélat répondit, que s'il avoit trouvé tous les Cardinaux dans l'état où Dieu avoit mis le Cardinal Borromée, il n'auroit pas proposé dans le Concile de les réformer ; mais qu'il les auroit proposés eux-mêmes comme les modéles de la réformation des Evêques &

des autres Miniſtres de Jeſus-Chriſt. Il n'en voulut pas dire davantage, s'appercevant que les louanges ne plaiſoient pas à Charles Borromée. Ce pieux Cardinal ſortit de l'audience avec l'Archevêque, & lui témoigna avoir toujours eu pour lui la plus profonde vénération. Pendant les dix-ſept jours qu'il fut à Rome, preſque tous les Cardinaux voulurent le connoître & s'entretenir avec lui. Il eut le courage de leur parler librement, pour tâcher de leur inſpirer de l'éloignement du luxe & de la magnificence mondaine; & il donna au Pape même des preuves de la même généroſité. Pie IV lui montrant un jour les beaux ouvrages qu'il faiſoit faire dans le jardin appellé Belveder, lui demanda en riant pourquoi il ne faiſoit pas bâtir à Bragne un Palais comme celui-là. Dom Barthelemi répondit qu'il n'étoit pas de condition à avoir un Palais; & que quand il en ſeroit, il ne vouloit point bâtir du bien d'autrui, encore moins du bien des pauvres. Le Pape qui s'attendoit bien à cette réponſe, ajoûta: Mais encore, que dites-vous de ces ouvrages? Saint Pere, répondit l'Archevêque, je dirai avec la liberté que votre ſainteté veut bien me donner, qu'il me ſeroit impoſſible de faire de ſuperbes bâtimens, que le tems conſume, ou que le Fils de Dieu doit brûler en ſon dernier jugement. Ce Palais peut être digne des Architectes qui l'ont fait, n'y ayant rien oublié des régles de leur art; mais il n'eſt certainement pas digne de votre Sainteté; puiſque dans le rang où Dieu l'a miſe, il la deſtine à lui offrir des maiſons vivantes, qui doivent ſurvivre à l'embraſement du

monde : & pour ce qui est de la peinture, j'avoue que je n'estime que celle qui retrace dans les ames l'image de Dieu. Ce sont là, saint Pere, les maisons & les tableaux que je souhaiterois qui possédassent tout votre cœur. Le Pape répliqua : Que voulez-vous donc que je fasse ? Voulez-vous que je laisse ces édifices imparfaits ? Ce n'est pas moi qui les ai entrepris, & je n'aime pas à faire de grandes dépenses ; mais je ne puis me dispenser d'achever ce que j'ai trouvé commencé. Il est vrai, saint Pere, dit l'Archevêque en souriant, que les choses qui sont bonnes en elles-mêmes, sont encore meilleures quand elles sont achevées ; mais la difficulté est de savoir si Dieu tiendra compte à votre Sainteté de ces bâtimens, parmi les bonnes œuvres qu'elle aura faites. Alors le Pape dit à l'Archevêque : Je vois bien que vous êtes d'intelligence avec le Cardinal Borromée : il a trouvé en vous un homme selon ses désirs : il est aussi indifférent que vous pour toutes les belles choses ; & je suis assûré que les magnifiques Palais qu'il bâtira à Milan, seront tout-à-fait semblables à ceux que vous avez dessein de bâtir à Brague.

XXXII. Il soutient la dignité épiscopale & fait abolir une mauvaise coutume.

Pie IV ne tarda pas à donner d'autres preuves de l'estime singuliére qu'il faisoit de la vertu & de la sagesse de Dom Barthe'emi. Les Peres du Concile de Trente l'avoient chargé, de même que le Cardinal de Lorraine, de consulter le Pape sur divers articles. Le Pape ayant voulu qu'on les proposât dans une assemblée, les Cardinaux s'assirent chacun en sa place, & les Evêques demeurerent debout & découverts. L'Archevêque de Brague qui étoit de l'assemblée & qui

opina très-ſagement, ne put voir ſans indignation que pluſieurs Evêques, vénérables par leur ſcience & leur vieilleſſe, demeuraſſent debout & découverts pendant pluſieurs heures, tandis que les Cardinaux étoient aſſis & couverts. Au ſortir de l'aſſemblée il en parla au Cardinal de Lorraine; & lui repréſentant l'indignité de cette coutume, il le pria d'employer ſon crédit pour l'abolir. Mais ce Cardinal craignit de déplaire au Pape en lui portant les plaintes de l'Archevêque. Le Cardinal Alexandrin, depuis Pape ſous le nom de Pie V, ne fut pas plus diſpoſé à ſe charger de la commiſſion: & comme le généreux Prélat lui témoigna qu'il étoit déterminé à en parler lui-meme à ſa Sainteté, ce Cardinal lui dit: *Vous en parlerez, mais vous n'y gagnerez rien; dices, ſed nihil proficies.* Dom Barthelemi néanmoins alla trouver le Pape, & lui demanda avec quelle juſtice il ſouffroit que les Evêques fuſſent debout & tête nue dans les Aſſemblées qui ſe tiennent en ſa préſence, pendant que les Cardinaux y étoient aſſis & couverts. La dignité de ceux-ci, dit-il, eſt d'inſtitution humaine, au lieu que celle des Evêques eſt d'inſtitution divine. Oui, ſaint Pere, ajoûta-t-il, les Evêques comme Evêques ſont les freres de votre Sainteté. C'eſt pourquoi ſon honneur même l'engage à les traiter comme tels. Mais, répondit le Pape, cette coutume eſt ancienne: mes Prédéceſſeurs l'ont pratiquée avant moi, & les Evêques ne s'en ſont point formaliſés. Le généreux Prélat répliqua: Votre Sainteté doit craindre que ce ne ſoit là proprement dominer le Clergé, ce qui eſt con-

damné par le Prince des Apôtres dont vous êtes le Successeur. Banniſſez de la Cour Romaine ces coutumes qu'on dit être anciennes, mais qui ſont contraires aux loix de l'Egliſe. Votre Sainteté me permettra de lui demander, ſi elle eût préſidé en perſonne au ſaint Concile (de Trente,) comment elle auroit traité les Evêques, & ſi elle ne les auroit pas laiſſé aſſeoir. Comment donc n'ont-ils pas dans des aſſemblées ſecrétes & particuliéres, le droit qu'ils ont inconteſtablement dans un Concile général? Le Pape ſe rendit à une raiſon ſi claire; & dès le lendemain il fit aſſeoir les Evêques, en diſant que c'étoit l'Archevêque de Brague qui lui avoit dit la vérité, & ajoûtant que les Papes, comme tous les Grands, étoient à plaindre, de ce que ceux qui les approchoient, avoient plus en vûe la complaiſance & l'intérêt que la vérité & la juſtice. Ce trait fait beaucoup d'honneur à Pie IV. Le Cardinal de Lorraine témoigna au Pape combien il approuvoit cette action; & tous les Evêques au ſortir de l'aſſemblée, rendirent au ſaint Prélat les plus vives actions de graces. Les Evêques François ſur-tout, l'aſſûrérent qu'ils ne parleroient jamais de lui en France, que comme du réparateur de la dignité Epiſcopale. Le Cardinal Alexandrin lui dit devant tous les Evêques qui l'environnoient: Qui oſera déſormais s'oppoſer à l'Archevêque de Brague, qui eſt tout-puiſſant? Et qui refuſera de le canoniſer après ſa mort; puiſqu'il a fait de ſi grands miracles pendant ſa vie?

Charles Borromée continuant auſſi à lui

XXXIII. Il eſt conſulté par S. Charles & l'engage à ne point quitter ſon Siége. Il retourne à Trente.

donner les plus grandes marques d'une confiance ſans bornes, le pria de le venir voir au ſacré Palais; & s'étant enfermé avec lui dans ſon cabinet, il lui dit : Je veux vous découvrir le fond de mon cœur. Je ne vous ai pas plutôt vû que je vous ai aimé; & je n'ai pas douté que ce ne fût par vous, que Dieu me feroit la grace de m'éclaircir ſur tous mes doutes. Vous voyez l'état où je ſuis : vous ſavez ce que c'eſt que d'être neveu d'un Pape, & aimé particuliérement de lui; & vous n'ignorez pas ce que c'eſt que la Cour de Rome. Les périls qui m'environnent ſont infinis : j'en vois beaucoup; & il y en a bien plus que je n'en vois. Que dois-je donc faire, étant jeune, ſans expérience, & n'ayant de vertu que dans le déſir? Dieu m'a donné depuis peu un nouvel attrait pour la pénitence, & il me fait la grace de préférer mon ſalut à toutes choſes. Je penſe donc à briſer tous mes liens, & à me retirer dans un Monaſtére, pour y vivre comme s'il n'y avoit que Dieu & moi dans le monde. Dom Barthelemi ſupplia Charles d'agréer qu'ils priſſent tous deux un peu de tems, pour recommander à Dieu cette affaire. Mais le jeune Cardinal le preſſant de lui dire ſon ſentiment, l'Archevêque lui perſuada, par des raiſons priſes des circonſtances des tems & de l'état où ſe trouvoient alors les affaires de l'Egliſe, de ne point quitter la place où la Providence l'avoit mis. Ce que Dom Barthelemi n'avoit pas cru pouvoir conſeiller à ſaint Charles, il voulut l'exécuter lui-même, en preſſant le Pape de recevoir ſa démiſſion de l'Archevêché de Brague : mais le Pape la refuſa abſolument.

Avant son départ de Rome, il reçut de Pie IV des marques d'une affection singuliére. Le jour même qu'il arriva à Trente, tous les Prélats s'empressérent de le féliciter de cette sainte liberté, avec laquelle il avoit parlé au Pape en leur faveur. Un d'eux leur dit en riant : Comme l'Archevêque de Brague vient d'un lieu où il a reçu tant de faveurs du Pape, il nous traitera sans doute plus doucement, & s'empressera moins à nous réformer. L'Evêque de Modéne ami intime de Dom Barthelemi, dit à cet Evêque : Nous verrons demain quel changement aura fait en lui la ville de Rome ; & s'il en est revenu moins Evêque qu'il n'y étoit allé.

XXXIV. Il donne dans le Concile de nouvelles preuves de son zéle. Son adieu au Cardinal de Lorraine & aux Evêques de France.

L'Archevêque employa une partie de la nuit à lire avec soin la nouvelle copie qu'on venoit de lui donner des articles de la réformation, & la confronta avec l'ancienne qu'il avoit gardée. Ayant remarqué qu'on y avoit fait plusieurs changemens contraires au bien de l'Eglise, il s'en plaignit dans l'assemblée générale qui se tint aussitôt après son retour. Si nous agissons ici, dit-il, comme étant les Successeurs des Apôtres, soyons les imitateurs de leur sagesse & de leur constance. Pontifes du Seigneur, dépositaires de sa vérité, défenseurs de son Eglise, ne permettons pas que celle qui est appellée la base & la colonne de la vérité, paroisse une maison bâtie sur le sable ; & faisons voir que ses décisions lui étant inspirées par l'Esprit de Dieu, sont fondées comme elle sur l'immobilité de la pierre. Cet avis fut suivi d'un si grand nombre de Prélats, qu'il s'en trouva deux cens six, qui conclurent tous,

non-seulement qu'on remettroit les réglemens dans leur premier état, mais qu'on y ajoûteroit même quelque chose pour les rendre encore plus favorables au rétablissement de la discipline. Le Concile ayant été terminé dans le mois de Décembre 1563, l'Archevêque de Brague prit congé du Cardinal de Lorraine & des Evêques François qui y avoient assisté. Ils lui parlerent avec une grande effusion de cœur, s'estimant heureux de l'avoir connu, & l'assûrant qu'ils n'oublieroient jamais les exemples qu'il leur avoit donnés, & les grands services qu'il avoit rendus à toute l'Eglise. Quand nous aurons publié en France, ajoûterent-ils, ce que nous savons de votre vertu, vous aurez autant d'amis & d'admirateurs dans ce grand Royaume, qu'il y a d'Evêques & de personnes zélées pour les intérêts de l'Eglise.

X.

XXXV. Son retour à Brague. Honneurs qu'on lui rend. Suite de ses travaux pour son église particuliére. Conversion extraordinaire d'un Curé déréglé.

Le saint Archevêque, qui avoit toujours son église dans le cœur, fit toute sorte de diligences pour s'y rendre au plutôt. Dès que l'on sçut à Brague son retour, toute la ville fut dans la joie, & se disposa à lui faire une magnifique réception. Mais l'Archevêque, informé des grands préparatifs que l'on faisoit pour le recevoir, les prévint, & arriva la nuit d'un Dimanche de Carême. Le lendemain il monta dans la chaire de sa Cathédrale pour parler à son peuple, qui ne fut pas moins ravi de joie qu'étonné de le voir sitôt. En sortant de l'église, il se trouva environné d'une grande foule de peuple, qui l'accompagna avec des transports & des cris de joie jusqu'en son Palais. Aussitôt qu'il y

fut arrivé, tous les Corps de la ville vinrent lui rendre leurs devoirs, comme à leur Archevêque & à leur Seigneur. Le saint Prélat reprit ses fonctions avec une vigueur toute nouvelle, & travailla à faire exécuter ce que le Concile avoit ordonné. Nous ne pouvons rapporter ici tout ce qu'il a fait pour s'acquitter des fonctions du saint ministére. Il reprit & continua ses visites avec des fatigues incroyables, & il eut la satisfaction de voir ses travaux récompensés par des conversions extraordinaires. Nous en rapporterons un exemple fort remarquable.

Il y avoit fort long-tems qu'aucun Archevêque de Brague ne visitoit ni par lui-même, ni par ses ministres, une Paroisse de sa juridiction, qui est située sur la frontiére de Portugal & de Galice. Le Curé, qui portoit aussi le nom d'Abbé, étoit un homme riche & puissant, qui avoit toujours vécu dans le désordre, & qui profanoit le Sacerdoce de Jesus-Christ de la maniére la plus scandaleuse. Il avoit douze fils, qu'il regardoit comme sa protection & sa force, quoiqu'ils fussent la honte & l'opprobre de leur pere. Comme il étoit bien résolu de ne point changer de vie, il se servoit de sa puissance & de ses richesses, pour s'exempter de la visite de l'Archevêque, qu'il appréhendoit plus que toute chose. Il avoit toujours des espions; & aussitôt que le Visiteur approchoit, il faisoit venir des soldats de Galice, & se cantonnoit dans son église avec cette garnison & toute sa famille. Il se mocquoit également des priéres, des remontrances & de la menace des censures. Dom Barthelemi, pénétré de douleur de la perte de ce misére-

bie Curé & de l'horrible ſcandale qu'il cauſoit, réſolut d'expoſer ſa vie pour la converſion de ce grand pécheur. Etant arrivé au village le plus proche de la Paroiſſe de ce Curé, il apprit qu'au premier bruit de ſa venue, il s'étoit renfermé & fortifié avec ſa garniſon ordinaire. Le ſaint Archevêque ſe leva de grand matin ; & après avoir paſſé pluſieurs heures en priéres, pour obtenir de Dieu la converſion de cette ame, il commanda à ceux de ſa ſuite, de ne point partir du lieu où ils étoient, juſqu'à ce qu'il les eût avertis par un ſignal qu'il leur donna. Il prit enſuite le Religieux qui l'accompagnoit toujours dans ſes voyages, & réſolut d'aller attaquer ſeul tous ces gens armés. Etant arrivé chez le Curé, il frappa à la porte, tenant à ſa main une petite baguette. Ceux qui étoient en ſentinelle avertirent le Curé, qui crut n'avoir rien à craindre de deux Religieux. Il ne pouvoit s'imaginer que ce fût l'Archevêque, croyant qu'un Prélat ſi puiſſant viendroit l'attaquer avec un grand nombre de gens bien armés. Ainſi il alla lui-même à la porte leur demander ce qu'ils vouloient. Quand l'Archevêque vit celui qu'il avoit cherché avec tant d'ardeur, il lui dit avec douceur & d'un viſage gai: Savez-vous, mon fils, pourquoi je ſuis venu ici ? C'eſt pour vous faire peur avec cette petite baguette, & vous avertir que vous êtes une brebis égarée, & que votre Paſteur vient vous chercher. Le Curé fut étrangement ſurpris, lorſqu'il connut qu'il avoit l'Archevêque dans ſa maiſon. Le trouble & la honte lui ôterent la parole. Mais le moment étoit venu, où Dieu devoit faire

éclater sur ce pécheur endurci la puissance de sa grace. On vit donc tout d'un coup cet homme si fier, prosterné aux pieds de son charitable Pasteur. Il fondoit en larmes, & son cœur s'exprimoit assez par ses soupirs & par son silence. Enfin il dit à l'Archevêque d'une voix entrecoupée : J'ai péché contre Dieu & contre vous. Le saint Prélat joignant ses larmes à celles de ce pécheur pénitent, le releva de terre où il étoit prosterné. Il l'embrassa avec la tendresse d'un véritable pere, & l'exhorta à mettre en Dieu toute sa confiance. Il envoya aussitôt avertir de ce qui se passoit, ceux qui l'avoient accompagné. Il demeura long-tems dans cette Paroisse pour instruire le peuple, & abolir les désordres qui y regnoient. Le Curé se soumit avec une profonde humilité à tout ce que le saint Archevêque lui prescrivit, pour affermir & perfectionner le grand ouvrage de sa conversion.

XXXVI. Sa conduite dans la famine & dans la peste. Ses aumônes abondantes.

En 1567 le Portugal fut affligé d'une grande famine. La seule consolation du peuple de Brague, fut son saint Archevêque, qui agit en vrai pere, compatissant à tous les maux de son peuple, & l'assistant de tout son pouvoir. Tous les jours on assembloit les pauvres à l'heure du dîné de l'Archevêque. Après une instruction familiére, on leur distribuoit de l'argent, du pain, du potage & de la viande. Ses aumônes ne finissoient point avec le jour. Car le soir, plusieurs personnes de condition venoient implorer son assistance, & il satisfaisoit à leurs besoins. Cette misére dura jusqu'en 1576, que la récolte fut très-abondante. La sagesse & la prévoyance du saint Prélat,

l'avoient mis en état de soutenir une si prodigieuse dépense. Il avoit fait acheter des bleds dans toutes les Provinces, avant qu'ils fussent rencheris : outre que ses exemples & ses instructions porterent beaucoup de personnes riches à assister les pauvres. Nous ne parlerons point des calomnies & des persécutions que le saint Archevêque eut à souffrir de la part des méchans. Elles sont toujours en ce monde le partage des Pasteurs qui font leur devoir. Il les souffrit avec patience, & même avec joie. Mais Dieu l'éprouva d'une maniére plus sensible, par le terrible fléau de la peste dont le Portugal fut affligé. La plûpart des hommes en rechercherent la cause; mais peu reconnurent que les déréglemens qui regnoient depuis si long-tems dans le Royaume, avoient irrité la justice de Dieu. Le saint Pasteur étoit dans le cours de ses visites, lorsque la ville de Brague en fut attaquée. Il se hâta de s'y rendre. Les Magistrats résolurent de l'empêcher d'y entrer, & d'exposer une vie si chére à tout le Diocèse ; mais il les prévint, & rien ne put l'arrêter. Il donna de si bons ordres, que les pauvres souffrirent peu dans une misére si générale. La plûpart des Chanoines de la Cathédrale prirent la fuite ; mais il n'y eut pas un seul des Curés qui abandonnât ses Paroissiens, tant l'exemple de leur Archevêque fit d'impression sur eux. Il fit sentir à son peuple l'obligation où l'on étoit d'appaiser la colére de Dieu. Il ordonna des priéres publiques, & la peste cessa peu à peu.

XI.

On a vû les instances que le saint Prélat

XXXVII. Sa démission. Vie sainte qu'il mene dans sa retraite.

r au Pape Pie IV dans son voyage de Ro-
e, pour être déchargé de l'Episcopat. Il
emanda la même grace à Pie V, & à Gré-
oire XIII, sans rien obtenir. Il eut recours
Philippe II Roi d'Espagne, devenu aussi
oi de Portugal. Il écrivit à ce Prince une
ettre fort touchante, où il lui représentoit
u'ayant été plus de vingt-trois ans Arche-
êque de Brague, la foiblesse de son âge,
ugmentée par plusieurs infirmités, le met-
oit hors d'état de remplir les devoirs de
Episcopat : qu'il le supplioit d'écrire au
ape en sa faveur, afin qu'il agréât sa dé-
ission. Le Roi crut ne pouvoir refuser ce
u'un Evêque qu'il respectoit beaucoup lui
emandoit. Il en écrivit au Pape ; & l'Ar-
hevêque qui lui écrivit aussi en même-tems,
n obtint ce qu'il désiroit si ardemment. Il est
isé de juger avec quelle douleur le peuple de
rague apprit cette nouvelle. Tous pleurerent
a perte, comme celle de leur Protecteur, de
eur Consolateur & d eur Pere. Il se retira
u Couvent de sainte Croix de Vianne, qu'il
voit fondé pour des Religieux de son Or-
re. En y entrant il se jetta aux pieds du
rieur & lui demanda sa bénédiction. Puis
mbrassant tous les Religieux, il leur dit :
Mes très-chers Freres, j'ai toujours eu un
xtrême désir de vivre avec vous. On m'en
arraché par force, & j'y reviens avec joie.
e vous demande par charité, que vous vou-
iez bien me souffrir en votre compagnie,
& que vous m'accordiez en aumône la der-
ière cellule de ce Monastére. Mais je vous
onjure de ne vous pas scandaliser, si vous
me voyez peu réglé & peu recueilli. Car je
iens ici dans la résolution de réparer avec

la grace de Dieu, & par votre exemple, tout ce que j'ai pû perdre de la bonne éducation que j'avois reçue de ce saint Ordre. Toute son occupation dans cette retraite, fut de travailler à se purifier de plus en plus. Il ne se faisoit remarquer que par son humilité & par sa modestie extraordinaire. Il obéissoit au Supérieur comme le dernier des Religieux. Pendant quelques années, il alla dans les villages voisins, faire le catéchisme aux personnes de la campagne. Mais ses infirmités l'ayant mis hors d'état de continuer cette bonne œuvre plus de trois ans, il ne s'occupa plus que de Dieu seul. Le Pape & le Roi l'ayant obligé, contre le désir qu'il avoit de joüir de la pauvreté religieuse, de retenir une pension sur son Archevêché, il la distribuoit toute entiére aux pauvres avec une charité pleine de discrétion & de sagesse. Sans entrer dans le détail de ses aumônes, il suffit de dire qu'il se dépouilloit de tout; & qu'un jour ayant donné son lit à un pauvre, parce qu'il n'avoit plus rien à donner, il coucha pendant quelque tems sur des planches qui lui restoient.

XXXVIII. Sa mort. Ses funérailles. Ses miracles. Ses Ecrits.

Il y avoit près de huit ans qu'il s'étoit retiré dans le Couvent de Viane. Les quatre derniéres années lui furent très-pénibles à cause de ses infirmités continuelles. Elles augmenterent vers la fin de Juin 1590. Il dissimula ses douleurs pendant quelque tems; mais au commencement de Juillet, elles augmenterent tellement, qu'il vit bien qu'il ne pouvoit plus les cacher, & que son heure étoit proche. Il fit un dernier effort pour dire la Messe, & ensuite se mit au lit. Aussitôt que l'on sçut sa maladie, tout le monde

fut très-affligé. Dom Augustin de Jesus, Religieux de saint Augustin, qui avoit succédé dans le Siége de Brague au Successeur immédiat de Dom Barthelemi, partit aussitôt de Brague pour aller à Viane, & ne quitta plus le saint Archevêque. Deux Magistrats de Brague, & plusieurs Bourgeois députés de la ville pour rendre leurs derniers devoirs à leur saint Pasteur, y arriverent en même-tems. Enfin le saint Archevêque, après avoir reçu les derniers Sacremens, mourut avec beaucoup de tranquillité, le 16 de Juillet âgé de 76 ans & deux mois. Le Chapitre de Brague vouloit avoir son corps, mais les habitans de Viane s'y opposerent, & l'on suivit les intentions du saint Archevêque, qui avoit déclaré, qu'il vouloit être enterré dans le Couvent de Viane. Le corps fut enterré près de l'autel, & couvert d'une grande tombe environnée de baluſtres. Dieu avoit honoré sa sainteté pendant sa vie par divers miracles; il s'en fit aussi à son tombeau après sa mort. Le célébre Louis de Grenade, qui étoit mort un an & demi avant le saint Prélat, avoit fait un petit abrégé de ses vertus & de ses principales actions. Il y rapporte plusieurs guérisons miraculeuses, faites par le seul attouchement de ses habits. Il est certain aussi que dans ses derniéres années, il avoit guéri de même plusieurs paralytiques, & autres malades désespérés. Dix-neuf ans après sa mort, on fit une translation solemnelle de ses Reliques, qu'on plaça dans un magnifique tombeau. Le concours des peuples, & la dévotion des fidéles furent extraordinaires. Quelques Evêques & tout le Chapitre de Brague y assisterent. Le

Roi d'Eſpagne Philippe III, le Vice-Roi de Portugal, & pluſieurs grands Seigneurs voulurent contribuer aux frais de cette cérémonie, que de nouvelles merveilles rendirent encore plus éclatante. C'eſt au ſouverain Pontife, dit le ſavant Pere Touron, à mettre quand il le jugera à propos, au rang des Saints, & à propoſer au culte public de tous les Fidéles, un très ſaint Evêque, dont les vertus ont répandu une ſi bonne odeur dans tout le monde chrétien, & dont les Ecrits nous édifient encore en nous inſtruiſant.

Hiſt. des Hommes Ill. de l'Ord. de S. Dom. Tom. IV. p. 684.

Ibid.

Dom Barthelemi des Martyrs a compoſé divers Ouvrages pleins de lumiére & d'onction, ſur les devoirs des Chrétiens dans tous les états, ſur la vie ſpirituelle, ſur l'hiſtoire de l'Egliſe & des Conciles, ſur le Droit & ſur la Théologie morale. Il a auſſi fait des Commentaires abrégés ſur pluſieurs Livres de l'Ecriture. Nicolas Antoine nous a donné le catalogue de tous ces Ouvrages dans ſa Bibliothéque d'Eſpagne. L'Evêque de Carpentras a publié à Rome en deux volumes in-folio, tous les Ecrits du ſaint Archevêque, & les a dédiés à Jean V Roi de Portugal. Le plus connu, comme le plus eſtimé de ces Ouvrages, eſt le *Stimulus Paſtorum, l'Aiguillon des Paſteurs.* Il ne l'avoit point fait pour être mis au jour, mais pour s'exciter lui-même à imiter le zéle & la conduite des plus ſaints Paſteurs de l'Antiquité. Il le porta avec lui au Concile de Trente & dans ſon voyage de Rome, où il le communiqua manuſcrit à ſaint Charles, qui en fit depuis la régle de ſa conduite. Ce Livre eſt diviſé en deux parties. Dans la premiére le ſaint Archevêque expoſe les ſentimens

mens des Peres sur l'Episcopat, par de longs extraits des Ouvrages de saint Augustin, de saint Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire Pape & de saint Bernard. Dans la seconde partie l'Auteur parle lui-même, & montre quelles doivent être les occupations & les vertus des Evêques. Il appuie toujours ce qu'il avance, sur les paroles & l'autorité des saints Peres. On peut dire que tout ce Livre est un excellent tableau, où l'Auteur, sans y penser, s'est peint lui-même en voulant tracer pour toute l'Eglise, l'image d'un Evêque accompli.

XII.

XXXIX. S. Thomas de Villeneuve Archevêque de Valence. Son éducation. Ses progrès dans les sciences & dans la piété.

Thomas fils d'Alfonse Garcia & de Lucie Martinez, nâquit en 1488 à Fontplain petite ville de Castille, & fut élevé à trois quarts de lieues delà dans un lieu appellé Villeneuve, dont on lui a donné le nom. Ses parens étoient fort charitables, & employoient une partie de leur revenu à soulager les pauvres. Ils inspirerent la même disposition à leur fils, qui dès l'âge de sept ans inventoit divers moyens de secourir ceux qui étoient dans la misére. Il donnoit jusqu'à ses habits, & joignoit à cette heureuse inclination une grande innocence de mœurs, une modestie, une douceur, une horreur du mensonge, un amour pour la priére, qui donnoient de lui les plus grandes espérances. Après avoir fait ses premiéres études en son pays, il fut envoyé à l'âge de quinze ans dans la nouvelle Université d'Alcala, fondée par le Cardinal Ximenès. Il fit en peu de tems des progrès qui lui attirerent l'admiration publique, & le Cardinal lui donna une place parmi les Boursiers du Collége de

ſaint Ildefonſe. Mais il ſe rendoit encore plus eſtimable par ſa vertu, que par ſes talens & le ſuccès de ſes études. Au lieu de ſe laiſſer emporter aux mauvais exemples des écoliers avec qui il vivoit, il les gagnoit à Dieu par ſa ſage conduite, ou les retenoit dans le devoir par le reſpect qu'ils avoient pour ſa piété. Afin de ſe conſerver dans l'innocence qu'il avoit apportée au Collége, il mortifioit tous ſes ſens & faiſoit de continuels efforts pour être entiérement maître de ſes paſſions. La priére & l'étude partageoient tout ſon tems, de ſorte qu'il ne lui en reſtoit point pour les amuſemens auſquels ſes compagnons l'invitoient.

XL.

Il profeſſe la Philoſophie. Il entre dans l'Ordre des Hermites de S. Auguſtin. Il eſt élevé au ſacerdoce. Ses prédications. Eſtime qu'en a l'Empereur Charles V.

En 1514 étant âgé de vingt-ſix ans, il fut nommé Profeſſeur de Philoſophie. La réputation avec laquelle il enſeigna, le fit appeller deux ans après à Salamanque, dont l'Univerſité étoit plus ancienne & plus célébre que celle d'Alcala. Il y alla, non par le déſir d'y recevoir de plus grands honneurs, mais pour y être moins connu, qu'il ne l'étoit à Alcala, où il demeuroit depuis quatorze ans. Il enſeigna la Philoſophie morale à Salamanque pendant deux autres années; mais il ſe fortifioit chaque jour dans le deſſein de renoncer entiérement au ſiécle & de ſe conſacrer à Dieu dans la retraite. Il ſe retira donc en 1518 chez les Hermites de ſaint Auguſtin de Salamanque, & l'on remarqua que ce fut préciſément le jour que Luther ſortit de cet Ordre pour apoſtaſier & faire la guerre à l'Egliſe Catholique. On s'apperçut bientôt qu'on avoit reçu un maître dans la vie ſpirituelle plutôt qu'un no-

vice. Accoutumé dès la plus tendre enfance aux jeûnes & aux travaux de la pénitence, il regarda les rigueurs de la Régle qu'il embrassa comme des adoucissemens. Il fut élevé au Sacerdoce un an après sa profession, & forcé par ses Supérieurs d'annoncer aux peuples la parole de Dieu. Après avoir résisté, il fut contraint d'obéir. Il se livra avec tant de zéle à ce pénible ministére en différentes villes, que pour l'empêcher de s'épuiser, ses Supérieurs le chargerent d'enseigner la Théologie à Salamanque. L'étude de la Religion le mit en état de prêcher ensuite avec encore plus de solidité. Quand on sçut qu'il recommençoit ses prédications, toute la ville s'empressa de les aller entendre. De Salamanque il passa en diverses autres villes de la Castille, où il fit des conversions remarquables. Par-tout on le regardoit comme un homme apostolique. Il parut avec un grand éclat à Burgos & à Valladolid, où toute la Cour l'écoutoit avec une ardeur merveilleuse. L'Empereur Charles-Quint sur-tout ne se lassoit point d'entendre ses discours, & lui donnoit de grandes marques de confiance. Ce Prince ayant un jour condamné à mort quelques Gentilshommes coupables de lèze-Majesté, tous les Grands d'Espagne, l'Archevêque de Tolède, & le Prince Philippe lui-même fils de l'Empereur, demanderent la grace des criminels sans pouvoir l'obtenir. Thomas recommanda cette affaire à Dieu, sollicita la même grace auprès de l'Empereur, & ce Prince la lui accorda aussitôt. Comme toute la Cour en étoit surprise : Sachez, dit l'Empereur, que les demandes de Thomas sont pour moi des commande-

mens de Dieu. N'eſt- il pas juſte au reſte d'accorder quelque grace ſur la terre à un auſſi grand ami de Dieu, & qui a tant de crédit pour nous en attirer du Ciel ?

XLI. Il refuſe l'Archevêché de Grenade. Il eſt forcé d'accepter celui de Valence.

Charles-Quint le nomma en 1543 à l'Archevêché de Grenade. Mais Thomas ſe rendit à Tolède où étoit alors ce Prince pour le conjurer de révoquer cette nomination ; & il le fit avec tant d'inſtance, qu'il obtint ce qu'il déſiroit. L'année ſuivante, l'Archevêché de Valence étant devenu vaquant par la démiſſion de George d'Autriche oncle de l'Empereur, qui avoit été transféré à l'Evêché de Liége, Charles-Quint, qui étoit arrivé depuis peu en Flandre, nomma un Religieux de l'Ordre de ſaint Jérôme. Il avoit d'abord penſé à Thomas ; mais il avoit changé de deſſein, pour ne point contriſter un homme qui lui étoit ſi cher. Dieu permit néanmoins que le brévet fut expédié au nom du P. Thomas ; ſoit que le Prince par inadvertance l'eût nommé au Secrétaire, au lieu de celui qu'il avoit déſigné ; ſoit que le Secrétaire eût manqué d'attention. L'Empereur ne voulut point qu'on en écrivît un autre, & dit au Secrétaire : Ce qui eſt écrit demeurera écrit : vous avez mieux fait que je n'ai dit ; ou j'ai mieux dit que je ne penſois. Je ſuis perſuadé que cette élection vient de Dieu, puiſque j'y ai eu ſi peu de part. Le Prince Philippe qui gouvernoit l'Eſpagne en l'abſence de ſon pere, ayant reçu le brévet, l'envoya à Thomas. Ce Religieux, véritablement humble, fit toute ſorte d'inſtance auprès du Prince pour l'engager à renvoyer le brévet à l'Empereur, mais il ne put rien obtenir. L'Archevêque de Tolède & quelques Seigneurs de

la Cour tâcherent de gagner Thomas, & de le faire consentir à sa nomination. Ne pouvant le lui persuader, ils eurent recours à son Provincial, qui le menaça de l'excommunication s'il n'obéissoit. Ce moyen réussit, & Thomas fut contraint d'accepter une dignité qui lui avoit toujours paru si redoutable. Il fut sacré à Valladolid par l'Archevêque de Tolède la même année 1544, & partit aussitôt pour se rendre à son église. Sa mere qui vivoit encore, & qui avoit changé sa maison en un hôpital, où elle se consacroit au service des pauvres, le fit prier de passer par Villeneuve avant que de se retirer à Valence. Thomas y consentit d'abord; mais, toutes réflexions faites, il crut devoir laisser sa mere qui pouvoit se passer de lui, pour se joindre à son épouse à qui il devoit tous ses soins. Il ne mena avec lui qu'un Religieux pour lui servir de compagnon, & deux domestiques. Il marchoit à pied, avec son habit de Religieux, fort usé, & un chapeau qui avoit vingt-six ans de service.

XLII. Son amour pour la pauvreté & pour les pauvres.

Les Chanoines voyant son extrême pauvreté, lui firent présent d'une somme d'argent pour l'aider à faire ce qu'ils appelloient sa maison. Il la reçut avec beaucoup de civilité & de reconnoissance; mais en leur présence il fit porter cet argent aux Administrateurs du grand hôpital, pour être employé à la nourriture des pauvres. Il fit entendre ensuite aux Chanoines, qu'il ne croyoit pas qu'il lui fût permis de changer ni d'habit, ni de nourriture; puisque la pauvreté religieuse n'étoit pas incompatible avec l'Episcopat. Il ne souffrit point qu'on meublât sa maison d'autre chose, que de ce qui étoit ab-

ſolument néceſſaire. Il ne voulut ni dais dans l'égliſe, ni tapis ſur ſa chaire; ni être traité autrement qu'un ſimple Prêtre : & quand ſon Chapitre l'exhorta à avoir un extérieur convenable à la dignité épiſcopale, il lui répondit qu'il n'étoit pas venu pour paroître, mais pour agir. Tout ce qu'on put obtenir de lui, fut qu'il porteroit au moins un bonnet de ſatin, afin que le peuple pût reconnoître ſon Archevêque. Pendant tout le tems de ſon Epiſcopat qui fut de onze ans, il n'eut que deux robes neuves, & d'une étoffe groſſiére, qu'il racommodoit lui-même lorſqu'elles commençoient à s'uſer. Il ne voulut jamais rien avoir en propre, non pas même les ornemens néceſſaires pour ſa chapelle. Il empruntoit tout de ſon Chapitre, quand il étoit à la ville, & de ſes Curés quand il étoit en viſite. Il n'avoit pour lui que de la vaiſſelle de terre : & toute ſon argenterie conſiſtoit en quelque cuilliers pour les étrangers, qu'il étoit ſouvent obligé de recevoir à ſa table. Il n'y faiſoit ſervir que les choſes les plus communes; & un jour il fit revendre une lamproie, qu'on avoit achetée, & en envoya le prix aux pauvres. Il jeûnoit très-ſouvent au pain & à l'eau, ſurtout les jours de jeûnes preſcrits par l'Egliſe; & alors il mangeoit en ſon particulier. Il y avoit dans ſa chambre une eſpéce de lit fort ſimple; mais il ne couchoit que ſur des ſarmens qu'il tenoit cachés contre la muraille.

XLIII. Ses abondantes aumônes.

Tous les jours il ſe retranchoit quelque choſe en faveur des pauvres, à qui il diſoit que tous les revenus de ſon égliſe appartenoient; & il avertiſſoit ſon œconome, que

c'étoit les voler que d'en prendre autre chose que ce qui étoit absolument nécessaire pour nourrir sa maison. Il avoit un grand nombre de parens pauvres, qu'il recevoit chez lui sans en rougir : & il ne les traitoit point autrement que tous les autres pauvres, ne voulant point les mettre à leur aise, mais leur donner simplement les secours les plus nécessaires, comme à tous ceux qui étoient dans la misére. Les pauvres appelloient publiquement le Palais Episcopal leur maison. Il ne se passoit aucun jour qu'on n'y en vît venir trois ou quatre cens. Il avoit fait faire secrétement dans toutes les Paroisses, des listes des pauvres honteux, dont il prenoit soin par lui-même ou par quelque Prêtre de confiance. Quand il savoit quelqu'un de ces pauvres honteux, qui n'osoit se découvrir, il avoit recours à quelqu'artifice innocent, pour le soulager sans qu'il s'en apperçut. Il s'informoit qui étoit son Confesseur, lui mettoit entre les mains de l'argent pour être donné à cette personne, avec ordre de lui dire que cet argent venoit d'un de ses débiteurs, qui ne pouvant le payer tout à la fois, vouloit le satisfaire peu à peu. Il croyoit (avec raison) qu'en parlant ainsi on disoit exactement la vérité, étant bien persuadé que les revenus d'un Evêque appartiennent aux pauvres. Le saint Archevêque avoit un soin particulier des pauvres filles, pour qui l'indigence étoit une tentation dangereuse ; & il les établissoit suivant leur condition. Il payoit souvent les dettes de ceux qui étoient hors d'état de satisfaire leurs créanciers. Il se déclaroit le pere de tous les enfans orphelins. Il leur donnoit des maîtres quand il

falloit les retirer des mains des nourrices ; & dès qu'ils étoient en âge, il leur faisoit apprendre des métiers. Sa prévoyance pour ces enfans étoit si grande, qu'il déclara dans sa derniére maladie, qu'il avoit payé leurs nourrices & leur entretien pour trois ans après sa mort. Elle n'étoit pas moindre pour les malades, soit dans les maisons particuliéres, soit dans les hôpitaux. Il ne négligeoit pas non plus les étrangers qui passoient par Valence : il avoit une grande cuisine toujours ouverte, où ils étoient reçus à toute heure. On leur y faisoit prendre un repas, & on leur donnoit quelques provisions pour leur voyage. A la vûe de tant d'aumônes que faisoit le saint Prélat, plusieurs crurent que Dieu multiplioit les biens entre ses mains d'une maniére miraculeuse.

XLIV. Son zéle pour le salut de son troupeau. Sa fermeté.

Tout ce que faisoit le saint Archevêque pour fournir à tous les besoins corporels, n'étoit qu'une suite du zéle qu'il avoit pour le salut des ames. Il ne se contentoit point d'instruire son peuple par ses fréquentes prédications : il se sacrifioit sans cesse pour lui, par ses priéres, ses veilles, ses jeûnes & sa pénitence continuelle. Il répandoit jour & nuit des larmes devant Dieu, pour obtenir la conversion des pécheurs, & il pratiquoit des austérités très-rigoureuses pour fléchir la colére de Dieu, & attirer sur son troupeau l'esprit de pénitence. Il conduisoit souvent de grands pécheurs dans son cabinet, où il les touchoit par de ferventes exhortations, & les abattoit par la terreur des jugemens de Dieu. Plusieurs en sortirent tout changés, avec la résolution sincére de mener une vie nouvelle. Aussi ne parloit-on qu'avec respect

de ce cabinet, qu'on regardoit comme le tribunal de Dieu. Quand il avoit épuisé toutes les voies de douceur, il avoit recours aux censures de l'Eglise; & lorsqu'elles ne suffisoient pas pour ôter le scandale qui pouvoit causer la perte de plusieurs, il avoit recours à l'autorité du Magistrat. Il visitoit de tems en tems son Diocèse, & faisoit de bons réglemens, pour abolir divers désordres & réformer le Clergé aussi-bien que le peuple. Dans le Synode qu'il avoit assemblé après sa premiére visite, il voulut commencer la réforme par son Chapitre: mais les Chanoines de sa Cathédrale s'y opposérent, & en appellerent au Pape, se prétendant exempts de la juriſdiction de l'Ordinaire. Mais ces prétendus exempts se virent bientôt obligés d'implorer le secours de leur Prélat contre le Gouverneur de la ville, qu'on croyoit avoir entrepris sur l'autorité ecclésiastique. L'Archevêque soutint avec vigueur ce qu'il regardoit comme un privilége de son église; & l'affaire se termina par la soumission volontaire du Gouverneur. Il montra la même fermeté dans le refus qu'il osa faire à l'Empereur Charles-Quint, de vingt mille écus qu'il lui demandoit, pour les employer à la construction d'une citadelle à Iviça, l'une des isles de Mayorques qui étoit menacée des Turcs. Il disoit que le revenu de son église appartenoit aux pauvres. Mais après qu'on eut cessé de le presser sur cela, & d'agir par voie d'exaction, il prêta dix mille écus en faveur de la Religion pour la défense d'une place si importante. N'ayant pû tirer de ces deux brouilleries l'avantage qu'il en avoit espéré, qui étoit d'en prendre

occaſion de ſe retirer dans ſon ancienne ſolitude, il voulut au moins faire diviſer ſon Diocèſe en pluſieurs Evêchés, afin que les peuples fuſſent plus ſecourus. L'Empereur l'eſtimoit trop pour conſentir à reſtraindre ſon autorité. Mais pour lui donner les moyens de former des miniſtres capables de le ſoulager, il fonda dans Valence un Séminaire, qui ſervît auſſi à élever les enfans des nouveaux convertis d'entre les infidéles.

XLV. Frayeur que lui cauſoit ſa dignité. Sa derniére maladie. Sa mort. Ses miracles. Ses Ouvrages.

Cependant Thomas ne pouvoit ſe calmer à la vûe de ſes devoirs, qui n'avoient ceſſé de l'épouvanter depuis ſon ordination. Il étoit toujours pénétré de la crainte des jugemens de Dieu, à qui il devoit rendre un compte rigoureux des ames commiſes à ſes ſoins. L'idée qu'il avoit des obligations d'un bon Paſteur, & la profonde humilité qui le rendoit ſi petit à ſes propres yeux, lui faiſoient juger qu'il n'étoit point à ſa place. La crainte de ſe perdre lui-même en travaillant au ſalut des autres, le tourmentoit jour & nuit, & lui faiſoit naître mille doutes ſur ſa vocation. Sans ceſſe il ſoupiroit après ſa délivrance, & faiſoit réitérer ſes ſollicitations auprès de l'Empereur, pour lui faire agréer ſa démiſſion. Il tourna même ſes vûes du côté de Rome : mais ne trouvant accès nulle part, il s'adreſſa à Dieu ſon unique réfuge, pour être délivré de ſon corps de mort, s'il ne pouvoit l'être de l'Epiſcopat qu'avec la vie. Dieu exauca ſes déſirs. Il ſe vit tout d'un coup attaqué d'une groſſe fiévre, qui l'obligea de ſe mettre au lit. Il avoit toujours été infirme pendant ſon Epiſcopat ; & c'eſt ce qui l'avoit empêché d'aller au Concile de Trente, qu'il avoit ſollicité

lui-même avec ardeur, tant pour la réformation des mœurs, que pour l'extirpation des hérésies. Dès le premier jour de sa maladie, il se disposa à la mort par la réception des Sacremens, & par d'autres actes de la piété la plus tendre. Avant que de mourir il fit distribuer le peu qu'il avoit d'argent & de meubles, afin de sortir du monde aussi pauvre & aussi nud qu'il y étoit entré. Il mourut le 8 de Septembre 1555 en la soixante-septiéme année de son âge & l'onziéme de son Episcopat. Il fut enterré dans le Monastére des Augustins de Valence, comme il l'avoit ordonné. Ses funérailles furent magnifiques; mais rien ne les releva tant que les cris d'environ neuf mille pauvres qui pleuroient leur pere. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Son corps fut trouvé en son entier trente-trois ans après sa mort. Il fut béatifié en 1618 par Paul V, & canonisé en 1658 par Alexandre VII. On a de ce saint Archevêque deux volumes de Sermons, qui sont un précieux monument de ses lumiéres, de son zéle & de sa grande piété.

XIII.

XLVI. S. François Xavier. Sa conversion. Il est choisi pour aller prêcher la Foi dans les Indes. En quel état il y trouve le Christianisme.

François nâquit à Xavier château situé au pied des Pyrenées dans le Royaume de Navarre d'une famille noble du pays en 1506, ou selon d'autres vers 1497. Ses parens l'envoyerent à Par[illegible] l'âge de dix-huit ans pour y achever ses études. Il logea au Collége de sainte Barbe & devint ensuite Professeur de Philosophie dans celui de Beauvais. Il n'étoit occupé que de vûes de fortune & d'ambition, lorsqu'Ignace le fit renoncer à toutes les espérances du siécle. Nous avons vû comment il se consacra à Dieu avec ses com-

pagnons, & le vœu qu'il fit dans l'égliſe de Mont-Martre de travailler au ſalut du prochain. Il fut choiſi pour aller prêcher la Foi dans les Indes, & il partit de Rome pour Liſbone avec l'Ambaſſadeur de Portugal le 15 de Mars 1540 ſix mois avant la confirmation de la Compagnie de Jeſus. C'eſt pour cela que nous n'avons point parlé de lui dans l'hiſtoire du progrès de cette Société. Il ſe mit en mer au mois d'Avril 1541, & arriva un an après au port de Goa. Cette ville eſt la capitale des pays qui appartiennent aux Portugais dans les Indes; & c'étoit alors le lieu le plus fréquenté de l'Orient pour le commerce. Les Portugais qui en étoient les maîtres depuis trente-deux ans, y avoient établi un Evêché. Le pieux miſſionnaire en arrivant, alla rendre ſes devoirs à l'Evêque nommé Jean d'Albuguerque Religieux de ſaint François, qui étoit un Prélat très-vertueux. Il lui montra les pouvoirs qu'il avoit reçus du Pape, en diſant qu'il ne vouloit s'en ſervir qu'avec ſa permiſſion & ſon agrément. Auſſitôt qu'il en eut reçu la bénédiction, il commença à travailler au ſalut des ames. L'avarice, l'ambition, & les déſordres des Portugais, n'étoient capables que d'éloigner les Indiens du Chriſtianiſme. Auſſi la Foi n'y avoit encore fait aucun progrès. On y voyoit un mélange monſtrueux de Chriſtianiſme, de Mahométiſme & d'idolatrie. L'uſure y étoit l'ame du commerce. La débauche & la vengeance y étoient publiques. On y vendoit la juſtice. On ſe mocquoit des exhortations de l'Evêque & de ſes menaces. Ce ſpectacle effraya d'abord François & le fit gémir, mais ne lui

fit pas perdre courage. Il y travailla quelque tems avec beaucoup de zéle, & passa ensuite à l'isle de Paravas. Ses habitans se disoient Chrétiens; mais n'ayant embrassé le Christianisme que par des vûes humaines, ils étoient encore plus coupables que les infidéles, puisqu'ils joignoient la profanation des Sacremens aux superstitions de l'idolatrie. François fit traduire en leur langue le catéchisme & des priéres chrétiennes. Il avança peu après dans les pays voisins, où l'on n'avoit encore aucune connoissance de Jesus-Christ. Il fit détruire les temples & les idoles, & bâtir des églises dans les bourgs & les villages, avec l'autorité du Vice Roi & les secours des Portugais dont les peuples étoient tributaires.

XLVII. Il va prêcher la Foi aux Infidéles en différens Pays.

A la fin de l'année 1543, Xavier voulut retourner à Goa pour y prendre des Missionnaires. Il mena avec lui de jeunes Indiens pour les faire élever dans le Séminaire de Goa, & s'en servir pour ses missions. Il alla l'année suivante au Royaume de Travancor, où il baptisa dix mille idolâtres. Un village se faisoit quelquefois baptiser tout entier en un seul jour. Il étoit bien difficile que François les eût fait passer par les épreuves du catéchuménat. Nous avons vû néanmoins les dispositions que le Concile de Trente exige des adultes, pour être justifiés dans le Baptême. Pendant que Xavier travailloit dans ce pays, il lui vint des députés de l'isle de Menart, qui le prierent de passer chez eux pour les instruire de la Religion Chrétienne. Il y envoya un Prêtre qui baptisa tous les Insulaires. Il passa ensuite à Meliapour, où l'on prétend voir encore le tombeau de l'Apôtre S. Thomas.

De-là il se mit en mer pour Malaca. Cette ville est des plus marchandes des Indes Orientales, & située dans un pays délicieux. Aussi les habitans en étoient les plus voluptueux, & l'on n'y voyoit que festins, que réjoüissances, & que toute sorte de débauches. François redoubla ses œuvres de pénitence, pour attirer la miséricorde de Dieu sur cette ville plongée dans les délices. Il alloit souvent de rue en rue une sonnette à la main, & crioit à haute voix de grand matin : Réveillez-vous & priez pour ceux qui sont en péché mortel, comme pour des morts. Il fit embrasser le Christianisme à un grand nombre d'idolâtres, de Mahométans & de Juifs. Après un séjour de trois mois il fit de nouveaux voyages ; & prit ensuite la route du Japon par Cochin.

XLVIII. Il va au Japon. Il se plaint de ne pas savoir la langue de ce pays. Il passe d'Amanguchi à Méaco.

Dans tous les lieux où il passoit, il montroit l'absurdité du Paganisme, & annonçoit le vrai Dieu. Il trouva d'abord le Roi de Saxuma favorable à l'Evangile ; mais les Bonzes qui sont les Prêtres de la fausse religion du pays, lui suscitèrent bien des traverses. Comme ils pratiquoient des austérités incroyables, Xavier pour ne leur céder en rien, en voulut pratiquer encore de plus grandes. N'ayant pû faire aucun fruit dans ce pays, il alla à Firando, qui étoit célébre par le commerce des Portugais & des autres Chrétiens de l'Europe. Il y prêcha librement, & gagna un grand nombre d'habitans. Croyant qu'il feroit encore plus de fruit à Méaco capitale de l'Empire du Japon, qui se trouvoit alors divisé en plus de soixante petits Royaumes, il résolut d'y aller. Il prit sa route par le Royaume de Nangaro dont la

capitale étoit Amangucchi, ville des plus riches du Japon, &, par une suite ordinaire des richesses, des plus abandonnées aux vices & à la débauche. Le zélé Missionnaire y trouva plusieurs personnes favorablement disposées en faveur de la Religion Chrétienne, dont elles avoient entendu parler. Il fut fort fâché de ne pas savoir la langue du pays : mais il auroit dû prévoir cet obstacle. On lit dans une de ses lettres, les plaintes qu'il faisoit de ne pas savoir le Japonois. Si je le savois, dit-il, je ne doute pas que plusieurs n'embrassassent la Foi chrétienne. Dieu veüille que je l'apprenne bientôt ; alors enfin je rendrai quelque service à l'Eglise : présentement je suis au milieu de ces infidéles comme une statue. Quelle différence dans le succès de sa mission, si à cette multitude de miracles que les Historiens de sa vie lui attribuent, Dieu avoit bien voulu joindre le don des langues ! Xavier se voyant traité par ces Indiens comme un extravagant & un insensé, sans espérance de faire aucun fruit parmi eux, passa à Méaco où il n'arriva qu'à la fin de l'hiver 1551.

XLIX. Il retourne à Amangucchi. Moyens qu'il emploie pour gagner le Roi.

Il n'y fut pas mieux reçu, & il eut la douleur de s'y voir la fable & la risée des infidéles. Il se hâta de retourner à Amangucchi, mais dans un équipage différent de celui où il y avoit paru la premiére fois. Il changea ses habits pauvres & usés en d'autres tous neufs & de riche étoffe : il prit des valets à sa suite, & prépara pour le Roi des présens, qui consistoient en une horloge sonnante, un instrument de musique, & d'autres curiosités que lui avoit données le Vice-Roi des Indes. Dans ce brillant extérieur il se présenta

devant le Roi, & lui remit des Lettres du Vice-Roi des Indes, comme des témoignages de son amitié. Ce Prince fut touché des présens que Xavier lui offroit, & permit à ses sujets d'embrasser la Religion Chrétienne. Le Missionnaire prêchoit deux fois le jour, mais son langage faisoit rire la plûpart, parce qu'il parloit fort mal le Japonnois. Il baptisa trois mille personnes en moins d'un an qu'il demeura à Amangucchi. Le Lecteur sent combien cette mission & ces conversions se ressentoient de l'état déplorable auquel l'Eglise étoit réduite. Le trait que nous allons rapporter en est une nouvelle preuve.

L. Il va au Royaume de Bungo. Eclat extérieur avec lequel il paroît à la Cour du Roi.

L'espérance d'un plus grand succès que celui qu'il avoit eu jusqu'alors, conduisit François au Royaume de Bungo. Lorsqu'il fut au port, on tira tout le canon pour lui faire honneur, parce que les Portugais avoient donné au Roi une grande idée de lui. Ce Prince informé de son arrivée, lui envoya un de ses proches parens, avec des Lettres par lesquelles il le prioit de le venir trouver le lendemain, & témoignoit le désir qu'il avoit de connoître la Religion Chrétienne. Les Portugais tinrent aussitôt Conseil pour savoir comment Xavier paroîtroit à la Cour; & voulant accommoder la Religion à leur vanité, ils engagerent le bon Missionnaire à paroître devant le Roi dans un équipage magnifique, pour confondre, dirent-ils, les Bonzes qui le faisoient passer pour un misérable avanturier. En conséquence de cet avis, que les Apôtres assûrément n'auroient point suivi, chacun se revêtit de ses plus riches habits, & l'on conduisit Xavier à l'audien-

ce du Roi avec un appareil des plus somptueux. Ils étoient dans de petites barques dont les voiles étoient de soie, & ornées d'enseignes magnifiques. On entendoit de toutes parts le son des trompettes. Xavier fut reçu du Roi d'une maniére conforme à la magnificence de son train & à la haute idée qu'il avoit conçue de lui. Par-tout on lui rendit les mêmes honneurs qu'à un Prince, sans que la Religion y gagnât. Il falloit que les Portugais connussent bien peu la vertu & l'efficace de la Croix de Jesus-Christ, pour avoir mis leur confiance dans un vain éclat que l'Evangile réprouve. Il semble que depuis cette action de complaisance pour les Portugais, Dieu voulut humilier Xavier, qui fit encore beaucoup de voyages, mais peu de conversions.

LI. Sa mort.

Le zélé Missionnaire après avoir demeuré près de deux ans & demi dans le Japon, conçut le dessein d'aller à la Chine. Il croyoit que Dieu l'y appelloit pour y répandre la lumiére de la Foi : mais voyant son voyage traversé par toute sorte d'obstacles, il tomba malade de chagrin. Il perdit connoissance le vingt-huitiéme de Novembre ; & le délire le jetta dans des rêveries continuelles, où il ne parloit que de Dieu & de son voyage de la Chine. Il mourut le deuxiéme de Décembre 1552 âgé d'environ cinquante-cinq ans. Son corps fut enterré sur le rivage ; mais deux ans après, il fut transporté à Goa, où on lui fit des funérailles magnifiques.

XIV.

LII. Sainte Théreſe. Ses di-

Théreſe nâquit à Avila en Espagne l'an 1515. Son pere se nommoit Alphonse Sanchès de Cepede & sa mere Béatrix d'Ahuma-

vers états avant sa parfaite conversion.

de, tous deux d'une famille noble & d'une conduite réguliére. On liſoit tous les jours chez eux la vie des Saints, & la petite Théreſe y prenoit un goût particulier, auſſi-bien qu'un de ſes freres qu'elle aimoit beaucoup. Les actes des Martyrs ſur-tout, faiſoient ſur eux beaucoup d'impreſſion, & la penſée des peines éternelles de l'enfer les portoit à vouloir tout entreprendre pour ſe ſauver. Théreſe perdit ſa mere à douze ans; & comme elle fut enſuite moins veillée, elle s'affoiblit bientôt dans la piété qui lui avoit paru préférable à tout. Elle trouva dans ſa propre maiſon des romans; elle les lut, & cette lecture lui fut très-funeſte. La liaiſon qu'elle fit deux ans après avec une de ſes parentes, d'un eſprit volage & mondain, acheva de la perdre. Son pere qui s'apperçut de ſon changement, la mit en penſion dans un Couvent d'Auguſtines. Elle y fut un an & demi, & profita beaucoup des bons exemples qu'elle y vit, & ſur-tout des ſolides inſtructions de la maîtreſſe des penſionnaires. Elle y eut une violente maladie, qui l'obligea de retourner chez ſon pere, & qui abattant ſon corps, affoiblit auſſi ſa piété. Après ſa guériſon, elle alla à la campagne chez un de ſes oncles qui avoit une piété ſincére & véritable. Les exemples édifians de cet oncle furent fort utiles à Théreſe, & elle réſolut d'embraſſer la vie Religieuſe. Elle fut fortifiée dans ce deſſein par la lecture des Lettres de S. Jérôme; & elle ſe retira, malgré l'oppoſition de ſon pere dans le Monaſtére de l'Incarnation de l'Ordre du Mont Carmel à Avila, où elle prit l'habit en 1536 à l'âge de vingt-un ans.

Le changement de nourriture altéra bien-

tôt ſa ſanté, naturellement fort délicate. Il lui prit des maux de cœur & des vomiſſemens, qui firent tout craindre pour ſa vie. Comme on ne faiſoit point vœu de clôture dans ſon Monaſtére, ſon pere la fit venir chez lui pour la faire traiter par les Médecins. Quand elle fut un peu mieux, elle ſe fit remener dans ſon Couvent, où elle demeura percluſe pendant trois ans. Enfin elle obtint ſa guériſon par l'interceſſion de ſaint Joſeph, pour qui elle avoit une dévotion ſinguliére. Le rétabliſſement de ſa ſanté devint nuiſible à ſon ame, & elle tomba dans une tiédeur & une diſſipation dont elle ne parloit depuis qu'avec horreur. C'eſt à cette occaſion qu'elle déplore les miſéres des Monaſtéres où ne regne pas une piété ſolide. Elle conſeille aux parens de marier leurs filles, plutôt que de les mettre dans des Monaſtéres, où il n'y a qu'un vain phantôme de religion, & où il eſt plus difficile de ſe ſauver qu'au milieu du monde. Elle dit avec raiſon la même choſe des Monaſtéres d'hommes, où Dieu n'eſt point ſervi en eſprit & en vérité. Ce qui contribua beaucoup au relâchement de Thérèſe, fut, comme elle le reconnoît elle-même, le défaut de Confeſſeurs éclairés. C'eſt en effet une marque terrible de la colére de Dieu que la diſette des bons guides.

LIII. Elle réforme l'Ordre du Mont Carmel.

Cet état de tiédeur dura pluſieurs années, & ſervit de contrepoids à Thérèſe tout le reſte de ſa vie, pour la préſerver de l'orgueil. Dieu la toucha vivement à la vûe d'un tableau où Jeſus-Chriſt étoit repréſenté tout couvert de plaies. La lecture des Confeſſions de ſaint Auguſtin acheva d'exciter dans ſon cœur une vive & ſalutaire componction. Elle

fut soutenue par plusieurs hommes éclairés, & particuliérement par saint Pierre d'Alcantara. Voulant accomplir sa Régle le plus parfaitement qu'elle pourroit, une personne lui parla du dessein qu'elle avoit de fonder un Monastére, si quelques Religieuses vouloient y observer la Régle du Mont Carmel dans toute sa pureté. Thérèse goûta ce dessein; & aussitôt elle se vit exposée à la persécution. On la traita de visionnaire & d'extravagante; & son Ordre même fit ce qu'il put pour la traverser. Mais Thérèse pleine de confiance en Dieu, sembloit s'encourager par les efforts mêmes que l'on faisoit pour l'affoiblir. Enfin victorieuse de tous les combats qui lui furent livrés, elle eut la consolation de voir le premier Monastére de la Réforme fondé dans Avila sous le nom de saint Joseph en 1562. Elle donna l'habit aux premiéres novices le jour de saint Barthelemi. Cette premiére fondation, faite cependant sans qu'il y eût aucun revenu attaché, fut suivie de beaucoup d'autres, dont on peut lire l'histoire parmi ses Ouvrages.

LIV. Réforme des Carmes Déchaussés.

Thérèse mit pour fondement de sa Régle l'exercice de la priére & la mortification des sens. Elle établit la clôture la plus exacte, ferma les parloirs, défendit les entretiens du dehors, rendit les conversations du dedans fort courtes & fort rares. Son zéle ne se borna pas à la réforme des Religieuses de son Ordre; elle vouloit la faire passer jusqu'aux Religieux. Elle sentit les difficultés de ce nouveau projet; mais elle eut recours à Dieu son refuge ordinaire, bien assûrée que si c'étoit sa volonté que cette œuvre réussît, il sauroit bien en lever les obstacles. En effet

elle en parla au Général de l'Ordre, qui après l'avoir mal reçue d'abord, l'écouta enſuite, & enfin favoriſa ſon entrepriſe. Le premier qui prit l'habit & la régle de la Réforme parmi les hommes, fut le P. Jean d'Yepez qui prit le ſurnom de la Croix; & ſon exemple fut bientôt ſuivi par beaucoup d'autres. Telle fut l'origine de la Réforme des Carmes Déchauſſés. Ces premiers Religieux vivoient dans une auſtérité preſque incroyable. Ils n'avoient ſouvent pour nourriture que les herbes de la campagne, & leur boiſſon ordinaire n'étoit que de l'eau. S'il arrivoit qu'on leur envoyât du vin par aumône, on le préſentoit le long des tables, & il ne ſe trouvoit preſque perſonne qui en prît & qui crût en avoir beſoin. Pluſieurs enchériſſoient encore ſur les mortifications communes, & ſemoient de la cendre ſur leur nourriture. Ils vivoient du travail de leurs mains: leurs lits étoient des fagots avec une pierre pour chevet, & une couverture de poil de chévre.

LV. Suite des travaux de ſainte Thérèſe. Sa mort.

Sainte Thérèſe ne ceſſoit de louer Dieu des bénédictions qu'il répandoit ſur cette Réforme. Car c'étoit la même ferveur parmi ſes Religieuſes, le même amour du ſilence & des mortifications, le même zéle pour l'exactitude de la Régle. Elles aimoient en tout la pauvreté, dans leurs logemens, dans leurs habits, &, ſi l'on peut le dire, dans leurs paroles & dans leurs penſées, parlant peu & ſimplement, & ne s'occupant jamais d'elles-mêmes que pour s'anéantir devant Dieu. L'exemple de leur ſainte Réformatrice ne ſervit pas peu à les ſoutenir & à les animer. Quoique ſon corps foible & délicat, fût encore épuiſé par ſes maladies fréquentes, elle

entreprenoit ce qu'il y avoit de plus difficile avec une ardeur surprenante, & l'exécutoit avec un courage merveilleux. Rien ne paroissoit lui coûter : aussi avoit-elle coutume de dire à Dieu : Seigneur, ou souffrir ou mourir. Après avoir fondé près de vingt Monastéres de son Ordre, sans se laisser abattre par toutes les traverses qu'on lui suscitoit, elle tomba malade dans le Monastére d'Alve, & y mourut après une agonie de quatorze heures un Jeudi quatriéme d'Octobre sur les neuf heures du soir, âgée de soixante-sept ans en 1582. Comme ce fut l'année que le Pape Grégoire XIII retrancha dix jours du Calendrier, ce jour fut compté pour le quatorziéme du mois, & le lendemain le quinziéme, jour auquel l'Eglise célébre sa fête. Son corps fut inhumé le lendemain de sa mort avec beaucoup de solemnité dans le chœur du Monastére d'Alve : & son tombeau ayant été ouvert le quatriéme de Juillet de l'année suivante, on trouva le corps entier, & aussi sain que le jour des funérailles, exhalant une odeur agréable. Cette circonstance est d'autant plus remarquable, que le cercueil ayant été brisé par le poids des pierres dont on l'avoit chargé, la terre y étoit entré & l'humidité avoit pourri les habits de la Sainte.

LVI. Ses Ecrits.

Nous avons de sainte Thérèse plusieurs Ouvrages où l'on trouve beaucoup d'onction. Elle avoit écrit l'histoire de sa vie & de ses fondations par ordre de son Directeur. Elle a peint son caractére dans cet Ouvrage qui est curieux & édifiant. Le Traité du chemin de la perfection est un autre de ses Ouvrages, composé par l'ordre du célébre Bannez De-

minicain. On y trouve d'excellentes régles pour la vie spirituelle. Celui qu'elle a intitulé le Château de l'ame, & qu'elle écrivit pendant le long séjour qu'elle fit à Tolède, est moins utile que le précédent. Ses Méditations après la communion, sont pleines des saints transports d'une ame qui ne soupire que pour les biens célestes. Il ne nous reste qu'un fragment de son Explication du Cantique des Cantiques. Dans son Livre de la maniére de visiter les Monastéres, elle donne des avis pleins de lumiére sur le soin qu'il faut prendre des Monastéres par rapport au spirituel & au temporel. On a encore d'elle quantité de Lettres qu'on a recueillies dans un volume, & qui ont été données au public avec des Notes de Dom Jean de Palafox Evêque d'Osma.

XV.

LVII. S. Jean de la Croix.

Jean de la Croix qui a été canonisé de notre tems, mourut neuf ans après sainte Thérèse. On peut le regarder comme le chef de cette troupe de saints pénitens, qui ont édifié l'Eglise dans l'Ordre des Carmes Déchaussés. Il seconda le zéle de la sainte Réformatrice & entra dans toutes ses vûes. Il étoit né en 1542 à Ontiveros dans le Diocèse d'Avila, d'une famille noble ; & il entra dans le Couvent des Carmes de Madina-del-Campo, où il prit l'habit en 1563. Mais n'y trouvant pas la vie assez austére, il vouloit quitter cet Ordre pour se retirer dans la Chartreuse de Ségovie, lorsque sainte Thérèse l'engagea à travailler à la réforme des Carmes. Il suivit ce conseil & réussit dans cette pieuse entreprise. Comme il persuadoit à plusieurs d'embrasser la réforme, & qu'il

avoit déja fondé un Monaſtére où il recevoit beaucoup de novices, les anciens Religieux de l'Ordre le firent enlever & conduire à Toléde, où il fut enfermé dans un cachot pendant neuf mois, & d'où il ne ſortit que par le crédit de ſainte Thérèſe. Il eut encore à eſſuyer d'autres perſécutions, ſans qu'il ceſſât de porter à la pénitence tous ceux qui vouloient l'écouter. Il mourut dans le Couvent d'Ubeda le quatorziéme de Décembre 1591. Ce Saint a laiſſé beaucoup d'Ouvrages touchant la vie ſpirituelle compoſés en Eſpagnol, & qui ont été traduits en Latin, en Italien & en François. En voici les titres: La Montée ou l'art de monter au Carmel. La nuit obſcure de l'ame. La flâme vive de l'amour, & le Cantique du divin amour. Il n'eſt pas poſſible d'entendre ces Ouvrages, à moins que l'on ne ſoit au fait du langage extraordinaire des Myſtiques. Ceux-ci regardent ſaint Jean de la Croix comme un de leurs plus grands maîtres.

La Réforme des Carmes Déchauſſés eſt diviſée en deux Congrégations, dont chacune a ſon Général & ſes Conſtitutions particuliéres; ſavoir la Congrégation d'Eſpagne qui comprend ſix Provinces; & la Congrégation d'Italie, qui renferme tous les Couvens établis hors des Etats du Roi d'Eſpagne. Ils ont quarante-quatre ou quarante-cinq Couvens en France, où ils ſont entrés en 1605, deux ans après les Religieuſes Carmélites que le Cardinal de Bérulle y avoit appellées.

ARTICLE

ARTICLE XXIV.

Auteurs Eccléſiaſtiques.

I.

ERaſme nâquit à Rotterdam vers l'an 1465. Il fut enfant de chœur juſqu'à l'âge de neuf ans dans la Cathédrale d'Utrecht. Après la mort de Gerard ſon pere, ſes tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de Chanoine Régulier de ſaint Auguſtin. Pendant qu'il fut dans le cloître, il s'appliqua à l'étude, & compoſa quelques Ouvrages de piété, comme celui du mépris du monde. Il fut ordonné Prêtre en 1492 par l'Evêque d'Utrecht, & peu après il alla à Paris pour y continuer ſes études, portant toujours l'habit de ſon Ordre, & demeura quelque tems au College de Montaigu. Y étant tombé malade à cauſe de la mauvaiſe nourriture, il retourna en Flandres. Bientôt après il revint à Paris pour y étudier la Théologie, mais il ne goûta point la méthode ſcholaſtique qui étoit en uſage. Il fit un voiage en Angleterre en 1499, & retourna enſuite à Paris, d'où la peſte le fit paſſer à Orleans. Il y étudia en Droit, & y fit d'aſſez grands progrès. Après s'être appliqué quelque tems à cette étude, il fit un ſecond voiage en Angleterre, & revint à Paris pour la troiſiéme fois. Il n'y demeura pas long-tems ; le deſir qu'il avoit de voir l'Italie, lui en fit entreprendre le voiage en 1506.

I. Eraſme. Ses commencemens. Il eſt élevé au Sacerdoce & fait différens voiages.

Il demeura près d'un an à Bologne, & s'y fit recevoir Docteur en Théologie. Ce fut alors

II. Il eſt reçu

Docteur à Bologne.

Sa reputation.

Ses fréquens voiages.

qu'il écrivit à Lambert Brunnius Sécrétaire du Pape Jules II, pour demander la dispense de ses vœux. Le Pape fit aussitôt expédier un bref pour la lui accorder. De Bologne Erasme alla à Venise où il fut quelque tems Correcteur dans la belle Imprimerie d'Alde Manuce. De-là il fut appellé à Padoue par le Prince Alexandre fils naturel de Jacques IV Roi d'Ecosse, pourvû de l'Archevêché de Saint-André. Il le suivit à Ferrare & enfin à Sienne. Lorsqu'Erasme demeuroit dans cette derniere Ville, ses amis l'inviterent à venir à Rome, & le présenterent au Pape, dont il fut très-bien reçu. Les Cardinaux lui firent aussi beaucoup d'accueil, entre autres le Cardinal de Medicis qui fut depuis Pape sous le nom de Leon X. On lui offrit la charge de Pénitencier, qu'il refusa. Après avoir fait quelque séjour en cette Ville, il vint retrouver à Sienne l'Archevêque de S. André, avec lequel il retourna à Rome, où on voulut le fixer. Mais ses amis d'Angleterre le rappellerent, en lui faisant espérer de grands avantages de la part du Roi Henri VIII, qui avoit pour lui une estime particuliere. Il arriva donc en Angleterre en 1509, & alla demeurer chez Thomas Morus grand Chancelier du Roiaume. Il refusa une cure qu'on lui offrit, cet emploi ne convenant point à un homme qui avoit un goût si décidé pour les voiages. Il vint encore à Paris, & peu de tems après il retourna en Angleterre, où il enseigna publiquement la Langue Grecque dans l'Université d'Oxford. Mais enfin ne trouvant point d'établissement convenable dans ce Roiaume, il le quitta pour aller demeurer à Basle, d'où il alloit assez souvent dans les Pays-Bas, & même en Angleterre;

ſans que de ſi fréquens voyages l'empêchaſſent de donner au public un grand nombre d'Ouvrages.

III. Son édition grecque & latine du Nouveau Teſtament.

Autres Ouvrages d'Eraſme. Oppoſition qu'ils trouvent.

Leon X aiant été élevé ſur le S. Siége, Eraſme lui écrivit pour le prier de trouver bon qu'il lui dédiât ſon édition grecque & latine du Nouveau Teſtament. Le Pape lui fit une réponſe très-obligeante, & agréa la propoſition qu'il lui avoit faite. La protection que Leon X donna à cet Ouvrage, n'empêcha pas pluſieurs Catholiques de l'attaquer & de le cenſurer. Eraſme en fit l'apologie, & obtint une nouvelle approbation du Pape pour une ſeconde édition du même Ouvrage. On a fait depuis pluſieurs autres éditions de cette même verſion du Nouveau Teſtament, qui n'a jamais été condamnée. L'Empereur Charles V le fit Conſeiller de ſes Etats d'Autriche: ce qui lui donna beaucoup de crédit. Nous avons vu que Luther s'étoit adreſſé à lui pour l'engager dans ſon parti. Nous avons auſſi parlé du Traité du Libre-Arbitre qu'Eraſme écrivit contre Luther, & du jugement qu'il porta des prétendus Réformateurs, quand il les eût mieux connus. Ce fut vers l'an 1520 qu'il compoſa ſes Paraphraſes ſur le Nouveau Teſtament. Elles furent moins critiquées que ſa verſion & ſes notes, & eurent même l'approbation de preſque tous les Théologiens, à l'exception de Noel Beda & de quelques autres très-prévenus contre Eraſme. La Faculté de Paris ſollicité par Beda qui en étoit Syndic, cenſura ſes Colloques familiers, comme contenant pluſieurs erreurs contre la foi & les bonnes mœurs. Beda fit extraire enſuite par quelques Docteurs, un grand nombre de propoſitions des autres Ouvrages d'Eraſme, & en pourſuivit la cenſure, qui ne

parut qu'en 1531. Eraſme publia des explications & des déclarations ſur chaque propoſition cenſurée, qu'il adreſſa à la Faculté méme, avec une Préface reſpectueuſe & honorable pour ce Corps.

IV. Il eſt eſtimé des Papes & des Rois. Sa mort.

Cette Cenſure n'empêcha pas que ce ſçavant homme ne fût toujours très-eſtimé des Papes & des Souverains. Paul III vouloit le faire Cardinal, & lui offrit des emplois très-conſidérables. Clement VII & Henri VIII Roi d'Angleterre lui écrivirent de leur propre main, pour l'attirer auprès d'eux. Le Roi François I, Charles-Quint, Sigiſmond Roi de Pologne, Ferdinand Roi de Hongrie, & pluſieurs autres Princes eſſaierent en vain de le fixer dans leurs Etats par des penſions conſidérables. Quand il vit que les prétendus Réformateurs devenoient chaque jour plus puiſſans à Baſle, il ſe retira à Fribourg en 1529. Il y reſta environ ſept ans, travaillant continuellement. En 1536 il revint à Baſle où il fut honoré de la qualité de Recteur de l'Univerſité. Après avoir revu ſes Ecrits & les avoir mis en état d'être tous imprimés, il mourut d'une diſſenterie le douziéme de Juillet âgé de 70 ans. Il fut enterré honorablement dans l'égliſe Cathédrale de Baſle où ſa mémoire eſt en vénération, auſſi-bien qu'à Rotterdam ſa Patrie. On voit encore aujourd'hui dans la grande place de cette derniere ville ſa ſtatue de bronze, qui eſt ſur un piedeſtal orné d'inſcriptions & entouré d'un baluſtre de fer.

V. Ses Ecrits.

Toutes les Œuvres d'Eraſme furent imprimées à Baſle l'an 1540 en neuf volumes in-folio, avec une Epître dédicatoire adreſſée à l'Empereur Charles V. Les deux premiers tomes & le quatriéme ne contiennent que des

Ouvrages de grammaire, de rhétorique & de philoſophie; le troiſiéme comprend les Lettres dont pluſieurs ont rapport aux affaires de l'Egliſe; le cinquiéme, les livres de piété; le ſixiéme, la verſion du Nouveau Teſtament avec ſes notes; le ſeptiéme, ſes paraphraſes encore ſur le Nouveau Teſtament; le huitiéme, ſes traductions de quelques Ouvrages des Peres Grecs; & le neuviéme ſes Apologies. Ses Lettres furent réimprimées en Angleterre en 1642 avec pluſieurs additions. En 1703 on a fait à Leyde une nouvelle édition des Œuvres d'Eraſme, plus ample que les précédentes: elle eſt en onze volumes in folio. On y a inſéré dans le recueil de ſes Lettres pluſieurs Préfaces très-ſavantes ſur divers Auteurs Eccléſiaſtiques & profanes. Les ſept premieres regardent le caractere & les Ouvrages des plus illuſtres Peres de l'Egliſe; ſaint Irenée, ſaint Cyprien, ſaint Auguſtin, ſaint Ambroiſe, ſaint Chryſoſtome, ſaint Baſile, ſaint Hilaire, Origene. Eraſme y donne une grande & juſte idée de ces hommes ſi merveilleux, qu'on ne ſçauroit étudier avec trop de ſoin & d'application. Les principaux des Ouvrages contenus dans le cinquiéme tome, ſont le Manuel du Soldat Chrétien; de la vraie Théologie; un Catéchiſme; les Explications de pluſieurs pſeaumes, qui ſont des diſcours fort étendus, où il traite différens point de doctrine & de morale; de la maniere de ſe confeſſer; l'Eccléſiaſte ou Prédicateur, qui eſt un Traité ſur la prédication, diviſé en quatre livres. Dans le premier, où il parle de la dignité & des vertus du Prédicateur, il dit que ſa fonction eſt la plus grande qu'il y ait dans l'Egliſe. Il gémit ſur le grand nombre de Prédicateurs ignorans.

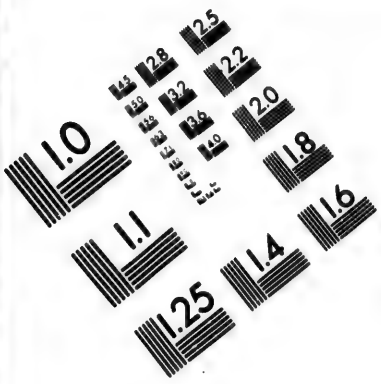

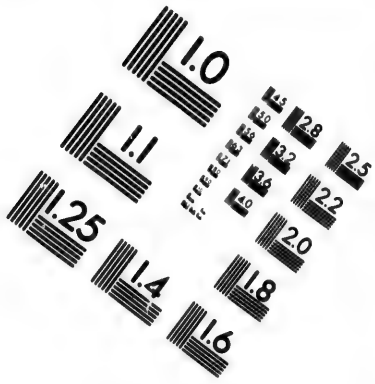

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

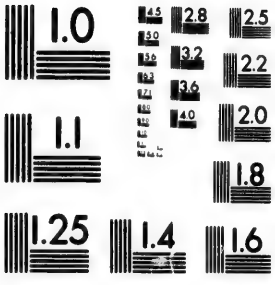

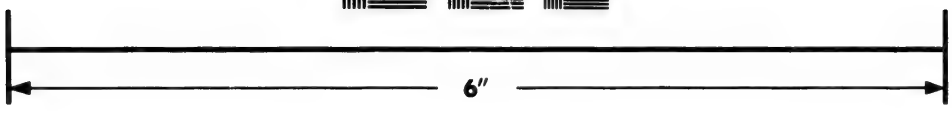

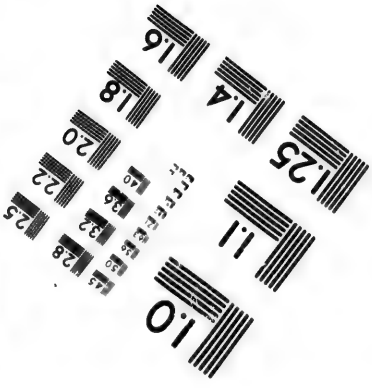

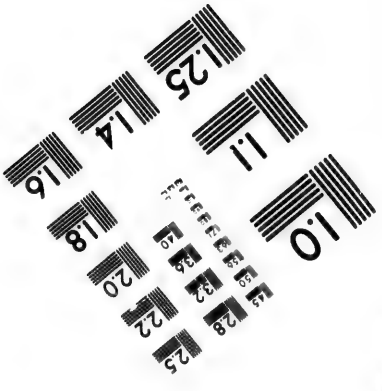

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Il veut que celui qui annonce la parole de Dieu, n'ait pour fin que d'enſeigner la vérité, qu'il ait le cœur pur & enflammé de la charité, & un eſprit courageux qui l'éleve au-deſſus des menaces, des perſécutions, & des honneurs du monde; qu'il ſoit en garde contre la vanité que cauſent les applaudiſſemens du peuple; que ſes mœurs ſoient irréprochables; qu'il s'abſtienne de ce qui a même l'apparence du péché; que comme un fidéle œconome il diſpenſe avec ſageſſe & prudence la nourriture de la parole de Dieu; qu'il ſe prépare à un miniſtere ſi ſaint par la priere & par les bonnes ouvres.

VI. Jugement ſur la perſonne & les Ecrits de cet Auteur.

Les plus grands ennemis d'Eraſme ont été forcés de reconnoître qu'il avoit d'excellentes qualités, un eſprit propre à toutes les ſciences, une mémoire prodigieuſe, une facilité étonnante pour écrire. Il s'étoit fait un ſtyle particulier, qui ne cede en rien à celui des meilleurs Auteurs. Il étoit conſtamment le plus bel eſprit & le plus ſçavant homme de ſon ſiécle. Naturellement ennemi de l'ignorance & des illuſions qui en ſont les ſuites, il s'appliqua dès ſa plus tendre jeuneſſe à l'étude des langues. Il conſulta les Savans de ſon tems, & les alla chercher en France, en Italie, en Angleterre, aux Pays-bas, en Allemagne: c'eſt ce qui peut juſtifier ſes voiages ſi fréquens, &, pour ainſi dire, continuels. L'Antiquité la plus éloignée, les ſiécles les plus obſcurs n'eurent rien de caché pour lui. Les philoſophes, les orateurs, les hiſtoriens, les Auteurs ſacrés & profanes contribuerent fort à le former. Il y a puiſé ces lumieres, ce bon goût, cette éloquence, ce jugement ſolide, & tous ces agrémens qu'on voit répandus dans ſes Ouvrages.

Les plus ſçavans hommes de l'Europe & les plus illuſtres Prélats ſe firent un honneur d'être en commerce de lettres avec lui. Il a parlé fortement contre les abus qui avoient donné lieu à la naiſſance de l'héréſie de Luther, & c'eſt ce qui lui a fait tant d'ennemis. Mais devoit-on lui faire un crime de s'élever contre des déſordres qui déshonoroient l'Egliſe, & qui faiſoient chaque jour multiplier les partiſans de Luther & des autres hérétiques ?

Ses ennemis ſe prévalurent beaucoup des cenſures que la Faculté de Théologie de Paris fit de quelques-uns de ſes Ouvrages. Mais, dit un Apologiſte moderne d'Eraſme, on ne croira pas manquer au reſpect que l'on doit aux célebres compagnies qui les ont faites, quand on dira que les Rois, les Papes, les Princes, les Cardinaux, les Evêques & tous les grands hommes de l'Egliſe Catholique, ont fait de cet Auteur des éloges, qui peuvent contrebalancer ces cenſures, & diminuer l'impreſſion qu'elles pourroient faire ſur les eſprits des plus prévenus. D'ailleurs, continue le même Apologiſte, on ne prétend pas qu'Eraſme ne ſe ſoit jamais trompé, & qu'il n'y ait rien à reprendre ſoit pour les choſes, ſoit pour la maniere de les écrire, dans ce nombre prodigieux d'Ouvrages qu'il a compoſés. Il ne l'a pas prétendu lui-même. Mais s'il s'eſt éloigné en quelque choſe des ſentimens reçus ; il a ſi bien penſé, & ſi excellemment écrit ſur une infinité d'autres, que toutes les cenſures qu'on a pu faire, n'ont pas empêché & n'empêcheront pas à l'avenir, qu'on ne le regarde comme l'un des plus ſçavans hommes que Dieu ait donnés à ſon Egliſe. Ce qui fit dire autrefois au Cardinal Ximenès à un des cenſeurs d'Eraſme : Ou

M. Marſolier.

faites mieux, ou laissez faire ceux à qui Dieu en a donné le talent.

On ne prétend donc point qu'Erasme ait été irrépréhensible (c'est toujours le même Auteur qui parle) mais on croit pouvoir avancer, que de son tems on pouvoit disputer de beaucoup de choses dont il n'est plus permis de douter, depuis que le Concile de Trente a fixé nos sentimens & notre croiance. Le tems d'Erasme tenoit encore beaucoup de ces siécles ténébreux, qui avoient introduit tant de nouveautés parmi le peuple. L'on y connoissoit peu l'Antiquité : tout ce dont on n'avoit point ouï parler deux ou trois siécles auparavant, passoit pour nouveau, pour suspect, pour censurable. Il suffisoit que l'usage autorisât quelque chose, abusive ou non ; on ne pouvoit souffrir que l'on parlât contre. Parmi tant de gens prévenus, il pouvoit y avoir quelques Savans, qui voioient plus clair que les autres ; mais ils ne faisoient pas le plus grand nombre : & dans les occasions dont il s'agit, c'est le nombre qui décide : on ne pese pas les voix, on les compte. Il est certain, ajoute le même Auteur, que quelques-unes de ces censures ont été plus loin que le Concile de Trente. On a une preuve de la soumission d'Erasme [illegible]glise, dans une Lettre qu'il écrivit en 152[illegible] son ami Bilibeldus de Basle. On ne doit pas s'étonner, dit-il, si je m'en tiens à l'interprétation de l'Eglise, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'Ecriture Sainte, puisque c'est son autorité, qui me fait recevoir l'Ecriture, & qui m'engage à y croire. Il n'y a rien à quoi je me sommette plus volontiers qu'aux jugemens qui sont certainement de l'Eglise ; il n'y a que son auto-

é qui puisse terminer les différends ; car on ne finira jamais par les raisonnemens & par la dispute.

On reprochoit aussi à Erasme d'être trop lié avec les hérétiques, de faire trop de cas de leur érudition, & d'user de trop de menagement à leur égard. Il est vrai qu'Erasme en usa honnêtement avec eux, tant qu'il crut qu'on pouvoit les ramener par la douceur ; mais dès qu'il connut que cette voie étoit inutile, il ne les ménagea plus, & se déclara hautement contre eux. C'est là dessus qu'il fut félicité par l'Empereur Charles V, dans une Lettre que ce Prince lui écrivit dans le tems même qu'on travailloit à la censure de ses Ouvrages en Sorbonne. Voici comment Erasme parle des nouveaux hérétiques, & le portrait qu'il en fait dans une de ses Lettres. Ce nouvel Evangile, dit-il, produit une nouvelle espece d'hommes obstinés, médisans, hypocrites, menteurs, incommodes aux autres & divisés entre eux, trompeurs, séditieux, forcenés ; dont j'ai tant d'horreur, que si je connoissois quelque ville où il n'y en eût point, je la choisirois pour y faire ma demeure. Un homme qui parloit ainsi, étoit bien décidé contre Luther & contre Zuingle.

II.

VII. Vatable. Ses travaux sur l'Ecriture-Sainte.

François Vatable né à Gamache petite ville de Picardie, fut le plus habile homme de son tems dans la langue Hébraïque. Le Roi François I aiant fondé en 1531 des chaires roiales, choisit Vatable pour remplir celle de professeur en langue Hébraïque. Il s'acquitta de cet emploi avec tant de réputation, & fit des leçons si sçavantes sur l'Ecriture Sainte, qu'on

le venoit entendre de tous côtés. Des Juifs même y assistoient souvent, & ne se lassoient point de l'admirer. Il ne se bornoit point à interpréter les mots hébreux grammaticalement; il expliquoit aussi le sens littéral du texte d'une maniere claire & concise. Il se contentoit de donner ses leçons de vive voix, & n'a jamais rien écrit. Mais plusieurs de ses auditeurs aiant mis sur le papier un grand nombre de ses Notes sur l'Ancien Testament, Robert Etienne en fit un recueil, qu'il joignit à la nouvelle version latine de la Bible faite par Leon Juda, qu'il imprima à côté de la Vulgate à Paris en 1545. Il reconnoît dans la Préface que si Vatable eût lui-même donné ses notes, elles eussent été plus exactes. Il paroît que Robert Etienne y en ajouta quelques-unes, & qu'il retoucha celles de Vatable. Mais on ne peut douter que le fond de l'Ouvrage ne soit de ce sçavant homme. Ces Notes sont très-utiles pour l'intelligence du texte; parce qu'il y a peu d'endroits difficiles, qu'elles n'expliquent en peu de mots selon le sens le plus naturel.

Cependant quelques endroits un peu libres, & sur-tout la profession de Calvinisme que faisoit Robert Etienne, firent condamner les notes de Vatable par la Faculté de Théologie de Paris, qui n'avoit point encore assez de connoissance de la Langue Hébraïque, & qui étoit scrupuleusement attachée à la Vulgate. L'Université de Salamanque fut plus favorable à cet Ouvrage, & fit imprimer en Espagne avec approbation le texte & les notes de la Bible de Vatable. L'Ouvrage a été depuis presque généralement approuvé par les habiles gens. Robert Etienne le défendit contre la censure des Théologiens de Paris. Ce célebre Impri-

meur étoit de Paris, & s'est acquis une grande réputation, non-seulement par la beauté & l'exactitude de ses impressions, mais encore par ses Ouvrages. Il connoissoit parfaitement les langues greque & latine, dont il a publié le Dictionnaire le plus complet que l'on eût eu, sous le nom de Trésor de la langue latine en trois volumes in-folio. Son attachement au Calvinisme l'obligea de se retirer à Geneve où il emporta les caracteres de l'Imprimerie roiale. Son fils Henri Etienne donna au public le trésor de la langue greque, & un grand nombre d'éditions des anciens Auteurs. On voioit alors une noble émulation parmi les Imprimeurs pour donner des éditions belles, exactes, & correctes.

III.

VIII. Le Cardinal Cajetan.

Thomas Vio surnommé Cajetan parce qu'il étoit de Caiette ville du Roiaume de Naples, entra fort jeune dans l'Ordre de saint Dominique. Il enseigna la Philosophie & la Théologie à Rome & à Paris, & fut élu Général de son Ordre en 1508 à l'âge de trente-neuf ans à la recommandation du Pape Jules II. Il fut fait Evêque de Caiete & ensuite Archevêque de Palerme, & enfin élevé à la dignité de Cardinal par Leon X. Il fut chargé de s'opposer à Luther qui commençoit à infecter l'Allemagne de ses erreurs; mais les conférences qu'il eut avec cet hérétique n'eurent aucun succès, comme nous l'avons vu. Il mourut en 1534. Ses premiers Ouvrages furent des Commentaires sur la philosophie d'Aristote. Il travailla ensuite sur toute la Somme de saint Thomas. Il s'appliqua tout entier à l'Ecriture Sainte pendant plusieurs années, & fit un Commen-

taire littéral sur les seules paroles des textes originaux, auſquels il s'arrêtoit, ſans avoir égard aux explications des Peres. Comme il ne ſçavoit point l'hébreu, il faiſoit expliquer à des Juifs le texte mot à mot, & faiſoit enſuite ſon Commentaire ſur cette verſion. Pour le Nouveau Teſtament, il ſuivit le texte & les Notes d'Eraſme, ſans s'attacher à la Vulgate, ce qui lui attira la cenſure de quelques Théologiens. Tout ce qu'il a fait ſur l'Ecriture-Sainte, a été imprimé à Lyon en cinq volumes in-folio en 1639.

Outre ſes Commentaires ſur la Somme de ſaint Thomas qui ſont aſſez courts, on a encore de lui des Opuſcules ſur différens ſujets. Le premier Traité que l'on y trouve eſt intitulé, De la comparaiſon du Pape & du Concile, diviſé en vingt-huit chapitres. C'eſt cet Ouvrage que la Cour de Rome récompenſa en le faiſant Evêque & Cardinal. Il y releve exceſſivement la puiſſance du Pape, & tâche d'affoiblir l'autorité des Conciles de Conſtance & de Baſle. Ses Traités ſur les Indulgences contiennent des choſes curieuſes, mais dont le détail meneroit trop loin. Nous avons rapporté ailleurs le fond de ſa doctrine ſur ce point. Cet Auteur traite les matieres avec beaucoup de méthode & de clarté; mais les principes qu'il poſe, ne ſont pas toujours exacts; & il a quelquefois des ſentimens aſſez libres, principalement dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte.

IV.

IX. Jean Driedo, Docteur

Driedo étoit né dans le Brabant. Il fut Profeſſeur en Théologie à Louvain, & enſuite Curé dans la même ville. Il s'oppoſa au Lu-

théraniſme avec beaucoup de zéle; mais ſans aigreur & ſans paſſion, en quoi il eſt fort loué par Eraſme. Adrien Florent qui fut depuis Pape ſous le nom d'Adrien VI, en lui donnant le Bonnet de Docteur, l'avoit exhorté à quitter les ſciences profanes pour s'appliquer à la Théologie. Driedo ſuivit ce conſeil, & ſe mit en état d'écrire pluſieurs excellens Ouvrages. Il mourut à Louvain en 1535. On a de lui un Traité en quatre livres, ſur l'Ecriture-Sainte & ſur les Dogmes Eccléſiaſtiques. Il eſt précédé d'un Avertiſſement qui montre le bon goût de l'Auteur. Le fond de l'Ouvrage eſt important, & renferme un très-grand nombre de matieres. Ce Docteur appuie tout ce qu'il avance par l'Ecriture-Sainte, les déciſions des Conciles, & les ſentimens des Peres, dont il cite les paſſages les plus beaux & les plus formels, ne s'amuſant point, comme quelques autres Controverſiſtes, à chicaner, ni à entrer dans des diſputes perſonnelles. Il traite toujours ſes adverſaires avec politeſſe & modération, & ſe borne à établir ſolidement la vérité, & à réfuter l'erreur d'une maniere triomphante. Pour être un Controverſiſte parfait, il ne lui manquoit que la critique ſur les Auteurs. Mais cette portion de la ſcience eccléſiaſtique n'étoit point encore éclaircie comme elle l'a été depuis.

de Louvain & Controverſiſte.

On commençoit alors à agiter les matieres de la grace & du libre-arbitre, à l'occaſion de Luther & des autres Novateurs, qui avançoient diverſes erreurs contre la liberté de l'homme & contre le mérite des bonnes œuvres. Il ſe trouva des Ecrivains téméraires, qui ſous prétexte de défendre la cauſe de l'Egliſe, donnerent dans une extrémité oppoſée, & adop-

X. Ses Ouvrages ſur la Grace & la Prédeſtination.

terent des opinions Pélagiennes ou Sémi-Pélagiennes. L'habile Controverſiſte dont nous parlons fut très-éloigné de donner dans cet excès : il s'attacha au contraire à bien developper la doctrine de ſaint Auguſtin, qui eſt celle de l'Egliſe, & à en faire ſentir l'importance & le prix. Il a compoſé un Traité de la Concorde du libre-arbitre & de la prédeſtination divine : Deux Livres de la grace & du libre-arbitre : un Traité de la captivité & de la rédemption du genre-humain, & un autre Traité en trois Livres ſur la liberté chrétienne. On en peut voir l'analyſe dans M. Dupin. Dans la Préface du premier de ces Ouvrages, Driedo parle ainſi : Il ſemble peut-être aux Lecteurs que je ne dois point écrire ſur une matiere auſſi difficile & auſſi ſublime, que celle de la prédeſtination & de la réprobation ; & qu'il eſt téméraire de vouloir ſonder les décrets de la volonté de Dieu. Mais rien ne nous eſt plus ſouvent repréſenté dans l'Ecriture, que la volonté de Dieu, qui fait tantôt éclater ſa miſéricorde & tantôt ſa juſtice. Notre ſalut y eſt par-tout attribué à ſa volonté, à ſa grace, & à ſa miſéricorde ; & la damnation & le péché à notre volonté. Ainſi Dieu donnant par la prédeſtination une grace qui n'eſt point dûe ; & la refuſant par la réprobation qui eſt ſuivie de la peine que mérite le péché, cette doctrine ne peut être que très-utile à tous les Chrétiens, tant pour humilier l'orgueil du libre-arbitre, que pour relever la puiſſance & la gloire de la grace & de la miſéricorde divine. La prédeſtination, continue ce Docteur, releve la miſéricorde de Dieu ; la réprobation fait connoître ſa juſtice. Elle inſtruit l'homme de ſa miſere & lui montre le beſoin qu'il a de la grace : deux choſes dont il

eſt très-important d'être bien perſuadé, & que l'on ne peut ignorer ſans demeurer dans la miſere.

Tout Chrétien doit ſçavoir, ajoute le même Controverſiſte, qu'il eſt un vaſe d'ignominie par ſa naiſſance, & qu'il ne peut devenir un vaſe d'honneur que par la volonté de Dieu, qui l'a prédeſtiné gratuitement; & que ſi Dieu l'avoit laiſſé dans la damnation qu'il méritoit par le péché, il ne lui auroit fait aucune injuſtice. Il conclut de ces principes, que l'on doit prêcher par-tout & rendre populaire la doctrine de la prédeſtination & de la réprobation; & que non-ſeulement elle n'eſt pas nuiſible, mais qu'au-contraire elle eſt néceſſaire au peuple, & infiniment propre à le nourrir & à le confirmer dans la Foi Chrétienne, pourvû qu'on la prêche avec ſageſſe. Il y a, dit-il, deux extrêmités à éviter quand on inſtruit les Fidéles ſur cette matiere; l'une, d'anéantir le libre-arbitre, en relevant la grace de Jeſus-Chriſt; l'autre, d'affoiblir la grace de Jeſus-Chriſt, en ſoutenant la liberté de l'homme. Il déclare qu'il évitera ces deux excès dans ſon Ouvrage. Il prouve d'abord par les raiſonnemens de ſaint Auguſtin, que la prédeſtination eſt entierement gratuite, & que le bon uſage de la grace & les mérites ne ſont pas la cauſe, mais l'effet de la prédeſtination divine. Il s'appuie ſur les mêmes preuves que ſaint Auguſtin, ſe propoſe les mêmes objections, & y fait les mêmes réponſes: ce qui prouve combien il avoit étudié les Ouvrages de ce grand Docteur. Ses Ecrits ont été ſouvent imprimés à Louvain *in*-4° & *in-fol.* en quatre volumes par les ſoins de Grævius.

V.

XI. Jean Gropper.

Gropper nâquit dans le Diocèse de Cologne la premiere année du seiziéme siécle. Il défendit avec zele la Foi de l'Eglise contre les Luthériens. Il fut Archidiacre de Cologne, & assista au Concile de Trente. Il fut nommé Cardinal par Paul IV, mais il refusa cet honneur & mourut à Rome en 1558. Le plus célebre de ses Ouvrages est un Traité de l'Eucharistie écrit en Allemand, & traduit en latin par Surius. C'est le premier Ecrit où la controverse de l'Eucharistie soit traitée à fond & dans toute son étendue. Il est divisé en quatre Livres. Gropper prouve dans le premier la présence réelle par l'Ecriture & par la Tradition. Les Peres Grecs & Latins viennent déposer en faveur de cette vérité; & l'Auteur fait sur cette foule de passages des réflexions judicieuses, en fait sentir la force & l'énergie, & répond à ceux que les hérétiques alléguoient. Dans les autres Livres, il montre que Jesus-Christ n'est pas seulement dans l'Eucharistie dans le moment qu'on la donne ou qu'on la reçoit, mais qu'il y demeure après la consécration; que la pratique de tous les siécles a été d'adorer Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il y parle des processions, des miracles & de la fête du S. Sacrement. Enfin il prouve que la communion sous une seule espece n'est point contraire à l'institution ni au précepte du Sauveur.

VI.

XII. Dominique Soto, Dominicain & l'un des Théolo-

Dominique Soto nâquit à Segovie l'an 1494. Son pere qui étoit un pauvre jardinier le destina d'abord au même travail: mais le jeune homme obtint qu'on lui apprît à lire & à

écrire. Il se retira depuis dans un petit bourg près de Segovie, où il fit dans l'église de ce lieu la fonction de sacristain. Il consacroit à l'étude le tems qui lui restoit, & il se rendit capable d'aller ensuite étudier la philosophie dans l'Université d'Alcala sous saint Thomas de Villeneuve. De-là il vint étudier à Paris. Il retourna ensuite en Espagne, & entra dans l'Ordre de S. Dominique. Il professa avec beaucoup d'éclat dans l'Université de Salamanque. Sa grande réputation porta l'Empereur Charles-Quint à le choisir en 1545 pour son premier Théologien au Concile de Trente. Ce sçavant Religieux se fit généralement estimer dans cette auguste Assemblée. Les autres Théologiens aimoient à l'écouter ; & les Evêques lui commettoient ordinairement la discussion des points les plus importans & les plus difficiles. Il fut un de ceux à qui on donnoit le soin de rédiger ce qui avoit été décidé & de former les décrets. Il parla souvent même dans les Sessions, & soutint que la résidence des Evêques étoit de droit divin. Il fut chargé de représenter son Général qui étoit absent, & il en tint la place dans les six premieres Sessions. Cette distinction lui étoit d'autant plus glorieuse, qu'il se trouvoit alors dans le Concile plus de cinquante Religieux du même Ordre, Evêques ou Théologiens. Il s'y acquit beaucoup de réputation, & y publia ses deux livres de la nature & de la grace, qu'il dédia aux Peres du Concile. Il refusa l'Evêché de Segovie & se démit de l'emploi de Confesseur de l'Empereur Charles V, qu'il n'avoit pu se dispenser d'accepter à Salamanque en 1560.

giens du Concile de Trente.

Les principaux Ouvrages de ce grand hom-

me ſont : un Commentaire ſur l'Epître aux Romains : un Commentaire ſur le quatriéme Livre des Sentences : un Traité de la Juſtice & du Droit, diviſé en huit livres. Ces Ouvrages ont été imprimés pluſieurs fois en différentes villes. Dans ſon Traité de la nature & de la grace, il parle de l'état d'innocence & de la chûte de l'homme ; de la juſtification & de la rédemption. Il défend la doctrine du Concile de Trente touchant le peché originel, le libre-arbitre & la juſtification. Il prouve que l'attrition conçue par la crainte de l'enfer ne ſuffit pas dans le Sacrement de Pénitence, & que l'amour de Dieu eſt néceſſaire. Dominique Soto eſt un des plus profonds Théologiens de ſon tems.

VII.

XIII. Pierre de Soto autre célebre Dominicain.

Pierre de Soto nâquit à Cordoue, de parens nobles & avec d'excellentes inclinations. L'éducation qu'on lui donna fit profiter ſes talens naturels. A un eſprit vif & pénétrant, il joignit une mémoire très-heureuſe. Voulant porter le joug du Seigneur dès ſes plus tendres années, il entra de bonne heure dans l'Ordre de S. Dominique en 1518. Il s'y diſtingua bientôt par une grande innocence de mœurs, & par une étude ſuivie de la Religion. Sa réputation devint ſi grande, que l'Empereur Charles-Quint le choiſit pour ſon Confeſſeur. Soto ſe ſervit du crédit que lui donnoit ſa place, pour procurer la paix entre l'Empereur & le Roi de France ; & le Pape Paul III l'en félicita par un Bref daté du 22 de Mars 1545. Le ſavant Dominicain que l'eſprit de piété avoit toujours conduit, même au milieu de la Cour, ne ſongea qu'à ſe débaraſſer d'un fardeau que tant

d'autres recherchent avec empreſſement. Il crut, dit Pallavicin, que ſon ame ſeroit moins en danger, s'il ſe déchargeoit de celui de qui dépendoit un nombre innombrable d'ames; & qu'une vie privée lui ſeroit plus ſalutaire. Sa prudence conſommée, dit Rainald, ſembloit l'appeller aux dignités eccléſiaſtiques; mais ſa profonde humilité les lui fit éviter. On vouloit l'élever à l'Epiſcopat, & il le refuſa, préférant, dit le Cardinal Hoſius, une vie pauvre où il pût paſſer le reſte de ſes jours.

Pour travailler à arrêter le progrès de l'héréſie qui pénétroit dans toute l'Allemagne, Soto engagea le Cardinal Truchſés Evêque d'Auſbourg, à établir une Univerſité à Dillingen ville de la Souabe ſur le Danube: elle fut fondée en 1549, & le zélé Dominicain y fut le premier Profeſſeur en Théologie. Comme il avoit la ſcience des Saints, il travailla à l'inſpirer à ceux qui prenoient ſes leçons. En peu de tems les diſciples profiterent tellement ſous un ſi grand maître, qu'ils recueillirent eux-mêmes ce qu'il leur expliquoit de vive voix, & le rédigerent en un Traité qui a pour titre: De l'Inſtitution des Prêtres, ou Manuel des Clercs. Le Cardinal Truchſés publia quelque tems après, cet Ouvrage & l'adreſſa à ſon Diocèſe, enjoignant à tous ceux qui ſe préparoient aux ſaints Ordres, de le bien étudier. Dans la Lettre paſtorale que le Cardinal à miſe à la tête de cet Ouvrage, on voit quelle idée il avoit & vouloit qu'on eût de Soto. Cet homme, y eſt-il dit, puiſſant en œuvres & en paroles pour enſeigner tout ce qui a rapport à la piété, a beaucoup travaillé pour ſoutenir la doctrine ſaine & catholique, pour régler les devoirs des Paſteurs

de l'Eglise, & pour réformer la vie & les mœurs du Clergé : & il l'a fait avec tant de piété & de lumiere, que nous avons jugé ce Livre propre à exciter la piété, & digne d'être publié & communiqué à tous ceux qui sont maintenant, ou qui seront dans la suite chargés de la conduite des ames. Ainsi nous donnons, non-seulement comme très utile, mais même comme nécessaire aux Directeurs des ames, le Livre de l'institution des Prêtres composé par cet homme très-sçavant, très-pieux, & qui ne peut jamais être assez loué.

Avant même que Soto fût Professeur à Dillingen, un autre de ses Ouvrages avoit été publié avec de grands éloges dans le Synode du Diocèse d'Ausbourg tenu en 1548. Nous recommandons, dit un article du Statut Synodal, aux Curés de notre Diocèse, de lire & de faire apprendre le Catéchisme ou l'Institution de l'homme Chrétien composé par le R.P. Pierre Soto de l'Ordre de S. Dominique, homme très-sçavant & très-religieux. Soto n'étoit plus à Dillingen lorsque le Cardinal Truchsés publia ses Institutions des Prêtres. Philippe Prince d'Espagne étant allé en Angleterre pour épouser la Reine Marie, avoit emmené avec lui ce célebre Dominicain, pour rétablir la Religion Catholique dans l'Université d'Oxford, & la purger du poison que l'hérétique Pierre Martyre y avoit répandu. Pierre Soto & ceux qu'il s'étoit associés, firent de très-grands biens dans le peu de tems qu'ils furent chargés de la jeunesse. La mort de la Reine Marie obligea Soto de se retirer, & d'abandonner une œuvre où il faisoit beaucoup de fruit.

Le Pape Pie IV aiant fait continuer le Con-

cile de Trente, interrompu depuis ſi long-tems, y envoia Pierre Soto à la tête de ſes Théologiens. Les Peres du Concile l'écoutoient avec admiration, & on le conſidéroit communément comme le Prince des Théologiens. Palavicin Jéſuite lui rend le témoignage le plus avantageux. Soto épuiſé de fatigue & de travail, tomba malade, & mourut en 1563 dans le tems que le Concile paroiſſoit en avoir plus de beſoin. Trois heures avant ſa mort, il dicta & ſigna une Lettre pour le Pape, où il conjuroit ſa Sainteté de conſentir qu'on décidât dans le Concile l'inſtitution & la réſidence des Evêques de droit divin. Pallavicin & Rainald ont donné cette Lettre au Public ſur les exemplaires qui ſont au Vatican. Le même Pallavicin dit que le Concile fut très-affligé de la mort de Soto, & qu'il le regretta comme une de ſes plus grandes lumieres. Qui croiroit qu'un Religieux ſi reſpectable, reconnu univerſellement pour avoir réuni une éminente piété à une ſcience profonde, & qui a été ſi eſtimé par les Théologiens les moins ſuſpects, par les Univerſités, par des Synodes, par des Evêques, des Cardinaux, des Papes, par des Rois & des Empereurs, enfin par un Concile général, qui croiroit, dis-je, qu'un ſi grand homme ait été accuſé d'héréſie de notre tems? C'eſt néanmoins ce qu'a fait le Pere Ducheſne Jéſuite dans ſon Hiſtoire du Baianiſme. Dans l'énumération qu'il avoit faite des prétendus Prédeſtinatiens dans un autre Ouvrage, il avoit oublié de parler de Soto: mais il s'eſt dédommagé dans ſon Hiſtoire du Baianiſme. Ceux qui ont quelque teinture du Baianiſme, dit ce Jéſuite, ne peuvent en méconnoître le fond dans la doctrine de Soto... C'eſt

dans cet Auteur que le parti naissant a copié ses premieres erreurs. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le même Jésuite assure que la doctrine de Soto *est l'œuf du Baïanisme & du Jansénisme*. Qu'il est glorieux pour le P. Ducheſne d'avoir trouvé un *œuf* si long-tems caché ! Aussi avoue-t-il qu'il lui a fallu tenir un chemin qui n'étoit point battu ; que le pais où il s'est transporté étoit sans guide, & paroissoit un désert. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit égaré. C'est dans les Lettres Théologiques de Soto à Ruard Tapper Chancelier de l'Université de Louvain, que le P. Ducheſne a fait sa belle découverte de l'*œuf du Baïanisme & du Jansénisme*. Mais, dit le sçavant Pere Touron, Soto toujours fidéle disciple de saint Auguſtin & de saint Thomas, suit exactement dans ses Lettres les principes de ces saints Docteurs. La doctrine qu'il enseignoit alors avec tant d'applaudiſſement dans les Ecoles d'Allemagne, & qu'il défendit depuis avec une nouvelle gloire, soit dans ses Ecrits contre les miniſtres de l'erreur, soit de vive voix dans le saint Concile de Trente, il l'a établie dans ses Lettres à Tapper.

Hiſtoire des Hommes Illuſtres de l'Ordre de S. Dom. tom. IV. p. 229.

VIII.

XIV. Melchior Canus.

Melchior Canus étoit du Diocèſe de Tolede en Eſpagne. Il entra dans l'Ordre de saint Dominique en 1523, & étudia à Salamanque sous François Victoria, à qui il succéda dans la chaire de Théologie. Canus avoit l'esprit élevé, étoit habile non-seulement dans la Philoſophie & la Théologie, mais auſſi dans l'Hiſtoire & les Belles-Lettres, & parloit parfaitement bien latin. Il fut envoié au Concile de Trente sous Paul III, & peu de tems après on le

omma Evêque des Isles Canaries, mais il e garda pas long tems cet Evêché. Il fut fait rovincial de la Province de Castille, & mou- t à Tolede en 1560. Nous avons de lui un Ouvrage qui est très-estimé, tant pour les hoses qu'il renferme, que pour l'élégance du yle. C'est le Traité des *Lieux Théologiques*. Il ppelle ainsi les sources d'où l'on tire les ar- umens pour prouvrer ce que l'on avance.

Il en compte dix, qu'il examine chacun en rticulier dans autant de livres. 1°. L'Ecri- ure-Sainte, dont il établit invinciblement autorité. 2°. Les traditions apostoliques: il it sur ce second lieu Théologique des choses rès-importantes, & renverse tout ce que les ouveaux hérétiques disoient contre la Tradi- ion. 3°. L'autorité de l'Eglise Catholique. anus y traite les principales questions de l'E- lise, & s'étend beaucoup sur ses prérogatives. 4°. Comme l'Auteur étoit ultramontain, il it dépendre la force & l'autorité des Conciles, e l'approbation que leur donne le Pape. 5°. es Décrets des Souverains Pontises: Canus eur attribue l'infaillibilité. Il avoue cepen- ant qu'un Pape peut tomber dans l'héréfie, ais il ne croit pas qu'il puisse définir un dog- ne contre la Foi. 6°. Les Saints Peres. Il parle vec beaucoup de sagesse de leur autorité, & donne des regles pour lire avec fruit leurs Ou- rages. 7°. Les Théologiens Scolastiques. 8°. La raison naturelle, qui n'est pas propre- ment un lieu théologique, mais dont on peut néanmoins faire un bon usage dans la Théo- logie. Il condamne fortement l'abus qu'en fai- soient plusieurs Théologiens, qui s'occupoient de questions obscures & frivoles, & s'égaroient dans des raisonnemens abstraits & qui ne con-

duiſoient à rien d'utile. 9°. La Philoſophie. On peut, dit-il, ſe ſervir utilement des Ouvrages des Philoſophes qui ont ſoutenu & ſolidement prouvé des vérités importantes. Il fait voir auſſi combien il eſt facile d'abuſer de la philoſophie. Il n'oublie pas de montrer l'uſage qu'un Théologien peut faire du Droit civil, pour réſoudre les cas de conſcience & régler les mœurs. 10°. Enfin Canus traite de l'autorité de l'Hiſtoire. Il prouve qu'elle eſt d'un grand uſage dans la Théologie, & que l'ignorance de l'Hiſtoire a ſouvent été cauſe que les Théologiens ont fait de grandes bévues.

IX.

XV. Caſſandre. George Caſſandre né en 1515 dans l'Iſle de Caſſanth près de Bruges, d'où il a pris ſon nom, étoit un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle. Il poſſédoit parfaitement les Langues, le Droit, les belles-Lettres & la Théologie. Il enſeigna à Bruges, à Gand & ailleurs avec beaucoup de réputation. Il s'attacha dans la ſuite aux controverſes touchant la Religion, & publia un Livre intitulé : *Des Devoirs de l'homme pieux dans les différends de Religion.* Le zéle qu'il avoit pour la paix de l'Egliſe lui a fait trop accorder aux Proteſtans : mais il eſt toujours demeuré uni à l'Egliſe Catholique, & il a déclaré qu'il ſe ſoumettoit à ſon jugement, & qu'il condamnoit les auteurs du ſchiſme & leurs erreurs. Il avoit d'excellentes qualités, & ſur-tout beaucoup de modération, de déſintéreſſement & d'humilité. M. de Thou fait un grand éloge de cet Auteur. Le Prince Guillaume de Cleves le pria de venir chez lui pour ramener les Anabaptiſtes. Il y travailloit par ſes diſcours & par ſes Ecrits, lorſque l'Empereur

reur Ferdinand lui écrivit pour l'engager à venir à Vienne travailler à réunir les Proteſtans. Caſſandre s'excuſa ſur la goutte qui le retenoit au lit. L'Empereur lui manda de faire du moins un abrégé de la doctrine Catholique, dans lequel il expliquât les articles controverſés de la Confeſſion d'Auſbourg, & marquât ceux ſur leſquels on pouvoit s'accorder, & les raiſons pour leſquelles on ne pouvoit pas paſſer les autres. Caſſandre obéit à l'ordre de l'Empereur, & compoſa ce célebre Ouvrage appellé Conſultation, qu'il fit imprimer, & envoia à Maximilien II ſucceſſeur de Ferdinand. Aiant voulu plaire aux Catholiques & aux Proteſtans, il ne fut agréable ni aux uns ni aux autres: ce qui arrive toujours. Il mourut de la goutte en 1566.

Ses Œuvres qui avoient été imprimées ſéparément en divers tems, furent recueillies dans un ſeul volume *in-fol.* à Paris en 1616. On y ajouta ſes Lettres & deux Conférences avec les Anabaptiſtes, qui n'avoient point encore paru. Son premier Ouvrage eſt intitulé: *Les Liturgies.* C'eſt un recueil de paſſages d'Auteurs Eccléſiaſtiques ſur toutes les parties de la Meſſe, fait avec choix & avec diſcernement. Il eſt ſuivi de l'Ordre Romain, & précédé d'une ſçavante Préface qui contient des choſes importantes. On trouve enſuite un recueil d'Hymnes, précédé d'une belle Epître dédicatoire, où il traite de l'antiquité des Hymnes Eccléſiaſtiques, & blâme l'uſage de quelques égliſes d'Allemagne, qui n'avoient pas encore banni de leur chant la barbarie qui s'y étoit introduite. On trouve des remarques très-curieuſes dans les Scolies ſur les Hymnes qu'il rapporte. Il explique les différentes parties de

l'Office Divin, & l'origine de plusieurs anciennes cérémonies. Il a fait encore un recueil des Oraisons que l'on appelle Collectes. Sa santé ne lui permit pas d'y joindre des notes comme aux Hymnes. Il a seulement mis à la tête une Epître Dédicatoire, où il fait voir l'excellence & la beauté de ces prieres, & les dispositions nécessaires pour rendre la priere utile & agréable à Dieu : ces dispositions sont l'attention, l'humilité, la confiance, le jeûne & l'aumône. On convient que cet Auteur est le premier qui ait écrit solidement sur la Liturgie.

Personne n'avoit publié avant lui le Dialogue de Vigile de Tapse, qu'il appelle Evêque de Trente, & les cinq Livres du même Auteur contre Eutychès. On les a insérés dans la Collection de ses Œuvres avec une belle Préface, dans laquelle il parle très-dignement des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il a encore publié le Traité d'Honoré d'Autun sur la grace & le libre-arbitre, qui est précédé d'une Epître dédicatoire, où il découvre les excès des Pélagiens & des Semi-Pélagiens, & les travaux de saint Augustin & de saint Prosper pour soutenir le dogme de la Grace & de la Prédestination gratuite. Il ajoute que la doctrine de saint Augustin a été soutenue par Honoré d'Autun & par Brandvardin. Il pense comme Driedo, qu'il est utile d'instruire le peuple de ces vérités. Tout ce que dit ce célebre Auteur, fait voir qu'il prenoit le juste milieu, & qu'en combattant les Luthériens qui détruisoient la liberté, il étoit bien éloigné de donner atteinte aux vérités de la grace, comme faisoient quelques Catholiques dont nous avons parlé.

X.

XVI. Jean Heſſels Théologien du Concile de Trente.

Jean Heſſels de Louvain nâquit en 1522. Il enſeigna long-tems la Théologie dans cette ville. Il fut envoié en 1563 au Concile de Trente avec Michel Baius & Cornelius Janſénius, qui fut depuis Evêque de Gand. Quand le Concile fut fini, Heſſels revint à Louvain, où il continua de combattre les hérétiques de vive voix & par écrit. Enfin uſé par ſes travaux continuels & accablé d'infirmités, il mourut à l'âge de quarante-quatre ans. Le plus conſidérable de ſes Ouvrages eſt ſon grand Catéchiſme, qui n'eſt pas une ſimple expoſition des dogmes catholiques, mais un corps de Théologie dogmatique & morale. Il eſt diviſé en quatre livres. Le premier eſt ſur le Symbole des Apôtres: le ſecond contient l'explication de l'Oraiſon Dominicale & de la Salutation Angélique: le troiſiéme eſt ſur le Décalogue; & le quatriéme des Sacremens. Ce dernier n'eſt pas achevé, & ne traite que du Baptême, de la Confirmation & de l'Euchariſtie. On a lieu de regretter que la mort de l'Auteur l'ait empêché d'achever un Ouvrage ſi important, & ſi utile pour les Paſteurs qui n'ont pas le loiſir de faire des études profondes. Il n'y a preſque rien de l'Auteur dans cet Ouvrage: il emploie les propres termes des Conciles & des ſaints Peres, & particulierement de ſaint Auguſtin, pour expliquer la doctrine chrétienne. Il choiſit les plus beaux paſſages & les plus clairs, qu'il a ſçu ſi bien lier enſemble, qu'en liſant le texte, il ſemble que ce ſoit un même auteur qui parle, quoique la marge indique les Auteurs & les Livres dont ils ſont tirés. Il n'agite point de queſtions ſubtiles dans cet Ou-

vrage, & se contente d'y proposer les matieres qui sont propres à instruire & à édifier les Fidéles. Ce Catéchisme a été imprimé plusieurs fois & en divers endroits.

Hessels a encore fait plusieurs Ouvrages de controverse, au nombre desquels on peut mettre celui qu'il a composé contre Cassandre. Il y reprend avec raison son adversaire, d'avoir laissé aux particuliers la liberté de juger de la doctrine, de demeurer dans une autre communion que celle de l'Eglise Romaine, & de croire que la vraie Religion & la piété peuvent être dans plusieurs Communions. En un mot il combat le pernicieux système du Tolérantisme. Il prouve que la connoissance de la véritable Eglise n'est pas moins nécessaire pour le salut, que celle du Créateur & du Rédempteur. Le même Auteur a aussi composé des Commentaires sur plusieurs livres du Nouveau Testament. Il passe pour un des grands ornemens de l'Université de Louvain. Il y a néanmoins quelques défauts dans ses Ouvrages. On ne doit pas le confondre avec un autre Jean Hessels, aussi Docteur & Professeur à Louvain, qui fut envoié au Concile de Trente avant celui dont nous venons de parler, & qui est Auteur de quelques Ouvrages.

XI.

XVII. Michel Baius célebre Docteur de Louvain.

Michel Bai, en latin Baius, nâquit dans le territoire d'Ath en 1513. C'étoit un homme d'une conscience timorée, d'une piété tendre, & d'une grande érudition. Il fut reçu Docteur en 1550, & fut nommé l'année suivante par l'Empereur Charles V, Professeur sur l'Ecriture-Sainte. Dans la suite il fut Doyen du Chapitre de saint Pierre de Louvain, & eut aussi

les emplois de Chancelier de l'Univerſité, de Conſervateur de ſes privileges & d'Inquiſiteur général. Il fut envoié avec deux de ſes confreres au Concile de Trente, par ordre du Roi d'Eſpagne & par le choix de l'Univerſité. Ce Docteur qui avoit fort étudié les Peres, & en particulier ſaint Auguſtin, ne pouvoit goûter la méthode des Scholaſtiques modernes, & les nouveautés qu'ils avoient introduites dans la Théologie. Ces Scholaſtiques à leur tour n'aimoient point la méthode de Baius, ni le langage qu'il avoit puiſé dans ſaint Auguſtin & les autres Peres. Il y avoit alors, comme nous l'avons déja dit, pluſieurs Auteurs Catholiques, qui, en combattant les nouveaux héréſiques, tomboient dans les erreurs des Pélagiens. Nous avons rapporté ſur ce ſujet les paroles du Cardinal Contarenus, & nous avons vu comment furent traités au Concile de Trente les Jéſuites Lainez & Salmeron. Le Cardinal Baronius, qui écrivoit dans un tems où ce mal avoit déja fait bien du progrès, s'en plaint en ces termes : « Que certains Auteurs mo» dernes, dit-il, prennent garde au danger où » ils s'expoſent, lorſque ſous prétexte de ré» futer les Novateurs qu'ils attaquent, ils s'é» cartent du ſentiment de ſaint Auguſtin ſur » la Prédeſtination.

XVIII. Il devient odieux à quelques Théologiens qui s'efforcent de le noircir.

Ces Auteurs dont parle Baronius, ne goûtoient point ſans doute les principes que Baius avoit appris de ſaint Auguſtin. Ils ne contribuerent pas peu à le rendre odieux, & à entretenir l'orage qui aboutit à la Bulle donnée contre lui en 1567. Outre ces adverſaires, il y avoit quelques Docteurs de Louvain qui, quoique très-attachés à la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la Prédeſtination & la Grace,

avoient moins étudié ce saint Docteur sur d'autres vérités qui sont très-liées à celles-là, telles que sont la dépravation de la nature par le péché, le besoin que l'homme a par sa nature même de tendre à Dieu, l'obligation générale & indispensable où il est de lui rapporter toutes ses actions, la contagion secrete de la cupidité, qui corrompt tout ce que l'homme fait par ses propres forces avant d'être éclairé de la lumiere de la Foi. Baius soutenoit ces vérités avec zéle, & les Docteurs dont nous parlons étoient au-contraire remplis de préjugés sur ces mêmes points. Ils étoient imbus des principes de l'état de pure nature (dont nous parlerons ailleurs.) C'est ce qui les porta à s'unir aux adversaires de Baius pour l'opprimer, quoiqu'ils lui fussent d'ailleurs très-unis pour le fond de la doctrine de saint Augustin, comme il parut vingt ans après par les censures contre les Jésuites Lessius & Hamelius, dans lesquelles il y eut un concert général de l'Université de Louvain. Enfin Baius eut encore contre lui dans cette affaire les Cordéliers. Leurs sentimens sur le mérite des vertus des paiens, étoient contraires à ceux de saint Augustin; & Horentia l'un des plus fameux d'entr'eux, Confesseur du Roi d'Espagne, avoit relevé ces sortes de vertus dans un Livre imprimé à Paris en 1566, jusqu'à faire regarder comme une chose douteuse, si les philosophes paiens n'étoient pas sauvés. Ces Religieux avoient encore un motif particulier de ne pas aimer Baius. Ce Docteur avoit refuté avec beaucoup de zele un sentiment pernicieux, qui s'étoit glissé parmi plusieurs d'entr'eux, qui prétendoient qu'un Religieux coupable de péché mortel, peut dire la Messe sans s'être

confessé, quand il ne trouve pas un Religieux de son Ordre à qui il puisse s'adresser ; pour ne pas nuire à la réputation de son Ordre.

M. Dupin XVI siecle, Tome i.

Les adversaires de Baius excités par ces différens motifs, recueillirent dix-huit propositions qu'ils prétendoient être de lui, & les envoierent à la Faculté de Théologie de Paris qui les censura en 1560. Cette censure aiant été apportée en Flandres, Baius expliqua & soutint plusieurs des propositions. Le Cardinal Granvelle voulant arrêter le cours de ces disputes qui commençoient à faire du bruit, engagea le Général des Cordéliers à imposer silence à ses Religieux qui étoient les plus échauffés contre Baius. Mais ils ne le garderent pas, & présenterent un Mémoire contenant plusieurs autres propositions qu'ils attribuoient encore à ce Docteur. Il y fit une réponse par écrit, désavoua plusieurs de ces propositions, & convint que les autres étoient susceptibles d'un mauvais sens, mais que ce n'étoit pas le sien. Il fit imprimer en 1563 ses Opuscules, du libre-arbitre, de la justification, du Sacrifice, & partit pour aller au Concile de Trente. A son retour il publia le Traité du mérite des œuvres, de la premiere justice de l'homme, des vertus des impies, des Sacremens en général, & de la forme du Baptême. Ses adversaires envoierent au Roi d'Espagne des propositions qu'ils disoient extraites de ces livres, & en demanderent la censure.

XIX. Ils obtiennent une Bulle contre lui. Dispute singuliere sur une virgule.

Enfin quelque tems après, ils s'adresserent au Pape Pie V, & lui dénoncerent soixante & seize propositions. Quelques-unes étoient tirées des Ouvrages de Baius, & ne contenoient que la pure doctrine de saint Augustin, telle que la seiziéme : L'obéissance qu'on rend

à la loi ſans la charité, n'eſt pas véritable. La trente-ſeptiéme : Tout amour de la créature raiſonnable eſt, ou la cupidité vicieuſe, par laquelle on aime le monde, & que ſaint Jean défend ; ou cette louable charité par laquelle on aime Dieu, & qui eſt répandue dans le cœur par le Saint-Eſprit. D'autres étoient viſiblement mauvaiſes, & n'étoient ſoutenues de perſonne : pluſieurs étoient captieuſes & ſuſceptibles d'un bon & d'un mauvais ſens. Il y en avoit même de contradictoires entr'elles. On preſſa le Pape de condamner ces propoſitions, & le P. Peretti Général des Cordéliers, qui fut depuis Pape & qui prit le nom de Sixte-Quint, s'emploia vivement dans cette affaire. Enfin on obtint une Bulle qui, ſans parler de Baius, condamnoit les ſoixante & ſeize propoſitions, comme étant reſpectivement hérétiques, erronées, ſuſpectes, téméraires, &c. On ſçait que ce mot *reſpectivement* ſignifie, que chaque qualification ne convient pas à toutes les propoſitions, mais qu'il faut rapporter à chaque propoſition une ou pluſiéurs qualifications, ſelon qu'elles ſe trouvent convenir à cette propoſition. Le Pape ne détermina point le ſens dans lequel chacune étoit condamnable ; & il déclara même qu'il y en avoit pluſieurs que l'on pouvoit ſoutenir.

A l'occaſion de cette clauſe importante, il s'éleva une diſpute ſinguliere. dont voici le ſujet. Selon que l'on place différemment une virgule, la Bulle dira qu'on peut ſoutenir pluſieurs de ces propoſitions en rigueur & dans le ſens propre, ou elle dira que, quoiqu'on puiſſe les ſoutenir, le Pape les condamne dans leur ſens propre & rigoureux. La premiere maniere de placer la virgule, eſt conforme aux pre-

miers exemplaires de la Bulle, qui parut en Flandres. Mais en s'en tenant à la ponctuation la moins favorable aux propositions dont il s'agit, il s'ensuit toujours qu'on peut les soutenir en quelque sorte. La Faculté de Louvain demanda dans la suite un éclaircissement sur cette fameuse virgule; & pour réponse, on lui envoia de Rome un exemplaire imprimé de la Bulle, où il n'y avoit ni points ni virgules depuis le commencement jusqu'à la fin. Cette conduite avoit l'air d'un jeu, & sembloit n'avoir pour but que d'embrouiller les choses & d'y répandre une plus grande obscurité. C'étoit en effet le dessein de ceux qui avoient sollicité la Bulle & qui la soutenoient. On vouloit rendre suspecte la doctrine de Baius, mais l'on n'osoit l'attaquer directement. On ne sçavoit sur quelle raison appuier une condamnation précise & directe, si on en demandoit. Pour ne pas s'exposer à cet embarras, on se contenta d'une décision vague, qu'on expliqueroit comme on jugeroit à propos. La Cour de Rome eut autant de zéle pour faire recevoir cette Bulle, qu'elle en avoit peu pour la rendre claire & précise. Quoiqu'elle n'eût été ni publiée, ni affichée à Rome, le Cardinal de Granvelle Archevêque de Malines, & Gouverneur en partie des Pays-Bas, fut chargé par la Bulle même de la faire exécuter, & de recourir, s'il le falloit, au bras séculier, sans avoir égard à aucun appel. Son grand Vicaire Morillon la lut à la Faculté de Louvain en 1568, mais sans en vouloir laisser aucune copie. Il donna seulement une liste des propositions condamnées; mais à condition qu'on ne les communiqueroit à personne. Les Cordéliers eurent un zéle incroiable pour les faire condam-

M. Dupin, ibid. p. 506.

ner par tous les membres de leur Ordre. Comme Morillon preſſoit Baius de les condamner lui-même, ce Docteur adreſſa au Pape une Apologie reſpectueuſe; mais il eut pour réponſe qu'il eût à ſe ſoumettre ſans le moindre délai. On diſoit même qu'il avoit encouru la cenſure par cette démarche, parce qu'elle paſſoit pour une eſpece d'appel, & que tout appel étoit rigoureuſement interdit par la Bulle même.

XX. Nouvelles Bulles contre Baius.

La conſcience timorée de Baius, que l'idée ſeule de cenſure allarmoit, & peut-être auſſi la crainte des peines qui ſuivoient ordinairement les cenſures, l'engagerent à accorder ce qu'on demandoit de lui. Il abjura ſans connoître l'objet de ſon abjuration; & Morillon lui donna l'abſolution, & le réhabilita comme s'il en avoit eû beſoin. Pluſieurs années après, il fut accuſé d'avoir combattu l'infaillibilité du Pape, en ſoutenant que la Juriſdiction des Evêques étoit de droit divin: & ſes adverſaires ne manquerent pas de ſe ſervir de ce prétexte pour renouveller leurs pourſuites à Rome contre lui. Gregoire XIII qui avoit ſuccédé à Pie V, donna une ſeconde Bulle ſur le même ſujet, à la ſollicitation du P. Tolet Jéſuite, depuis Cardinal, & qui étoit Prédicateur du Pape. La Bulle de Grégoire XIII contient celle de Pie V en entier, avec un préambule, dans lequel Grégoire déclarant qu'il a trouvé cette Bulle dans les regiſtres de ſon prédéceſſeur, ordonne qu'on y ajoutera foi comme à l'original. Tolet porta cette Bulle à Louvain en 1580. Il la lut à la Faculté & l'engagea à l'accepter. En récompenſe de cette ſoumiſſion, on accorda à la Faculté & à Baius un exemplaire de la Bulle: ce que Tolet eut grand

ſoin de faire valoir comme une grace ſignalée. Quand on étudie avec attention toute la ſuite de cette affaire, on voit évidemment que les Papes ont profité de l'occaſion que leur fourniſſoient les ennemis de Baius, pour faire uſage d'un titre qu'ils s'attribuoient, qui conſiſte à être les Juges uniques de la Foi à l'excluſion des Evêques. Il eſt très-fâcheux qu'ils n'aient point fait attention aux nuages, que cette déciſion jetteroit infailliblement ſur des vérités très-importantes; & qu'ils aient été inſenſibles à l'abus qu'en faiſoient les ennemis ſécrets de la doctrine de l'Egliſe, qui ſe trouvoient dèſlors dans ſon ſein.

XXI. Obſervations ſur les Bulles contre Baius.

Au reſte, les Bulles contre Baius par leur nature même, ne ſçauroient être regardées comme des regles de Foi dans l'Egliſe. En effet, le caractere eſſentiel d'une regle de Foi, eſt de préſenter un dogme fixe auquel on doit s'en tenir; au lieu qu'on ne ſçait ce qu'on doit croire & ce qu'on doit rejetter en conſéquence de ces Bulles. D'ailleurs, elles ſont pleines d'abus viſibles, & elles n'ont jamais été reçues canoniquement par les égliſes, & en particulier par l'Egliſe Gallicane. Les Théologiens prévenus des opinions ultramontaines, ont à la vérité reçu la Bulle de Pie V: mais la plûpart ont été ſi éloignés de la regarder comme une régle de Foi, qu'ils n'ont pas cru qu'elle les engageât à ne pas ſoutenir les propoſitions qui y étoient proſcrites. En voici une preuve non ſuſpecte. Le Jéſuite Vaſquès ſoutient dans ſes Ecrits, quelques-unes des propoſitions condamnées par la Bulle de Pie V, entre autres celle-ci: Que nulle bonne œuvre ne ſe peut faire, & nulle tentation ne ſe peut vaincre, ſans la grace. Après s'être objecté la Bulle con-

tre Baius, il répond que les propoſitions ſont réprouvées, non en elles-mêmes, mais parce que l'Auteur traitoit trop durement l'opinion contraire; de ſorte que le ſentiment de Baius conſideré en lui-même, demeure intact & exempt de condamnation, *cum tamen ſententia autoris indemnis relinquitur.* Le même Jéſuite obſerve, que le Cardinal Bellarmin, inſtruit des intentions du Pape, a ſoutenu quelques-unes de ces propoſitions que le Pape ſembloit avoir condamnées. Vaſquès ajoute, qu'en 1586 il a conféré ſur cette maniere d'expliquer la Bulle, avec le Cardinal Tolet, qui avoit été envoié à Louvain pour la faire recevoir; que ce Cardinal a approuvé cette explication comme fort exacte, & qu'il lui en a donné un certificat par écrit qu'il conſerve.

Si un Ecrivain tel que Vaſquès croioit devoir expliquer la Bulle de Pie V, on ſent ce qu'ont dû faire ceux des Théologiens attachés à la doctrine de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, que leur prévention pour l'infaillibilité du Pape avoit porté à recevoir la Bulle. Ils ont poſé des régles qui ſe reduiſent à dire, que les propoſitions qui priſes en elles-mêmes préſentent un mauvais ſens, ſont condamnées en elles-mêmes; & que celles qui ne préſentent qu'un bon ſens, ne ſont condamnées que ſelon un certain rapport avec d'autres, ou ſelon une certaine ſignification particuliere. C'eſt ſur quoi dans ces derniers tems le Pere Henri de S. Ignace Carme, ſçavant Théologien des Païs-Bas, a beaucoup inſiſté. Cette maxime qu'il s'efforce d'établir en s'appuiant de Suarès, nous apprend qu'au lieu de juger par la Bulle rendue contre Baius, de ce qui eſt bon ou mauvais; il faut juger au contraire par

ce qui eſt bon ou mauvais, de ce que cette Bulle aura voulu ou n'aura pas voulu condamner. Cette même maxime ne ſuppoſe pas à la vérité, que la Bulle ait répandu une grande lumiere ſur la Théologie; mais elle met du moins la Bulle à couvert des accuſations des Proteſtans, qui prétendent qu'elle a condamné directement les vérités de la Grace; & elle rend vains les avantages que les ennemis de ces mêmes vérités en ont voulu tirer depuis. En effet, il paroît par toute la conduite que l'on a tenue dans cette affaire, & par la nature même de la Bulle, qu'elle n'a pas été faite dans le deſſein d'apprendre aux Fidéles ce qu'ils doivent penſer & croire; mais ſeulement pour tenir lieu d'une loi de diſcipline & d'un réglement de police, qu'on a prétendu aſſortir aux circonſtances des tems. Pie V occupé pendant tout ſon Pontificat du deſſein d'une guerre contre le Turc, comme nous l'avons dit dans un autre article, & emploiant tous ſes ſoins à former pour cela des ligues entre les Princes Chrétiens, ne paroît gueres avoir pû concevoir le deſſein d'examiner à fond & de décider des matieres auſſi difficiles, que celles qui ſont l'objet des ſoixante & ſeize propoſitions dont il s'agit. On peut donc croire qu'il eut principalement en vue d'aſſoupir les différends qui s'étoient élevés à Louvain, & de prévenir ceux que les ennemis de Baius lui avoient fait craindre. C'eſt ce qui paroît l'avoir engagé à ſupprimer ſans diſtinction les propoſitions qui faiſoient l'objet des diſputes. Il ſemble même qu'après avoir dreſſé cette Bulle, des réflexions poſtérieures lui aient fait changer ſon premier deſſein; puiſque cette Bulle ne parut point pendant la vie de ce Pa-

pe. Mais les ennemis des vérités qui pouvoient être obſcurcies par la publication de cette Bulle, n'avoient garde de la laiſſer dans les ténebres auſquelles il ſemble que Pie V l'avoit condamnée. Au reſte, en convenant que ce Pape n'a pas prétendu donner une définition de Foi, nous ſommes très-éloignés de vouloir juſtifier la voie qu'il a priſe pour pacifier les troubles. Cette voie n'étoit propre qu'à mettre la confuſion dans l'Egliſe, comme la ſuite ne l'a que trop montré.

Tome 5. du ſeizième ſiécle, p. 505.

» En 1587, les Ecrits des Jéſuites, dit M. » Dupin, furent cenſurés par la Faculté de Lou- » vain. Baius fut un des Cenſeurs : mais on » ne peut pas dire qu'il ait fait faire cette cen- » ſure par un eſprit de vengeance. Pluſieurs » Docteurs de Louvain, qui lui avoient été » contraires, furent pour la cenſure des Ecrits » des Jéſuites, & entre autres Lenſéus & » Gravius, qui firent l'apologie de cette cen- » ſure. Ce fut une des dernieres circonſtances » de la vie de Baius, qui mourut le ſeiziéme » de Septembre 1589, aiant vêcu ſoixante- » dix-ſept ans, & profeſſé pendant quarante. »

Outre les Traités de Baius dont nous avons donné les titres, il compoſa auſſi pluſieurs Ouvrages de controverſe contre les Proteſtans. Le Traité de l'Egliſe, qui ſe trouve dans la derniere édition des Œuvres de Baius, eſt

Ibid. p. 520. fort eſtimé. « Ses deux derniers Ecrits ſont » ſur la puiſſance du Pape. Le premier eſt le » Diſcours qu'il fit en 1575, pour montrer que » les Evêques tiennent leur puiſſance immé- » diatement de Dieu. Il y établit ce beau » principe de ſaint Cyprien : Que l'Epiſcopat » eſt un dans tous les Evêques ; & explique » après ce Pere, ce qui eſt dit dans l'Ecriture

» que l'Egliſe eſt fondée ſur ſaint Pierre, de » tous les Evêques unis à ſaint Pierre.... Tous » ceux qui ont parlé de Baius, ceux mêmes » qui ont été le moins favorables à ſes opinions, » comme le Cardinal Granvelle & François » Tolet Jéſuite, reconnoiſſent que c'étoit *un* » *homme ſavant, de grande autorité dans l'E-* » *cole, & avec cela très humble & très ſimple.* » On ne peut nier qu'il ne fût fort verſé » dans la doctrine des Peres, & particuliere- » ment dans celle de ſaint Auguſtin. Il ſuivit » le premier dans la Faculté de Louvain, une » méthode nouvelle d'enſeigner la Théolo- » gie, en évitant les termes & les queſtions de » pure Scholaſtique, pour ſe conformer aux » ſentimens & à la maniere d'écrire des Peres. » Il eſt cependant bon Logicien, net, précis » & méthodique; ſon ſtyle eſt ſimple, mais » ſerré, & ne ſe ſent point de la barbarie de » l'Ecole. Il a fait des Commentaires ſur le » Maître des Sentences & ſur les Pſeaumes, » qui n'ont point été imprimés. »

ibid. p. 522.

XII.

XXII. Onuphre Panvinius de l'Ordre des Ermites de S. Auguſtin.

Ses Ouvrages ſur les Antiquités Eccléſiaſtiques.

Son zéle contre les Centuries de Magdebourg.

Onuphre Panvinius Veronois, de l'Ordre des Ermites de ſaint Auguſtin, eſt de tous les Auteurs du ſeiziéme ſiécle celui qui avoit le plus étudié les antiquités eccléſiaſtiques. Son premier Ouvrage eſt une Chronique des Papes & des Cardinaux. Il a fait auſſi la Continuation des Vies des Papes de Platine, depuis Sixte IV, juſqu'à Pie V, & des Remarques ſur cet Ouvrage de Platine. Il ſe diſpoſoit à faire une Hiſtoire Eccléſiaſtique complette, lorſqu'il mourut à Palerme en 1568, la trente-neuviéme année de ſon âge. Le grand nombre d'Ouvrages imprimés & manuſcrits qu'il

avoit compoſés à cet âge, eſt d'autant plus ſurprenant, qu'ils ſont tous remplis d'érudition, & la plûpart ſur des matieres ſingulieres qui n'avoient point encore été traitées. Il y en a ſur les antiquités Romaines & ſur d'autres ſujets profanes, dont nous ne parlons point, parce qu'ils n'ont point de rapport à l'hiſtoire de l'Egliſe. Le plus conſidérable de ſes Ecrits ſur la Religion, eſt ſon Traité de la primauté de ſaint Pierre. Il eſt précédé d'une belle Préface, dans laquelle il blâme fort ceux qui emploient les injures & les invectives dans les controverſes de Religion. Il y déclare que ce qui l'a porté à faire cet Ouvrage, eſt la lecture des quatre premieres Centuries de Magdebourg, dont les Auteurs ſembloient avoir travaillé pour ſapper les fondemens des dogmes & des anciens uſages de l'Egliſe. Ces quatre Centuries avoient été compoſées par des miniſtres Proteſtans, à la tête deſquels étoit Matthias Flaccius Illiricus un des plus ſavans Théologiens de la Confeſſion d'Auſbourg. Cet Ouvrage eſt un corps d'hiſtoire eccléſiaſtique, dreſſé par les nouveaux hérétiques avec beaucoup de travail. Ces Centuries ſont au nombre de treize, & compoſent auſſi treize volumes, qui vont juſqu'au treiziéme ſiécle. Chaque Centurie contient ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque ſiécle. Comme le but de ce fameux Ouvrage étoit d'attaquer l'Egliſe Romaine & d'établir la nouvelle Réforme, le ſavant Cardinal Baronius entreprit ſes Annales Eccléſiaſtiques, pour les oppoſer à ces Centuries.

Le mal que produiſoient les quatre premieres qui paroiſſoient du tems de Panvinius, l'engagea à leur oppoſer ſon Traité de la pri-

mauté de ſaint Pierre, qui eſt diviſé en trois parties. Il ne ſe contenta pas de prouver la primauté de ſaint Pierre par l'Ecriture & par les Peres, il répondit auſſi aux objections des Centuriateurs, & réfuta leurs principaux argumens. Les autres Traités de Panvinius ſur les Antiquités eccléſiaſtiques, ſont extrêmement curieux. Il y en a un des anciens rits d'enſevelir les morts parmi les Chrétiens, & de leurs cimetieres. Il commence par ce qui regarde la maniere d'adminiſtrer les derniers Sacremens aux malades. Cet Ouvrage eſt plein de recherches très-ſavantes. Il a fait auſſi un Traité des ſept principales Baſiliques de Rome, & entre dans un détail très-curieux de tout ce qui y a rapport. Sa Chronique eccléſiaſtique commence à Jules Ceſar, & finit à Maximilien II. On y voit ſur une colonne l'hiſtoire profane; & ſur l'autre, ce qui eſt arrivé de remarquable dans l'Egliſe. Le Traité des Evêchés, des Titres & des Diaconies des Cardinaux, montre combien l'Auteur avoit d'érudition, auſſi bien que celui du Baptême paſchal & de l'origine de la bénédiction des pains de cire, que l'on appelle des *Agnus Dei*, qui ſe fait par les Papes le Dimanche de Quaſimodo la premiere année de leur Pontificat, & ne ſe renouvelle pendant le pontificat d'un Pape, que de ſept ans en ſept ans. Panvinius prétend que cette bénédiction des pains de cire a été inſtituée, pour conſerver dans l'égliſe de Rome des veſtiges des cérémonies du Baptême ſolemnel, qui s'adminiſtroit la veille de Pâques & de la Pentecôte, & pour empêcher qu'une cérémonie ſi ancienne & ſi auguſte ne fût entierement oubliée.

XIII.

XXIII. Sixte de Sienne Dominicain.

Sixte surnommé de Sienne du lieu de sa naissance, nâquit en 1520 de parens Juifs, qui ne manquerent pas de l'élever dans le Judaïsme. On ignore quels furent les moiens extérieurs dont Dieu se servit, pour le porter à embrasser le Christianisme ; mais on sait qu'il étoit encore assez jeune, lorsqu'il demanda & reçut le Baptême. La grande connoissance qu'il avoit des langues Grecque & Hébraïque jointe à ses talens naturels, lui acquit une réputation des plus brillantes parmi les Savans. Il dit qu'il prêcha publiquement & enseigna dans les principales villes d'Italie, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à trente. Il tomba dans l'hérésie où dans le judaïsme, & fut arrêté par ordre de l'Inquisition. Il fit son abjuration ; mais étant ensuite retombé, il fut condamné au feu. Il fut converti par le Pere Gislheri, alors Commissaire général du saint Office & depuis Pape sous le nom de Pie V, & ce Pere obtint du Pape Jules III la révocation de la sentence, ce qui parut fort surprenant. Il obtint même la permission de le recevoir dans l'Ordre de saint Dominique, où Sixte passa le reste de ses jours. Il joignit à la fonction de prédicateur l'étude de l'Ecriture-sainte, dans laquelle il étoit en état de réussir, aiant, comme nous l'avons dit, une grande connoissance des langues Grecque & Hébraïque. Il acheva en 1566 étant âgé de quarante-six ans, un excellent Ouvrage de critique sur toute la Bible, intitulé : Bibliotheque Sainte, dans lequel il fait lui-même le Catalogue de plusieurs Ecrits considérables qu'il avoit composés, mais qui pour la plûpart n'existent plus. Sa

Sa Bibliotheque Sainte.

Bibliotheque que nous avons, a été imprimée en pluſieurs villes, & eſt diviſée en huit Livres. On y voit beaucoup de recherches curieuſes, & un fond d'érudition étonnante pour ce tems là. Dans le premier livre, Sixte de Sienne traite de la diviſion & de l'autorité des Livres Saints. Il en marque l'ordre & le nombre, en fait connoître le ſujet & l'Auteur, & met en trois claſſes différentes tous les Livres de la Bible. Il appelle *Proto-Canoniques*, ceux qui ont toujours été regardés comme inſpirés; *Deutero-Canoniques*, ceux qui n'aiant pas été reçus autrefois comme canoniques ſoit par les Juifs, ſoit par toutes les égliſes Chrétiennes, ont été mis depuis dans le Canon des Chrétiens: & il appelle *Apocriphes*, les Livres qui ſe trouvent inſérés dans le corps de quelques Bibles, quoiqu'ils n'aient pas été & ne ſoient point reçus pour canoniques. Le ſecond livre de la Bibliotheque Sainte de Sixte de Sienne, eſt comme un Dictionnaire hiſtorique & alphabetique des Auteurs & des Ecrits, dont il eſt fait mention dans quelque endroit de la Bible. On y voit de grandes recherches qui prouvent l'érudition de l'Auteur. Le troiſiéme livre, eſt la maniere d'expliquer l'Ecriture-ſainte. Sixte de Sienne y traite des divers ſens de l'Ecriture & des différentes ſortes de Commentaires. Dans ſon quatriéme livre, il entreprend de faire connoître le nom, la qualité, la patrie de tous ceux qui ont écrit ſur les Livres ſacrés, depuis trois cens ans avant Jeſus-Chriſt, juſqu'après le milieu du ſeiziéme ſiécle. Le cinquiéme livre, eſt un recueil de Notes ſur quantité de paſſages de tous les livres de l'Ancien Teſtament, dans lequel il rapporte les explications & les ſentimens des ſaints Peres,

ou des Docteurs sur tous ces passages. Le sixiéme livre, est un Ouvrage de même nature sur le Nouveau Testament; & ces deux livres, selon M. Dupin, peuvent être considérés comme une espece de Commentaire sur toute la Bible. Le septiéme & le huitiéme livre de la Bibliotheque sainte, sont contre tous ceux qui ont attaqué l'autorité des livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. L'Auteur réfute leurs erreurs & répond solidement à leurs objections. Il mourut à Genes en 1569, âgé de quarante-neuf ans.

XIV.

XXIV. Barthelemi de Carranza Archevêque de Tolede. Sa Somme des Conciles & son Catechisme.

Un autre Dominicain célebre du même tems fut Barthelemi de Carranza, né en 1503 à la Mirande dans la Navarre. Il fut envoié au Concile de Trente en 1545, & prononça un discours en présence des Peres du Concile le premier Dimanche de Carême de l'année suivante. Il y soutint fortement que la résidence des Prélats étoit de droit divin, & il le prouva solidement par un Traité qui fut imprimé à Venise en 1547 & en 1562. Il fut élevé sur le Siége de Tolede en 1557, & assista à la mort l'Empereur Charles-Quint. Le soupçon mal fondé que l'on eut que ce Prince n'étoit pas mort Catholique, retomba sur Carranza. L'Inquisition le fit arrêter, & il fut retenu en prison pendant dix ans. Le Concile de Trente, comme nous l'avons dit ailleurs, ne put point obtenir la liberté d'un Prélat d'un si grand Siége, & qui étoit injustement accusé. Cet événement si surprenant montre combien étoit énorme le crédit de l'Inquisition sous Philippe II. L'Archevêque de Tolede ne fut mis en liberté que peu de tems avant sa mort, qui

arriva en 1576. Après avoir été dix ans en prison en Espagne, il fut conduit à Rome en 1567, où ses ennemis eurent le crédit de traîner en longueur le jugement de ce grand homme. Ce Prélat avoit toutes les vertus épiscopales dans un éminent dégré ; & l'injuste persécution que les Inquisiteurs d'Espagne lui firent souffrir, ne servit qu'à donner un nouvel éclat à sa piété. Son principal Ouvrage est sa Somme des Conciles, Ouvrage fort connu, qui a été imprimé plusieurs fois, & qui est d'autant plus utile, qu'il comprend beaucoup de choses en un petit volume. Son Catechisme Espagnol avoit été censuré par l'Inquisition d'Espagne : cependant aiant été porté à la Congrégation des Députés du Concile de Trente pour l'examen des livres, il y fut approuvé, & il y eut ordre de lui en donner une attestation en bonne forme.

XV.

XXV. Cornelius Jansenius premier Evêque de Gand, & célebre Commentateur de l'Ecriture.

Cornelius Jansenius né à Hulst en Flandres en 1510, fit ses premieres études à Gand & sa philosophie à Louvain. Il apprit les langues Hébraique, Grecque & Latine, afin de mieux entendre l'Ecriture-sainte à laquelle il vouloit s'appliquer. Il enseigna pendant douze ans la Théologie dans une Abbaïe de l'Ordre des Prémontrés ; & composa alors sa Concorde Evangelique avec son Commentaire, qu'il donnoit pour leçons aux Chanoines Réguliers de cette Abbaïe. Il fut envoié par Philippe II au Concile de Trente, & à son retour il fut nommé en 1568 premier Evêque de Gand après s'être acquitté dignement des devoirs de l'Episcopat pendant huit ans, il mourut à Gand l'an 1576, âgé de soixante-six ans.

Janſeniús de Gand eſt un des Auteurs du ſeiziéme ſiécle, qui a travaillé le plus utilement ſur l'Ecriture-ſainte. Il a fait une Paraphraſe des Pſeaumes avec des Notes très-étendues, & des argumens très-exacts. Il a fait encore des Commentaires ſur pluſieurs endroits de l'Ancien Teſtament. Mais ſon principal Ouvrage eſt ſa Concorde Evangelique, dont il s'eſt fait un grand nombre d'éditions. C'eſt la plus parfaite Concorde des quatre Evangeliſtes qui eût paru juſqu'alors. Il y a joint un Commentaire fort étendu ſur le texte, dans lequel il a recueilli ce qu'il a trouvé de plus remarquable dans les plus habiles Commentateurs tant anciens que modernes. Quoiqu'il inſiſte principalement ſur le ſens littéral de l'Ecriture-ſainte, il ne laiſſe pas de développer les ſens ſpirituels & moraux. Il y traite auſſi des queſtions de controverſe & de Théologie. C'eſt aſſurément un des meilleurs Commentaires que nous aions ſur l'hiſtoire de l'Evangile, & celui qui contient le plus de choſes utiles. Auſſi cet Auteur eſt-il généralement eſtimé, & paſſe pour un Commentateur ſavant, exact, clair & judicieux.

XVI.

XXVI. Maldonat Jéſuite. Ses Commentaires ſur l'Ecriture ſainte.

Jean Maldonat Eſpagnol, eut pour maître Dominique Soto. Après avoir fait ſes études à Salamanque, il y enſeigna la langue Grecque, la Philoſophie & la Théologie. En 156[illegible] il entra dans la Societé des Jéſuites. Il fut envoié l'année ſuivante à Paris, & y enſeigna avec beaucoup de réputation. Il eut des conférences avec les miniſtres Proteſtans, & alla à Poitiers pour travailler à y établir un College de Jéſuites. Il fut accuſé en Juſtice d'avoir fait faire au Préſident Montbrun de S[illegible]

André, qu'il avoit aſſiſté à la mort, un legs univerſel en faveur de ſa Société. Le Parlement rendit en ſa faveur un Arrêt, dont le principal motif eſt la réputation de l'accuſé. Aiant agité la queſtion de l'Immaculée Conception de la Vierge, comme une queſtion problématique, la Faculté de Théologie lui en fit un crime, prétendant qu'il étoit de foi que la Sainte Vierge avoit été exempte du péché originel. Pierre de Gondi Evêque de Paris déclara par une Sentence, que Maldonat n'avoit rien avancé contre la Foi, dans ce qu'il avoit dit ſur la Conception. Cette Sentence déplut à la Faculté de Théologie, qui avoit du zéle pour ſoutenir l'opinion de l'immaculée Conception de la Vierge, & qui continua de la ſoutenir comme un article de Foi. L'Evêque de Paris excommunia le Doien & le Syndic de la Faculté, qui en appellerent comme d'abus au Parlement. La cauſe y fut plaidée en préſence de l'Evêque de Paris; il fut ordonné que ces deux Docteurs ſeroient abſous *ad cautelam*, & l'affaire n'eut pas d'autre ſuite.

Maldonat prit néanmoins la réſolution de quitter Paris, & ſe retira à Bourges, où il s'appliqua uniquement à travailler ſur l'Ecriture-ſainte. Il compoſa dans cette retraite ſes Commentaires ſur les quatre Evangiles & ſur les petits Prophétes. Grégoire XIII le fit venir à Rome, pour travailler à l'édition de la Bible Grecque. Il fut trouvé mort dans ſon lit le cinquiéme de Janvier 1583, à l'âge de quarante-neuf ans. Son Commentaire ſur les quatre Evangiles fut d'abord imprimé à Pont à-Mouſſon en 1596, puis a Breſſe en Italie en 1598, à Lyon en 1601, à Mayence vers le même tems, & à Paris en 1617. Les éditions qui

ont été faites depuis, ont été corrompues en quelques endroits. Ce Commentaire eſt fait avec beaucoup d'exactitude & de jugement. L'Auteur attaque ſouvent les explications de Calvin & de Beze. Il a compoſé un autre Commentaire ſur les Prophétes, Jéremie, Baruch, Ezechiel & Daniel, & ſur les Pſeaumes. On a encore d'autres Ouvrages de Maldonat, pluſieurs Traités de Théologie & des Lettres écrites avec élégance. Il n'eſt point exact ſur les vérités de la Grace, & il oſe quelquefois avouer que ſaint Auguſtin n'eſt pas du ſentiment qu'il embraſſe ſur cette matiere; ſuivant en cela l'eſprit de la Société dont il étoit membre.

XVII.

XXVII. Jean Reuchlin Louis Vivés.

Jean Reuchlin Allemand, eſt un des premiers qui ait fait revivre avec les Belles Lettres & la connoiſſance des Langues, l'étude de l'Ecriture-ſainte & des Peres de l'Egliſe. Il mourut à Tubinge en 1522, âgé de ſoixante-ſept ans. Il paſſe pour un des plus ſavans hommes de ſon tems. C'eſt le premier qui ſe ſoit appliqué à étudier les livres des Juifs, & leur ſcience cabaliſtique. Il poſſédoit à fond le grec & l'hebreu, & parloit avec beaucoup d'éloquence. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages pleins d'érudition. Le principal eſt celui qui eſt intitulé : De la parole merveilleuſe, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne.

Louis Vivès excelloit dans les Belles-Lettres auſſi bien que Reuchlin. Il étoit de Valence en Eſpagne : il fit ſa philoſophie à Paris, & enſeigna à Louvain. Le Roi d'Angleterre Henri VIII l'apella auprés de lui pour inſtrui-

re

re ſa fille, la Princeſſe Marie. Il fut diſgracié à l'occaſion du divorce de ce Prince, contre lequel il parla librement. Il a laiſſé cinq Livres de la vérité de la Religion Chrétienne, & un Commentaire ſur les livres de la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin. Il a fait vingt livres ſur la corruption & la décadence des Arts & des Sciences, où l'on trouve une grande érudition jointe à une critique judicieuſe.

XVIII.

XXVIII. Autres Auteurs. Surius Chartreux.

Laurent Surius nâquit à Lubeck en 1522. Il fit ſes études à Cologne, & entra dans l'Ordre des Chartreux à l'âge de vingt ans. Il s'appliqua d'abord à traduire d'Allemand en Latin les Ouvrages de Taulere & de quelques autres Auteurs; & enſuite il recueillit en un volume les Homelies de pluſieurs Docteurs de l'Egliſe. Il fit une Collection des Conciles en quatre volumes, & commença à travailler à un Recueil des Actes des Saints. Ce dernier Ouvrage fut imprimé à Cologne en ſept volumes en 1569. On ne peut aſſez admirer le travail immenſe de ce Chartreux, qui a entrepris & achevé des Ouvrages ſi conſidérables. Il mourut à Cologne en 1578.

XXIX. Louis de Grenade.

Louis, ſurnommé de Grenade, parce qu'il étoit né en cette ville au commencement du ſeiziéme ſiécle, entra de bonne heure dans l'Ordre de ſaint Dominique. Il fut très-conſidéré des Rois de Caſtille & de Portugal. Son éloquence brilla également dans la Chaire & dans ſes Ouvrages. Le Pape Gregoire XIII diſoit de ſes Ecrits, que par eux ce ſaint Religieux avoit opéré de plus grands miracles, que s'il eût rendu la vie aux morts & la vue aux aveugles. Il refuſa toujours perſéveramment

toutes les dignités ecclésiastiques qu'on lui offrit. Nous avons eu occasion de parler de lui dans la vie de Dom Barthelemi des Martyrs. Louis de Grenade mourut le dernier de Décembre 1588. Ses principaux Ouvrages sont le Guide des Pécheurs; le Mémorial de la vie Chrétienne; un Traité de l'Oraison; un Catéchisme fort étendu; une Instruction pour les Prédicateurs; un Traité du devoir des Evêques, & des Sermons. Tous ces Ouvrages sont fort estimés des Savans & font la consolation des ames pieuses. Saint Charles Borromée y puisoit les instructions qu'il faisoit à son peuple, & saint François de Sales ne se lassoit pas de les étudier, & en conseilloit la lecture comme infiniment utile. Tout le monde convient que Louis de Grenade avoit une piété éminente, & que ce grand homme a rendu à l'Eglise de très-importans services. Outre les Ecrits dont nous avons parlé & qui sont très propres à faire connoître sa grande vertu; il a aussi composé la Vie du saint Prêtre Avila dont nous allons parler.

XXX. Jean d'Avila célebre Prédicateur.

Jean d'Avila, étoit né dans un bourg de l'Archevêché de Tolede. Après avoir étudié en Droit dans l'Université de Salamanque, il alla à Alcala où il eut pour maître en Philosophie Dominique Soto. Il distribua tous ses biens aux pauvres après la mort de ses parens & se consacra à la prédication de l'Evangile avec tant de zéle, qu'on lui donna le surnom d'Apôtre d'Andalousie. Ses Sermons produisirent de grands fruits. Il écrivit des lettres spirituelles & des Traités de piété, qui ont été traduits en diverses langues. Le célebre M. Arnauld d'Andilli nous en a donné une excellente traduction en François. D'Avila fut so

infirme pendant les dix ſept dernieres années de ſa vie. Il mourut le dixiéme de Mai 1569.

XXXI. Dominique Bannès célebre Dominicain, & Sanctes Pagninus du même Ordre.

Dominique Bannès étudia à Salamanque, & y prit à l'âge de quinze ans l'habit religieux dans l'Ordre de ſaint Dominique. Il fit dans la Théologie des progrès, qui l'ont fait regarder comme un des plus habiles interpretes de ſaint Thomas. Il a compoſé cinq ou ſix volumes *in-folio* ſur la Somme de ce ſaint Docteur. Il fut confeſſeur de ſainte Thereſe, & enſeigna pendant plus de quarante ans la Théologie à Alcala, à Valladolid, & à Salamanque. Ce fut lui qui s'éleva avec le plus de zéle contre le Jéſuite Montémajor, qui oſoit attaquer la précieuſe doctrine de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas ſur la Grace. Il mourut au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle.

Nous joindrons ici à ce ſavant Dominicain un autre Auteur illuſtre du même Ordre, qui eſt Sanctes Pagninus, qui nâquit à Lucques en Toſcane vers 1470, & mourut à Lyon en 1541. Pendant près de quarante ans il prêcha la parole de Dieu avec beaucoup de fruit. Il fut très-conſidéré de Leon X, qui le choiſit pour être un des profeſſeurs des langues Orientales à Rome. Il a traduit en latin l'Ancien Teſtament ſur l'Hebreu, & le Nouveau Teſtament ſur le Grec. Il a fait auſſi une eſpece de Dictionnaire intitulé : le Tréſor de la Langue Sainte. Cet Auteur n'avoit pas moins de piété que de ſcience & d'érudition.

XIX.

XXXII. Spagnoli. Saiſſel. Silveſtre de Prierio.

Nous marquerons ici les noms de pluſieurs Auteurs Eccléſiaſtiques, ſur leſquels il ne nous eſt pas poſſible de nous étendre.

Jean-Baptiſte Spagnoli, ſurnommé le Man-

toüan, parce qu'il étoit de Mantoüe, entra dans l'Ordre des Carmes, & en fut fait Géné-ral. Il mourut en 1516. Ses Œuvres poëtiques ont été imprimées à Paris en deux volumes in folio. Il avoit un talent extraordinaire pour faire des vers, & en a fait un nombre prodi-gieux.

Claude Saiſſel, Maître des Requêtes, de-vint Evêque de Marſeille, puis Archevêque de Turin. Il mourut en 1520. On a de lui un Traité contre les Vaudois, trois livres de la Providence Divine; un Traité des Devoirs des Rois; un autre ſur l'état de la France; une Hiſtoire de Louis XII; pluſieurs Traductions Françoiſes des Anciens, & entre-autres de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe; un Com-mentaire moral, très-étendu ſur les trois pre-miers chapitres de l'Evangile de ſaint Luc; des Commentaires ſur le Droit, dans lequel il étoit très-habile. Il entreprit l'Hiſtoire des Vaudois, pour déſabuſer un grand nombre de ſes Diocéſains attachés à cette Secte, que tou-tes les Puiſſances n'avoient pu détruire depuis plus de deux cens ans qu'elle ſubſiſtoit.

Silveſtre de Prierio de l'Ordre des Frères Prêcheurs, devint Maître du ſacré Palais, Général de ſon Ordre, & mourut en 152[illegible]. Il a écrit contre Luther; a compoſé une Som-me morale, appellée Silveſtrine; a fait une Défenſe de la doctrine de ſaint Thomas; des Sermons ſur les Epîtres & Evangiles, & ſur les Fêtes des Saints pour toute l'année, ſous le titre de Roſe d'or; un Traité des Prodi-ges Diaboliques, un autre des Exorciſmes, & pluſieurs ſur divers ſujets de morale & de pieté.

XXXIII. Paul Cortez. Paul Cortez, Protonotaire Apoſtolique, fait un Commentaire ſur les livres des Sen-

ces & un Traité de la Dignité des Cardinaux. Vimphelinge. Jacques Vimphelinge nous a laiſſé un Traité curieux ſur les Hymnes, un ſur l'éducation de la jeuneſſe & pluſieurs autres.

Antoine de Lebrixa.

Antoine de Lebrixa étoit un ſavant univerſel, & il a compoſé des Ecrits de tout genre. Son principal Ouvrage de Théologie, eſt un recueil d'obſervations critiques ſur pluſieurs paſſages de l'Ecriture-ſainte. Il a été imprimé pluſieurs fois, & inſeré dans les grands critiques d'Angleterre. Le Cardinal Ximenès l'avoit fait travailler à ſa Polyglotte. Il avoit une fille ſi ſavante, que quand il ne pouvoit faire ſa leçon dans l'Univerſité d'Alcala, elle la faiſoit pour lui.

XXXIV. Ugonius. Chriſtophe Marcel.

Matthias Ugonius, Evêque de Famagouſte en Chypre, a écrit un Ouvrage conſidérable ſur les Conciles, connu ſous le nom de *Synodia Ugonia*, approuvé par un Bref de Paul III en 1523. C'eſt un des meilleurs livres qui aient été faits ſur ce ſujet dans le ſeiziéme ſiécle. Il dit dans ſa Préface, que le mépris que l'on a pour les Eccléſiaſtiques, vient de leur déreglement & du peu de zéle que l'on fait paroître pour le rétabliſſement de la Diſcipline, que l'on ne peut procurer que par le moien des Conciles. Il établit l'autorité & la néceſſité des Conciles Généraux, par le paſſage de ſaint Grégoire où il dit, qu'il reſpecte les quatre premiers Conciles Généraux comme les quatre Evangiles, & par le Decret du Concile de Conſtance. Il prend pour régle de ſes déciſions ſur cette matiere, les Décrets de ce célebre Concile, & réfute le Cardinal de la Tour Brûlée. Il prouve la ſupériorité du Concile au-deſſus du Pape, & s'éleve contre les maximes des Ultramontains.

Christophe Marcel, élu Archevêque de Corfou, est le premier qui ait publié l'Ordre Romain. Cet Ouvrage avoit été dressé par Augustin Picolomini; & Marcel qui le donna au public, fut accusé d'avoir voulu se l'attribuer.

XXXV. Le Fevre d'Etaples. Jacques Merlin.

Jacques le Fevre, surnommé d'Etaples lieu de sa naissance, qui est un petit bourg en Picardie, fut un des premiers qui firent revivre dans l'Université de Paris le goût des études solides. Aiant été accusé de favoriser les nouveautés de Luther, il fut obligé de sortir de Paris & fut dégradé du Doctorat. Il ne se sépara pas de l'Église, & mourut fort âgé en 1537. Il a composé des Commentaires sur plusieurs portions de l'Ecriture-sainte, & un particulier à cinq colonnes. Son grand adversaire fut Noel Beda, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, qui s'attira des affaires fâcheuses par son extrême vivacité. Il attaqua la Dissertation que le Fevre avoit faite, pour prouver que Marie Magdeleine dont il est parlé au chapitre huitiéme de saint Luc, la femme pécheresse dont il est fait mention au chapitre septiéme du même Evangeliste, & Marie sœur de Lazare, sont trois femmes différentes. Le Fevre s'élevoit en cela contre le préjugé universel, & sa Dissertation fit beaucoup de bruit; tant parce que l'orthodoxie de le Fevre étoit suspecte, que parce que l'on craignoit les moindres innovations dans les commencemens du Lutheranisme. Mais quand les esprits furent un peu plus tranquilles, on commença à goûter le sentiment de le Fevre, qui devint ensuite celui des meilleurs critiques.

Jacques Merlin de Limoges, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, fut Cha-

noine de Notre-Dame. Il eſt le premier qui en donnant au public les Ouvrages d'Origene, ait entrepris de faire ſon apologie. Il eſt auſſi le premier qui ait entrepris de donner une Collection de tous les Conciles. Il y en a eu trois éditions. Il a auſſi donné les Ouvrages de Richard de ſaint Victor, ceux de Pierre de Blois, & de Durand de ſaint Pourçain.

XXXVI. Clichtoüe, Eckius. Le Cardinal Sadolet. Autres Auteurs.

Joſſe Clichtoüe, l'un des plus célebres Controverſiſtes du ſeiziéme ſiécle, étoit Docteur de la Maiſon de Navarre. Il eſt le premier des Théologiens de Paris qui ait écrit contre Luther, & il s'eſt acquis une grande réputation par ſa ſcience & ſa piété. Il mourut en 1543. Outre ſes Ouvrages contre Luther, il a compoſé pluſieurs Ecrits ſur divers ſujets de morale, & a publié les Sermons de ſaint Céſaire d'Arles & les Œuvres de ſaint Jean Damaſcene.

Eckius né en Souabe, fut auſſi un des plus zélés défenſeurs de la Foi contre les nouveaux hérétiques, & n'a ceſſé d'écrire contre eux ſur toutes les matieres controverſées. Il mourut à Ingolſtad en 1543.

Le Cardinal Sadolet étoit Orateur, Philoſophe & Poëte. Il a compoſé pluſieurs Ecrits, entre autres, un Dialogue ſur l'Epître aux Romains & un grand nombre de Lettres. On ſçait que ſon ſtyle approche de celui de Ciceron. Il fut lié etroitement avec Bambo & Cortez, qui comme lui s'appliquerent à écrire avec beaucoup d'élegance & de pureté. Auguſtin Stenchus, né à Engubia en Italie, a fait de ſavans Commentaires ſur l'Ecriture-ſainte. Pierius Valerianus s'eſt beaucoup appliqué à une matiere peu importante, mais qu'il traita avec une éloquence & une érudition, qui prouvent

combien on s'appliquoit alors à toutes sortes de sciences & de recherches. Quelqu'un s'étoit avisé d'écrire contre l'usage de porter une longue barbe, & prétendoit que les Prêtres étoient obligés de la faire raser. Le zéle de Valerianus s'enflamma à cette occasion, & il fit sur ce sujet un Traité très-curieux en faveur des longues barbes. Il est étonnant dans quel détail il entra sur cette matiere, & combien il avoit recueilli d'autorités pour soutenir son sentiment.

XXXVII. Jean Cochlée. François Titelman. Ambroise Catharin.

Jean Cochlée né à Nuremberg, est celui de tous les Controversistes de son tems, qui a livré le plus de combats soit de vive voix, soit par écrit, à tous les hérétiques du seiziéme siécle. Pendant plus de trente ans, il n'a cessé de travailler contre eux & d'écrire pour la défense de l'Eglise. Il a laissé des Ouvrages sur tous les points controversés : mais ils sont aujourd'hui assez peu connus.

François Titelman, de l'Ordre des Freres Mineurs & Docteur de Louvain, alla à Rome en 1537, & embrassa la Réforme des Capucins. Il vêcut d'une maniere très-édifiante, & composa un grand nombre d'Ouvrages sur l'Ecriture-sainte, & sur divers sujets de piété. Jean Ferus aussi de l'Ordre des Freres Mineurs, a écrit des Commentaires sur l'Ecriture-sainte.

Ambroise Catharin, de l'Ordre de saint Dominique & Evêque de Conza, assista au Concile de Trente. Nous avons de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, où l'on voit la science & l'érudition de l'Auteur. Il est très-hardi dans ses sentimens, & n'est point effraié de s'écarter du sentiment commun des Théologiens, pour suivre des routes nouvelles. C'est ce qui paroit sur-tout dans son système de la prédestination.

XXXVIII. Iſidore Clarius. Alphonſe de Caſtro. Robert Canalis. Campege.

Iſidore Clarius, ſavant Benedictin, s'étant appliqué à l'étude des langues, travailla ſur l'Ecriture-ſainte. Il entreprit de réformer la Verſion Vulgate, & de faire des Notes littérales ſur les endroits un peu difficiles. Il a corrigé plus de huit mille paſſages. Ses Notes ſont une preuve de l'érudition de l'Auteur. Son Ouvrage eſt un des plus ſavans, des plus ſolides & des plus utiles qui aient été faits ſur la Bible. Il fut envoié au Concile de Trente, où il ſe rendit recommandable par ſa piété & par ſon éloquence. Il prononça pluſieurs Diſcours qui furent très goûtés. On a de lui un grand nombre de Sermons, dont pluſieurs furent imprimés de ſon vivant, & les autres après ſa mort.

Alphonſe de Caſtro Eſpagnol, de l'Ordre de ſaint François, fut un des plus célebres prédicateurs d'Eſpagne. Il fut nommé à l'Archevêché de Compoſtelle ; mais il mourut avant que d'en avoir pris poſſeſſion. Son grand Ouvrage eſt un Traité des héréſies, diviſé en quatorze Livres. Il fut imprimé pluſieurs fois en France, en Allemagne & en Italie.

Robert Canalis Pariſien, fut élevé ſur le Siége d'Avranches en 1532. Il fut un des plus grands ornemens de l'égliſe de France par ſon érudition & les ſavans Ouvrages qu'il a donnés au public. Il a laiſſé une Hiſtoire de France écrite en latin, & pluſieurs Traités de controverſes contre les nouveaux hérétiques.

Thomas Campege Evêque de Feltri, qui aſſiſta à la premiere ouverture du Concile de Trente, a compoſé pluſieurs Traités ſur divers points de la diſcipline eccléſiaſtique. Le plus conſidérable eſt celui de l'autorité des ſaints Conciles. Il eſt moins partial que la plûpart

XX.

XXXIX. Charles du Moulin, célebre Juriſconſulte, a publié des Ouvrages importans ſur la diſcipline de l'Egliſe, qui ont fait beaucoup de bruit, & qui le font mettre au rang des Auteurs eccléſiaſtiques. Ses principaux Ouvrages qui ont rapport à la Religion, ſont un Traité ſur l'uſure, une Conſultation où il expoſe les raiſons qui doivent empêcher qu'on ne reçoive en France les Jéſuites; une Concorde des quatre Evangeliſtes; un Traité de la dignité de la Théologie & des Loix; des Notes ſur le Decret de Gratien & ſur les Decretales; une Plainte rendue contre les Calviniſtes. Cet Auteur avoit des défauts; mais il avoit auſſi des qualités fort eſtimables. Cujas blâme ſon ſtyle; mais l'idée trop avantageuſe que du Moulin avoit de ſa ſcience, étoit encore plus blâmable. Il avoit paru favoriſer les Calviniſtes dans ſes Notes ſur les Evangiles; mais il ſe déclara enſuite ouvertement contre leur ſecte. Il mourut en 1597. Tous ſes Ouvrages ont été imprimés pluſieurs fois à Paris. La derniere édition eſt en cinq gros volumes.

Charles du Moulin Juriſconſulte. Les freres du Tillet.

Les deux freres du Tillet, originaires d'Angoûleme, avoient tous deux le même nom de Jean, la même inclination pour l'étude, & compoſerent l'un & l'autre des Ouvrages pleins d'érudition, moururent dans le même lieu, la même année, le même mois. L'un fut Greffier en chef du Parlement de Paris, & s'appliqua particulierement à l'étude du Droit civil & des antiquités du Roiaume de France; & l'autre fut Evêque de Meaux, après l'avoir été de S. Brieux. Il a compoſé des Ecrits ſur

la Religion, & a publié les Canons des Apôtres, treize Conciles en grec, les Œuvres de Lucifer de Cagliari, l'Exhortation à la pénitence de ſaint Pacien de Barcelone; les Livres Carolins, & une Chronique des Rois de France depuis Pharamond juſqu'à Henri II. Nous avons du Greffier du Parlement, entre autres Ouvrages, une Inſtitution du Prince Chrétien à ſes enfans, des Mémoires ſur les libertés de l'Egliſe Gallicane; une Hiſtoire des Albigeois extraite du tréſor des Chartres; des Mémoires & des Recherches ſur pluſieurs Antiquités de la France.

XXI.

XL. Jean le Mercier. Claude d'Eſpenſe.

Jean le Mercier d'Uſez en Languedoc, quitta l'étude de la Juriſprudence dans laquelle il ſe diſtinguoit, pour s'appliquer à l'étude des langues Hebraïque & Caldaïque, afin d'entendre l'Ecriture-ſainte. Il fut choiſi pour Profeſſeur des langues Hebraïques & Caldaïques au College Roial. Il profeſſa avec tant d'éclat, que l'on alloit en foule à ſes leçons. Les Juifs ſe mettoient parmi ſes auditeurs, & avouoient qu'il avoit une connoiſſance parfaite de l'Hebreu. Il a laiſſé un grand nombre de Commentaires ſur l'Ecriture-ſainte, qui ont été imprimés après ſa mort. On a auſſi de lui des Tables ſur la Grammaire Caldaïque; un Alphabet Hebraïque; un Traité des Accens de l'Ecriture-ſainte; une Grammaire Caldaïque avec des Abbreviations, & des Notes ſur le Tréſor de Pagnin.

Claude d'Eſpenſe nâquit à Châlons ſur Marne, d'une famille noble. Il fut Recteur de l'Univerſité de Paris, & enſuite Docteur de la Maiſon de Navarre. Le Cardinal de Lorraine

qui se l'étoit attaché, le mena à Rome, où il fut si fort estimé de Paul IV, que ce Pape avoit quelque dessein de le faire Cardinal. « Tou-» tes les fois, dit-il depuis, qu'il me souvient » de cette courte fumée, & du bruit qui pour » lors me passa devant les yeux, d'un honneur » si grand & si gratuit, que tels si cherement » marchandoient, & ne l'emporterent; autant » de fois je remercie Dieu de ce qu'il ne per-» mit pas que le Pape exécutât la volonté qu'il » avoit de me faire tant de bien, ou plutôt tant » de mal. » Il assista au Colloque de Poissi, & eut beaucoup de part à tout ce qui se fit en France pour la conservation de la Foi catholique. Il mourut en 1571, & fut enterré dans l'église de saint Côme, où l'on voit encore son épitaphe. Nous avons de lui un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul à Timothée & à Tite, composé de deux parties. Il explique dans l'une le texte de l'Apôtre par des Notes judicieuses & savantes, sur chaque mot, pour en faire connoître le sens & la force. Il a recours au texte Grec & cite souvent les Peres. Il traite dans l'autre partie plusieurs belles questions touchant la hierarchie & la discipline de l'Eglise, par des dissertations ausquelles il a donné le nom de Digressions. Dans une Note sur le sens littéral, il explique la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, de la même maniere que saint Augustin dont il cite les passages, ajoutant aux explications de ce Pere celle de Jean Damascene, qui distingue la volonté antécedente & la volonté conséquente. Il suit toujours saint Augustin sur les Mysteres de la Grace & de la Prédestination, & dit qu'il faut lire avec précaution les Ouvrages des Peres Grecs, sur le libre-arbitre. On sçait que

la plûpart de ces ſaints Docteurs avoient à combattre les Manichéens, qui détruiſoient le libre-arbitre ; & que les Pélagiens n'avoient point encore paru. L'Auteur fait de belles réflexions ſur la vie ſainte que doivent mener les Evêques, & ſur les devoirs attachés à leur dignité. Il a compoſé un grand nombre d'autres Ouvrages, dont les principaux ſont, ſix Livres de la Continence; cinq ſur l'adoration de l'Euchariſtie ; un Traité ſur l'Antiquité & les Auteurs des Collectes. La plûpart de ſes Ecrits ne ſont que des Recueils, où il ne fournit preſque rien de ſon fonds ; mais dans leſquels il met dans un bel ordre quantité de paſſages choiſis, ſur les ſujets dont il parle.

XLI. Medina. Baudouin. Le Cardinal Hoſius. Durant.

Michel Medina Eſpagnol, Religieux de ſaint François, étoit habile dans la Théologie, dans l'Hiſtoire & les langues Orientales. Son principal Ouvrage eſt un Traité de la Foi, diviſé en ſept livres. Cet Auteur paroît fort verſé dans la lecture des Peres & des Conciles. Il mourut vers l'an 1580. Quelques Auteurs regardent un autre Ecrivain du même nom, comme celui qui a le premier enſeigné l'erreur du probabiliſme, dont ils firent la naiſſance & la premiére époque en 1577. C'eſt un événement fort remarquable, à cauſe de l'uſage que les Caſuiſtes relâchés ont fait de cette doctrine, particuliérement dans le dix-ſeptiéme ſiécle, pour corrompre toute la morale.

François Baudouin poſſédoit bien l'Antiquité Eccléſiaſtique. Nous avons de lui des Notes ſur S. Optat, & l'Hiſtoire de la Conférence de Carthage ; la Préface & les Notes ſur l'Hiſtoire des Vandales, par Victor de Vite, & des Ecrits contre Beze & Calvin.

C'eſt lui qui a commencé à traiter avec nobleſſe la Juriſprudence, dans laquelle il étoit fort habile. Il mourut à Paris en 1572, âgé de cinquante-trois ans.

Le Cardinal Hoſius Polonois, que Pie IV choiſit pour un des Préſidens du Concile de Trente, fut un des meilleurs Controverſiſtes du ſeiziéme ſiécle. Ses Ouvrages ſont eſtimés, & ont été recueillis en deux volumes.

Jean Eſtienne Durant, Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, qui fut maſſacré par les Ligueurs, a compoſé un Traité des Rits ſacrés de l'Egliſe, qui eſt devenu très-commun, & a été imprimé pluſieurs fois. Quelques Ecrivains ont cru que le fond de l'Ouvrage étoit du ſavant Pierre Danès. Ce Traité eſt une preuve de la grande érudition de l'Auteur.

XLII. Autres Auteurs Eccléſiaſtiques.

Ciaconius étoit de Tolède, où il nâquit en 1525. Il alla à Rome ſous le Pontificat de Grégoire XIII, & fut chargé par ce Pape du ſoin de revoir & de corriger la Bible, le Décret de Gratien, les Ouvrages des Peres & des anciens Auteurs, que l'on réimprimoit au Vatican. Il avoit un talent merveilleux pour rétablir les paſſages tronqués, & expliquer ceux qui étoient difficiles. Quoiqu'il fût très-ſavant, il avoit encore plus de modeſtie que d'érudition.

Jacques de Billi nâquit à Guiſe, dont ſon pere étoit Gouverneur. Il fut pourvû de l'Abbaye de ſaint Michel en l'Herm, & travailla dans ce Monaſtére avec ſuccès ſur les Peres Grecs. Il a donné une très-belle édition de ſaint Grégoire de Nazianze, & en a traduit les Œuvres. Sa verſion paſſe pour un modéle de traduction parfaite. Il a auſſi traduit les Lettres de ſaint Iſidore de Peluſe, & divers

Ouvrages de saint Chrysostome, de saint Basile, de saint Jean Damascene. Il a fait encore d'excellentes Remarques sur les Peres Grecs. Son frere Jean de Billi Chartreux, a aussi traduit quelques Ouvrages des Peres.

Nicolas Sanderus Anglois, a composé un grand nombre d'Ouvrages. Les deux plus considérables sont, l'Histoire du schisme d'Angleterre, & son Traité de la Monarchie visible. Quoique le fond de l'histoire des révolutions de la Religion arrivées en Angleterre, soit véritable, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il écrit avec trop de vivacité pour un historien. Il avance quelques faits, qui paroissent peu exacts. Dans l'Ouvrage de la Monarchie visible, il soutient tous les principes des Ultramontains sur la puissance du Pape.

Gentien Hervez, assista au Concile de Trente, où il prononça quelques discours. Le Cardinal de Lorraine le fit Chanoine de Reims. Il a traduit en latin un très-grand nombre d'Ecrits des Peres Grecs, & a composé quelques Ouvrages. Il mourut en 1584, fort âgé.

Jacques Molanus Docteur de Louvain, s'acquit beaucoup de réputation par le Martyrologe d'Usuard, qu'il donna avec des Notes, & plusieurs autres Ouvrages curieux & utiles.

Adrichomius Hollandois, a composé un Théâtre de la Terre-Sainte & de l'histoire de la Bible. On n'avoit point encore fait de Geographie Sainte si exacte & si complette que la sienne : c'étoit un chef-d'œuvre en ce tems-là. Quoique l'on ait fait depuis plusieurs découvertes, son Ouvrage sera toujours estimé, aussi-bien que sa Description de la ville de Jérusalem.

Sigonius, ſi célebre par ſes Ecrits ſur les Antiquités Romaines, a fait auſſi quelques Ouvrages ſur des matieres eccléſiaſtiques, un Traité de la République des Hebreux, & une Hiſtoire des Evêques de Bologne.

Antonius Auguſtinus Eſpagnol, donna à l'âge de vingt-cinq ans, ſon livre intitulé: *Emendationes & opiniones Juris civilis*, qui lui acquit une grande réputation. Il fut Evêque de Lerida & enſuite Archevêque de Tarragone. Il étoit ſavant & vertueux. On voit le catalogue de toutes ſes Œuvres, à la fin de ſon Traité de la Correction de Gratien. Cet Ouvrage eſt d'un travail prodigieux & d'une grande exactitude. M. Baluze nous en a donné une nouvelle édition en 1672, avec des Notes fort ſavantes. Antonius Auguſtinus a fait auſſi un Abrégé du Droit Canon, a donné au public les anciennes Collections des Decretales, & les Canons Pénitentiels, avec des Notes pleines d'érudition.

Navarrus, ainſi nommé parce que ſon pere & ſa mere étoient de Navarre, enſeigna longtems le Droit à Toulouſe, à Salamanque & à Conimbres. On le conſultoit de tous côtés, & l'on faiſoit grand cas de ſes déciſions. Il a donné au public trois gros volumes ſur le Droit Canonique & ſur la Morale. Cet Auteur eſt un des premiers Caſuiſtes relâchés.

Pamelius, né à Bruges en 1536, a publié les Œuvres de Tertullien & celles de ſaint Cyprien. Il traite dans ſes Notes pluſieurs queſtions de diſcipline & de controverſe. Il a auſſi donné au public le Micrologue & les Inſtitution Divines de Caſſiodore. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages, dont celui qui lui fait le plus d'honneur, eſt la Liturgie des Latins.

Guillaume Lindanus Evêque de Ruremonde, s'eſt rendu illuſtre non-ſeulement par ſon zéle pour la défenſe de la Foi, & pour le ſalut de ſon troupeau, mais auſſi par un grand nombre d'excellens Ouvrages de Controverſe, dont le plus conſidérable eſt la Panoplie Evangelique, diviſée en cinq livres. Il a fait encore pluſieurs Ouvrages de morale & de piété. Il paſſe pour un des meilleurs controverſiſtes du ſeiziéme ſiécle.

Galeſinius, a travaillé à corriger le Martyrologe Romain, & l'a publié à Milan ſous les yeux de ſaint Charles, avec qui il travailloit au rétabliſſement de la diſcipline. Ce Martyrologe n'eſt pas fort exact. Il a fait d'autres Ouvrages, & a donné une édition de l'Hiſtoire de Sulpice Severe, & des Actes de l'égliſe de Milan. Enfin on a de lui une hiſtoire des Papes ſous le titre de Théâtre Pontifical.

André Vega, de l'Ordre des Freres Mineurs, étoit Profeſſeur à Salamanque. Il aſſiſta au Concile de Trente, & eut beaucoup de part aux Decrets ſur la juſtification. Il en fit une Défenſe diviſée en quinze Livres, où il traite fort au long la matiere de la juſtification, & celles qui y ont rapport.

Flaminius Nobilius, travailla beaucoup aux Editions des Bibles, que le Pape Sixte V fit faire à Rome. Il entreprit de rétablir l'ancienne Verſion vulgate, ſur les paſſages cités par les Peres, ou ſur le texte des Septante, & en fit faire une édition à Rome en 1588. Il y a joint des Notes, où il rapporte les fragmens des anciens Peres Grecs. Il mourut peu de temps après qu'il eut achevé ce grand travail.

Claude de Saintes, fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris en 1555. Le

XLIII. Suite des

Auteurs Ecclésiastiques.

Cardinal de Lorraine son protecteur l'emploia au Colloque de Poissi, & l'envoia au Concile de Trente. Il s'acquit beaucoup de réputation par ses Ecrits, par ses Sermons, & par ses disputes contre les hérétiques. Il fut élevé sur le Siége d'Evreux en 1575. Il embrassa le parti de la Ligue, & fut pris dans la ville de Louviers par les gens du Roi Henri IV. On trouva parmi ses papiers un Ecrit, où il osoit justifier l'assassinat d'Henri III. On vouloit lui faire son procès; mais le Cardinal de Bourbon & quelques autres Prélats aiant intercedé pour lui, il fut seulement condamné à une prison perpétuelle. Il y mourut en 1591. L'opiniâtreté avec laquelle il a soutenu un très mauvais parti, n'empêche pas qu'il n'ait établi la Foi de l'Eglise contre les Calvinistes, d'une maniere très-solide. Le plus considérable de ses Ouvrages est un grand Traité sur l'Eucharistie en dix parties. C'est le plus complet & le plus exact de ceux qui avoient paru jusqu'alors sur cette importante matiere. Il compose un gros volume *in-folio*.

Pierre Pithou, né à Troies en Champagne, eut pour maître dans la Jurisprudence le célebre Cujas. C'étoit un des plus savans hommes de son siécle. Il eut part à toutes les affaires importantes, à cause de sa grande réputation de prudence & de probité : mais sa modestie lui fit toujours refuser les emplois éclatans. Il travailla avec beaucoup de zéle à soumettre Paris au Roi Henri IV. Il mourut en 1596. Nous ne parlerons que des Ouvrages qu'il a faits par rapport à la Religion. Il a donné dans un de ses Ecrits, une connoissance exacte des Auteurs de la Version des livres de la Bible. Cet Ouvrage se trouve dans le huitiéme tome

des Critiques d'Angleterre. Il a fait l'hiſtoire de la Controverſe ancienne, ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit. Son *Comes Theologus* eſt un excellent recueil des maximes des Peres, ſur les principaux points de la Religion Chrétienne. Il a travaillé avec ſuccès ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane, a fait une réviſion du Code ancien des Canons de l'Egliſe Romaine. On a imprimé cet Ouvrage dans le ſiécle dernier. Enfin il a donné au public pluſieurs Ouvrages d'anciens Auteurs eccléſiaſtiques, qu'il a revus & corrigés ſur les manuſcrits.

Gilbert Genebrad, né à Riom en Auvergne, fut élevé ſur le Siége d'Aix par la faction des Ligueurs, & enſuite chaſſé par Arrêt du Parlement. Il mourut en 1597. Nous avons de lui une Chronologie ſacrée, avec des Tables plus exactes que celles qui avoient paru avant lui; divers Traités de controverſe; un Commentaire ſur les Pſeaumes; des traductions d'Ouvrages de Rabins; une Edition d'Origene en latin, & celle de quelques autres Ouvrages des Peres & de quelques Liturgies; une Introduction pour lire l'hebreu & les langues Orientales ſans points, & des Notes ſur la Grammaire hebraïque.

Arias Montanus Eſpagnol, étoit très-habile dans la Théologie & dans les langues, Grecque, Latine, Arabe, Syriaque & Caldéenne. Il voiagea dans toute l'Europe, & apprit auſſi les langues vivantes. Il accompagna l'Evêque de Segovie au Concile de Trente; & à ſon retour, il ſe confina dans les montagnes d'Andalouſie, pour ſe conſacrer entierement à l'étude. Mais ſon mérite & ſes Ouvrages l'aiant bientôt fait connoître, le Roi d'Eſpagne Philippe II l'emploia pour la Bible Polyglotte

qu'il fit publier. Arias Montanus a mis dans cette Bible tout ce qu'il a pu trouver de paraphrases Caldaïques, & y a inséré la Version de Pagnin, qu'il a réformée en plusieurs endroits. Le Roi Philippe lui offrit un Evêché pour récompense; mais il le refusa & mourut à Seville en 1598. Les Traités d'Arias, qui sont dans les Polyglottes d'Anvers & dans les grands Critiques d'Angleterre, sont neuf livres des Antiquités Judaïques, où l'on trouve un fond étonnant d'érudition. Il a fait encore des Commentaires sur l'Ecriture, & d'autres Ouvrages. On a donné dans le siécle dernier une Lettre de cet Auteur, qui contient un jugement peu favorable à la Societé des Jésuites. Il joignoit une pieté solide à une science profonde; & on le regarde avec raison, comme un des plus grands hommes que l'Espagne ait jamais produits.

Outre cette multitude d'Auteurs Ecclésiastiques du seiziéme siécle, il y en a encore plusieurs autres, dont les bornes d'un Abrégé nous empêchent de parler.

ARTICLE XXV.

Conciles & Discipline.

I.

I. Synode de Mexique An. 1524.

LE Pape Clement VII avoit envoié dans le Mexique un missionaire très-zelé nommé Martin de Valence, avec deux freres Mineurs, pour travailler à la conversion des infidéles qui habitoient ce riche pais. Ferdinand Cortez qui y étoit encore, reçut ces prédicateurs très-honorablement, & engagea par son

exemple les Mexicains à les écouter avec respect. Après qu'ils eurent formé un assez grand nombre de Chrétiens, ils assemblerent (en 1524) dans la ville de Mexique, un Synode, où ils firent plusieurs réglemens sur les instructions qui devoient précéder & suivre le Baptême. Martin de Valence présidoit à ce Synode, comme Légat du Pape. Comme la polygamie étoit commune parmi les infidéles, on ordonna dans ce Synode, que ceux qui embrasseroient la Religion Chrétienne se réduiroient à une seule femme, & qu'ils l'épouseroient selon les régles & les cérémonies de l'Eglise.

II.

II. Concile de la Province de Sens tenu à Paris. An. 1528.

Le Cardinal Duprat, Archevêque de Sens & Chancelier de France, voulant arréter le progrès de l'héréſie en France, assembla le Concile de sa Province à Paris dans l'église des Augustins. Comme il avoit un grand crédit à la Cour de François I, il étoit en état de faire observer tous les réglemens avantageux à la Religion. Ce Concile eut deux objets; la condamnation des erreurs de Luther, & la réformation de la Discipline. Il fit sur le dogme seize Decrets, qui embrassent la plûpart des points qui furent décidés depuis dans le Concile de Trente. Il fit aussi plusieurs réglemens sur les mœurs & la discipline. Ils sont contenus en quarante articles, dont voici les principaux. Les Ecclésiastiques n'exigeront rien pour l'administration des Sacremens, ni pour toute autre fonction sainte. On suspendra des Ordres sacrés, ceux qui auront été ordonnés sans avoir la science nécessaire, jusqu'à ce qu'ils aient été suffisamment instruits. Les Collateurs des bé-

néfices ne les donneront qu'à des perſonnes capables. Les Curés ſont obligés de réſider, & de bien inſtruire leur Paroiſſiens de ce qui regarde la Foi & les mœurs. Pour ne point détourner le peuple de la Meſſe paroiſſiale, on ne dira dans les chapelles que les Meſſes qui y ſont fondées; & les Dimanches, on ne les dira qu'après la Meſſe de paroiſſe. Il eſt défendu de faire dans l'égliſe aucune action indécente & capable de troubler l'Office divin: on n'y fera plus la fête des Fous. Les pſeaumes ſeront chantés avec gravité & modeſtie, d'une maniere capable d'imprimer de la dévotion; & l'on évitera avec grand ſoin de jouer ſur les orgues des airs profanes. L'Office divin ſera récité avec beaucoup d'attention & de décence; on obſervera la pauſe & la médiante; on ſe levera au *Gloria Patri*, & on fera une inclination au nom de Jeſus. Perſonne ne récitera ſon Office en particulier, pendant qu'on le chante au chœur. Pluſieurs Canons de ce Concile inſiſtent ſur la piété & la dignité avec laquelle l'Office divin doit être célébré; & recommande d'y éviter tout ce qui eſt contraire à la plus exacte bienſéance. [Si l'indécence & la précipitation avec leſquelles nous voions aujourd'hui tant de Prêtres offrir les ſaints Myſteres, avoient eu lieu alors, le Concile en auroit ſans doute parlé, & auroit tâché de remédier à un ſi grand ſcandale. Son ſilence à cet égard eſt donc une preuve, qu'un abus ſi déplorable n'étoit point encore connu dans l'Egliſe. D'ailleurs les Proteſtans n'auroient pas manqué de nous le reprocher, comme un ſujet d'opprobre pour l'Égliſe Catholique, dont les Miniſtres traitent ſi indignement ce qu'elle a de plus ſaint & de plus auguſte.] Les Evê-

quesexamineront après leur retour dans leurs Diocèses, les breviaires, les antiphoniers, les Missels & autres livres d'Eglise, pour les réformer, s'il est nécessaire. On condamne l'usage introduit dans quelques églises, où les anciens Chanoines partageoient entre eux pendant un certain tems le revenu des nouveaux reçus. Les Ecclésiastiques seront vêtus modestement, & ne porteront point d'habit de soie, excepté les fils des Princes & des Ducs. Ils éviteront également une propreté recherchée, & une malpropreté affectée. Dans les Monasteres de filles on ne recevra de Religieuses, qu'à proportion du revenu; & on n'exigera rien pour l'entrée & pour la réception, sous quelque prétexte que ce soit : Que si une fille demande à entrer dans un Couvent où le nombre est rempli, le Monastere pourra recevoir une pension, jusqu'à la mort d'une Religieuse. Les Evêques seront très-reservés à prononcer des excommunications. Ils visiteront au moins deux fois l'année les Paroisses de leurs diocèses, ou par eux-mêmes ou par leurs Archidiacres. On se préparera au Sacrement de Mariage par la pénitence & le jeûne : on ne l'administrera qu'après le soleil levé. Les Evêques auront soin de faire ôter des églises les tableaux indécens.

III.

III. Concile de Bourges. An. 1528.

François de Tournon Archevêque de Bourges, qui fut ensuite Cardinal, assembla la même année le Concile de sa Province. Il s'y proposa aussi la conservation du dépôt de la Foi, & le rétablissement de plusieurs points de la discipline ecclésiastique. Ce Concile avoit encore un autre objet, qui étoit de satisfaire le

Roi François I, qui demandoit qu'on imposât pour deux ans sur tout le Clergé séculier & régulier, sur tous les bénéfices exempts & non exempts, même sur ceux de S. Jean de Jérusalem, sur toutes les communautés & fabriques, quatre décimes, paiables de six mois en six mois, afin de paier la rançon des deux fils de France, François Dauphin, & Henri Duc d'Orléans, que l'Empereur Charles V retenoit toujours en ôtage à Madrid. Ces décimes furent accordées, sans préjudice des immunités ecclésiastiques, à cause du cas particulier & de la nécessité pressante où se trouvoit le Roi, de procurer la liberté de ses enfans.

Le Concile fit vingt-trois Decrets, dont les cinq premiers regardent l'hérésie de Luther; & les autres ont rapport à la Discipline. Les Curés expliqueront tous les Dimanches à leurs Paroissiens les Commandemens de Dieu, l'Evangile, & l'Epître du jour, & tout ce qui peut contribuer à leur faire éviter le péché & pratiquer la vertu. Ils pourront aussi leur lire l'Ouvrage tripartite de Gerson traduit en François; & afin de donner plus de tems à l'instruction, ils abrégeront les prieres ordinaires qu'on fait au Prône, & retrancheront tout ce qui n'est pas nécessaire. [On voit par ce Canon, que l'Esprit de l'Eglise a toujours été, que les Fidéles fussent solidement instruits. On étoit persuadé qu'en répandant la lumiere & en travaillant à bannir l'ignorance, on prenoit le moïen le plus efficace d'arrêter le progrès de l'hérésie. Le Concile veut qu'on omette tout ce qui n'est point nécessaire dans les prieres du Prône, afin qu'il y ait plus de tems pour l'instruction. Combien sont éloignés d'observer un réglement si salutaire, tant de

Pasteurs,

Pasteurs, qui laissent croupir les peuples dans l'ignorance, & qui semblent par leur conduite ne pas mettre au nombre de leurs devoirs l'obligation d'instruire leur troupeau ? Une négligence si criminelle, qui devient aujourd'hui générale, devroit bien être un des principaux objets de la sollicitude des Evêques.

On traduira en françois les Statuts Synodaux ; & les discours que l'on fait dans les Synodes, seront composés d'un style simple & facile, afin qu'ils puissent être aisément compris par tous les auditeurs. On assemblera les Conciles provinciaux tous les trois ans, conformément au Decret du Concile de Constance. Les Evêques feront chaque année la visite de leurs Diocèses, parce qu'ils doivent prendre soin des brebis qui leur sont confiées. On observera le réglement du Concile de Constance & de la Pragmatique sanction, touchant la résidence des Chanoines & des autres Ministres de l'Eglise, l'assiduité à l'Office divin, & la psalmodie qui se doit faire lentement, dit le Concile de Bourges, & avec les pauses nécessaire dans le chant. Les maîtres ne feront lire à leurs écoliers aucuns livres qui les éloignent du culte divin, des cérémonies de l'Eglise & des pratiques de la Religion; & on leur mettra entre les mains les Auteurs qui leur apprenant à bien parler, feront en même-tems propres à former leur esprit & leur cœur. Les Evêques ne permettront point aux Religieuses de sortir de leur Monastere, & obligeront celles qui sont dehors, d'y rentrer. Comme les Juges laïques entreprenoient sur la Jurisdiction ecclésiastique & sur la liberté du Clergé, le Concile déclare que l'on feroit de très-humbles remontrances au Roi François I, afin de le por-

ter à remédier à cet abus & à maintenir la liberté ecclésiastique. On fit un Decret pour empêcher la profanation des cimetieres, & l'on ordonna qu'ils seroient fermés de murs. On régla les décimes que le Roi demandoit, pour faciliter le paiement de la rançon de ses deux fils.

IV.

IV. Concile de Cologne. An. 1536.

Herman de Veiden Archevêque & Electeur de Cologne, assembla en 1536 un Concile dans sa ville capitale. Il avoit alors du zéle pour la Foi Catholique, qu'il abandonna ensuite pour embrasser la nouvelle secte de Luther. Ce Prélat voioit bien que l'Eglise avoit besoin d'être réformée; mais il n'eut pas la patience d'attendre qu'il plût à Dieu de la renouveller : il aima mieux s'attacher à la Réforme impie qu'entreprit Luther, que d'attendre en paix les momens de Dieu, en se contentant de gémir, de prier, & de faire tout le bien qui étoit en son pouvoir. Cet Archevêque étoit encore bon Catholique, lorsqu'il convoqua le Concile dont nous parlons, pour rétablir la discipline. Ce fut vraisemblablement la vue des obstacles qu'il trouvoit pour cette réforme, qui le précipita ensuite dans l'abîme de l'hérésie. Le Concile de Cologne commence par prescrire aux Evêques leurs obligations. Ils ne doivent point imposer légerement les mains, ni élever aux saints Ordres, que ceux qu'ils auront long-tems examinés, & dont la sagesse & la capacité leur seront connues. Le Concile appelle exécrable & détestable la vénalité des bénéfices, & les vues humaines qu'on pourroit avoir en les conférant; & il veut qu'on les donne aux plus dignes. Les patrons ne doivent avoir égard ni à la

chair ni au sang. Les Evêques sont obligés d'user de beaucoup de précautions dans le choix de leurs grands Vicaires, qui partagent avec eux les travaux de l'Episcopat. On regarde comme une chose odieuse, la pluralité des bénéfices possedés par une même personne. Il vaut mieux, dit le Concile, que les Evêques aient un petit nombre d'Ecclésiastiques, qui s'acquittent dignement de leur ministere, qu'un grand nombre d'inutiles, qui deviennent un fardeau fort incommode pour l'Eglise. Ces paroles sont très-remarquables.

On renvoie à saint Jérôme & aux autres Peres pour apprendre combien doit être sainte la vie d'un clerc, qui veut exercer dignement ses fonctions. On explique le nom de clerc, qui signifie un homme qui appartient à Dieu d'une maniere plus particuliere que les autres fidéles, parce qu'il a pris le Seigneur pour la portion de son héritage. On exhorte tous les clercs à s'appliquer à leurs devoirs, & à purifier sans cesse leur cœur, en suivant l'avis de saint Paul à Timothée : *Veillez, travaillez, faites l'œuvre d'un Evangeliste, remplissez votre ministere.* On divise ce ministere en deux fonctions principales, celle de prier & celle d'enseigner. On avertit les Prêtres, qu'ils sont les médiateurs du peuple auprès de Dieu; & on leur déclare, qu'ils doivent avoir toujours l'Ecriture-sainte entre les mains. Le Concile exhorte les Evêques à réformer les breviaires défectueux, & à en ôter plusieurs légendes fausses ou douteuses, qui ont été mises à la place de l'Ecriture-sainte, qu'on lisoit seule autrefois dans l'Eglise. On blâme les ecclésiastiques qui, à l'occasion de quelque fondation, introduisent dans l'Eglise de nouvelles

ſolemnités. On parle de l'attention & de la modeſtie avec laquelle on doit réciter le breviaire, & célébrer le ſaint Sacrifice de la Meſſe. On condamne les proſes de mauvais goût, qui ſont inſérées dans les miſſels ſans aucun diſcernement ; & l'on ordonne la réforme des miſſels & des breviaires. On défend de chanter aucun motet à la Meſſe après l'élévation ; parce qu'alors chacun doit être dans un profond ſilence, proſterné en terre, & l'eſprit élevé vers le Ciel, pour rendre graces à Jeſus-Chriſt d'avoir répandu ſon Sang pour nous laver de nos péchés. On veut que l'Office divin ſe faſſe avec beaucoup de décence & de piété.

Le faſte, le luxe & l'avarice, dit le Concile, ſont ordinairement la cauſe pour laquelle les eccléſiaſtiques ſont décriés. Ils doivent ſans ceſſe ſe ſouvenir, qu'ils ne ſont pas appellés pour être ſervis, mais pour ſervir. Ils doivent fuir les grands repas, garder la modeſtie dans leurs habits, combattre l'avarice, qui eſt déteſtable dans un Prêtre. Il eſt permis aux Eccléſiaſtiques d'exercer un métier honnête, afin de pouvoir ſubſiſter ſans avilir le Sacerdoce. Les égliſes Cathédrales étant le Siége de l'Evêque, doivent être les premieres à ſe réformer, afin d'être la lumiere & le modéle des autres égliſes du Diocèſe. Les Chanoines doivent être réguliers en toutes choſes, ſelon la ſignification de leur nom, qui veut dire des hommes canoniques, ou qui vivent ſelon les Canons ; & ils doivent ſe ſouvenir qu'autrefois ils vivoient en commun, comme le déſigne la ſituation de leurs maiſons, qui ſont placées autour de l'égliſe ; afin que n'aiant qu'une même demeure, ils n'aient auſſi qu'un même

ésprit & un même cœur, à l'exemple des premiers Chrétiens. Le Concile explique de quelle maniere on doit chanter l'Office divin, & célébrer les saints Mysteres. Il veut qu'on punisse ceux qui aiment le trouble & qui sement la division; qu'on soit fort reservé à éxiger le serment des Chanoines dans les Chapitres; & il se plaint de ce qu'il ne reste plus des Ordres mineurs que le nom, personne de ceux qui les reçoivent n'en faisant les fonctions. Le Concile veut que l'on réforme cet abus.

Il exhorte tout le monde à prier Dieu d'envoier de dignes ouvriers dans sa moisson. Il fait sentir combien il est important que les Evêques s'appliquent à former de bons Curés, dont la doctrine soit saine & la conduite édifiante. La prédication est la principale partie du ministere évangelique. Le prédicateur doit sans cesse méditer l'Ecriture-sainte, & en être un dispensateur fidéle. Il faut qu'il proportionne ses discours à la portée de ses auditeurs, qu'il évite cette fausse éloquence, qui ne consiste que dans les mots; de même que ces mauvaises plaisanteries, qu'on entendoit si indécemment sortir de la bouche de plusieurs prédicateurs de ce tems là. On explique comment il faut combattre les hérétiques, & instruire le peuple sur les points contestés. On dresse un abrégé de la doctrine chrétienne, en faveur des Curés moins éclairés. Ce qui regarde les Sacremens est contenu en cinquante-deux articles. Les sept premiers ont rapport au Baptême, & apprennent aux Curés comment ils doivent instruire leurs paroissiens sur cette matiere, sur l'effet de ce Sacrement, sur les onctions, sur la salive, & les autres cérémonies. On trouve aussi dans ces mêmes articles les

raisons pour lesquelles on prend des parrains; & on y fait sentir que c'est un très-grand abus de prendre pour parrains, des enfans qui n'entendent pas même ce qu'ils promettent pour d'autres; & de paroître à cette sainte cérémonie avec luxe, tandis qu'on n'y doit être que pour y renoncer. On défend de rien recevoir pour l'administration des Sacremens, & même pour la sépulture. On parle ensuite des usages des églises. Les jeûnes doivent être exactement observés, pour parvenir au grand & véritable jeûne, qui consiste à s'abstenir de tout péché. L'Eglise en défendant en certains jours l'usage de certains alimens, ne les regarde pas comme immondes; mais elle considere que l'abstinence de ces alimens peut contribuer à mortifier la chair. Ce n'est point entrer dans l'esprit de l'Eglise, que de faire dans les jours de jeûne des repas en poisson, aussi somptueux qu'on les feroit dans les jours gras. On recommande l'abstinence & le jeûne du saint tems de Carême, les processions des Rogations, la sanctification des Dimanches & des Fêtes. On ordonne d'expliquer au peuple les cérémonies de la consécration des églises & des autels, de la bénédiction des cloches, & les autres cérémonies. Les autres réglemens du Concile de Cologne regardent la discipline monastique, les hopitaux & maladreries, les écoles, les imprimeurs & les libraires, la Juridiction ecclésiastique contentieuse, la visite des Evêques & des Archidiacres, & leurs Synodes.

V.

V. Synode

Le Cardinal Otton Evêque d'Ausbourg, convoqua en 1548 à Dilingen lieu de sa rési-

dence, un Synode auquel aſſiſta l'Evêque de Nazianze, avec les Prevôt, Chanoines, Doiens, Curés & autres eccléſiaſtiques de ſon Diocèſe. Il n'y eut que trois ſéances. On lut dans la premiere trente-trois articles tous dreſſés, contenant divers réglemens ſur la diſcipline & ſur les devoirs des Evêques & des autres Eccléſiaſtiques. En voici quelques-uns. Avant que de conférer les ſaints Ordres à quelqu'un, on s'aſſurera de la pureté de ſa doctrine & de ſes mœurs, & de ſa capacité. On ne ſouffrira point que des Prêtres & des moines inconnus & vagabonds, faſſent aucune fonction dans le Diocèſe. Les Archidiacres & les Doiens ruraux veilleront ſur les Curés, empêcheront qu'on ne trompe le peuple par de fauſſes Indulgences, & ne ſouffriront dans les égliſes aucune image indécente ou contraire à la vérité de l'hiſtoire. Les Curés auront grand ſoin de bien inſtruire leurs paroiſſiens, & ſe ſerviront pour cela de l'Inſtitution de Pierre de Soto de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les Doiens des Chapitres veilleront ſur la conduite des chanoines. Les Ecolatres feront bien inſtruire la jeuneſſe : les chanoines célébreront l'Office divin avec beaucoup de décence. Tous les Eccléſiaſtiques meneront une vie bien reglée, & ſeront habillés d'une maniere très-modeſte. Ceux qui ont pluſieurs bénéfices n'en garderont qu'un, & réſigneront les autres dans l'année. On réformera les monaſteres, & l'on y rétablira les études. On fera garder aux Religieuſes une exacte cloture ; & les chanoineſſes vivront en commun & s'habilleront modeſtement. (Il faut ſe ſouvenir que ce Synode ſe tenoit en Allemagne, où les chanoineſſes vivoient avec beaucoup de licence : cet abus d'Auſbourg. An. 1548.

ſubſiſte encore aujourd'hui.) Les prédicateurs tireront leurs diſcours de l'Ecriture-ſainte & des Peres. Ils s'accommoderont à la portée de leurs auditeurs, & ſe propoſeront pour but de les animer à la pratique des bonnes œuvres, de les prémunir contre les héréſies, & de les fortifier dans la Foi & dans la piété. Dans la ſeconde ſéance, on nomma des députés pour dreſſer des articles ſur les abus qui reſteroient à réformer, & ces députés firent leur rapport dans la troiſiéme. L'Archevêque de Treves aſſembla auſſi un Synode la même année. L'on y fit des réglemens contre les déſordres des eccléſiaſtiques, & l'on reprit l'Evêque d'Azoth, de ce qu'il n'obſervoit pas les interſtices dans les Ordinations.

VI. Conciles de Cologne & de Maience. An. 1549.

Adolphe, qui avoit été mis ſur le Siége de Cologne en la place d'Herman que l'on avoit dépoſé, tint en 1549 un Concile Provincial à Cologne. Il propoſa divers moiens pour réformer la diſcipline. Il en marqua ſix principaux; le rétabliſſement des études; l'examen de ceux qui ſont élevés aux Ordres ſacrés ou aux bénéfices; l'exactitude des Eccléſiaſtiques à remplir dignement leurs fonctions; les viſites des Archevêques ou Evêques & des Archidiacres; la fréquente convocation des Synodes, & l'abolition des principaux abus.

Sebaſtien Henſenſtein Archevêque & Electeur de Maience, tint auſſi un Concile la même année; mais qui eſt beaucoup plus conſidérable que le précédent, parce qu'il ne contient pas ſeulement des réglemens ſur la Diſcipline, mais auſſi des déciſions ſur la Foi. Il y a quarante ſept articles qui concernent la doctrine, & cinquante-ſept qui ont rapport à la réformation. La plûpart des réglemens de diſ-

cipline ſont les mêmes que ceux que nous avons rapportés du Concile de Cologne. Jean d'Iſemberg Archevêque & Electeur de Treves, aſſembla auſſi la même année le Concile de ſa province, pour renouveller les anciens Statuts, & en faire de nouveaux, dans ces tems malheureux, dit ce Prélat dans ſon Mandement de convocation, où l'iniquité marche tête levée & ſe répand par tout. Ce Concile inſiſta ſur les mêmes points de diſcipline qui avoient été la matiere des Conciles précédens.

VI.

VII. Conciles de Reims & de Cambrai. An. 1564. 1565.

Le Cardinal de Lorraine tint à la fin de Novembre 1564 à Reims, un Concile qui fut aſſez nombreux. Outre les Evêques de la Province qui s'y trouverent, les uns en perſonne, les autres par procureurs, on y invita Nicolas Pellevé Archevêque de Sens, & Nicolas Pſalme Evêque de Verdun, qui étoient alors à Reims. Les députés des Chapitres & pluſieurs Abbés qui y aſſiſterent, eurent voix délibérative. Quand tout le monde eut pris ſa place dans l'égliſe Cathédrale, le Cardinal de Lorraine fit l'ouverture du Concile par un diſcours éloquent, qui fut ſuivi de la Meſſe, des Litanies & du *Te Deum*. Le lendemain on tint une Congrégation, où l'on chargea quelques Docteurs de dreſſer une profeſſion de Foi, conforme aux Decrets du Concile de Trente. Dans une autre Congrégation, on propoſa de dreſſer des articles de réforme pour les Eccléſiaſtiques & les Religieux. Mais on conclut qu'il falloit renvoier cette réformation au Concile ſuivant, après que chaque Evêque auroit examiné dans ſon Diocèſe ce qu'il y auroit à corriger. Il y eut juſqu'à dix-neuf Congrégations, dont la

derniere fut terminée le treiziéme de Décembre. On y fit un grand nombre de réglemens, dont on ne trouve que dix-neuf imprimés. On y traite de la réſidence des Curés ; de l'obligation où ils ſont d'enſeigner la ſaine doctrine ; de la vie pure que doivent mener tous les Paſteurs ; du rétabliſſement des fonctions des Ordres Mineurs ; des qualités que doivent avoir ceux qu'on éleve aux ſaints Ordres, & de l'examen qu'on doit faire de leurs mœurs & de leur ſcience. Le Cardinal de Chatillon Evêque de Beauvais qui n'étoit point venu à ce Concile, & n'y avoit point envoié de procureur, fut déclaré contumace.

Maximilien de Bergues, Archevêque de Cambrai, voulant relever ſa nouvelle dignité d'Archevêque qui lui étoit conteſtée par celui de Reims, tint auſſi ſon Concile au commencement d'Août de 1565. Les Evêques de Tournai, d'Arras, de S. Omer & de Namur y aſſiſterent. On lit à la tête des actes de ce Concile une profeſſion de Foi, après laquelle on trouve vingt articles diviſés en pluſieurs chapitres. On condamne les livres des hérétiques. On parle de la néceſſité d'établir des Ecoles pour l'inſtruction des enfans, & un Seminaire pour l'éducation des clercs. Pluſieurs articles regardent le culte, les cérémonies & l'Office divin ; d'autres la maniere de prêcher avec fruit la parole de Dieu. On y traite auſſi de l'examen qui doit ſe faire des Evêques, de la vie ſainte qu'ils doivent mener, des viſites qu'ils ſont obligés de faire dans leurs Diocèſes. Enfin ce Concile confirma & accepta les Decrets du Concile de Trente.

VII.

VIII. Premier Concile tenu par S. Charles à Milan. An. 1565.

Saint Charles tint au mois de Septembre 1565 son premier Concile Provincial. Onze Evêques y assisterent, & cinq envoierent leurs procureurs. Le saint Cardinal en fit l'ouverture par un discours, dans lequel il montra la nécessité des Conciles Provinciaux. On y accepta d'abord les Decrets du Concile de Trente; & ensuite, on dressa plusieurs ordonnances pour la Discipline ecclésiastique & la réformation de l'Eglise. Elles sont divisées en trois parties. On trouve dans la premiere une profession de la Foi catholique, & les moiens qu'on doit employer pour la conserver. On fait sentir l'obligation où sont les Curés, de faire de bons catéchismes les Dimanches & les Fêtes dans leurs Paroisses; & l'on donne d'excellentes régles sur la maniere dont on doit annoncer la parole de Dieu. La seconde partie traite de ce qui est nécessaire pour l'administration des Sacremens en général; ensuite de ce qui concerne le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, le saint Sacrifice de la Messe, la Pénitence, le jeûne, l'Extrême-Onction, l'Ordre. Il y est parlé des Seminaires, des clercs, de la collation des bénéfices, de l'examen de ceux que l'on choisit pour être Curés ou Chanoines, de la vie pure & irréprochable que doivent mener les Evêques & les clercs. Ils sont avertis de ne point avilir leur caractere, d'être modestes dans tout leur extérieur, d'avoir une table simple & frugale, des domestiques sages & réglés. L'on entre dans le détail des livres qu'on doit faire lire aux clercs, & on les exhorte sur-tout à l'étude de l'Ancien & du Nouveau Testament, à celle du Caté-

chiſme Romain, auſſi-tôt qu'il paroîtra, (c'eſt l'admirable Catéchiſme du Concile de Trente, auquel on travailloit alors,) à celle du Concile de Trente, & des Statuts du Diocèſe. On ordonne que les Curés auront un certain nombre de livres choiſis par l'Evêque, ſur-tout le Paſtoral de ſaint Grégoire, & le Traité du Sacerdoce de ſaint Jean Chryſoſtome. L'on entre enſuite dans un grand détail de tous les devoirs des Eccléſiaſtiques. Ils auront toujours l'habit clérical avec la tonſure & les cheveux courts. Les femmes n'iront point chez eux, & cette régle s'étend même à leurs parentes. Ils ne porteront point d'armes, n'aſſiſteront à aucune eſpece de ſpectacles, ne ſe chargeront point d'affaires ſéculieres, & réſideront dans leurs bénéfices. Les Evêques s'appliqueront à bien connoître l'état de chaque paroiſſe, & auront ſoin de viſiter leurs Diocèſes.

VIII.

IX. Second Concile de Milan tenu par S. Charles. An. 1569.

Trois ans après ce premier Concile, ſaint Charles en indiqua un ſecond, pour le vingt-quatriéme d'Avril 1569. Il vouloit ſuivre exactement les Ordonnances du Concile de Trente, qui veut que les Métropolitains convoquent tous les trois ans le Concile de leur Province. Dans la lettre d'indiction le ſaint Cardinal exhortoit les Evêques ſes Suffragans, à ſe préparer au Concile par des prieres & de bonnes œuvres, afin d'attirer ſur eux le ſecours divin, & de travailler enſuite avec plus de zéle au ſalut des ames. Il leur recommandoit auſſi de députer, chacun dans ſon Diocèſe, deux Eccléſiaſtiques ſavans & vertueux, pour s'informer avec ſoin des abus & des déſordres, afin d'en faire le rapport au Concile, & qu'on

prit les vrais moiens d'y remédier. Les actes de ce ſecond Concile de Milan commencent par le diſcours que fit ſaint Charles à ſon ouverture. Ils contiennent trois chapitres, dont le premier eſt compoſé de vingt-neuf Decrets, ſur l'obligation de conſerver la Foi dans ſa pureté, d'adminiſtrer les Sacremens & de faire les autres fonctions paſtorales avec de ſaintes diſpoſitions. Les Evêques auront ſoin de faire imprimer un bon catéchiſme, que les Curés feront apprendre aux enfans. L'Evêque n'aura avec lui que des Prêtres pour l'accompagner dans ſes viſites. Il ne fera aucune bénédiction ou conſécration, ſans expliquer aux peuples les raiſons & l'eſprit de ces ſaintes cérémonies. Il fera enſorte que ceux qui deſſervent les Cures, aient un revenu honnête pour leur ſubſiſtance & leur entretien. On aura ſoin de ne recevoir pour parrains & marraines, que des perſonnes de bonnes mœurs & bien inſtruites de la Religion. Le Curé qui porte le ſaint Viatique ou l'Extrême-Onction à un malade, récitera en chemin les pſeaumes de la pénitence, ou d'autres prieres. Les uſuriers publics ſeront privés de la ſépulture eccléſiaſtique. Les Curés avertiront ceux que leurs infirmités obligent de faire gras en Carême, d'uſer de cette indulgence en ſecret & ſans être vûs de perſonne.

Voici ce qui nous paroît de plus remarquable dans le deuxiéme chapitre. On ſonnera la groſſe cloche à l'élévation de l'Hoſtie, afin que ceux qui ne peuvent aſſiſter à la Meſſe, étant avertis, s'uniſſent au ſaint Sacrifice. Les Eccléſiaſtiques réciteront les heures, ſoit en public, ſoit en particulier, dans les tems convenables; à moins que la coutume de l'égliſe

qu'ils desservent n'y soit contraire. On n'ornera point les églises de tapisseries & de tableaux indécens, qui représentent les actions des païens, ou qui ne soient pas propres à inspirer de la piété. L'Evêque doit empêcher qu'on ne bâtisse des maisons contiguës à l'église. On ne se promenera point dans l'église, & on ne s'y entretiendra point de nouvelles ni d'affaires. On ne souffrira point de quêteuses, qui ne soient pas vêtues avec modestie. Tous les trois mois l'Evêque visitera le Seminaire, accompagné de quelques personnes habiles, pour s'informer de la capacité des maîtres, & du progrès que font les jeunes Ecclésiastiques. Le troisiéme chapitre des Decrets de ce Concile contient vingt-deux réglemens, qui ont rapport aux biens temporels des églises & à leurs droits. Ils sont suivis de quelques Decrets qui regardent les Religieuses. Le Concile dura trois semaines, & presque tous les autres conciles que saint Charles a tenus, ont duré le même tems. Le saint Cardinal y a toujours observé les mêmes formalités, dont la principale étoit de les faire confirmer par le Pape, afin de trouver moins d'opposition pour faire observer les réglemens qui y étoient établis. Quand un de ces Conciles avoit été approuvé par le Pape, saint Charles en faisoit imprimer les Actes & en envoioit des exemplaires à tous ses Suffragans, afin qu'ils les publiassent dans leurs Diocèses. Il les faisoit aussi publier lui-même à Milan. On trouve les Actes de ses six Conciles, imprimés en deux volumes *in-folio*, sous le titre : *d'Actes de l'église de Milan.*

IX.

Le troisiéme fut tenu à la fin d'Avril 1573, & saint Charles en fit lui-même l'ouverture. On y dressa plusieurs Reglemens salutaires, sur la sanctification des Fetes, l'établissement des écoles de la doctrine chrétienne, l'administration des Sacremens, la célébration de l'Office divin, les devoirs des Curés, des Chanoines, des Religieuses, & sur divers points de la Discipline ecclésiastique. En envoiant à Rome les actes de ce Concile, saint Charles fit représenter au Pape combien il étoit important de faire assembler des Conciles Provinciaux dans toutes les Métropoles, l'avertissant de la négligence de la plûpart des Archevêques sur cet article si essentiel de la Discipline de l'Eglise. La même année, ce Prélat si zélé publia une Lettre Pastorale sur la maniere dont on devoit passer le saint tems de l'Avent. Il étoit sensiblement touché de voir jusqu'où l'on avoit oublié l'ancienne Discipline sur ce point, & combien peu de Chrétiens se disposoient, comme autrefois, à célébrer la Fête de la Naissance de Notre Seigneur. Nous rappellerons à cette occasion en peu de mots comment on observoit autrefois le Carême de l'Avent. Il paroît que c'est en France qu'a commencé son institution. Peu après le milieu du cinquiéme siécle, saint Perpet Evêque de Tours, ordonna dans son Diocèse trois jours de jeûne chaque semaine depuis la fête de saint Martin jusqu'à celle de Noël. C'étoit un second Carême, dont l'observation passa peu à peu dans toutes les églises de France, & de-là dans celles des autres pays. Il n'a pas été observé par-tout ni dans tous les tems d'une maniere uniforme. En

X. Troisiéme Concile de Milan.

Lettre Pastorale de S. Charles sur la maniere de passer l'Avent.

Baillet.

France, en Espagne & à Milan, l'Avent étoit de six semaines, & commençoit le lendemain de la saint Martin par l'abstinence de la viande, & par un jeûne au moins de trois jours dans chaque semaine. C'est là ce qui a donné occasion aux réjouissances & aux excès du jour de saint Martin, espece de carnaval, dont les Chrétiens charnels faisoient précéder le Carême de l'Avent. L'Eglise de Rome, en adoptant l'usage de celle de France, se contenta de cinq semaines d'abstinence & de jeûne, qu'ensuite elle réduisit à quatre. En Angleterre on ne jeûnoit que la semaine avant Noël, comme on fait encore aujourd'hui dans l'Eglise Grecque, où il n'y a pour le peuple que sept jours de jeûne rigoureux & absolu. Enfin la plûpart des églises d'Occident se réunirent insensiblement à la pratique de celle de Rome; & la durée de l'Avent fut fixée à quatre semaines. Pendant ce tems-là les Fidéles s'assembloient les jours de férie entre Sexte & Nones, c'est-à-dire, entre midi & trois heures, pour assister à la Messe & entendre le Sermon. Après l'heure de Nones on prenoit sa réfection.

Ce jeûne, comme on voit, n'étoit pas si rigoureux que celui du Carême de Pâques, qu'il n'étoit permis de rompre qu'après Vêpres, c'est-à-dire après six heures du soir. Il n'étoit pas non plus d'une si étroite obligation. Quoique la pratique en fût devenue universelle par un effet de la piété des Chrétiens, il ne paroît pas qu'il y eût aucune peine décernée contre ceux qui ne l'observoient pas exactement. Ainsi la ferveur des Fidéles s'étant peu à peu ralentie, il n'est pas étonnant qu'on ait vû disparoître insensiblement, d'abord le jeûne, & ensuite l'abstinence de ce saint tems. L'un

& l'autre étoient encore en usage à Rome au commencement du treiziéme siécle, comme on le voit par une Lettre du Pape Innocent III à un Archevêque de Brague. Ne voulant rien décider sur ce point, il se contenta de proposer l'exemple de l'Eglise de Rome, où l'on jeûnoit encore exactement tout l'Avent. Mais cette Eglise, au lieu d'attirer les autres par la force de son exemple, se laissa elle-même emporter dans la suite au torrent de la multitude. Depuis la fin du quatorziéme siécle il ne reste plus aucun vestige de l'ancienne discipline de l'Avent, si ce n'est dans la pratique de quelques Communautés, dans la disposition des Offices divins, dans l'usage de prêcher les jours de férie, & dans la défense de célébrer les mariages pendant tout ce tems. Ceux qui ont une piété solide & éclairée, tâchent du moins de suppléer par les dispositions intérieures, à ce qui leur manque du côté des pratiques extérieures de la pénitence. Plusieurs même conservent une partie de ces saintes pratiques, à l'exemple de saint Charles qui avoit établi dans sa maison l'abstinence de la chair, des œufs & du lait; & quelques jeûnes dans la Semaine. L'instruction produit ordinairement beaucoup de fruit, quand elle est accompagnée de l'exemple. Aussi la Letttre Pastorale que saint Charles publia sur ce sujet fit-elle une grande impression. Le jeûne fut observé en Avent par le plus grand nombre de ses Diocésains, & on vit sensiblement ce que peut le zéle d'un saint Pasteur.

Thomassin. Des jeunes.

X.

Un si heureux succès porta le saint Archevêque à faire tous ses efforts pour faire obser-

X I. Derniers

Conciles de Milan.

Zéle de S. Charles contre les déſordres du Carnaval.

ver religieuſement le jeûne du Carême. Il publia une nouvelle Lettre Paſtorale avant le Dimanche de la Septuagéſime de l'an 1574, pour apprendre à ſon peuple comment il devoit paſſer un ſi ſaint tems. Deux ans après il tint ſon quatriéme Concile Provincial. Il en fit l'ouverture par un diſcours, dans lequel il fit voir la néceſſité d'aſſembler ſouvent des Conciles, & les grands avantages que l'Egliſe pouvoit en tirer pour la réformation des mœurs & le maintien de la diſcipline, conformément à l'eſprit du Concile de Trente, qui avoit ordonné qu'on les tînt fréquemment. Onze Evêques y aſſiſterent avec le Viſiteur Apoſtolique & tout le Clergé de Milan. On commença par la profeſſion de Foi, comme on avoit déja fait dans les Conciles précédens. On fit enſuite un grand nombre de réglemens ſur divers points de la Diſcipline Eccléſiaſtique. On recommande l'obſervation des Quatre-Tems, la propreté & la décence des égliſes; & l'on inſiſte ſur le reſpect & la modeſtie qu'il faut y garder: on veut que les femmes ſoient ſéparées des hommes. On exhorte à faire la priere du ſoir dans les égliſes, à annoncer ſouvent au peuple la parole de Dieu, & à établir des écoles où les enfans ſoient ſolidement inſtruits de la doctrine chrétienne. Le Concile parle enſuite de ce qui concerne les Sacremens; des Saintes-Huiles, du Livre des Extraits de Baptême, des Exorciſmes, & de ce qui regarde chaque Sacrement en particulier. Il fait une énumération des devoirs des Evêques & des autres Clercs, leur donne des avis importans ſur leurs études & ſur la vie qu'ils doivent mener pour édifier le peuple. Saint Charles tint ſon cinquiéme Concile en

1579, & le sixiéme en 1582. On ajouta plusieurs nouveaux réglemens de discipline à tous ceux qui avoient été faits dans les Conciles précédens. Le saint Archevêque avoit témoigné beaucoup de zéle pour arrêter les désordres du Carnaval, & avoit publié des Lettres Pastorales contre la dissolution, les mascarades, les spectacles & les autres excès auxquels s'abandonnoient la plûpart des Chrétiens. Il eut la consolation de voir avant sa mort un grand nombre de ses Diocésains renoncer à ces folies, & entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui dès la Septuagésime rétranche tous les chants de joie, comme l'*Alleluia*, le *Gloria in excelsis* & le *Te Deum*; & leur présente dans ses lectures & dans ses prieres, les vérités les plus capables de les humilier & de les porter à la pénitence.

XI.

XII. Il s efforce de rétablir l ancienne discipline du Careme

Par quels dégrés le relâchement s'est introduit sur ce point.

Saint Charles, que Dieu avoit suscité pour sauver quelques débris de la Discipline, entreprit avec le même zéle de renouveller les anciennes ordonnances de l'Eglise sur la maniere de passer le Caréme. Il recommanda aux personnes mariées la continence, qui pendant tant de siécles avoit été regardée comme une des conditions attachées à la pénitence du Carême & des autres jours de jeûne public. On sçait que c'est de-là qu'est venue la défense qui subsiste encore, de célébrer les mariages en Carême. Saint Charles ne pouvoit manquer de défendre les spectacles en ce saint tems, puisqu'il avoit eu le crédit de faire absolument bannir de Milan les comédiens, & d'empêcher qu'on n'imprimât aucun livre capable de corrompre les mœurs. Il défendit même la

chaſſe en Carême, comme un exercice trop diſſipant, & incompatible avec l'obligation de conſacrer ce ſaint tems à la priere, à la retraite & à la mortification. Le zélé Cardinal ne faiſoit en cela que rappeller un uſage qui a été long-tems en vigueur dans l'Egliſe. Lorſqu'il faiſoit ces ſages réglemens, à peine reſtoit-il quelques veſtiges de l'ancienne diſcipline du Carême. L'abſtinence même & le jeûne des alimens étoient très-mal obſervés. Mais ce honteux relâchement, qui ne paroiſſoit pas pouvoir être porté plus loin, a néanmoins fait encore depuis de ſi étranges progrès, qu'on ne voit preſque plus que des prévaricateurs de la loi du Carême. Il eſt bon d'examiner par quels dégrés le mal en eſt venu à cet excès dont nous ſommes témoins. Nous avons vu à la fin de l'hiſtoire du neuviéme ſiécle, qu'il ne s'étoit encore introduit juſqu'alors aucun relâchement dans la pratique du jeûne, ni pour l'unité ni pour l'heure du repas. Au dixiéme ſiécle, la coutume s'introduiſit en Italie de manger à l'heure de Nones: mais la France & d'autres Royaumes ſe défendirent encore long-tems contre cette nouveauté; & ſaint Bernard fait entendre clairement que dans ſon tems (dans le douziéme ſiécle) l'ancienne diſcipline du jeûne n'avoit encore reçu aucune atteinte dans pluſieurs païs. « Juſqu'à préſent, dit-» il à ſes Religieux, nous avons jeûné ſeuls, » & nous n'avons jeûné que juſquà l'heure de » Nones. Mais maintenant nous allons jeûner » juſqu'au ſoir, & tous les Fidéles jeûneront » avec nous; les Rois, les Princes, le Cler-» gé, le peuple, les Nobles, les roturiers, » les riches & les pauvres; tous ſe joindront » à nous pour jeûner juſqu'au ſoir ». Enfin

Tom. III. p. 644.

Troiſiéme Serm. du Carême.

l'usage de manger dès l'heure de Nones s'établit par-tout ; & vers la fin du treiziéme siécle l'ancienne discipline du jeûne n'étoit presque plus connue.

Mais on n'en demeura point là, & depuis qu'on eut franchi cette premiere barriere, rien n'arrêta plus le progrès du relâchement. Le repas s'avança insensiblement jusqu'à midi, qui est l'heure ordinaire du diner. Cependant comme on sçavoit que la loi du jeûne du Carême étoit qu'on ne prît sa réfection qu'après Vêpres, on crut satisfaire au précepte, en avançant la Messe & Vêpres, à mesure qu'on avançoit le repas. Un changement si frappant sert du moins à perpétuer la mémoire d'une discipline, qui a été universelle pendant plus de mille ans. Au reste depuis même que l'usage se fut introduit de rompre le jeûne à l'heure de Nones, on demeuroit toujours persuadé que le repas devoit être unique, & qu'un second auroit absolument anéanti le jeûne. Mais un désordre en attire souvent un autre. Toute l'Antiquité avoit regardé comme une maxime certaine, que le jeûne consistoit à souffrir la soif comme la faim, & qu'il étoit aussi peu permis de boire que de manger hors du repas. On commença dans le treiziéme siécle à croire qu'on pouvoit prendre sur le soir un verre d'eau ou de vin mêlé d'eau, pour appaiser la soif causée par les alimens du Carême. De-là par des progrès insensibles, s'est formé comme un second repas, qui est pour plusieurs un véritable souper, quoiqu'il retienne toujours le nom modeste de collation. Voici en peu de mots l'origine de ce nom.

XIII. Origine de

Comme les anciens Moines travailloient beaucoup, & ne prenoient qu'un seul repas à

la Collation en Carême.

Voiez le P. Thomaſſin, M. Baillet & les Vies des Saints in-4. chez Lottin & Deſaint.

midi, lors même qu'il n'étoit pas jeûne; on leur permettoit quelquefois de prendre le ſoir un petit rafraîchiſſement. Cette liberté s'étendit aux jeûnes de Regle, où l'on mangeoit à trois heures. Au neuviéme ſiécle elle fut accordée à pluſieurs même pour le Carême, mais ſeulement dans le cas d'une néceſſité cauſée par la fatigue des travaux de la journée, & avant Complies, qui étoit la priere qu'ils faiſoient pour ſe coucher. Ainſi toute cette condeſcendance pour des gens fatigués par le chant des Offices & par le travail des mains, & qui avoient jeûné exactement juſqu'au ſoir, n'alloit qu'à leur permettre de prendre un verre d'eau ou de vin avant que de ſe coucher, & par conſéquent quelques heures après le ſouper qui étoit leur unique repas, & jamais auparavant. Comme ils alloient prendre ce petit rafraîchiſſement au réfectoire à l'heure de la *collation* ou Conférence, qui étoit un exercice avant Complies où on liſoit les Conférences des ſaints Peres & la Regle; ils jugerent à propos, pour ne rien déranger, de faire ces jours-là leur lecture ou conférence dans le réfectoire, au lieu qu'ordinairement ils la faiſoient dans le cloître ou dans le chapitre; & ils appelloient cela *aller à la Collation*, c'eſt-à-dire à la Conférence. Car ce qu'ils y prenoient pour le ſoulagement du corps, étoit ſi peu de choſe, que cela ne méritoit guéres qu'on en parlât. Dans la ſuite on leur permit de prendre un petit morceau de pain, de peur, diſoit-on, qu'il ne fût nuiſible à leur ſanté de boire ſans manger. Ce petit rafraîchiſſement qu'on appelloit toujours *Collation* pour la raiſon que nous venons de dire, paſſa inſenſiblement des monaſteres dans le monde. On ſe contenta d'abord de boire, &

même en très-petite quantité. On y joignit ensuite quelques conserves de fruits séchés ou confits. La collation devint plus forte à mesure qu'on avançoit l'heure du repas. Car on trouvoit qu'il y avoit trop de tems à attendre depuis un midi jusqu'à l'autre. Enfin la licence en est venue de nos jours à un tel point, que la collation qui n'étoit rien dans son origine, est à présent dans la plûpart des maisons un vrai repas, plus abondant même que l'unique réfection qu'on prenoit autrefois les jours de jeûne

XIV. Le précepte du jeûne subsiste toujours. Comment on doit maintenant y satisfaire.

La cupidité qui n'est jamais satisfaite a poussé le relâchement encore plus loin. Mais quelque grande que soit la multitude des prévaricateurs, ils ne peuvent anéantir le précepte qui subsiste toujours, & qui est fondé sur des principes immuables, dont nous ne parlerons point ici, afin de ne pas nous écarter de notre objet. Quant à la maniere d'observer le jeûne, on est indispensablement obligé de faire effort contre le relâchement qui ne paroît plus avoir aucune borne. On peut manger à midi, puisque l'Eglise le permet; mais ce repas doit être frugal, tant pour la quantité que pour la qualité des mets. La collation du soir, quoique d'un usage presque universel, n'est que tolérée, & n'a jamais été expressément permise. On enseigne encore maintenant dans l'Eglise, comme on a toujours fait, que l'unité du repas est de l'essence du jeûne. Ainsi la collation doit être si modérée, qu'elle puisse être comptée pour rien. Saint Charles ne permettoit à ses domestiques pour la collation, qu'une once & demie de pain & un verre de vin. L'exemple & l'autorité de ce grand Evêque font voir que la collation, pour ne pas détruire le jeûne,

doit être fort peu de choſe, & que chacun ne doit être attentif qu'à en retrancher tout ce qu'il peut. Saint Charles à l'exemple des Peres de l'Egliſe, enſeignoit à ſon peuple, que le jeûne ſans l'aumône ne ſert de rien : à moins que celui qui jeûne ne ſoit ſi pauvre, qu'il n'ait abſolument rien à donner. Ce ſaint Paſteur inſiſtoit auſſi ſur l'obligation où eſt un Chrétien de mener pendant le Carême une vie de retraite & de ſilence, autant que peuvent le permettre les devoirs de ſon état ; une vie de mortification pour tous les ſens ; une vie où tous les momens qu'il peut dérober au ſommeil, à la converſation, aux viſites, à des occupations ou à des plaiſirs innocens mais non néceſſaires, ſoient remplis par la priere & par la méditation de la parole de Dieu.

XII.

XV. Aſſemblées du Clergé de France tenues à la fin du ſeiziéme ſiécle.

Nous avons parlé dans l'Article XVI de ce qui s'étoit paſſé dans pluſieurs Aſſemblées du Clergé de France juſqu'en 1585. Il s'en tint une cette année-là à la fin de Septembre. Le Roi Henri III y fit demander cent mille écus de rente. Le Clergé de ſon côté demanda au Roi 1°. la publication du Concile de Trente avec les modifications arrêtées aux Etats de Blois ; 2°. le rétabliſſement des Conciles Provinciaux ; 3°. des réglemens ſur les appels comme d'abus ; 4°. la liberté des Elections pour les Evêchés, les Abbayes & autres grands bénéfices ; 5°. la réformation de pluſieurs abus qui étoient ſpécifiés dans la Requête du Clergé ; 6°. le maintien des Immunités Eccléſiaſtiques. Le Roi éluda les demandes du Clergé, & inſiſta ſur celle qu'il avoit faite d'une ſomme très-conſidérable, qui fut payée du conſente-

men

ment du Pape. Il ne nous eſt pas poſſible d'entrer dans le détail de ce qui ſe paſſa de remarquable dans cette Aſſemblée, qui fut continuée juſqu'au mois de Juin 1586. Il s'en tint une nouvelle deux ans après, qui offrit au Roi cinq cens mille écus au lieu de douze cens que le Pape accordoit par la Bulle que le Roi avoit demandée. Ce Prince ſe contenta de ſix cens mille, & l'Aſſemblée ſe ſépara au commencement de Mars après avoir duré deux mois.

Les troubles du Royaume qui ſuivirent cette Aſſemblée après la mort d'Henri III, furent cauſe que l'on ne put tenir d'Aſſemblée du Clergé juſqu'au tems qu'Henri IV fut paiſible poſſeſſeur de la Couronne. En 1598 on en tint une pour la reddition des comptes du Receveur, & le Cardinal de Gondi y préſida. Le Roi ne demanda rien au Clergé; mais le Clergé lui fit ſes remontrances, dont les deux principaux objets étoient la publication du Concile de Trente, & le rétabliſſement de la Pragmatique Sanction. Le Roi répondit en ces termes: » A la » vérité je reconnois que ce que vous avez dit » eſt véritable: je ne ſuis point auteur des no» minations; ces maux étoient introduits de» vant que je fuſſe venu pendant la guerre: j'ai » couru où le feu étoit plus allumé pour l'é» touffer: maintenant que la paix eſt venue, » je ferai ce que je dois faire en ce tems de » paix: je ſai que la Religion & la juſtice ſont » le fondement & les colonnes de ce Roiaume, » qui ſe conſerve de juſtice ſous la piété; & » quand elles n'y ſeroient point, je les y vou» drois établir; mais pied à pied comme je » ferai en toutes choſes; je ferai enſorte, Dieu » aidant, que l'Egliſe ſera auſſi bien qu'elle » étoit il y a cent ans. J'eſpere en décharger

» ma conſcience & vous donner contente-
» ment : cela ſe fera petit à petit ; Paris ne fut
» pas fait tout en un jour. Faites par vos bons
» exemples que le peuple ſoit autant excité à
» bien faire, comme il en a été par ci-devant
» éloigné. Vous m'avez exhorté de mon de-
» voir, je vous exhorte du vôtre : faiſons bien
» vous & moi : allez par un chemin & moi par
» l'autre ; & ſi nous nous rencontrons, ſera
» bientôt fait. Mes prédéceſſeurs vous ont don-
» né des paroles avec beaucoup d'appareil, &
» moi avec ma jaquette griſe je vous donne-
» rai les effets : je n'ai qu'une jaquette griſe ;
» je ſuis gris au dehors & tout doré au dedans ».
On dreſſa dans cette Aſſemblée des régle-
mens touchant les décimes, & les comptes y
furent examinés. Elle finit le 10 d'Octobre.
Dans ces premieres Aſſemblées du Clergé,
dit M. Dupin, pluſieurs Prélats ſe ſignalerent
par leur zele, par leur éloquence, par leur
érudition, & ſur-tout par cette hardieſſe reſ-
pectueuſe avec laquelle ils parlerent au Roi
pour la défenſe de la Diſcipline, des droits &
des biens de l'Egliſe.

XIII.

XVI. Réglemens de diſcipline faits à l'Aſſemblée de Poiſſy en 1561.

L'Aſſemblée des Prélats à Poiſſi à l'occaſion
du fameux Colloque dont nous avons parlé
dans le volume précédent, fit pluſieurs régle-
mens de diſcipline, dont il eſt à propos de
rapporter ici les principaux. Le premier con-
cerne la promotion des Evêques, & ordonne
d'afficher à la porte du Chapitre de l'égli-
Cathédrale & des autres lieux, le nom de ce-
lui qui aura été nommé par le Roi à un Evê-
ché ; afin que chacun puiſſe déclarer s'il a de
défauts qui le rendent incapable d'une ſi hau-

dignité. Un autre Réglement regarde la résidence, & enjoint aux Archevêques & Evêques de ne point quitter leur Diocèse. Si leur absence est de plus de trois mois, ils en rendront compte à leur Métropolitain, & le Métropolitain à l'Evêque voisin. On les exhorte aussi à s'appliquer à l'étude des Livres saints, & à la prédication, qu'ils feront eux-mêmes, ou qu'ils feront faire par des personnes d'une saine doctrine, & capables de s'en bien acquitter. Ils doivent aussi faire leurs fonctions par eux-mêmes & ne point s'en décharger sur d'autres. Ils feront exactement la visite de leurs Diocèses, & tiendront tous les ans des Synodes. Les Archevêques assembleront le Concile Provincial tous les trois ans. Les causes de ceux qui se disent exempts seront jugées par l'Evêque avec quatre des plus anciens Chanoines. Suivant le Décret du Concile de Basle, on ne prononcera les excommunications que pour des causes graves, & qui seront toujours précédées de trois monitions. Les Théologaux feront exactement les leçons de Théologie, ausquelles les Chanoines assisteront. Les Curés ne pourront être mis en possession des Cures qu'ils n'aient été auparavant examinés & approuvés par l'Evêque avec les anciens Chanoines. Les Curés seront ordonnés Prêtres dans l'année, & résideront exactement, célébrant souvent la Messe & n'exigeant rien pour l'administration des Sacremens. Ils expliqueront l'Evangile à leurs peuples, & leur apprendront à bien prier. L'Evêque assignera une place pour faire les fonctions, à ceux à qui il conférera les Ordres. Dans un autre Réglement la Profession des Moines est fixée à dix huit ans, & celle des Religieuses à seize. On recommande l'étude aux Moines

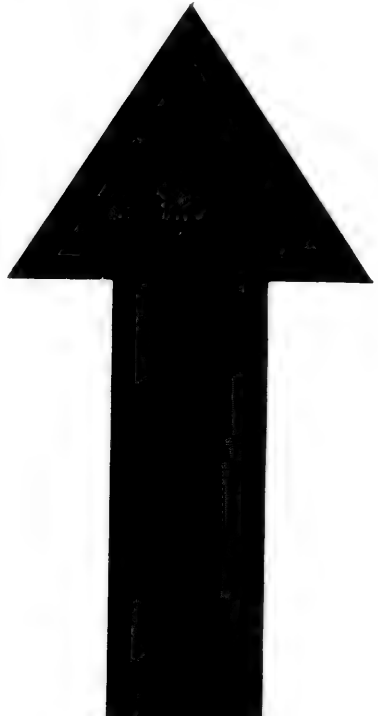

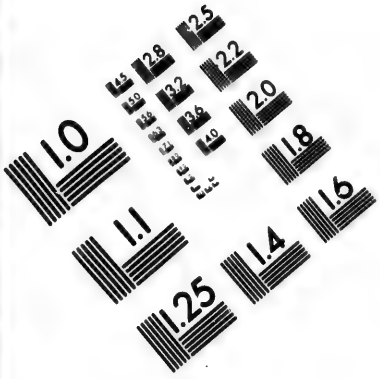

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

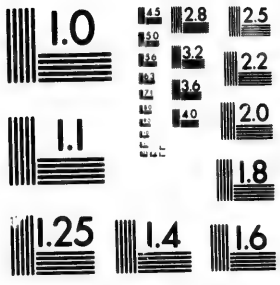

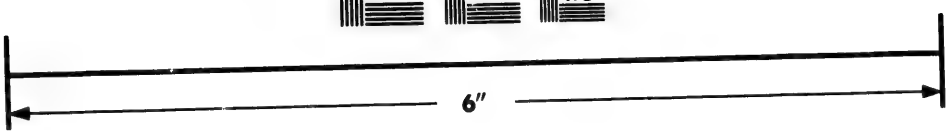

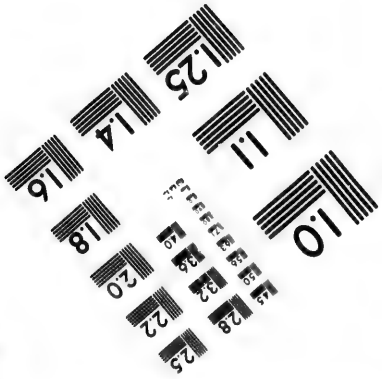

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

& la clôture aux Religieuſes. Il y a pluſieurs Réglemens ſur l'Office divin & les cérémonies de l'Egliſe. On défend les Meſſes privées pendant qu'on célebre la Meſſe Solemnelle. On ordonne aux Prêtres de ſe bien préparer avant que d'approcher du ſaint Autel, de prononcer diſtinctement les paroles du Sacrifice, de s'acquitter de toutes les cérémonies avec beaucoup de décence & de gravité. On défend de jouer ſur les orgues d'autres airs que des Hymnes & des Cantiques ſpirituels. On enjoint de corriger & de réformer les Livres de l'Office eccléſiaſtique. Enfin l'on abolit toutes les pratiques ſuperſtitieuſes, & l'on ordonne d'avertir les peuples, que les images n'ont aucune vertu par elles mêmes, & qu'elles ne ſont expoſées dans les égliſes, que pour rappeller le ſouvenir de Jeſus-Chriſt & des Saints. On veut que les images qui ont quelque choſe d'indécent, ou qui repréſentent des hiſtoires fabuleuſes & ridicules, ſoient entierement ôtées. Ces Réglemens ſont terminés par une Profeſſion de foi, où l'on rejette en particulier les erreurs des Luthériens, des Calviniſtes & des autres Sectaires, comme auſſi celles des Anabaptiſtes.

XIV.

XVII. Invention du corps de ſainte Cécile en 1599.

Nous terminerons cet article par un événement aſſez remarquable, & qui fit beaucoup de bruit à Rome les dernieres années du ſeiziéme ſiécle: c'eſt l'Invention & la Tranſlation des Reliques de ſainte Cécile. On ſait que l'Egliſe Latine a toujours eu une vénération particuliere pour cette illuſtre Sainte, qu'elle honore comme Vierge & Martyre, & dont le nom ſe trouve dans le Canon de la Meſſe, de même

que dans les plus anciens Martyrologes. L'Eglise Grecque l'honore avec beaucoup de solemnité, & l'on trouve de grands éloges de cette Sainte dans leurs Menées ou Ménologes. On trouve l'Office de sa Fête dans les plus anciens Missels de l'Eglise de Rome, & dans le Sacramentaire de la Liturgie Gallicane. Le respect qu'on avoit toujours eu pour sa mémoire, a même porté les Protestans d'Angleterre, à conserver son nom dans le Calendrier de leur Liturgie réformée. On voit par Fortunat de Poitiers, que sainte Cécile étoit célebre dans le sixiéme siécle. Il y avoit à Rome une église en son honneur dès le tems du Pape Symmaque, & c'étoit une des Stations du Carême. C'est ce qui prouve que si elle est morte en Sicile, comme le dit Fortunat, son corps avoit été transporté à Rome dès le milieu du cinquiéme siécle. On dit qu'il y fut trouvé dans le neuviéme par le Pape Pascal dans le cimetiere de Prétextat, & transporté dans l'église consacrée sous son nom. Les corps des saints Papes Urbain & Luce & de quelques autres Martyrs furent mis dans la même église, où on les trouva encore sous Clément VIII le vingtiéme d'Octobre 1599. On avoit perdu de vue celui de sainte Cécile, & on ignoroit absolument où étoit cette précieuse Relique, lorsqu'on en fit la découverte en ce même tems.

Le Cardinal Baronius, témoin oculaire, en a écrit la relation fort détaillée qui ne sauroit être suspecte de supposition. Selon cette relation le Cardinal Sfondrate neveu du Pape Grégoire XIV, qui étoit titulaire de l'église de sainte Cécile, y faisant travailler, découvrit le vingtiéme d'Octobre 1599 un ca-

veau où étoit le corps de la Sainte avec ceux des autres saints Martyrs. Le Pape Clément VIII associa Baronius à Sfondrate pour en faire la visite & l'examen. Ces deux Cardinaux trouverent un cercueil de bois de cyprès renfermé dans un tombeau de marbre. Le corps y étoit desséché, mais s'étoit conservé malgré l'humidité du lieu & la longueur des tems. Il n'étoit pas sur le dos comme les corps morts, mais sur le côté droit comme une personne endormie, couvert d'un simple taffetas, aiant à ses pieds les restes de la toile d'or & de soie dans laquelle le Pape Pascal l'avoit trouvé près de huit cens ans auparavant. Clément VIII fit faire une grande châsse d'argent, où l'on renferma la caisse de cyprès avec le corps sans le changer de situation, & on la remit dans le lieu où elle étoit auparavant. Pour rendre la cérémonie plus solemnelle, on la fit le vingt-deuxiéme de Novembre jour de la Fête de cette Sainte. Le Pape y officia pontificalement, & il y eut à Rome une affluence extraordinaire de peuple. Pour ce qui regarde l'histoire de sainte Cécile, quoique les actes en soient anciens, les meilleurs critiques ne les regardent point comme autentiques. M. de Tillemont paroît porté à croire qu'elle fut martyrisée du tems de Marc-Aurele & de Commode vers l'an 178.

ARTICLE XXVI.

Hérésies des Anabaptistes & des Sociniens.

I.

I. Les Anabaptistes disciples de Luther. Comment ils se sont formés à son école. *Hist. des Anabapt. du P. Catrou.*

LEs mêmes principes de sédition qui avoient porté Luther à s'élever contre l'autorité légitime, furent bientôt emploiés contre lui par ses propres disciples. Chacun d'eux voulut imiter son maître, & être comme lui l'envoié de Dieu, le guide de ses freres égarés, & l'organe du Saint-Esprit. Nous avons vu avec quelle hardiesse Luther affectoit le ton des hommes inspirés Ses Sectateurs vantoient sa sainte audace, & regardoient comme quelque chose de surnaturel & de divin, le déréglement de son imagination & l'impétuosité de son caractere. Ce séducteur répandoit dans le public avec insolence comme des vérités qu'il avoit apprises par révélation, tout ce qu'il s'étoit figuré dans le sommeil, ou dans ses méditations. C'étoit, disoit-il, dans un entretien avec le diable, qu'il avoit été convaincu de l'idolâtrie des Messes privées. Il déclaroit quelquefois que Dieu l'avoit instruit immédiatement, & avec la même clarté qu'il s'étoit manifesté aux Prophétes, & que c'étoit de lui qu'il tenoit sa mission. L'enthousiasme se faisoit sentir dans presque tous ses discours, & on l'auroit pris pour un homme ivre ; mais selon ses disciples, c'étoit une ivresse spirituelle. Il répandoit dans ses discours un certain désordre qui paroissoit

prophétique à ſes admirateurs, & il emprun-
toit avec affectation des ſaints Prophétes leurs
métaphores & leurs allégories. Pendant qu'il
étoit en retraite en 1521 dans le château de
Varſpourg, qu'il appelloit ſa nouvelle Path-
mos, ſes diſciples, que la préſence de leur
maître ne retenoit plus dans l'aſſujettiſſement,
ſe ſervirent des principes qu'ils avoient appris
à ſon école, pour inventer & répandre une
nouvelle héréſie. On lui a donné le nom d'A-
nabaptiſme, qui ſignifie rebaptiſation, parce
que le principal dogme de ces impoſteurs,
eſt qu'on doit rebaptiſer ceux qui ont reçu le
Baptême dans l'enfance & avant l'âge de diſ-
crétion.

II. Ils joignent le fanatiſme à l'héréſie.

Ils joignirent bientôt le fanatiſme à une er-
reur ſi dangereuſe. Ils établirent pour regle de
leur conduite & de leur créance, une révéla-
tion intérieure, qui les gouvernoit immédia-
tement & d'une maniere miraculeuſe dans tou-
tes les circonſtances de leur vie. En conſéquen-
ce ils enſeignoient la déſobéiſſance aux Princes
& aux Magiſtrats, & la néceſſité de ſecouer le
joug des Puiſſances. Comment en effet, di-
ſoient-ils, des hommes en commerce intime
& continuel avec Dieu, & immédiatement
ſous la direction du Saint-Eſprit, releveroient-
ils d'une juriſdiction purement humaine? C'é-
toient les principes de Luther qui avoient don-
né lieu à l'erreur de ces nouveaux hérétiques
ſur le Baptême. Il eſt vrai qu'il n'enſeigna ja-
mais que le Baptême donné aux enfans eſt nul;
mais pluſieurs de ſes diſciples voioient que c'é-
toit une ſuite naturelle de ſa doctrine. Il fai-
ſoit conſiſter la juſtification dans un acte de Foi,
par lequel on s'applique les mérites de Jeſus-
Chriſt. Comme les enfans ne ſont point capa-

Comment ce fanatiſme étoit une ſuite du ſyſtême de Luther.

bles de produire cet acte, qui ſeul peut juſtifier, ſelon Luther, il étoit aiſé d'en inférer qu'ils n'étoient pas en état de recevoir la juſtification au Baptême. Le fanatiſme de la nouvelle ſecte tiroit auſſi ſon origine des dogmes de Luther. Un des principes ſur leſquels il avoit le plus inſiſté, étoit l'eſprit particulier, qu'il donnoit pour unique regle dans l'explication de l'Ecriture. On paſſe bientôt delà à une prétendue révélation, qui nous dirige & qui nous éclaire dans toutes les actions eſſentielles de la vie. A l'égard de l'eſprit de révolte, qui fut toujours un des caracteres diſtinctifs des Anabaptiſtes, rien n'étoit plus propre à le leur inſpirer que les livres de Luther. Il publia un an avant ſa retraite, ſon fameux Ouvrage de la liberté chrétienne, qui fourniſſoit à toutes les ſectes les prétextes pour ſe ſouſtraire à l'autorité des Princes & pour s'armer contre les Magiſtrats. Tout ce qu'on peut dire de plus favorable à Luther, c'eſt que les Anabaptiſtes allerent plus loin que lui, & tirerent de ſes principes, des conſéquences que lui-même déſavouoit.

II.

III. Nicolas Stork chef des Anabaptiſtes. De quelle maniere il inſinue ſon héréſie.

Nicolas Stork, l'un des plus zélés partiſans de ce chef de la Réforme, fut auſſi un des plus hardis à pouſſer ſes maximes au-delà de toutes bornes, ſans s'effrayer des excès où elles le conduiſoient. Il étoit originaire de Zuickau en Siléſie. Son nom, qui ſignifie *une Cicogne* dans la langue du pays, fut changé en Grec, ſelon l'uſage de ce tems-là, & Storck n'eſt guere connu dans les auteurs que ſous le nom de *Pelargus*. Il étoit inférieur à Luther en talens & en érudition, mais il le ſurpaſſoit par d'autres

qualités propres à lui gagner les cœurs : sa conversation étoit agréable, & il sçavoit s'insinuer dans les esprits, avec une adresse qui lui réussissoit au-delà même de ses espérances. La pâleur de son visage, qui paroissoit venir de mortification ; son air affable & modéré ; sa politesse & sa complaisance pour ceux avec qui il vivoit, tout contribuoit à inspirer pour lui de l'amour & de la vénération. Ce ne fut pas d'abord en public qu'il dogmatisa : il se contenta de hasarder son système dans des entretiens particuliers. Il proposoit des difficultés aux Docteurs de Vittemberg, & se bornoit à demander des éclaircissemens. Croiez-vous, disoit-il, que le savant Réformateur qui nous a délivrés de la tyrannie Romaine ait jusqu'ici manifesté ses sentimens dans toute leur étendue ? Ne pouvons-nous pas penser qu'il attend quelque conjoncture favorable pour découvrir son cœur sans aucune réserve ? N'appercevez-vous pas, comme moi, dans les Ouvrages de ce grand homme, les traces d'une réforme plus parfaite encore que celle qu'il n'a qu'ébauchée ? C'est à Luther que nous sommes redevables de la doctrine si sensée sur la nature des Sacremens de Jesus-Christ. Ce n'est point le Sacrement qui nous justifie, selon cet habile maître, mais la foi de celui qui le reçoit. Quelle efficace a donc pu avoir sur nous le Baptême, dans ce tems d'ignorance où nous l'avons reçu ? Pouvions-nous alors nous appliquer par un acte de foi les mérites de Jesus-Christ ? C'est Luther lui-même qui nous apprend que Storck raisonnoit ainsi.

IV. Comment il répand ses

Un tel discours, tenu sans autre dessein, comme il paroissoit, que d'éclaircir la doctrine de Luther, fut comme le germe de l'Anabap-

ſme, & la premiere étincelle d'un embraſement qui fit de ſi grands ravages. La conſéquence paroiſſoit naturelle à ceux qui admettoient le principe. Les diſciples de Stork ſe perſuaderent bientôt qu'ils avoient beſoin d'être rebaptiſés; mais on ignore en quel tems ils firent cette cérémonie ſacrilege. Les converſations de leur maître ne furent pas moins ſéduiſantes pour inſpirer le fanatiſme, que pour décréditer le Baptême des enfans. C'eſt Dieu, diſoit le nouveau Prophéte, qui par lui-même & par des lumieres immédiates, inſtruit les Fidéles de toute vérité. Prenant enſuite cet air de modeſtie qu'il ſavoit ſi bien affecter; je connois un homme, ajoutoit il, que le Seigneur veut bien éclairer par des révélations nouvelles, & différentes de celles qui ſont communes à tous les Chrétiens. Dans le ſommeil Dieu ſe communique à lui par des ſonges miraculeux, & daigne découvrir à ſon ſerviteur les plus ſublimes ſecrets. Les diſciples de cet impoſteur le ſollicitoient auſſitôt de leur apprendre le nom d'un homme ſi privilégié, afin qu'ils s'attachaſſent à lui. Stork ne vouloit pas d'abord ſe découvrir, faiſant ſemblant de craindre les honneurs que lui attireroient les dons ſurnaturels qui lui étoient accordés. Enfin quand il eut aſſez gagné la confiance de ſes diſciples pour leur parler à cœur ouvert; c'eſt à Stork, diſoit-il hardiment, que le Seigneur envoie un Ange pour l'inſtruire de l'avenir. Tremblez, impies, bientôt vous gémirez dans l'oppreſſion, & les Elus de Dieu, devenus autant de Rois ſur la terre, ſeront ſoumis à mon empire. Au reſte, ne croiez pas que les graces extraordinaires & les dons parfaits ne ſoient que pour moi ſeul. Dieu ſe manifeſte à tous ſes ſer-

principes de fanatiſme.

Son enthouſiaſme.

viteurs à proportion de leur piété. Fidéles di
ciples, vous pouvez recevoir comme Stork
les révélations de l'Eternel, ſi vous avez ſoi
comme lui, de préparer vos cœurs aux com
munications intimes du Saint-Eſprit. Il ſuf
pour avoir part à ſes illuſtrations, de négli
la parole humaine annoncée dans les chaires
d'éviter les aſſemblées tumultueuſes de Rel
gion, de renoncer à des cérémonies puremen
extérieures, de parler peu, de mener une v
ſimple & frugale.

V. Il gagne les principaux Docteurs de la prétendue Réforme;

Il n'eſt pas étonnant qu'un pareil diſcou
en ait impoſé au peuple, qui eſt ordinairemen
frappé par un ton d'enthouſiaſme. Ce qui ſur
prend, c'eſt que des Docteurs habiles, qui ſ
picquoient de diſcernement & d'érudition
aient donné dans les piéges de ce fanatique
Stork eut pour ſectateurs les plus accrédité
diſciples de Luther, Carloſtad, Muncer & Mé
lanchton. Carloſtad crut ſe tirer de l'indépen
dance en s'attachant à une doctrine dont Lu
ther n'étoit pas l'inventeur. Mélanchton étoi
alors indiſpoſé contre Luther, de ce qu'il lu
témoignoit moins de confiance qu'à Spalatin &
à Amsdorf, ſeuls confidens du lieu de ſa retrai
te. A l'égard de Muncer, c'étoit un homme
qui ſe ſentoit naturellement entraîné vers tou
ce qui s'appelle excès & révoltes. Il reſſem
bloit parfaitement à Luther du côté de l'hu
meur & des talens. Mais à force de ſe reſſem
bler, il étoit difficile qu'ils puſſent long-tems
compatir enſemble. L'uniformité de leurs em
plois les mettoit ſouvent en concurrence: cha
cun d'eux vouloit avoir le premier rang par
ſon éloquence, & ne pouvoit ſouffrir les élo
ges que l'un paroiſſoit ne recevoir qu'aux dé
pens de l'autre. En un mot, Luther ne vou-

it point d'égal, & Muncer ne pouvoit ſouf-ir de ſupérieur.

III.

VI. Progrès de Stork. Principes monſtrueux de ce fanatique.

Stork profita adroitement de la diſpoſition es eſprits. La doctrine que ce nouveau pro-hète n'avoit encore inſinuée qu'à l'oreille de s diſciples, ou dans des aſſemblées particu-ières, devint bientôt publique. On la gliſſoit ans les thèſes, & on la haſardoit dans les prédi-ations. On s'appliqua ſurtout à la faire goûter la jeuneſſe répandue dans les Académies. tork vouloit même qu'on l'enſeignât aux en-ins. Luther s'étoit contenté de ne point défé-er à l'autorité de la tradition. Le nouvel apô-re alla juſqu'à vouloir en abolir toutes les ources. Il regardoit comme des inſtrumens de erdition, les monumens les plus reſpectables e l'Antiquité. Il témoignoit un ſouverain mé-ris pour les ſaints Peres & les Conciles. L'é-ude des Belles-Lettres lui paroiſſoit un amu-ement dangereux, qui corrompoit les jeunes eſprits. On les remplit d'orgueil, diſoit-il, en les remplissant de connoiſſances profanes. La lecture même des Livres ſacrés lui paroiſ-ſoit une occupation peu utile, & plus propre à fomenter les diviſions qu'à entretenir la chari-té. Les révélations de Dieu, diſoit ce fanatique, qui ſe manifeſte à l'eſprit des Fidéles, doivent prendre la place de toutes les études. Enfin il ajoutoit que l'unique application du Chrétien devoit être de céder à l'inſpiration, & de s'a-bandonner à la force de l'eſprit intérieur.

VII. Nouveaux progrès de ce ſéducteur.

Tel fut le premier dogme que Stork eut la confiance de prêcher en public, & de faire annoncer dans les colléges. Les jeunes gens ſe croiant auſſitôt inſpirés, firent un monceau de Luther s'ef-

force de les arrêter.

tous les livres qu'ils purent trouver, & en rent un grand feu dans le cimetiere public. l'exemple de la jeuneſſe, le peuple embraſ un parti qui favoriſoit la pareſſe & l'ignoranc On ne parloit plus à Vittemberg que de re cueillement intérieur, & que de ces illuſtra tions ſecretes, dont Dieu remplit ceux qui rendent attentifs à ſa voix. Cellerius Luthe rien rigide fut, dit-on, le ſeul qui oſa s'op poſer au torrent. Il eut beau taxer les nouveau dogmes de folie & de fanatiſme, il ne fut poin écouté. Bientôt après, il fut ſéduit lui-mêm & devint un Abaptiſte plein de zéle. Mais rie n'approchoit de celui de Carloſtad. Il alloit d rue en rue, vétu d'un habit ſimple, avec u grand air de modeſtie, conſulter les plus vi d'entre le peuple ſur les endroits les plu difficiles de l'Ecriture. J'exécute, diſoit-il ceux qui lui repréſentoient l'indécence de ſ conduite, j'exécute les ordres du Ciel, & j'ac complis ſes décrets éternels. Dieu a voulu ca cher ſes ſecrets aux ſages du monde, & les ma niſeſter aux petits. C'eſt dans la bouche des der niers du peuple, que je vais chercher les Ora cles de la révélation. Luther ſortit de ſa re traite en 1522, pour venir arrêter à Vittem berg les progrès de l'Anabaptiſme. Il fit reve nir Mélanchton du premier éblouiſſement que Stork lui avoit cauſé, & l'engagea à quit ter le parti des Anabaptiſtes, & même à le combattre par des Ecrits.

VIII. Diſcours ſéditieux de Muncer.

Mais Muncer s'y attacha de plus en plus, ravi de meſurer ſon éloquence avec celle de Luther. Il prit le contrepied de ce Réforma teur, & l'accuſa d'avoir autoriſé le déréglement des mœurs par ſa vie licentieuſe. Il déclama contre les vices, & exhorta les peuple

mener une vie dure & auſtere. Il affectoit
aucoup de modeſtie dans ſon air, dans ſes
bits & dans toute ſa conduite. Souvent il
roit en extaſe devant le peuple, & on ne
n tiroit qu'avec peine. Alors il racontoit
ec enthouſiaſme les viſions dont le Seigneur
voit honoré. Enfin la ſcene ſe terminoit par
e priere bizarre qu'il adreſſoit à Dieu, &
i ſouvent auroit ſuffi pour détromper ceux
i l'écoutoient, s'ils euſſent été moins pré-
enus. Ses diſcours étoient ſeditieux, & il em-
loioit ſon éloquence à perſuader au peuple,
e les hommes ſeroient dans le déſordre,
nt qu'ils ſeroient dans l'inégalité. Nous ſom-
es tous freres, diſoit ce fanatique à la popu-
ce aſſemblée, & nous n'avons qu'un pere
ommun dans Adam. D'où vient donc cette
ifférence de rangs & de biens, que la tyran-
ie a introduite entre nous & les grands du
onde ? Pourquoi gémiſſons-nous dans la pau-
reté, & ſerons-nous accablés de travaux, pen-
ant qu'ils nagent dans les délices ? N'avons-
ous pas droit à l'égalité des biens, qui de
ur nature ſont faits pour être partagés ſans
iſtinction entre les hommes ? La terre eſt un
éritage commun où nous avons une part qu'on
ous ravit. Quand avons-nous donc cédé la
ortion de l'hérédité paternelle ? Qu'on nous
montre le contrat que nous en avons paſſé. Ri-
hes du ſiécle, injuſtes uſurpateurs, rendez-
ous les biens qui nous appartiennent. Ce
n'eſt pas ſeulement comme hommes, que nous
avons droit à une égale diſtribution ; c'eſt auſſi
comme Chrétiens. A la naiſſance de la Reli-
gion, n'a-t-on pas vû les Apôtres faire éga-
lement part à tous les Fidéles des biens qu'on
mettoit à leurs pieds ? Quand verrons-nous re-

naître des tems si heureux ? Et toi pauvre trou peau de Jesus-Christ, gémiras-tu toujour sous les Puissances Ecclésiastiques & sous l'au torité séculiere ?

IV.

IX. Il est chassé des Etats du Duc de Saxe, & travaille à séduire les païsans.

Le Duc de Saxe aiant appris que Munce débitoit ces maximes séditieuses, fit publie un Edit de proscription contre lui, contr Stork son maître, & contre tous leurs adhé rans. Stork se retira à Zuickau, où il travaill à séduire tous ceux qui vouloient l'écouter Muncer chercha un azile à Nuremberg, mai il en fut chassé par le Sénat. Il se rendit auprè de Stork, & de concert ils choisirent Zuickau pour être la nouvelle Sion, où ils publieroien la loi, & d'où ils la répandroient dans le reste de l'Europe. Muncer y commit un crime infâ me, & voulut se justifier en déclarant que c'é toit par l'ordre de Dieu, & qu'ainsi il n'avoi fait aucun péché. Il ne pouvoit être long tems en sureté dans les villes où la police étoit en vigueur. Aussi tourna-t-il son zéle du côté des Païsans, qui furent aisément éblouis par les prestiges de ce nouveau prédicateur. Quand il entroit dans un village, il affectoit une gravi té & un air de recueillement, qui le faisoient prendre pour un homme inspiré. Ses premiers discours de piété étoient suivis de ravissemens & d'extases, qu'il savoit parfaitement contre faire. Il levoit les yeux au ciel, sans les tour ner vers ceux qui l'environnoient. Paroissant ensuite revenir comme d'une méditation pro fonde ou d'un sommeil extatique, il adressoit la parole aux assistans, & leur faisoit part des prétendus secrets que le Saint-Esprit venoit de lui révéler. Par cet artifice Muncer devint

bientôt dans la campagne le prophéte de la multitude. Il y exagéroit les perſécutions qu'il avoit ſouffertes dans les villes. Il parloit contre le Duc de Saxe & contre les Magiſtrats, qu'il accuſoit de tyrannie. Voici un des diſcours qu'il tenoit aux païſans qui l'écoutoient avec admiration. « Ce n'eſt que parmi vous » que l'innocence peut trouver un azile. Le » Seigneur prend plaiſir à converſer avec les » ſimples. La campagne eſt la retraite de la » candeur & de la probité. Il eſt de votre hon» neur de défendre un pauvre fugitif qui n'eſt » pourſuivi que pour avoir ſoutenu les inté» rêts des pauvres, & voulu rétablir l'égalité » entre tous les enfans d'Adam. C'eſt à vous, » mes chers Freres, de protéger votre défen» ſeur, & d'aſſurer un azile au conſervateur » de vos droits & de votre liberté ». Tous les païſans, charmés de ce diſcours, promirent à cet impoſteur de le mettre à couvert des embûches de ſes ennemis. Muncer ſavoit que tout étoit préparé en Allemagne, pour la révolte qu'il s'efforçoit d'inſpirer. Depuis l'éclat qu'avoit fait Luther, les peuples de la haute Allemagne n'attendoient plus qu'un chef pour prendre les armes, & ſecouer le joug des Princes & des Magiſtrats. On regardoit la ſoumiſſion comme une erreur populaire, dont il étoit tems de ſe déſabuſer. On ne peut diſconvenir que l'avarice du Clergé, dont la puiſſance temporelle étoit grande en Allemagne, n'ait fourni des prétextes à la ſédition. Les vaſſaux opprimés par les vexations de leurs Seigneurs, étoient encore accablés en pluſieurs lieux par les exactions des Eccléſiaſtiques.

X. Premiers troubles des

Les premiers troubles furent excités par les païſans de Hegou, à l'occaſion des pénibles

Païsans en Allemagne.

Muncer continue de séduire le peuple.

corvées dont on les surchargeoit. La sévéri de l'Abbé de Kempren & la rigueur avec quelle il exigeoit ses droits, mit aussi ses vas saux en fureur. On pilla le monastere, on ru na ses terres & ses châteaux, & on chassa l'Ab bé & les Religieux. La révolte se communiqu bientôt d'un pays à l'autre, & l'amour du pilla ge étoit aux Païsans une amorce pour de plu grandes violences. Muncer, qui n'avoit poin eu de part à ces premiers troubles, crut devoi en profiter, & travailler à rendre séditieux pa principes, ceux qui ne croioient l'être que pa nécessité. Il alla à Alstad où il étoit estimé, & prêcha avec assez de modération Mais Stork qu s'y étoit aussi rendu pour l'aider de ses conseils l'excitoit à tout entreprendre pour établir su la terre le Roiaume des Elus. C'est le nom qu'il donnoit à ceux qui l'imitoient dans sa ré volte. Le disciple, docile à la voix de son maître, commença par se retirer toutes les nuits dans une solitude près de la ville. C'étoit, di soit il, pour y lever les mains au ciel comme Moyse, afin d'obtenir de Dieu les Tables de la Loi nouvelle, qu'il devoit y apporter. Cependant il ne prêchoit que la pénitence & s'élevoit contre le relâchement de Luther. Sa réputation attira bientôt à Alstad un peuple innombrable, qui venoit recevoir ses instructions, & qui malheureusement en profita. Chacun prit aussitôt les armes, & on commit des violences dont le récit fait horreur. Muncer avoit fait imprimer un livre séditieux pour justifier ces excès, & ses partisans le répandoient par-tout, afin de ne négliger aucun des moiens propres à multiplier leur secte. Il se réfugia en 1524 à Mulhausen dans la Turinge, ville impériale, où il avoit un grand nombre d'admirateurs. Il

enſeigna un nouveau genre d'oraiſon, qui evoit être, ſelon lui, ſuivi d'illuſtrations cé-ſtes & de révélations miraculeu[ſ]es. Il vouloit u'on ſe retirât dans une ſolitu[de] à la campa-ne, & qu'on ſe préparât par le jeûne & les uſtérités aux viſites de l'Eternel. Il diſoit que acun devoit demander à Dieu un ſigne ſen-ble de ſes volontés; & pour l'obtenir, pouſ-er la perſévérance juſqu'à l'importunité.

XI. Nouvelles entrepriſes de cet impoſteur.

Ce fut en vain que le Sénat voulut s'oppoſer ux progrès de cet impoſteur. La plûpart des emmes s'attacherent à lui & ſe mirent ſous ſa rection. Il les exhortoit à bien retenir les nges miraculeux qu'elles avoient pendant la it, & il avoit ſoin de leur en donner l'expli-tion. Elle étoit favorable à ſon plan; & en-tôt il fit paſſer pour un ordre d'en haut le deſſein qu'il avoit de créer un nouveau Sénat, d'abolir l'ancien, qui ne pouvoit goûter ſon natiſme. La faction des femmes gagna le peu-le, qui ſe rendit maître de la nouvelle élec-on des Magiſtrats. On ne leur donna plus e le nom de Sénat Chrétien, pour l'oppoſer nom de Sénat impie que l'on donnoit à l'an-ien. Muncer n'étoit plus ſeulement le prédi-teur de Mulhauſen : il en étoit auſſi le Ma-iſtrat & le chef. Les égliſes furent auſſi-tôt nverſées, les autels détruits, les images bri-ées, les vaſes ſacrés foulés aux pieds, tous les iens furent mis en commun, & Muncer en fut diſtributeur. Il ſe fit un Palais dan la mag-ifique Commanderie, d'où il avoit chaſſé les eligieux de ſaint Jean de Jéruſalem. De là prononçoit ſes oracles, & rendoit une juſti-e arbitraire. Il avoit l'inſolence d'écrire des ettres mépriſantes aux Princes voiſins, & les enaçoit de les humilier, & de ſe les aſſujettir

par la force des armes. En effet, il fit fondre de l'artillerie dans le couvent des Cordeliers, d'où il avoit chaſſé ces Religieux : mais il héſitoit s'il ſe mettroit d'abord en campagne. Stork qui ſavoit ſi bien exciter ſon diſciple à de grandes entrepriſes, n'étoit pas à Mulhauſen. Il étoit allé prêcher en Suaube & en Franconie. Un Religieux Prémontré apoſtat nommé Phiffer, tint la place de Stork auprès de Muncer.

XII. Les Anabaptiſtes prennent les armes, & font des ravages horribles.

Phiffer étoit un factieux, au gré duquel on n'alloit jamais aſſez vîte. Il ſe crut inſpiré pour prendre les armes, malgré les repréſentations de Muncer, qui vouloit encore temporiſer. Phiffer à la tête des ſéditieux, fit des courſes qui déſolerent pluſieurs Provinces. On brûloit les égliſes & les châteaux des nobles. En même-tems Stork ravageoit la Suaube & la Franconie. Cette ſecte impie ſe multiplioit auſſi en Suiſſe, ſur-tout dans le canton de Zuric, & peu s'en fallut qu'elle ne s'y établît ſur les ruines de la prétendue Réforme. Un des principaux chefs étoit un Docteur en Théologie nommé Hubmeyer. Il renonça à Zuingle pour s'attacher à Muncer, & fit les progrès les plus ſurprenans. Les Anabaptiſtes voulant colorer leur rébellion, publierent en 1525 un Manifeſte, qui contenoit douze articles, & où ils faiſoient inſolemment la loi aux Princes & aux Magiſtrats. Ce Manifeſte, que l'on répandit bien-tôt dans toute l'Allemagne, fut comme le ſignal de la guerre, qui mit en feu un grand nombre de Provinces de l'Empire. Les païſans de la Souabe l'envoierent d'abord à Luther pour ſavoir ce qu'il penſoit de leur différend avec la Nobleſſe, ne doutant point que ſelon les principes qu'il avoit établis dans ſon livre de la Liberté Chrétienne, il ne pronon-

Ils publient un Manifeſte, & s'adreſſent à Luther qui leur répond d'une maniere ſolide.

çât en leur faveur : mais ſa réponſe ne contenta perſonne. Elle renferme des traits dangereux, parmi d'autres qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

« Vous réſiſtez aux Magiſtrats, dit Luther aux ſéditieux, & en cela vous êtes contraires à Jeſus-Chriſt. Mais, dites-vous, ils ſe ſont rendus inſuportables, & ils vous ôtent la liberté d'entendre la pure parole de Dieu. Eſt-ce donc là une raiſon de s'armer contre ceux à qui le Seigneur a donné le droit d'exiger les tributs & de porter l'épée ? Et ne nous dites point que des révélations particulieres autoriſent vos entrepriſes. Comment Dieu pourroit-il approuver par des prodiges, le larcin, le meurtre, le brigandage, & l'uſurpation de l'autorité publique ? Ils vous enlevent vos biens, dites-vous : c'eſt une injuſtice de leur part : mais n'en eſt-ce pas une de la vôtre de leur enlever leur juriſdiction ? Que deviendra le monde, qu'un affreux brigandage, ſi votre fanatiſme peut avoir lieu ? Vous concevez aſſez qu'on ne peut ſouffrir de tels déſordres dans un particulier : ſeront-ils tolérables dans une multitude attroupée ? Défiez-vous, Mes freres, d'une pareille illuſion. Il eſt à craindre que vos prédicateurs fanatiques ne vous ſoulevent contre vos Souverains, que pour uſurper ſur vous une tyrannie plus cruelle, que celle dont ils vous délivrent. Quoi qu'il en ſoit, le parti de Jeſus-Chriſt doit-il être défendu par la violence ? Il nous a appris que la patience doit être notre unique reſſource au tems de la perſécution. A l'égard des dîmes, par quel droit les enlevez-vous à leurs anciens poſſeſſeurs ? Vous les deſtinez à des aumônes ? Mais c'eſt de ſon bien qu'il faut être

libéral, & non du fruit de ſes uſurpations. Vous prétendez, dites-vous, vous tirer d'eſclavage : mais n'eſt-il pas preſque auſſi ancien que le monde ? Abraham eut des eſclaves, & ſaint Paul donne des préceptes à ceux que le droit des gens a réduits en ſervitude. Vous viſez à l'égalité des conditions. Mais la ſociété humaine peut-elle ſubſiſter ſans la diverſité des rangs & des états ? Peut-il y avoir du bon ordre ſans ſubordination ? A l'égard de la pêche, de la chaſſe, de la communauté des pâturages, des ſubſides, & des autres choſes qui vous révoltent ; c'eſt aux Juriſconſultes à répondre à vos difficultés. Vous m'accuſerez ſans doute d'être devenu l'adulateur des Princes. Mais examinez mes preuves, avant que de rejetter mes conſeils. Sur tout, mépriſez les nouveaux docteurs qui vous ſéduiſent. Je les connois parfaitement ; c'eſt en vous expoſant aux plus grands dangers, qu'ils tendent à ſe procurer des dignités & des richeſſes. » Il faut avouer que Luther ſavoit bien manier certaines verités. Mais comment ne s'appercevoit-il pas, que les Catholiques pourroient aiſément tourner contre lui tout ce qu'il diſoit avec tant de ſolidité contre les Anabaptiſtes ?

XIII. Luther autorise la révolte en écrivant aux Seigneurs.

Les Anabaptiſtes levent une grande armée. Les Princes les ſollicitent à

Il écrivit en même-tems aux Seigneurs d'une maniere très-peu reſpectueuſe, juſqu'à les accuſer d'exercer une tyrannie, que les peuples, diſoit-il, ne pouvoient, ni ne vouloient, ni ne devoient plus ſupporter. Par ce dernier mot il rendoit aux ſéditieux les armes qu'il ſembloit leur avoir ôtées. Auſſi vit-on bien-tôt les révoltés ne plus garder aucune meſure. Tous ceux qui ſe joignoient à eux n'étoient pas excités par les mêmes motifs, & n'avoient pas les mêmes diſpoſitions. Il y avoit

des Anabaptiſtes, qui ne ſe propoſoient que le nouveau Roiaume de Jeſus-Chriſt, dont Muncer les flattoit. Il y avoit des libertins, ſans mœurs, & ſans religion, qui ne vouloient ni loix ni Magiſtrats. Il y en avoit enfin, qui ne demandoient qu'à être déchargés de tout impôt, ſans vouloir néanmoins que les Magiſtrats fuſſent abolis; & tous en général ſe vantoient de défendre la liberté de l'Evangile. Ces ſéditieux, tous tirés des dix Cercles de l'Empire, formerent une armée d'environ quarante mille hommes, qu'ils diviſerent en trois corps. Muncer en étoit comme le général. Il écrivit des lettres à ces rebelles, pour les exhorter à combattre généreuſement pour l'établiſſement du nouveau regne de Jeſus-Cgriſt. Il ſignoit au bas de ſes lettres : Thomas Muncer ſerviteur de Dieu contre les impies. Il mettoit auſſi quelquefois : Thomas Muncer armé du glaive de Gedeon. Les Princes, qui craignoient avec raiſon les ſuites de cette révolte, firent dire à ces fanatiques, que s'ils vouloient rendre les armes, & livrer les principaux auteurs de la ſédition, on accorderoit la vie au parti révolté, & on laiſſeroit à chacun la liberté de ſe retirer dans ſon païs. Les païſans étoient portés à accepter ces propoſitions : mais Muncer vint trouver les rebelles pour les animer à continuer la guerre. Il eut recours à ſes artifices ordinaires pour raſſurer les eſprits intimidés, & pour leur donner de grandes eſpérances au milieu du danger qui les menaçoit. Il fit le prophéte, ſe recueillit, leva les yeux au ciel, tendit les bras vers Dieu en le priant de lui envoier quelque inſpiration. Il entra auſſi-tôt comme en extaſe, & dit enſuite à toute l'armée que ſon impoſture

mettre bas les armes.

Comment Muncer les ſéduit.

tenoit en ſuſpend : Nos tyrans ſont proches de leur ruine. Je ne crains pas de livrer ma vie pour aſſurer la vôtre : mais l'ordre de Dieu doit l'emporter ſur l'impatience que j'ai de répandre mon ſang pour vous. Tout doit céder au commandement de l'Eternel. C'eſt par ſon inſpiration que je vous ai conduit ici. C'eſt ſous ſa protection que vous devez combattre. Eſperez, peuple fidéle, eſperez un ſigne viſible du ſecours que Dieu vous a préparé. Ce ſéducteur après avoir allegué pluſieurs exemples tirés de l'Ecriture-ſainte, ajouta : En vain l'artillerie de l'ennemi imitera contre nous, par une impiété puniſſable, la foudre du Seigneur qui doit ſeul tonner au ciel. Je recevrai tous les boulets dans la manche de ma robe ; & ſeule elle ſervira de rempart impénétrable pour vous mettre à couvert.

XV. Prétendu prodige ſur lequel s'appuient les paiſans. Ils ſont défaits par l'armée des Princes.

Ce diſcours fit impreſſion ſur la multitude. Les révoltés portoient un Arc-en-Ciel en peinture ſur leurs étendards. Tout à coup il ſe forma un véritable Arc-en Ciel ſur les nuées, que Muncer fit regarder comme un vrai miracle. Allons, dit-il, ſuivons le préſage que le Ciel nous donne, & comptons ſur le ſecours infaillible du Tout-puiſſant. Auſſi-tôt on entendit du centre des retranchemens, un cri qui ſe communiqua de bataillon en bataillon. Ce premier bruit fut ſuivi d'un cantique ſpirituel, que Muncer avoit compoſé pour demander les lumieres & la force du Saint-Eſprit. Alors les rebelles ne voulurent plus écouter les propoſitions de l'Electeur de Saxe & des Princes confédérés. Ils mirent aux fers un jeune Seigneur que ces Princes leur avoient envoié, & maſſacrerent un gentil-homme de ſa ſuite. Les Princes jugerent donc qu'il falloit abſolument

ment en venir à un combat contre ces furieux. A la premiere décharge de l'artillerie, les païſans qui n'étoient point accoutumés au feu, furent d'abord troublés. Ils attendoient néanmoins l'ennemi en chantant des cantiques, s'appuiant ſur les promeſſes de Muncer, & eſpérant que Dieu feroit un miracle en faveur de ſon peuple. Mais bien-tôt ils ſentirent que tous les boulets n'entroient pas dans la manche de leur apôtre. La conſternation augmenta lorſque l'infanterie ennemie parut le ſabre à la main, pour forcer le retranchement des charettes que les rébelles avoient miſes entre eux & les ennemis. Il ſe fit alors un grand carnage des fanatiques. Les plus entêtés ſe firent maſſacrer en invoquant le ſecours du Ciel. Le reſte prit la fuite & ſe ſauva à Franchuſen avec Muncer. Stork ſe retira encore plus loin & chercha un azyle dans ſon païs.

XVI. Muncer eſt pris & puni de mort.

L'armée des Princes prit auſſi-tôt la ville de Franchuſen, où Muncer s'étoit retiré avec trois cens de ces fanatiques. Il s'étoit mis au lit dans une maiſon, contrefaiſant le malade. L'amour du pillage porta le valet d'un officier à ſe ſaiſir de la bourſe du prétendu malade. Il trouva une lettre qui découvrit le ſéducteur. Il fut auſſi-tôt conduit au Prince Georges de Saxe & au Landgrave de Heſſe. La premiere converſation qu'il eut avec eux roula ſur la controverſe. Le Prince Georges y étoit exercé, & il avoit montré beaucoup de zéle contre les erreurs de Luther. Muncer ſe fit honneur d'être conſtant dans ſes illuſions. Mais preſſé par la rigueur de la torture, il pouſſa des cris qui attendrirent le Prince. Vous ſouffrez, lui dit le Duc; mais ſongez à combien de malheureux votre ſéduction a été funeſte. Je n'en ſuis

pas ſeul coupable, répondit Muncer, en éclatant de rire. Mes ſectateurs ſont des fous qui ont bien voulu ſe laiſſer tromper. Qu'ils imputent donc leur malheur à leur bêtiſe. On ne ſe hâta pas de le livrer au ſupplice, parce qu'on vouloit que ſa punition devînt un exemple propre à faire impreſſion ſur la multitude. D'ailleurs on vouloit ſavoir de lui les noms de tous les chefs de la ſédition. Quand on eut appris de lui tout ce qu'on vouloit ſavoir, on lui fit trancher la tête avec Phiffer & les principaux chefs de la révolte qui n'avoient pas péri dans la bataille. Phiffer mourut obſtiné dans ſon héréſie. Mais quelques Auteurs diſent que Muncer témoigna beaucoup de regret, qu'il renonça à ſes erreurs, & rentra dans la communion de l'Egliſe. D'autres prétendent qu'il récita ſeulement une profeſſion de foi Luthérienne, que le Duc de Brunſvik lui ſuggera. Quand on lui eut tranché la tête, on la planta au bout d'une pique au milieu de la campagne.

VI.

XVII. Les Anabaptiſtes commencent à rebaptiſer & ceſſent d'emploier les armes pour étendre leur ſecte.

Ils vont en Suiſſe & ont pour chefs Manz & Grebel.

Juſqu'en 1525 l'Anabaptiſme avoit eu plus l'air d'une révolte conduite par le fanatiſme, que d'une ſecte reglée qui ſe gouverne par des principes. Les auteurs de cette groſſiere illuſion emploierent la violence pour ſe faire des partiſans, avant que d'avoir mis en pratique la maxime eſſentielle de leur ſyſtême. Ils s'étoient contentés d'enſeigner en général, que le Baptême adminiſtré dans l'enfance étoit inſuffiſant, & qu'il falloit le conferer de nouveau à ceux, diſoient-ils, qui n'en avoient reçu nul effet, lorſqu'on avoit verſé ſur eux ſans leur participation volontaire, l'eau d'une régénération inutile. Du reſte ils n'avoient encore

rebaptiſé perſonne. Le tumulte des armes & l'eſprit de révolte avoient ſuſpendu parmi eux tous les ſoins de la Religion. On peut dire même que la fureur leur avoit tenu lieu de toute loi. Ils ne parloient que de la néceſſité de ſuivre les étendards de Dieu, de s'enrôler dans les armées du Seigneur, de ſe ſervir du glaive de Gedéon. Ils prenoient une route toute contraire à celle des autres ſectaires du ſeiziéme ſiécle, qui avoient commencé par arranger leur ſyſtême & établir leurs dogmes, & qui n'avoient eu recours aux armes, qu'après avoir épuiſé toutes les voies de la perſuaſion. Les Anabaptiſtes au contraire emploierent d'abord le fer & la violence, & ne ſongerent à ſéduire par l'inſtruction, que quand la voie des armes leur eut été funeſte. Après la bataille de Franchuſen & la mort de Muncer, ils jugerent qu'il falloit marquer la confédération par un ſigne viſible qui l'unit & qui la cimentât. Elle s'étoit liguée d'abord par de prétendues inſpirations pour former un corps d'armée. Elle ſe ligua de nouveau par la réitération du Baptême pour compoſer un corps de Religion. Ce fut principalement en Suiſſe que l'Anabaptiſme devint une ſecte particuliere, qui ſe fit des principes, qui les ſoutint, & qui exécuta le projet impie de rebaptiſer ſes diſciples. Manz & Grebel en étoient regardés comme les chefs dans ce païs, & tous deux avoient des talens & des qualités propres à ſéduire beaucoup de perſonnes. Leur faction étoit puiſſante à Zurich, quoiqu'elle y fût cachée. Ils affectoient l'air de gens qui ſont ravis en extaſe, & qui reçoivent ſans ceſſe des inſpirations. Quelques-uns ſe jettoient à terre, paroiſſoient d'abord ſans mouvement, enſuite avoient des agita-

tions violentes, & faiſoient des contorſions épouvantables. Ils exhortoient dans cet état les ſpectateurs au baptême de la pénitence, & le conferoient à ceux qui s'attachoient à eux.

XVIII. Ils ſont perſécutés à Zurich par Zuingle & ſe retirent auprès de cette ville. Ils dreſſent leur Symbole en quatorze articles.

Le Magiſtrat de Zurich voiant le progrès que faiſoient ces fanatiques, en fit empriſonner pluſieurs, bannit les moins coupables, & punit de mort ceux qui étoient convaincus d'exciter la révolte. Il y a peu d'exemples d'une perſécution auſſi vive que celle dont les Sacramentaires affligerent alors les Anabaptiſtes. La deſcription que ceux-ci nous ont laiſſée dans leurs martyrologes eſt affreuſe, ſi elle n'eſt point outrée. La fureur des Anabaptiſtes s'irrita par les mauvais traitemens. Ils regarderent Zuingle comme l'auteur de leurs maux, & l'appelloient Satan, l'ancien dragon, & le pere du menſonge. Tous ceux qui avoient été proſcrits chercherent un azyle, & le trouverent à Zolicone. C'eſt une bourgade ou plutôt un fauxbourg de Zurich même, agréablement ſitué ſur les bords du lac qui porte le même nom que la ville. Ce fut là que les proſcrits établirent leur égliſe naiſſante, & ſe firent une diſcipline conforme à leurs dogmes. Les émiſſaires de la ſecte raſſemblerent à Zolicone tous les Anabaptiſtes répandus aux environs. Par là le fauxbourg ſe peupla comme les groſſes villes. Zuingle ne crut pas devoir les pourſuivre dans cette retraite, étant aſſez content de les avoir chaſſés de l'enceinte de la ville. Ce fut alors que les Anabaptiſtes dreſſerent leur ſymbole en quatorze articles. 1. L'égliſe Anabaptiſte eſt la ſeule où l'on enſeigne la pure parole de Dieu, & il ne lui eſt pas permis de communiquer avec aucune ſecte. 2. Dans toutes les autres ſociétés le miniſtere a été uſurpé

ſans vocation, & c'eſt l'appas du revenu qui attire les miniſtres : au lieu que les Anabaptiſtes ſont les ſeuls envoiés de Dieu. 3. Tous les fidéles étant également inſpirés peuvent parler dans les égliſes & prophétiſer. Ainſi le miniſtere de la parole n'appartient pas à un ſeul homme. 4. Luther & Zuingle en niant la liberté de l'homme & la néceſſité des bonnes œuvres, ouvrent la porte à la diſſolution. Il faut donc ſoutenir l'une & l'autre. 5. Il faut auſſi ſoutenir contre Luther la poſſibilité des commandemens de Dieu, & la communauté des biens entre les fidéles, puiſqu'elle étoit l'ame du Chriſtianiſme à ſa naiſſance. 6. L'Ancien Teſtament n'a pas la même autorité que le Nouveau. 7. Il eſt vraiſemblable que l'ame après la mort demeure dans une eſpece de ſommeil, juſqu'au tems où elle ſera réveillée par la derniere trompette. 8. Les Magiſtrats ſont inutiles dans une ſociété de véritables fidéles mus par le Saint-Eſprit. On ne doit emploier dans le Chriſtianiſme d'autre châtiment que l'excommunication. 10. Comme des Chrétiens ne peuvent ni réſiſter ni ſe défendre, il ne leur eſt pas permis non plus de ſoutenir des procès, ni de s'enrôler pour faire la guerre. 11. Les ſermens en juſtice ſont défendus à des diſciples de Jeſus-Chriſt, qui ne doivent dire que oui & non. 12. Le Baptême des enfans eſt une invention des Papes & une œuvre diabolique. 13. Enfin il n'y a point d'autre Baptême valide, que celui qui ſe confere à des perſonnes capables de connoître l'engagement qu'elles prennent avec Jeſus-Chriſt, & de rendre compte de leur Foi. 14. Les Regenerés ſont dans un état où ils ne commettent plus le moindre peché, & l'égliſe qu'ils compoſent eſt

aussi innocente que celle des Bienheureux dans le séjour de la gloire.

XIX. Nouveaux progrès des Anabaptistes.

Tel fut le Symbole nouveau des Anabaptistes. Dans la suite quelques particuliers y ont ajouté des Articles, & d'autres en ont retranché; mais les rigides observateurs des premieres maximes de la secte, s'en sont tenus à la profession de Zolicone. C'est la croiance commune des Anabaptistes. Ces fanatiques après avoir dressé leur Symbole, songerent à l'aller répandre en divers lieux. Ils causerent partout les mêmes troubles, en annonçant les mêmes erreurs & inspirant les mêmes illusions. Cette malheureuse secte s'étendit dans les cantons de Basle, de Schaffouze, dans le territoire de S. Gal & ailleurs. Par-tout ils rebaptisoient, & excitoient les peuples à se révolter contre les Magistrats : rien n'étoit capable d'arrêter leur fureur. Les Zuingliens voulurent les attaquer par des Ecrits, & avoir avec eux des conférences publiques : mais les Anabaptistes les embarrasserent, en les sommant de montrer dans l'Ecriture un passage clair qui autorisât le Baptême des petits enfans. Ils insistoient sur cette objection, sachant que les Zuingliens regardoient l'Ecriture comme l'unique regle en matiere de controverses. L'avantage que les Anabaptistes crurent avoir eu dans deux conférences publiques avec les Zuingliens, les rendit plus fiers & plus indociles. Leurs assemblées devinrent plus nombreuses. La prédication s'y faisoit par tous ceux qui se croioient inspirés pour prophétiser. On trouvoit une différence sensible entre l'éloquence froide & méthodique des Sacramentaires, & l'impétuosité vive des discours que les Anapabtistes faisoient en public d'un ton pa-

Leur fanatisme les conduit aux plus horribles actions.

L'autorité publique les poursuit & les affoiblit.

thétique ſans aucune préparation. Quand on les pourſuivoit dans une ville, ils paſſoient dans une autre, annonçant par tout la néceſſité de recevoir le Baptême & de s'attacher à leur nouvelle égliſe. On en voioit une multitude en Suiſſe, en Allemagne & dans les Païs-Bas. Ces fanatiques prêchoient par tout ſans miſſion & ſans ſcience tout ce qui leur venoit dans l'eſprit ; ils inſpiroient en même-tems la révolte, & commettoient mille abominations. Ils ſe croioient diſpenſés des régles communes, & ſous ce prétexte ils commettoient les actions les plus déteſtables. La prétendue inſpiration leur faiſoit regarder comme des actions innocentes les plus horribles infamies, & ils répondoient de ſang froid à ceux qui leur faiſoient des reproches, que telle avoit été la volonté de Dieu. On vit un homme qui aimoit tendrement ſon frere lui perſuader qu'il avoit reçu ordre de Dieu de le tuer : qu'ainſi il devoit avoir la docilité d'Iſaac, comme lui-même avoit la foi parfaite d'Abraham. On fit de ce fratricide un acte de Religion en préſence d'une nombreuſe aſſemblée. Chaque jour les Anabaptiſtes donnoient de nouvelles marques de la corruption de leurs mœurs. On comprit alors combien il étoit important d'emploier les derniers remedes pour réprimer des inſenſés, qu'un faux enthouſiaſme rendoit capables des crimes les plus énormes. Les chefs des fanatiques furent obligés de chercher dans les forêts des endroits ſolitaires pour dogmatiſer en ſûreté. Ils prétendoient être de nouveaux Jeans-Baptiſtes, & en cette qualité ils rebaptiſoient ſur les bords des fontaines. Une multitude de perſonnes ſimples les ſuivirent juſques dans les déſerts. Mais l'autorité publi-

que les y alla chercher. Manzius fut jetté dans le lac de Zurich au commencement de 1527. C'étoit le genre de ſupplice auquel on avoit condamné tous les Anabaptiſtes.

VII.

XX. Stork va ſemer ſes erreurs en Sileſie & en Pologne. Un de ſes diſciples ſe dit le Fils de Dieu. Stork forme de nouveaux diſciples en Baviere. Sa mort.

Pendant que cette ſecte s'affoibliſſoit dans la Suiſſe, elle continuoit de faire des progrès en Allemagne. Elle y auroit cauſé les plus grands malheurs, ſi les Princes n'euſſent ſenti la néceſſité de réprimer ces ſéditieux, qui faiſoient profeſſion de ſecouer le joug de toute autorité légitime. Georges Truccés Baron de Valpurg, qui commandoit les troupes de l'Electeur Palatin purgea la Suaube de ces brigands : mais en quittant une Province ils paſſoient dans une autre, où ils ſéduiſoient la plûpart de ceux qui écoutoient leurs leçons. Stork, qui ne s'étoit échappé qu'avec peine de la bataille de Franchuſen, trouva une retraite dans ſa patrie. Ce fut donc en Sileſie qu'il prêcha ſes erreurs, & qu'il forma une égliſe compoſée de ſes compatriotes. On ne ſauroit croire quels mouvemens ce ſéducteur produiſit par ſes artifices, parmi le peuple & les Eccléſiaſtiques. Dès qu'on l'eut écouté, on compta pour rien les ſacriléges & la révolte. Mais la Sileſie ne parut pas aſſez vaſte pour le zéle du nouvel apôtre ; il étendit ſa miſſion juſqu'en Pologne. En réiterant le Baptême, il forma des ſujets pour la fameuſe égliſe que les Anabaptiſtes raſſemblerent depuis en Moravie. Un des diſciples de Stork, d'une naiſſance illuſtre, moins factieux, mais plus inſenſé que ſon maître, donna dans un nouveau fanatiſme, & travailla en Pologne à enchérir ſur l'œuvre de ſon docteur. A force de s'imaginer avoir des

révélations, il ſe perſuada qu'il étoit le Fils de Dieu. En cette qualité il ſe faiſoit adorer de ſes vaſſaux, & il choiſit douze apôtres parmi ſes favoris. Il fit enſuite des voiages, accompagné d'une multitude de gens ſéduits ; & dans ſes courſes il augmentoit le nombre de ſes diſciples par les preſtiges qu'il faiſoit. Il fut enfin arrêté, & on l'obligea de renoncer à ſon impiété. Stork que cet événement avoit décrié, chercha une nouvelle retraite en Baviere, & forma des diſciples à Munich. Les inſtructions qu'il leur donna, étoient moins abſurdes que celles qu'il avoit données en Sileſie. Ce fut donc en Baviere qu'il jetta les premiers fondemens d'un Anabaptiſme moins outré, dont les ſectateurs formerent dans la ſuite une Republique dans la Moravie. Pour lui, réduit à la derniere miſere, conſumé par les douleurs d'une maladie aiguë, & ſans ceſſe tourmenté par les remords de ſa conſcience, il mourut ſans reconnoître ſes erreurs.

XXI. L'Anabaptiſme ſuit par-tout les Lutheriens & les Sacramentaires.

On ne ſauroit aſſez remarquer que l'Anabaptiſme ſuivoit par-tout les Luthériens & les Sacramentaires. Les Ecrivains de ces deux partis ſe plaignent également de trouver les Anabaptiſtes toujours prêts à s'inſinuer dans les lieux où la prétendue Réforme commençoit à s'établir. Œcolampade, qui s'étoit rendu maître du Sénat de Baſle, y voioit encore les eſprits dans l'émotion, lorſque des Anabaptiſtes s'y introduiſirent. Il ſentit auſſitôt le tort que ces nouveaux venus alloient faire à ſa ſecte naiſſante. Il invectiva d'abord contre la réitération du Baptême. Mais enſuite il fit ſentir aux Magiſtrats tout ce que l'on devoit craindre des nouveaux ſéducteurs. Malgré ſes efforts, les Anabaptiſtes ſe ſoutinrent à Baſle,

Blauvrock rival d'Œcolampade à Baſle.

& Blauvrock y vint pour être leur chef. C'étoit un homme fameux par son fanatisme, & qui avoit de grands talens pour séduire. Il fut écouté favorablement, & on trouvoit la doctrine des Anabaptistes au moins aussi probable que celle des Sacramentaires. En effet on voioit bien moins de traces du Baptême des enfans dans l'Evangile, que de l'institution de la Messe, & de la présence réelle du Corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie. D'ailleurs la communauté des biens parmi les Fidéles, qu'établissoit l'Anabaptisme, rappellant la perfection des premiers Chrétiens, faisoit beaucoup d'impression. Enfin les prestiges & l'enthousiasme de Blauvrock frappoient la multitude. C'est par cette voie que ce fanatisme fit à Basle tant de progrès. On établit dans cette ville la coutume qui se conserve encore aujourd'hui, de n'avoir point de temple, de ne prêcher que dans les maisons particulieres ou à la campagne, & d'écouter en quelque lieu que ce soit ceux qui se disent divinement inspirés.

XXII. Conférence publique à Basle entre les Anabaptistes & les Sacramentaires. Les chefs des Anabaptistes punis rigoureusement.

Fermeté de ces fanatiques au milieu des tourmens.

Ecolampade étonné du progrès que faisoit la nouvelle secte, crut pouvoir l'arrêter en proposant aux Magistrats une conférence publique. On nomma les Présidens de la dispute, & des Greffiers pour en transcrire les actes. Elle fut très-vive de part & d'autre : Ecolampade attaqua les Anabaptistes par des raisons très-solides : Blauvrock de son côté poussa vivement le ministre Sacramentaire par des raisons qui devoient l'embarrasser. La dispute finit comme elle avoit commencé. Un texte, cria Blauvrock, un texte formel de l'Ecriture par lequel il soit dit qu'on peut baptiser les enfans ? Un texte, répondit Ecolampade, citez-en un par lequel il soit défen-

du de les baptiſer. Il étoit difficile que ni l'un ni l'autre pût répondre à l'objection, dès qu'ils s'accordoient à rejetter la Tradition. Œcolampade vint enfin à bout de faire chaſſer les plus furieux d'entre les Anabaptiſtes, en découvrant leurs folies, & les maximes ſéditieuſes qu'ils débitoient ſourdement. L'état déplorable auquel tous ces Sectaires avoient réduit la ville, porta Eraſme à en ſortir pour n'être plus témoin de tant de déſordres. Bientôt après il y eut encore une conférence publique qui n'eut pas plus de ſuccès que la premiere. On publia donc un Edit rigoureux contre les Anabaptiſtes, & on condamna les principaux d'entr'eux à divers ſupplices, qu'ils ſouffrirent avec une opiniâtreté invincible. Ils célebrent encore aujourd'hui la fête des héros de leur primitive égliſe, & n'en parlent qu'avec admiration. Il faut convenir que pluſieurs avoient des dehors bien capables d'en impoſer à ceux qui n'approfondiſſent point. Nous n'en rapporterons qu'un exemple choiſi entre beaucoup d'autres. Les Anabaptiſtes avoient engagé dans leur fanatiſme Georges Wagner un des plus illuſtres citoyens de Munich. Cet homme avoit une grande réputation, & paſſoit pour un modele de toutes les vertus. Quand il ſe fut déclaré membre de la nouvelle égliſe, l'Electeur de Baviere lui rendit viſite, & l'exhorta de renoncer à cet illuſion impie. Son entêtement obligea de le conduire en priſon, où le Prince l'alla voir pluſieurs fois pour tâcher de le gagner. N'aiant rien pu obtenir, il crut devoir arrêter le mal par un exemple éclatant: ainſi il le fit condamner au feu. L'Anabaptiſte alla au bûcher avec un héroïſme apparent qui étonna tous les ſpectateurs. Il vit d'un œil ſec ſa

femme & ſes enfans ſe jetter à ſes pieds pour le conjurer de ſauver ſa vie & ſon ame. Arrivé au lieu de ſon ſupplice, il leva les yeux au ciel, & s'écria : Pere ſaint, vous le ſçavez : Vous m'êtes plus cher que femme, enfans & que la vie. Ne permettez pas que jamais les plus affreux tourmens me ſéparent de vous. Vous de qui je tiens l'être, je vous le rends, content de ne vivre & de ne mourir que pour vous. Quand il eut achevé ces mots la flamme le ſuffoqua. Mais l'illuſion a quelquefois ſes martyrs, comme la vérité a les ſiens.

VII.

XXIII. Les Anabaptiſtes ſont noiés par bandes. Ils tâchent de s'établir à Berne.

Conférence publique entre eux & les Sacramentaires.

Le dernier remede pour arrêter un fanatiſme qui s'étendoit par tout où la nouvelle Réforme pénétroit, fut de noier tous ceux qui étoient convaincus d'avoir été rebaptiſés. On les précipitoit par bandes dans les eaux des fleuves, des rivieres & des torrens. L'Empereur Charles-Quint fit publier des Arrêts de mort contre les Anabaptiſtes. Mais c'étoient ſur-tout les nouveaux Réformateurs qui pourſuivoient leur condamnation, parce que, comme on ne ſauroit trop le répéter, les Anabaptiſtes prenoient plaiſir à s'établir où les Sacramentaires & les Luthériens cherchoient à dominer. Au commencement de 1528 ils formerent le deſſein de s'introduire à Berne à l'occaſion d'une conférence où les Sacramentaires devoient diſputer contre les Catholiques. Le refus que firent les Evêques d'y aſſiſter & d'y envoier leurs Théologiens porta les Anabaptiſtes à s'y rendre pour diſputer. On fut d'abord charmé de les entendre parler avec enthouſiaſme & invectiver d'un ton pathétique également contre les Catholiques, & contre

Luther & Zuingle. Les Anabaptiſtes emploierent contre les Sacramentaires tous les raiſonnemens dont ceux-ci faiſoient uſage contre les Catholiques. Les mêmes raiſons, diſoient-ils aux Sacramentaires, qui vous ont autoriſés à réformer l'Egliſe Catholique, nous autoriſent à réformer votre réforme. L'avarice & les déſordres de vos miniſtres; l'abus que vous faites des Ecritures, que vous détournez de leur ſens naturel pour y trouver le Baptême des enfans, qui n'y eſt point exprimé; le luxe que vous tolérez parmi des freres qui ſe picquent de réforme; les traditions humaines dont vous vous appuiez pour établir le Baptême dans un âge où on ne ſçauroit croire: toutes ces raiſons nous portent à nous ſéparer de vous. comme des raiſons ſemblables vous ont ſuffi pour vous faire abandonner l'Egliſe Catholique. Votre regle unique comme la nôtre, ajoutoient-ils, eſt l'Ecriture. Montrez-nous-y donc en termes formels le précepte ou le conſeil de baptiſer les enfans. Les Anabaptiſtes en preſſant ainſi les Zuingliens, ſe rendoient odieux au Sénat, qui avoit pris ſon parti en faveur de Zuingle. Si le fanatiſme & l'averſion pour les Princes & les Magiſtrats n'euſſent point décrié les Anabaptiſtes, ils l'auroient vraiſemblablement emporté ſur les Sacramentaires & les Luthériens en pluſieurs lieux où ceux-ci s'étoient établis.

IX.

XXIV. L'Anabaptiſme diviſé en une multitude de branches.

L'Anabaptiſme traverſa auſſi à Straſbourg les prétendus Réformateurs. Hoffman l'y prêcha hardiment & gagna le fameux Franck qui s'étoit fait beaucoup connoître par ſon érudition. C'étoit un miſérable philoſophe qui ſe

Franck & Hoffman séduisent beaucoup de personnes.

plaisoit à répandre des nuages sur les vérités les plus claires, qui ne s'attachoit à rien de fixe, & dont les Ouvrages renferment les erreurs les plus monstrueuses. La réputation de Franck & l'éloquence d'Hoffman donnerent un grand cours à l'Anabaptisme dans Strasbourg ; mais les Magistrats aiant pris des mesures pour en arrêter le progrès, Franck fit semblant d'y renoncer pour éviter la punition, & il manifesta la honte de cette Secte impie. Si on l'en croit, l'Anabaptisme étoit partagé en plus de quarante-quatre branches différentes, qui ne s'accordoient toutes que dans le point capital de rejetter le Baptême des enfans. Franck augmenta le nombre des Schismatiques, en formant une nouvelle secte qui subsista quelque tems. Il prétendoit que la division qui étoit entre les Catholiques, les Luthériens, les Sacramentaires & les Anabaptistes, n'empêchoit pas que tous ne fussent les membres d'une même Eglise, & les enfans d'une même mere. Il ajoutoit que les Sacremens & les cérémonies sont des choses absolument indifférentes. Il blasphémoit contre les Livres saints, & soutenoit que c'étoit dans l'homme intérieur qu'il falloit puiser toutes les regles de sa croiance & de sa conduite. Il seroit trop long de rapporter les noms des autres chefs du fanatisme. Comme chacun d'eux ne reconnoissoit point d'autre mission que l'esprit intérieur qui l'appelloit au ministere, on voioit ces nouveaux apôtres se multiplier sans cesse. Dès qu'un visionnaire s'étoit forgé un système de Théologie, quelque bizarre qu'il fût d'ailleurs, il trouvoit parmi les Anabaptistes des esprits disposés à l'adopter. On suivoit le prétendu prophéte, pourvû qu'il rejettât le

Schuvenfeld forme la Secte des Spirituels.

Baptême des enfans, & qu'il ſoutint la néceſſité de ſe faire baptiſer dans un âge capable d'inſtruction. De-là le grand nombre de ſectes impies qui furent entées ſur l'Anabaptiſme, & qui le répandirent en tant de lieux, & avec un mélange ſi monſtrueux de dogmes différens. Un de ceux qui ſe rendirent plus fameux fut Schuvenfeld, diſtingué par ſa naiſſance & ſes talens. Il n'y avoit perſonne qui parlât & qui écrivît auſſi élégamment que lui en Allemand. Il accuſa Luther d'avoir établi une Réforme, qui n'alloit qu'à corriger quelques abus dans la diſcipline extérieure, tandis qu'elle négligeoit le ſolide de la réformation. C'eſt par le cœur, diſoit cet Anabaptiſte, qu'il faut la commencer. Le point capital eſt d'apprendre aux Fidéles à marcher en eſprit. La vie de ce ſéducteur étoit conforme à ſes dogmes. Il joignoit l'affectation de l'auſtérité la plus rigoureuſe aux apparences du plus grand recueillement intérieur, & paroiſſoit toujours attentif à l'inſpiration de Dieu. Cet air impoſant lui attira une foule de diſciples. Le parti des *Spirituels* s'accrut conſidérablement en fort peu de tems. On y faiſoit profeſſion de garder la neutralité entre la Religion Romaine & celle de Luther, ſous prétexte que la diſpute ne convenoit point à des hommes, qui ſont ſans ceſſe appliqués à conſulter Dieu au fond du cœur, & à recevoir de lui des inſpirations particulieres dans la paix & le ſilence. Malgré la protection que la naiſſance, le bel eſprit & les apparences de piété, donnoient à Schuvenfeld, Luther eut le crédit de le faire chaſſer de Siléſie. Il alla en Saxe avec une multitude de diſciples, & oſa y attaquer Luther, qui le contraignit de ſe retirer. Il paſſa

à Auſbourg où il établit une demeure plus fixe que par-tout ailleurs. Il en fit le centre de ſes courſes, & de-là il ſe répandit dans les villes voiſines, pour y prêcher ſes erreurs. Il annonça l'Anabaptiſme à la Nobleſſe, & la fit agréer à la principale Bourgeoiſie. C'eſt comme une nouvelle époque de cette héréſie, qui juſqu'ici n'avoit gueres été compoſée que de paiſans & de gens de la lie du peuple. La ſecte des Spirituels fit des progrès très-rapides, & le Cardinal Hoſius étant en Allemagne en 1530 fut lui-même trompé par les beaux dehors qu'elle affectoit.

XXV. Autres Sectes d'Anabaptiſtes. Ils entreprennent d'établir une République réglée en Moravie.

D'autres Anabaptiſtes prirent le nom d'Apoſtoliques, parce qu'ils vouloient imiter en tout les Apôtres. On les voioit marcher deux à deux dans les diverſes provinces de l'Allemagne, ſans bâton, ſans chauſſure, ſans argent. D'autres s'appelloient *Parfaits ou ſéparés du monde.* Ils avoient des habits particuliers, & parloient fortement contre le luxe & les vaines parures. Ils pouſſoient ſans ceſſe des ſoupirs & s'appliquoient à paroître triſtes. Ils condamnoient tous les contrats & l'uſage des armes ſans aucune reſtriction. Pluſieurs ſe croioient impeccables & en prenoient le nom. D'autres ſe nommoient *Libertins*, prétendant que Jeſus-Chriſt leur avoit donné une parfaite liberté qui les affranchiſſoit du joug des loix humaines & des Magiſtrats. Ils pouſſoient encore plus loin cet eſprit d'indépendance, & donnoient dans des excès d'infamie qui paroîtroient incroiables, ſi l'on ne ſçavoit juſqu'où peut mener le fanatiſme. Une ſi grande diverſité de mœurs & de ſentimens parmi les Anabaptiſtes, eſt la cauſe de la diverſe maniere dont les Auteurs ont parlé d'eux. Quoiqu'ils fuſſent

fort répandus, on peut dire néanmoins que l'Anabaptiſme n'étoit nulle part la Religion dominante. Il ne compoſoit en aucun pais un corps de Religion qui ſe gouvernât par ſes loix, & dont les réglemens de diſcipline fuſſent autoriſés par des magiſtrats. C'étoit un endroit foible de la ſecte, & qui donnoit ſur elle beaucoup de ſupériorité au Luthéraniſme & aux partiſans de Zuingle. Hutter & Gabriel Scherding voulurent lever cet opprobre de leur Société, & établir une colonie qui fût gouvernée par une police qui leur fût particuliere. Ils choiſirent la Moravie, & y acheterent un terrain aſſez étendu, où ils raſſemblerent une multitude de freres, voulant faire reparoître ſur la terre les merveilles que l'on avoit autrefois admirées dans la Thébaïde.

Vers l'an 1530 on vit prendre à cette colonie la forme d'une République réglée. Le démon y retraça en quelque ſorte parmi ces fanatiques l'idée de ces premiers Cénobites, dont la vie ſimple & frugale a fait tant d'honneur à l'Egliſe. Il y avoit des Archimandrites, qui étoient chargés de veiller ſur chacune des habitations. Ils demeuroient toujours à la campagne, & avoient un réfectoire commun où chacun prenoit une nourriture ſimple & frugale, & une école publique où la jeuneſſe étoit inſtruite. L'Archimandrite avoit une intendance abſolue ſur ſon quartier, pour y faire garder une exacte diſcipline. Cette œuvre ſi belle en apparence, que le démon avoit formée, attira l'attention des Princes d'Allemagne, lorſqu'ils virent combien ces prétendus Spirituels ſe multiplioient. Eux-mêmes accélérerent leur ruine par leurs diviſions. Ils ſe partagerent en deux Sectes, les Hutterites & les

Gabriellites. La corruption des mœurs devint peu à peu générale parmi ceux-ci. Les Hutterites quitterent pour la plûpart la Moravie. Hutter leur chef, après bien des courſes, fut arrêté à Cluſen, & brûlé à Inſpruch en 1531; & ſes partiſans ſe diſſiperent par la vigilance des Magiſtrats. Vers le même tems les Gabriellites, dont les déſordres étoient affreux, chaſſerent de Moravie Gabriel leur apôtre. Il ſe retira en Pologne & y finit ſes jours. Sa ſecte fut preſque détruite en 1620. Elle ſubſiſte encore en Moravie, mais elle y eſt mépriſée & perſécutée. Un grand nombre de ces fanatiques ſe retira en Tranſylvanie pour y groſſir la ſecte des Sociniens, dont nous parlerons bientôt.

XXVI. Les Anabaptiſtes ſe rendent maîtres de Munſter. Jean Bocold s'y fait reconnoître Roi.

Deux ans après, une autre branche d'Anabaptiſtes excita de grands troubles à Munſter. Le Conſeil de cette ville avoit reçu l'année précédente 1532 les miniſtres Proteſtans, & en avoit chaſſé l'Evêque & le Clergé. L'Evêque pour ſe venger bloqua la ville, & déclara la guerre aux habitans, s'ils ne rentroient dans leur devoir. On fit un Traité par lequel on convint que les Catholiques & les Proteſtans vivroient en paix dans la ville; que les derniers y auroient ſix temples, mais que l'égliſe Cathédrale appartiendroit aux Catholiques. Ce traité fut ſigné au mois de Février 1533. Tel étoit l'état de cette ville, quand Jean Becold ou Bocold, tailleur d'habits, & diſciple d'un nommé Jean Matthieu fameux Anabaptiſte, s'y rendit avec quelques-uns de la même ſecte. Jean Matthieu y alla auſſi lui-même à la fin de la même année, après avoir infecté les Païs-Bas de ſes erreurs. Rotman principal miniſtre des Luthériens dans Munſter leur ré-

ſiſte d'abord, & enſuite embraſſa leur Réforme. Le nombre des Anabaptiſtes ſe multiplia tellement à Munſter, qu'ils furent en état de chaſſer tous les Luthériens & de ſe rendre maîtres de la ville. Ils créerent un nouveau Sénat & de nouveaux Magiſtrats. L'Evêque aiant aſſemblé quelques troupes avec le ſecours de l'Electeur de Cologne & du Duc de Cleves, aſſiégea la ville, & voulut l'emporter d'aſſaut, mais il fut repouſſé. Jean Matthieu enflé de ce ſuccès, fit une ſortie qui lui réuſſit, mais il fut tué dans une ſeconde. Bocold étant devenu par ſa mort le premier chef des Anabaptiſtes, changea la forme du Gouvernement. Il feignit une extaſe de trois jours, après laquelle il déclara que Dieu lui avoit commandé d'établir douze Juges à la place de ceux qui compoſoient le Conſeil. Il nomma ceux qui lui étoient le plus attachés, & par-là il fut maître abſolu du Gouvernement. Il établit bientôt la polygamie, aiant fait décider par ſes prétendus prophétes, qu'elle n'étoit pas défendue par la parole de Dieu. Mais le gouvernement des douze Juges ne ſubſiſta pas long-tems. Bocold ſe fit déclarer Roi au bout de deux mois, par celui qui paroiſſoit pour le plus grand Prophéte de la ſecte, & couronner le vingt-quatriéme de Juin 1534. Il prit auſſitôt les marques de la Roiauté, & fit battre monnoie. Il étoit vêtu magnifiquement, marchoit accompagné de gardes & d'officiers, & faiſoit porter à ſon côté droit une couronne & une Bible, & à ſon côté gauche une épée. Il étoit aſſis ſur un trône au milieu de la place & y rendoit la juſtice. Il y avoit quelquefois des repas communs où le Roi & la Reine ſervoient le peuple, étant aidés des officiers de la Cou-

ronne. Le repas étoit ſuivi de danſes, après leſquelles le Roi montoit ſur ſon trône, faiſoit des prieres, & terminoit les différends. C'étoit alors que les nouveaux prophétes débitoient leur rêveries, que le peuple ſéduit écoutoit comme des oracles. Le douziéme de Juillet Jean Bocold fit publier un Edit, dont voici le préambule : « Nous faiſons ſavoir à » tous ceux qui aiment la vérité & la divine » juſtice, quelle eſt la maniere dont ils doi- » vent combattre ſous les étendards de Dieu, » comme de vrais Iſraélites dans le nouveau » Temple & ſous le nouveau Regne. De- » puis long-tems il avoit été prévû, ce re- » gne, & annoncé par les Prophétes. Aujour- » d'hui la révélation eſt accomplie dans la » perſonne de Jean le Juſte, aſſis ſur le trô- » ne de David. Que tous apprennent leurs de- » voirs, & obſervent nos loix en général & » en particulier, pour la gloire de Dieu & » l'amplification de ſon Roiaume. Les tranſ- » greſſeurs ſeront punis ſévérement. Ainſi » ſoit-il ». L'Edit contient enſuite vingt-ſept Reglemens qu'il eſt aſſez inutiles de rapporter, & finit ainſi : « Tous ces articles ont » été dictés par le Seigneur même, & dé- » clarés par Jean le Juſte Roi du nouveau » Temple & Miniſtre du Très-Haut, la vingt- » ſixiéme année de ſon âge, la premiere de » ſon Regne.

XXVII. Ce Roi fanatique eſt attaqué & puni.

Les faux Prophétes par ordre du nouveau Roi réglerent enſuite le culte de Dieu & les cérémonies de la Religion. Dans une aſſemblée générale, un des plus fameux fanatiques déclara, que la volonté de Dieu étoit que l'on envoiât des docteurs aux quatre coins du monde pour y annoncer le nouveau

Toutes les Puiſſances pourſuivent

regne de Dieu. On en nomma vingt-ſix; qui partirent ſur le champ pour aller prêcher dans les villes voiſines. En y entrant ils pouſſoient des cris effroiables, & couroient dans les rues comme des frénétiques, menaçant la ville d'une prompte ruine, ſi on ne faiſoit pénitence. Enſuite ils débitoient toutes leurs folies, d'un ton pathétique & capable d'en impoſer au peuple ignorant. Ces nouveaux apôtres furent bientôt arrêtés : & l'on ſçut par eux l'état de la ville de Munſter, qui étoit ſans proviſions & hors d'état de ſe défendre. Bocold envoia demander du ſecours en Hollande, où il y avoit un grand nombre d'Anabaptiſtes. Mais Jean Geclen qu'il envoia, voulut ſe faire à lui-même un Roiaume, & ſe rendre maître à Amſterdam, comme Bocold l'étoit à Munſter. La conſpiration aiant été découverte, il périt avec les conjurés. Ces entrepriſes engagerent les Etats des Provinces du Rhin à ſecourir l'Evêque de Munſter & à exterminer ces fanatiques ſéditieux. On écrivit aux habitans de Munſter, que s'ils ne chaſſoient leur prétendu Roi, tout l'Empire ſe réuniroit pour les réduire. Les Anabaptiſtes firent réponſe au commencement de 1535, en envoiant aux Princes d'Allemagne un Livre intitulé *le Rétabliſſement*. Luther le réfuta, & les Anabaptiſtes répliquerent. Mais on les attaqua d'une maniere plus efficace, en preſſant vivement le ſiége de Munſter. Après une forte réſiſtance de la part des aſſiégés, la ville fut priſe, & le prétendu Roi ſouffrit le ſupplice qu'il méritoit, au commencement de 1536. On tint enſuite une aſſemblée à Hambourg, où l'on fit des Edits très-ſéveres contre les Anabaptiſtes. Les Catholiques & les Luthériens

les Anabaptiſtes & les diſſipent.

concourant également à leur ruine, ils furent en peu de tems contraints de demeurer cachés, & peu à peu cette malheureuse secte se dissipa, après avoir fait en plusieurs païs de si grands ravages. Le nom d'Anabaptiste devint odieux à toute l'Europe, & les Anabaptistes eux-mêmes en rougissoient, parce qu'il étoit un titre pour être traité avec la plus grande sévérité. Tous les Princes & tous les Etats eurent en horreur ces séditieux, qui par leur esprit de révolte & d'indépendance, ruinoient les fondemens de la Société. Ceux mêmes qui condamnoient encore le Baptême des enfans, & qui demeuroient attachés aux principales maximes de l'Anabaptisme, en rejetterent le nom pour prendre celui des chefs, qui formerent ainsi différentes factions sur les ruines de toute la secte qui se dissipoit. Ainsi Mennon, Battembourg & David-Georges donnerent à leurs partisans les noms de Mennonites, de Battemburgistes & de Davidiens. On trouve encore aujourd'hui en Hollande & en Angleterre des Mennonites, qui conservent les maximes des Anabaptistes.

XI.

XXVIII. Hérésies des Sociniens. Lélius Socin, Michel Servet & autres hérétiques.

Pendant qu'on poursuivoit par-tout les restes de cette secte fanatique, il s'en formoit une autre qui reçut dans son sein ceux qui passoient pour les plus éclairés des Anabaptistes. Elle eut pour chef Lelius Socin, & fit dans la suite des progrès dont nous sommes encore aujourd'hui témoins. Socin qui lui donna naissance, étoit fils de Marianus Socin, & petit-fils d'un autre Marianus Socin Jurisconsulte célébre, qui avoit enseigné le Droit Canonique à Padoue, ensuite à Sienne, avec beaucoup de ré-

putation, & pour qui le Pape Pie II avoit une estime singuliere. Lelius Socin nâquit à Sienne en 1525, & fut destiné par son pere à l'étude du Droit. Il conçut de fort bonne heure le dessein de changer de Religion, parce que, disoit-il, l'Eglise Catholique enseignoit plusieurs choses qui n'étoient pas conformes à la raison. Il ne distinguoit point la raison souveraine qui n'est autre chose que la Sagesse divine, de la raison aveugle de l'homme, qui ne peut que jetter dans l'égarement ceux qui ont la folie de la prendre pour guide. Socin osoit donc rejettter tout ce qui ne lui paroissoit pas s'accorder avec sa raison; & d'abord il voulut approfondir par lui-même le sens des Ecritures, & suivre dans cet examen son esprit particulier. Il n'est pas étonnant qu'il se soit si prodigieusement égaré, en suivant une lumiere si fausse & si trompeuse. Il étudia le grec, l'hébreu & même l'arabe, & acquit une érudition qui ne pouvoit que lui être funeste dans la malheureuse disposition où il étoit. Il quitta l'Italie en 1547 pour aller chercher parmi les Protestans, des connoissances capables de le satisfaire. Un esprit aussi inquiet & aussi indocile que le sien, ne pouvoit souffrir le joug salutaire de la Foi, & il espéroit prendre plus librement son essor parmi ceux qui s'étoient révoltés contre l'autorité suprême de l'Eglise. Il emploia quatre ans à voiager, en Angleterre, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne & en Pologne. Après y avoir conféré avec les plus fameux hérétiques, il se fixa à Zurich, où malgré la réputation que sa science & ses talens lui acquirent, il se rendit bientôt suspect, même aux Protestans, de l'héresie Arienne qu'il embrassa. Il suivit en cela l'exemple de Michel

Servet Eſpagnol, qui avoit publié en 1531 pluſieurs livres contre la Trinité, & avoit fait un mélange monſtrueux des erreurs des Luthériens, des Sacramentaires, des Anabaptiſtes & des Ariens. Servet demeura long-tems en France & en Allemagne, débitant par-tout ſes erreurs. Il paſſa en 1553 à Genéve, où Calvin, comme nous l'avons dit, le fit arrêter & condamner à être brûlé. Lelius Socin fut auſſi attaqué par Calvin, qui ne pouvoit ſouffrir tous ces nouveaux ennemis du Myſtere de la Trinité. Mais les prétendus Réformateurs dévoient ſe regarder comme la premiere cauſe de cette effroiable licence, qui portoit tant d'écrivains téméraires à forger un ſyſtême de Religion & à expliquer l'Ecriture ſelon leur fantaiſie.

On vit bientôt naître des cendres de Servet, pluſieurs auteurs qui adopterent ſes blaſphêmes contre la Trinité; & Lelius Socin ne fut pas le ſeul qui oſa attaquer ce myſtere, & faire revivre les anciennes objections des Ariens & des Macédoniens contre la Divinité du Fils & du Saint-Eſprit. Un certain miniſtre de Cracovie, nommé Grégoire Pauli, fit la même choſe en Pologne. Il pouſſa même l'impudence, juſqu'à faire peindre un temple, dont Luther abbattoit le toit, Calvin renverſoit les murailles, & lui-même en ſappoit les fondemens par ſon attentat ſur le Myſtere de la Trinité. On vit peu de tems après paroître George Blandrata Piémontois, qui s'étant ſauvé de l'Inquiſition de Pavie, ſema auſſi l'Arianiſme dans la Pologne, quoiqu'il tâchât quelquefois de le déguiſer ſous des termes qui paroiſſoient orthodoxes. De là il paſſa dans la Tranſylvanie, où il fit goûter ſes principes au Prince Jean

Jean Sigismond. Lelius Socin étoit alors en Pologne, avec Valentin Gentilis & les autres chefs du nouveau système. Les troubles qu'ils y exciterent, mirent le Roi Sigismond-Auguste dans la nécessité de les bannir par un Edit. La mort naturelle qui enleva Lelius Socin à Zurich en 1562 à l'âge de trente-sept ans, lorsqu'il s'en retournoit en Italie, le sauva des supplices qu'il se seroit infailliblement attirés, comme Gentilis qui mourut à Berne par la main du Bourreau. Il dit à haute voix sur l'échaffaut, qu'au lieu que tous les anciens Martyrs avoient donné leur vie pour les intérêts du Fils, il avoit l'honneur d'être le premier qui la perdoit pour les intérêts du Pere.

XXIX. Erreurs & impiétés de Fauste Socin.

Fauste Socin neveu de Lélius s'est rendu encore plus fameux que son oncle, par ses erreurs & ses impiétés. Il nâquit à Sienne en 1539. Il fut gâté de fort bonne heure, aussi bien que plusieurs de ses parens, par les lettres de son oncle; & pour éviter les poursuites de l'Inquisition, il se retira en France. Lorsqu'il étoit à Lyon, n'étant âgé que de vingt ans, il apprit la mort de son oncle, & alla recueillir ses papiers à Zurich. De là il passa en Italie, où il demeura douze ans à la Cour du Duc de Florence. Aiant appris des Calvinistes à ne s'arrêter ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la Tradition, & à ne pas s'embarrasser si ces opinions avoient eu ou non des défenseurs dans l'Antiquité, il résolut de donner à ce principe toute l'étendue qu'il pouvoit avoir. Il ne se contenta donc pas de rejetter les dogmes de l'Eglise Catholique, que les Lutheriens & les Calvinistes avoient déja rejettés, il entreprit l'examen de tous les autres

que les nouveaux hérétiques avoient retenus ; & même de ceux auſquels ſon oncle n'avoit point donné atteinte. Il prétendoit que les Ariens avoient trop donné à Jeſus-Chriſt, & nia nettement la préexiſtence du Verbe. Il ſoutenoit que le Saint-Eſprit n'étoit point une perſonne diſtincte, & qu'ainſi il n'y avoit que le Pere qui fût proprement Dieu. Il étoit forcé d'avouer que l'Ecriture donne le nom de Dieu à Jeſus Chriſt ; mais il diſoit que ce n'étoit pas au même ſens qu'au Pere ; & que ce terme, appliqué à Jeſus-Chriſt, ſignifie ſeulement que le Pere, ſeul Dieu par eſſence, lui a donné une puiſſance ſouveraine ſur toutes les créatures, & l'a rendu par là digne d'être adoré des Anges & des hommes. Ceux qui ont lû ſes Ecrits, ſavent quelle violence il a été contraint de faire à l'Ecriture pour l'ajuſter à ſes erreurs. Il anéantit la Rédemption de Jeſus-Chriſt, & réduit ce qu'il a fait pour ſauver les hommes, à leur avoir enſeigné la vérité, à leur avoir donné de grands exemples de vertu, & à avoir ſcellé ſa doctrine par ſa mort. Le péché originel, la Grace, la Prédeſtination paſſent chez cet impie pour des chimeres. Il regarde tous les Sacremens comme de ſimples cérémonies ſans aucune efficace. Il prend le parti d'ôter à Dieu les attributs qui paroiſſent incommodes à la raiſon humaine, & il forme un aſſemblage d'opinions qui lui paroiſſent plus raiſonnables, ſans ſe mettre en peine ſi quelqu'un a penſé comme lui depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme. Il n'eſt point effraié des difficultés qu'on lui propoſe, ſous prétexte que toutes les maximes qu'il oſe avancer, ne ſont pas, dit-il, néceſſairement liées avec le

salut. Il réduit les points qu'il appelle fondamentaux à un si petit nombre, que presque tous les hérétiques anciens & nouveaux peuvent selon lui prétendre au salut.

Au reste, quoique Fauste Socin ait surpassé tous les hérétiques par le nombre de ses erreurs, & par la hardiesse avec laquelle il a fondé tout ce qui ne quadroit point avec sa raison, il a donné peu de prises sur lui du côté des mœurs. Il a écrit avec élegance, & d'une maniere fort éloignée des emportemens de Luther & de Calvin. Avant que l'on eut fait le recueil des livres qui sont dans la Bibliotheque des Freres Polonois, il étoit difficile de recouvrer les Ouvrages de Fauste Socin, qui ont été imprimés à la tête de cette Bibliotheque, en deux tomes *in folio*. Le premier contient ses Explications sur quelques endroits de l'Ecriture, & ses Ouvrages Didactiques. On y voit beaucoup plus de subtilité & de raffinement, que de jugement & de solidité. Il rapporte au plan de fantaisie qu'il s'étoit fait sur la Religion, toutes ses explications de l'Ecriture. Le second tome de ses Ouvrages contient ses Ecrits Polémiques. La plûpart de ses disputes sont contre d'autres ennemis de la Trinité, avec lesquels Socin ne s'accorde pas sur les points de Religion d'une tres-grande conséquence. Il mourut en Pologne en 1604, & y laissa un grand nombre de disciples qui prirent le nom de Freres Polonois. Ils y avoient des Eglises dans plusieurs villes, mais ils en furent chassés dans une Diete générale par un Arrêt public en 1660, & obligés de se retirer en Silesie, en Prusse, en Moravie & en Transylvanie. C'est principalement depuis la fin du

ſiécle dernier, qu'ils ſe ſont fait connoître par leurs Ouvrages, qui étoient très-rares, & qui pour la plûpart ont été réimprimés en Hollande. On dit qu'il y a beaucoup de Sociniens dans cette République. Ils ont préparé les voies aux Déiſtes, qui ſe ſont ſi fort multipliés de nos jours; & ceux-ci ont enfanté cette foule d'impies, qui tout recemment ont porté l'audace juſqu'à vouloir s'introduire dans la Faculté de Théologie de Paris. Chaque jour voit naître des ſyſtêmes pernicieux, qui montrent qu'il n'eſt plus poſſible de douter de la conſpiration formée contre la Religion.

XII.

XXX. Cenſures faites par la Faculté de Théologie de Paris.

La Faculté de Théologie de Paris s'eſt ſignalée dans le ſeiziéme ſiécle par la condamnation qu'elle a faite, non-ſeulement des héréſies des Lutheriens & des Calviniſtes, mais encore de pluſieurs autres erreurs que des particuliers avançoient, ſoit dans des livres, ſoit en chaire, ſoit dans des thèſes. Il y a un grand nombre de ces cenſures qui tendent à maintenir la doctrine de l'Egliſe dans ſa pureté, à ſoutenir la diſcipline, à bannir les ſuperſtitions, à réformer les abus, & à défendre les droits du Roi & les Libertés de l'Egliſe Gallicane. Nous nous contenterons de donner une idée de celles de ces Cenſures qui nous paroiſſent les plus remarquables.

Etant conſultée en 1500 par Henri de Berg[illegible] gues Evêque de Cambrai, ſur des imprécations faites contre lui par ſon Chapitre, elle différa pluſieurs mois à donner ſa déciſion, écrivit à l'un & à l'autre pour les exhorter la paix. Mais n'aiant pu les mettre d'accor elle répondit aux queſtions qui lui avoient

propoſées, après en avoir déliberé dans dix aſſemblées. Voici le fait. L'Evêque de Cambrai avoit excommunié ſon Chapitre, parce qu'il avoit ceſſé de faire l'Office pour des différends qu'il avoit avec lui. Les Chanoines irrités firent des proceſſions dans l'égliſe, & au retour de la proceſſion, proſternés devant le petit autel du Chœur où le ſaint Sacrement étoit dans le Ciboire, le Célébrant avec le Diacre & le Soudiacre tournant le dos à l'autel, firent chanter par les enfans de chœur, des prieres qui contenoient des imprécations contre ceux qui les perſécutoient, & des vœux pour leur délivrance. La Faculté condamna ces imprécations, & montra combien elles étoient contraires à l'eſprit de l'Egliſe & aux maximes de l'Evangile.

L'égliſe de Paris aiant conſulté l'Univerſité en 1502, touchant les cenſures portées contre ceux qui refuſeroient de paier les décimes impoſées par le Pape, la Faculté de Théologie décida, que les cenſures portées contre ceux qui par la crainte de bleſſer la Liberté eccléſiaſtique & les Décrets des Conciles, & de mettre l'Egliſe en ſervitude, n'avoient pas voulu paier la décime impoſée par le Pape, après en avoir appellé, étoient abſolument nulles; qu'on ne devoit point les craindre; & que ceux qui en avoient appellé, pouvoient continuer de célébrer les ſaints Myſteres & de faire les autres fonctions eccléſiaſtiques.

La Faculté alors toujours attentive à maintenir les droits des Evêques & des Curés, obligea en 1524 un Bachelier de rétracter ce qu'il avoit avancé, que ſaint Pierre étoit le ſeul Apôtre conſacré immédiatement par Jeſus-Chriſt, & que les Curés avoient été inſtitués

de droit humain. Le Religieux dans sa rétractation soutint que tous les Apôtres ont été ordonnés Evêques immédiatement par Jesus-Christ, qui a aussi institué les Curés; & que l'Eglise a de droit divin ces deux Ordres de la Hiérarchie.

En 1550 la Faculté dressa par ordre du Roi un Catalogue des livres qui devoient être prohibés, & mit à la tête une Préface, dans laquelle elle montre la nécessité de séparer les livres dangereux & nuisibles, de ceux qui peuvent être utiles, afin d'apprendre aux Chrétiens ceux qu'ils doivent lire, & ceux dont ils doivent avoir horreur. On fait l'éloge de l'ancienne Gaule, qui, selon saint Jerôme, n'avoit point autrefois porté de ces monstres d'hérésie si communs dans d'autres pais. On y déplore le malheur des derniers tems, où il s'étoit formé comme un déluge d'erreurs : on y loue la piété du Roi François I, qui s'étoit appliqué à défendre l'Eglise contre les hérésies; & on rappelle en particulier la procession du Saint Sacrement, à laquelle il assista pour venger l'injure faite à Jesus-Christ.

Les Registres qui contenoient ce qui s'étoit passé dans la Faculté de Théologie de Paris, depuis 1532 jusqu'en 1552 sont perdus, de même que ceux qui contenoient ce qui s'y est fait depuis 1574 jusques vers la fin du même siécle. A l'égard de ces derniers, ils ne méritent point nos regrets : n'y aiant pas lieu, dit M. Dupin, de regretter la perte de ce qui s'est passé dans un tems, où la Faction de la Ligue étoit maîtresse de Paris, & où de bons Docteurs attachés au Roi & à l'ancienne doctrine de la Faculté, étoient exilés ou n'osoient pa-

roître ; dans un tems enfin où la cabale des mutins & des rébelles ne laiſſoit aucune liberté à ce Corps. Les Hiſtoriens de France & les Regiſtres du Parlement nous ont conſervé la mémoire de ce qui s'eſt fait dans la Faculté à l'occaſion de la propoſition ſoutenue en 1561 par Jean Tanquerel, Bachelier, conçue en ces termes : *L'Egliſe, dont le Pape, Vicaire de Jeſus-Chriſt, eſt le ſeul Monarque qui a un pouvoir ſpirituel & temporel ſur tous les Fidéles, peut priver les Princes rébelles à ſes ordres, de leurs Roiaumes & de leurs dignités.* Le Parlement manda ce Bachelier, qui aiant déclaré qu'il étoit fâché d'avoir ſoutenu cette propoſition, ſe cacha par la crainte des ſuites que pouvoit avoir cette affaire. Mais ſa fuite n'empêcha pas le Parlement de le condamner à faire amende honorable, & à déclarer publiquement dans l'Ecole de Sorbonne, tous les Docteurs & Bacheliers en Théologie aſſemblés, en préſence d'un Préſident, de quelques Conſeillers délégués par le Parlement, & du Procureur Général, qu'il reconnoiſſoit ſa Thèſe fauſſe, qu'il ſe repentoit de l'avoir propoſée, & qu'il ſupplioit très-humblement le Roi de lui pardonner cette faute. La Sentence fut executée dans tous ſes points, & le bedeau de la Faculté fit la déclaration au nom de Tanquerel qui ſe tenoit toujours caché. La Faculté s'expliqua enſuite avec beaucoup d'exactitude ſur la fidélité inviolable qui étoit due au Roi. Nous avons rapporté ailleurs comment le Parlement avoit puni en 1595 un Religieux Auguſtin nommé Jacob & le Docteur Blanzi, qui avoient diſtribué une pareille Thèſe, qui attribuoit au Pape pouvoir ſur le temporel des Rois. Le Bachelier & le Préſident de la Thèſe aiant été

mis en prison, furent obligés de se rétracter d'une maniere très-humiliante. Trois ans après on publia les derniers Statuts de la Faculté, qui furent enregistrés au Parlement. On y défend entre autres choses de rien enseigner qui soit opposé à la doctrine Chrétienne, aux sentimens des saints Peres, aux droits du Roi & du Roiaume, & l'on ordonne de punir extraordinairement le Syndic, le Président & le Répondant, qui contreviendront à ce Statut.

SUITE

DES RÉFLEXIONS,

Sur l'état de l'Eglise pendant le seiziéme siécle.

I.

I. Maux de l'Eglise d'Angleterre.

Schisme sous Henri VIII. L'hérésie se joint au schisme sous Edouard VI.

NOus avons considéré dans les Réflexions qui sont à la fin du volume précedent, les malheurs qui désolerent toute l'Eglise dans le seiziéme siécle, & qui en firent tomber une si grande portion dans le schisme & l'hérésie. Nous allons maintenant exposer les maux & les scandales de chaque Eglise particuliere.

Henri VIII Roi d'Angleterre fut pendant presque tout son regne livré à une incontinence dont on ne voit gueres d'exemples. Cette passion fut cause du funeste schisme qui enleva pour toujours tout ce Roiaume à l'Eglise. L'histoire du Regne de ce Prince n'est qu'une longue suite de maux dont le souvenir fait horreur. Il trouvoit des Archevêques, des Ministres, & un Parlement, toujours prêts à favori-

ſer ſes plus grands excès. On vit dans le monde pour la premiere fois un Roi oſer prendre le titre de Chef Suprême de l'Egliſe, & vouloir y diſpoſer de tout à ſon gré. Un Cranmer & un Cromvel étoient dignes de concourir à tout le mal que faiſoit Henri VIII. La dépréda-tion des monaſteres, & le pillage des biens temporels de l'Egliſe, ſervirent d'appas à ce malheureux Prince. Ainſi l'impureté & l'avarice furent le mobile de la Réforme Anglicane. La *Boſſuet.* maiſon d'Henri fut toujours remplie de ſang & d'infamie. La lâcheté du Parlement & des Evêques rendit le mal ſans remede. Après la mort d'Henri VIII l'héréſie ſe joignit au ſchiſme. Le fameux Duc de Sommerſet de concert avec l'impie Cranmer plongerent le Roiaume dans ce nouvel abîme. La plus grande partie du peuple entra dans les vues de la Cour & les favoriſa. Les images furent abbatues, les égliſes pillées & profanées, les chaires occupées par les ſectateurs de Luther & de Zuingle, & le public inondé d'Ecrits qui attaquoient ouvertement les anciens dogmes & les ſaintes cérémonies de la Religion. Pluſieurs Evêques applaudirent à cette apoſtaſie, & beaucoup d'autres n'eurent pas le courage de s'y oppoſer. Malgré toutes les précautions qu'Henri VIII avoit priſes par ſon teſtament, pour conſerver en Angleterre quelques reſtes de la Religion Catholique, la doctrine Zuinglienne, tant déteſtée par ce Prince, y devint dominante.

II. Maux de cette Egliſe conſommés ſous Elizabeth.

Après une ſi étonnante révolution, & une tempête ſi violente, on vit renaître le calme pendant le Regne de la Reine Marie. Le Cardinal Polus ſeconda le zéle de cette Princeſſe, & s'efforça de rétablir la Religion dans le Roiaume. Mais cette lueur d'eſpérance s'éva-

Les Pays-

Bas & les Roiaumes du Nord enlevés à l'Egliſe par l'héréſie.

nouit bientôt, & cette Egliſe fut replongée ſous Elizabeth dans les mêmes malheurs dont à peine elle étoit ſortie. Ce fut la ſuite de l'imprudence du Pape Paul IV, qui ſe diſoit maître de régler les droits de ceux qui prétendent aux Couronnes. La Cour de Rome qui avoit tiré tant d'argent de ce Roiaume, en voulant tout avoir, mérita de tout perdre. Voilà le terme fatal où aboutirent enfin les ambitieuſes prétentions de cette Cour. Les moïens qu'emploierent les Papes pour punir Elizabeth, ſoit en l'excommuniant, ſoit en portant ſes Sujets à la révolte, ſoit enfin en engageant les Eſpagnols à l'attaquer, contribuerent encore beaucoup à accelerer l'apoſtaſie de ce Roiaume, & à attirer une perſécution terrible aux Catholiques, qui étoient déja dans une extrême oppreſſion. L'eſprit de vengeance que conſerva toujours Elizabeth contre les Papes qui avoient voulu la perdre, porta cette artificieuſe Princeſſe à tous les excès dont on ne l'auroit pas d'abord cru capable. Elle vint à bout d'établir en Ecoſſe & en Irlande le regne de l'héréſie. Toute l'Europe vit avec étonnement Marie Reine d'Ecoſſe abandonnée de ſes Sujets, pour ſon attachement à la Religion Catholique, retenue priſonniere pendant dix-huit ans, & enfin exécutée ſur un échaffaut par ordre de la Reine d'Angleterre. Toutes les circonſtances de cet événement ont du paroître incroiables. Au lieu de cauſer de l'horreur aux Anglois, on ſonna toutes les cloches de Londres & on fit des feux de joie. Après la mort de Marie on acheva de ruiner la Religion Catholique en Ecoſſe. En Angleterre, on changea quatre fois de Religion en moins de trente ans. Ce Roiaume fut Schiſmatique ſous Henri VIII; Calvi-

niste sous Edouard VI ; Catholique sous Marie, & enfin sous Elizabeth il se fixa dans la Réforme Anglicane, qui est un composé des dogmes de Luther & de Calvin.

Nous avons vu ce qui occasionna l'établissement de l'héréfie dans les Païs-Bas & dans les Roiaumes du Nord. La sévérité excessive des Espagnols, l'aveugle déference de Philippe II au sanguinaire tribunal de l'Inquisition, les horribles violences du Duc d'Albe, rendirent odieuse la domination des Espagnols ; & les peuples des Païs-Bas, en secouant leur joug, secouerent en même-tems celui de l'autorité de l'Eglise. L'avarice de la Cour de Rome, les injustes prétentions des Papes, l'abus des Indulgences, occasionnerent la perte de la Religion dans le Nord. Nous ne rappellerons pas ici les circonstances affreuses de cet événement : nous nous bornerons à rapporter en peu de mots les principaux désordres des païs qui conserverent la Foi, en tirant de l'histoire même que nous avons rapportée, les traits dominans propres à entrer dans le triste mais fidéle tableau des maux, qui affligerent l'Eglise pendant le seiziéme siécle.

II.

III. Maux de l'Eglise de France.

L'Eglise de France fut dans une grande désolation par les guerres continuelles de François I avec Charles-Quint. Ce Roi s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse & qui faisoit blasphémer la Religion par les héretiques. Sous Henri II le Roiaume fut encore le théâtre des guerres les plus sanglantes, & on ne peut exprimer à quelle désolation fut réduite alors l'Eglise de France. Toute la Cour étoit plongée dans la débauche, & l'exemple

Divers désordres.

Ravages des Calvinistes.

Fureurs de la Ligue. Ses suites affreuses.

du Roi autoriſoit les plus grands ſcandales. Tout plioit ſous la Ducheſſe de Valentinois, & les gens d'eſprit ne ſe ſignaloient que par des poëſies infâmes. La Conjuration d'Amboiſe qui arriva ſous François II, montre combien les Calviniſtes s'étoient multipliés dans le Roiaume. Ils devinrent encore beaucoup plus puiſſans ſous Charles IX, comme on le voit par le parti qu'on crut devoir prendre de tenir le Colloque de Poiſſi. Quoique la vérité y ait triomphé, on n'auroit jamais dû faire tant d'honneur aux hérétiques, & compromettre ainſi la cauſe de l'Egliſe. On n'a pu lire qu'avec ſurpriſe les ravages que les Calviniſtes firent dans le Roiaume depuis cette Conférence, & à quel excès ſe porta un grand nombre de Catholiques, en emploiant pour repouſſer l'héréſie, des moïens condamnés par la Loi de Dieu. La Ligue dont nous avons rapporté les fureurs, mit tout en confuſion dans l'Egliſe & le Roiaume de France. D'un côté, par tout où les Prétendus Réformés étoient les maîtres, ils aboliſſoient l'exercice de la vraie Religion, renverſoient les autels, brûloient les reliques, tourmentoient & maſſacroient les Prêtres & les Religieux, & ſe faiſoient déteſter par la profanation des choſes ſacrées.

D'un autre coté, la plûpart des Catholiques s'éloignoient étrangement du véritable eſprit de l'Egliſe. Ils maſſacroient les hérétiques quand ils en trouvoient l'occaſion, pilloient & raſoient leurs maiſons, & ſe portoient à toute ſorte d'excès. Cette guerre de Religion étant allumée dans toutes les Provinces, mit le Roiaume en feu. Elle ſe fit avec une cruauté & une animoſité qu'il eſt impoſſible d'exprimer; & rien n'étoit plus commun que les ſacri-

leges, les pillages, les meurtres, les incendies & les crimes les plus infâmes. Nous avons vû les Calviniſtes exercer leur barbarie non-ſeulement ſur les vivans, mais l'étendre ſur les morts. Ils les déterroient avec une inhumanité qui n'a pas d'exemple chez les nations les plus féroces. Ces malheureux Réformateurs n'épargnerent ni les tombeaux de nos Rois, ni les Reliques les plus ſacrées des plus grands Saints : rien n'échappoit à leurs inſultes & à leurs attentats.

Il n'eſt pas étonnant que les Catholiques aient eu horreur de ce nouveau genre d'inhumanité ; mais il eſt inconcevable qu'ils ſe ſoient portés à maſſacrer tous les hérétiques, & à exécuter le déteſtable projet de la journée de S. Barthelemi, dont les circonſtances font frémir. Le Regne d'Henri III ne fut pas exempt des maux qui avoient été extrêmes ſous celui de Charles IX. Henri négligeoit les affaires de l'Etat, pour ſe livrer tantôt à des parties de débauche, tantôt à des dévotions ridicules & bizarres. Un Prince de ce caractere ne pouvoit manquer de laiſſer augmenter les progrès des hérétiques, n'aiant ni la vigueur, ni la prudence néceſſaire pour arrêter le cours d'un ſi grand mal. Ce fut alors que les Catholiques conçurent le plan de cette fameuſe Ligue, dont on ne peut ſe rappeller ſans horreur l'origine & les progrès. Ce criminel projet étoit une ſuite des idées fauſſes que l'on avoit depuis Gregoire VII ſur la puiſſance des Papes par rapport au temporel des Rois. Rien n'étoit plus contraire à tous les principes de la Religion Chrétienne, qui défend ſous quelque prétexte que ce ſoit, de troubler l'ordre public, ni d'entreprendre ſur l'autorité des Puiſ-

fances établies de Dieu. Le meurtre d'Henri III & l'attentat sur la vie d'Henri IV, sont des événemens qui doivent apprendre à toute la postérité, de quelle conséquence sont les erreurs Ultramontaines, qui attaquent l'indépendance des Souverains.

Combien est-il donc essentiel pour la sûreté de l'auguste personne des Rois, & pour la tranquillité de leurs Etats, que le Clergé & le peuple soient exactement instruits de la loi de Dieu & de l'esprit de l'Evangile sur un article aussi important? Après ces funestes exemples que nous fournit l'histoire de la Ligue, il n'y a rien qu'on ne doive craindre de ceux dont la lumiere ne regle pas le zéle. Ce qu'on ne sauroit trop remarquer, c'est que la Cour de Rome & les Papes eux-mêmes favorisoient la révolte, & ne cessoient d'animer les Ligueurs. Il falloit que cette séduction eût une terrible efficace, pour avoir porté des François à se dépouiller des sentimens naturels qu'ils ont pour leurs Rois, & à donner le nom de Saints & de Martyrs aux monstres qui les avoient assassinés. C'est à un aveuglement aussi prodigieux, que l'attachement à de faux principes a conduit une Nation, qui a le glorieux avantage de l'emporter sur tous les autres peuples, par son inviolable fidélité & sa tendre affection pour son Souverain. Quelle leçon pour les successeurs de ces Rois, qui ont été les victimes des opinions Ultramontaines! Combien est-il de leur intérêt d'avoir dans leurs Etats, des Evêques, des Prêtres & des Docteurs attachés par Religion aux maximes du Royaume & de l'Eglise Gallicane, qui sont celles de l'Evangile! La conduite des Confesseurs qui inquiettoient les Fidéles au Tribu-

nal de la pénitence, & qui refusoient l'absolution à ceux qui ne vouloient pas se révolter contre leur Roi, est un autre genre de scandale qui parut alors. Un tel fanatisme apprend combien les Ministres de l'Eglise peuvent quelquefois abuser de la confiance des Fidéles dans l'administration des Sacremens, & combien il est nécessaire que les Magistrats protecteurs des loix de l'Eglise & des saints Canons, veillent alors pour réprimer ces abus.

Dans les tems dont nous exposons les malheurs; qui sont ceux qui ont été les plus fidéles à leur Roi? C'est ce que l'on ne sauroit assez remarquer. Le Parlement de Paris donna l'exemple à tous les Ordres du Roiaume, d'un attachement inviolable pour le Prince légitime. Aussi avons-nous vû que cet illustre Corps avoit été le plus en butte à la fureur des Ligueurs. Ces forcenés ne crurent pouvoir mieux affermir leur révolte, qu'en opprimant ces Magistrats, & en les dépouillant par violence de leur autorité. Cette auguste Compagnie rempliſſoit toute justice: elle avoit pour l'Eglise & pour l'ancienne doctrine un zéle vraiment éclairé, & elle y joignoit la plus parfaite fidélité pour le Roi. Au contraire, les plus grands ennemis qu'aient eu nos Rois dans les tristes tems dont nous parlons, sont ceux qui dépendoient particuliérement de la Cour de Rome, & qui étoient imbus de ses maximes. Il est vrai que la Faculté de Théologie de Paris fit un Décret qui fut envoié dans toutes les villes du Roiaume, par lequel elle décidoit que ceux qui s'attachoient à Henri IV, étoient coupables de péché mortel: mais il faut se souvenir de l'état d'appauvriſſement & de langueur, auquel se trouvoit alors réduit ce Corps

auparavant si sain & si vigoureux. Ceux de ses membres qui étoient sa force & sa gloire, étoient en prison ou en exil, & avoient été retranchés du corps par la puissante cabale des Ligueurs. Dès que le Parlement eut un peu de liberté, il en profita pour affermir l'autorité du Roi. Il rendit contre les Jésuites plusieurs Arrêts, dont le plus célébre les chassa du Roiaume; & en même tems il veilla sur les autres Religieux & sur la Faculté de Théologie, & sévit contre les théses où l'on osoit soutenir la puissance du Pape sur le temporel des Rois.

IV. Autres maux en France.

Outre les maux que produisit la Ligue, il y en avoit encore beaucoup d'autres dans le Roiaume. On en voit une triste peinture dans le discours que l'Evêque de Bazas fit au Roi au nom du Clergé. En parlant des suites funestes du Concordat, il représenta que la discipline y étoit presqu'entierement renversée, qu'il y avoit vingt-huit Evêchés sans Pasteurs, qu'une multitude de bénéfices n'étoient point desservis; & que de trente Dioceses qui étoient dans le Languedoc, à peine en trouveroit-on un où l'on eût fait les saintes Huiles l'année même où il parloit. Quelque tems après, l'Archevêque de Bourges dit au Roi, qu'au grand scandale de l'Eglise, on parvenoit à ces dignités par les moiens les plus criminels; que ceux qui avoient un vrai mérite demeuroient dans l'obscurité; & que ceux qu'on élevoit à l'Episcopat étoient des chiens muets, qui laissoient périr leurs brebis sans leur donner aucun secours, se contentant d'une attention superficielle, & se bornant à recevoir les revenus de leurs bénéfices.

III.

V. Maux en Italie. Rome punie d'une maniere éclatante. Défauts considérables de la plûpart des Papes. Scandales de divers genres.

Nous avons vu aussi de très-grands maux en Italie. La fin du Pontificat d'Alexandre VI, toute la durée de celui de Jules II & de Leon X, ne nous ont présenté que des scandales. Adrien VI qui leur succéda avoit quelques bonnes qualités ; mais son attachement pour l'Empereur Charles-Quint lui fit faire plusieurs fautes. Il mit pour lui plaire l'Eglise d'Espagne en servitude, comme Leon X y avoit mis celle de France. Ce Pape étoit détesté à Rome, mais ce n'étoit point à cause de ses défauts. C'est parce qu'il avoit voulu réformer quelques abus, & qu'il étoit ennemi des désordres. Un pareil trait suffiroit pour faire connoître l'état où étoient alors les Romains : aussi Dieu se hâta-t-il d'exercer sur eux ses justes vengeances. Ce grand événement arriva sous Clément VII. Il fut la suite des démêlés de ce Pape avec l'Empereur par rapport aux affaires temporelles d'Italie. Dieu ne se servit plus des Barbares pour punir les iniquités de Rome, mais des troupes d'un Empereur Chrétien. Elles ravagerent d'abord le Bolonois & la Romagne, & se porterent ensuite avec une espece de fureur à saccager une ville, dont l'avarice & la corruption scandalisoient l'univers. Tout contribua à rendre sensible la vengeance divine. Nous n'avons pû décrire toutes les abominations que commit cette armée victorieuse. Les maisons furent pillées, les femmes deshonorées, les choses les plus saintes profanées. Les Espagnols étoient les plus ardens à égorger les Romains. Nous l'avons dit, & nous le répétons. A la honte des Chrétiens, Rome souffrit de la part des troupes d'un Empereur Chré-

tien, des excès qu'elle n'avoit point éprouvés les huit différentes fois qu'elle avoit été prise. On y fit un immense butin des trésors qui étoient le fruit de l'avarice des Romains : on pilla même l'or & l'argent des églises ; & cet azile sacré où les Dames Romaines se réfugierent, ne les mit point à l'abri des violences de ces sacriléges. Après que Rome eut mangé dans le sang de ses citoiens, on pilla toute la ville pendant deux mois entiers, ce qui étoit sans exemple. Comment la Cour de Rome ne profita-t-elle point d'un tel châtiment ? La captivité du Pape & la misere à laquelle il fut réduit, ne produisirent d'autre effet sur lui, que de le rendre fort dépendant de l'Empereur. Ce fut sa complaisance pour ce Prince, à qui il ne pouvoit rien refuser, qui le porta à évoquer à Rome l'affaire du divorce d'Henri VIII. La Bulle qu'il publia contre ce Roi eut les plus terribles suites. Nous avons vu comment il éluda toujours la demande d'un Concile Œcuménique. C'est ainsi que la Cour de Rome avoit été chatiée, sans avoir été convertie.

Paul III qui succéda à Clément VII, avoit eu successivement sept Evêchés différens. A quelque excès que fût porté cet abus, on n'en étoit plus touché. Il se rendit aux vives sollicitations de l'Empereur pour convoquer le Concile de Trente, mais il voulut en diriger toutes les démarches & s'en rendre le maître absolu. Son amour aveugle pour sa famille lui fit faire de grandes fautes, & il détesta en mourant l'ingratitude de ses parens, pour qui il avoit sacrifié sa conscience en plusieurs occasions. Après sa mort on vit dans le Conclave les intrigues & les cabales, qui ne causoient plus de surprise, tant on y étoit accoutumé.

Le Cardinal Polus paroissoit le plus digne d'être élevé sur le saint Siége; mais on emploia l'accusation calomnieuse de défaut de zéle contre le Luthéranisme, pour éloigner ce grand homme du souverain Pontificat. Jules III qui fut nommé, se déshonora d'une maniere indigne dès qu'il eût été couronné; & il donna lieu aux bruits les plus scandaleux, sans se mettre en peine d'y apporter aucun remede. Dès qu'il fut Pape, il ne s'appliqua plus aux choses sérieuses, & mena une vie voluptueuse & inutile. Il fit la seconde convocation du Concile de Trente; mais il voulut comme Paul III en diriger toutes les actions, & le fit suspendre au grand scandale de toute la Chrétienté. Il fomenta la guerre en Italie, & fut peu touché des désordres qui en étoient la suite. Il déclara le Roi de France Henri II excommunié, & menaça de mettre son Roiaume en interdit. Ces malheureux troubles arrêtoient tout le bien que pouvoit faire le Concile de Trente, Henri n'y aiant voulu envoier aucun Evêque ni aucun Théologien de son Roiaume. C'est ainsi que les Papes préféroient toujours leurs intérêts temporels à ceux de la Religion. Marcel II successeur de Paul III avoit d'excellentes intentions; mais par un effet des jugemens de Dieu sur son peuple, il ne vécut que vingt jours après son élection. Il disoit sans détour, que l'unique moien d'arrêter le progrès de l'héréfie, étoit de travailler à une sérieuse réformation. Le nom seul de réforme, disoit-il, faisoit horreur aux cinq derniers Papes, craignant qu'on ne s'en servît pour diminuer l'autorité Pontificale. Mais, ajoutoit-il, la réformation ne supprime que le luxe, un vain éclat, des dépenses inu-

tiles, plus propres à avilir qu'à relever le Sacerdoce. Qu'il étoit consolant d'entendre un Pape tenir un tel langage ! Mais le zele qu'on lui connoissoit pour la réforme, porta ceux à qui elle étoit odieuse, à se défaire de ce digne Pontife. On ne douta point dans le tems, qu'il n'eût été empoisonné.

Paul IV qui fut élu par les intrigues de Farnese & malgré la brigue des Impériaux, témoigna un grand zele pour tirer de l'argent d'Angleterre sous le regne si court de la Princesse Marie. Sous celui d'Elisabeth il occasionna la perte entiere de ce Roiaume par sa hauteur & son imprudence. Il déclara la guerre à l'Empereur dès le commencement de son Pontificat, malgré le serment solemnel par lequel il s'étoit engagé à ne faire la guerre à aucun Prince Chrétien. Mais il disoit hautement que rien ne lioit la puissance Pontificale. Il prétendoit être maître absolu de toute l'Eglise, & n'avoit garde de vouloir rétablir le Concile de Trente. Ce Pape avoit du zele pour le maintien de la Foi Catholique ; mais ses injustes préjugés arrêterent presque toujours le bien qu'il vouloit faire. Sa rigueur excessive lui fit étendre au-delà de toute borne l'autorité de l'Inquisition, qui étoit déja si redoutable. Sa conduite à l'égard des Cardinaux Polus & Moron le rendit fort odieux, de même que ses prétentions sur l'Empire. Il ne voioit d'autre remede pour arrêter le progrès des hérétiques, que de les faire tous mourir : ce moien lui paroissoit préférable à tous ceux qu'avoit voulu emploier le Concile de Trente. La fureur des Romains contre ce Pape éclata après sa mort, & ils se porterent jusqu'à cet excès de vouloir insulter son corps, après avoir mis

en pieces ſa ſtatue, roulé la tête pendant trois jours dans les rues de Rome, & réduit en cendres la priſon de l'Inquiſition & la maiſon du grand Inquiſiteur.

Que de cabales dans le Conclave qui s'ouvrit après qu'on eut appaiſé ces déſordres! On ſe ſouvient de l'artifice ſingulier qu'emploia la Cueva Eſpagnol pour ſe faire élire par ſurpriſe. Ce ſtratagême ſert à découvrir les autres pratiques ſourdes qui ſont ſi fort en uſage dans ces ſortes d'occaſions. Pie IV fut nommé, & rétablit le Concile de Trente. Il donna bien des preuves de ſa politique & de ſon ambition, dans tous les moiens qu'il prit pour faire terminer ce Concile. La gloire de l'Egliſe & les intérêts de la Religion n'étoient pas l'unique motif qui le portoit à conſommer ce grand ouvrage: il vouloit encore plus illuſtrer ſon Pontificat. Il forma dans le même deſſein un grand nombre d'autres entrepriſes, dont pluſieurs lui auroient paru peu dignes de ſes ſoins, s'il eût bien connu ſes devoirs & la grandeur des beſoins de l'Egliſe. Il s'appliqua avec une ardeur incroiable à amaſſer des richeſſes par les voies les plus injuſtes, afin d'élever ſa famille & de la rendre puiſſante dans le monde. Eſt-il étonnant qu'il ait empêché le Concile de Trente de travailler à une ſérieuſe réformation? Son ſucceſſeur Pie V avoit des mœurs très-pures, & beaucoup de zéle pour la Foi, & il a fait des réglemens très-utiles à la Religion. Mais ne peut-on point mettre parmi les maux de l'Egliſe, tout ce que ce Pape fit par un zéle dépourvû de lumieres? La dureté de ſon caractere avoit forcé ſon prédéceſſeur à le faire ſortir du Vatican: il en ſuivit toute l'ardeur quand il fut ſur le ſaint Siége, & il

s imaginoit devoir faire brûler tous ceux qui étoient ſuſpects dans la Foi. L'appareil terrible avec lequel il fit publier la Bulle *In Cœnâ Domini* avec diverſes additions, & l'étendue qu'il lui donna, cauſerent de grands troubles dans pluſieurs Roiaumes. Le Parlement menaça d'un Décret d'ajournement perſonnel les Archevêques & Evêques qui publieroient cette Bulle, & de ſaiſir leurs revenus, la déclarant attentatoire aux droits du Roi & de ſes Officiers, & contraire aux Libertés de l'Egliſe Gallicane. Dans pluſieurs autres Etats Catholiques, on s'oppoſa à cette Bulle avec la même vigueur, ſans qu'on pût engager Pie V à la retirer. Nous avons vu les troubles qu'elle excita en particulier dans le Roiaume de Naples. Pie V vouloit que les Confeſſeurs interrogeaſſent ſur la Bulle au Tribunal de la Pénitence, & refuſaſſent l'abſolution à ceux qui ne voudroient pas s'y ſoumettre. Le Gouvernement s'oppoſa à cette tyrannie; & les Magiſtrats uſerent de l'autorité qu'ils ont de connoître des refus injuſtes des Sacremens, & de les réprimer, comme contraires aux droits communs des Fidéles & à la tranquillité publique.

Grégoire XIII confirma la même Bulle, & anathématiſa ceux qui s'y oppoſeroient. Il ſe donna de grands mouvemens pour maintenir la Ligue formée en France, & fit éclater ſa joie à Rome, quand il apprit le maſſacre de la ſaint Barthelemi. C'eſt ce qui montre combien le zéle de ce Pape, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualités, étoit peu éclairé. La maniere dont le fameux Sixte-Quint monta ſur le ſaint Siége ne doit pas être omiſe dans l'article des maux de l'Egliſe. L'artifice qu'il

mploia pour se faire élire, fait assez connoî-re la fausse idée qu'il se formoit de cette re-doutable dignité. Sa réponse au Cardinal de Medicis, qui lui témoignoit sa surprise du changement subit arrivé dans sa santé, montre un homme qui se joue de la Religion & qui fou-le aux pieds l'Evangile. Urbain VII qui avoit un caractere fort différent, ne fut Pape que seize jours, Dieu n'aiant fait que le montrer à son Eglise. Il bénit Dieu en mourant de ce qu'il rompoit ses liens, & le délivroit des dan-gers sans nombre auxquels il étoit exposé dans une place aussi élevée.

IV.

VI. Maux dont l'Allemagne est inondée.

Nous avons dû être effraiés en voiant l'Eglise d'Allemagne dans une si grande agitation. Le Luthéranisme y fit d'effroiables ravages, & en emporta enfin un grand nombre de Provinces. Les guerres des Princes Protestans avec l'Empereur y occasionnerent une infinité de désordres, & mirent le comble aux maux de cette Eglise. Il n'y eut aucun païs où l'on vît tant de bouches s'ouvrir pour demander une véritable réformation. Celle de Luther en faisoit sentir à tout le monde le besoin pressant. Mais la Cour de Rome demeura insensible à ces cris. Elle y envoioit des Nonces, mais c'étoit plutôt pour s'opposer à une véritable réformation, que pour y travailler sérieusement. L'Empereur de son côté assembla plusieurs Dietes; on se donna divers mouvemens pour remédier aux maux dont l'Allemagne étoit inondée: mais c'étoit la politique plutôt qu'un vrai zéle, qui étoit le mobile de toutes ces démarches. Les Princes qui s'étoient déclarés pour Luther, se fixerent invariablement dans

l'héréſie, s'autoriſant de tous les abus dont l'Egliſe gémiſſoit, pour ſe ſéparer de ſa communion. Les Anabaptiſtes acheverent de déſoler l'Allemagne, où ils porterent à la ſédition & à la révolte une multitude innombrable de paiſans. Les Provinces qui demeurerent Catholiques, ne profiterent guéres du châtiment que Dieu exerçoit ſur celles qui furent abandonnées à l'eſprit de ſchiſme & d'héréſie. Et, ce qui eſt bien ſurprenant, cette Egliſe dont la réclamation avoit paru ſi vive contre les déſordres & les abus, en eſt demeurée ſubmergée, & a continué d'être déshonorée par les vices les plus groſſiers. C'eſt ce qui a contribué à confirmer dans l'endurciſſement les Provinces que l'héréſie avoit emportées. En parlant des maux de l'Egliſe d'Allemagne, nous ne pouvons nous diſpenſer de dire un mot de Charles-Quint. Ce Prince avoit des qualités eſtimables, mais il avoit auſſi de grands défauts. Sa diſſimulation étoit profonde, comme nous avons pu le remarquer dans ſa conduite à l'égard du Pape Clement VII. Il témoignoit une extrême affliction de toutes les horreurs qui ſe commirent à Rome dans le ſac de cette ville, tandis qu'il en étoit le véritable auteur. Il ſacrifioit à la paſſion de dominer ſa parole & ſa Religion, & pouſſoit l'hipocryſie plus loin que n'avoit jamais fait aucun Prince. Il fut preſque toujours eſclave de l'impureté, mais il emploia toute ſon adreſſe à couvrir un vice ſi humiliant & ſi honteux.

V.

VII. Maux en Eſpagne.

Les Eſpagnols donnerent une étrange idée du Chriſtianiſme aux Infidéles dans leur conquête du Méxique. Les cruautés qu'ils exercerent

cerent ſur eux ſont preſque ſans exemple. Leur barbarie les rendoit induſtrieux à inventer de nouveaux ſupplices, pour s'aſſûrer la poſſeſſion d'un pays ſi riche. Le ſiége d'Oran que fit le Cardinal Ximenès, eſt un de ces bizarres événemens, qui ne pouvoit guères arriver que dans un ſiécle tel que celui dont nous parlons. Quel ſpectacle que celui d'un Cardinal Archevêque, revêtu de ſes ornemens pontificaux, & accompagné d'une multitude d'Eccléſiaſtiques & de Religieux, qui avec l'habit de leur Ordre, avoient l'épée au côté pour aller attaquer une place à la tête d'une armée ! Les Eſpagnols donnerent dans la priſe d'Oran de nouvelles preuves de leur férocité, en maſſacrant juſqu'aux vieillards, les femmes & les enfans. Quel éloignement n'inſpiroient-ils point pour la Religion Chrétienne aux Infidéles par une telle conduite ! L'uſurpation de la Couronne de Navarre dont Jean d'Albret étoit poſſeſſeur légitime, eſt un autre trait qui mérite d'entrer dans la liſte des maux de l'Egliſe d'Eſpagne. Cette Nation s'imaginoit avoir droit de dépouiller les Infidéles de leurs richeſſes & de leur ôter leur liberté : mais pouvoit-elle alléguer le même prétexte d'infidélité, qui en ſoi eſt fort injuſte, à l'égard d'un Prince Chrétien & Catholique ? En vain les Eſpagnols s'autoriſoient-ils d'une Bulle de Jules II, qui en excommuniant Jean d'Albret, lui ôtoit ſa Couronne : quand cette Bulle ſeroit réelle, ce ſeroit couvrir une injuſtice par une autre. Les Eſpagnols ne ſongeoient guères à porter dans le nouveau monde le flambeau de la Foi. Leur unique ſoin étoit d'en tirer beaucoup d'or & d'ar-

Les Eſpagnols rendoient le Chriſtianiſme odieux aux Infidéles.

Divers déſordres dans cette Egliſe.

gent, & de réduire les Insulaires au plus dur esclavage, allant même jusqu'à les traiter comme les animaux les plus brutes. Les Gouverneurs, qui étoient autant de tyrans, exerçoient dans les Indes toute sorte de rapines & de violences.

Le célébre Barthelemi de Las-Casas Evêque de Chiappa, voyant combien toutes ces cruautés rendoient le Christianisme odieux aux Infidéles, vint en informer l'Empereur, qui fut touché de tant d'excès, sans y apporter des remédes efficaces. Le Docteur Sépulvéda entreprit de justifier toutes les horreurs qui se commettoient dans les Indes, & il vint à bout de faire imprimer son livre à Rome, n'ayant pû y réussir en Espagne. La réfutation qu'en fit Barthelemi de Las-Casas, contient une relation de toutes les cruautés exercées par les Espagnols dans ces contrées éloignées. On y voit une peinture affreuse des Chrétiens d'Espagne. Ils y sont représentés comme des hommes sans foi, sans religion, sans aucun sentiment d'humanité. Le zélé missionnaire, après avoir travaillé cinquante ans sans aucun succès, à cause de la cruauté des Espagnols, quitta ce pays, persuadé que l'oppression où étoient les Infidéles, seroit toujours un obstacle invincible à leur salut. En remettant au Pape son Evêché, il lui fit connoître les violences & les usurpations des Espagnols; mais la Cour de Rome ne remédia pas à un si grand mal. Nous avons vû combien Philippe II fut toujours dévoué à l'Inquisition, & que cet aveugle dévouement alla jusqu'à lui immoler son propre fils. L'indignité avec laquelle fut traité le célébre Barthelemi de Caranza Ar-

chevêque de Tolède, paroît incroyable. Le Concile de Trente ne put rien gagner ſur l'Inquiſition d'Eſpagne, qui retint ſi long-tems dans les fers un Prélat autant diſtingué par ſon mérite, que par la grandeur de ſon Siége. Dieu voulut punir la cruauté des Eſpagnols, en permettant qu'ils perdiſſent les Pays-Bas, & qu'ils éprouvaſſent de la part des Maures, les mêmes traitemens qu'ils avoient fait éprouver à ces Infidéles.

VIII. Dieu ſe ſert des Turcs pour punir les Chrétiens. On profite peu d'un tel châtiment.

Dieu voulut auſſi dans le cours du ſeiziéme ſiécle, montrer ſans ceſſe à tous les Chrétiens la verge dont il devoit les frapper. Il accorda de grandes victoires au Sultan Selim, pour apprendre aux Papes & aux Princes Chrétiens, combien ils devoient faire peu de cas de ces ſortes de conquêtes. Le Sultan fit trembler l'Italie, & y auroit cauſé les plus grands ravages, ſi Dieu n'eût diſſipé ſes projets. Mais les Chrétiens n'ayant pas profité de ce premier avertiſſement, Dieu lâcha la bride aux Turcs, & s'en ſervit pour punir les iniquités de ſon peuple. Soliman II fut l'inſtrument de ſes juſtes vengeances, dont on n'avoit encore vû que les préludes. Il prit Belgrade ſur les Chrétiens, ſe rendit maître de l'iſle de Rhodes, & mit en déroute l'armée des Hongrois. Leur jeune Roi & les plus grands Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers, périrent dans la triſte journée de Mohats. Tout fut mis à feu & à ſang le long du Danube. Bude fut brûlée avec la belle Bibliothéque qui avoit coûté des ſommes immenſes. Le Pape Clément VII ne put méconnoître dans cet événement le doigt de Dieu, qui vouloit punir les péchés des Chrétiens. Les Turcs prirent bientôt après l'iſle

de Chio sur les Génois, & se porterent aux plus grandes impiétés. Ils se conduisirent de même dans la conquête de l'isle de Chypre, & attirerent sur eux la colére de Dieu, qui les humilia à leur tour, en accordant aux Chrétiens la célébre victoire de Lépante.

VI.

IX. Maux d'un nouveau genre. Attaques livrées aux vérités de la Grace.

En faisant l'énumération des principaux scandales du seiziéme siécle, pouvons-nous nous dispenser d'en rappeller un qui a eu des suites si funestes pour l'Eglise ? Dieu dans sa miséricorde ayant mis des bornes à la séduction, qui avoit fait de si grands progrès sous les étendarts de Luther, de Calvin & des autres prétendus Réformateurs, le démon changea d'artifices, & s'ouvrit une route opposée. Il entreprit de perdre dans la Communion Catholique, ceux à qui il ne pouvoit plus persuader d'en sortir. Il choisit des ministres propres à le seconder dans ce nouveau dessein. Ils affectoient de montrer un grand zéle pour l'Unité de l'Eglise, & pour l'autorité du Pape. C'est principalement depuis le Concile de Trente qu'éclata ce nouveau scandale. On vit alors attaquer ouvertement les vérités de la Grace, & corrompre toutes les sources de la Morale. " Il n'y avoit il y a quelques années, *ante paucos annos*, dit le célébre Lemos Dominicain, qu'un seul langage sur les matiéres de la Grace & de la Prédestination, lorsqu'il s'est glissé dans l'Eglise des hommes avides de nouveautés, qui traitent les saints Peres avec un mépris insupportable, & qui par leurs libelles ont infecté le monde de nouvelles opinions. En peu de tems, ajoûte ce grand homme, la Théologie a changé de face, &

Mémoire présenté au Pape Paul V au nom de tout l'Ordre des Dominicains.

l'on ne voit preſque par-tout qu'une nouvelle forme de doctrine. Ce n'eſt pas nous ſeulement, dit-il encore, qui les avons convaincus d'enſeigner de nouveaux dogmes; mais le pere & l'architecte même de ces nouveautés (Molina) en fait gloire, & s'en applaudit dans ſon Ouvrage de la Concorde de la Grace & du libre arbitre. " Quelques Auteurs avant lui, en combattant l'erreur de la grace néceſſitante des Luthériens & des Calviniſtes, avoient tellement relevé les forces du libre arbitre, qu'ils étoient tombés dans l'erreur oppoſée qui eſt proprement le Pélagianiſme. Mais c'eſt Molina qui a rédigé en corps & en ſyſtême la grace verſatile, & qui a découvert le premier le ſecret ſi vanté de la ſcience moyenne. C'eſt de quoi il ſe fait gloire d'être l'auteur, & c'eſt pour cela que Lemos lui donne le nom d'*Architecte*, qui convient parfaitement à ce faiſeur de ſyſtême & à tous ceux qui lui reſſemblent.

X. Combien il eſt important pour diſcerner la vérité, de remonter à la naiſſance des diſputes & de fixer la date de l'erreur.

Lemos & ſes Confreres d'une part, Molina & les ſiens de l'autre, avouent le changement qui venoit d'arriver dans l'Egliſe. C'en eſt aſſez pour décider la queſtion. Tout eſt fait, dès qu'on connoît la date de la nouvelle doctrine. Le langage étoit unanime auparavant; la Foi étoit la même par-tout. Molina avertit l'Egliſe, qu'il vient apprendre quelque choſe de nouveau, & ſe glorifie d'en ſavoir plus que ſaint Auguſtin. Il n'en faut pas davantage : il eſt jugé par ſa propre bouche. ,, Je ne veux, dit le grand Boſſuet, rapporter ici que ce peu de mots de ſaint Athanaſe. *La Foi de l'Egliſe Catholique eſt celle que Jeſus-Chriſt a donnée, que les Apôtres ont publiée, que les*

Peres ont conservée. L'Eglise est fondée sur cette Foi, & celui qui s'en éloigne, n'est pas Chrétien. Tout est compris en ces quatre mots : Jesus-Christ, les Apôtres, les Peres, Nous & l'Eglise Catholique. C'est la chaîne qui unit tout ; c'est le fil qui ne se rompt jamais ; c'est là enfin notre descendance, notre race, notre noblesse, si on peut parler ainsi, & le titre inaltérable où le Catholique trouve son extraction. Distinguez donc, ajoûte l'illustre Prélat, la multitude abandonnée à elle-même par un juste jugement de Dieu, de la multitude choisie & benie ; ou, pour parler avec saint Athanase, *distinguez la multitude qui défend l'héritage de ses Peres*, de la multitude qui est épriſe de la nouveauté. " Il peut donc y avoir selon M. de Meaux, une multitude épriſe de la nouveauté. L'erreur peut s'étendre & s'accréditer. Alors les Novateurs triomphent, & se glorifient de cette multitude qu'ils ont séduite. Ils tâchent de faire perdre de vûe le moment où on les voyoit seuls, & où, comme le dit encore M. Bossuet, *on les pouvoit compter par trois ou quatre.* Mais ils ont beau faire ; la honte de leur origine les décéle. On connoît l'auteur de la nouveauté. Il s'est donné lui-même comme venant apprendre ce qui étoit inconnu avant lui. Dès qu'il a paru, tout le monde s'est soulevé. C'en est assez ; son procès est fait. Son erreur a beau croître & s'étendre. C'est un torrent qui fait grand bruit ; mais il est venu en une nuit, & il séchera tôt ou tard. Sa marche irréguliére & violente peut effrayer ; mais elle n'a point cette majesté durable & soutenue de ces fleuves, dont les eaux abon-

dantes ne tariſſent point, parce qu'elles coulent de ſource; quoiqu'elles puiſſent quelquefois ſe trouver reſſerrées dans un lit plus étroit, & être moins abondantes, à cauſe d'une ſéchereſſe extraordinaire.

XI. Concert des différens Jéſuites pour établir une nouvelle doctrine. Soulevement qu'excite le Livre de Molina.

Les Jéſuites avoient déja formé le deſſein d'un nouveau plan de Théologie, plus de trente ans avant que le livre de Molina parût. Le Jéſuite Fonſeca qui avoit été maître de Molina, lui reprocha en 1588 lorſqu'il donna ſon Livre, de s'être fait honneur d'un ſyſtême qu'il tenoit de lui, & qu'il lui avoit appris dès l'an 1560. Avant ce tems-là même, & dès 1547, nous avons vû Lainez & Salmeron que ſaint Ignace avoit envoyés au Concile de Trente, ſe faire dire par les Peres ces foudroyantes paroles, *Foras Pelagiani. Chaſſez les Pélagiens.* Nous avons parlé des Théſes que ſoutint à Salamanque en 1581 Monté-Major autre Jéſuite, & qui furent cenſurées par l'Univerſité de cette ville. Les Jéſuites Leſſius & Hamelius enſeignerent à Louvain les mêmes erreurs en 1580. La réclamation des Facultés de Théologie de Louvain & de Douai fut des plus éclatantes. Toutes ces honteuſes flétriſſures n'empêcherent pas Molina de publier ſon Livre, quoique ces erreurs euſſent auſſi été condamnées par le Cardinal Chiroga Archevêque de Tolède & grand Inquiſiteur. Il trouva en Portugal plus de facilité à publier ſon Ouvrage. Et pendant qu'il y faiſoit imprimer ſa Concorde, la Société faiſoit de ſon côté imprimer à Rome Caſſien avec des notes très-ſuſpectes; circonſtance qui montre aſſez que cette Compagnie n'agiſſoit point au hazard, mais avoit un but & un deſſein tout formé. Le Directoire

des Etudes dressé avec tant d'appareil, prouve aussi que tout étoit concerté, & que les entreprises de différens Jésuites, étoient l'effet & la suite d'un grand dessein. Le crédit de la Société naissante ne put empêcher que le Livre de Molina ne soulevât tout le monde Chrétien. Le Cardinal Baronius compare Molina à un serpent, qui échappe des mains par ses artifices, & par ses protestations de ne point prétendre s'écarter de la Doctrine Catholique. Le même Cardinal assûre que le principal dessein de Molina est de contredire en tout saint Augustin. Nous avons vû avec quelle force Henriquez savant Jésuite s'éleva contre son confrere, allant jusqu'à dire que le Livre de Molina prépare les voies à l'Antechrist, qu'il attaque sans pudeur & en blasphémant la Doctrine de l'Église & des Peres sur les points les plus essentiels, & que si on le tolére, & qu'il arrive qu'un Corps puissant & adroit en prenne la défense, ce Livre exposera l'Eglise à un extrême danger, & causera la ruine d'un grand nombre de Catholiques.

XII. Maux de différens genres que causent à l'Eglise ces ennemis d'une nouvelle espéce. Jugement qu'on a porté d'eux peu après leur naissance.

On sait assez que l'événement n'a que trop répondu à cette triste prédiction. Pour bien sentir quelle plaie faisoient à l'Eglise ces ennemis d'un nouveau genre, qu'elle avoit la douleur de voir naître & se multiplier dans son sein, on peut parcourir les réflexions que nous avons faites sur le prix des Vérités de la Grace, en rapportant l'héréfie de Pélage, & les travaux & les Ecrits de saint Augustin sur cette matiére essentielle. Comme ces Vérités saintes ont une étroite liaison avec la Morale, il n'est pas étonnant que ceux qui ont donné une si mortelle atteinte aux Vérités

de la Grace, aient auſſi défiguré & corrompu toute la Morale. Comme nous ne voulons point toucher à l'hiſtoire du dix-ſeptiéme ſiécle, nous ne parlerons point des moyens qui furent employés, pour accréditer une doctrine, contre laquelle il s'éleva un cri ſi général dès qu'elle parut dans l'Egliſe. Nous nous contenterons de rappeller ici la grande oppoſition qu'éprouva la Société des Jéſuites, ſoit de la part du Parlement de Paris, ſoit de celle de la Faculté de Théologie. Pluſieurs grands hommes ne lui avoient pas été plus favorables, & avoient fait à ſon ſujet les plus fâcheuſes prédictions. Le Général Lainez ſucceſſeur immédiat de ſaint Ignace, fit un étrange perſonnage dans le Concile de Trente. Outre le reproche de Pélagianiſme qu'il s'y attira, il y avança des principes qui concentroient toute la Hiérarchie dans le Pape : ce qui remplit d'indignation les Evêques, dont il déprimoit l'autorité ſacrée par ſes baſſes flatteries pour la Cour de Rome. Il y ouvrit toujours des avis fort extraordinaires, & qui donnerent de lui une très-mauvaiſe idée. La Société n'avoit pas une doctrine plus exacte ſur l'indépendance & l'autorité des Rois. Les Ecrits ſéditieux qui furent trouvés dans la chambre du P. Guignard, obligerent le Parlement d'en venir aux extrémités que nous avons rapportées. Ce Jéſuite fut pendu, quelques-uns de ſes confreres faits priſonniers, ayant été convaincus de divers excès du même genre, & tous furent chaſſés du Royaume. Aucun autre Corps Religieux n'avoit encore porté de pareils caractères. En les réuniſſant tous, on ne peut s'empêcher d'en être extrémement frappé.

Les célèbres Avocats Antoine Arnauld & Etienne Paſquier en firent la plus affreuſe peinture. Ce dernier, après avoir rapporté le Décret ſi connu de la Faculté de Théologie de Paris, qui finit par ces mots : * *Cette Société paroît dangereuſe en matiére de Foi, perturbatrice de la paix de l'Egliſe.... & née plutôt pour détruire que pour édifier*, s'exprime ainſi. „ Voilà la cenſure de cette grande „ Faculté. Il n'étoit point lors queſtion d'in„ corporer ces Jéſuites avec nous, & ne ſe „ doutoit-on nullement de ce que nous „ voyons aujourd'hui. Tellement que l'on „ ne peut dire que préoccupée de paſſion elle „ ait donné cet avis... Quel jugement eſt „ ceſtui ? De tout un Corps & Collége. „ Quel Collége ? De notre alme Faculté de „ Théologie, par l'avis de laquelle non-ſeu„ lement nos Rois, ains les Papes, non-ſeu„ lement les Papes, ains les Conciles Géné„ raux ſe ſont ordinairement guidés ès cho„ ſes qui regardoient l'état de notre Foi „ Chrétienne. Mais elle y beſongna peut„ être tumultuairement ? Rien moins ; elle „ fut par quatre divers jours aſſemblée dans „ la Sorbonne, prêta le ſerment ſolemnel, „ fit comme dit eſt célébrer une Meſſe du „ Saint-Eſprit. Et vraîment il faut bien qu'il „ y ait en nos Jéſuites du deſchet, puiſqu'ils „ ont reçu de ces grands perſonnages cette „ atteinte, qui n'avoit onques été donnée „ en l'introduction de tous les autres nou-

* *His omnibus & multis aliis examinatis & perpenſis, hæc Societas videtur in negotio fidei periculoſa, pacis Eccleſiæ perturbativa, Monaſticæ religionis everſiva, & magis in deſtructionem quàm in ædificationem.*

„ veaux Ordres de Religion. . . . Je les com-
„ pare proprement au lierre qui attaché à
„ une vieille parois, fait montre extérieure
„ de la soutenir, & néanmoins la mine in-
„ térieurement. Ainsi est-il de nos Igna-
„ ciens, lesquels faisant contenance de sou-
„ tenir l'Eglise de Dieu, la ruinent & rui-
„ neront de fond en comble au long aller. "
Ceux qui ont étudié l'Histoire Ecclésiastique du dix-septiéme siécle, savent ce qu'il faut penser de cette espéce de prophétie.

VII.

XVII. Biens de l'Eglise. Martyrs en Angleterre sous le regne d'Henri VIII.

Après avoir vû un si grand nombre d'objets affligeans, il est juste d'en considérer d'autres, propres à nous consoler & à nous édifier. L'Angleterre nous présente une multitude de Martyrs, qui souffrirent pour la Foi avec une merveilleuse constance. Nous nous arrêterons d'autant plus volontiers à un spectacle si beau & si touchant, que nous n'avons rien dit dans l'histoire d'Angleterre, de tous ces généreux Confesseurs qui rendirent témoignage à l'ancienne Religion, dans la persécution qui fut si violente sous le regne d'Elisabeth. Les traits que nous allons rapporter, sont tirés des monumens les plus authentiques. Il seroit fort à souhaiter que l'histoire de tant de Martyrs, de tout âge, de tout sexe & de toute condition, fût plus connue, & que quelqu'un prît la peine de la traduire en notre langue. Nous ne pouvons en donner ici qu'une idée très-sommaire.

Fischer Evêque de Rochester & Morus ancien Chancelier, avoient donné sous Henri VIII l'exemple d'une fermeté héroïque. Ces deux grands hommes furent

alors la gloire de l'Egliſe d'Angleterre, & attirerent par leur ſang une grande bénédiction ſur les précieux reſtes que Dieu s'étoit réſervés. Pluſieurs Prêtres & Religieux moururent au milieu des plus cruels ſupplices. Le célébre Cardinal Polus, auſſi diſtingué par ſon mérite que par ſa naiſſance, donna des preuves de ſon zéle pour la conſervation de la Foi. S'étant ſouſtrait par la fuite aux effets de la haine d'Henri VIII, Marguerite ſa mere, qui étoit fille de Géorge Duc de Clarence frere du Roi Edouard IV; cette Princeſſe dont la ſainteté étoit révérée des peuples, eut la tête tranchée. Une multitude de Religieux languiſſoient dans les priſons, & y traînoient une vie plus triſte que la mort même. Nous avons vû avec quelle patience & quelle foi la Reine Catherine ſoutint juſqu'à la mort ſa diſgrace. Sa vertu étoit ſi éclarante, qu'elle lui attira même les regrets du Roi ſon infidéle époux. Un Religieux de ſaint François qui avoit été ſon Confeſſeur, & dont l'attachement à l'ancienne Foi faiſoit tout le crime, fut brûlé à petit feu. Le Général de la Cavalerie & le Vice-Roi d'Irlande eurent la tête tranchée pour la même cauſe.

XIV. Perſécution longue & violente ſous Eliſabeth. Courage invincible d'une multitude de Catholiques. On voit reparoître en Angleterre

Mais ce n'étoit là que le préſude de la perſécution qui devoit couronner tant de Martyrs ſous Eliſabeth. Le premier Ordre du Clergé ſe ſignala alors par ſa magnanimité. Le ſeul Evêque de Landaf préféra à ſa Religion les faveurs de la Cour. Tous les autres, que les malheurs précédens avoient réduits au nombre de ſeize, furent fidéles à Dieu. Dix, à la tête deſquels étoit Nicolas Heath Archevêque d'Yorc & Chancelier

du Royaume, & Bonner Evêque de Londres, terminerent glorieuſement leur vie dans les fers, de même que l'Abbé de Veſtminſter; & les autres Prélats moururent en exil. Le ſecond Ordre fut encouragé par un ſi bel exemple. Un très-grand nombre d'Eccléſiaſtiques fut dépouillé de ſes biens, & mourut [illegible] en exil ou en priſon. On nous a conſervé les noms de treize Doyens d'égliſes Cathédrales, de quatorze Archidiacres, de plus de ſoixante Chanoines de Cathédrales, de quarante-neuf Docteurs en Théologie, de dix-huit Docteurs en Droit, de neuf en Médecine, de douze principaux de Colléges, de plus de trois cens membres des Univerſités, & d'un grand nombre de Curés & autres Eccléſiaſtiques. Pour bien ſentir tout le prix d'une telle réclamation, il faut ſe ſouvenir de l'oppreſſion où avoient été les Catholiques ſous les regnes d'Henri VIII & d'Edouard VI. Celui de Marie avoit été trop court pour réparer les malheurs précédens. les merveilles des premiers ſiécles.

L'Ordre Monaſtique ſe diſtingua auſſi par ſon courage, & augmenta le nombre de tant d'illuſtres Témoins. Les Chartreux établis près de Richemond ſortirent en corps, & allerent chercher un aſyle dans la Flandre. Toute la Communauté des Religieuſes de Sion ſortit en proceſſion la croix à la tête, & fut transférée à Liſbonne en Portugal. C'étoient peut-être les ſeules maiſons Religieuſes qui avoient été rétablies par la Reine Marie, depuis la déprédation des Monaſtéres ſous le regne d'Henri VIII. Ce qu'il y avoit de plus éminent en ſcience & en piété dans l'Egliſe d'Angleterre, eut donc alors la

gloire de retracer aux yeux de l'Univers les merveilles des premiers siécles. Si cette Egliſe n'eut preſque point de Martyrs dans ſa naiſſance, elle eut la glorieuſe prérogative d'en enfanter une multitude en expirant. Les Actes de ces Martyrs ont été écrits avec beaucoup de ſoin par des témoins oculaires & très-dignes de foi, & ſont conſervés pour la plûpart dans les Archives du Collége des Anglois de Douai. Il en eſt auſſi parlé avec de grands éloges dans les Notes de Baronius ſur le Martyrologe Romain, dans le Catéchiſme de Grenade, dans Cornelius à Lapide, & ſur-tout dans le Livre intitulé *Concertatio Eccleſiæ Catholicæ in Angliâ* du Docteur Bridgervater, & dans l'Hiſtoire de la perſécution d'Angleterre par Dom Diego de Yepés Evêque de Tarracone en Eſpagne. Un grand nombre de ces relations ont été imprimées à Londres en deux volumes in-8° en 1741. On voit par les monumens des ſouffrances de tous ces Martyrs, qu'on les enfermoit dans les priſons avec les criminels, où on leur faiſoit ſouffrir la faim & la ſoif; qu'on les jettoit enſuite chargés de chaînes très-peſantes dans des cachots humides & obſcurs, où ſouvent ils étoient tellement entaſſés, qu'ils ne pouvoient preſque ni ſe remuer ni s'aſſeoir. Dieu pour renouveller ſes anciens prodiges en faveur de ſes ſerviteurs, voulut ſouvent que les chaînes ſe briſaſſent d'elles-mêmes. C'eſt ce qui arriva trois fois en préſence des Juges à M. Rigby, jeune Gentilhomme d'une ancienne famille de la Province de Lancaſtre, qui ſouffrit avec une tranquillité d'ame que ſes Juges mêmes ne purent s'empêcher d'admirer. Ce

jeune homme ſi courageux & ſi plein de foi, mourut au milieu des plus cruels tourmens, uniquement parce qu'il avoit été réconcilié par un Prêtre Catholique, & qu'il refuſoit conſtamment d'aller aux aſſemblées des hérétiques. Sa mort glorieuſe arriva le 21 de Juin 1600.

Pluſieurs des Confeſſeurs étoient ſuſpendus par les mains enfermées dans des menotes de fer dentelées & attachées au plancher, où on les laiſſoit pendre durant pluſieurs heures. On leur écartoit les jambes dans des ceps, ou on leur mettoit le corps à la torture avec tant de violence, que leurs membres en étoient tout diſloqués. On enfonçoit à quelques-uns des aiguilles ſous les ongles, comme on fit à un Prêtre nommé Brian, qui ſouffrit ce ſupplice avec un tel courage, priant pour ceux qui le tourmentoient, qu'un de ſes Juges ſaiſi d'étonnement s'écria : *Que ceci eſt ſurprenant ! Si un homme n'étoit pas bien affermi dans ſa Religion, il n'en faudroit pas davantage pour le faire changer.* [Diſons plutôt, que ces Chrétiens ſchiſmatiques étoient devenus pires que les idolâtres, puiſqu'un ſpectacle qui ſervoit autrefois à convertir les Païens, laiſſoit les ſchiſmatiques dans leur endurciſſement.] On employoit tous ces tourmens contre les Confeſſeurs, pour découvrir chez qui on célébroit les ſaints Myſtères, quelles étoient les maiſons où l'on exerçoit l'hoſpitalité, à qui on avoit adminiſtré les Sacremens. Mais on n'en a point vû à qui la rigueur des ſupplices ait fait trahir leurs freres. La douceur & la ſérénité de ces ſerviteurs de Dieu, montroient la préſence de l'Eſprit ſaint qui les

animoit. La priére continuelle, & les diſcours pleins de foi par leſquels ils s'animoient à la perſévérance, rempliſſoient tout le tems de leur captivité : & on en a vû pluſieurs convertir des criminels par leurs exemples & leurs exhortations. Aux rigueurs qu'ils éprouvoient dans leurs priſons, la plûpart ajoûtoient encore des jeûnes & des mortifications volontaires, pour ſe mieux préparer à la grace du martyre. Ils entendoient prononcer leur arrêt de mort avec une joie qui montroit combien ils s'eſtimoient heureux de mourir pour Jeſus-Chriſt. On les traînoit ſur des claies juſqu'au gibet au milieu d'une populace en fureur. Ils y faiſoient leur profeſſion de Foi, exhortoient les Catholiques à perſévérer, & les Proteſtans à rentrer dans l'Egliſe, prioient pour la Reine, & recevoient la mort avec toutes les diſpoſitions des anciens Martyrs.

Voici quel étoit le ſupplice par lequel la plûpart ont conſommé leur ſacrifice. Lorſqu'ils avoient été pendus quelques momens, on coupoit la corde ; & on les étendoit étant encore pleins de vie ſur l'échaffaut ; on leur fendoit le ventre, & on arrachoit leurs entrailles, qu'on jettoit dans le feu ; enfin on leur arrachoit le cœur. Pluſieurs de ces Martyrs, au milieu de ces tourmens, faiſoient encore entendre des aſſiſtans les priéres qu'ils adreſſoient à Dieu. Après toutes ces barbares opérations, on coupoit le corps des Martyrs en quartiers, qu'on ſuſpendoit ſur quatre poteaux aux portes des villes. Ce n'étoient pas ſeulement les hommes qui donnoient des preuves ſi éclatantes de leur attachement invincible à la Foi de leurs Peres :

on vit auſſi un grand nombre de femmes montrer une fermeté au-deſſus de leur ſexe. Une Dame de l'ancienne famille des Middleton ayant été arrêtée pour avoir reçu des Prêtres dans ſa maiſon, fut condamnée à mort au milieu des tourmens. Les larmes de ſes enfans ne purent affoiblir cette mere pleine de foi. Elle eut la conſolation de les voir eux-mêmes rendre témoignage à la Religion. On les fit fouetter juſqu'au ſang, & on mit en priſon l'aîné qui n'avoit que douze ans. Ceci arriva en 1586. Quelques années après on exécuta un pere de famille nommé Milner, dont le crime étoit d'avoir exercé l'hoſpitalité à l'égard d'un ſaint Prêtre nommé Roger Dicconſon. Comme il avoit huit enfans, le Juge eſſaya de l'attendrir par la vûe de ſa femme & de ſes enfans. Mais le Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, plein du courage que la Foi inſpire, dit à ce Juge : *Voudriez-vous donc, Mylord, me conſeiller de perdre mon Dieu, pour les biens ſi fragiles de ce monde, pour une femme & des enfans? Non, je ne puis ſuivre un conſeil ſi contraire aux maximes de l'Evangile.* Nous ne parlerons point ici d'une multitude de Saints captifs, qui demeurerent dix, quinze & vingt ans dans les priſons, chargés de chaînes. On y voyoit quelques Evêques, un grand nombre de Prêtres & d'autres perſonnes de toute condition. Ils ſe ſoutenoient dans leur captivité par une vie très-ſainte, & avoient fait de leur priſon une Communauté digne des plus heureux ſiécles de l'Egliſe.

Quelque déſir que nous ayons d'abréger, nous ne craignons pas de fatiguer le Lecteur

XV. Nouveaux

objets de consolation que nous trouvons en Angleterre.

en lui préſentant des objets ſi touchans & ſi capables de l'édifier. Un Gentilhomme nommé Fregian, d'une très-ancienne nobleſſe & qui avoit de grands biens, en ayant été dépouillé, & condamné à une priſon perpétuelle pour avoir donné un aſyle à un ſaint Prêtre, écouta avec des tranſports de joie ſa ſentence, & s'écria en préſence de ſes Juges : *Périſſent des biens qui auroient pû perdre celui qui les poſſédoit* ! La veuve de Guillaume Lacy Gentilhomme, qui après avoir perdu ſes charges & ſes biens, ſouffrit enfin la mort pour la Foi, ſe voyant réduite à une extrême pauvreté, ne ceſſoit de bénir Dieu de l'avoir miſe dans l'heureuſe liberté de ne s'occuper que des biens éternels. Elle étoit obligée de changer ſouvent de demeure ; & au milieu de ſes agitations extérieures, elle conſervoit une paix ſi grande, & goûtoit une conſolation ſi intime & ſi pure, qu'elle demandoit ſouvent à Dieu de modérer la joie dont il inondoit ſon cœur. Elle le pria de lui envoyer quelque maladie douloureuſe, qui lui tînt lieu du martyre dont elle étoit privée. Dieu l'exauça, & elle eut des douleurs très-vives pendant les ſix ou ſept derniéres années de ſa vie. Mylord Hovard Comte d'Arondel Maréchal héréditaire d'Angleterre, donna auſſi un grand exemple de généroſité & d'attachement à l'Egliſe Catholique. Comme il étoit prêt d'abandonner tout pour ſon ſalut, & d'aller chercher une retraite hors du Royaume, il fut arrêté & condamné à une priſon perpétuelle en 1580. Pendant ſa longue captivité, il donna des preuves de la plus éminente piété. Ce chef de la Nobleſſe d'Angleterre,

qui à des connoissances très-étendues joignoit les qualités les plus estimables, étoit l'exemple & la consolation de tous les prisonniers. La priére & la méditation des vérités éternelles faisoient ses délices. Il couchoit sur la terre nue, & jeûnoit trois fois la semaine au pain & à l'eau. Il termina une vie si sainte dans sa prison par une mort glorieuse.

XVI. Les Protestans ont travaillé en vain à enlever à l'Eglise Catholique la gloire d'avoir enfanté de Martyrs.

On trouve dans le Livre intitulé : *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ in Angliâ*, qui est d'une grande exactitude, un Catalogue dans lequel l'Auteur déclare, qu'il n'a mis que ceux dont il a pû recueillir les noms. Quoique ce Catalogue finisse à l'année 1588, c'est-à-dire, avant le plus grand feu de la persécution, on y voit les noms de plus de douze cens personnes, parmi lesquels il y a dix-huit Pairs du Royaume, vingt-six grands Chevaliers, trois cens vingt-six Gentilshommes, environ soixante Dames & Demoiselles de qualité, & cinq cens trente Prêtres. Quelle consolation pour l'Eglise au milieu de ses maux, & dans un siécle si fécond en toute sorte de scandales, de voir un si grand nombre de ses enfans remporter la couronne du martyre ! Dieu pouvoit-il accomplir ses promesses d'une maniére plus éclatante, en même-tems qu'il exécutoit ses menaces avec tant de sévérité ? Les Protestans ont essayé en vain d'enlever à l'Eglise Catholique la gloire d'avoir eu alors un si grand nombre de Martyrs, en disant qu'on les avoit condamnés comme coupables de *haute trahison*. On a mis en poudre leurs vaines accusations, en prouvant évidemment, que cette prétendue trahison consistoit à ne point obéir

aux ordres injuſtes de la Reine, & à préférer la mort à l'apoſtaſie. On accuſa ces Catholiques de conſpirer contre l'Etat ; mais jamais on n'a pû prouver la réalité de ces conſpirations. Ils étoient trop bien inſtruits de la fidélité inviolable qui eſt dûe aux Puiſſances établies de Dieu, pour avoir eu ſeulement la penſée de ſe révolter. A l'exemple des premiers Chrétiens, ils ne ſavoient que ſouffrir & mourir, & n'oppoſoient que la patience aux traitemens les plus cruels & les plus injuſtes. Si quelques particuliers étoient imbus des maximes Ultramontaines, & approuvoient tout ce que contenoit la Bulle de Pie V contre la Reine Elizabeth, c'eſt un défaut qu'il ſeroit bien injuſte d'attribuer à tout le corps de ces illuſtres Confeſſeurs. On voit dans les Relations de ces ſaints Martyrs, qu'ils faiſoient profeſſion devant les Juges & ſur l'échaffaut, d'une fidélité inviolable à la Reine Elizabeth, qu'ils la reconnoiſſoient pour leur légitime Souveraine, qu'ils prioient pour elle en mourant par ſes ordres, & qu'ils étoient diſpoſés à lui obéir en tout ce qui n'étoit point contraire à la Loi de Dieu.

XVII. Etabliſſement du Séminaire Anglois de Douai. Combien il fut utile à l'Egliſe. Par qui ce bien fut traverſé.

En parlant des biens que nous préſente l'Angleterre, nous ne pouvons nous diſpenſer de dire un mot du principal moyen dont Dieu ſe ſervit, pour animer & fortifier les précieux reſtes de cette Egliſe. Le célébre Guillaume Allen Docteur & Chanoine d'Oxford & depuis Cardinal, plus recommandable encore par ſa ſcience & ſa piété que par ſa naiſſance, conçut le deſſein de réunir dans une même maiſon tous les Eccléſiaſtiques & les Docteurs chaſſés d'Angleterre,

pour y former de jeunes Anglois qui puſſent aller ſoutenir la Foi dans ce Royaume. L'établiſſement ſe fit à Douai en 1568 par l'autorité du Pape Pie V & de Philippe II Roi d'Eſpagne. Ce fut l'origine du Collége ou Séminaire Anglois de Douai, le premier peut-être qui ait été établi dans l'Egliſe ſelon l'ordre du Concile de Trente. On y vit bientôt arriver ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans les Univerſités d'Oxford & de Cambrige; & ce Séminaire devint en peu de tems une pépiniére de grands hommes, qui conſacrerent à la défenſe de la Foi leurs talens, leurs travaux & leur vie. Ce Collége a donné à l'Egliſe plus de ſoixante-dix Ecrivains, qui ont ſoutenu la vraie Religion contre les attaques que les Proteſtans lui livroient par leurs Ecrits, & il a produit plus de cent cinquante Martyrs. Ceux qui avoient été formés dans cette pieuſe & ſavante Ecole, alloient en Angleterre encourager leurs freres qui vivoient dans l'oppreſſion; & leur zéle étoit ſouvent récompenſé par la couronne du martyre. Les Jéſuites entrerent aſſez tard dans les travaux de la Miſſion d'Angleterre. Les premiers qui s'y joignirent, furent les Peres Parſons & Campion. Le dernier y fit beaucoup de bien, & y conſomma ſa vie par un illuſtre martyre. Mais le Pere Parſons y porta le trouble, & en dérangea l'ordre & l'harmonie. Il travailla à ſubjuguer le Clergé Anglois, & à ſoumettre toute la Miſſion à ſa Société. Il ſe rendit maître des aumônes qu'on recueilloit pour le ſoulagement des priſonniers & des exilés, & s'en ſervoit pour établir cet eſprit de domination, inconnu auparavant parmi les dignes ou-

vriers de cette miſſion. Juſqu'à la mort du Cardinal Allen qui arriva en 1594, les Jéſuites couvrirent leur jeu. La ſageſſe & la charité de ce grand homme maintinrent la paix dans tous les cœurs : mais dès que les Jéſuites ne furent plus retenus par ſon autorité, ils ceſſerent de cacher leurs deſſeins, & donnerent naiſſance aux diviſions qui éclaterent depuis parmi les Catholiques d'Angleterre. Mais comme notre objet eſt d'expoſer ici les biens de l'Egliſe, nous ne parlerons pas de ce nouveau ſcandale, qui d'ailleurs regarde proprement l'hiſtoire du dix-ſeptiéme ſiécle. VIII.

XVIII. Biens en France.

En France, nous trouvons auſſi des objets de conſolation. Le Roi François I aimoit les Sciences & les Savans, avoit beaucoup d'affection pour ſon peuple & de reſpect pour la Religion. L'établiſſement du Collége Royal dont on lui eſt redevable, étoit une ſuite de ce qui avoit été autrefois ordonné dans le Concile de Vienne, & qui avoit été ſi fort négligé. L'inutilité des Croiſades avoit appris à ceux qui réfléchiſſoient, que ce n'étoit point par la voie des armes, mais par la prédication qu'on avançoit les affaires de la Religion. Or pour inſtruire ſolidement & répandre la lumiére dans l'Egliſe, il eſt fort important de connoître les langues & d'étudier dans les ſources l'Ecriture & la Tradition. C'eſt ce qui fit former le deſſein d'établir des Profeſſeurs des Langues dans les plus célébres Univerſités. Le Collége Royal contribua beaucoup au rétabliſſement des bonnes études. Il fut bientôt très-fréquenté, & on y voyoit venir en foule des jeunes gens de toute condition. Budé, du Bellai Evêque

de Paris, Pierre Danès, Vatable, & tant d'autres se distinguoient par leur érudition; & en cultivant les sciences, ils faisoient revivre le bon goût. Ce fut dans le même dessein, que François I forma à si grands frais la belle Bibliothéque de Fontainebleau. En plusieurs occasions le Clergé de France donna des preuves de son zéle pour le rétablissement de la Discipline, soit dans les Remontrances au Roi, soit dans son opposition au Concordat, soit enfin dans la maniére dont les Evêques de ce Royaume se conduisirent au Concile de Trente. Ils s'unirent toujours aux Prélats des autres Nations qui demandoient la Réforme, & qui étoient le plus remplis de l'esprit de l'Eglise. Les Ambassadeurs François s'y distinguerent aussi par leur générosité & leur amour pour la Religion.

IX.

XIX. Biens en Italie.

Le Pape Adrien VI avoit plusieurs excellentes qualités. Marcel II formoit les meilleurs projets pour le bien de l'Eglise, lorsque la mort en arrêta l'exécution. Pie V avoit des mœurs très-pures, & un grand zéle pour la conservation & la propagation de la Foi. Il fit des réglemens très-utiles, voulut qu'on étudiât les saints Peres, que le Clergé & les Cardinaux mêmes évitassent le luxe, & se conduisissent avec une grande régularité. Il s'appliqua à réformer les Monastéres & à y abolir les principaux abus. Il établit des Colléges pour faire instruire solidement la jeunesse & la former à la vertu. Il procuroit aux pauvres des secours abondans, & se faisoit gloire d'en être le protecteur & le pere. Grégoire XIII fonda jusqu'à vingt Colléges & Séminaires pour dissiper les ténébres

de l'ignorance. Il envoya des aumônes aux Maronites ; & par cette attention il confirma ces Grecs dans leur attachement au saint Siége. Il s'efforça d'y réunir les Moscovites, & témoigna pour cette réunion un zéle qui avoit manqué à la plûpart de ses Prédécesseurs. La réformation du Calendrier a aussi rendu ce Pape fort célébre, & on ne peut nier qu'en cela il n'ait rendu un service à l'Eglise, aussi-bien que par la réformation du Décret de Gratien. On doit aussi regarder comme un avantage pour la Religion, tout ce que fit Sixte-Quint pour réparer & enrichir la magnifique Bibliothéque du Vatican.

X.

XX. Biens en Allemagne, en Espagne & en Portugal.

Il y avoit en Allemagne & en Espagne plusieurs grands Evêques, qui désiroient sincérement qu'on travaillât à une sérieuse réformation. On y témoigna plus de zéle que dans la plûpart des autres Eglises pour le rétablissement de la Discipline. Le saint Prêtre Avila fit de grands biens dans l'Andalousie, & chacun s'empressoit de profiter de ses prédications. Les Ouvrages de piété du célébre Grenade contribuerent aussi à la conversion d'un grand nombre de pécheurs. Emmanuel Roi de Portugal avoit beaucoup de zéle pour la propagation de la Foi. Il envoyoit dans le nouveau monde des Missionnaires propres à étendre le Royaume de Jesus-Christ chez les peuples barbares. Cet excellent Prince avoit horreur des guerres qui se faisoient entre les Princes Chrétiens. Jean III son Successeur marcha sur ses traces, & s'appliquoit à faire annoncer l'Evangile en Asie & en Afrique. On auroit dû envoyer

envoier des Evêques pour gouverner ces églises naissantes; mais la Cour de Rome s'y est presque toûjours opposée, afin de les tenir sous son joug. C'est une des principales causes du triste état où est la Religion en Amerique. Les traits que nous avons rapportés de Catherine Regente de Portugal, font connoître quelle étoit sa sagesse & sa piété. Elle auroit voulu que tous les Evêques fussent immortels sous sa Regence, afin de n'avoir point à rendre compte à Dieu des suites de leur élection. On se rappelle sans doute l'admirable exemple que donna Bragadin Gouverneur de Famgouste, de son attachement à la Religion. Il souffrit les plus affreux supplices plutôt que de renoncer à la Foi, & ne cessa au milieu des tourmens d'invoquer Jesus-Christ.

XI.

XXI. Nouveaux Ordres Religieux & Congrégations de Clercs Réguliers.

Il y eut dans le seiziéme siécle un grand nombre d'établissemens fort utiles pour la Religion. On fonda plusieurs Congrégations de Clercs Réguliers, qui dans leur commencement édifierent l'Eglise & la consolerent. Quelques-unes même ont porté des fruits durables, & ont long tems conservé leur esprit primitif. L'idée que nous en avons donnée dans l'histoire, suffit pour faire connoître l'étendue de ce bien. On vit alors à Feüillans & dans les monasteres réformés par sainte Therese, des pénitens dignes des plus beaux siécles de l'Eglise. Dieu s'étoit plû à combler de ses plus précieuses faveurs, ceux qu'il avoit destinés à remettre en honneur la pénitence dans son Eglise. Sainte Therese étoit enrichie de plusieurs dons surnaturels, & étoit une preuve éclatante de ce que la grace peut opérer avec

La pénitence regne à Feuillans & dans les monasteres fondés par sainte Therese.

Plusieurs Saints.

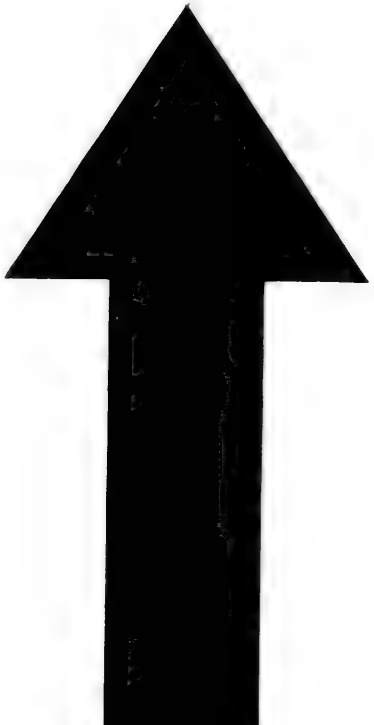

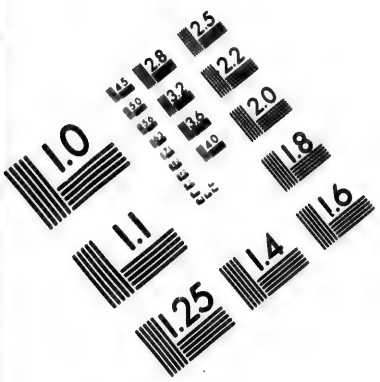
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

2.8
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

les instrumens les plus foibles. Nous donnerons ici une idée de quelques autres Saints dont nous n'avons point eu occasion de parler dans l'histoire, & qui serviront à faire connoître de plus en plus les richesses que possedoit encore l'Eglise dans le seiziéme siécle.

Pierre surnommé d'Alcantara, étoit fils du Gouverneur d'Alcantara en Espagne. Dès l'enfance Dieu lui donna dans un dégré éminent l'esprit de priere, & il y employoit tous les momens qui n'étoient pas remplis par des devoirs indispensables. Il entra dans l'ordre de S. François n'étant âgé que de seize ans. Il y vêcut dans une austérité qui est presque incroiable. Des l'âge de vingt ans, on le fit Superieur d'une nouvelle maison de son Ordre. Ses Ecrits & ses prédications produisirent de grands fruits. Il établit en Portugal une nouvelle Réforme de son Ordre. On se levoit à minuit, & on passoit le tems depuis Laudes jusqu'à Primes à méditer la loi de Dieu. Après Primes un Religieux disoit la Messe, & les autres, quoique Prêtres, se contentoient de l'entendre. En cela ils se conformoient à l'esprit de S. François. On travailloit des mains. On gardoit la plus étroite pauvreté; & le premier monastere que Pierre fit bâtir étoit si petit, qu'il n'avoit que trente-deux pieds de long, & vingt-huit de large. Voici ce que dit sainte Therese de ce saint, dont les conseils lui avoient été si utiles. Il a passé quarante ans, sans dormir plus d'une heure & demie dans tout le jour & la nuit. Pour cela il étoit toujours debout ou à genoux; & pendant le peu de tems qu'il étoit assis pour dormir, il appuioit sa tête contre un morceau de bois; & quand il auroit voulu se coucher, il ne l'au-

roit pu, ſa cellule n'aiant que quatre pieds & demie de long, quoiqu'il fût de la plus grande taille. Il ne mangeoit que de trois en trois jours. Ses autres mortifications étoient étonnantes. Dans ſa jeuneſſe il paſſa trois ans dans un Couvent de ſon Ordre, ſans connoître aucun des Religieux autrement que par la voix, parce qu'il ne levoit jamais les yeux. Il étoit déja fort âgé lorſque je commençai à le connoître, ajoute ſainte Thereſe, & ſa peau reſſembloit à une écorce d'arbre déſſechée, tant il étoit décharné. Au reſte il n'étoit point farouche. Il parloit peu : mais comme il avoit un très-bon eſprit, ſon entretien étoit doux & agréable. Lorſqu'il ſe vit proche de ſa fin, il ſe mit à genoux, & rendit tranquillement ſon ame à Dieu en récitant le Pſeaume cent-vingt-uniéme, en l'an 1562. Il étoit dans la ſoixante-troiſiéme année de ſon âge.

L'Ordre de ſaint François produiſit un autre ſaint Religieux en la perſonne de Paſchal Baylon. Son pere étoit laboureur, & lui-même fut occupé dans ſa jeuneſſe à garder les beſtiaux. Sa vie étoit ſi édifiante, qu'on l'appelloit le ſaint berger. L'amour de la ſolitude le porta à ſe retirer à l'âge de vingt ans, dans un Couvent de Religieux déchauſſés de ſaint François. Il y reçut l'habit de frere lai, après y avoir ſervi quatre ans en qualité de domeſtique. Il s'y ſanctifia par une ſuite non interrompue d'actions d'humilité & de patience, & par une mortification générale de tous ſes ſens. Il mourut avec la réputation d'une ſainteté extraordinaire en 1592 dans le Roiaume de Valence. La multitude des miracles que Dieu opéra à ſon tombeau, détermina Paul V

à le mettre au nombre des Bienheureux en 1618, & Alexandre VIII le canonisa en 1690.

Cinq ans avant la mort de saint Paschal Baylon, mourut un autre saint Religieux nommé Felix de Cantalice, frere convers de l'Ordre des Capucins, & qui étoit fils d'un pauvre païsan. Il avoit un attrait singulier pour la pénitence. Les Capucins le chargerent de la quête, & il se sanctifia dans cet emploi, qui est si funeste à beaucoup d'autres.

XXII. Autres Saints.

Saint Louis Bertrand de l'Ordre des Dominicains, plein de l'esprit apostolique, alla prêcher l'Evangile en Amerique, où il confirma ses prédications par la sainteté de sa vie & par l'éclat de ses miracles. Le même Ordre produisit plusieurs grands hommes qui rendirent d'importans services à la Religion. Il y avoit d'autres saints Missionnaires, qui portoient le flambeau de la Foi dans les Regions les plus éloignées. Saint François Xavier fut l'Apôtre des Indes; & le zéle dont il brûloit, le rendit infatigable dans les travaux qu'il entreprit pour la conversion des Infidéles. Les missions se ressentoient à la vérité du malheur des tems & du triste état de l'Eglise, comme nous l'avons remarqué dans la vie de saint François Xavier; mais on n'y voioit point plusieurs grands abus qui sont depuis si communs. Saint François de Sales fut à la fin du seiziéme siécle un des grands ornemens de l'Eglise, par l'innocence de ses mœurs & son zéle pour la conversion des hérétiques. Mais son histoire appartient principalement à celle du dix-septiéme siécle. Dieu se servit de lui pour toucher les pécheurs, & porter les justes à la perfection.

XII.

XXIII. Renouvellement des études. Grand nombre d'excellens Ouvrages ſur toutes les parties de la ſcience Eccléſiaſtique.

Il y eut une foule d'Auteurs Eccléſiaſtiques, qui s'appliquoient à perfectionner le plan du renouvellement des études, qui n'avoit été qu'ébauché dans le quinziéme ſiécle. On s'appliqua avec un travail infatigable à étudier les Langues ſavantes, à lire les Anciens dans leurs ſources, à débrouiller l'Hiſtoire en ſuivant les régles d'une ſage critique, à rechercher les livres originaux, à déterrer par tout les anciens Monumens. Il n'y eut aucune portion de la ſcience Eccléſiaſtique qui ne fût cultivée. Eraſme conſacra toute ſa vie à diſſiper l'ignorance & les maux qui en ſont les ſuites. L'élegance de ſon ſtyle eſt une preuve du bon goût, qui avoit ſuccedé à la barbarie des ſiécles précedens. C'eſt ce que prouvent auſſi les Écrits d'autres Savans du même tems, qui s'étoient formés ſur les meilleurs Auteurs de l'Antiquité. La langue Grecque fut auſſi miſe en honneur, & chacun s'empreſſa de la vouloir apprendre. La Verſion du Nouveau Teſtament avec les Notes d'Eraſme, & les traductions qu'il donna de pluſieurs Ouvrages des Peres Grecs, firent ſentir combien il étoit utile de poſſeder cette langue. Les diſputes qu'on fut obligé d'avoir avec les hérétiques, convainquirent auſſi les Catholiques de la néceſſité d'étudier l'Hebreu. Les Proteſtans voudroient bien paſſer pour les reſtaurateurs en Europe de la connoiſſance de cette langue Originale de l'Ecriture : mais il eſt certain que ce ſont les Catholiques qui la leur ont appriſe. Tout ce qu'on peut leur accorder, c'eſt que leurs vaines ſubtilités ſur le ſens du texte, exciterent davantage les Catholiques à appro-

fondir de plus en plus une langue, qui pouvoit si fort contribuer au triomphe de l'Eglise sur ses nouveaux ennemis. On fit aussi connoître alors de quel prix étoient les Ouvrages des saints Peres. On vit paroître des Traités excellens sur l'Ecriture & sur les Dogmes Ecclésiastiques. La controverse sur l'Eucharistie fut traitée à fond & dans toute son étendue. La Morale, la Discipline, la Liturgie, l'Histoire de l'Eglise, le Droit Canonique, en un mot toutes les parties de la Théologie furent étudiées; & le seiziéme siécle nous fournit sur tous ces points, & même sur d'autres plus curieux mais moins utiles, des Ouvrages pleins de bon goût & d'une érudition dont on ne peut s'empêcher d'être surpris. Ce fut un des plus grands biens que tira l'Eglise des maux mêmes que lui firent les dernieres héréfies. Les Catholiques furent forcés d'étudier leurs propres titres, pour réfuter les Novateurs, & se convaincre de la perpétuelle possession où avoit été l'Eglise des biens qu'on vouloit lui enlever. C'est ce qui nous a engagé à donner une si longue liste des Auteurs Ecclésiastiques, & des Ouvrages qu'ils firent pour l'avantage de la Religion.

XIII.

XXIV. Autres biens qui étoient dans l'Eglise. Evêques d'un mérite extraordinaire. Conciles provinciaux pour le

Pendant que les Savans la défendoient par leurs Ecrits, de grands Evêques la relevoient par leur sublime vertu & leurs travaux apostoliques. Quels hommes, que saint Charles Borromée, Dom Barthelemi des Martyrs, saint Thomas de Villeneuve! Ces admirables Pasteurs nous ont montré dans un siécle des plus pervers, les merveilles des premiers âges du Christianisme. Ils marchoient sur les traces

des plus ſaints Evêques de l'Antiquité, étoient animés du même eſprit, & brûloient du même zéle pour la gloire de Dieu & pour les intérêts de l'Egliſe. Qu'il étoit conſolant pour cette Epouſe affligée, de poſſeder encore de tels Paſteurs! Ils ſervoient à montrer l'auguſte prérogative qu'elle aura toujours, de produire ſeule des hommes dignes d'être montrés en ſpectacle à tout l'univers.

rétabliſſement de la Diſcipline. Réclamation contre les erreurs nouvelles qui ſe gliſſoient dans l'Egliſe. Le Concile de Trente nous préſente des biens ſans nombre.

On tint dans le même ſiécle un grand nombre de Conciles provinciaux, où l'on fit des Réglemens très-utiles. On réclamoit hautement en faveur des régles & de l'ancienne diſcipline. On pouvoit parler fortement contre les déſordres & ſe plaindre des abus. Ceux qui, comme le dit M. de Meaux, vouloient travailler à ſe réformer eux-mêmes, en attendant la réformation générale de l'Egliſe, le pouvoient en toute ſûreté, & ſans craindre qu'on leur fît un crime de ce qui faiſoit leur gloire. Les ennemis des vérités de la Grace commencerent à ſe montrer, & à vouloir s'inſinuer dans l'Egliſe. Mais il s'éleva contre eux un cri général, qui repouſſoit la nouveauté, réclamoit contre l'erreur & en marquoit la date. On ſe rappelle les Cenſures ſi ſolemnelles faites contre les Jéſuites Leſſius & Hamelius, & celles qui parurent avec tant d'éclat contre le ſyſtême pernicieux de Molina. Enfin on peut regarder le Concile de Trente, comme le couronnement de tous les biens que nous avons vûs dans l'Egliſe pendant le cours du ſeiziéme ſiécle. Quel zéle dans un grand nombre de Peres contre les déſordres & les abus! Quelle profonde ſcience dans une multitude de Théologiens, & dans pluſieurs Prélats, qui repouſſoient avec tant de force & de clarté les

attaques livrées par les hérétiques ! On vit sortir de ce Concile une lumiere des plus éclatantes sur presque tous les Dogmes de la Religion. Peut-on lire, par exemple, la doctrine qui fut établie dans la sixiéme session sur la Justification, sans admirer la bonté de Dieu sur son Eglise, & la présence de son Esprit dans cette sainte Assemblée ? Sur ce point comme sur tous les autres, quelle attention n'eut-on pas d'établir d'abord clairement la vraie doctrine, & de proscrire ensuite distinctement & en particulier chacune des erreurs opposées à cette doctrine ? Quel désir ne témoigna-t-on point dans cette auguste Assemblée, de voir les Chrétiens solidement instruits de la Religion ! Ses Décisions portent véritablement ce caractere essentiel à toute Regle de Foi, de proposer clairement les dogmes qu'elle établit, & les vérités dans la profession desquelles tous les Fidéles doivent se réunir ; & de condamner avec la même clarté & la même précision les erreurs qui sont contraires à ces vérités. A la premiere lecture des Chapitres & des Canons du Concile de Trente, tout le monde voit ce qu'il est obligé de croire comme vérité, & de rejetter comme erreur. Quelle réclamation n'y eut-il pas dans cette sainte Assemblée, même en faveur de la Discipline ! Que de vœux pour son rétablissement ! Que d'efforts contre ceux qui en étoient ennemis ! On voit assez dans les Décrets que fit le Concile pour la réformation des abus, quel étoit l'esprit dont il étoit animé, & ce qu'il auroit fait, s'il n'eût point trouvé des obstacles invincibles. Le Catéchisme qui fut dressé par son Ordre, est un trésor de lumiere, & qui depuis a produit les fruits les plus abondans. C'est ainsi que Dieu

ne cesse de montrer qu'il veille toujours sur son peuple. Dans le tems même qu'il éxécute les menaces qu'il a fait annoncer par ses Prophétes, il accomplit d'une maniere sensible les promesses, qui assurent à son Eglise la perpetuelle possession de la Vérité & de la Charité.

Fin du seiziéme siécle & du neuviéme volume.

TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES
contenues dans le IX Volume.

A.

ADRICHOMIUS, Auteur Eccléſiaſtique, pag. 615
Adrien VI. Son élection, 255 & *ſuiv.* 258 & *ſuiv.* ſon caractere, 260, 261
Albe. (le Duc d') Déſordres qu'il cauſe dans les Païs-Bas, 116 & *ſuiv.* Sa cruauté, 119 & *ſuiv.* 123, 124. Le Pape fait ſon éloge, 125. Sa fin, 127
Allemagne. (Egliſe d') 330 *juſqu'à* 339. *Voyez les Réflexions.* 719. 744
Ambaſſade d'Ethiopie en Portugal, 356. 357
Amiral de Coligni. On entreprend ſur ſa vie, 171. 172. Eſt aſſaſſiné, 173 & *ſuiv.* Avec quelle fureur des Catholiques animés d'un faux zéle traitent ſon cadavre, 175
Amſterdam. La Religion Catholique y eſt abolie, 128
Amurat, Empereur des Turcs, 378. 379
Anabaptiſtes. Hiſtoire de ces hérétiques, Article XXVI, juſqu'à la page 694. *Voiez auſſi les Réflexions à la fin du Volume précédent.*
Angleterre. Schiſme de cette Egliſe, 1 & *ſuiv.* La Religion Catholique en eſt bannie, 72.

73. Y eſt rétablie, 81 & *ſuiv.* Comment on y reçoit la ſentence du Pape contre le Roi, 31 & *ſuiv.* Le ſchiſme s'y affermit de plus en plus, 33 & *ſuiv.* On y ruine les Monaſteres, 40 & *ſuiv.* Il s'y excite des révoltes, 53, 54, 58, 80, 81. *Voiez les Réflexions à la fin du vol.* 704 & *ſuiv.*

Antonius Auguſtinus, Auteur Eccléſiaſt. 616

Arias Montanus, Auteur Ecléſiaſtique, 619. 620

Armée Impériale à Rome, 264 & *ſuiv.* Ses excès, 268. Vengeance de Dieu contre elle, 270, 271

Arrêts du Parlement contre les Jeſuites, 243 & *ſuiv.* 246, 247

Aſſemblées du Clergé de France, 187. 188. 193 & *ſuiv.* 648 & *ſuiv.*

Avila (Jean d') célebre Prédicateur, 602, 603

Autriche, (Charles d') couronné Roi, 345, 346

Autriche, (Dom Jean d') Gouverneur des Païs-Bas. Sa mort, 125 & *ſuiv.*

B.

BACHELIER en Théologie obligé de ſe rétracter pour avoir ſoutenu en France les opinions ultramontaines, 703, 704

Bajazet II Empereur des Turcs, 362

Bains (Michel) célebre Docteur de Louvain, 580 & *ſuiv.* Ses ennemis obtiennent une Bulle contre lui, 583. Nouvelles Bulles contre ce Docteur, 586, 587. Obſervations ſur ces Bulles, 587 & *ſuiv.*

Bannès, célebre Dominicain, 603. Attaque le Jéſuite Monte-Major qui enſeignoit une doctrine nouvelle ſur la Grace, 433

Barnabites. Leur établiſſement, 449, 450
Baronius, Cardinal, 581. Ce qu'il penſoit du Livre de Molina. 718
Barricades dans Paris, 205. 206
Barrière (Jean de la) Inſtituteur des Feuillans, 464 & *ſuiv.* Eſt perſécuté, 468 Sa mort, 469
Barthelemi de Carranza, Archevêque de Tolede, 596. Injuſtement perſécuté, *ibid.* 597
Barthelemi des Martyrs. (Dom) On rapporte en détail les principales actions de cet admirable Evêque, depuis 497 juſqu'à 529
Baſchi, (Matthieu) Inſtituteur des Capucins, 443 & *ſuiv.*
Beaudouin, Auteur Eccléſiaſtique, 613
Becold ou Bocold, Roi des Anabaptiſtes, 690
Bertrand (Saint Louis) 748
Biens Eccléſiaſtiques. Leur déprédation en Angleterre, 69. 70. Quelle eſt leur deſtination, 195
Billy, Auteur Eccléſiaſtique, 614. 615
Borromée. (ſaint Charles) Sa vie, 473 juſqu'à 496. Lettre Paſtorale importante, 639. 640. Son zéle contre les déſordre du Carnaval, 642 & *ſuiv.* Ses Conciles, 635 & *ſuiv.* Son union avec D. Barthélemi des Martyrs, 513. 518
Boulen. (Anne de) Henri VIII Roi d'Angleterre s'attache à elle, 9; l'épouſe, 122; la fait couronner, 28; la fait mourir, 44 & *ſuiv.*
Briſſac, (le Comte de) Gouverneur de Paris, rend le Roi Henri IV maître de cette Ville, 236 & *ſuiv.*
Bulles. Contre le divorce d'Henri VIII, 29 & *ſuiv.* Contre la Reine Eliſabeth, 87 & *ſuiv.* Contre le Roi de France, 218. 219.

228. 229. *In Cœnâ Domini*, 295 & *suiv.* On s'y oppose, 296. Troubles qu'elle excite, 298 & *suiv.* Bulles diverses, 313. 314. 319 & *suiv.* 323.

Bus, (Cesar de) Fondateur de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, 457 & *suiv.* Sa patience & son humilité. 460 & *suiv.* Sa mort, 463

C.

CAJETAN, Cardinal, Auteur Ecclésiastique, 563

Calvinistes. Leurs progrès, 163 & *suiv.* Leur impiété, 165 & *suiv.* Massacrés. 176. Ravages qu'ils font en France, 158 & *suiv.*

Campege, Auteur Ecclésiastique, 609. 610

Canalis, Auteur Ecclésiastique. 609

Canus, (Melchior) Auteur Ecclésiastique, 574 & *suiv.* Ce qu'il pensoit de la nouvelle Société des Jésuites, 404

Capucins. Leur origine, 443 & *suiv.*

Casas, (Barthemi de Las) Evêque de Chiappa, 348 & *suiv.* Ses démarches & ses Ecrits contre la tyrannie des Espagnols à l'égard des Indiens, 350 & *suiv.* *Voiez les Réflexions.* 722. 723

Cassandre, célebre Controversiste, 576 & *suiv.*

Castro, (Alphonse de) Auteur Ecclésiast. 609

Catharin, (Ambroise) Auteur Ecclésiastique, 608

Catherine, Reine d'Angleterre. Sa mort édifiante, 42 & *suiv.*

Catholiques. Leur fureur contre les Calvinistes, 174 & *suiv.*

Cecile. (sainte) Invention de ses Reliques, 652 & *suiv.*

Censures de la Faculté de Théologie de Paris

contre diverſes erreurs, 700 & *ſuiv.*
Charité. (Freres de la) Leur établiſſement, 450 & *ſuiv.*
Charles V. Son élection à l'Empire, 332. Idée générale de ſon Regne *ibid.* Abdique l'Empire, 333. Sa retraite, 335 & *ſuiv.* Sa mort, 338. 720
Charles IX, Roi de France. Son Regne, 158 & *ſuiv.* Son mariage, 171. Sa mort, 179 180
Chatel (Jean) veut aſſaſſiner le Roi, 239 & *ſuiv.* Son ſupplice, 242. 243. Sa maiſon raſée, 246
Chevaliers de ſaint Jean de Jéruſalem ſont dépouillés de leurs biens en Angleterre, 63. 64
Clement (Jacques) aſſaſſine Henri III, 219. 220. On fait ſon éloge à Rome, 222
Clement VII. Son élection & ſon Pontificat, 261 & *ſuiv.* Fait Priſonnier, 268 & *ſuiv.* Sa mort, 272. 713
Clement VIII. Son Pontificat, 329. 330
Clercs Réguliers, 470 & *ſuiv.*
Clichtoue, Auteur Eccléſiaſtique, 607
Cochlée (Jean) Auteur Eccléſiaſtique, 608
Coligni. Voiez, *Amiral.*
Collation. Son origine, 645 & *ſuiv.*
Conciles, de Mexique, 620. 621; de Paris, 621 & *ſuiv.* de Bourges, 623 & *ſuiv.* de Cologne, 626 & *ſuiv.* de Reims, 633. 634; de Milan, 635 & *ſuiv.* 639 & *ſuiv.* 641 & *ſuiv.* d'Auſbourg, 631; de Trente. *Voiez ſon éloge à la fin des Réflexions*, 751 & *ſuiv.*
Conclaves. 255. 256. 279 280. Intrigues. 288. 289. 316
Confrairies de Pénitens, 180 & *ſuiv.*
Conteſtations entre le Clergé & le Roi de France, 189 & *ſuiv.*

Cortez (Paul) Auteur Ecclésiastique, 604. 605
Cranmer élevé sur le Siége de Cantorberi. Son histoire, 24 & *suiv.* Vengeance de Dieu contre cet Archevêque, 79. 80
Cromvel, fameux Ministre d'Angleterre. Son supplice, 64. 65
Cour de Rome. *Voiez les Reflexions*

D.

DIVISION dans le Clergé d'Angleterre, 44. 49
Doctrine Chrétienne (Congrégation de la) fondée par le B. Cesar de Bus, 457
Driedo, Controversiste, 564 & *suiv.*
Ducheſne, Jésuite, trouve l'œuf du Jansénisme, 573. 574
Durand, Auteur Ecclésiastique, 613. 614

E.

ECKIUS, Auteur Ecclésiastique, 607
Ecosse. Triste état de cette Eglise, 97. 98
Edits de pacification, 168 & *suiv.* 182. 183. 208 & *suiv.*
Edouard VI, Roi d'Angleterre. Sa mort, 77. 78
Eglise Son état pendant le seiziéme siécle, 704, & *toute la suite des Réflexions.*
Elisabeth, Reine d'Angleterre, 84. 85. 89 & *suiv.* Sa mort. Son portrait, 90. 91. Elle fait faire le procès à la Reine d'Ecosse, 100 & *suiv.*
Emmanuel, Roi de Portugal, 359 & *suiv.* Son zéle pour la Foi. Sa mort, 357 & *suiv.* 744
Erasme. Ses commencemens. 553. Reçu Docteur. Sa réputation. Ses fréquens voiages,

553. 554. Ses Ouvrages, 555 & *suiv.* Estimé des Papes & des Rois, 556, Sa mort, *ibid.* Jugement de sa personne & de ses Ecrits, 558 749

Espagne. (Eglise d') 339 jusqu'à 355. 744

Espagnols. Ils veulent établir l'Inquisition dans les Païs-Bas, 111. 112. Les Etats Généraux renoncent à leur domination, 131. 132. Leur tyrannie, 348 & *suiv.* 720 & *suiv.*

Espense (Claude d') Auteur Ecclésiastique, 611. 612

Esprit. (Ordre du Saint) Son établissement, 186

Etaples, (Le Fevre d') Auteur Ecclésiastique, 606

F.

FAMINE horrible à Paris, 226 & *suiv.*

Felix de Cantalice (Saint) 748

Ferdinand, Roi d'Espagne, reconnu Empereur, 337 & *suiv.* 340 & *suiv.* Usurpe le Roiaume de Navarre, 342. 343. Sa mort, 344. 576. 577

Feuillans. Leur institution, 464 & *suiv.* Etablis à Paris, 467. 468

France. (Eglise de) 147 & *suiv.* Sa désolation 148 & *suiv.* 156 & *suiv.* *Voiez les Réflexions.* 707 & *suiv.* 742

France (nouvelle) découverte, 147

François I, Roi de France. Ses efforts pour devenir Empereur, 147. Sa captivité, 148 & *suiv.* Il fonde le College Roial, & une Bibliotheque à Fontainebleau, 150 & *suiv.* Sa mort, son caractere, *ibid.* Ses sentimens de Religion, 154. 155

François II, Roi de France, 158

Freres Polonois, Sociniens, 699

G.

GAND. Excès de ses habitans contre les Catholiques, 129 & *suiv.*
Garasse, Jésuite. Ses emportemens, 426 & *suiv.* Eloges qu'en fait la Société, 428. 429
Gondi, (Pierre de) Cardinal, Evêque de Paris, 247. 599
Gouvernante (la) des Païs-Bas s'oppose aux Protestans, 115 & *suiv.*
Granvelle, Cardinal 583. 585. 591. Excite contre lui une sédition, 110. 111
Grecque. (Eglise) Son état, 380. 381
Gregoire XIII, 599. Son Pontificat, 307 & *suiv.* Fait plusieurs établissemens utiles, 309 & *suiv.* Réforme le Calendrier, 311 & *suiv.* Publie diverses Bulles, 313. 314. Reçoit un Ambassade du Japon, 314. 315. Sa mort, *ibid.* 316. 718. 743. 744
Gregoire XIV. Son Pontificat. Sa mort, 327. 328
Grenade, (Louis de) Auteur Ecclésiastique, 601. 602. Refuse l'Archevêché de Brague, 498. Oblige D. Barthelemi-des-Martyrs de l'accepter, 499
Gropper (Jean) Auteur Ecclésiastique, 568
Guerres civiles, 161 & *suiv.* 167 & *suiv.* 170 & *suiv.* 178 & *suiv.* 182 & *suiv.* 229. 230
Guignard, Jésuite, pendu, 244 & *suiv.*
Guise, (le Duc de) blessé, 161. 162

H.

HENRI II, Roi de France. Son Regne, sa mort, son caractere, 156. 157
Henri III. Son Regne. 180 & *suiv.* Ses dévo-

tions bizarres, 181. 182. 196 & *suiv.* Sa fuite, 206. 207. Fait tuer les Guiſes, 210. Envoie inutilement des Députés à Rome, 214 & *suiv.* Ses derniers ſentimens, 220 & *suiv.* *Voiez les Réflexions.* 709

Henri IV. Son Regne, 223 & *suiv.* Ses victoires, 224. Se fait inſtruire, 230. Son abjuration, 231 & *suiv.* Son Sacre. On attente à ſa vie, 235. 236. Son abſolution, 250 & *suiv.* Beau diſcours de ce Prince, 253 254. Son mariage, 254. 255. Sa réponſe aux demandes du Clergé. 649

Henri VII, Roi d'Angleterre, 1. 2. Sa mort. Son caractere, *ibid.* & *suiv.*

Henri VIII. Son Regne, 4 & *suiv.* Son divorce, 8 & *suiv.* 15 & *suiv.* Exile la Reine Catherine, & épouſe Anne de Boulen, 21 & *suiv.* Eſt cité à Rome, 23. 24. 27. 28. 39. & *suiv.* Excommunié, 42. Se remarie à Jeanne de Seymour, 47. 49 & *suiv.* 59 & *suiv.* Son nouveau divorce, 65 & *suiv.* Son eſtime pour les Savans, 554. 600. 601. Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre ſous ſon Regne. *Voiez les Articles XIII & XIV.* Mort de ce Prince, 69. *Voiez les Réflexions.* 704

Henri, (Etienne) fameux imprimeur de Paris, 563

Henriquez, Jéſuite, ce qu'il penſoit de la doctrine de Molina, 439 & *suiv.* 728

Héréſies. Voiez l'Article XXVI.

Hérétiquez. Portrait qu'en fait Eraſme, 561. Ils ſe répandent en Ecoſſe, 107. Comment ils pénetrent dans les Païs-Bas, 108. 109. Leurs progrès en différens pays 112. 113. 138 & *suiv.* 144 & *suiv.* 153. 163 & *suiv.*

Heſſels, Théologien du Concile de Trente, 579. 580

Horentia, Cordelier, Confeſſeur du Roi d'Eſpagne, ſes erreurs, 582
Hoſius, Cardinal, Auteur Eccléſiaſtique, 613 614

J.

JACQUES IV, Roi d'Ecoſſe. Ce qu'il fait pour la Religion. Sa mort, 92. 93
Jacques V. Son Regne 93 & *ſuiv.*
Janiſſaires. Leur révolte, 379, 380
Janſénius, Evêque de Gand, Auteur Eccléſiaſtique, 597. 598
Jean, Roi de Portugal. Son Regne, 358. 359
Jean. Roi de Suéde veut rétablir la Religion Catholique, 143. 144
Jeſuites. Leur inſtitution, leurs progrès. *Voiez l'Article XXI.* Leurs écrits cenſurés, 590. On en trouve de ſéditieux dans leur College de Paris, 241. 242. Chaſſés du Roiaume, 243 & *ſuiv.* Cenſures contr'eux, 403 juſqu'à 442. *Voiez les Réflexions.* 724 & *ſuiv.*
Ignace de Loiola. (ſaint) Son hiſtoire, 382, juſqu'à 414
Immaculée Conception (Queſtion ſur l') de la Sainte Vierge, 599
Indulgences. On les trafique en Suede, 133. 134
Innocent IX. Son élection. Sa mort, 328, 329
Inquiſition. Son énorme crédit, 596. On veut l'établir dans les Pays-Bas, 111. 112. Elle engage le Roi d'Eſpagne à faire mourir ſon propre fils, 117. 118. Elle le porte à des cruautés, 118 & *ſuiv.*
Italie. (Egliſe d') 225 & *ſuiv.* *Voiez les Réflexions.* 713 & *ſuiv.* 743
Jules III. Son élection. Son Pontificat, 273 & *ſuiv.* Sa mort, 276. 277. 715

L.

LÉBRIXA, (Antoine de) Auteur Ecclésiastique, 605
Lessius, Jésuite, ses Theses censurées, 433
Ligue. Son origine. 148. Ses progrès, 185. 186. 197 & *suiv.* Le Pape la protege, 200, 201
Ligueurs. Conjurent contre le Roi de France. 203 & *suiv.* Leurs excès. Leurs desseins, *ibid.* Le Roi se réconcilie en apparence avec eux, 208. 209. Ils se portent aux dernieres extrémités, 210 & *suiv.* 212 & *suiv.* Ils empriſonnent le Parlement, *ibid.* Nouveaux forfaits, 217 & *suiv.* Leur impiété, 222. Affoiblis, 253. Entiérement dissipés, 254. *Voiez les Réflexions.* 709 & *suiv.*
Lorraine. (Cardinal de) Sa mort, 180. 181
Luther veut engager Eraſme dans ſon parti, 555

M.

MAGELLAN. (Découverte du Détroit de) 247. 248
Mahomet III. Son Regne, 380
Maldonat, Jésuite, Auteur Ecclésiastique, 598 & *suiv.*
Malte. Description de cette Isle, 372 & *suiv.*
Marcel II, Pape. Son élection & ſon Pontificat, 377 & *suiv.* Sa mort, 379
Marcel (Christophe) Auteur Ecclésiastique, 605
Marie, Reine Catholique d'Angleterre, 78. 79
Marie, Reine d'Ecoſſe, 95 & *suiv.* Son mariage avec Henri. Stuard, 98 & *suiv.* Sa mort glorieuſe, 103. & *suiv.*
Martin. (ſaint) Son tombeau profané, 165. 166

Maures. Se révoltent, 354. 355
Mayenne. (le Duc de) 236 & *suiv.*
Médina, Auteur Ecclésiastique, 613
Mercier, (Jean le) Auteur Ecclésiastique, 611
Merlin, (Jacques) Auteur Eccles. 606. 607
Molina, fameux Jésuite, 439 & *suiv.* Censures de ses erreurs, *ibid. & suiv. Voiez les Réflexions.* 727 & *suiv.* 751
Monastères. Leur déprédation en Angleterre, 40 & *suiv.* 48. 53. 54. Leur suppression, 62. 63
Monte-Major, Jésuite. Ses erreurs sur la Grace, 432. 433. 727
Morillon. Sa conduite dans l'affaire de Baius, 585. 586
Morus, (Thomas) Chancelier d'Angleterre, 22. 23. 33. 34. Ses sentimens admirables. Sa fin glorieuse. Ses Ouvrages, 36 & *suiv. Voiez les Réflexions.* 731
Moulin, (Charles du) Jurisconsulte, 610
Muncer, fameux Séducteur. *Voiez l'Article XXVI.*

N.

NAVARRE, (le Roi de) publie un Manifeste 200. 201. Son appel, 202. Sa Lettre, 203
Neri, (saint Philippe de) Instituteur de la Congrégation de l'Oratoire, 454
Naples. Troubles qu'y excite la Bulle *In Cœnâ Domini*, 298 & *suiv.*

O.

OCHIN, Général des Capucins, 445. 446. Son apostasie, 447
Onuphre Panvinius, Auteur Ecclésiastique, 591 & *suiv.*

Oran, le Cardinal Ximenés y établit la Religion Chrétienne, 342. 721
Oratoire (Congrégation de l') 454 & *suiv.*

P.

PARIS assiégé, 226 & *suiv.* Le siége levé, 228. 229. Réduction & ses suites, 236 & *suiv.* Embellie, 255
Parlement de Paris s'oppose à la Bulle de Sixte V, contre le Roi de Navarre, 201. 202. Et à la Bulle *In Cœnâ Domini*, 296. Cette auguste Compagnie remplit toute justice pendant les malheurs de la Ligue. *Voiez les Réflexions.* 711. 712. Ses Arrêts contre les Jésuites, 243 & *suiv.* Contre les faux principes soutenus par un Bachelier, 247. 248. Punit un Prédicateur téméraire, 252
Pascal Bailon (Saint) 747
Pasquier. (Etienne) Son Plaidoier contre les Jésuites, 421 & *suiv.* 730. 731
Paul III, Pape. Son Pontificat. Sa mort, 271. 273. 714
Paul IV, Pape, 279 & *suiv.* 282 & *suiv.* Ses injustes prétentions, 284. 285. Chasse ses neveux, 286. Sa mort 287. 288. Haine du peuple contre lui, *ibid.* 716
Pellevé, Cardinal, Archevêque de Sens, fameux Ligueur, 237
Pénitens. (Confrairie de) 180 & *suiv.*
Persécution cruelle en Angleterre contre les Catholiques, 56 & *suiv.* *Voiez les Réflex.*
Philippe II, établit de nouveaux Evêchés dans les Pays-Bas, 109. 110. Il n'écoute aucune remontrance, 124. 125. Idée générale de ce Prince, 353. 354. S'empare du Portugal, 360 & *suiv.*
Picpussis, ou *Freres de la Pénitence*, 472

Pie IV. Son Pontificat, 289 & *suiv.* Fait continuer le Concile de Trente, 572. 573. D. Barthelemi-des-Martyrs lui dit la vérité, 514 & *suiv.* Sa mort, 291. 292. 717
Pie V. Son Pontificat 292. & *suiv.* Ses fausses prétentions, 303. 304. Ses divers établissemens, 304 & *suiv.* Ses vertus, *ibid.* Sa mort réjouit le peuple. Ses trésors 306. Diverses actions, 587. 589. 590. Son éloge. 717. 718. 743
Pierre d'Alcantara (Saint) 746
Polus, Cardinal, Légat en Angleterre, réunit ce Roiaume au saint Siége, 81. 82. Injustement persécuté, 55. 56. Sa mort, 83. 84. 732
Portugal, (Eglise de) 255 jusqu'à 362. 744
Priorio, (Silvestre de) Auteur Ecclésiastique, 603. 804
Procession bisarre, 207. 208. 225. 226
Protestans. Leurs progrès en Angleterre, 72. 73. Leurs ravages dans les Pays-Bas, 114. Ils se révoltent, *ibid.* 115. On les humilie, *ibid.* 116

R.

RAVAGES des hérétiques, 148 & *suiv.* 158 & *suiv.* 161 & *suiv.*
Récollets Ordre Religieux, 463. 464
Réforme (la Nouvelle) établie en Angleterre, 70 & *suiv.* 73 & *suiv.*
Religion Catholique Abolie en Angleterre, 72. 73. Y est rétablie, 81 & *suiv.* Son état en Irlande. 90. 91. Abolie à Amsterdam, 128. Les Etats Généraux y renoncent, 131. 132. Est conservée dans quelques Provinces, 133. Etablie à Oran, 341. 342
Remontrance du Clergé au Roi de France, 187 & *suiv.* 191 & *suiv.*

Reuchlin, (Jean) Auteur Ecclésiastique, 600
Révolte en Angleterre, 53. 54. 58. 80. 81
Robert Etienne, fameux Imprimeur de Paris, fait un Recueil des Leçons de Vatable, 562
Rome assiégée. 264. 265. Prise & saccagée, 265. 266. Jugement de Dieu sur cette ville, *ibid.* Misere affreuse, 266 & *suiv.* 713. Cour de Rome, *Voiez les Réflexions.*

S.

SADOLET, Cardinal, Auteur Ecclésiast. 607
Saissel, Auteur Ecclésiastique, 603. 604
Sanctes Pagninus, Auteur Ecclésiastique, 603
Schisme en Angleterre, 33 & *suiv.* 47 & *suiv.*
Sebastien, Roi de Portugal. Son Regne, 359. 360
Selim se rend maître de l'Empire des Turcs, 362. & *suiv.* Sa mort, 367
Sermons séditieux, 210 & *suiv.*
Servet, (Michel) hérétique. Calvin le fait brûler, 696
Sixte de Sienne, Dominicain. Sa vie & ses Ouvrages, 594 & *suiv.*
Sixte-Quint. Son élection, 316 & *suiv.* Son Pontificat, 318 & *suiv.* 321 & *suiv.* Sa mort, 325. 326. 438. 439. *Voiez les Réflex.* 718. 719
Socin. (Lelius & fauste) Leurs erreurs & leurs impiétés, 694 & *suiv.*
Sociniens, *ibid.* Préparent les voies aux Déistes de nos jours, 700
Soliman II, Empereur Turc, 367 & *suiv.* Sa mort, 377
Sommerset, (le Duc de) s'empare du Gouvernement en Angleterre, 69. 70. Jugement de Dieu sur ce Ministre, 75. 76

Sorbonne

Sorbonne (la) décide en faveur des Révoltés, 212. 213. Son Décret contre Henri IV, 224. *Voiez les Réflexions.* 711. 712.
Soto, (Dominique) Théologien du Concile de Trente, 568 & *suiv.* Ses Ecrits, 559. 570
Soto (Pierre de) célebre Dominicain, 570 & *suiv.*
Spagnoli, Auteur Eccléſiaſtique, 603. 604.
Statuts de la Faculté de Théologie, 704.
Stokolm (l'Archevêque de) condamné, 133. 134
Suede. (Egliſe de) 133 & *suiv.* Paſſe ſous la domination du Roi de Dannemark, 135 & *suiv.* Se fixe dans l'héréſie, 142. 143
Suiſſes. Ils ſauvent le Roi de France, 169. 170
Surius, Chartreux, Auteur Eccléſiaſtique, 601
Stork, chef des Anabaptiſtes. *Voiez l'Art. XXVI.*

T.

THÉATINS. Leur inſtitution, 447 & *ſuiv.*
Theſes des Jéſuites cenſurées, 433 & *ſuiv.* 436 & *ſuiv.*
Tillet, (les Freres du) Auteurs Eccléſiaſtiques, 610. 611
Titelman, (François) Auteur Eccléſiaſtique, 608
Tolet, (François) Jéſuite, 591
Trente. On veut en faire recevoir le Concile en France, 233 & *ſuiv.* Son éloge, *aux Réflexions.* 751 & *ſuiv.*
Truchſes, Cardinal, Evêque d'Auſbourg, 571 572
Turcs. (Empire des) 362 juſqu'à 381. Leur fureur, 377, Dieu les humilie, 378. 723

V.

Vasquez, fameux Jésuite, 587. 588
Vatable, Commentateur de l'Ecriture-Sainte, 561 & *suiv.*
Verjorls. (Pierre) Son Plaidoier en faveur des Jésuites, 420 & *suiv.*
Ugonins, Auteur Ecclésiastique, 605
Victoria, (François de) prend la défense des Indiens contre la tyrannie des Espagnols, 352
Vimphelinge, Auteur Ecclésiastique, 605
Virgule. Dispute singuliere sur une virgule, 583 & *suiv.*
Vivès, (Louis) Auteur Ecclésiastique, 600
Volsei, Cardinal, fait des fondations, 13. 14. Sa disgrace, 15. 16. Sa mort, 16. 17
Urbain VII. Son élection. Sa mort, 326. 327
Ursélines. Leur établissement, 462. 463

X.

XIMENÉS, Cardinal. Ses conquêtes, 339 & *suiv.* Régent du Roiaume d'Espagne, 344 & *suiv.* Sa mort, 346. 347. *Voiez les Réflexions.* 721

ADDITIONS
ET
CORRECTIONS.

Page 24 ligne 7 que, lisez une. p. 26 l. 1 eût, lisez eut p. 32 l. 25 & 26 mettez entre deux crochets ces mots; Plût à Dieu qu'on s'en fût tenu là. *p. 35 ligne dernière, l. ll. p. 42 l. 20 qu'il fit solemnellement publier, lisez* solemnelle. *Ibid. l. 3, deux ans, lisez* trois ans. *p. 59 l. dern. après* s'attribuoient, *mettez un point & une virgule, & ajoutez :* (ces Prélats avoient raison, s'ils parloient de l'autorité sur le temporel des Rois) *qu'on devoit. p. 62. l. 19 & 20 ces apparences, lisez* les apparences du pain & du vin. *Ibid. Sommaire l. 2 des lisez de. p. 68 l. 9 dressés, lisez* dressé. *p. 69 l. 1 lisez* d'infamie *p. 93 l. 3. VI. lisez V. p. 104 l. 2 après* Confesseur, *mettez un point. p. 164 l. 2 lisez* velours. *Ibid. l. 3 & sur, lisez* & elle avoit sur. *p. 144 l. dern. lisez* à Toide. *p. 145 l. 2 lisez* gouvernée. *p. 158 l. pénult. lisez* confondu. *p. 164 l. 2 du, lisez de p. 165 l. 7 lisez* personnes. *Ibid. l. 31 lisez* forcenés. *p. 166 l. 35 lisez* le Forès, le Vivarès. *p. 172 l. 33 & 34 après* distingueroient, *ajoutez* des Huguenots. *p. 177. l. 3. & 4 lisez* Jean Hennuier, étoit de l'Ordre de saint Dominique, & avoit. *ibid. l. 26 XII, lisez* XIII. *p. 189 l. 2, lisez* plus. *p. 196 l. 8. Ce Prince, lisez* Le Roi. *p. 211 l. lisez* forcenés. *Ibid. l. 33 ne cesserent, lisez* ne cessoient. *p. 212 l. 9 après* Janvier, *ajoutez* 1589. *p. 214 l. 27* Souverain, *lisez* Roi *Ibid. l. 30 & 31* qu'il doit avoir pour son Roi, *lisez* qu'il lui doit. *Ibid.* Somm. *l. 5 & 6* recevoir, *lisez* entres dans. *p. 218 l. 9 lisez* infamies. *Ibid. l. 15 lisez* crimes s'ils en commettoient. *Ibid. l. 26* craint, *lisez* craint. *p. 220 l. 6 après* Juillet, *ajout.* 1589. *p. 222 l. 22* cet assassinat, *lisez* ce parricide. *p. 22 : l. 2* qu'ils, *lisez* que ces fauxbourgs *p. 227 l. 5 lisez* Cependant le Siége. *p. 249 l. 22* venu, *lisez* remue *p. 251 l. 15 & de garder, lisez &* garderoit *p. 260 réunissez le VII sommaire au VI. p. 263 l. 10 il disposa, lisez* Le Duc de Bourbon disposa. *Ibid. l. 29 des grands lisez* de grands. *p. 276 l. 33 lisez* Parmesan. *p. 278 l. 3, lisez* Papas

p. 295 *l.* 6 trouva, *lis.* trouvoit. *p.* 298 *l.* 3 *& suiv. lis.* La réſiſtance qu'éprouva la Bulle *In Cœnâ Domini* de la part de la Puiſſance ſéculiere, n'avoit point été capable d'arrêter le faux. *Ibid. l.* 7 *&* 8 *lis.* exécuter cette Bulle dans leurs Diocèſes. *p.* 309 *l.* 5 *après* Rome, *mettez* un point *& lis. ainſi* : Cette Congrégation eſt différente de celle qui s'établit enſuite en France, & qui s'y eſt. *p.* 311 *l.* 5 de la Lune de Mars, *lis.* de la Lune d'après l'Equinoxe du Printems. *p.* 316 *l.* 1 *lis.* de la ſcience, de la modération & d autres. *p.* 319 *l.* 4 *lis.* Mais il montra. *Ibid. l.* 7 arrêta *lis.* arrêter *Ibid. l.* 30 *&* 31 *lis.* haquenée. *p.* 320 *l.* 19. Il fit chaſſer de Rome, *lis.* Il en fit chaſſer. *p.* 326 *l.* 35 *lis.* Pie IV. *p.* 328 *l.* 19 *lis.* ſoutenus. *p.* 332 *l.* 33 c'eſt, *lis* eſt. *p.* 339 *l.* 10 *après* Miniſtres, *ajoutez*, mais le Pape fut très-éloigné d'avoir égard à une demande ſi peu honorable pour la Religion. *Ibid. l.* 25 *après d'* Allemagne, *ôtez la* virgule. *p.* 348 *l.* 17 Cabut, *lis.* Cebu ou Zebu, Iſle de la Mer des Indes au milieu des Philippines. *p.* 351 *l.* 34 il revint, *lis.* revint. *p.* 352 *l.* 31 par, *lis.* mais par *p.* 357 *l.* 11 *lis.* enchâſſé. *Ibid. l.* 24 *lis.* Congo dans la baſſe Ethiopie. *p.* 361 *l.* 34 *&* 35. On dit qu'il y a plus de douze cens de ces Iſles, *lis.* On dit que ces Iſles ſont au nombre de plus de douze cens. *Ib. l.* 33 *lis.* Manilhes. *Ibid. l. dern. &* 362 *l.* 1 *&* 2 *effacez ces mots* : La plus conſidérable eſt Manilha ou Luçon avec une ville de ce nom. *p.* 366 *l.* 12 de les chaſſer, *lis* de chaſſer les Eſpagnols. *p.* 368 *l.* 2 *lis.* n'entraînât. *p.* 374 *l.* 20 avoit, *lis.* avoient. *p.* 381 *l.* 14 en Moſcovie, *lis.* ou Moſcovie. *p.* 384 *l.* 29 *& p.* 385 *l.* 3 *&* 14 Montferrat *lis.* Monſerat. *p.* 403 *l.* 17 d Ambourg, *lis.* d'Auſbourg. *p.* 407 *l.* 32 Valentine, *lis.* Valteline. *p.* 411 *l.* 29 *lis.* repréſentées. *Ibid. l.* 31 *lis.* Ouvres. *p.* 412 *l.* 28 *& ſuiv. lis.* quoique Ribadeneira dans ſa premiere Vie de ſaint Ignace, ne lui attribue d'autre. *Ibid. l.* 35 *lis.* dû. *p.* 415. *Citation marginale après* XXXI *lis.* Liv. 253 n. LXVIII. *Ibid. l.* 20 *liſez ainſi.* Lainez fut élu Général, mais ce ne fut qu'après de grandes altércations, que ſon parti prévalut ſur un autre parti qui lui étoit contraire. *p.* 416 *l.* 7 aux beſoins du tems, *lis.* aux tems. *p.* 420 *Cit. marg. après* XXXIV. *lis.* Liv. 169 n. XXXVII. *&* XXXVIII. *p.* 421. *Cit. marg. après* Fleuri, *lis.* 169. n. XXXIX. *p.* 422, *l.* 34, *lis.* terrain. *p.* 429 *cit. marg.*

après XXXV, *lis.* Liv. 174. n. XL. *p.* 430 *cit. marg.* Liv. 180. n. CXXIII & ſuiv. *p.* 432. *l.* 15 *après* Roiaumes, *mettez une* virgule. *p.* 433 *cit. marg. après* XXXVI, *lis.* Liv. 178. n. XVII & ſuiv. *Ibid. l.* 13 *après ces mots* dix-huit ans, *ajoutez.* Dans les premieres années de ſes études de Théologie, il ſe trouva embarraſſé de l'autorité des SS. Peres par rapport aux matieres de la Grace & de la Prédeſtination. Il alla à Rome, où Suarés lui dit qu'il ne falloit pas croire que ce fut un crime de s'écarter des ſentimens de certains grands hommes. Ce mot mit fort au large le jeune Leſſius, qui depuis n'eut plus le moindre embarras. Il pénétra bientôt toutes les ſubtilités de la nouvelle Ecole. Etant venu, &c. *p.* 436 *l.* 8. *lis.* ſe joignit. *p.* 439. *cit. marg. après* XXXVI, *lis.* Liv. 181. n. LXV. *Ibid. l.* 13 *lis.* Louis Molina. *p.* 440 *l.* 32, *lis.* expliqué. *p.* 443 *l.* 34, *lis.* avantures. *p.* 446 *l.* 15 *lis.* de grands. *Ibid. l.* 16 cet hypocrite, *retranchez cette phraſe, Ibid.* il alloit, *lis.* Ochin alloit. *Ibid l.* 28 *lis.* ſçût. *p.* 450 *l.* 31, *lis.* avantures. *p.* 451 *l.* 19 *lis.* perſuadés. *p.* 457 *Somm. l.* 6. *lis.* de Bus ſon Fondateur. *p.* 478 *l.* 23 *lis.* & celles dont on conſervoit quelque connoiſſance, étoient. *p.* 479 *l.* 11 *lis.* excepté. *p.* 480 *l.* 25 *après* Confraires, *mettez une* virgule. *p.* 481 *l.* 27, *lis.* privées. *p.* 484 *l.* 31 *lis.* orphelins. *p.* 489 *l.* 18 *lis.* pour prendre poſſeſſion de la Couronne. *p.* 490 *l.* 34 *après* avertir, *mettez*: il étoit allé à Lodi pour ſecourir l'Evêque, qu'on lui avoit mandé être très-dangereuſement malade; & quoiqu'il eût appris ſa mort en chemin, il n'avoit pas laiſſé de continuer ſon voiage, pour faire la cérémonie de ſes funérailles. En arrivant à Milan, il vit *p.* 495 *l.* 17, *lis.* Cardinal Nicolas Sfondrate Evêque de Cremone, qui. *p.* 497 *l.* 5, *lis.* Liſbonne & de même ailleurs. *p.* 502 *l.* 16 *lis.* ſon lit étoit ſi court & ſi étroit, qu'il étoit contraint de s'y racourcir, & ne pouvoit s'y retourner. *Ibid. l.* 19 *lis.* de Religieux. *p.* 505 *l.* 1 viſites de ſon Diocèle, *lis.* viſites l'état de ſon Diocèſe. *Ibid. l.* 6., Il prit, *lis.* Le zélé Prélat emploia. *Ibid. l.* 26 pour leur faire rendre, *lis.* pour les engager à rendre. *p.* 507 *l.* 30 *&* 31 l'Archevêque réſolut, *lis.* il réſolut. *p.* 508 *l.* 7 *&* 8 d'abord, *lis.* auſſitôt. *p.* 509 *l.* 28 *après* voleurs ôtez la virgule. *p.* 537 *l.* 29 de Mayorques, *lis.* Baleares. *p.*

339 *l.* 21, *lis.* la onziéme. *Ibid. l.* 36 vûs. *lis.* vû. *p.* 540 *l.* 19 *lis.* d'Albuquerque. *p.* 545, *l.* 35 *lis.* Théreſe, *& de* même *ailleurs*. *p.* 546 *l.* 34 *après* pere, *mettez une* virgule. *p.* 547 *l.* 29, Monaſteres, *lis.* Couvents. *p.* 552 *l.* 29 ils ont, *lis.* Ces Religieux ont *Ibid. l. pénult. lis.* Carmélites. *p.* 555 *l.* 24 eût, *lis.* eut. *Ibid. l.* 32 *lis.* ſollicitée. *p.* 557 *l.* 3 *après* Lettres *mettez une* virgule. *Ibid. l.* 26 *après* ſont, *mettez* deux points. *p.* 561 *l.* 35 en Langue Hébraïque, *lis.* en cette langue. *p.* 565 *l.* 35 *lis.* trouva, comme nous l'avons dit, des. *p.* 570 *l.* 25, *lis.* Dominique. C'étoit en 1518. *p.* 571 *l.* 26 *&* 27 *lis.* publia cet Ouvrage quelque tems après, &. *p.* 572. *l.* 30 *lis.* Martyr. *p.* 574 *l.* 24 *lis.* établie. *p.* 576 *l.* 16, *lis.* Caſſander. *p.* 583 *l.* 29 *après* écrit, *mettez une* virgule. *p.* 585 *l.* 2 parut, *lis.* parurent. *p.* 586 *l.* 25 *après* abjura, *mettez* une virgule. *p.* 588 *l.* 35 Suarès, *lis.* Vaſquès. *p.* 592 *l.* 17 pour, *lis.* à. *p.* 599 *l.* 17 *après* article de Foi, *ajoutez* : le zéle de la Faculté de Théologie pour l'Immaculée Conception venoit de ſon attachement au Concile de Baſle qui s'étoit déclaré pour cette opinion ; mais il faut bien remarquer que c'étoit dans les dernieres Seſſions, où l'on ſait que ce Concile n'étoit plus Œcuménique *Ibid. l.* 34, *lis.* Pont-à-Mouſſon. *p.* 601 *l.* 28 *&* 29, *mettez entre* deux crochets *ces mots* : au commencement du ſeiziéme ſiécle. *p.* 602. *l.* 6, *lis.* la guide. *p.* 604 *l.* 7 *ajoutez* : Cet Auteur s'eſt élevé avec une extrême force contre la corruption de la Cour de Rome. Il emploie des expreſſions ſi énergiques, qu'elles cauſent de l'étonnement. On peut voir la neuviéme Eglogue qui a pour titre : *De Moribus Curiæ Romanæ.* Nous ne rapporterons que ce fameux Diſtique du même Auteur. *Vivere qui cupitis ſanctè, diſcedite Romæ, omnia cum liceant, non licet eſſe bonum.* *p.* 606 *l.* 16 *&* 17 & un particulier, *lis.* & un en particulier. *pag.* 607 *lig.* 32 *&* 33 *liſez*, Auguſtin Steuchus né à Eugubio *p.* 621 *l.* 8 du Prince, *lis.* d'un Prince. *Ibid l.* 20 des Langues Hebraïque & Chaldaïque, *lis.* de ces Langues. *p.* 623 *ſomm. l.* 3. *lis.* Baudouin. *Ibid.* l. 24 le Probabiliſme, *lis.* l'erreur du Probabiliſme. *p.* 624 *l.* 1 Danet, *lis.* Danès. *p.* 625 *l.* 28 Hervez, *lis.* Herver. *p.* 628 *l.* 26 c'étoit un, *lis.* Pithou fut. *p.* 629 *l.* 22 *lis.* Rabbins. *p.* 623 *l.* 20 *après ce mot* Duez,

ajoutez : Cette exception eſt remarquable, & certainement n'auroit point eu lieu dans les beaux ſiécles de l'Egliſe. *p.* 625 *l.* 23 & 24 *liſ.* néceſſaires. *p.* 630 *l. dern. liſ.* Dillingen. *p.* 632 *l.* 19 & 2 . que l'on avoit dépoſé, *liſ.* que l'on avoit obligé de ſe démettre. *Ibid. ſomm. l.* 3. & 4 & de Maïence, *liſ.* de Maïence & de Treves. *p.* 648 *l.* 23 & 24 de rente, *liſ.* chaque année, *p.* 651 *l.* 11 & 12. *liſ.* faire leurs autres fonctions par eux mêmes, ſans s'en décharger ſur les Evêques de la même Province. *p.* 657 *l.* 28. de ce chef de la Réforme, *liſ.* Luther. *p.* 658 *l.* 9, *liſ.* hazarder. *p.* 661 *l.* 9, *liſ.* hazardoit. *p.* 666. *l.* 2. avec la, *liſ.* avec la-. *p.* 669 *l.* 8 *liſ.* rendu. *p.* 671 *ſomm. l.* 4 & 5 les ſéduit, *liſ.* ſéduit le peuple. *p.* 672 *l.* 7 *liſ.* conduits. *p.* 676 *l.* 12 nous ont, *liſ.* nous en ont. *p.* 677 *l.* 31 *otez* enfin. *Ibid. l.* 35 *liſ.* 13. Enfin les. *p.* 692 *l.* 24 *liſ.* inutile. *p.* 707 *l.* 25 & 26 *liſ.* ainſi : fidéle tableau, des maux qui. *p.* 710 *l.* 28 & 29 *liſ.* c'eſt à cet aveuglement prodigieux, que. *p.* 715 *l.* 7 eût, *liſ.* eut. *Ibid. l.* 10. Dès qu'il fut, *liſ.* Quand il fut. *p.* 718 *l.* 23 *liſ.* des refus injuſtes & publics. *p.* 748 *l.* 29 *après* abus ; *ajoutez ce qui ſuit* : Nous pouvons faire à l'occaſion de ces miſſions quelques réflexions ſur la conduite de la Providence. D'un côté Dieu exerça ſa miſéricorde, en faiſant luire la lumiere de l'Evangile ſur ces vaſtes contrées, qui juſques-là avoient été couvertes de tenebres. On ne peut d'un autre côté enviſager qu'avec étonnement que Dieu ait permis tant de ſcandales dans la conduite des Chrétiens, qui portoient l'Evangile dans les nouveaux pays qu'ils découvroient. Les Eſpagnols qui pénétrerent dans le Mexique & le Perou ſe mettoient fort peu en peine d'étudier & de pratiquer l'Evangile, qu'ils ſe vantoient d'annoncer aux Infidéles : Cependant on ne peut diſconvenir qu'ils ne ſerviſſent à étendre le regne extérieur de la Religion ; qu'ils n'aient procuré le ſalut à un nombre d'Elus : & certainement à une multitude d'enfans qui ont reçu le Baptême, & que Dieu a retirés à lui avant qu'ils euſſent perdu l'innocence qu'ils y avoient reçu. Dieu prévoioit que la Communion extérieure de l'Egliſe alloit être reſſerrée en Europe, par le retranchement des Roiaumes qui tomberent dans le ſchiſme & l'héréſie. L'Egliſe eſt comme un grand arbre, & les

Roiaumes où elle eſt établie en ſont comme les branches. Lorſque pluſieurs de ces Roiaumes ſe ſéparerent de ſa Communion, c'étoient des branches qui ſe rompoient. Alors le tronc produiſit de nouveaux germes, & étendit de nouvelles branches dans les Indes Orientales & Occidentales, au Mexique au Perrou & ailleurs.
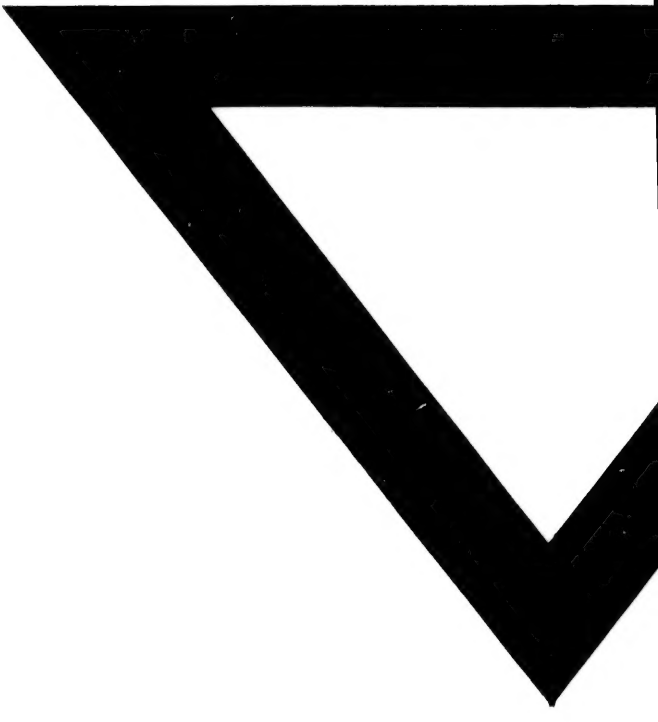
e les bran-
ſe ſépare-
nches qui ſe
veaux ger-
s les Indes
au Perrou